



**HAL**  
open science

## Les vertus de l'enracinement

Fabrice Boudjaaba

► **To cite this version:**

Fabrice Boudjaaba. Les vertus de l'enracinement : La reproduction familiale et sociale à l'épreuve de l'industrialisation (Ivry, vers 1770-vers 1860). Histoire. Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2019. tel-04679612

**HAL Id: tel-04679612**

**<https://shs.hal.science/tel-04679612>**

Submitted on 28 Aug 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les vertus de l'enracinement.  
La reproduction familiale et sociale à  
l'épreuve de l'industrialisation  
(Ivry, vers 1770-vers 1860)

Volume 2

Mémoire inédit en vue de l'habilitation à diriger des  
recherches

présenté par

Fabrice Boudjaaba

Soutenue le 25 mai 2019

Jury :

Gérard Béaur, directeur de recherche au CNRS

Emmanuel Bellanger, chargé de recherche HDR au CNRS

Evgenia Bournova, professeur, université capodistrienne d'Athènes (Grèce)

Rosa Congost, professeur, université de Girona (Espagne)

Vincent Gourdon, directeur de recherche au CNRS

Cyril Grange, directeur de recherches au CNRS

Luigi Lorenzetti, professeur, université du Tessin (Suisse)

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne  
ED 113 Histoire  
2019





Les vertus de l'enracinement.  
La reproduction familiale et sociale à  
l'épreuve de l'industrialisation  
(Ivry, vers 1770-vers 1860)

Volume 2

Mémoire inédit en vue de l'habilitation à diriger des  
recherches

présenté par

Fabrice Boudjaaba

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

ED 113 Histoire

2019



# Remerciements

Vincent Gourdon a été le garant scientifique de ce mémoire inédit d'habilitation à diriger des recherches. Ces relectures et ses conseils, au cours des quelques mois de rédaction de ce mémoire, ont été très utiles à son élaboration. Je le remercie vivement pour cela et pour – déjà – une décennie de collaborations scientifiques régulières et fructueuses. Mes remerciements sincères vont également à Emmanuel Bellanger qui a accepté d'être le garant de ce dossier lors de son dépôt à l'Université Paris Panthéon-Sorbonne.

Je suis aussi redevable à de multiples personnes qui ont aidé, d'une manière ou d'une autre, à la réalisation de ce dossier d'HDR, notamment de ce mémoire inédit, et en particulier à Isidro Dubert, Alexandra Duda, Sandrine Le Franc, Nathalie Sage Pranchère, Arlette Schweitz et Renaud Viard, ainsi qu'à madame Michèle Rault, conservatrice des Archives municipales d'Ivry-sur-Seine, et à son équipe toujours si disponible et professionnelle.

Je tiens enfin à remercier Jean-Pierre Bardet, Gérard Béaur, Marie Gaille, Cyril Grange et Laurent Herment.







# Introduction

La reproduction familiale et sociale constitue une problématique majeure à la fois pour l'histoire rurale de la France d'Ancien Régime et pour l'histoire de la famille et des systèmes familiaux dans les sociétés préindustrielles, en particulier pour l'époque moderne<sup>1</sup>. Le 19<sup>e</sup> siècle, à de nombreux égards, marque sinon une rupture, du moins une transformation profonde des conditions de la reproduction familiale et sociale. La fin du régime démographique ancien<sup>2</sup> caractérisé par des crises récurrentes et violentes – notamment frumentaires<sup>3</sup> –, les améliorations de la productivité agricole et, plus encore, des circuits marchands éloignent les périls qui menaçaient le processus même de reproduction cent ans plus tôt. La mise en place du Code civil et la promotion légale d'une conception de la famille et de la transmission en grande partie inspirée du modèle coutumier parisien<sup>4</sup>, mais également le développement des mobilités<sup>5</sup>, l'évolution des mentalités<sup>6</sup>, les

---

<sup>1</sup> Bernard Derouet et Joseph Goy, « Transmettre la terre : les inflexions d'une problématique de la différence », *Mélanges de l'École française de Rome Italie –Méditerranée*, 110, 1998, pp. 117-153.

<sup>2</sup> Jacques Dupâquier (dir.), *Histoire de la population française*, Paris, PUF, tome 2, 1995, pp. 414-426.

<sup>3</sup> Maurice Agulhon, Gabriel Desert et Robert Specklin, *Histoire de la France rurale 3. Apogée et crise de la civilisation paysanne*, Paris, Seuil, 1976, éd. 1992, « Victoire sur la disette », pp. 96-130 ; Nadine Vivier, « Pour un réexamen des crises économiques du XIX<sup>e</sup> siècle en France », *Histoire & Mesure*, 2011, XXVI-1, pp. 135-156.

<sup>4</sup> Jacques Poumarède, « La législation successorale de la Révolution entre l'idéologie et la pratique », dans I. Théry et Ch. Biet (éd.), *La famille, la loi et l'État de la Révolution au Code civil*, Paris, Imprimerie nationale, 1989, pp. 167-185.

<sup>5</sup> Leslie P. Moch, *Moving Europeans. Migration in Western Europe since 1650*. Bloomington, Indiana University Press, 2003 ; Paul-André Rosental, *Les Sentiers invisibles. Espaces, familles et migrations dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, EHESS, 1999 ; « La migration des femmes (et des hommes) en France au XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales de démographie historique*, 1, 2004, pp. 107-135.

<sup>6</sup> On pense notamment au processus de politisation des ruraux décrit par Maurice Agulhon. Voir Maurice Agulhon, Gabriel Desert et Robert Specklin, *Histoire de la France rurale 3. Op. cit.*, 1992, pp. 131-151.

transformations profondes des pratiques et des liens familiaux<sup>7</sup> modifient les conditions de la reproduction familiale et sociale de multiples manières au cours du 19<sup>e</sup> siècle.

Le 19<sup>e</sup> siècle bouscule donc les cadres traditionnels de l'existence de nombreuses manières en milieu rural. Pour autant, la question de la reproduction familiale et sociale ne cesse pas de se poser aux individus et aux familles. Elle se pose certes en des termes nouveaux mais pas seulement. Les historiens de l'économie ont montré justement que le 19<sup>e</sup> siècle n'était pas celui de la « Révolution industrielle » mais plutôt le siècle de l'industrialisation, c'est-à-dire un phénomène progressif dont émerge une société industrielle et urbaine, au sens plein, à la fin du 19<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>. Dans cet entre-deux qui sépare la société industrielle et la vie rurale héritée de l'Ancien Régime, les nouveaux cadres de la reproduction sociale – qu'il s'agisse de la vie urbaine, de l'emploi ouvrier ou salarié, de la mobilité géographique – sont loin d'être posés et de s'imposer ; les anciens cadres, notamment à l'échelle individuelle ou familiale, ont encore leur raison d'être. La France demeure en fait largement rurale<sup>9</sup> au milieu du 19<sup>e</sup> siècle. Certaines caractéristiques de la famille « traditionnelle » villageoise se prolongeraient même jusqu'au 20<sup>e</sup> siècle, si l'on suit certains auteurs<sup>10</sup>.

Sans aller aussi loin dans le temps, nous souhaitons ici, à travers la question de l'enracinement au 19<sup>e</sup> siècle – c'est-à-dire des liens qui rattachent les individus à d'anciennes pratiques sociales, à d'anciens modes d'organisation économiques et familiaux au sein d'un territoire donné – interroger les modalités de la reproduction familiale et sociale lorsqu'elles sont mises à l'épreuve par le changement massif – quoique progressif – que constitue le processus d'industrialisation et d'urbanisation de la France au 19<sup>e</sup> siècle.

Ce livre part de l'hypothèse que l'ancrage des individus dans un territoire, l'inscription durable de leur famille et de leur parenté dans un espace, est un élément important pour comprendre non seulement l'évolution des processus de reproduction sociale et familiale

---

<sup>7</sup> Guido Alfani, Vincent Gourdon, Cyril Grange et Marion Trévisi, « La mesure du lien familial : développement et diversification d'un champ de recherches », *Annales de démographie historique*, 2015-1, pp. 277-320.

<sup>8</sup> « Si l'expansion de la production industrielle a été très rapide, en revanche, dans cette première moitié du 19<sup>e</sup> siècle, on n'a pas assisté à des modifications fondamentales dans la nature des produits manufacturés, surtout au niveau des biens de consommation où pratiquement aucun produit nouveau n'apparaît. La nature de la consommation demeure de type traditionnelle », affirme Paul Bairoch, *Victoires et déboires II. Histoire économique et sociale du monde du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Folio Histoire, 1997, p. 17.

<sup>9</sup> Rappelons que la population rurale continue de croître entre 1811 et 1841 de plus de 3,5 millions de personnes en France. La France compte alors près de 27 millions de ruraux. La décrue commence très progressivement avec 300 000 habitants de moins dans les campagnes entre 1841 et 1851, Maurice Agulhon, Gabriel Desert et Robert Specklin, *Histoire de la France rurale 3. Op. cit.*, 1992, p. 50.

<sup>10</sup> Françoise Zonabend, *La Mémoire longue. Temps et histoires au village*, Paris, PUF, 1980.

mais aussi les comportements des individus face à ces changements décisifs de leur environnement. À rebours d'une historiographie attentive à la manière dont les individus et les catégories sociales « émergentes » du 19<sup>e</sup> siècle – la bourgeoisie, les ouvriers, les migrants, etc. – s'insèrent dans les dynamiques économiques et sociales de leur époque, ce travail cherche à comprendre les logiques à l'œuvre chez ceux qui ne sont pas au cœur du récit historique, ceux qui, par exemple, ne bougent pas, mais semblent s'enraciner dans un territoire familial et des pratiques professionnelles, sociales et familiales d'un autre temps. Il cherche à évaluer qui sont ces individus, ce qu'ils pèsent et, *in fine*, à comprendre la rationalité de comportements individuels et familiaux qui, *a priori*, sont à contre-courant des dynamiques de leur temps.

## Le modèle de la reproduction familiale et sociale à l'identique

Dans le champ de l'histoire rurale à l'époque moderne, la problématique de la reproduction sociale et familiale a pris la forme d'un questionnement sur les conditions de fonctionnement et d'équilibre du ménage à la tête d'une exploitation agricole et sur les moyens de sa transmission d'une génération à l'autre. Dans celui de l'histoire des systèmes familiaux, la question des règles de partage des héritages et du traitement différencié des enfants – selon que l'on soit en région de partage égalitaire ou inégalitaire, avec les infinies variantes de ces deux systèmes de dévolution – a, elle aussi, été intimement liée à celle des conditions de la reproduction sociale du groupe familial d'une génération à l'autre. L'une des formulations les plus fréquentes de cette question, commune à ces deux sous-champs disciplinaires, consiste à interroger les formes et les conditions de la « reproduction à l'identique »<sup>11</sup> du groupe familial. Autrement dit, il s'est agi pour les historiens de comprendre comment, dans une économie où la rente foncière est au fondement des fortunes, un groupe familial parvient à se reproduire socialement en assurant à la génération suivante des conditions d'existence équivalentes.

Les familles, pour assurer cette reproduction à l'identique, font, en effet, face à une série de difficultés récurrentes. Certaines sont de nature structurelle : un grand nombre d'enfants survivants à l'âge adulte est un obstacle à la préservation de l'exploitation agricole ou de

---

<sup>11</sup> Antoinette Fauve-Chamoux, « Le modèle de transmission familiale à l'identique », *Mélanges de l'École française de Rome Italie-Méditerranée*, 110, 1998, pp. 63-167.

l'activité familiale qui risque la dispersion<sup>12</sup>. À l'inverse, les nombreux aléas propres à la démographie d'Ancien Régime, la maladie notamment, fragilisent les existences et les familles au point parfois de les laisser sans descendance. D'autres sont plus conjoncturelles : elles tiennent notamment à l'incertitude qui pèse sur les destins en raison des fréquentes crises de subsistance et de mortalité.

Les systèmes familiaux proposent différents types de réponses qui vont de la stricte égalité des enfants face à l'héritage à la désignation d'un héritier unique avec exclusion de tous les autres enfants. Dans le premier cas, la reproduction à l'identique passe par différents canaux : la part d'héritage, qui sera d'autant plus importante que le nombre de frères et sœurs (ou de frères seulement, selon les coutumes) est faible ; le marché foncier sur lequel les enfants vont compléter leur exploitation ; le travail qui leur fournit un revenu supplémentaire et une partie des moyens nécessaires aux acquisitions foncières<sup>13</sup>. Dans ce schéma, propre aux régions dites de partage égalitaire, chaque enfant – avec souvent des différences selon le sexe – dispose de chances à peu près équivalentes pour tenter de reconstituer une exploitation agricole semblable à celle de ses parents. Dans le second cas, celui des pays dits de tradition inégalitaire, la reproduction à l'identique est commandée par la préservation, d'une génération à l'autre, de l'exploitation familiale et de la « maison » au sens pyrénéen (c'est-à-dire la résidence familiale plus l'exploitation), le système en vigueur dans les Pyrénées étant considéré comme le cas archétypal des systèmes de dévolution inégalitaire dans l'historiographie<sup>14</sup>. L'héritier unique reprend théoriquement telle quelle l'exploitation familiale. Il « compense » cet avantage sur ses frères et sœurs de différentes manières : en les associant comme des sortes de domestiques agricoles à la

---

<sup>12</sup> Risque au total largement limité au niveau de la population dans son ensemble (et non des familles considérées individuellement) du fait, notamment, de la mortalité infantile qui restreint considérablement la descendance finale sous l'Ancien Régime (Jacques Dupâquier (dir.), *Histoire de la population, op. cit.*, tome 2, 1995 et notamment J. Dupâquier, « L'autorégulation de la population », pp. 413-433) et ensuite du fait des débuts de la limitation des naissances dès la fin du 18<sup>e</sup> siècle dans certaines régions françaises (*ibid*, Jean-Pierre Bardet et Alain Bideau, « Fluctuations chronologiques ou début de la révolution contraceptive », pp. 373-398) qui s'accélère au début du 19<sup>e</sup> siècle dans certaines régions et notamment le bassin parisien et les villages d'Ile-de-France (*ibid*, tome 3, Jean-Pierre Bardet et Hervé Le Bras, « la chute de la fécondité », pp. 351-402, en particulier pp. 356-358).

<sup>13</sup> Fabrice Boudjaaba, « Travail et famille en milieu rural : entre économie du groupe domestique et mobilités individuelles », in Fabrice Boudjaaba (dir.), *Le travail et la famille en milieu rural*, Rennes PUR, 2014, pp. 9-27.

<sup>14</sup> Sur la géographie des systèmes familiaux et notamment leur articulation avec la question de la reproduction sociale nous renvoyons à deux publications récentes : Jérôme-Luther Viret, *Le sol & le sang. La famille et la reproduction sociale en France du Moyen Âge au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, CNRS, 2014 ; Fabrice Boudjaaba et Marie-Pierre Arrizabalaga, « les Systèmes familiaux. De la cartographie des modes d'héritage aux dynamiques de la reproduction familiale et sociale », *Annales de Démographie Historique*, 2015-1, pp. 165-200.

« maison », ce qui signifie pour eux la contrainte du célibat définitif ; en les aidant à financer leur migration hors de la commune ; en leur octroyant une dot, pour les sœurs en particulier.

Ce double schéma général de la « reproduction familiale à l'identique » connaît naturellement quantité d'exceptions. L'âge des individus, les accidents de la vie et plus généralement les effets du cycle de vie des familles induisent des ajustements permanents de ce système de reproduction familiale<sup>15</sup>. Une même région peut même passer – sur le temps long – d'un régime de reproduction fondé sur l'égalité des enfants à un système privilégiant le préciput pour s'adapter à des transformations profondes de l'environnement démographique et économique<sup>16</sup>.

Au-delà de cette diversité des régions et des situations particulières, les systèmes familiaux sont considérés par les historiens comme des modes d'organisation des relations familiales et des modes d'organisation économiques qui structurent les sociétés d'Ancien Régime. Ils sont également perçus comme des moyens d'assurer des formes de reproduction à l'identique de la famille, au sens où ces systèmes familiaux sont destinés à se perpétuer et à se répéter d'une génération à l'autre.

## La reproduction familiale à l'épreuve de l'industrialisation

Le 19<sup>e</sup> siècle constitue un bouleversement pour ces processus traditionnels de reproduction familiale aussi bien du point de vue de l'économie du ménage, dans le cas des exploitations agricole, que du point de vue des systèmes familiaux dans leur globalité. Ces changements peuvent être spécifiques au 19<sup>e</sup> siècle<sup>17</sup>, ou prolonger et amplifier des phénomènes déjà initiés au 18<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup>. L'apparition de nouvelles activités liées à la fois au développement

---

<sup>15</sup> Jean Cuisenier et Martine Segalen (dir.), *Le cycle de vie familial dans les sociétés européennes*, Paris, 1977. Voir également Dominique Barjot et Olivier Faron (dir.), *Migrations, cycle de vie familial et marché du travail*, Paris, Cahiers des ADH, 2002.

<sup>16</sup> Pour une réflexion d'ensemble, voir David W. Sabeau, Simon Teuscher et Jon Mathieu (eds), *Kinship in Europe Approaches to Long-Term Development (1300-1900)*, New York, Oxford, Berghahn Book, 2007. Dans le cas des Alpes françaises D. Albera décrit par exemple comment le système de l'héritier unique a émergé de façon relativement tardive au 17<sup>e</sup> siècle et même au 18<sup>e</sup> siècle pour une partie du Briançonnais et pour le Haut-Embrunais. Dionigi Albera, *Au fil des générations. Terre, pouvoir et parenté dans l'Europe alpine 14<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles*, Grenoble, PUG, 2011. Voir également Dionigi Albera, Luigi Lorenzetti, Jon Mathieu (eds), *Reframing the History of Family and Kinship. From the Alps towards Europe*, Bern, Peter Lang, 2016.

<sup>17</sup> On pense évidemment au développement de certaines industries chimiques ou mécaniques, ou à l'apparition du chemin de fer par exemple.

<sup>18</sup> On songe à des phénomènes plus structureux tels que la baisse de la fécondité, la déprise religieuse etc.

du commerce et des premières industries, au développement des administrations étatiques, la croissance des possibilités de migrations au long cours vers les colonies et l'Amérique, etc., créent des formes de concurrence à l'agriculture. La croissance des villes, déjà sensible au 18<sup>e</sup> siècle, s'intensifie et offre la perspective de migrations vers de nouveaux horizons professionnels ; le Code civil, en instituant l'égalité entre les héritiers, met à mal les formes traditionnelles de discipline au sein du groupe familial qui assignaient aux uns le rôle d'héritiers, aux autres le rôle d'exclus<sup>19</sup>.

Pour autant, il est difficile d'imaginer que les processus de reproduction familiale et sociale qui structuraient encore la France du 18<sup>e</sup> siècle aient été totalement anéantis par des changements, certes importants, mais progressifs, ou même que les individus aient totalement renoncé à mettre en œuvre des formes de reproduction à l'identique. Car, si on s'en tient au seul cas du monde agricole, le fait de vivre des produits de sa petite exploitation et d'être en mesure d'installer ses enfants dans le même état, bref de « se reproduire à l'identique », reste à bien des égards un modèle valable pour le 19<sup>e</sup> siècle, voire un objectif indépassable pour beaucoup de paysans<sup>20</sup>.

Pourtant, on doit faire le constat que ces questions ont peu attiré l'attention des historiens français du 19<sup>e</sup> siècle proprement dit. Non pas qu'ils ne s'intéressent pas aux changements dans le monde rural, que ce soit par exemple sur le plan politique<sup>21</sup> ou sur celui des pratiques agraires et de la modernisation de l'agriculture<sup>22</sup>, mais globalement peu de travaux d'historiens prolongent la réflexion de modernistes sur les systèmes familiaux et leur articulation avec celle de la reproduction familiale et sociale<sup>23</sup>. Il est intéressant de noter

---

<sup>19</sup> Christine Lacanette-Pommel, *La famille dans les Pyrénées de la Coutume au code Napoléon*, Aspet, Pyrégaph, Universatim, 2003. Pour une région de partage égalitaire mais avec exclusion des filles avant la Révolution (dans la coutume de Normandie), voir Fabrice Boudjaaba, *Des paysans attachés à la terre ? Familles, marchés et patrimoines dans la région de Vernon (1750-1830)*, Paris, PUPS, 2008.

<sup>20</sup> Jean-Luc Mayaud, *La petite exploitation rurale triomphante*, Paris, Belin, 1999. On peut penser également au témoignage de Martin Nadaud sur les conflits de génération au sein de sa famille de paysans maçons creusois sur l'utilité d'aller à l'école : « ni mes frères, ni moi n'avons jamais appris à connaître nos lettres et nous mangeons du pain tout de même », Martin Nadaud, *Mémoires de Léonard, ancien garçon maçon*, Bourgneuf, A. Duboueix, 1895, p. 11.

<sup>21</sup> Maurice Agulhon, *La République au village*, Paris, Plon, 1971 ; Jean-Pierre Jessenne, *Pouvoir au village et Révolution. Artois 1760-1848*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1987. Voir la mise au point de Gilles Pécot, « Les Campagnes dans l'évolution socio-politique de l'Europe (1830-fin des années 1920). France, Allemagne, Espagne et Italie », *Histoire & Sociétés Rurales*, vol. 23, n° 1, 2005, pp. 11-64.

<sup>22</sup> Le volume 3 de *l'Histoire de la France rurale, op. cit.*, 1992, est dominé par deux questions dans sa première partie « L'essor de la paysannerie (1789-1852) » qui sont celles du peuplement, d'une part, et celle des classes sociales et des attitudes politiques, d'autre part. La seconde partie « Les campagnes à leur apogée (1852-1880) » traite principalement des progrès techniques et de la croissance agricole d'une part et de la vie politique d'autre part.

<sup>23</sup> L'historiographie anglo-saxonne a peut-être été davantage sensible à la question de la reproduction familiale au temps de l'industrialisation. On pense ici aux travaux initiaux de Tamara Hareven, *Family Time*

que le troisième volume de *l'Histoire de la France rurale* consacrée à la période 1789-1914 ne fait mention de la famille dans aucun des sous-titres de la première partie (1789-1852) et jamais au terme reproduction sociale ou familiale. Dans la seconde partie, sept pages sont consacrées au thème « La famille, la vie la mort »<sup>24</sup>, dont l'ampleur saute pourtant aux yeux de tout lecteur.

Pour le 19<sup>e</sup> siècle, les problématiques de la reproduction familiale nous semblent, à certains égards, davantage portées par l'ethnographie ou la sociologie que par les historiens eux-mêmes<sup>25</sup>. Sans remonter aux travaux de l'un des pères fondateurs de la sociologie, Frédéric Le Play<sup>26</sup>, qui mettaient en avant la mise à mal des modèles traditionnels d'organisation familiale confrontés à la fois aux nouvelles règles de dévolution du Code civil et aux processus d'industrialisation dans la France de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, nous pouvons faire le constat que la plupart des travaux de référence sur les modalités de la reproduction familiale en milieu rural pour l'époque contemporaine émanent essentiellement de l'ethnologie et de la sociologie. Ces enquêtes partent souvent de leur époque contemporaine pour remonter le fil jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle, plus rarement au-delà. Citons ici les travaux d'Isac Chiva, anthropologue proche de Lévi-Strauss, sur les

---

*and Industrial Time, The Relationship Between the Family and Work in a New England Industrial Community*, Cambridge, UP of America, 1982 ; ou encore à ceux de David Kertzer qui a mis en évidence pour une commune agricole du sud de l'Italie le renforcement de structures anciennes de cohabitation intergénérationnelle aux premiers temps de son industrialisation. David Kertzer and Nancy Karweit, "Living with Grandparents. The Tenacity of Three-Generational Households in an Industrializing Italian Community (1871-1921)", *Annales de démographie historique*, 1991, pp. 91-102. Il est à noter que ces enquêtes, dans la lignée de la méthode Laslett, s'appuient davantage sur des recensements que des reconstitutions de familles et que cette méthode est plus facile à mettre en œuvre en ville ou dans des échantillons de population de grande taille.

<sup>24</sup> Maurice Agulhon indique lui-même que la famille n'est guère abordée dans cet ouvrage : « Cette vie paysanne, nous avons jusqu'ici admis sans réflexion plus poussée qu'elle se déroulait dans le cadre, pour nous normal, de la famille », M. Agulhon et al., *Histoire de la France rurale, op. cit.*, 1992, p. 315. Elle est ensuite évoquée comme unité de production mais pas sous l'angle des logiques de reproduction sociale du groupe. Le volume 2, à l'inverse, consacre un chapitre de la seconde partie aux « solidarités fondamentales et pesanteurs socioculturelles », rédigé par Jean Jacquart qui fait une large place à la famille. La troisième partie comprend même un chapitre intitulé « Du social au mental : une analyse ethnographique ». Ce chapitre qui traite largement de la famille est composé par Emmanuel Le Roy Ladurie, qui est lui-même l'auteur d'un article de référence pour l'histoire des systèmes familiaux et des formes de reproduction sociale (« Système de la coutume. Structures familiales et coutumes d'héritage en France au XVI<sup>e</sup> siècle », *Annales ESC*, 1972/4-5, pp. 825-846). La famille paysanne est également singulièrement absente d'une autre synthèse de 1988 consacrée à l'époque contemporaine : Annie Moulin, *Les paysans dans la société française de la Révolution à nos jours*, Paris Seuil, 1988. Il faut attendre le chapitre sur l'Entre-deux-guerres pour qu'un sous-titre évoque « le renforcement de l'exploitation familiale », p. 179.

<sup>25</sup> Tiphaine Barthélémy, « Les modes de transmission du patrimoine. Synthèse des travaux effectués depuis quinze ans par les ethnologues de la France », *Études Rurales*, 110-111-112, 1988, p. 195-212.

<sup>26</sup> Louis Assier-Andrieu, « Le Play et la famille souche des Pyrénées : politique, juridisme et science sociale », *Annales ESC*, 3, 1984, p. 495-512.



Baronnies des Pyrénées<sup>27</sup>, les travaux de Pierre Bourdieu sur le Béarn<sup>28</sup>, l'enquête collective menée sur les paysans de Minot en Bourgogne, conduite par Marie-Claude Pingaud<sup>29</sup> et, un temps, par Françoise Zonabend<sup>30</sup>, l'enquête Plozevet initiée par Edgar Morin, les travaux de l'ethnologue Georges Augustins<sup>31</sup>, ceux enfin de Martine Segalen sur le choix du conjoint à Vraiville en Normandie, sur quinze générations de Bas-Bretons (qui remonte au 18<sup>e</sup> siècle), ou encore sur la commune de Nanterre avant son industrialisation<sup>32</sup>.

Les travaux des historiens de pure obédience autour de la reproduction familiale et sociale et ceux de l'histoire rurale triomphante des années 1960-1980 dans leur ensemble semblent souvent s'arrêter au seuil de la Révolution<sup>33</sup>. Des raisons propres à l'organisation interne de la discipline jouent un rôle qui est loin d'être marginal dans cette situation : les historiens français se définissent généralement comme modernistes ou contemporanéistes, comme dix-huitiémistes ou dix-neuviémistes<sup>34</sup>. Des raisons liées au changement de cadre archivistique peuvent aussi être invoquées. Même si les éléments de continuité administrative sont nombreux entre l'Ancien Régime et le 19<sup>e</sup> siècle, les changements de régime impliquent également des ruptures dans la continuité des séries archivistiques, ce qui ne favorise pas toujours la réalisation d'enquêtes qui enjambent l'épisode révolutionnaire. Au final, qu'elle soit envisagée sous l'angle de l'histoire des systèmes familiaux ou sous celui de l'histoire rurale, la question des modalités de la reproduction

---

<sup>27</sup> Isac Chiva et Joseph Goy (dir), *Les Baronnies des Pyrénées*, Paris, EHESS, 1981 et 1986. Parmi les chevilles ouvrières du projet, l'ethnologue Rolande Bonnain-Dulon, « Contrats de mariage et migration des filles au 19<sup>e</sup> siècle dans les Pyrénées », *Annales de démographie historique*, vol. 121, 1, 2011, pp. 49-68.

<sup>28</sup> Entre autres travaux citons Pierre Bourdieu, « Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1972, n° 4-5, pp. 1105-1127.

<sup>29</sup> Marie-Claude Pingaud, *Paysans en Bourgogne. Les gens de Minot*, Paris, Flammarion, 1977.

<sup>30</sup> Françoise Zonabend, *Une campagne voisine : Minot, un village bourguignon*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, coll. « Ethnologie de la France », 1990.

<sup>31</sup> Georges Augustins, *Comment se perpétuer ? Devenir des lignées et destins des patrimoines dans les paysanneries européennes*, Nanterre, Société d'ethnologie, 1989. On pourrait ajouter, même si ce ne sont peut-être pas les plus centraux dans son œuvre, ceux consacrés par Pierre Bourdieu, *art. cit.*, 1972 aux formes de la reproduction familiale en Béarn à travers la question du célibat notamment.

<sup>32</sup> Martine Segalen, *Nuptialité et alliance. Le choix du conjoint dans une commune de l'Eure*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1972 ; *id.*, *Quinze générations de bas bretons : parenté et société dans le pays bigouden sud (1720-1980)*, Paris, PUF, 1985 ; *id.*, *Nanterriens : les familles dans la ville, une ethnologie de l'identité*, Toulouse, PUM, 1990.

<sup>33</sup> Citons par exemple deux intéressantes monographies récentes qui décrivent les conditions de la reproduction sociale en milieu rural et qui « mordent » sur le 19<sup>e</sup> siècle mais de manière périphérique ou dans un ultime chapitre d'ouverture, l'une pour les systèmes inégalitaires, Marc Conesa, *D'herbe, de terre et de sang. La Cerdagne du XIV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2012 ; l'autre sur la commune d'Argences en Normandie au 18<sup>e</sup> siècle, Jérôme-Luther Viret, *La famille normande. Mobilité et frustrations sociales au siècle des Lumières*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013.

<sup>34</sup> Au point, d'ailleurs, qu'il n'existe pas de consensus entre tous les départements d'histoire des universités françaises pour savoir si la Révolution doit être enseignée en histoire moderne ou en histoire contemporaine.

familiale et sociale apparaît avant tout comme une question d'historien moderniste<sup>35</sup>. Cela fait écho à la place prépondérante qu'ont occupée, à quelques exceptions près<sup>36</sup>, les historiens de cette période aussi bien dans la naissance et le développement de la démographie historique<sup>37</sup> que dans celui de l'histoire rurale, à travers les grandes thèses régionales des années 1960 aux années 1980<sup>38</sup>.

Le 19<sup>e</sup> siècle, parce qu'il voit les cadres économiques de cette reproduction familiale bousculés par l'industrialisation, devrait pourtant, pour cette raison même, constituer un cadre privilégié d'observation des modalités de fonctionnement de la famille, au sens où les perturbations du système engendrées par ces bouleversements peuvent agir comme des révélateurs de la mécanique de la reproduction familiale. *L'Histoire de la population de la France* de Jacques Dupâquier offre une illustration de ce moindre investissement historien sur cette question au 19<sup>e</sup> siècle. Dans le volume 2 consacré à l'Ancien Régime, le chapitre VII « Le mariage et la famille » est confié à deux historiens – François Lebrun et Antoinette Fauve-Chamoux –, tandis que dans le volume 3 qui court de 1789 à la Première Guerre, le chapitre VIII intitulé « Famille et mariage » est rédigé par deux ethnologues, Martine Segalen et Agnès Fine<sup>39</sup>.

---

<sup>35</sup> Cela n'exclut pas que des travaux sur les systèmes de reproduction transcendent cette barrière disciplinaire entre histoire moderne et contemporaine mais les plus importants sont surtout des ouvrages collectifs où se côtoient l'une et l'autre. Gérard Bouchard et Joseph Goy, (dir.), *Famille, économie et société rurale en contexte d'urbanisation (XVIIe-XXe siècle)*, Chicoutimi, Paris, Centre interuniversitaire SOREP-EHESS, 1990 ; Rolande Bonnain, Gérard Bouchard et Joseph Goy (dir.), *Transmettre, hériter, succéder. La Reproduction familiale en milieu rural. France-Québec, XVIIIe-XXe siècles*, Lyon, PUL, 1992 ; Gérard Bouchard, John Dickinson et Joseph Goy, (dir.), *Les exclus de la terre en France et au Québec, XVIIIe-XXe siècles. La Reproduction familiale dans la différence*, Sillery (Québec), Septentrion, 1998 ; Gérard Béaur, Christian Dessureault et Joseph Goy, (dir.), *Familles, Terre, Marchés. Logiques économiques et stratégies dans les milieux ruraux (XVIIe-XXe siècles)*, Rennes, PUR, 2005.

<sup>36</sup> Nous pensons ici par exemple à Antoinette Fauve-Chamoux, elle-même très liée aux ethnologues de la famille ou à Jean-Claude Sangoï dont la thèse sur le Bas-Quercy commençait en 1750 mais allait jusqu'à 1872. Jean-Claude Sangoï, *Démographie paysanne en Bas-Quercy, 1751-1872. Familles et groupes sociaux*, Paris, Editions du CNRS, 1985.

<sup>37</sup> Fabrice Boudjaaba, Michel Oris, Vincent Gourdon, Isabelle Robin et Marion Trevisi (dir.), « 50 ans de démographie historique. Bilan historiographique d'une discipline en renouvellement », dossier thématique des *Annales de Démographie Historique*, 2015-1.

<sup>38</sup> La conjonction de la « crise de l'histoire rurale » et la « crise » de la méthodologie quantitative apparaît d'abord comme une « crise » de modernistes. Gérard Béaur, « L'histoire de l'économie rurale à l'époque moderne ou les désarrois du quantitativisme. Bilan critique », *Histoire et Sociétés Rurales*, 1994, n° 1, pp. 67-97.

<sup>39</sup> Il ne s'agit pas ici de dire que jamais les historiens français n'ont abordé la question de la reproduction sociale et familiale en milieu rural au 19<sup>e</sup> siècle. Des contre-exemples existent et les parcours peuvent être mêlés (Agnès Fine a ainsi soutenu une thèse de troisième cycle en histoire et démographie historique mais un doctorat d'Etat en anthropologie) mais le tableau général dessiné ici nous semble néanmoins exact. Certains de ces contre-exemples valident cette démarche. Nous pensons à l'un des nombreux articles d'A. Fauve-Chamoux sur le village d'Esparros. L'un d'entre eux fait explicitement le pas pour aller au-delà de la Révolution et observer comment le 19<sup>e</sup> siècle transforme le mode de reproduction familiale des « maisons ». Les perturbations engendrées par la mise en place du Code civil sur les formes traditionnelles d'autorité au

Une autre raison, plus fondamentale sans doute, de la place relativement réduite qu'occupe ce genre de questionnement pour le 19<sup>e</sup> siècle est liée à une série d'inflexions majeures de la discipline historique depuis une trentaine d'années. Les mobilités de toute sorte, qu'elles soient sociales, professionnelles, familiales, géographiques, sont devenues une des grilles de lecture majeures des historiens, voire parfois pour certains d'entre eux l'approche exclusive<sup>40</sup>. Dans ce contexte, les logiques internes de reproduction familiale à l'identique du monde rural sont devenues plus difficiles à envisager, *a fortiori* pour un siècle qui voit s'éloigner la civilisation rurale au profit du monde urbain et industriel. Pour le dire autrement, l'histoire des gens qui, au moins en apparence, ne bougent pas et cherchent à se maintenir, à reproduire à la génération suivante le même type d'activité et le même type de destin social et professionnel n'est pas immédiatement au centre des intérêts des historiens du 19<sup>e</sup> siècle. Étudier des individus et des familles qui, semble-t-il, cultivent une forme d'immobilité est en quelque sorte antinomique du projet de l'Histoire, en tant que discipline, qui consiste d'abord à étudier le changement au cours du temps et, *a fortiori*, pour un siècle qui connaît de si profondes transformations. De ce point de vue, travailler sur l'enracinement des populations ne va pas nécessairement de soi<sup>41</sup>.

Il nous semble pourtant que l'enracinement dans un territoire et la recherche d'une forme de stabilité et de continuité, aussi bien sur le plan socioprofessionnel que familial, en dépit des multiples formes de mobilités des individus au 19<sup>e</sup> siècle, est une question qui mérite d'être posée et que l'historien doit encore prendre au sérieux. Le premier chapitre reviendra en détail sur le positionnement historiographique de ce travail et sur ce que recouvre la notion d'« enracinement ». Mais on peut d'ores et déjà indiquer que, à hauteur d'homme, les changements majeurs de l'environnement économique et social du 19<sup>e</sup> siècle sont

---

sein de la famille conduisent à une remise en cause du principe de désignation de l'héritier et incitent certains cadets à créer leur propre « maison ». Mais ce processus de reproduction à l'identique, élargi à plusieurs membres de la fratrie, est de ce fait fragile car les maisons créées sont souvent trop petites et économiquement moins viables. Antoinette Fauve-Chamoux, « Stratégies individuelles et politique de reproduction familiale. Le perpétuel ajustement intergénérationnel des destins migratoires à Esparros 17<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles », in Joseph Goy, Anne-Lise Head-König et Luigi Lorenzetti (éds), *Marchés, migrations et logiques familiales dans les espaces français, canadien et suisse, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Actes du colloque de Genève des 25-27 septembre 2003*, Bern, Peter Lang, 2005, pp. 149-166.

<sup>40</sup> Le chapitre 1 discute en détail cette historiographie et ses implications multiples. Nous reviendrons alors plus largement sur le débat autour des mobilités qui a agité les historiens au tournant des années 2000, notamment à la suite de la parution de l'ouvrage de Paul-André Rosental, *Les sentiers invisibles. Espace, familles et migration dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, EHESS, 1999.

<sup>41</sup> A cet égard l'anthropologie, structuraliste en particulier, s'intéresse sans doute plus spontanément à cette notion d'enracinement et aux éléments de stabilité qui s'articulent mieux avec la recherche d'invariants dans le fonctionnement des sociétés. Cette différence d'approche explique peut-être en partie le rôle essentiel de l'anthropologie historique dans les travaux sur la reproduction familiale à l'identique au 19<sup>e</sup> siècle.

souvent progressifs et que les individus peuvent à la fois être les témoins de ces transformations et continuer de vivre en s'appuyant sur des formes d'organisation et des cadres mentaux plus traditionnels, hérités pour partie d'un temps antérieur à ces changements<sup>42</sup>. Ce faisant, il s'agit donc ici, à rebours d'une partie de l'historiographie actuelle, de ne pas considérer seulement les comportements des individus comme des formes d'adaptation aux changements, voire des stratégies pour intégrer les dynamiques du siècle. Il s'agit aussi de prendre la mesure du fait que ces comportements continuent de s'appuyer sur des cadres mentaux et des formes d'organisation familiale et sociale qui portent l'empreinte d'un passé plus ou moins récent, même s'ils paraissent en marge des nouvelles dynamiques sociales et économiques.

De manière concrète, ce livre questionne les effets de l'enracinement généalogique et familial des individus sur leurs comportements de reproduction familiale au moment où ils doivent faire face à une série de transformations économiques et sociales majeures induites par le processus d'industrialisation. Pour interroger la notion d'enracinement, il s'appuie sur un terrain d'enquête privilégié : la commune d'Ivry, village situé au Sud de Paris qui, au cours du premier 19<sup>e</sup> siècle, se transforme en une ville industrielle comptant plus de 15 000 habitants à la fin des années 1850. L'enquête cherche à suivre plus spécifiquement, au sein de cette population à la croissance explosive, « ceux qui étaient là avant », c'est-à-dire les individus qui vivent à Ivry entre 1800 et 1860 mais qui, à la différence des migrants et de leurs enfants, appartiennent aux anciennes familles de la commune (au sens où leurs aïeux y vivaient également), déjà présentes avant le démarrage du processus d'industrialisation. Nous faisons l'hypothèse que, du fait de cet enracinement, ces individus peuvent avoir encore intérêt à tenter de « se reproduire à l'identique » en dépit des transformations manifestes de leur environnement proche.

D'une certaine manière, en prenant appui sur les démarches et les questionnements des historiens des systèmes familiaux de la France traditionnelle, nous cherchons à comprendre la mise à l'épreuve des systèmes de reproduction familiale tels qu'ils ont été décrits par les historiens modernistes et, ainsi, à mettre en lumière, au moins en partie, certains ressorts et

---

<sup>42</sup> Cette caractéristique vaudrait sans doute également à l'heure actuelle pour des populations qui ont construit leur parcours professionnel et familial dans un environnement économique et social hérité des Trente Glorieuses que la désindustrialisation et la remise en cause des principes nationaux de protection sociale viennent mettre en difficulté.

certaines logiques des comportements individuels et familiaux au temps de l'industrialisation, qui nous paraissent négligés par une grande partie de l'historiographie.

# Chapitre 1

## Sédentarité et enracinement. De la dynamique des populations au comportement des familles

Ce premier chapitre chemine dans l'historiographie de la démographie historique, de l'histoire sociale des populations et de l'histoire des migrations et des mobilités de la France préindustrielle. Il cherche notamment à montrer comment la notion de sédentarité et celle d'enracinement – qu'il conviendra de définir précisément – d'un individu et d'une famille dans un territoire ont finalement été peu étudiées en tant que telles par les historiens, soit que cette question ait été considérée comme un non-objet d'étude, tant cela semblait aller de soi, en particulier pour les sociétés rurales, soit parce que l'étude de la sédentarité et de l'enracinement comme comportement possible, voire délibérément désiré et défendu, a été largement escamotée par la vigueur du débat sur l'intensité, statistiquement mesurable, de la mobilité des populations prises dans leur ensemble et la profusion des travaux sur les stratégies des migrants et les chaînes migratoires<sup>1</sup>.

Pour autant notre propos n'est pas ici de produire une synthèse des travaux sur la mobilité et la migration dans la France traditionnelle. On trouvera la majeure partie des travaux incontournables sur ces questions mentionnés dans les publications qui ont relancé, autour des années 2000, avec plus ou moins de bonheur, le débat sur la mobilité des populations du passé en France<sup>2</sup>. Il s'agira plutôt pour nous de montrer pourquoi, en raison notamment de la prégnance de cette controverse sur les mobilités et les migrations, la sédentarité

---

<sup>1</sup> Colin G. Pooley et Jean Turnbull, *Migration and Mobility in Britain since the XVIII<sup>th</sup> Century*, London, Routledge, 1998 ; Moch L. P., *Moving Europeans. Migration in Western Europe since 1650*. Bloomington, Indiana University Press, 2003.

<sup>2</sup> Citons simplement quatre publications majeures qui ont « animé » ce débat et qui reprennent nombre d'arguments présents également dans nombre d'autres publications des mêmes auteurs : Alain Croix, « L'ouverture des villages sur l'extérieur fut un fait éclatant dans l'ancienne France : position de thèse », *Histoire et Sociétés Rurales*, n° 11, 1999/1, pp. 109-146 ; Paul-André Rosental, *Les Sentiers invisibles, Espaces, familles et migrations dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Ehess, 1999 ; Jean-Pierre Poussou, « L'enracinement est le caractère dominant de la société rurale française d'autrefois », *Histoire, Économie et Société*, 21-1, 1<sup>er</sup> trimestre 2002, pp. 97-108 ; Jacques Dupâquier, « Sédentarité et mobilité dans l'ancienne société rurale. Enracinement et ouverture : faut-il vraiment choisir ? », *Histoire & Sociétés Rurales*, vol. 18, n° 2, 2002, pp. 121-135.

géographique et l'enracinement des individus ont été finalement peu envisagés comme des comportements par les historiens. Il s'agira ensuite de montrer pourquoi ces comportements de sédentarité et d'enracinement dans un territoire peuvent aussi être entendus comme des choix délibérés des individus et des familles – voire, pour partie, comme le résultat de stratégies familiales – au même titre que la mobilité et la migration.

## I. La sédentarité, un biais méthodologique de la démographie historique

La sédentarité géographique est un objet dont le statut est paradoxal dans les travaux des historiens de la période préindustrielle et, sans doute plus généralement, dans les travaux de sciences sociales. Implicitement associée aux campagnes ou aux sociétés qui n'ont pas encore connu de processus d'industrialisation et d'urbanisation massives, la sédentarité est pourtant très rarement envisagée pour elle-même. Elle constitue généralement un prérequis non démontré, voire un implicite du discours. Une recherche par mots-clés dans le moteur de n'importe quelle bibliothèque ou n'importe quel catalogue en ligne suffit à s'en convaincre. La sédentarité apparaît sous deux espèces qui n'ont qu'un rapport indirect ou très lointain avec notre objet : la sédentarisation d'une part, c'est-à-dire le processus qui conduit de la vie nomade à une installation durable des populations dans un lieu donné et qui se traduit par un changement complet de mode de vie – il s'agit surtout de travaux de préhistoire ou de travaux d'ethnologie pour les périodes contemporaines ; la sédentarité, d'autre part, en tant que comportement aux conséquences parfois lourdes en termes de santé publique – il s'agit alors essentiellement de travaux liés à la médecine, aux remèdes et à la prévention de nos modes de vie contemporains.

La sédentarité au sens géographique qui caractérise des populations qui vivent en un même lieu par opposition aux populations migrantes correspond à un nombre très faible de référencement dans les mots-clés des catalogues des bibliothèques. Cette absence, du moins cette faible présence, fait question dans la mesure où d'autres champs de l'historiographie se sont construits, en partie, *contre* cette notion de sédentarité : c'est le cas notamment des travaux sur les migrations et les mobilités des populations en particulier pour la période préindustrielle.

Il y a donc, nous semble-t-il, au moins deux façons d'envisager la question de la sédentarité dans l'historiographie : d'une part, comme un implicite, d'autre part, comme le pendant de la notion de mobilité.

## La sédentarité dans les sociétés préindustrielles, un implicite

La France d'Ancien Régime a pu apparaître comme un conglomérat de « villages immobiles », pour reprendre le titre de l'ouvrage de Gérard Bouchard<sup>3</sup> consacré à un petit village de Sologne. Le titre n'est sans doute pas très heureux, il s'agit probablement d'un choix d'éditeur davantage que d'auteur, car il laisse finalement entendre que les sociétés de ce type n'ont pas d'histoire, ce qui est antinomique du projet de ceux qui font profession de les étudier. Ce choix renvoie cependant à deux réalités parfaitement indéniables. D'une part, la société rurale d'Ancien Régime se caractérise par des taux d'endogamie géographique particulièrement élevés, notamment en comparaison de la situation actuelle. L'immense majorité des époux se recrutent dans le même village ou dans un environnement proche qui dépasse rarement un périmètre d'une vingtaine de kilomètres. L'analyse des actes de mariage dessine un bassin de recrutement des conjoints qui ne s'élargit qu'exceptionnellement hors de la sphère des micro-mobilités inférieures à 10 ou 20 kilomètres<sup>4</sup>. D'autre part, le caractère relativement routinier des pratiques économiques et des modes d'organisation de la production inciterait à la sédentarité. Si le premier point – les forts taux d'endogamie géographique – n'est pas remis en cause et participe de la définition de sociétés « immobiles » relativement refermées sur elles-mêmes<sup>5</sup>, le second point, le caractère routinier de ces économies, a lui fait l'objet d'amples remises en cause depuis une vingtaine d'années. On ne compte plus les travaux des historiens économiques des campagnes qui ont réévalué l'importance des innovations culturelles et techniques, des progrès de la commercialisation des productions dans le monde rural, de leur capacité à

---

<sup>3</sup> Gérard Bouchard, *Le village immobile. Sennely en Sologne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Plon, 1972.

<sup>4</sup> Jean-Pierre Poussou, « Les mouvements migratoires en France et à partir de la France de la fin du XV<sup>e</sup> siècle au début du XIX<sup>e</sup> siècle : approche pour une synthèse » *ADH*, 1973, pp. 11-78.

<sup>5</sup> C'est l'un des points développés par Alain Croix dans son article de 1999, *art. cit.*, qui prend le contre-pied de la formule de Pierre Goubert sur « l'enracinement au village natal (...) fait éclatant dans l'ancienne France », voir Pierre Goubert, « Une richesse historique en cours d'exploitation : les registres paroissiaux », *Annales ESC*, 1954-1, pp. 83-93.



s'insérer dans des circuits marchands qui dépassent le cadre villageois, avant même la révolution industrielle et le développement d'un réseau efficace de chemin de fer<sup>6</sup>. Pourtant, il n'en demeure pas moins que l'image d'une campagne routinière reste prégnante dans les représentations, communes et parfois historiennes, parce que les évolutions ont été lentes et que les pratiques agricoles ont conservé nombre de traits communs durant toute l'époque préindustrielle et jusqu'à l'introduction des engrais chimiques dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle.

Ces travaux d'histoire rurale, qui ont irrigué l'histoire sociale dans son ensemble des années 1950 à la fin des années 1970 et au début des années 1980, portent rarement, de manière explicite, sur la sédentarité en tant que telle. Mais la répétition des taux d'endogamie géographique ainsi que la faiblesse des progrès agricoles et du niveau de vie constamment entravés par des crises de mortalité à répétition jusqu'au milieu du 18<sup>e</sup> siècle ont contribué à donner de ces sociétés rurales préindustrielles une image relativement figée et à faire de la sédentarité l'une des caractéristiques majeures de ces populations par opposition à la société industrielle marquée à la fois par l'urbanisation, la hausse générale du niveau de vie sur le long terme et la mobilité grandissante des individus. Naturellement, il est aisé de faire une lecture plus politique de ces interprétations qui ont pu aux yeux de certains auteurs contribuer à la construction d'un « mythe » ou d'une « vulgate bien ancrée »<sup>7</sup> du paysan sédentaire, routinier, enraciné dans sa paroisse, attaché à ses traditions et fermé au monde extérieur.

Les méthodes de l'histoire économique et sociale triomphante des années 1960-1970 ne sont pas non plus étrangères au fait que la sédentarité ait été implicitement mise en avant par l'historiographie de la France préindustrielle. L'attention, alors relativement nouvelle, portée aux structures<sup>8</sup> plutôt qu'à l'événement a sans doute favorisé le développement de l'image d'une société relativement stable sur le long terme et, par dérivation, figée et sédentaire. Cette historiographie a pris principalement la forme d'une production de monographies paroissiales ou régionales. La liste de ces publications est longue et comporte

---

<sup>6</sup> Pour une mise au point récentes sur les travaux européens on peut se reporter à l'ensemble de la collection *Rural History in Europe* de Brepols et particulièrement à G. Béaur, Ph. Schoffield, J.-M. Chevet et M.-T. Perez Picazo (eds.), volume *Property Rights, Land Markets and Economic Growth in the European Countryside (13-20th cent.)*, Turnhout, Brepols, 2013.

<sup>7</sup> A. Croix, *art. cit.*, p. 143.

<sup>8</sup> Attention parfaitement illustrée par les quatre volumes de *l'Histoire économique et sociale de la France* dirigée par Fernand Braudel et Ernest Labrousse paru aux PUF au début des années 1970 et dans une moindre mesure par les quatre volumes de *l'Histoire de la France rurale* publiée au Seuil en 1976 par Georges Duby et Armand Wallon.

nombre d'ouvrages qui sont désormais des classiques de l'histoire académique. Mais ce choix méthodologique a eu pour conséquence une focalisation sans doute un peu excessive sur les individus et les familles les plus stables géographiquement car ils sont plus aisés à identifier et à suivre dans les sources. Ainsi, non seulement la propriété favorise la sédentarité dans le monde rural dans la mesure où la possession de terre, qui constitue l'un des principaux outils de travail du paysan, incite *a priori* celui-ci à rester sur place, mais elle est aussi l'une des institutions les plus productrices de sources, qu'il s'agisse de cadastres, de terriers ou de sources fiscales telles que les rôles de taille ou de vingtième, etc. À l'inverse, les migrants sans terre sont par définition absents de ces sources fiscales ou cadastrales qui ont constitué le socle de la plupart des études régionales en histoire économique et sociale des années 1960-80.

Du point de vue méthodologique, les outils de la démographie historique ont, eux aussi, clairement renforcé la tendance des monographies d'histoire rurale à focaliser l'attention sur les populations sédentaires. La plupart des grandes enquêtes d'histoire rurale comportent une partie consacrée à la démographie de ces espaces<sup>9</sup>. Celle-ci, comme on le sait, repose sur la méthode Henry de reconstitution des familles développée à partir des années 1950. Cette technique fournit une bonne connaissance de la vie reproductive des couples sédentaires mais pas des migrants puisque, dès lors qu'un couple quitte l'espace d'observation, le chercheur le perd<sup>10</sup>. En ce sens, les analyses construites principalement à partir des fiches MF (date d'union du couple et date du décès du premier conjoint connues) donnent à lire la fécondité et la mortalité des familles les plus stables<sup>11</sup>. Ces critiques sont parfaitement justifiées<sup>12</sup>. Le biais méthodologique existe. Il est toutefois excessif de considérer ces biais comme de nature à remettre en cause les résultats de ces enquêtes dans leur globalité. Les concepteurs de la démographie historique et ses utilisateurs avaient parfaitement conscience de ces biais méthodologiques. L'enquête TRA, qui a débuté à la fin des années 1970, se voulait pour partie une réponse au biais méthodologique de la

---

<sup>9</sup> On pourrait citer d'innombrables travaux depuis *le Beauvais et le Beauvaisis* de Goubert (1960) au *Toulouse et la région Midi-Pyrénées au Siècle des Lumières* de Georges Frêche (1974), en passant par *Les Paysans du Languedoc* d'Emmanuel Le Roy Ladurie (1966).

<sup>10</sup> A. Croix discute particulièrement sur ce point le travail de Louis Henry et Pierre Goubert, A. Croix, *art. cit.*, p. 109 *sqq.*

<sup>11</sup> Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *La démographie à l'époque moderne*, Paris, Belin, 1999, pp. 34-42.

<sup>12</sup> Mais ces critiques étaient énoncées par les historiens démographes eux-mêmes dès la conception de la discipline bien que son objectif ne fût pas de mesurer la mobilité. Louis Henry, « Une richesse démographique en friche : les registres paroissiaux », *Population*, vol. 8, n° 2, 1953, pp. 281-290. Sur l'historique de la discipline et tout particulièrement sur l'enquête Henry nous renvoyons à Isabelle Séguy, *La population de la France de 1670 à 1829. L'enquête Louis Henry et ses données*, Paris, Ined, 2002.

méthode Henry ; elle était le fruit des réflexions de Jacques Dupâquier qui était lui-même l'auteur, quelques années auparavant, de monographies régionales ou paroissiales dans lesquelles il avait recours aux méthodes de la reconstitution paroissiale des familles<sup>13</sup>. Cette entreprise en elle-même montre clairement la conscience précoce qu'avaient les historiens démographes de la difficulté de leurs méthodes à envisager de manière équivalente populations sédentaires et individus mobiles. Pour le dire plus clairement, quel que soit le bien-fondé des critiques à l'égard de méthodes répétées dans ce vaste corpus de monographies, il ne faut pas prêter à leurs auteurs une excessive naïveté face aux sources et aux choix méthodologiques qu'ils opèrent. Il faut surtout garder à l'esprit les intentions premières de ces enquêtes. Il s'agissait d'abord de reconstituer le mouvement général de la population dans un pays qui, rappelons-le, ne dispose quasiment pas de dénombrements fiables pour l'Ancien Régime<sup>14</sup>, et de faire l'histoire du parcours singulier de la fécondité des Françaises par rapport à la trajectoire des autres Européennes dans le cadre plus général de la transition démographique<sup>15</sup>. Il était impossible, sans dénombrements réguliers, de mesurer la croissance de la population au 18<sup>e</sup> siècle, sauf à se fier à des données agrégées qui répètent bien souvent des chiffres de la fin du 17<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>, et il était impossible également, sans recensement, de connaître l'évolution de la taille et de la composition des familles liée à la baisse de la fécondité. Dans cette double perspective, les biais induits par le fait que les historiens démographes connaissent mieux les comportements des sédentaires que ceux du reste de la population sont finalement relativement limités. Certaines enquêtes de démographie historique qui se sont écartées du modèle de la monographie paroissiale pour embrasser un espace plus large ont permis de prendre en compte non seulement toutes les familles sédentaires mais aussi toutes celles qui effectuaient des micromobilités. La comparaison des résultats obtenus en termes de comportements démographiques dans la région de Pont-l'Évêque<sup>17</sup> ou de Vernon<sup>18</sup> avec ceux obtenus en considérant chaque paroisse prise isolément n'a pas fait apparaître de différences très significatives entre les

---

<sup>13</sup> Jérôme Bourdieu, Lionel Kesztenbaum, Gilles Postel-Vinay, *L'enquête TRA, histoire d'un outil, outil pour l'histoire. Tome 1 (1793-1902)*, Paris, INED, coll. « Classiques de l'économie et de la population », 2014.

<sup>14</sup> René Le Mée, *Dénombrements, espaces et société, Recueil d'articles, Cahiers des Annales de Démographie Historique*, n° 1, Paris, Société de Démographie Historique, 1999. Voir également Isabelle Séguy, *op. cit.*, 2002.

<sup>15</sup> Jean-Pierre Bardet et Jacques Dupâquier (dir.), *Histoire des populations de l'Europe*, Paris, Fayard, 1988 ; Thierry Eggerickx, « Régimes et transitions démographiques en Europe de l'Ouest. Un essai de synthèse », *Annales de Démographie historique*, 2015-1, pp. 113-148.

<sup>16</sup> A l'image du *Dictionnaire de Trévoux*, par exemple.

<sup>17</sup> Jacques Renard, *Pont-l'Évêque et ses campagnes aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, SPM Lettrage, 2011.

<sup>18</sup> Enquête Vernon du centre Roland-Mousnier sous la direction de Jean-Pierre Bardet.

populations parfaitement sédentaires et celles qui changeaient de paroisse de résidence dans un espace régional. Reste naturellement les « vrais » migrants qui changent radicalement d'espace de vie en s'éloignant de plus de 20 km de leur village d'origine ou s'installent en ville. L'enquête TRA, qui a permis de les suivre, pour le 19<sup>e</sup> siècle, de manière assez précise, du moins pour les hommes, n'a pas remis en cause le schéma général d'évolution de la fécondité en France tel que l'avait dessiné l'accumulation de monographies locales<sup>19</sup>, ne serait-ce que parce que les migrants avaient souvent tendance à épouser les comportements des populations qu'ils rejoignaient<sup>20</sup>.

Il n'en demeure pas moins que, à beaucoup d'égards, la sédentarité, dans ces travaux d'histoire rurale ou de démographie historique, constitue un implicite de la recherche en ce sens que, s'il est établi que les populations sédentaires forment le cœur des échantillons et des corpus étudiés, ce fait et ce comportement sont des données reçues comme telles faisant l'objet de peu d'interrogations. De ce point de vue, les remises en cause de ce parti pris, de nature essentiellement méthodologique, ont permis de discuter un implicite qui n'est pas sans conséquence sur les représentations que les historiens se font des populations, en particulier rurales et paysannes, dans les sociétés préindustrielles.

## II. De la démographie historique à l'histoire des migrations : la sédentarité comme pendant de la mobilité

Les travaux critiques de la démographie historique ont contribué à questionner le sens et le poids de la sédentarité dans l'Europe moderne et tout au long du 19<sup>e</sup> siècle. Les débats ont été vifs et parfois marqués par des incompréhensions entre les partisans de telle ou telle position. Beaucoup de ces divergences peuvent cependant être interprétées pour partie comme des problèmes de définition. Une première définition évidente de la sédentarité est celle qui renvoie à la non-mobilité géographique des individus, c'est sans doute celle qui a été la plus discutée, une seconde définition qui a suscité un débat de moindre ampleur – quoique ses implications idéologiques soient plus fortes – consiste à considérer la sédentarité comme une forme d'enracinement, de repli sur un espace et une identité très

---

<sup>19</sup> Jacques Dupâquier et Denis Kessler, *La société française au XIX<sup>e</sup> siècle. Tradition, transition, transformation*, Paris, Fayard, 1992.

<sup>20</sup> Thierry Eggericks, « Transition démographique et banlieue en Belgique : le cas de Bruxelles », *Annales de démographie historique*, 2013-2, pp. 51-80 ; Sandra Brée, « La fécondité en banlieue parisienne dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle », *Annales de Démographie Historique*, 2013-2, pp. 81-112.

locales. Ce sont ces deux définitions et ces deux débats que nous examinons ici successivement.

## Mobilités et migrations

Les termes de ce débat ont été posés de manière assez frontale par Paul-André Rosental dans son ouvrage *Les Sentiers invisibles*<sup>21</sup> L'ouvrage discute la construction de la catégorie de migrants à la fois par l'appareil statistique d'État naissant au 19<sup>e</sup> siècle et par les historiens. Il montre comment, parce qu'on s'est focalisé sur les lieux de destination de ces populations, a émergé et s'est imposée l'idée d'un exode rural massif des campagnes vers les villes et comment une telle approche a conduit à sous-estimer les migrations intrarurales et, du même coup, à renforcer l'image de ruraux peu mobiles.

La réponse formulée par Jean-Pierre Poussou reposait principalement sur un travail de distinction entre micromobilités et migrations. Cet auteur rappelait que les natifs restent majoritaires dans les villages à l'époque moderne et qu'en 1861 20 % seulement des Français nés en 1816 résident hors de leur département de naissance. En dehors des villages situés à proximité des villes, il faut attendre le début du 20<sup>e</sup> siècle pour que la moitié de la population de ces communes soit née « ailleurs », au-delà de cet espace géographique proche<sup>22</sup>. Jean-Pierre Poussou fournit, à l'appui de sa démonstration, de multiples références bibliographiques qui vont pour la plupart dans le sens d'une sédentarité massive, incluant les micro-mobilités, et d'une migration qui concerne une minorité d'individus (de 5 à 20 % selon les cas).

L'importance de ces mouvements géographiques de faible ampleur entre le lieu de naissance et le lieu du mariage dans la France d'Ancien Régime, par exemple, et pendant une longue partie du 19<sup>e</sup> siècle n'est pas remise en cause par les deux auteurs, même si chacun admet que cette mesure n'épuise pas la question des mobilités. On peut en effet encore bouger après son mariage comme le démontre la présence en nombre de fiches EF

---

<sup>21</sup> Paul-André Rosental, *Les sentiers invisibles*. *Op. cit.*, 1999.

<sup>22</sup> Jean-Pierre Poussou, *art. cit.*, 2002, p. 100.

et EO dans les fichiers de reconstitution des familles ou, plus encore, les registres du matricule militaire du dernier tiers du 19<sup>e</sup> siècle<sup>23</sup>. On peut également se déplacer en tant que célibataire définitif sans que cela n'entre dans le champ de vision de l'historien démographe penché sur ses registres paroissiaux et sur l'état civil sauf au moment du décès d'un individu solitaire.

La question centrale n'est cependant pas là. Au-delà de la mesure du nombre de ces déplacements de faible ampleur et de leur longueur précise – les historiens choisissent souvent la barre des 20 km de distance entre le lieu de naissance et le lieu d'observation mais cette donnée reste relative selon la densité de l'habitat et du réseau des villages ou selon la proximité d'un centre urbain – c'est bien le sens que l'on donne à ces déplacements qui importe.

Le fait de quitter son village natal pour aller se marier et/ou s'installer dans un village distant de moins de 20 km – pour s'en tenir à cette limite symbolique – constitue-t-il une rupture de la sédentarité ? Beaucoup d'arguments plaident pour une forme de continuité, le changement de commune ou de paroisse peut ainsi être assimilé à une forme de maintien sur place. Non seulement les mariages dans un rayon de 20 km ne représentent qu'une minorité des unions dans les villages de la France préindustrielle mais un certain nombre d'entre eux sont la réponse presque mécanique à une situation administrative et/ou géographique. L'un des premiers éléments qui poussent à contracter une union hors de sa paroisse de naissance est à mettre en relation avec la taille de celle-ci. Le marché matrimonial dans un village d'une centaine d'âmes est en effet très réduit ; cela implique nécessairement pour les individus d'élargir la recherche d'un conjoint aux villages limitrophes<sup>24</sup>. Dans certaines régions à habitat dispersé, dans l'Ouest de la France ou en région de montagne par exemple, les futurs époux peuvent vivre dans des hameaux appartenant à des communes différentes mais qui s'avèrent plus proches l'un de l'autre que du centre de leur village respectif. Ces éléments sont pourtant invisibles à la lecture du registre des mariages d'une paroisse ou d'une commune. De manière similaire, les effets de l'endogamie sociale peuvent conduire à rechercher son compagnon dans un village limitrophe, même lorsqu'on réside dans un village de plusieurs centaines d'habitants au marché matrimonial *a priori* étendu. Si on imagine sans peine qu'un fils de journalier

---

<sup>23</sup> Jean-Claude Farcy et Alain Faure, *La mobilité d'une génération de Français. Recherche sur les migrations dans et vers Paris à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*. Paris, Armand Colin, 2003.

<sup>24</sup> Cette question est abordée par Martine Segalen dans son étude de Vraiville, *Nuptialité et alliance : le choix du conjoint dans une commune de l'Eure*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1972.

trouve son équivalent social dans sa paroisse de naissance, les choses sont infiniment plus compliquées pour un fils de coq de village. Car, même si les grands fermiers ont une fécondité plutôt élevée<sup>25</sup>, ils sont par définition peu nombreux à résider au même endroit. À cela s'ajoutent les interdits canoniques visant à éviter l'inceste, qu'il soit naturel ou spirituel, qui viennent encore réduire un marché matrimonial déjà contraint par les stratégies d'endogamie sociale de certains acteurs.

Ces contraintes démographique, géographique, sociale ou légale qui conduisent à sortir de son village pour trouver son conjoint créent « artificiellement », aux yeux de l'historien qui procède par étude monographique, de la mobilité là où on peut également lire au contraire une forme de sédentarité au sein d'un « espace habituel », d'un « espace de vie identique »<sup>26</sup>.

En fait, cette distinction utile opérée entre le concept de migration et celui de mobilité et de là, de micro-mobilité, donne lieu à un débat sans fin, chaque monographie offrant de nouveaux chiffres à soumettre à l'interprétation de chacun. Cependant, ce débat a le mérite de ne pas réduire la sédentarité ou la mobilité à une simple question de géographie mais de réintroduire la question de l'enracinement dans les termes de la discussion.

La migration implique en effet, au-delà même du problème de la distance kilométrique, un changement plus ou moins radical d'environnement et une rupture des liens et des relations sociales et familiales antérieures tels qu'on peut considérer qu'une partie des migrations implique une forme de déracinement. Quitter son village pour se rendre dans une ville éloignée constitue la forme la plus évidente de la migration. Mais quitter durablement son village pour s'établir dans une autre zone rurale éloignée de telle manière que des contacts fréquents avec son environnement d'origine deviennent impossibles relève également de la migration. La migration, même définitive, implique un changement d'environnement et d'horizon non pas nécessairement professionnel mais en tous les cas relationnel. Les mobilités qui conduisent à poursuivre une activité de nature agricole dès lors qu'elles engendrent un éloignement significatif sont bien à considérer comme des migrations car

---

<sup>25</sup> Jean-Marc Moriceau, *Les Fermiers de l'Île-de-France. L'ascension d'un patronat agricole (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Fayard, 1994.

<sup>26</sup> J. Dupâquier, *art. cit.*, p. 129. Paul-André Rosental propose une « conception élargie de l'appartenance spatiale » (chapitre 3), qui préfère examiner l'inscription des individus dans un territoire et pas seulement à partir de la commune de résidence. Cette notion recoupe celle « d'espace de vie » défendue par J. Dupâquier mais s'étend à une partie des différents espaces fréquentés par les parents migrants d'un individu. P.-A. Rosental, *op. cit.*, p. 53 *sqq.* Pour notre part, il nous semble que cette extension conduit à affaiblir le contenu de l'inscription d'un individu dans un territoire.

l'individu ne peut plus s'appuyer sur son réseau habituel de relations même si son horizon professionnel reste similaire à certains égards.

La micromobilité, à l'inverse, peut être caractérisée par une proximité géographique qui permet le maintien des relations et le recours éventuel à un cercle de parenté et de sociabilité antérieur au déplacement. On l'a dit, la distance de 20 km est souvent retenue par les auteurs. Elle est à prendre pour ce qu'elle est : une norme commode, dont il faut toutefois garder à l'esprit qu'elle constitue une valeur modale qui est loin d'être universelle. Selon les contextes, selon le relief et les temps de déplacement, selon les formes de l'habitat et sa plus ou moins grande dispersion, la frontière entre la micro-mobilité et la migration peut effectivement varier.

Il nous semble que, du point de vue de nos objets d'étude – la sédentarité et l'enracinement – seul compte le mouvement qui est susceptible de les remettre en cause dans la mesure où la mobilité observée n'est pas alors un artefact lié aux sources mais correspond à un changement décisif d'horizon et/ou de mode de vie. Quelle que soit la distance qui trace la limite entre une mobilité et une migration, il est important de prendre en compte ce que le mouvement implique en matière d'inscription des individus dans un espace notamment en termes de perte ou de réduction – ou de mise en suspens – des liens sociaux et familiaux, d'éloignement d'un horizon habituel, qui dépasse pourtant bien souvent les limites de la commune d'origine.

### Les ambiguïtés de la notion d'enracinement/ déracinement

Sous deux aspects, cependant, l'enracinement/ déracinement reste une notion ambiguë. Il n'est en effet pas aisé de distinguer ce qui ressort ou non du déracinement dans deux cas : la mobilité vers une ville proche, d'une part, et la mobilité temporaire, d'autre part. La migration est immédiatement associée à l'image du passage de la campagne à la ville parce que cela correspond dans les sociétés préindustrielles à une réalité quantitativement observable ; la ville mortifère d'Ancien Régime ne se maintient et ne grossit que grâce à l'apport continu de nouvelles populations issues des campagnes. L'historiographie de



l'exode rural a elle aussi beaucoup insisté sur ce mouvement du monde rural vers le monde urbain. Pourtant, durant une assez longue période, sous l'Ancien Régime notamment, l'aire de recrutement de beaucoup de villes s'est d'abord concentrée sur les campagnes qui les environnaient. Les travaux de J.-P. Bardet sur Rouen<sup>27</sup> ou de J.-P. Poussou sur Bordeaux<sup>28</sup>, dans des perspectives différentes, le démontrent clairement. Dans ce cas, la migration urbaine n'implique ni distance ni nécessairement rupture des relations avec le village d'origine. Il est pourtant incontestable que le passage en ville, même dans une petite ville, modifie le mode de vie puisque l'individu voit très certainement son activité professionnelle évoluer et son environnement social se transformer. Même s'il conserve des relations avec les membres de son village, il est conduit à rencontrer un nombre plus important d'individus venant d'autres horizons plus ou moins proches de la ville en question. Ce type de cas se situe à l'intersection de la question de la sédentarité et de celle de l'enracinement. La mobilité géographique semble alors insuffisante pour marquer de manière automatique une rupture avec un environnement et un réseau de relations dans lesquels un individu se trouve enraciné. C'est seulement l'analyse de l'activation ou non de ce réseau, à l'échelle de l'individu, qui permet de dire si celui-ci effectue une migration au sens plein en quittant son village pour une ville pourtant proche ou s'il engage un mouvement qui s'apparente davantage à une micro-mobilité qui lui permet de conserver une large part de son réseau familial et social.

La seconde situation pour laquelle il est difficile d'interpréter la mobilité comme une migration au sens plein, c'est-à-dire un mouvement géographique durable impliquant un changement majeur de l'environnement et du réseau relationnel, est celle des migrations temporaires<sup>29</sup>. La durée de ces déplacements peut varier de quelques mois, comme pour les maçons creusois qui rejoignent la capitale en hiver, à plusieurs années, dans le cas des Français installés en Espagne à l'époque moderne et au 19<sup>e</sup> siècle<sup>30</sup>. Cette durée n'est pas, nous semble-t-il, déterminante pour caractériser cette mobilité. Naturellement, ce déplacement temporaire sur une longue distance implique la découverte de nouveaux

---

<sup>27</sup> Jean-Pierre Bardet, *Rouen au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les mutations d'un espace social*, Paris, SEDES, 1983, 2 vol.

<sup>28</sup> Jean-Pierre Poussou « Note sur la mobilité urbaine dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle vue à travers les registres de sépultures de l'hôpital Saint-André de Bordeaux », *Annales de Démographie Historique*, 1973, pp. 535-545.

<sup>29</sup> Abel Poitrineau, *Remues d'hommes : les migrations montagnardes en France, XVII-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Aubier-Montaigne, 1983.

<sup>30</sup> Rose Duroux, *Les Auvergnats de Castille, Renaissance et mort d'une migration au XIX<sup>e</sup> siècle*, Clermont-Ferrand, Association des Publications de la Faculté des Lettres, 1992.

horizons et une insertion dans un nouvel environnement<sup>31</sup>. Mais il est possible de considérer que cela n'impliquait pas une rupture avec le milieu d'origine et même que ce déplacement participait au renforcement *in fine* de la sédentarité et de l'enracinement de ces populations dans leur terroir initial. L'exemple récurrent dans la littérature de ce point de vue est celui des sociétés de montagne. Parce que trop pauvrement dotées, notamment en ressources naturelles, ces communautés montagnardes trouvent dans la migration un moyen d'être économiquement viables, le travail des migrants apportant les ressources monétaires complémentaires nécessaires. Cette migration temporaire peut même, dans cette perspective, au-delà du fonctionnement global des économies de montagne, être considérée comme le pivot du système de reproduction familiale à l'identique lorsque la migration fournit l'argent nécessaire au paiement des légitimes et des dots des enfants exclus de l'héritage au profit d'un héritier et successeur unique à la tête de la maison et de l'exploitation familiales<sup>32</sup>. L'héritier migrerait temporairement dans le seul but de réunir les liquidités qui lui évitent de vendre une partie du patrimoine familial afin de payer la dot de ses sœurs ou la légitime de ses frères. La migration étant, dès son origine, considérée comme temporaire, comme un moyen plutôt qu'une fin, elle participerait finalement de l'enracinement des populations et, à terme, se traduirait par une sédentarité, les individus mourant là où ils naissent.

Cette lecture est naturellement un peu schématique pour au moins deux raisons qui vont dans des directions opposées. D'une part, les enquêtes historiques l'ont bien établi, ces migrations temporaires sont rarement des migrations solitaires. Elles concernent souvent plusieurs individus issus des mêmes groupes de parenté et, en tous les cas, des mêmes villages : les individus voyagent ensemble, trouvent à s'employer ensemble et partagent leur quotidien sur le lieu de leur migration de travail. La migration, bien que lointaine, n'implique donc qu'une rupture partielle avec le réseau relationnel habituel. On peut dire que, même dans le temps et l'espace de la migration, la notion d'enracinement dans le terroir d'origine est encore opératoire. D'autre part, et de manière inverse, certains travaux ont remis en cause cette vision mécaniste qui subordonne la migration temporaire aux

---

<sup>31</sup> Jacques Dupâquier, *Art. cit.*, 2002.

<sup>32</sup> Parmi les nombreux ouvrages, une vue d'ensemble est fournie par les nombreuses contributions dans Joseph Goy, Anne-Lise Head-König et Luigi Lorenzetti (éds), *Marchés, migrations et logiques familiales dans les espaces français, canadien et suisse, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Actes du colloque de Genève des 25-27 septembre 2003*, Bern, Peter Lang, 2005. Voir par exemple dans ce collectif Antoinette Fauve-Chamoux, « Stratégies individuelles et politique de reproduction familiale. Le perpétuel ajustement intergénérationnel des destins migratoires à Esparros 17<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles », pp. 149-166.

impératifs de fonctionnement de l'économie et de la famille notamment en milieu montagnard. Les travaux de Laurence Fontaine ont mis en évidence la multiplicité des parcours individuels et, finalement, la liberté des acteurs par rapport à ce schéma<sup>33</sup>. Les colporteurs de l'Oisans finissent par former un groupe professionnel et familial dont le mode de vie est caractérisé par la mobilité et non subordonné à l'objectif du retour des individus au village et dont les revenus ne servent pas seulement à équilibrer les comptes d'une exploitation de montagne. Dans son travail sur les migrations tessinoises au 19<sup>e</sup> siècle, Luigi Lorenzetti a insisté sur l'autonomie des individus et les interactions entre le marché du travail qui s'offre aux migrants et les économies de montagne<sup>34</sup>. Du point de vue de l'articulation entre des formes d'enracinement et les migrations, le cas suisse est particulièrement intéressant. Les coutumes suisses se signalent par l'importance du « droit de bourgeoisie » dans l'accès aux ressources naturelles et à la propriété en particulier dans les espaces montagnards depuis le 16<sup>e</sup> siècle au moins et jusqu'au Code civil suisse de 1907<sup>35</sup>. Dans de nombreux statuts de communautés de montagne, la propriété et surtout l'accès aux communaux étaient réservés aux personnes pouvant justifier de la présence d'ascendants parmi les habitants. Dans un premier temps, cet attribut suffisait à justifier les droits. Mais, à partir du 18<sup>e</sup> siècle, ces communautés ont modifié leur statut pour réserver cet accès aux ressources défini par le « droit de bourgeoisie » aux propriétaires disposant d'une ascendance dans le village, mais qui pouvaient également justifier de leur résidence effective sur place. De cette manière, des individus qui auparavant se prévalaient d'un enracinement familial dans la communauté malgré leur migration ne pouvaient plus prétendre à un certain nombre de droits et de ressources alors même que leur famille, y compris leurs femme et enfants, continuaient d'y séjourner. On voit bien ici en l'espèce qu'une migration temporaire pouvait se traduire par une forme de déracinement de la communauté d'origine, bien que ce déplacement s'inscrivît dans un objectif de maintien sur place à long terme.

---

<sup>33</sup> Laurence Fontaine, « Droits et stratégies : la reproduction des systèmes familiaux dans le Haut-Dauphiné (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », *Annales ESC*, nov-déc. 1992, 6, pp. 1259-1277.

<sup>34</sup> Luigi Lorenzetti, *Economie et migrations au XIX<sup>e</sup> siècle : les stratégies de la reproduction familiale au Tessin*, Bern, Peter Lang, 1999.

<sup>35</sup> Anne-Lise Head-König, "Common Land and Collective Property in Prealpine and Alpine Switzerland. Tensions with Regard to the Access and Allocation of Resources (Middle Ages – Twentieth Century)" in Niels Grüne, Jonas Hübner, Gerhard Siegl (Hg.), *Ländliche Gemeingüter – Rural Commons. Kollektive Ressourcennutzung in der europäischen Agrarwirtschaft – Collective Use of Resources in the European Agrarian Economy*, Jahrbuch für Geschichte des ländlichen Raums, 2015, pp. 232-243.

Au total, les débats autour de la mobilité dans la France préindustrielle peuvent paraître assez vains, ou du moins insolubles, au sens où sa mesure et son interprétation dépendent d'abord du contenu et du sens que les historiens lui accordent. La mobilité et la sédentarité ne peuvent être réduites à de simples notions géographiques. Au-delà de la distance parcourue par un individu, l'élément le plus important est ce que le mouvement induit du point de vue de son inscription dans un territoire<sup>36</sup>, ce qu'il implique en termes d'accès ou non à des ressources habituelles (la terre, par exemple, pour un rural qui migre dans une autre campagne) ou à un réseau relationnel (familial notamment). C'est pourquoi nous préférons la notion d'« enracinement dans un territoire » à celle de sédentarité, qui renvoie surtout à une localisation administrative des individus.

### III. Sortir du débat sur l'intensité de la sédentarité/ mobilité : les échelles d'observation de l'enracinement

Le débat sur la sédentarité des populations dans la France préindustrielle se poursuit aujourd'hui, sans doute à plus bas bruit, mais des publications sur ce thème continuent de paraître régulièrement<sup>37</sup>. Elles ont en commun, nous semble-t-il, d'essayer d'analyser ces phénomènes dans leur complexité et dans la profondeur temporelle des parcours de vie. Ces travaux sont peut-être davantage portés à fournir des données supplémentaires pour alimenter le débat plutôt qu'à défendre des positions relevant de problématiques exclusivement méthodologiques, voire idéologiques. Ils fournissent des conclusions plus nuancées sur l'ampleur et la signification de ces mobilités ou de ces sédentarités.

À la lecture de ces différents travaux<sup>38</sup> qui ont tenté une mesure de ces phénomènes, on peut mettre ainsi en évidence certains éléments qui contribuent à relativiser la vigueur de ces débats.

---

<sup>36</sup> La signification de la migration peut être très variable selon les configurations familiales et dès lors qu'elle est resituée dans un parcours de vie individuel et familial. Voir Paul-André Rosental, « Maintien/ rupture : un nouveau couple pour l'analyse des migrations », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 45-6 (Nov. - Déc., 1990), pp. 1403-1431.

<sup>37</sup> Jeremy Hayhoe, *Strangers and Neighbours. Rural Migration in Eighteenth-Century Northern Burgundy*. Toronto, University of Toronto Press, 2018.

<sup>38</sup> Outre l'ouvrage récent de Hayhoe pour le 18<sup>e</sup> siècle, on pense également pour le siècle suivant à Jérôme Bourdieu, Gilles Postel-Vinay, Paul-André Rosental et Akiko Suwa-Eisenmann, « Migrations et

Le premier élément tient à la chronologie. Le débat sur la mobilité/ sédentarité est alimenté par des historiens qui, certes, développent un raisonnement dépassant le cadre temporel et spatial de leurs différents champs d'enquête empiriques mais pour lequel la périodisation reste un élément central de la discussion. Trop souvent en effet, dans ces controverses, sont utilisés à l'appui de l'argumentation des cas ou des données chiffrées qui renvoient à des périodes différentes. La mobilité des populations au 18<sup>e</sup> siècle est, nous semble-t-il, parfois mise un peu vite en miroir de la situation des populations du 19<sup>e</sup> siècle. Or, à beaucoup d'égards, les contextes politiques, économiques et sociaux entre ces deux périodes sont très différents. Le vocable de « populations du passé », de « sociétés préindustrielles » sont couramment utilisés, parfois indifféremment, mais renvoient à des contextes très différents selon les espaces et les périodes. Ainsi, dans son livre de 1999, Paul-André Rosental propose-t-il une critique systématique et argumentée des travaux historiques affirmant la sédentarité globale des populations du passé, mais il s'appuie ensuite sur une démonstration empirique qui porte sur un contexte et une période qui ne sont pas les mêmes que ceux des études qu'il critique. Les travaux historiques « traditionnels » sur la sédentarité des populations mis en cause portent pour beaucoup d'entre eux sur la fin de l'Ancien Régime tandis que les « sentiers invisibles » arpentés par les migrants de Rosental<sup>39</sup> concernent le dernier tiers du 19<sup>e</sup> siècle et le début du 20<sup>e</sup> siècle, soit des périodes très différentes à bien des égards, ne serait-ce que du point de vue du degré d'industrialisation de l'économie, d'urbanisation et du degré de développement des transports<sup>40</sup>.

Ces différences de contexte temporel s'accompagnent également de différences en termes de sources. La construction des indicateurs de mobilité, à défaut de recensement, a

---

transmissions inter-générationnelles dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 55, 2000, pp. 749-790 ; Gérard Béaur, « Mobiles ou sédentaires ? Les familles rurales normandes face au problème de la migration au 19<sup>e</sup> siècle », dans Luigi Lorenzetti, Anne-Lise Head König et Joseph Goy (dir.), *Marchés Migrations et logiques familiales dans les espaces français, canadien et suisse, 18<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles*. Bern, Peter Lang, 2005, pp. 263-277 ; Fabrice Boudjaaba, « Mesurer la mobilité sans registre de population en France au XIX<sup>e</sup> siècle : l'apport des registres de successions à l'étude des migrations des ruraux », *Cahiers québécois de Démographie*, 41-1, printemps 2012, pp. 9-35, ou encore Fabrice Boudjaaba et Jean Le Bihan, « Les enseignements d'une généalogie cornouaillaise. Dispersion familiale et mobilité individuelle en Bretagne (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n° 120-4, 2013, pp. 151-179. On trouvera également d'autres approches avec une ouverture plus internationale dans le numéro 2002-2 des *Annales de Démographie Historique*, « les migrations au scalpel ».

<sup>39</sup> Même si l'un des apports majeurs du travail de Rosental est aussi de montrer l'ampleur des migrations internes aux campagnes et pas seulement à destination des villes à la fin du 19<sup>e</sup> siècle.

<sup>40</sup> Sur l'accélération des migrations au 19<sup>e</sup> siècle, voir Paul-André Rosental, « La migration des femmes (et des hommes) en France au XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales de démographie historique*, 2004-1, pp. 107-135, ou encore pour la Belgique, Thierry Eggerickx, « Les migrations internes en Wallonie et en Belgique de 1840 à 1939 : un essai de synthèse », in Thierry Eggerickx et Jean-Paul Sanderson (eds), *Histoire de la population de la Belgique et de ses territoires*, Louvain, Presses universitaires de Louvain, 2010, pp. 293-336.

largement reposé pour la France d'Ancien Régime sur le calcul des taux d'endogamie et d'exogamie au mariage. Or, pour le 19<sup>e</sup> siècle, des statistiques publiques agrégées existent à partir notamment des recensements quinquennaux<sup>41</sup>. Faut-il vraiment être surpris que des sources si différentes aboutissent à des conclusions aussi divergentes sur l'intensité des mouvements migratoires ?

De ce point de vue, ce débat s'enrichit non pas des comparaisons entre des sources et des indicateurs de nature si différente mais bien davantage de nouvelles études empiriques qui ont recours à d'autres sources que les actes de mariage ou le lieu de naissance déclaré par les individus au moment du recensement. Celles-ci prennent en compte, au-delà du critère de la résidence, les éléments qui signalent une inscription dans la durée dans un territoire, les formes d'insertion des individus dans un espace familial.

Dans cette perspective, l'ouvrage récent de Jeremy Hayhoe consacré aux migrations rurales en Bourgogne au 18<sup>e</sup> siècle apporte des éléments très intéressants. Pour cela, il s'appuie principalement sur deux types de sources qui n'ont jamais été réellement exploitées de manière systématique pour étudier la mobilité et la sédentarité des populations de la France traditionnelle : il s'agit, d'une part, des listes nominatives du recensement de l'An IV qui sont bien conservées pour une large partie de la Bourgogne et, d'autre part, des indications sur l'origine géographique et les lieux de naissance des témoins dans les procès des archives seigneuriales. La première source, qui s'apparente à un recensement, n'est pas en soi originale mais ce type de documentation est rare pour le 18<sup>e</sup> siècle<sup>42</sup> et offre des possibilités inédites de comparaison avec le 19<sup>e</sup> siècle pour lequel le recours aux recensements est beaucoup plus fréquent. J. Hayhoe fait d'ailleurs la comparaison des données issues du recensement de l'An IV avec celles du recensement de 1872 et montre que les mobilités de la période de l'industrialisation ne sont pas en proportion plus importantes que celles de la fin du 18<sup>e</sup> siècle<sup>43</sup>. La seconde source, issue des tribunaux seigneuriaux n'a jamais, à notre

---

<sup>41</sup> C'est en grande partie sur cette documentation que s'appuie la démonstration de Rosental sur l'ampleur des migrations intra-campagnardes. Rosental, *Op. cit.* pp. 41-51.

<sup>42</sup> Dans le même ordre d'idée, V. Gourdon et M. Trevisi ont exploité une documentation du même type pour le Vexin français et montré un niveau de mobilité inattendu des personnes les plus âgées et notamment des veufs et des veuves. Vincent Gourdon et Marion Trevisi, « Âge et migrations dans la France rurale traditionnelle : une étude à partir du recensement de l'An VII à la Roche-Guyon », *Histoire, Economie et Société*, 2000-3, pp. 307-331.

<sup>43</sup> Jeremy Hayhoe, *op cit.*, pp. 34-41.

connaissance, fait l'objet d'une recherche systématique dans une perspective d'histoire des mobilités de la France rurale d'Ancien Régime.

D'autres travaux ont exploité, pour le 19<sup>e</sup> siècle, des sources *a priori* sans lien direct avec la question des mobilités. G. Béaur sur la Normandie, Gilles Postel-Vinay *et al.* à partir de l'enquête TRA, mais également Fabrice Boudjaaba sur la Normandie et la Bretagne, ont eu recours aux Registres de mutations par décès pour tenter de suivre et d'évaluer la mobilité d'une génération à l'autre. Ces déclarations de successions précisent le lieu de résidence des enfants (et des héritiers en général) au moment du décès d'un individu. L'usage d'une source qui ne soit ni un acte de mariage ni un recensement, produit d'autres résultats et fournit un éclairage différent sur l'intensité des mobilités et de la sédentarité géographique des individus. Ces différentes enquêtes indiquent des taux de mobilité et de sédentarités très variables<sup>44</sup> selon les échantillons. Cela rappelle combien l'intensité des mobilités est largement conditionnée par le contexte démographique, économie et social au niveau local. Au-delà de l'attraction exercée par l'industrialisation ou la proximité d'une très grande ville dynamique, la situation économique locale, le niveau de fécondité et la pression démographique exercée sur les modes traditionnels de reproduction sociale des familles dans un espace donné influencent fortement les taux de mobilité géographique des individus à la génération suivante.

Ces différentes approches de la mobilité/ sédentarité fournissent des évaluations différentes de celles issues de l'analyse des lieux de naissance des époux ou des individus dans les recensements et viennent complexifier la lecture des évolutions et, en tous les cas, mettre à mal la possibilité de dégager un *trend* des mobilités dans l'Europe préindustrielle et de l'industrialisation. Mais ces approches permettent également d'approfondir notre compréhension des mécanismes de la mobilité ou de la sédentarité, en évitant de les réduire à un unique indicateur quantitatif ; elles évitent ainsi de ramener le débat à la seule comparaison des taux de mobilités et resituent les déplacements ou la stabilité des individus dans un contexte local individuel et familial précis. C'était d'ailleurs, nous semble-t-il, en grande partie, l'objectif poursuivi par l'analyse de 72 généalogies issues de l'enquête TRA dans la partie centrale du livre de P.-A. Rosental<sup>45</sup>. Il n'est plus question alors d'établir un

---

<sup>44</sup> Fabrice Boudjaaba, *art. cit.*, 2012.

<sup>45</sup> Cette partie du livre qui prend appui sur une « conception élargie de l'appartenance spatiale » est discutable mais plus novatrice et à beaucoup d'égards, en pratique, assez déconnectée des chapitres 1 et 2 qui discutent l'ampleur des mobilités et la bibliographie classique sur les questions de migrations dans la France rurale traditionnelle.

taux de sédentarité mais de comprendre comment la mobilité d'un individu, qui n'est pas un acte isolé, s'inscrit dans un parcours de vie, avec souvent plusieurs étapes, dans « un projet migratoire »<sup>46</sup> voire dans une trajectoire familiale sur plusieurs générations dessinant une « appartenance spatiale ». C'est la même démarche qui doit s'appliquer aux individus « sédentaires ». Au-delà de leur comptage, il s'agit bien d'étudier leur enracinement dans un territoire.

### Passer des populations aux individus sans perdre les « sédentaires »

Selon l'échelle d'analyse choisie, la vigueur du débat autour de la mobilité des populations et des individus n'a pas la même intensité. Considérée au niveau des populations dans leur ensemble, la question de savoir si les sociétés anciennes étaient mobiles ou sédentaires a été débattue à de nombreuses reprises et le débat, pour les raisons méthodologiques évoquées plus haut, qui tiennent à la fois à la nature des sources et à la réduction de la question à un seul indicateur, nous paraît pour ainsi dire sans fin et relativement insoluble.

Considéré à l'échelle des individus et de leurs comportements, et non au niveau des populations, le débat autour de la sédentarité semble avoir été beaucoup plus réduit, voire inexistant. Les travaux sur les mobilités à l'échelle d'un individu ou des familles ont été en revanche nombreux. Les notions de « chaînes migratoires », de « projets migratoires »<sup>47</sup> ont ainsi connu dans l'historiographie un grand succès. Elles se sont imposées comme des notions incontournables et sont couramment utilisées par les historiens. La production historiographique sur ce thème est abondante.

Force est de constater, qu'à l'échelle des individus et des familles, il n'en va pas de même pour la sédentarité et l'enracinement. D'une certaine manière, tout se passe comme si la sédentarité était une non-attitude. En d'autres termes, les historiens, et peut-être plus largement les chercheurs en sciences sociales, se demandent beaucoup plus souvent pourquoi et comment les individus bougent et migrent, mais bien plus rarement pourquoi ils restent sur place, pourquoi certains naissent, vivent et meurent au même endroit. Il y a finalement peu de place dans les travaux historiques pour les chaînes de l'enracinement et la possibilité de parcours de vie qui s'appuieraient sur des logiques de sédentarité

---

<sup>46</sup> *Op. cit.*, pp. 85-92.

<sup>47</sup> Leslie Moch, *op. cit.*



géographique. Dans la perspective propre à la démographie historique, on l'a dit, les sédentaires ne sont pas examinés pour eux-mêmes mais parce qu'ils présentent, sur le plan archivistique, l'avantage d'être plus faciles à suivre tout au long de leur vie, reproductive notamment. Du point de vue de l'histoire sociale des populations et surtout de celui des comportements individuels et familiaux, cette explication n'est évidemment pas valable. Les données sont pourtant disponibles mais il faut faire état du peu d'intérêt des historiens à comprendre les mécanismes qui conduisent un individu ou un groupe familial à ne pas se déplacer mais au contraire à rester, spatialement parlant, dans un cercle limité.

Au total, l'intérêt évident des historiens, depuis quelques décennies, pour les parcours de mobilité invite à considérer la sédentarité géographique des individus davantage comme une non-mobilité que comme un comportement en soi. Ainsi, la migration et la mobilité en général semblent dotées d'une forme d'intentionnalité de la part des acteurs, voire constituer un projet de vie ou même une stratégie quand le fait de ne pas changer de commune ne semble que rarement considéré pour lui-même, sauf, par défaut, comme un non-mouvement<sup>48</sup>.

Partant de ce constat, l'objet de la présente étude est précisément d'identifier, pour les « sédentaires », les « chaînes » de leur inscription dans un territoire et de comprendre dans quelle mesure elles participent d'un « projet d'enracinement », en tous les cas d'une forme d'intentionnalité.

### Un détour par la sociologie : le « capital d'autochtonie »

Un détour par la sociologie contemporaine, notamment celles des milieux populaires ruraux, peut nous y aider. Les travaux de sociologie semblent en effet, à l'inverse de ceux des historiens, avoir porté une attention plus soutenue à ce type de comportement aussi bien

---

<sup>48</sup> Cet intérêt prononcé pour les mobilités dissimule probablement des enjeux qui dépassent largement le cercle de la communauté des historiens. Il est de ce point de vue tentant de mettre en relation cet intérêt des chercheurs en sciences sociales, depuis plusieurs décennies, pour la mobilité comme projet, manière d'être acteur de sa propre existence, avec la façon dont notre société contemporaine plébiscite et érige en valeur le mouvement, le changement. Pour le dire autrement, la stabilité, la reproduction à l'identique, facilement associés à l'idée de fermeture ou à une forme de conservatisme, font l'objet d'une appréciation plutôt négative de la part de notre société en général mais aussi des historiens qui sont, de ce point de vue, toujours en effet, des historiens de leur temps.

à l'échelle individuelle que familiale, même si cet intérêt semble relativement récent. La sociologie rurale, à l'image de l'histoire rurale, a nettement reculé pour devenir un champ assez réduit, occupant un nombre limité de chercheurs depuis deux ou trois décennies. Sans surprise, la sociologie du monde rural a décliné ces dernières décennies à mesure que la France s'est urbanisée<sup>49</sup>. Mais les chercheurs de la période faste de la sociologie rurale, dans le sillage des travaux d'Henri Mendras sur *La fin des paysans*<sup>50</sup>, s'étaient surtout intéressés, dans cette historiographie des années soixante aux années quatre-vingt, à l'exode rural et finalement aux mobilités et aux processus de déracinement. Il s'agissait le plus souvent de comprendre les effets des mutations économiques sur ces sociétés qui traversaient ces espaces. Cette période faste de la sociologie rurale coïncide aussi largement avec celle de l'ethnologie du monde rural<sup>51</sup> et des grandes enquêtes collectives, qu'il s'agisse de celle de Plozévet sous la direction initiale d'Edgar Morin dans les années 1960 de celle sur les Baronnies des Pyrénées conduite par Isac Chiva dans les années 1970<sup>52</sup>.

Plus récemment, un certain nombre de travaux ont contribué à renouveler à la fois la sociologie du monde rural<sup>53</sup> et, plus largement, à prendre comme objet d'étude spécifique des populations dont les comportements s'apparentent à des formes de sédentarité et d'enracinement dans un espace plus ou moins large.

Ces recherches ne sont pas toutes consacrées au monde rural au sens strict. Elles se sont notamment intéressées à des espaces plus urbains, qu'il s'agisse de petites villes industrielles<sup>54</sup> ou de zones périurbaines<sup>55</sup>, mais elles ont en commun de s'intéresser à un segment de la population finalement peu étudié : ceux qui sont moins mobiles et se maintiennent dans des espaces considérés du point de vue économique, et même plus globalement, comme peu dynamiques. Les termes de sédentarité ou d'enracinement

---

<sup>49</sup> Céline Bessière, *De génération en génération. Arrangements de famille dans les entreprises viticoles de Cognac*, Paris, Raisons d'agir, 2010.

<sup>50</sup> Henri Mendras, *La Fin des paysans*, Paris, S.E.D.E.I.S, 1967.

<sup>51</sup> C'est l'ethnologie, rappelons-le, qui a largement pris en charge l'histoire de la famille et des processus de reproduction familiale au 19<sup>e</sup> siècle. Voir l'introduction.

<sup>52</sup> La liste de ces travaux est assez longue. On pourrait y ajouter une grande partie des travaux de Françoise Zonabend sur la mémoire de la famille rurale et la généalogie ou encore ceux de Marie-Claude Pingaud sur les gens de Minot en Bourgogne.

<sup>53</sup> Sur ce renouveau récent, voir Gilles Laferté, « Des études rurales à l'analyse des espaces sociaux localisés », *Sociologie*, vol. 5, n° 4, 2014, pp. 423-439.

<sup>54</sup> Jean-Noël Retière, *Identités ouvrières : histoire sociale d'un fief ouvrier en Bretagne 1900-1990*, Paris, L'Harmattan, 1994 ; Sibylle Gollac, « Propriété immobilière et autochtonie. Les trajectoires immobilières, sociales et politiques d'un maçon breton et de ses descendant-e-s », *Politix*, vol. 101, n° 1, 2013, pp. 133-159.

<sup>55</sup> Nicolas Renahy, *Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*, La Découverte, coll. « textes à l'appui », 2005.

n'apparaissent pas nécessairement dans ces travaux qui s'intéressent aux individus qui vivent dans des espaces d'abord perçus comme des territoires que l'on quitte et qui, en tous les cas, par leur maintien dans ces mêmes espaces, paraissent avoir un comportement à contre-courant d'une tendance plus générale de nos sociétés contemporaines à la mobilité, qu'elle soit de nature étudiante, familiale ou professionnelle.

Pourtant, ces travaux traitent bien de populations que l'on peut caractériser par une forte sédentarité géographique et des formes d'enracinement social et culturel dans un espace donné. Cette sociologie a développé le concept de « capital d'autochtonie » pour étudier et comprendre les rapports sociaux dans ces espaces qui apparaissent à l'écart des dynamiques économiques et sociales contemporaines, notamment de celles des métropoles perçues à l'inverse comme des « machine à mobilité »<sup>56</sup>. La notion, en gestation depuis les années 1980, semble avoir vraiment émergé à partir du milieu des années 1990 avec la publication de monographies liées à un territoire précis<sup>57</sup>. Ce capital d'autochtonie est défini notamment comme « l'ensemble des ressources que procure l'appartenance à des réseaux de relations localisés »<sup>58</sup>. Cette notion contribue à mettre en évidence deux éléments parfois sous-estimés pour comprendre à la fois la position sociale des individus et leurs comportements souvent contraires à l'injonction contemporaine de la mobilité : le rapport à l'espace, d'une part, et le rôle de la transmission familiale, d'autre part.

Le concept de capital d'autochtonie permet tout d'abord pour la sociologie « d'interroger les rapports sociaux dans leur dimension spatialisée tout autant que les formes spatiales structurant les rapports sociaux »<sup>59</sup>. La prise en compte du facteur spatial est également souvent réduite dans les travaux des historiens à l'identification de la commune (ou de la paroisse) de résidence des individus et leurs éventuels changements de commune au cours de l'existence. P.-A. Rosental avait justement proposé, à rebours, une « conception élargie de l'appartenance spatiale » pour comprendre les logiques de mobilité. Une approche de ce

---

<sup>56</sup> Max Rousseau, « La ville comme machine à mobilité. Capitalisme, urbanisme et gouvernement des corps », *Métropole*, 3, mis en ligne le 12 septembre 2008, consulté le 21 septembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/metropoles/2562>

<sup>57</sup> Sur la genèse du concept, voir Jean-Noël Retière, « Capital d'autochtonie », in I. Casillo (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013. Il est intéressant de constater dans cet article que l'auteur inscrit ce concept dans une filiation, attendue, avec la sociologie de Bourdieu mais aussi avec les travaux de Maurice Agulhon sur la sociabilité villageoise et le rapport au politique des ruraux au 19<sup>e</sup> siècle.

<sup>58</sup> Jean-Noël Retière, « Autour de l'autochtonie. Réflexion sur la notion de capital social populaire », *Politix*, 63, 2003, pp. 121-143, p.131.

<sup>59</sup> Emilie Aunis et al (dir.), *Les territoires de l'autochtonie. Penser la transformation des rapports sociaux au prisme du « local »*, Rennes, PUR, 2016, p. 11. On trouvera dans l'introduction de cet ouvrage de nombreuses références sur les travaux relatifs à cette notion en sociologie.

type peut aussi être utile pour comprendre les logiques de non-mobilité. Considérer la résidence des individus non pas seulement comme une localisation mais comme une inscription dans un réseau dense de relations et, potentiellement, comme un ensemble de ressources permet de mieux comprendre les ressorts et les logiques du maintien sur place d'un individu ou d'une famille. L'ancrage local, à cet égard, n'est pas qu'un ensemble de liens qui enserrent et entravent mais aussi une ressource à la fois sociale, économique et symbolique.

Bien entendu, les historiens n'ignorent pas cette réalité. La distinction effectuée entre micromobilité et migration par nombre d'entre eux, notamment pour l'époque moderne, atteste du fait que l'historiographie a su prendre en compte l'inscription des individus sédentaires dans un territoire qui dépasse les limites de la commune ou de la paroisse. Il nous semble toutefois, parce que la sédentarité relative des populations du passé est souvent considérée comme un implicite aussi bien par la démographie historique que par les historiens des migrations, que l'inscription des individus dans un espace est rarement considérée pour elle-même.

Le concept de capital d'autochtonie est ensuite très fortement associé à la question de l'héritage familial, sous toutes ses formes et pas seulement économique, et à celle de l'ancrage familial dans un territoire. « Si le capital d'autochtonie peut s'acquérir au fil du temps, il est la plupart du temps un héritage de la transmission familiale » indiquent Emilie Aunis et ses co-auteurs<sup>60</sup>. Le fait d'avoir des parents qui vivent ou ont vécu dans un même territoire et de bénéficier de la présence d'un certain nombre de collatéraux dans ce même espace peut constituer un réservoir de ressources important, aussi bien en termes de réputation, de crédit social, de réseau relationnel, de solidarités familiales, etc. – mais aussi de construction identitaire individuelle –, permettant à un individu de se maintenir sur le plan économique, y compris dans un espace en difficulté<sup>61</sup>. Ainsi, selon les cas – la grande enquête de démographie « Proches et parents » au début des années 2000 l'a montré –, la « famille-entourage locale » dans laquelle les individus s'insèrent, et à terme, s'ancrent, peut être le résultat de contraintes économiques ou patrimoniales mais peut aussi relever

---

<sup>60</sup> E. Aunis *et al.*, *Op. cit.* p. 12.

<sup>61</sup> Par exemple, Caroline Mazaud, « Le rôle du capital d'autochtonie dans la transmission d'entreprises artisanales en zone rurale », *Regards sociologiques*, 40, 2010, pp. 45-57.

d'un choix délibéré des individus. Catherine Bonvalet insiste particulièrement sur l'importance de cette « famille entourage locale » pour les milieux populaires<sup>62</sup>.

### Capital d'autochtonie, sédentarité, ancrage et enracinement : quels usages pour l'histoire ?

La notion de capital d'autochtonie permet de décrire une réalité que l'on peut approcher avec les outils, peut-être moins précisément définis sur le plan conceptuel, de la littérature historique tels que la notion d'ancrage ou d'enracinement dans un territoire. Cet enracinement dans un espace, pour l'historien, tient d'abord à l'ancienneté de la résidence d'un individu et de ses ascendants dans un espace donné. Dans une rhétorique et des problématiques un peu différentes de celles de la sociologie, les historiens peuvent avoir recours à la notion d'« enracinement dans un territoire » pour analyser une série de comportements et de rapports sociaux dans les sociétés traditionnelles. Pourquoi dès lors opérer ce détour par la littérature sociologique ?

Il nous a paru utile dans la mesure où beaucoup d'historiens n'ont pas accompli le même chemin que certains sociologues pour apprécier l'enracinement comme un élément déterminant dans l'analyse des processus de reproduction sociale et familiale et dans l'analyse des comportements et des parcours de vie des individus. Pour le dire autrement, il nous semble que nombre d'historiens sont encore « éblouis » par ce que Simona Cerutti qualifie de « 'vraie révolution scientifique' ; c'est-à-dire le renversement du paradigme de la sédentarité comme condition 'normale' et plus fréquente »<sup>63</sup> dans les sociétés de l'époque moderne, au point parfois de refuser de prendre en compte – et d'entrevoir – la possibilité même d'une sédentarité ou d'un enracinement géographique.

Simona Cerutti constate que « non seulement ces sociétés étaient traversées par quantité de flux de gens mobiles [et que] du coup, l'opposition entre « stables » et « mobiles » perd une large partie de son sens et demande plutôt à être substituée avec celle entre une mobilité réglée, soumise à un contrôle et à un ordre, et une mobilité qui se soustrait à cet ordre »<sup>64</sup>.

---

<sup>62</sup> Catherine Bonvalet, « La famille-entourage locale », *Population*, 58<sup>e</sup> année, n°1, 2003. pp. 9-43.

<sup>63</sup> Simona Cerutti, *Étrangers. Étude d'une condition d'incertitude dans une société d'Ancien Régime*, Paris, Bayard, 2012, p. 21.

<sup>64</sup> S. Cerutti, *op. cit.*, p. 22.

Le propos porte principalement sur le monde des artisans urbains, dont les taux de mobilités sont effectivement importants, et l'ambition de l'ouvrage de S. Cerutti est d'analyser la catégorie d'étranger et non celle de mobile ou de migrant. Cette distinction vise en outre à montrer comment l'appartenance ou non au groupe des étrangers ne relève pas d'une simple catégorie juridique mais aussi et surtout d'un processus progressif dans le temps d'intégration ou non dans une série de liens sociaux et d'institutions, professionnelles notamment. Cependant, il nous semble intéressant de souligner que cette « révolution scientifique » que fut la découverte de la mobilité dans les sociétés traditionnelles puisse aboutir à faire disparaître la notion et la catégorie de « sédentaire » des grilles d'analyse, même dans le milieu des artisans turinois du 17<sup>e</sup> et du 18<sup>e</sup> siècle où la mobilité est forte<sup>65</sup>. En effet, imaginer que certains artisans soient nés sur place et relèvent d'une forme de sédentarité, qu'ils soient eux-mêmes enfants et petits-enfants de Turinois et s'inscrivent, en ce sens, dans une forme d'enracinement familial dans la ville paraît une hypothèse loin d'être improbable<sup>66</sup>.

La difficulté à nos yeux n'est pas que la sédentarité ne soit pas étudiée pour elle-même par tel ou tel auteur ou qu'elle soit majoritaire, minoritaire ou marginale – cela dépend largement des lieux, des périodes historiques, des milieux professionnels et sociaux, en un mot du contexte ; elle réside dans le fait que cette caractéristique des individus soit considérée comme inopérante, qu'elle ne soit pas prise en compte comme un attribut, voire comme une intentionnalité, et même parfois comme le résultat d'une stratégie délibérée de maintien dans un territoire. De ce point de vue, la notion de capital d'autochtonie peut être utile aux historiens dont l'intérêt pour les mobilités, sous toutes leurs formes, est devenu massif et parfois trop exclusif. Cette notion permet, nous semble-t-il, d'investir une question que les historiens ont soit considérée comme allant de soi, soit ignorée au profit de celle des mobilités<sup>67</sup>. La notion de capital d'autochtonie – mais aussi les remises en

---

<sup>65</sup> Turin est sans doute un cas extrême en termes de mobilité au 18<sup>e</sup> siècle. Mais des formes de stabilité interprétable comme des traits de sédentarité urbaine sont établies dans bien d'autres cas. À Florence vers 1800, 20 % de la population n'est pas née sur place ; à Milan en 1811, 66 % de la population est native mais surtout ils sont encore plus de 50 % chez les plus de 60 ans (et plus de 60 % chez les plus de 70 ans) à être nés sur place, ce qui signale toute de même des formes de stabilité géographique. Olivier Faron, *La ville des destins croisés. Recherches sur la société milanaise du 19<sup>e</sup> siècle*, Rome, EFR, 1997, pp. 220-281.

<sup>66</sup> Une analyse élémentaire de la proportion de natifs et de non natifs fournirait, malgré ses nombreuses imperfections, un élément d'appréciation utile du caractère marginal de la sédentarité à Turin. Simona Cerutti, *La ville et ses métiers. Naissance d'un langage corporatif (Turin 17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècle)*, Paris, EHESS, 1990.

<sup>67</sup> Il serait nécessaire, nous semble-t-il, de nous interroger plus longuement sur le surprenant aveuglement d'une partie de l'historiographie qui, au motif d'étayer le nouveau paradigme de la mobilité, en vient à nier totalement une réalité qui semblait évidente à la génération des historiens précédents. Les remises en cause des historiographies passées sont certes un processus scientifique classique par lequel les historiens font

cause des approches opposant mobilité et sédentarité – permet en outre de donner corps aux rapports que les individus entretiennent avec un territoire et de ne pas réduire la question de l'enracinement à un simple enjeu de localisation résidentielle.

Cette notion doit naturellement être adaptée aux contraintes et exigences propres de la discipline historique, au premier rang desquelles les sources, et de notre méthodologie qui sera, nous l'avons dit, principalement quantitative. Trois éléments nous semblent pouvoir être retenus.

Le critère du lieu administratif de résidence, ou de naissance, ne suffit pas à lui seul à démontrer l'enracinement d'un individu ou d'une population. Cet enracinement se traduit également par l'inscription d'une série de liens dans un espace qui dépasse couramment les limites de la commune ou de la paroisse de résidence<sup>68</sup>. Le seul fait d'être né quelque part ne suffit pas à se saisir des avantages liés à cette appartenance, que la sociologie nomme « capital d'autochtonie » et que nous pouvons qualifier plus simplement de « bénéfices de l'enracinement » dans un territoire en termes d'accès à une série de ressources telles que la propriété, le travail, l'assistance d'un réseau de parents et d'amis, etc.

Le second élément est la dimension familiale de l'enracinement. Même si on peut considérer que des formes d'enracinement, dans la mesure où il s'agit d'un processus, se développent au cours de la vie d'un individu, et voient croître en densité des liens et des ressources au sein d'un territoire donné, le fait d'appartenir à une famille présente dans cet espace depuis au moins une génération ascendante ou davantage est un atout supplémentaire. Cela se traduit de deux manières : un enracinement dans le temps, un passé familial dans ce territoire, des éléments de patrimoine hérités matériels mais aussi immatériels (réputation, crédit, légitimité sociale voire politique), d'une part, et, d'autre part, un enracinement au présent par l'existence de parents, frères et sœurs, cousins, etc. au sein de ce territoire familial.

---

avancer la connaissance mais la prise en compte des données factuelles produites précédemment, sans tomber dans un positivisme élémentaire, fait également partie du processus d'avancée de la connaissance.

<sup>68</sup> La commune de résidence n'est qu'une partie des espaces parcourus et « habités » par les individus. Les relations de travail, de sociabilité, etc. dessinent un espace vécu souvent beaucoup plus large. Voir Rodolphe Dodier, avec la collaboration de Laurent Cailly, Arnaud Gasnier et François Madoré, *Habiter les espaces périurbains*, Rennes, PUR, 2012.

Enfin, c'est le dernier élément, la notion de capital invite à insister sur l'importance des parcours de vie dans l'analyse des comportements de sédentarité. L'enracinement dans un territoire se cultive, ce n'est pas une donnée acquise, contrairement au fait d'être natif d'un endroit donné. Cela signifie qu'il faut aussi envisager l'enracinement de populations et particulièrement des individus à l'aune de leurs comportements, des choix qu'ils font aussi bien en matière de reproduction sociale et familiale que de relations sociales au sein de leur territoire d'enracinement. Choisissent-ils de construire leur parcours de vie en s'appuyant sur ce que peut leur apporter, en termes de ressources et de liens, cet enracinement dans le territoire pour renforcer leur position économique et sociale ou cherchent-ils, au contraire, de nouvelles ressources en rupture avec ce qui définit leur enracinement territorial ?

#### IV. La banlieue comme laboratoire de l'enracinement dans un territoire

##### Un choix méthodologique

Ce cheminement à travers les travaux de la démographie historique et de l'histoire des migrations nous a conduit au constat que l'histoire des comportements de sédentarité et d'enracinement dans un territoire dans la France préindustrielle restait largement à écrire dans la mesure où, considérée comme un biais inévitable de la démographie historique, la sédentarité n'a été que peu étudiée en elle-même. D'autre part, lorsque les historiens ont quitté le niveau « macro » de l'histoire des populations pour s'intéresser aux parcours de vie, la place acquise par les mobilités comme clé de lecture de ces sociétés a rendu presque inexistante dans la plupart des travaux d'histoire sociale des trois ou quatre dernières décennies la question des comportements de sédentarité et celle de l'enracinement des individus dans un territoire.

Sur les comportements de sédentarité et les processus d'enracinement dans un territoire, la bibliographie disponible est extrêmement réduite et, nous le verrons, les éléments de comparaison peu nombreux. Dans ces conditions, le choix du terrain et du corpus pour mettre en œuvre cette enquête s'avère tout à fait primordial.

Deux types de terrain pouvaient fournir des éléments de réponse – probablement pas exactement identiques – à ces questionnements : la ville, d'une part, la campagne, de



l'autre. La ville, parce qu'elle voit passer de nombreux migrants et que son renouvellement dans les sociétés préindustrielles repose largement sur l'apport des migrants, est un terrain potentiellement très intéressant pour examiner les ressorts de l'enracinement, notamment des individus sédentaires. Ces populations urbaines occupent-elles des positions privilégiées de toute nature parce qu'elles disposent d'un enracinement, synonyme de ressources, par rapport aux populations plus récemment arrivées ? Dans quelle mesure la construction de l'identité urbaine prend-elle appui sur l'enracinement familial, professionnel d'un segment de sa population ? La ville est sur le plan théorique un observatoire idéal. Cependant, la recherche nous a paru plus difficile à mettre en œuvre dès lors que nous souhaitons proposer une approche quantitative des comportements associés à l'enracinement dans un territoire. La définition et la mesure de l'enracinement d'un individu exigent en effet au minimum un travail de reconstitution des généalogies dans la mesure où la famille, la présence d'ascendants dans la ville contribuent très souvent à définir cet enracinement par rapport à un individu arrivé en ville au cours de sa vie. On connaît les difficultés à reconstituer les familles en milieu urbain en raison de la masse d'informations à traiter, de la multiplicité des lieux d'enregistrement et de la mobilité plus forte des populations<sup>69</sup>.

Le village constitue une alternative intéressante. Tout d'abord, c'est à partir des monographies de paroisses rurales que s'est construit le « mythe », pour reprendre l'expression de P.-A. Rosental, de la sédentarité des populations de la France préindustrielle, et il serait intéressant d'analyser pour ces villages les comportements d'enracinement territorial de leurs habitants, au-delà finalement de leurs seuls comportements démographiques désormais bien connus grâce aux travaux de la démographie historique. Mais le cadre villageois présente l'inconvénient d'offrir des effectifs de population par définition beaucoup plus faibles. Or, l'analyse des comportements des populations sédentaires peut difficilement s'interpréter sans la présence d'un échantillon témoin de taille à peu près équivalente. Les migrants ne sont pas absents des villages de la France préindustrielle mais, rapportés à la taille de la population d'un village, il s'agit souvent de seulement quelques dizaines d'individus pour des périodes d'observation de plusieurs décennies.

---

<sup>69</sup> En d'autres termes on perd beaucoup d'énergie à reconstituer des familles souvent incomplètes, pourtant inutiles pour l'objet de cette recherche.

C'est la raison pour laquelle notre choix s'est porté sur un espace intermédiaire entre ville et campagne : la banlieue<sup>70</sup> parisienne dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire un espace rural qui se transforme en espace urbain par la croissance de sa population et le développement de ses activités industrielles. Plus précisément, nous avons choisi la commune d'Ivry, aujourd'hui dénommée Ivry-sur-Seine, village limitrophe au sud de Paris et dont la partie nord sera rattachée à la capitale lors de son élargissement en 1860. Le choix d'une campagne dans le giron immédiat d'une grande ville dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle présente plusieurs avantages pour observer les effets de l'enracinement des individus et des familles dans un territoire. Ivry est à la fin du 18<sup>e</sup> siècle un gros village d'un millier d'habitants et en compte près de 15 000 au moment de sa scission en 1860. À l'inverse d'une ville comme Paris, l'identification d'individus nés sur place et appartenant à des familles présentes depuis plusieurs générations dans la commune est relativement aisée par une simple consultation des archives de l'état civil. L'identification de l'ensemble de la population disposant d'une forme d'enracinement dans ce type de territoire, signalé par la présence d'ancêtres et de parents dans la commune, est facilement réalisable par une reconstitution des familles ; en tous les cas est-elle à portée de main d'un chercheur isolé pendant la première phase de développement de ce type d'espace. D'un autre côté, la banlieue parisienne naissante, par sa proximité avec une très grande ville, et surtout par son extraordinaire développement démographique dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle, voit non seulement arriver une nouvelle population mais connaît une transformation profonde des conditions traditionnelles de reproduction sociale et familiale pour les individus. Ces villages en voie d'industrialisation qui composent la première couronne de Paris sont en effet formés au début du 19<sup>e</sup> siècle d'une population de cultivateurs qui se transmettent de petites exploitations de génération en génération. En cela, ils offrent une forme de stabilité résidentielle et d'ancrage généalogique dans le territoire communal qui s'apparente à celui des familles paysannes des villages des régions rurales<sup>71</sup>. Mais le bouleversement de leur cadre de vie et des conditions de leur reproduction sociale et familiale forme justement un observatoire idéal de leurs comportements. L'arrivée de plus en plus massive de nouvelles populations permet en outre d'interpréter les comportements des individus issus des

---

<sup>70</sup> Les approches démographiques de cet espace sont au total assez peu nombreuses. Fabrice Boudjaaba et Virginie De Luca Barusse (dir.), « Populations de banlieue », dossier thématique, *Annales de Démographie historique*, 2013/2.

<sup>71</sup> A propos de Nanterre, voir Martine Segalen et Philippe Richard, « Un isolat aux portes de Paris. Mariage et société à Nanterre de 1750 à 1850 », in *Mesurer et comprendre. Mélanges offerts à Jacques Dupâquier*, 1993, pp. 497-514.

anciennes familles de cet espace en transformation à l'aune du comportement des habitants qui ne bénéficient pas de cet enracinement dans le territoire communal puisque récemment installés. Un village d'une campagne plus « profonde », où le nombre de migrants est quantitativement beaucoup plus limité, n'offrirait pas de telles conditions pour interroger l'enracinement de ses habitants.

Le choix de la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle pour étudier la sédentarité des individus et des effets de l'enracinement dans un territoire sur les processus de reproduction sociale et familiale fournit également un espace d'observation intéressant par rapport aux débats sur la sédentarité/ mobilité de la France préindustrielle. Nous l'avons indiqué plus haut, les termes du débat sont dans une certaine mesure biaisés par le fait que les données et les études de cas invoqués par les historiens courent de la fin du 17<sup>e</sup> siècle à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, voire au début du 20<sup>e</sup> siècle, le premier 19<sup>e</sup> siècle étant finalement assez peu sollicité. Les monographies villageoises de la démographie historique concernent en effet surtout le 18<sup>e</sup> siècle et les enquêtes, qui s'essaient au suivi des parcours de vie, s'intéressent, pour des raisons de disponibilité de sources, d'abord au dernier tiers du 19<sup>e</sup> siècle quand nous disposons enfin de recensements nominatifs quinquennaux de manière régulière ou encore des registres matricules<sup>72</sup> de la conscription.

## Enracinement et banlieue : une histoire qui reste à écrire

Les travaux historiques qui traitent des banlieues ont peu à voir avec la périodisation de cette recherche et avec la problématique de la sédentarité et de l'enracinement telle que nous l'entendons ici. Les historiens se sont avant tout focalisés sur la phase la plus intense du développement de ces espaces, c'est-à-dire la période de l'urbanisation, de l'industrialisation généralisée de ces territoires et celle de la formation du monde ouvrier<sup>73</sup>.

L'essentiel des travaux portent donc, pour la France et l'Europe occidentale, sur une période qui s'échelonne de la seconde moitié, voire du dernier tiers du 19<sup>e</sup> siècle aux années 1950. Plusieurs éléments peuvent légitimement expliquer ces choix. Il est vrai que le véritable boom démographique et urbain des banlieues en Europe occidentale est à mettre en relation avec une série de changements techniques et économiques qui n'interviennent

---

<sup>72</sup> Jean-Claude Farcy et Alain Faure, *Op. cit.*, 2003.

<sup>73</sup> Fabrice Boudjaaba et Virginie De Luca (dir.), *op. cit.*, 2013.

que dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle. La généralisation du chemin de fer et l'essor urbain lié à la seconde industrialisation expliquent cette focalisation sur cette séquence historique. La première Révolution industrielle a eu, à l'inverse, des effets relativement diffus dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle sur la trame urbaine dans la mesure où la mécanisation n'induisait pas encore la création systématique de grands ensembles de bâtiments industriels, ni l'appel massif à une population de travailleurs migrants. Dans le cas de la France, on peut ajouter une contrainte documentaire. Les recensements, source maintes fois sollicitée par les historiens français des banlieues, ne sont, comme on le sait, disponibles en général qu'après 1836 pour le pays dans son ensemble. Dans le cas des communes de banlieue parisienne, en particulier pour la première couronne, les listes nominatives de recensements ont fait l'objet de nombreuses destructions et sont souvent indisponibles avant 1872, voire plus tard encore<sup>74</sup>.

En outre, l'histoire de la banlieue a souvent été associée à celle du mouvement ouvrier et à la politisation des classes populaires, ce qui peut expliquer également que nombre d'enquêtes sur la banlieue aient focalisé leur attention sur le premier 20<sup>e</sup> siècle<sup>75</sup>. L'identité politique forte dans nombre de ces communes de banlieue aux majorités municipales socialistes, et surtout communistes, durant parfois plusieurs décennies, s'est construite bien souvent en miroir de celle des centres urbains réputés bourgeois<sup>76</sup>. Ces contraintes archivistiques et ces préoccupations épistémologiques et conjoncturelles ont largement contribué à recentrer les travaux sur la fin du 19<sup>e</sup> siècle et la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Les titres de deux des ouvrages emblématiques de cette historiographie, *Saint-Denis la rouge*<sup>77</sup> et *Bobigny, banlieue rouge*<sup>78</sup>, illustrent bien le prisme politique qui a souvent accompagné l'étude des banlieues. Leur histoire est enfin associée à celles des grands projets urbanistiques et à la politique des grands ensembles de l'après-guerre<sup>79</sup>. Mais entre

---

<sup>74</sup> En outre, dans certains cas, du fait du redécoupage des limites de Paris en 1860 avec l'annexion de certaines communes, même quand des recensements sont disponibles, travailler sur la banlieue avant cette date revient à travailler sur la formation de Paris ! Voir Gérard Jacquemet, *Belleville au 19<sup>e</sup> siècle. Du faubourg à la ville*, Paris, Ehes, 1984.

<sup>75</sup> L'ouvrage dirigé par Alain Faure intitulé *Les premiers banlieusards* a pour bornes chronologiques 1860-1940. A. Faure (dir.), *Les premiers banlieusards, aux origines de la banlieue parisienne (1860-1940)*, Paris, Creaphys, 1991.

<sup>76</sup> Emmanuel Bellanger, *Ivry, banlieue rouge. Capitale du communisme français*, Paris, Creaphys, 2017.

<sup>77</sup> Jean-Paul Brunet, *Saint-Denis, la ville rouge : socialisme et communisme en banlieue ouvrière, 1890-1939*, Paris, Hachette, 1980.

<sup>78</sup> Annie Fourcault, *Bobigny, banlieue rouge*, Paris, Les Éditions ouvrières – Presses de la FNSP, 1986.

<sup>79</sup> Voir sur ce point les numéros 17 et 20 de la revue *Histoire urbaine* (2006 et 2007).

l'histoire des faubourgs d'Ancien Régime<sup>80</sup> et la banlieue rouge, la bibliographie consacrée à ces espaces à l'immédiate périphérie des villes est finalement assez réduite<sup>81</sup>.

Ces différents constats historiographiques renvoient aussi plus généralement à la double situation de dépendance dans laquelle se trouvent les populations des banlieues. Une dépendance structurelle tout d'abord. Parce qu'elles sont considérées comme périphériques par leur position géographique, les banlieues et leurs populations font le plus souvent l'objet d'une définition par défaut et leur histoire a souvent été décrite en continuité de l'histoire des villes-centres. Elles apparaissent ainsi en situation de dépendance vis-à-vis d'un centre dont elles seraient un prolongement mais aussi une marge<sup>82</sup>, voire un espace de relégation<sup>83</sup>. Une banlieue se définit par sa ville-centre, elle accueille les fonctions urbaines que le centre-ville ne peut plus ou ne veut plus assumer. Il peut s'agir du logement d'une population devenue trop nombreuse pour les limites de la ville, de l'accueil de fonctions industrielles souvent dévoreuses d'espaces ou bien encore de fonctions indésirables telles que le stockage et le traitement des déchets urbains ou l'accueil, par exemple, des cimetières de la ville-centre. Néanmoins, il est évident que l'historiographie a considérablement évolué et que les historiens sont de plus en plus attentifs à ces espaces pour eux-mêmes et aux processus qui les conduisent à s'organiser de façon propre, à se créer une identité sociale et politique indépendamment de la relation à la ville-centre<sup>84</sup>.

L'histoire des populations de banlieue souffre ensuite d'une dépendance épistémologique. Même quand les historiens ne s'inscrivent pas uniquement dans une démarche d'histoire urbaine, mais également dans une perspective d'histoire des populations, ils ne prennent que rarement en considération l'ensemble des populations de banlieue. Leur attention se tourne plus souvent vers les populations migrantes qui viennent gonfler et souvent faire

---

<sup>80</sup> Yannick Jambon, *Aux marges des villes modernes. Les faubourgs dans le royaume de France du 16<sup>e</sup> au début du 19<sup>e</sup> siècle*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2017. C'est en fait l'un des rares ouvrages qui traitent spécifiquement de ces espaces en marge et qui peinent à se constituer en sous-champ d'étude à l'inverse de l'histoire urbaine proprement dite ou de l'histoire rurale. Alain Faure, « Un faubourg, des banlieues ou la déclinaison du rejet », in J.-C. Depaule (dir.), *Les mots de la stigmatisation urbaine*, Paris, UNESCO/ Éditions de la FMSH, 2006, pp. 8-39.

<sup>81</sup> C'est le constat établi par John M. Merriman, *Aux marges de la ville. Faubourgs et banlieues en France 1815-1870*, Paris, Le Seuil, 1994, trad. de *The Margins of City life. Explorations on the french Urban frontier 1815-1851*, Oxford university Press, New-York, 1991.

<sup>82</sup> Merriman, *Op. cit.*

<sup>83</sup> Alain Faure, *Art. cit.*, 2006.

<sup>84</sup> Charlotte Vorms, *Bâtisseurs de banlieue à Madrid. Le quartier de la Prosperidad (1860-1936)*, Paris, Créaphis, 2012.

exploser les effectifs dans ces espaces, particulièrement au cours du 19<sup>e</sup> siècle et du premier 20<sup>e</sup> siècle<sup>85</sup>. Il est vrai que ces migrants, par leur nombre, ont largement contribué à façonner les banlieues. Pourtant les populations de banlieue ne se confondent pas avec les populations migrantes qui viennent les peupler. La banlieue est certes à bien des égards une excroissance de la ville, mais elle n'apparaît pas forcément – et même assez rarement – sur des terres vierges de tout peuplement<sup>86</sup>. Les villes de proche banlieue parisienne sont ainsi toutes d'anciens villages, voire d'anciennes petites villes qui ont fini par former un *continuum* de bâtis avec la capitale mais qui n'avaient pas besoin, contrairement aux villes-centres, de l'immigration pour ne pas mourir<sup>87</sup>. Leurs relations avec la capitale étaient anciennes mais des paroisses existaient bien avant d'appartenir à ce qu'on entend communément par banlieue.

Cette accumulation successive de nouvelles populations sur une base préexistante est ce qui rend les espaces de banlieue particulièrement intéressants pour interroger les formes de sédentarité et les processus d'enracinement dans un territoire.

Martine Segalen, à propos de Nanterre, avait proposé une approche renouvelée des populations de banlieue en prenant spécifiquement en compte le socle villageois de cette grande commune ouvrière<sup>88</sup>. De ce point de vue, il apparaissait nécessaire, pour comprendre les processus de formation de ces espaces et la constitution d'une identité communale particulière, d'une part, de creuser l'histoire de ce type de communes plus profondément, sans s'arrêter aux premières vagues d'immigration, et, d'autre part, de ne

---

<sup>85</sup> On ne peut qu'être frappé à la lecture des monographies d'histoire urbaine par la faible attention dont ont fait l'objet ces populations présentes avant le processus d'urbanisation. Fait ici exception le livre d'Annie Fourcaut, *op. cit.*, 1986, sur Bobigny qui y consacre plusieurs développements et surtout, auparavant, le livre de Gérard Jacquemet, *op. cit.*, 1984. L'auteur analyse notamment la situation des vigneron de Belleville qui font face à l'urbanisation mais celle-ci est si fulgurante (passant ainsi de 1 684 habitants à 57 699 entre 1800 et 1856, chapitre V) que le suivi de cette population devient vite compliqué dans cette enquête qui emprunte largement aux méthodes quantitatives. Pour l'Italie, Maurizio Gribaudi, *Itinéraires ouvriers. Espaces et groupes sociaux à Turin au début du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Ehes, 1987.

<sup>86</sup> Olivier Faron et Jacques Renard (1996), « La banlieue avant la banlieue. Milan et sa périphérie pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *Histoire, économie et société*, 3, 1996, pp. 381-404.

<sup>87</sup> Cela dit, la continuité du bâti entre la ville-centre et sa banlieue n'épuise pas la question des banlieues car la « grande banlieue », et ses espaces périurbains, ne présente pas cette caractéristique. Elle peut être un espace rural mais, bien que lointaine, il s'agit bien d'une banlieue au sens où elle se situe dans l'aire d'influence de la ville-centre et dans la mesure où les échanges entre ces deux espaces sont structurés très souvent par le réseau de transport routier et/ou ferroviaire et comportent une dimension asymétrique semblable à celle observée entre la ville-centre et la proche banlieue, à savoir la relégation d'un certain nombre d'activités de la ville-centre vers la périphérie ; Rodolphe Dodier, *Habiter les espaces périurbains*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.

<sup>88</sup> Martine Segalen avec l'assistance de Françoise Bekus, *Nanterriens. Les familles dans la ville. Une ethnologie de l'identité*, Toulouse, PUM, 1990.

pas limiter l'analyse à l'échelle des populations mais de descendre au niveau des familles<sup>89</sup>. En héritière de l'anthropologie levi-straussienne, M. Segalen fait le choix « de saisir un biais jusqu'ici peu utilisé : l'étude de la parenté, faisant l'hypothèse qu'une lecture familiale est un moyen efficace pour percevoir les changements urbains. Les villes sont ce que font les hommes et pas seulement les politiques, les urbanistes et les architectes ; elles sont aussi le produit de vie de ceux qui les ont occupées. Peut-on se satisfaire de n'étudier des individus attirés par Nanterre ou rejetés par Nanterre qu'au travers des groupes sociaux, des affiliations politiques et professionnelles ? ». L'objectif de son ouvrage était « d'observer les Nanterriens dans le cadre le plus quotidien et le plus répandu de ce que fut leur expérience, celui de la famille. Ce faisant, on tentera d'articuler de façon nouvelle question urbaine et question sociale »<sup>90</sup>, affirmait M. Segalen en introduction. Son enquête sur « le bourg rural en famille »<sup>91</sup> démarre dans les années 1840, plus tardivement que notre recherche sur Ivry car le développement industriel de Nanterre ne débute véritablement qu'au tournant du 20<sup>e</sup> siècle.

La démarche pionnière initiée par Martine Segalen n'a pas eu l'écho espéré. L'historiographie française de ces territoires périphériques<sup>92</sup> est restée centrée sur l'histoire des banlieues ouvrières au 20<sup>e</sup> siècle et laisse finalement toujours peu de place à l'analyse du substrat des familles qui occupaient ces espaces avant leur expansion alors que la première couronne parisienne s'est constituée sur la base de communes, de villages et

---

<sup>89</sup> Dans le même ordre d'idée, y compris pour le premier 19<sup>e</sup> siècle, une autre approche intéressante, mais différente à l'orientation donnée à cette étude, a consisté à étudier l'effet de l'industrialisation sur les familles dans des régions industrielles mais sans focale particulière sur les plus enracinées. Elinor Accampo, *Industrialization, Family and Class Relations Saint-Chamond, 1815-1914*, Berkeley, L.A., London, The university of California Press, 1989.

<sup>90</sup> Martine Segalen, *op. cit.*, 1990, p.11.

<sup>91</sup> Martine Segalen, *op. cit.*, 1990, pp. 29-55.

<sup>92</sup> L'historiographie anglo-saxonne autour de la thématique de la construction des identités urbaines a accordé une place plus importante à ces familles présentes antérieurement à l'explosion démographique des villes ou des banlieues et à la manière dont elles perpétuaient leurs liens sociaux et leur mode de vie. Voir les travaux de Stephan Thernstrom sur Newburyport (Stephan Thernstrom, *Poverty and Progress: Social Mobility in a Nineteenth-Century City*. Cambridge, Mass, Harvard Univ. Press, 1964) ; de Michael Katz sur Hamilton qui souligne la persistance des liens familiaux au milieu du 19<sup>e</sup> siècle dans cette ville canadienne en développement (Michael B. Katz, *The People of Hamilton, Canada West: Family and Class in a Mid-19th Century City*. Harvard University Press, 1975). Voir également Richard Sennett à propos des effets de l'industrialisation sur les familles et leur fonctionnement à Chicago (Richard Sennett, *La Famille contre la ville : les classes moyennes de Chicago à l'ère industrielle, 1872-1989*, Paris, Recherches, 1980). Une vue d'ensemble de ces problématiques est fournie par l'ouvrage de référence de Tamara Hareven, *Family Time and Industrial Time, The Relationship Between the Family and Work in a New England Industrial Community*, Cambridge, University Press of America, 1982. Mais le caractère récent du peuplement sur le continent américain explique également en partie l'attention accordée à la famille dans ces espaces en transformation rapide. Le contexte français et européen est différent de ce point de vue.

parfois de villes préexistantes<sup>93</sup>, à la différence de la banlieue madrilène, par exemple, qui se développe fin 19<sup>e</sup> siècle-début 20<sup>e</sup> siècle sur des espaces très faiblement habités<sup>94</sup>. La thèse de sociohistoire de J. Hontebeyrie sur la population d'une petite rue du centre-ville d'une commune de la banlieue lilloise de 1860 à 1950 fournit cependant une des études de cas les plus approfondies de la manière dont, à la fois, les liens familiaux continuent d'irriguer les relations sociales au sein d'une ville en pleine transformation industrielle et participent et influent sur la construction de l'espace urbain<sup>95</sup>.

Notre propre enquête sur Ivry s'appuie sur ce type de démarche dans la mesure où elle entend, d'une part, prendre en compte les populations qui appartiennent à des familles qui étaient déjà présentes dans cet espace de banlieue en développement avant que l'explosion démographique n'intervienne et, d'autre part, s'intéresser aux comportements de ces individus et de leurs familles au sein de ce territoire. Elle s'en distingue au sens où notre propos n'est pas tant d'identifier le processus de formation d'une identité urbaine ou des identités urbaines, mais bien de comprendre en quoi le fait d'appartenir à ce segment de population disposant d'un enracinement familial dans la commune induit des types de comportements économiques et sociaux spécifiques face à la transformation rapide de leur environnement et de leurs conditions d'existence. Il s'agit d'interroger notamment l'adaptation à ces nouveaux contextes des processus de reproduction sociale de ces familles, que l'on peut qualifier de sédentaires du fait de l'ancienneté de leur présence dans le territoire, et, par là, la relation entre le territoire et les cultures familiales propres à ces individus<sup>96</sup>.

---

<sup>93</sup> Hervé Bennezon, *Montreuil sous le règne de Louis XIV*, Paris, Les Indes savantes, 2009.

<sup>94</sup> Charlotte Worms, *op. cit.*, 2012.

<sup>95</sup> Juliette Hontebeyrie, *Le génie du lieu, ou comment des familles s'inscrivent dans l'espace urbain. Socio-histoire d'une rue*, (1860-1950), thèse de doctorat en sociologie, Paris, EHESS, 2005. Voir également *Ibid*, « La famille avant la ville, ou comment se perpétuer dans un espace urbain en construction », *Annales de Démographie Historique*, 2009-1, pp. 213-247.

<sup>96</sup> François-Joseph Ruggiu, « Histoire de la parenté ou anthropologie historique de la parenté ? Autour de *Kinship in Europe* », *Annales de Démographie Historique*, 2010-1, pp. 223-256.



## Conclusion

Le parcours historiographique décrit ici peut paraître sinueux. Il mêle différents sous-champs disciplinaires : la démographie historique et l'histoire des migrations, l'histoire rurale et l'histoire urbaine ; il fait le lien entre l'époque moderne et les débuts du 20<sup>e</sup> siècle dans une conception volontairement large de la notion de société préindustrielle et de France traditionnelle ; il sollicite des méthodologies très différentes, qu'il s'agisse des approches quantitatives de l'histoire des populations mais aussi des parcours de vie et parfois des réflexions issues de la micro-histoire plus attentive aux destins individuels. Ces détours nous sont apparus nécessaires pour expliquer à la fois comment se construit cette recherche et pourquoi les populations enracinées dans un territoire ont, à notre sens, été finalement rarement analysées et prises en compte en tant que telles.

L'objet de cette enquête n'est donc pas d'étudier la formation d'une population de banlieue naissante, ni de décrire un segment de cette population d'Ivry ou encore les renouvellements successifs de la population, mais de prendre appui sur le contexte particulier de la transformation d'un espace rural en un espace urbain et industriel pour analyser ce que l'enracinement des individus et de leurs familles dans un territoire implique du point de vue de leurs comportements sociaux et économiques, et notamment de leur stratégie de reproduction sociale et familiale. La banlieue parisienne naissante du 19<sup>e</sup> siècle offre un observatoire privilégié des effets de l'enracinement dans un territoire car il s'agit d'un espace anciennement peuplé dont la transformation rapide permet d'interroger les modes de reproduction au niveau des individus et de leur famille. Il s'agit donc également, à rebours d'une large partie de l'historiographie pour laquelle il s'agit d'un non-sujet, d'étudier la sédentarité géographique, appuyée sur un enracinement familial, comme un choix possible, voire une stratégie de reproduction sociale et familiale potentielle dans une société de type préindustriel ou en transition.

Le choix d'Ivry comme observatoire de ces comportements doit maintenant être justifié plus en détail. La présentation de ses principales caractéristiques et des principaux jalons de sa transformation de village au milieu du 18<sup>e</sup> siècle à une ville industrielle scindée en deux parties en 1860 permettra de mieux comprendre ce choix et de préciser le type de sources utilisées et les méthodes d'analyse retenues.

## Chapitre 2

# Ivry, du village de bord de Seine à la ville industrielle. Corpus et méthodes

Le choix d'un espace périphérique entre ville et campagne qui, au fur et à mesure de son industrialisation au 19<sup>e</sup> siècle, devient ce qu'on appelle communément une ville de banlieue a été précédemment justifié. Ce type de territoire présente des caractéristiques favorables à l'étude de l'enracinement et de ses effets sur les processus de reproduction familiale et individuelle. D'une part, il dispose d'un substrat de peuplement ancien important mais qui reste plus aisément observable que dans une grande ville où la quantité d'archives à manier complique à outrance l'enquête. D'autre part, ces espaces sont l'objet de transformations substantielles qui permettent d'interroger – de tester – les effets de l'enracinement géographique et familial sur les comportements, de questionner les formes de sédentarité géographique et d'enracinement familial dans un territoire. C'est à l'aune de ces deux principaux paramètres que nous avons choisi la commune d'Ivry comme terrain d'enquête.

### I. Ivry entre la fin du 18<sup>e</sup> siècle et le premier 19<sup>e</sup> siècle : une croissance précoce au sein de la première couronne parisienne

En 1874, Armand Guillaumin expose au premier salon des impressionnistes « Soleil couchant à Ivry »<sup>1</sup>, peint l'année précédente. On y aperçoit, depuis les berges de la Seine, une forêt de cheminées fumantes et, en arrière-plan, jusqu'à la ligne d'horizon, la ville et ses immeubles. Au premier plan, le bord de Seine, constitué d'un chemin de terre parsemé d'herbes, a des allures de terrain vague ; il évoque, malgré l'absence de construction, un paysage urbain et industriel. Le contraste est saisissant avec les représentations et les récits qui sont faits d'Ivry à la fin du 18<sup>e</sup> siècle et qui vantent le caractère bucolique des bords de Seine<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Peinture conservée au musée d'Orsay.

<sup>2</sup> Joseph Garin, curé de la paroisse Saint-Paul-Saint-Pierre dans l'entre-deux-guerres et historien de la ville, cite à l'appui de nombreux guides de Paris et ses environs de la fin du 18<sup>e</sup> siècle et du début du 19<sup>e</sup> siècle qui font de ce



Carte 1. Le département de Seine avant l'élargissement de Paris en 1860

## Le village d'Ivry dans la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle : vignes et agréments

Au 18<sup>e</sup> siècle, Ivry est encore un village dont l'activité est principalement agricole. Le plateau est favorable à la céréaliculture tandis que les coteaux sont occupés par la vigne. La plaine proprement dite, entre la Seine et les coteaux, est occupée par les labours mais également les prés car la zone est humide. Faute d'aménagement du fleuve, les inondations suite aux crues sont encore fréquentes au début du 19<sup>e</sup> siècle, ainsi en 1801, 1802 et 1807<sup>3</sup>.

La commune présente, dans la seconde moitié du 18<sup>e</sup> siècle, une image assez banale de village sans forte spécialisation. La vigne est une forme de diversification très répandue en région parisienne<sup>4</sup> ; elle ne signale pas une singularité de la paroisse d'Ivry par rapport à d'autres paroisses proches de la capitale, à l'inverse par exemple de certaines communes telles que Montreuil qui ont développé des formes de spécialisation agricole à l'origine de leur réputation

---

village un havre de paix verdoyant aux portes de Paris. Joseph Garin, *Histoire d'Ivry sur Seine*, Paris, J. Gabalda et fils, 1930.

<sup>3</sup> Joseph Garin, *op. cit.*, pp. 537-538.

<sup>4</sup> À Nanterre, par exemple, mais surtout à Argenteuil, première commune viticole de France au milieu du 19<sup>e</sup> siècle. Marcel Lachiver, *Vin, vigne et vigneron en région parisienne du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles*, Pontoise, Société historique et archéologique du Val-d'Oise, 1982.

et d'une partie de leur prospérité dès le 17<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. Les historiens de la commune, reprenant les guides des environs de Paris, indiquent que le vin d'Ivry a pu être apprécié et recherché. Pour autant, à la fin de l'Ancien Régime, il s'agit seulement d'un vin de consommation populaire dont le rayon de commercialisation se limite au village et à Paris.

Néanmoins, la présence de la vigne est un élément important à prendre en compte du point de vue de la sociologie et des formes d'identité et de sociabilité au sein de la commune. On connaît, depuis les travaux de Marcel Lachiver<sup>6</sup>, le caractère particulier du monde des vigneron au sein du monde rural. Cette population se distingue par un savoir-faire spécifique, des comportements souvent plus endogames que le reste de la population rurale, y compris les cultivateurs. Mais, il est également bien établi que ce groupe professionnel n'est pas parfaitement homogène. Peu d'individus qui se déclarent vigneron vivent uniquement de cette activité. Il s'agit, en fait, bien souvent de paysans qui se partagent entre labours et vignes, car rares sont les vigneron qui disposent de surfaces suffisantes pour vivre de la commercialisation de leur vin<sup>7</sup>. À Saint-Marcel, village normand de la région de Vernon, au début du 19<sup>e</sup> siècle, 75 % des électeurs se disent vigneron alors que la vigne ne recouvre que 6 % de la surface culturale du village<sup>8</sup>. D'une manière plus globale, nous avons montré, à partir de l'enquête sur Vernon, que la vigne produisait une forme d'attachement à la terre et au patrimoine familial plus fort que pour les terres à labours au sens où ce type de bien circulait davantage que les parcelles à labours par la voie de la transmission successorale que par le marché foncier<sup>9</sup>. Cependant, la présence de vigneron dans le village, dans la perspective d'étudier les comportements de sédentarité et les formes d'enracinement des familles dans le territoire, présente d'indéniables avantages. Cela permettra notamment de considérer ce monde rural, confronté à l'urbanisation de son territoire, en tenant compte de sa variété et de ne pas considérer, de manière artificielle, le monde paysan comme un groupe monolithique.

---

<sup>5</sup> Montreuil développe la culture des pêches dès la seconde moitié du 17<sup>e</sup> siècle, produit à forte valeur ajoutée puisque très apprécié des élites parisiennes et versaillaises. Hervé Bennezon, *Montreuil sous le règne de Louis XIV*, Paris, Les Indes savantes, 2009.

<sup>6</sup> Marcel Lachiver, *Vins, vignes et vigneron. Histoire du vignoble français*, Paris, Fayard, 1988.

<sup>7</sup> On estime généralement à 2 ha la surface minimale pour donner à une exploitation vigneronne son équilibre économique au 18<sup>e</sup> siècle. Gérard Béaur, *Histoire agraire de la France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEDES, 2000, p. 204.

<sup>8</sup> Fabrice Boudjaaba, « Parenté, alliance et marché dans la France rurale traditionnelle. Essai d'application de l'analyse de réseaux au marché foncier et immobilier de Saint-Marcel (Normandie) 1760-1824 », *Annales de Démographie Historique*, 2005-1, pp. 33-59, p. 36.

<sup>9</sup> Fabrice Boudjaaba, *Des paysans attachés à la terre ? Familles, marchés et patrimoines dans la région de Vernon (1750-1830)*, Paris, PUPS, 2008, pp. 110-120.

Derrière la banalité apparente de ce village à la fin du 18<sup>e</sup> siècle, et encore au début du 19<sup>e</sup> siècle, il faut également souligner un second trait spécifique lié à la proximité de Paris : le village, au-delà de ses activités agricoles traditionnelles, a aussi une fonction de villégiature pour une partie des élites parisiennes. On trouve, à côté des parcelles en culture et de l'habitat villageois paysan, un certain nombre de résidences aristocratiques ou bourgeoises. Ces élites viennent profiter des charmes du bord de Seine tout en s'éloignant de l'agitation parisienne. L'abbé Garin rappelle que le bourg d'Ivry, sous la Restauration, compte encore de « nombreux villégiaturistes de Paris. C'était l'endroit à la mode, il était de bon ton d'y avoir sa « maison de campagne » ou de « plaisance »<sup>10</sup>. Il cite là encore, à l'appui, plusieurs guides du début du siècle. Ainsi, le guide de J. Delort en 1821 écrit que « les jardins, les plantations et les champs, d'une verdure diversifiée en font un lieu de délices dont la médecine prescrit le séjour et l'usage du lait à cause de l'excellence des pâturages. On y voit plusieurs jolies maisons de campagnes, entre autres celles de S.A.S. Madame la duchesse douairière d'Orléans »<sup>11</sup>. Les inondations fréquentes de la partie du village située dans la vallée de la Seine font la richesse des herbages de la commune. On trouve d'ailleurs fréquemment la mention de la profession de « laitières » dans les registres paroissiaux et d'état civil qui vendent leur production à Paris. C'est l'une des formes multiples de la relation économique du village avec la capitale<sup>12</sup>.

Ces activités liées à l'attrait de l'environnement rural ivryen indiquent que le village et ses habitants ne forment pas un isolat aux portes de Paris<sup>13</sup> ; les contacts et les relations avec la capitale sont déjà nombreux. Constat d'autant plus remarquable qu'au 18<sup>e</sup> siècle, il n'existe pas de *continuum* d'habitations entre le cœur du village et Paris, dans la mesure où le bourg est séparé de la capitale par des champs qui s'étendent sur près d'un kilomètre. Même si Ivry n'est pas un village spécialisé dans l'activité maraîchère à destination du marché parisien, à l'image de communes telles que Montreuil<sup>14</sup> ou Aubervilliers<sup>15</sup>, il n'en demeure pas moins que les contacts avec la capitale sont multiples. Ils résultent à la fois de la proximité géographique de la capitale<sup>16</sup>, des échanges commerciaux – Ivry écoule en ville une partie des productions

---

<sup>10</sup> Joseph Garin, *op. cit.* p. 519.

<sup>11</sup> *Op. cit.* p. 519.

<sup>12</sup> « Ce village fournit en grande partie le lait de Paris, ce lait passe même pour le meilleur et le plus estimé des médecins », Luc-Vincent Thierry, *Guide des amateurs et étrangers voyageurs à Paris*, 1787, p. 197.

<sup>13</sup> Martine Segalen avec (P. Richard), « Un isolat aux portes de Paris : mariage et société à Nanterre entre 1750 et 1850 », in *Mesurer et comprendre, Mélanges offerts à Jacques Dupâquier*, éd. par J.-P. Bardet, Fr. Lebrun et R. Le Mée, Paris, PUF, 1993 pp. 497-515.

<sup>14</sup> Hervé Bennezon, *op. cit.*

<sup>15</sup> Jacques Dessain, *Chroniques d'Aubervilliers (I). 1815-1848*, Aubervilliers, édition 2017 et (II) *Naissance d'une ville (1849-1871)*, Aubervilliers, 2015.

<sup>16</sup> Les villages de la première couronne de banlieue parisienne sont au total assez proches de la capitale elle-même si on compare la situation de Paris avec d'autres capitales européennes telles que Madrid, où les villages sont

agricoles – mais aussi de la place des horsains dans le village lui-même. Cette présence, assez classique – la rente foncière attire les élites urbaines dans les villages – de la bourgeoisie parisienne à Ivry recouvre donc également une expression plus originale à travers la résidence souvent temporaire de ces élites qui disposent de maisons d'agrément dans le village. Cependant, le développement d'industries rend moins agréable le séjour ivryen et la fonction de villégiature de la commune disparaît rapidement après les années 1820.

On perçoit néanmoins que ces formes traditionnelles de relation entre le village et la capitale s'estompent rapidement dans les premières décennies du 19<sup>e</sup> siècle ou, du moins, qu'à côté de ces échanges habituels entre une ville et sa campagne proche, de nouvelles formes de relations nées de l'industrialisation de la périphérie de Paris viennent s'ajouter. La célèbre histoire de l'assassinat en 1830 de la « bergère d'Ivry », Aimée Milot, dont une petite place du 13<sup>e</sup> arrondissement porte encore le nom, en fournit une intéressante illustration. Cette jeune bergère fut poignardée par un garçon marchand de vin. L'affaire fit grand bruit au point que dans les journaux « la girafe récemment arrivée au jardin du Roi fut délaissée pour le crime d'Ivry »<sup>17</sup>. L'assassin fut condamné à mort et l'histoire adaptée pour le théâtre des Folies Dramatiques par Gabriel et Michel Delaporte quelques années plus tard<sup>18</sup>. Le thème rebattu de l'innocente paysanne confrontée à la dangerosité du monde urbain trouve dans la commune d'Ivry en 1830 un terrain favorable pour s'épanouir dans ces années où se côtoient un mode de vie rural et l'arrivée de nouvelles activités – le commerce de vin et de marchandises avec Paris est un des éléments de la croissance d'Ivry au même titre que l'industrie proprement dite – et de nouvelles populations.

## Une industrialisation précoce : le choix d'une chronologie

L'introduction relativement précoce des activités commerciales et industrielles par rapport à la situation d'autres communes de la petite couronne justifie en grande partie le choix d'Ivry comme terrain d'enquête.

---

parfois à sept ou huit kilomètres de la capitale au moment du développement de ses quartiers périphériques. L'expansion se produit alors dans un espace relativement vide, ce qui n'est pas le cas à Paris où la périphérie villageoise immédiate est déjà très occupée et labourée par les habitants de ces communes. Charlotte Worms, *Bâtisseurs de banlieue à Madrid. Le quartier de la Properiudad (1860-1936)*, Paris, Creaphis, 2012.

<sup>17</sup> Georges Cain, *Les coins de Paris*, Paris, Flammarion, 1907, p. 190.

<sup>18</sup> Gabriel et Michel Delaporte, *La bergère d'Ivry*, Paris, 1839.

La première grande usine, la verrerie Saget, s'installe à Ivry dès les années 1780 et le développement de la commune, d'abord progressif, connaît une nette accélération dès les années 1820. Le premier 19<sup>e</sup> siècle est donc déjà une période de forte transformation du territoire d'Ivry. Or, avant 1836, le développement industriel et urbain s'effectue essentiellement dans Paris même<sup>19</sup>, les communes de la première couronne restant largement à l'écart de ce mouvement. Cette particularité fait d'Ivry un cas assez isolé<sup>20</sup> et, à ce titre, intéressant. La couronne ouvrière de Paris s'est en effet assez largement constituée dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, la première moitié étant surtout celle du développement de Paris lui-même<sup>21</sup>. Le premier 19<sup>e</sup> siècle est celui du Paris ouvrier, même si cette réalité a pu paraître occultée par ses lumières et sa bourgeoisie<sup>22</sup>, mais pas encore le moment du développement ouvrier de la proche banlieue. Dans ce paysage, Ivry fait figure d'exception. Ce développement relativement plus précoce trouve en partie sa cause dans la situation géographique de la commune. La présence de la Seine en fait un point d'entrée dans Paris pour le commerce fluvial. Le port de la Gare, imaginé sous Louis XV, en 1764, même s'il n'a pas connu le développement escompté fin 18<sup>e</sup> siècle<sup>23</sup>, peut en partie expliquer l'implantation précoce d'industries et d'activités commerciales à Ivry dans le nord de la commune<sup>24</sup>.

Nous avons identifié un double avantage à cette précocité de la croissance de la commune par rapport à la problématique de l'enracinement dans un territoire et à la manière dont les habitants perçoivent ces transformations. D'une part, ce développement intervient dans un environnement au sein duquel l'urbanisation et l'industrialisation sont encore des phénomènes récents. La croissance d'Ivry accompagne en partie celle de Paris alors que pour des communes telles que Bobigny ou encore Montreuil ou Nanterre<sup>25</sup>, l'industrialisation intervient à un

---

<sup>19</sup> En 1836 « sur 269 entreprises, 244 sont localisées à l'intérieur de l'enceinte des fermiers généraux. Les implantations hors barrières sont alors exception » ; voir Maurice Daumas et Jacques Payen (dir.), *Évolution de la géographie industrielle de Paris et sa proche banlieue au 19<sup>e</sup> siècle*, Centre de documentation d'histoire des techniques, 1976, 2 volumes, p. 47.

<sup>20</sup> « Le sud de Paris, avec Ivry, Vaugirard et Grenelle, apparaît nettement moins développé, sauf pour Ivry qui a une industrie chimique dans la région de la Bièvre et la raffinerie de sucre Say », Daumas et Payen, *op. cit.* p 45.

<sup>21</sup> Même si les données de recensements manquent souvent avant 1836, la « croissance des communes de la petite banlieue annexées en 1860 » (p. 284) est surtout remarquable dans les décennies 1840 et suivantes. Cf. Louis Chevallier, *La formation de la population parisienne au 19<sup>e</sup> siècle*, Paris, Ined, 1949. Ce décalage chronologique entre Paris et sa couronne suit le décalage observé par Daumas et Payen, *op. cit.* pour l'implantation des industries.

<sup>22</sup> C'est l'analyse que fait Maurizio Gribaudi dans son ouvrage, *Paris ville ouvrière, une histoire occultée (1789-1848)*, Paris, La Découverte, 2014.

<sup>23</sup> Joseph Garin, *op. cit.*, pp. 538-539.

<sup>24</sup> Cette partie d'Ivry correspond aujourd'hui au quartier de la Gare dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

<sup>25</sup> Montreuil connaît sa première véritable croissance de population après 1861, Nanterre dans les années 1880 et Bobigny devient une ville (Plus de 2 000 habitants) au recensement de 1906 seulement. Base Cassini Laboratoire de démographie historique du CRH. Saint-Denis offre un profil plus proche de celui d'Ivry avec une croissance forte dès les années 1820.

moment plus tardif où la population de Paris a déjà bondi, voire cessé de croître fortement<sup>26</sup>. Dans le contexte ivryen, l'environnement régional, en particulier celui des communes avoisinantes, comme Villejuif et Vitry dont on verra qu'elles entretiennent un certain nombre de liens avec les familles d'Ivry, n'est pas encore affecté par les processus d'urbanisation et d'industrialisation. Autrement dit, quoique Paris soit en pleine transformation, les habitants d'Ivry ont encore à proximité, jusque dans les années 1860, un modèle d'organisation traditionnel où prédominent les logiques rurales et agricoles, notamment en termes de reproduction sociale et familiale. En cela, Ivry forme un observatoire privilégié des processus d'inscription des familles dans un territoire et des modes d'organisation traditionnels.

D'autre part, la croissance d'Ivry est forte dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle mais ne présente pas encore le caractère exponentiel des villes champignons de l'industrialisation<sup>27</sup> des années 1880 et du début du 20<sup>e</sup> siècle. S'il y a bouleversement du cadre de vie des habitants, celui-ci se produit sur quelques décennies, ce qui laisse une temporalité plus grande pour observer le comportement des familles qui bénéficiaient d'une forme d'enracinement dans ces territoires avant leur transformation. Ce type d'enquête est plus difficile à mener dans le cas de villes qui surgissent à partir de rien ou dont la croissance est trop explosive : le segment de population issu des familles paysannes est alors noyé dans le flot des nouveaux habitants et devient difficile à suivre. Surtout, la violence des transformations de leur cadre de vie rend parfois toute manœuvre de résistance impossible, en tous les cas, très délicate à percevoir dans la documentation.

Ces deux éléments – précocité du développement de la commune et rythme soutenu de la croissance de la population mais moindre que dans le cas des villes industrielles de la fin du 19<sup>e</sup> siècle – nous ont conduit, dans ces espaces intermédiaires entre villes et campagnes, à choisir Ivry parmi les communes qui entourent Paris et qui n'ont pas fait l'objet d'une monographie

---

<sup>26</sup> Louis Chevallier, *op. cit.*

<sup>27</sup> Pour le 19<sup>e</sup> siècle, on pense notamment aux villes minières ou aux grands bassins métallurgiques dont la croissance, en grande partie organisée par les sociétés minières, écrase les structures traditionnelles de l'économie et de la société locale. Voir par exemple pour une ville en explosion démographique, Chantal Petillon, *La population de Roubaix. Industrialisation, démographie et société 1750-1880*, Lille, Septentrion, 2006, en particulier le chapitre 2 « une ville champignon », pp. 67-70 ; ou encore pour un village transformé en ville industrielle, Patrice Bourdelais, « L'industrialisation et ses mobilités (1836-1936) », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 39<sup>e</sup> année, n° 5, 1984, pp. 1009-1019, à propos du Creusot où la population passe de 1 300 à 23 000 habitants entre 1830 et 1866. Voir également P. Bourdelais et Michel Demonet, « Rythmes et mode de formation de la population du Creusot, 1836-1876 », pp. 45-54, in *Mesurer et comprendre. Mélanges offerts à Jacques Dupâquier*, Paris, PUF, 1993.



d'histoire sociale. L'enquête démarre donc dans la seconde moitié du 18<sup>e</sup> siècle quand Ivry, par sa taille, l'activité économique de ses habitants, ses structures de fonctionnement familial, est encore un village de la France préindustrielle. Elle s'interrompt en 1860 quand la partie nord de la commune est annexée à Paris et que le corpus perd sa cohérence territoriale d'ensemble. À ce titre, cette recherche s'intéresse à une « histoire occultée » de la banlieue et d'une partie de sa population pour reprendre l'expression de M. Gribaudi à propos du Paris ouvrier de la même période. La très grande majorité des monographies de villes de banlieue parisienne se penchent sur la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle et la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle<sup>28</sup>, délaissant le premier 19<sup>e</sup> siècle<sup>29</sup>. De ce fait, cette recherche se concentre surtout sur un segment généralement occulté de la population de ces communes<sup>30</sup> : la population agricole et celle qui dispose d'un enracinement généalogique dans la mesure où elle est issue de familles déjà présentes au 18<sup>e</sup> siècle dans ce qui n'est encore qu'un village, à l'inverse des populations ouvrières constituées principalement de migrants d'origine plus ou moins lointaine.

### Inconvénients de la période choisie

Le choix d'une telle chronologie pose néanmoins une série de difficultés sur le plan archivistique. La France ne dispose pas de recensements quinquennaux de sa population à l'échelle nationale avant 1831<sup>31</sup>. En région parisienne, dans les faits, les rôles nominatifs de recensement sont généralement beaucoup plus tardifs. Ils sont pour Paris et pour la plupart des communes de la première couronne très rares avant 1872, soit qu'ils aient été perdus, soit qu'ils aient fait l'objet de destructions, notamment lors de la répression de la Commune. Cela signifie que nous disposons rarement d'une photographie de la population à un moment donné avant le dernier tiers du 19<sup>e</sup> siècle en région parisienne. À certains égards, l'historien du premier 19<sup>e</sup> siècle est confronté au même type de difficulté que son homologue moderniste. Le meilleur moyen de connaître la population d'une commune dans son ensemble reste le recours au registre d'état civil, qui prend la suite des registres paroissiaux, et à la reconstitution des familles selon

---

<sup>28</sup> Jean-Paul Brunet, *Saint-Denis, la ville rouge : socialisme et communisme en banlieue ouvrière, 1890-1939*, Paris, Hachette, 1980 ; Annie Fourcaut (dir.), *Un siècle de banlieue parisienne (1859-1964). Guide de recherche*, Paris, 1992 ; Alain Faure (dir.), *Les premiers banlieusards. Aux origines des banlieues de Paris (1860-1914)*, Paris, Créaphis, 1991.

<sup>29</sup> À l'exception de Gérard Jacquemet, *Belleville au 19<sup>e</sup> siècle. Du faubourg à la ville*, Paris, Ehes, 1984. L'enquête s'intéresse en détail aux années 1820-1860.

<sup>30</sup> À l'exception des travaux de Segalen sur Nanterre, rappelons-le.

<sup>31</sup> René Le Mée, *Dénombrements, espaces et société, Recueil d'articles, Cahiers des Annales de Démographie Historique*, n° 1, Paris, Société de Démographie Historique, 1999.

la méthode éprouvée de la démographie historique depuis Louis Henry et Pierre Goubert. Cette absence de recensement est évidemment dommageable car elle ne permet pas de suivre efficacement les mobilités des individus ou du moins d'avoir la certitude, tous les cinq ans, qu'un individu réside encore dans la commune ou, au contraire, l'a quittée pour une destination généralement inconnue. Néanmoins, les fiches des familles permettent de reconstituer de larges segments des parcours de vie. En les croisant avec d'autres sources, nous pouvons ainsi établir les preuves de la présence ou de l'absence de tel ou tel individu dans la commune à différents moments de la période d'analyse.

Le second inconvénient lié à la périodisation est le manque relatif d'informations sur la nature exacte des ateliers et industries qui s'installent à Ivry dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Certes, on dispose d'une série d'informations globales issues notamment des enquêtes cadastrales et des récapitulatifs des recensements, mais l'information nominative sur les entreprises est également plus rare avant 1850. Les archives municipales possèdent une série assez incomplète de dossiers d'entreprises antérieurs à cette date<sup>32</sup>. Cet inconvénient est relatif par rapport à notre objet de recherche car on peut supposer que ces nouvelles activités concernent prioritairement de nouvelles populations, sans enracinement dans la commune. Toutefois, des listes d'employés auraient permis de confirmer de cette supposition mais aussi de repérer la présence éventuelle de personnes issues des anciennes familles du village parmi les ouvriers de ces nouvelles fabriques.

## La croissance de la population, une « explosion modérée »

La transformation du village en un espace urbain et industriel n'est pas un phénomène linéaire au cours du 19<sup>e</sup> siècle. C'est au contraire un phénomène qui se déploie à un rythme assez irrégulier, avec quelques forts à-coups et des périodes marquées par une plus grande stabilité. Il est important d'en retracer plus en détails les grandes étapes pour comprendre le contexte précis dans lequel les populations étudiées ici se situent au moment où nous les observons. La périodisation choisie n'est elle-même pas étrangère à l'ampleur et à la variabilité des flux de migrants qui arrivent à Ivry. Le premier 19<sup>e</sup> siècle n'est pas celui des opérations immobilières et des projets urbanistiques à l'initiative de l'Etat ou de la commune, comme cela peut être le

---

<sup>32</sup> La plupart des dossiers d'entreprises disponibles sont postérieurs aux années 1860. Toutefois des éléments intéressants sont fournis pour la période antérieures par deux cartons. Archives municipales d'Ivry-sur-Seine, 5J 5-2.

cas à partir du milieu du 19<sup>e</sup> siècle et sous le Second Empire<sup>33</sup>. Par conséquent, la croissance de la population n'est jamais planifiée ni même anticipée au sens où elle ne résulte pas de projets d'ensemble.

Les données de population pour la fin de l'Ancien Régime, à défaut de recensement ou même de dénombrement, sont évidemment assez imprécises. Pour l'Ancien Régime, nous ne disposons d'aucun décompte fiable de la population. Des registres de nature fiscale ainsi que des éléments glanés dans les délibérations municipales donnent toutefois une estimation de la population.

Le registre de taille de 1778<sup>34</sup> fournit une première approximation de la population, ou plus exactement, du nombre de feux dans le village. Il indique la présence de 157 feux qui paient la taille. À cela il faut ajouter, parmi les résidents, une partie des 21 exemptés nobles et clercs. Certains ne sont inscrits dans cette liste que parce qu'ils possèdent des biens-fonds à Ivry. Une partie d'entre eux résident de manière secondaire à Ivry et vivent principalement à Paris ou ailleurs. Une autre partie, notamment les clercs, habitent à Ivry et doivent être ajoutés aux 157 feux résidents. Enfin, il faut intégrer à ce groupe de près de 180 feux, 16 personnes dont le nom n'est pas indiqué mais qui sont désignés comme domestiques chez tel ou tel<sup>35</sup>. En sus, il faut compter 5 individus qui ne paient ni la taille, ni même la capitation<sup>36</sup>. Il est difficile d'extrapoler un nombre d'habitants à partir d'un nombre de feux et de l'indication de la présence de domestiques, d'exempts et de pauvres. Toutefois, ces données approximatives rejoignent celles mentionnées dans le registre de délibération municipales.

À la veille de la Révolution dans son premier registre conservé, en 1787, la paroisse se compte<sup>37</sup>. Elle dénombre 200 feux dont 42 feux bourgeois. Nous sommes donc dans des ordres de grandeur assez semblables à ceux de 1778. Le registre mentionne toutefois certaines évolutions

---

<sup>33</sup> Ainsi, par exemple, pour le quartier de la Réunion entre Paris et Charonne, où l'urbanisation s'appuie, au moins partiellement, sur une initiative municipale visant à desserrer la densité du quartier de Charonne en investissant les terres agricoles de la Réunion. Voir Paul Lecat, « De la campagne à la ville : naissance du quartier de la Réunion entre 1848 et 1880 », *Bulletin de l'Association Histoire et Archéologie du XXe arrondissement*, 2016 et *Id.*, *De la campagne à la ville. Urbanisation et socialisation du quartier de la Réunion entre Charonne et Paris (1846-1880)*, mémoire de Master, Paris 1, 2013.

<sup>34</sup> Archives départementales du Val-de-Marne, DC2 1.

<sup>35</sup> Le rôle de taille fournit également un premier niveau d'information sur les relations d'Ivry avec les communes avoisinantes puisque parmi les horsains soumis à la taille, 3 viennent de Gentilly, 5 des « faubourgs » et surtout 18 de Vitry. Paris n'est donc pas le territoire avec lequel la population entretient le plus de liens de ce point de vue en 1778. Le lien à Paris passe surtout par la présence de nobles exemptés mais aussi de carriers. Le registre de taille contient trois pages en forme d'annexe qui répertorie les 22 carriers tous non-résidents et parisiens qui exploitent des carrières dans Ivry pour fournir en matériaux de construction la capitale.

<sup>36</sup> Le registre de taille sert également de registre de capitation en 1778.

<sup>37</sup> Archives municipales d'Ivry-sur-Seine, 1D<sup>1</sup>.

qui ne révèlent pas un dynamisme particulier. Il indique ainsi que la commune est « surchargé de tailles par la quantité des carrières et qui existoient et payoient 85 livres chacune (...) et qui sont actuellement détruites aux trois quarts ». Et le village se plaint que le passage des moutons pour le marché parisien prive les cultivateurs de leurs pâturages et occasionnent des dégâts et des délits nombreux.

**Tab. 1. Évolution de la population d’Ivry de 1793 à 1891<sup>38</sup>**

Année	Nb d’habitants
1793	1 400
1800	1 008
1806	1 200
1821	1 359
1831	2 875
1836	3 959
1841	5 172
1846	6 880
1851	7 671
1856	13 239
1861	7 056
1866	10 199
1876	15 247
1881	18 442
1886	21 076
1891	22 357

Pour le 19<sup>e</sup> siècle, les données sont de meilleure qualité. La base Cassini fournit les chiffres de population globaux des recensements, y compris ceux pour lesquels les rôles nominatifs sont perdus.

Le dénombrement de l’an II fait apparaître une population de 1 400 habitants qui régresse ensuite à 1 008 habitants au dénombrement de l’an VIII pour ensuite remonter en 1806 à 1 200 habitants. Ces données nous paraissent d’une fiabilité relative tant les variations sont importantes en un si faible nombre d’années et sans qu’un événement majeur ne soit signalé dans la vie de la commune. Les listes électorales disponibles donnent d’ailleurs à voir une évolution inverse avec 200 électeurs en 1801 et 177 en 1806<sup>39</sup>. Bien entendu les deux types

<sup>38</sup> Sources : base Cassini LDH/CRH.

<sup>39</sup> Archives municipales d’Ivry-sur-Seine, 1K<sup>2</sup> 1.

d'informations, population totale et population électorale, ne sont pas tout à fait comparables mais on pourrait s'attendre à une évolution parallèle et non contraire des deux paramètres.

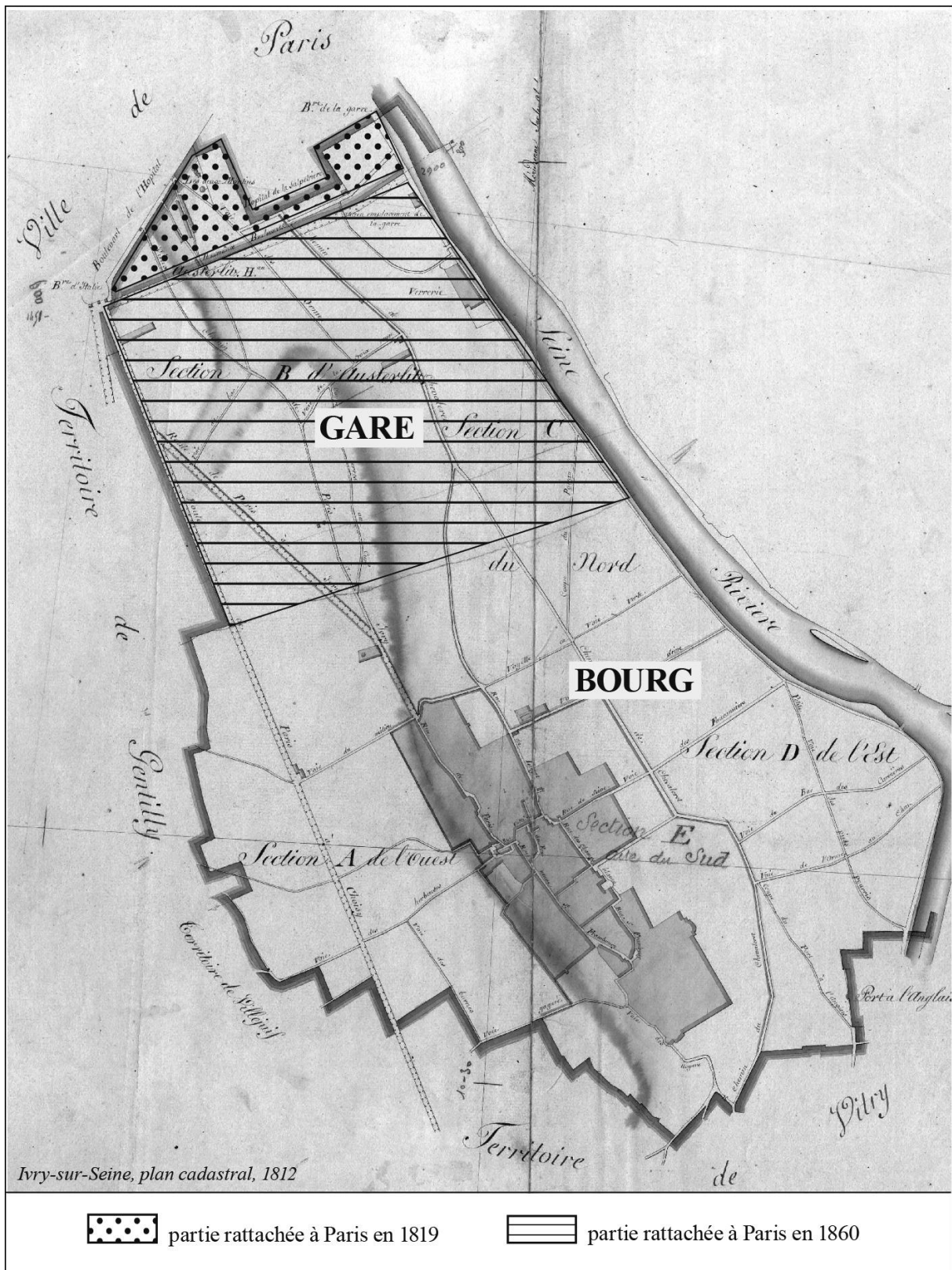
Toutefois, nous pouvons retenir la progression finalement assez modérée de la population dans les deux premières décennies du 19<sup>e</sup> siècle au regard de l'accélération de cette croissance dans le deuxième quart du siècle. Ces données présentent également une difficulté d'interprétation car Ivry perd quelques dizaines d'habitants avec l'annexion du territoire dit d'Austerlitz, au nord de la commune, et son rattachement à Paris dès 1819. Cette petite opération est cependant davantage liée à des questions d'aménagement de l'espace urbain parisien qu'à l'arrivée massive de population<sup>40</sup>. Au total, la progression de la population entre 1800 et 1820 est donc plutôt modérée, de l'ordre de 20 à 40 % selon les données utilisées. À l'échelle des habitants, cette croissance ne signifie pas un bouleversement de leur cadre de vie.

Il en va autrement dans les années 1820 où la population fait plus que doubler, passant de 1 359 habitants en 1821 à 2 875 habitants en 1831. En 1831, Ivry est devenue une ville si l'on s'en tient au pallier administratif habituel des 2 000 habitants. La décennie suivante s'inscrit dans le droit fil de cette première explosion puisque la population double – ou presque – à nouveau entre 1831 et 1841 passant de 2 875 à 5 172. Les années 1840 marquent en revanche un ralentissement dans le rythme de croissance urbaine de la commune. Ivry compte « seulement » 2 500 habitants supplémentaires en 1851 avec 7 671 habitants, soit tout de même une croissance de 48 % en 10 ans contre une croissance de 80 % dans les années 1830 et de plus de 110 % dans la décennie 1820. Plusieurs éléments peuvent être invoqués pour expliquer ce « ralentissement » : la croissance mécaniquement plus élevée des années 1820 tout d'abord. Partant d'une population réduite avant 1820, l'installation de deux ou trois fabriques a automatiquement un effet plus prononcé sur le taux de croissance de la population dans cette période que dans les décennies suivantes. Ensuite, la mise en place des fortifications autour de Paris en 1841 a créé une zone non habitable, au moins théoriquement, rendant plus difficile l'installation d'activités et d'habitants dans une partie de la commune d'Ivry. Enfin, les années 1840 sont, sur le plan économique, des années difficiles (notamment les années 1846-48)<sup>41</sup> qui ne favorisent pas le développement industriel, malgré l'arrivée du chemin de fer. Le début des années 1850 est à l'inverse marqué, en contrecoup, par une forte croissance.

---

<sup>40</sup> Joseph Garin, *Histoire d'Ivry/Seine*, Paris, J. Gabalda et fils, 1930, pp. 498.

<sup>41</sup> Ces années se signalent, en particulier la grande crise de 1847, par une stagnation voire un recul de la production non seulement dans le secteur traditionnel du bâtiment mais aussi dans les nouveaux secteurs industriels, Fernand Braudel et Ernest Labrousse (dir.), *Histoire économique et sociale de la France*, Paris, Seuil, tome 3, 1976, éd. 1993, pp. 983-984.



**Carte 2 : Plan cadastral de 1812 et rattachements de territoires à Paris**

Sources : archives départementales du Val-de-Marne, 3P1085. Réalisation : Florence Kerdoncuff.

Mais la croissance urbaine reprend une très grande vigueur dans les années 1850 puisque la population croît de 72 % en seulement cinq années entre les recensements de 1851 et de 1856, passant de 7 671 habitants à 13239. Elle chute ensuite, mais ceci résulte de l'annexion de la partie nord de la commune à Paris (carte 2). Les données pour 1866 montrent cependant que la croissance concerne toute la commune et pas seulement la partie annexée : entre 1861 et 1866 la population d'Ivry, dans ses nouvelles limites, augmente de 45 %.

Au total, la croissance de la population est rapide puisque la population d'Ivry est multipliée par 13 entre le début du 19<sup>e</sup> siècle et le dernier recensement de 1856, avant division de la commune. Cette croissance est certes considérable mais elle n'est en rien exceptionnelle dans le contexte des environs de Paris. Dans la même période, Belleville a vu sa population multipliée par 34<sup>42</sup>, la Villette par 12 en seulement un quart de siècle entre 1826 et l'annexion<sup>43</sup>. À l'inverse, dans la même période, des communes comme Nanterre ont à peine quitté leur statut de village, d'autres, comme Bobigny, ne dépassent toujours pas les 400 habitants en 1856<sup>44</sup>.

Cette explosion démographique « modérée » est la caractéristique décisive qui nous a conduit à privilégier Ivry plutôt qu'une autre commune de la banlieue parisienne. Comme nous l'avons indiqué au chapitre 1, cet espace entre ville et campagne a le double avantage d'autoriser, à l'inverse de la ville, une étude de l'ensemble de la population, car sa dimension reste à la portée du chercheur solitaire, mais aussi, à l'inverse de la campagne, de confronter les individus « sédentaires » à une série de changements importants de leur environnement qui questionnent précisément leurs comportements de reproduction familiale et sociale et leurs logiques d'enracinement. Nous faisons donc l'hypothèse que cette relative « progressivité » de l'explosion urbaine permet de disposer d'une durée suffisamment longue pour envisager ces questions tout au long de la vie des individus, voire d'une génération à l'autre.

Par ailleurs, la chronologie ivryenne a aussi son importance pour notre objet. En observant une commune qui croît dans le premier 19<sup>e</sup> siècle, nous nous situons le plus en amont possible du processus global d'industrialisation de la région parisienne. Par conséquent nous sommes encore dans une phase où des schémas de pensée et des comportements propres à la France préindustrielle demeurent prégnants. En 1830, les paysans ivryens ne sont pas confrontés à

---

<sup>42</sup> Gérard Jacquemet, *Belleville au 19<sup>e</sup> siècle. Du faubourg à la ville*, Paris, EHESS, 1984, p. 101. La commune passe de 1884 habitants à 57699 en 1856.

<sup>43</sup> Nathalie Montel, « Mutations spatiales, stratégies professionnelles et solidarités familiales à Paris au XIX<sup>e</sup> siècle. Le rôle des raffineurs de sucre villettois dans la formation d'un espace industriel », *Histoire urbaine*, vol. 4, n° 2, 2001, pp. 47-65.

<sup>44</sup> Base Cassini, LDH – CRH.

l'évidence de l'industrialisation et de l'ampleur des changements qu'elle induit à tous égards. Certes, Paris croît et les fabriques s'y multiplient mais les Ivryens vivent encore entourés de communes rurales, le train n'a pas bouleversé les circuits marchands. Pour le dire autrement, ils ne connaissent pas la fin de l'histoire et le projet d'un maintien sur place et d'une reproduction familiale à l'identique reste une option défendable. La situation, nous semble-t-il, est assez différente à Nanterre, par exemple, dans l'étude de Martine Segalen. Les Nanterriens des années 1880 ne peuvent plus espérer échapper aux conséquences de l'industrialisation : Ivry n'est alors plus un village mais une grande ville industrielle au même titre que Saint-Denis et que tant d'autres communes de la région parisienne, car le chemin de fer a déjà mis à mal les circuits traditionnels de l'agriculture et, notamment, de la viticulture.

## II. La transformation d'un village en une ville industrielle aux fonctions encore mêlées

Le caractère relativement progressif de la transformation d'Ivry de village en banlieue industrielle a pour conséquence la persistance dans l'espace communal d'une multiplicité de caractéristiques qui empruntent à la fois au monde rural et à l'urbain. Les modifications du paysage urbain sont rapides et fréquentes, ce qui explique que, malgré le coût toujours important de ce type d'opération – dans laquelle l'immense majorité des communes de France a toujours renoncé à se lancer avant 1914<sup>45</sup> – un nouveau cadastre est régulièrement réalisé à Ivry pour prendre en compte les changements intervenus. Ivry dispose de plans cadastraux en 1810, en 1812, de matrices cadastrales et de plans pour 1816, d'une matrice cadastrale en 1840 et à nouveau d'un cadastre complet en 1851. Par la suite, au cadastre foncier toujours indispensable, s'ajoute un cadastre urbain face à la multiplication des immeubles.

---

<sup>45</sup> Contrairement à Paris, les communes de la Seine ne disposent pas du système de révision du cadastre dit des « calepins » mais de cadastres traditionnels (avec matrices, états de section et plans) qui sont régulièrement refondus pour faire face aux évolutions rapides de l'habitat. Belleville compte ainsi, à l'image d'Ivry, quatre cadastres entre 1820 et 1860. Voir Florence Bourillon, « Marché immobilier et impôt foncier : l'annexion de la petite banlieue « s'impose », *Des économies et des hommes. Mélanges Alfred Broder*, Paris, Biere, 2006, pp. 157-165. Plus généralement sur l'histoire du cadastre nous renvoyons à Florence Bourillon, Pierre Clergeot et Nadine Vivier (dir.) *De l'estime au cadastre en Europe. 3, Les systèmes cadastraux aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, édition du Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2008, et à Pierre Clergeot (coord.), *Un cadastre pour l'Empire. Cent millions de parcelles en France*, Paris, Publi-Topex, 2007.



## La multiplicité des établissements industriels : une photographie en 1830

La chronologie choisie, nous l'avons indiqué, est importante pour notre objet mais elle présente également une série d'inconvénients en termes de disponibilité de sources. Parce que le premier 19<sup>e</sup> siècle correspond à une phase plus spontanée de l'industrialisation et de l'urbanisation, il est parfois difficile de disposer d'une chronologie précise de l'installation et de la localisation des nouvelles activités.

Sur ce point, la documentation disponible reste parcellaire et parfois contradictoire. En dehors de la Verrerie Saget qui s'installe vers 1780 à La Gare à Ivry et qui compte près de 350 ouvriers en 1840<sup>46</sup>, le calendrier de l'installation des autres activités industrielles reste mal connu. Selon Joseph Garin, les trois premières décennies du 19<sup>e</sup> siècle sont encore très calmes sur ce point de sorte qu'il affirme que « jusqu'à la Révolution de 1830, Ivry resta essentiellement ce qu'il fut toujours dans le passé : un pays de cultures et un pays de belles chasses »<sup>47</sup>. La faible croissance de la population au moins jusqu'en 1820 plaide dans le sens de cette affirmation mais il est plus délicat de le démontrer pour la décennie 1820 qui voit doubler la population.

Les archives concernant les « établissements insalubres » nous permettent pourtant de préciser la chronologie et l'ampleur de l'industrialisation d'Ivry avant 1830. Même si l'urbanisation et l'industrialisation d'Ivry ne font pas l'objet d'une planification par les autorités publiques<sup>48</sup> et, par conséquent, d'une production administrative imposante, mais relèvent, pour l'essentiel, d'archives d'entreprises privées pour ainsi dire inexistantes, l'Etat s'est préoccupé assez tôt du développement de l'industrie sous l'angle notamment de ses conséquences sanitaires<sup>49</sup>. La législation relative aux établissements dit « insalubres » implique l'obtention d'une autorisation d'ouverture préalable du ministère de l'Intérieur pour l'ensemble des ateliers et des établissements qui sont susceptibles de provoquer insalubrité, incommodités ou dangers pour le voisinage. La liste des établissements soumis à cette autorisation est extrêmement longue et variée et couvre sans doute la quasi-totalité des activités industrielles qui se développent à Ivry.

---

<sup>46</sup> Joseph Garin s'appuie sur les guides qu'il a consultés pour l'affirmer, J. Garin, *op. cit.*, p. 540.

<sup>47</sup> *Op. cit.*, p. 535.

<sup>48</sup> Il n'y a pas à Ivry de plan d'urbanisation élaboré, de percement de rues, etc. à l'initiative des pouvoirs publics avant 1860. La série O des archives municipales indique pour la période 1820-1860 essentiellement des opérations de pavage et de réparations de chemins déjà existants (Archives municipales d'Ivry-sur-Seine, série O, 10<sup>5</sup>- 8). En cela, le développement de la ville conserve un aspect spontané au sens où il résulte surtout de l'installation d'activités par des particuliers.

<sup>49</sup> Thomas Leroux, *Le laboratoire des pollutions industrielles (Paris 1770-1830)*, Paris, Albin Michel, 2011.

En revanche, il est plus difficile de dire si cette liste concerne l'ensemble des activités commerciales de gros, notamment les marchands de vin ou de bois qui viennent s'installer dans la commune à la même période et contribuent à sa transformation.

Les archives municipales disposent d'une partie de ces demandes d'autorisation, mais il est vraisemblable que ces feuilles volantes ne constituent pas une archive exhaustive. Les autorisations sont divisées en trois classes selon leur degré d'insalubrité. Les autorisations pour insalubrité de première classe s'étendent de 1809 à 1835, celles de seconde classe de 1820 à 1830, celles de troisième classe enfin de 1815 à 1835. Cela indique que l'industrie n'attend pas 1820 pour prendre son essor même si l'essentiel des demandes date des années 1820.

On dispose également, dans ce carton d'archives, d'une « liste des fabriques et des manufactures existant dans la commune d'Ivry en 1830 ». Ce document non signé est rédigé sur des feuilles vierges sans aucune mention administrative mais il répertorie, de manière systématique, l'activité de chaque entreprise et indique sa localisation dans la commune et, très fréquemment, le nombre d'ouvriers que l'activité « occupe journallement ». Il va visiblement au-delà des établissements insalubres et donne une idée assez précise de la variété et de l'ampleur qu'ont prises les activités industrielles au sein de cette commune qui, en 1831, n'a pas encore dépassé les 3 000 habitants, rappelons-le.

Cette liste partiellement retranscrite (tab. 2) rend compte de la profusion des activités industrielles mais aussi de celles de nature plus commerciale. La fonction de dépôt, notamment pour le bois et les matériaux de construction, à destination de Paris est en effet importante. Les raffineries de sucre et les activités liées à la chimie sont les principales activités industrielles de la commune en 1830. Le document mentionne la présence de plusieurs centaines d'ouvriers déjà employés en 1830. Mais on peut supposer que les chiffres réels sont en fait beaucoup plus importants dans la mesure où, d'une part, ce document ne fournit pas de données chiffrées pour toutes les entreprises concernées et que, d'autre part, il ne se préoccupe pas des ouvriers employés journallement. Il est probable en effet que d'autres ouvriers sont employés de manière plus occasionnelle, à la journée en fonction de l'activité. C'est le cas, en particulier pour la manufacture de bouteilles, la verrerie Saget, qui compte 30 ouvriers dans la liste de 1830 mais dont les historiens d'Ivry, l'abbé Garin par exemple, rapportent qu'elles emploient plusieurs centaines d'ouvriers à la même époque.

**Tab. 2 Liste des fabriques et des manufactures existant dans la commune d'Ivry en 1830**

Activité	Localisation	Nb d'ouvriers
manufacture de bouteille	quai de la Gare	30
raffinerie de sucre	route de Choisy	20
raffinerie de sucre	chemin des trois ormes	28
raffinerie	proche chemin du Chevaleret	18
fabrique de chaux	quai de la Gare	25 ouvriers de tous grades
fabrique de carraux briques et tuiles	chemin du Chevaleret	20
fabrique de forme à [illisible] pots à sirraux	route de Choisy	22
fabrique de faïence blanche et brune	dans l'intérieur d'Ivry	24
fabrique de poudre fulminante	plaine d'Ivry Croix Jarry	15 ouvrières femeles
fabrique de produits chimiques	chemin du Chevaleret	12
fabrique de noir animale	chemin d'Ivry à Paris	16
fabrique d'eau de javelle	chemine d'Ivry	6
fabrique de bleu de Prusse	bd extérieur de l'hopital	6
fabrique de chapeaux en laine et en feutre vernie et visière	chemin du Liegat	25
fabrique de chapaux en laine et de feutre	chemin du Chevaleret	16
fabrique de chapeaux en laine et en feutre vernie et visière	vieux chemin d'Ivry	12
fabrique de chapaux en laine et de feutre	rue du Liegat	8
fabrique de chapeaux en laine et en feutre vernie et visière	route de choisy	n.i.
fabrique très forte de charbon et de tourbe carbonisé	quai de la Gare	15 ouvriers de toutes classes

lavoir pour blanchir les laines pour être envoyées dans le département à des filatures destinées à la fabrication des draps	quai de la Gare	20
grande fabrique de charbon de bois	proche de la verrerie	une grande quantité d'ouvriers
fabrique de fil de postasse	rue du Liegat	8
entrepôt et magasins	quai de la Gare	n.i.
3 dépôts de tuil briques et carraux de Bourgogne et ardoises d'Angé	proche quai de la gare	n.i.
maison pour partie en bois de sciage et l'autre pour tuil brique ardoisse et carraux	proche quai de la gare	n.i.
grand magassin pour des vins et le bois carré [...] et ardoise tuil brique	quai de la Gare	n.i.
plusieurs dépôts de pierre à plâtre pour diverse platiers de Montmartre Pantin et de Belleville pour être embarqué dans des bateaux pour remontée		
fabrique de clouts d'épingles à la mécanique	quai de la Gare	18 mécaniciens et 12 ouvriers=manouvriers
partie de chantiers loués à différents marchands soit bois de charpente, de menuiserie et de charonage et bois à brûlé, le tout pour approvisionnement de Paris et ses environs		
27 carrières dont une partie par bouche et par puits le tout pour exploitation de pierre		

Source : Archives municipales d'Ivry-sur-Seine 5J 5/1. L'orthographe initiale a été conservée.

Sur le plan de la localisation en 1830, ces nouvelles activités se concentrent pour la majorité dans la partie de la commune la plus proche de Paris, particulièrement dans le quartier de la Gare (carte 2). Toutefois, la partie la plus anciennement habitée, celle du bourg, est aussi concernée par la présence d'une partie de ces établissements, rue du Liégat par exemple. On y trouve notamment les établissements qui confectionnent des chapeaux et feutres mais aussi la fabrique d'eau de Javel et celle de « fils de postasse » et de « noir animal »<sup>50</sup>.

Le quartier de la Gare, au nord-est de la commune, mais également celui des Deux-Moulins qui le prolonge à l'ouest, sont incontestablement les parties de la commune les plus transformées

<sup>50</sup> Le noir animal ou charbon d'os ou charbon animal est une matière riche en carbone obtenue par calcination selon un procédé identique à celui du charbon de bois. Il est produit pour permettre la décoloration de certains produits, notamment le sirop de sucre. Ivry compte trois raffineries de sucre à la même époque.

par le processus d'industrialisation et d'urbanisation dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle. De ce point de vue, la transformation d'Ivry s'apparente à celle des faubourgs qui, peu à peu, sont gagnés par l'extension parisienne et surtout répondent à la difficulté que l'industrie, qui exige toujours plus d'espaces et produit de nouvelles nuisances, a à se développer au sein même de la capitale. En cela Ivry partage une physionomie semblable à celle de communes telles que Belleville, qui sera intégralement intégrée à Paris en 1860.

Néanmoins, Ivry conserve également un cœur historique qui est concerné aussi bien par l'arrivée de nouvelles activités que de nouveaux habitants, mais qui est encore assez éloigné pour conserver une dynamique propre. Il n'a d'ailleurs pas été question d'intégrer la totalité de la commune d'Ivry dans le Grand Paris de 1860, contrairement à des communes telles que la Villette, Vaugirard, Grenelle, etc. Le projet d'annexion suscite des avis contradictoires au sein de la commune même s'il semble que les plus disposés à manifester leur opinion à Ivry soient les opposants au projet<sup>51</sup>. Il s'agit essentiellement d'industriels ou de marchands qui ont fait des investissements importants dans la commune, principalement dans le quartier de la Gare voué à l'annexion, avec pour perspective d'échapper à l'octroi et de bénéficier d'un foncier plus accessible. Dans cette enquête publique pour recueillir l'avis des populations face au projet d'annexion en 1859, les paysans d'Ivry ne font pas entendre leur voix. Ce silence peut s'expliquer par des motifs d'ordre socioculturel mais aussi par le fait que les familles paysannes d'Ivry habitent principalement autour du centre historique de l'ancien village qui n'est pas affecté par l'annexion. Ils ne vivent pas dans cette partie de la commune, tout au plus y ont-ils des terres labourables auxquelles leur attachement est très relatif<sup>52</sup>. Les conditions de leur activité agricole ne sont pas nécessairement remises en cause par l'annexion de la partie nord de la ville par Paris. Mais cette annexion pose la question de l'attachement des habitants, et particulièrement des anciennes familles du bourg, à leur commune car la partie annexée n'est pas qu'une zone industrielle en développement ; elle forme encore une partie de terroir que les paysans d'Ivry cultivent pour certains depuis plusieurs générations.

---

<sup>51</sup> Nathalie Montel, *Faire le Grand Paris. Avis des habitants consultés en 1859*, Rennes, PUR, 2012, pp. 299-305.

<sup>52</sup> Fabrice Boudjaaba, *Des paysans attachés à la terre ? Familles, marchés et patrimoine dans la région de Vernon (1750-1830)*, Paris, PUPS, 2008.

## Le recul très progressif des espaces agricoles

Le développement, certes intense, de l'industrie et l'urbanisation croissante de la commune ne doivent pas laisser penser qu'Ivry a totalement perdu, au cours du premier 19<sup>e</sup> siècle, toutes ses caractéristiques rurales, ou en tout cas agricoles. Cette caractéristique contribue beaucoup à l'intérêt de ce cas d'étude par rapport à d'autres communes entre ville et campagnes. L'activité agricole continue, au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, à occuper une place importante dans le paysage de la commune.

La confrontation de deux plans d'assemblage cadastraux (cartes 3 et 4, pp. 84-85) au début et au milieu du siècle permet de s'en rendre compte aisément.

Le plan d'assemblage du cadastre de 1812 (carte 3) met clairement en évidence le caractère encore rural de l'organisation de l'espace communal : une zone d'habitat entourée de parcelles agricoles jusqu'aux limites du village. La vie villageoise se concentre dans le bourg autour de quelques rues, la rue Voltaire, la rue du Four, la rue Neuve Saint-Frambourg, etc. Le reste de l'espace communal est entièrement dédié aux cultures, à l'exception de deux espaces construits mais isolés du cœur de la commune : la verrerie Saget, à proximité de la Gare, qui est située le long de la Seine et le lieu-dit les Deux-Moulins, plus à l'ouest, dans une partie qui sera rattachée à Paris dès 1819.

En 1849, le paysage ivryen a sensiblement changé par rapport à celui de 1812 (carte 4). La verrerie et les quelques constructions du lieu-dit des Deux-Moulins ne sont plus des points isolés sur la carte. Ils sont intégrés à une série de constructions, mêlant habitations et établissements industriels, qui s'étendent le long des principaux axes de communication qui relient le bourg d'Ivry à la ville de Paris, principalement sur le chemin d'Ivry à Paris et sur la route de Paris. Mais il faut également noter que cette extension ne se fait pas seulement depuis les portes de Paris. Des bâtiments sont apparus le long de l'axe qui conduit du bourg à Paris en partant du centre historique de l'ancien village. Des constructions se sont également développées à mi-chemin du bourg et des portes de Paris au lieu-dit « Petit Ivry », là où en 1812, il n'y avait que des champs, formant ainsi une seconde agglomération d'habitations dans la partie non annexée par Paris quelques années plus tard. Enfin, les constructions ont continué de s'étendre le long de la Seine en remontant le cours du fleuve. En outre, la commune a acquis une nouvelle fonction, de nature militaire. La fortification de Paris dessinée sur la carte est bordée d'une zone non constructible, règle qui semble être encore respectée en 1849. Mais à

cela s'ajoute au sud de la commune, au-delà du bourg historique lui-même, dans la section U du cadastre, la mise en place d'un fort militaire de protection de Paris, le fort d'Ivry.

Toutefois, et même si l'urbanisation n'est pas cantonnée au futur espace parisien d'Ivry, les fonctions agricoles sont loin d'avoir disparues. Les champs occupent encore la majorité de l'espace communal et sont toujours très présents aussi bien dans la partie sud de la commune que du côté de la Gare et des Deux-Moulins. Le récapitulatif des contenances du cadastre de 1851 permet de se rendre compte du caractère très mêlé des fonctions de cet espace et de la persistance, y compris au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, de l'activité agricole au sein de ce qui est devenu une commune de la banlieue parisienne au sens propre par ses fonctions industrielles et périphériques.

Le tableau 3 récapitule les usages du sol en 1851. Malheureusement, nous ne disposons pas d'un document équivalent pour les cadastres du début du siècle, ce qui empêche une comparaison terme à terme entre ces deux périodes<sup>53</sup>.

En 1851, les terres labourables représentent encore près de 75,8 % des surfaces non bâties imposées. En ajoutant les vignes (2,4 %) et les jardins à vocation agricole (potagers et fleuristes, 8,9 %), ce sont près de 87 % de surfaces imposées qui sont directement dévolues à l'agriculture. Les chantiers et espaces industriels, ainsi que les espaces occupés par le chemin de fer d'Orléans, représentent seulement 4,9 % des surfaces imposées de la commune. Pourtant leur extension est manifeste puisque le cadastre de 1851 comptabilise 132 établissements industriels, usines, fabriques et raffineries. Le document de 1830 (tab. 2) n'en relevait qu'une trentaine<sup>54</sup>.

---

<sup>53</sup> Ce travail est évidemment toujours possible. Il conviendrait pour le cadastre de 1816, dont les matrices sont les mieux tenues, de dépouiller la nature de chaque parcelle détenue par chaque propriétaire, soit plusieurs milliers de saisies. Mais cela nous a paru un effort bien disproportionné à ce stade de notre propos qui consiste ici simplement à montrer que, malgré la transformation de la commune en ville industrielle, Ivry reste par ailleurs un espace agricole au milieu du 19<sup>e</sup> siècle. Le cadastre de 1861 ne dispose pas non plus de ce récapitulatif.

<sup>54</sup> Les deux documents ne sont pas parfaitement comparables et une entreprise peut compter plusieurs bâtiments.

**Tab. 3 Nature des propriétés bâties et non bâties à Ivry en 1851**

Nature des propriétés	Classe	Contenance en ha	
		par classe	Contenance par nature
terres labourables	1	57ha 49,30	578ha 34.01 ares
terres labourables	2	370ha 7,88	
terres labourables	3	95ha 24.25	
terres labourables	4	54ha 72.48	
Vignes	1	7ha 93.74	18ha 46.83
Vignes	2	8ha 13.17	
Vignes	3	2ha 39.92	
jardins potagers	1	37ha 93.25	46ha 98.58
jardins potagers	2	9ha 05.33	
jardins marais et fleuristes	1	13ha 61,13	21ha 90,71
jardins marais et fleuristes	2	8ha 29,58	
jardins et terrains d'agrément	unique	20ha 85,83	20ha 85,83
chantiers et terrains industriels	1	1ha 12.92	31ha 52.68
chantiers et terrains industriels	2	4ha 74.35	
chantiers et terrains industriels	3	4ha 45.68	
chantiers et terrains industriels	4	7ha 16.42	
chantiers et terrains industriels	5	11ha 10.05	
chantiers et terrains industriels	6	2ha 93.28	
chemin de fer	unique	5ha 94,50	5ha 94,50
sols cours passage	unique	38ha 32,76	38ha 32,76
Maisons		1072 unités	
Fabriques		26	
Raffineries		2	
bâtiments industriels		96	
Usines		8	
machine à vapeur		1	
Gazomètres		3	
Moulin		1	
Blanchisserie		1	
scierie de pierres		1	
Tannerie		1	
total des non-bâties			762ha 35,92
total propriétés bâties			
Total			762ha 35,92
détail des objets non imposables			127ha 72.70
églises et cimetières			1ha 15.16
chemins et places publiques			58ha 46.52
rivières et ruisseaux			25ha 55.93
bois de l'Etat			0
mairie et maisons d'école			0ha 23.58
fortifications et terrains militaires			32ha 31.51
total général			890ha 08.62

Source : Archives départementales du Val-de-Marne, 3P297.



Ces données confirment l'impression produite par la carte d'assemblage du cadastre de 1849, c'est-à-dire celle d'un espace qui mélange encore largement les fonctions urbaines et rurales, industrielles, commerciales et agricoles. Ce caractère mixte des usages de l'espace est un élément particulièrement intéressant pour observer les comportements des populations qui disposent d'un enracinement dans ce territoire. Au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, malgré l'arrivée massive de nouvelles populations et de nouvelles activités, il ressort de l'analyse des cartes cadastrales et de l'usage des sols de la commune qu'une large partie de ses 890 hectares demeurent destinés à des fins agricoles. Par conséquent, si l'environnement et le paysage sont considérablement bouleversés, les conditions du maintien d'une activité traditionnelle pour la population paysanne continuent d'être réunies. Des terres exploitables existent toujours en nombre. La vigne a reculé certes, mais les maraîchages se sont développés à la faveur des besoins grandissants du marché parisien tout proche. Il existe donc encore des opportunités en 1850 pour travailler la terre pour les individus qui, par héritage par exemple, en possèdent une large partie.

### III. Source et méthodologie de l'enquête

La présentation de l'évolution générale de la commune d'Ivry, entre les dernières décennies de l'Ancien Régime et l'annexion par Paris de sa partie nord, dans le cadre de l'agrandissement de la capitale, a surtout permis de mettre l'accent sur un certain nombre de caractéristiques de ce village devenu ville. Elles en font, selon nous, un bon observatoire des « sédentaires » dans le cadre de sociétés préindustrielles ou en voie de transformation, de tous ceux qui disposent d'une forme d'enracinement familial dans ces territoires. Le principal atout de cet espace pour l'étude des comportements de sédentarité et des formes d'enracinement est « l'explosion modérée » de la population et des activités industrielles et urbaines qui caractérise Ivry dans le premier 19<sup>e</sup> siècle. Ce contexte donne la possibilité d'étudier ce segment particulier de la population dont les familles étaient déjà installées dans le village avant la Révolution industrielle sans que ces transformations soient telles qu'elles écrasent de manière brutale le cadre et les conditions économiques, notamment agricoles, dans lesquelles cette population s'inscrit traditionnellement, en particulier dans la perspective de sa reproduction sociale et familiale d'une génération à l'autre.

## Un préalable : la reconstitution des familles « sédentaires »

Du fait de la chronologie d'observation choisie, les archives disponibles ne sont pas, nous l'avons signalé, idéales car les villes de banlieue parisienne disposent rarement de leur recensement nominatif avant, au mieux, le Second Empire, ce qui complique le suivi de parcours individuels. Cet inconvénient reste cependant secondaire car un recensement nominatif ne permettrait pas de définir avec précision ce que recouvrent, dans notre propos, la notion de sédentarité et celle d'enracinement dans un territoire.

Que faut-il entendre par familles sédentaires et par enracinement dans un territoire ? En général, les archives de l'état civil et celles des recensements permettent au mieux de distinguer les natifs des non-natifs. C'est sur la base de cet attribut que nombre de questions peuvent être posées, à commencer par celle, dans le cas d'un village qui devient une ville industrielle, du nombre et de la proportion des migrants. Il est ainsi possible d'interroger les formes d'intégration de ces migrants à travers, par exemple, les taux d'endogamie géographique au mariage<sup>55</sup>. L'objectif de notre recherche est d'aller au-delà de cette distinction ; nous entendons observer les comportements non seulement des natifs mais aussi de ceux, natifs ou non<sup>56</sup>, qui disposent d'un ancrage familial sur plusieurs générations dans le territoire ivryen. Dans cette perspective, nous appelons « familles sédentaires ou enracinées » les ménages dont la présence d'ascendants est attestée dans le village depuis au moins deux générations. En d'autres termes, nous considérons qu'un individu dispose d'une forme d'enracinement territorial dès lors que son père et/ou sa mère sont nés à Ivry<sup>57</sup>. Cet enracinement dans le territoire signifie donc que l'individu (ou le ménage) qui possède cette caractéristique dispose ou a disposé d'un certain nombre de parents présents dans la commune formant un réseau de relations familiales, certes plus ou moins actif, mais qui le distingue de l'individu simplement né sur place ou issu d'un couple de migrants.

Nous faisons l'hypothèse que les membres de ces familles sédentaires ont des comportements spécifiques aussi bien en termes économiques que sociaux qui s'expliquent par le fait que cet enracinement généalogique/ familial dans le territoire communal leur confère un certain nombre de caractéristiques propres. Celles-ci peuvent constituer autant des avantages que des handicaps

---

<sup>55</sup> Je renvoie sur ce point au chapitre précédent et aux débats sur la mesure et l'appréciation de la mobilité des populations du passé.

<sup>56</sup> Même si dans leur écrasante majorité ils sont natifs, les migrations de retour sont rares à Ivry.

<sup>57</sup> Ou dès lors que la génération précédente des grands-parents est née à Ivry pour une partie d'entre elles dans le cas d'une migration de retour, cas fort rare en l'espèce.

dans leur parcours de vie et dans leur processus de reproduction familiale intergénérationnelle. Le contexte de transformation brutale de leur cadre de vie du fait de l'urbanisation et de l'industrialisation nous est apparu comme un environnement propice pour tester cette hypothèse.

Pour répondre à ces différentes questions, il nous est apparu qu'il était moins important d'identifier l'intégralité de cette population dite sédentaire que de pouvoir, pour chaque individu observé, mesurer son degré d'enracinement généalogique. De ce point de vue le recours aux registres paroissiaux et à l'état civil est en soi beaucoup plus utile qu'un recensement. Le premier travail a donc consisté à réaliser la reconstitution des familles selon la méthode éprouvée de la démographie historique.

Pour ce faire, nous aurions volontiers pris appui sur un fichier préexistant mais nous n'avons pas identifié de commune de banlieue partageant des caractéristiques similaires à celles d'Ivry en terme « d'explosion modérée » de sa population et pour laquelle un tel fichier serait disponible et libre d'accès. C'est pourquoi nous avons pris le parti de reconstituer l'intégralité des familles en dépouillant de manière systématique les naissances, mariages et décès de 1680 à 1830, soit au total un peu plus de 11 000 individus<sup>58</sup>.

Ce fichier généalogique n'a pas été poursuivi de manière systématique au-delà de 1830. L'explosion démographique de la commune aurait rendu l'exercice irréalisable dans un temps raisonnable. En revanche, chaque fois que de besoin, les actes permettant d'établir la descendance ou d'ascendance d'un individu rencontré dans un acte postérieur à 1830 ont été recherchés.

Ce fichier démographique constitue la source pivot de cette recherche dans la mesure où il permet d'établir pour chaque individu s'il appartient à une famille sédentaire, c'est-à-dire s'il dispose d'un enracinement généalogique dans la commune qui remonte au moins à une partie de ses grands-parents. Le fichier permet de préciser l'intensité de cet enracinement en mesurant depuis combien de générations la famille d'un individu donné est présente dans la commune et en même temps de donner un indice de l'étendue de son réseau de parenté à défaut de pouvoir

---

<sup>58</sup> Ce dépouillement a été effectué directement sur les registres paroissiaux et l'état civil disponibles aux archives municipales d'Ivry-sur-Seine (CG<sup>9</sup> à CG<sup>19</sup> pour la période 1690 à 1792 ; E<sup>2</sup><sub>1</sub> (1791) à E<sup>2</sup><sub>13</sub> (1830)). Pour la fin du 17<sup>e</sup> siècle nous avons pu utiliser la retranscription tapuscrite des registres paroissiaux réalisée par le cercle de généalogie du Val-de-Marne. Qu'il en soit remercié.

évaluer précisément le nombre de parents<sup>59</sup> présents dans la commune en même temps qu'*ego*<sup>60</sup>. Chaque individu ne s'est pas vu attribuer un indice d'enracinement en fonction du nombre de générations d'ascendants présents dans la commune ou du nombre de parents dont ils disposent dans la base. Une telle démarche serait biaisée par les bornes chronologiques du fichier démographique qui s'étend, rappelons-le, de 1660 à 1830 : par simple effet de construction, l'enracinement généalogique peut s'étendre jusqu'à 7 ou 8 générations pour un individu rencontré dans un acte de 1860 et parfois sur seulement deux générations si l'individu considéré est déjà âgé en 1800. La base ne sert pas à assigner à chaque individu un indice d'enracinement mais, pour chaque phénomène observé, à tenter de cerner des comportements spécifiques au sein du groupe d'individus concernés en fonction de ce que nous savons de son enracinement.

Au total, la mesure de l'enracinement ne prend pas la forme d'un indice sophistiqué, elle se résumera souvent dans cette enquête à compter le nombre d'ancêtres d'un individu en ligne directe nés sur place et finalement qui est « enraciné »<sup>61</sup>, et à quel degré, ou simplement natif. Mais le fait que le fichier démographique ait été constitué permet de prendre en compte de manière systématique la question de l'enracinement comme clé de compréhension des comportements et de ne pas s'en tenir simplement au critère canonique de nombre d'enquêtes d'histoire sociale : natif/ non-natifs.

## Tester les effets de l'enracinement

La démarche a donc consisté à tester de façon systématique les effets de cet enracinement sur la manière dont les individus se comportent face aux transformations de leur environnement dans la mesure où cette période de transition entre un cadre de vie rurale et agricole et l'insertion dans un espace périphérique industrialisé met à l'épreuve les modalités traditionnelles de fonctionnement de ces individus et de leur groupe familial.

Il s'est donc agi de croiser cette information avec d'autres sources de nature variée. Des listes électorales tout d'abord, qui, à défaut de recensement nominatif, permettent d'évaluer la poids

---

<sup>59</sup> Le terme « parent » est entendu au sens large. Il désigne ici tous les individus pour lesquels le fichier démographique permet d'établir un lien de sang ou d'alliance avec *ego*.

<sup>60</sup> Il ne peut s'agir que d'une approximation car, en l'absence de recensement nominatif, nous n'avons pas toujours de certitude sur la présence de tel ou tel à un moment précis dans la commune.

<sup>61</sup> Par souci de varier les formulations dans cette enquête, les termes « anciennes familles », « vieilles familles », « familles enracinées » et les expressions « enracinés » et parfois « vieux Ivryens » sont utilisés pour désigner les ménages et les individus dont la présence d'ascendants est attestée dans le village depuis au moins deux générations.

absolu et relatif que représentent ces individus enracinés dans la commune, au fur et à mesure de son industrialisation et de l'arrivée de nouvelles populations. Des cadastres ensuite : cette documentation a permis d'aborder la question centrale de la propriété et de ses relations avec la sédentarité et l'enracinement s'agissant d'une population rurale formée pour son immense majorité de paysans laboureurs et/ou vigneron à la fin de l'Ancien Régime.

Nous avons également croisé ces indicateurs d'enracinement, établis à partir de la reconstitution des familles, avec les sources du patrimoine, en particulier les registres de mutations par décès. Cette source a permis de poser la question des formes de transmission et de reproduction sociale des familles paysannes enracinées dans le contexte de bouleversement des conditions de production et de commercialisation agricole, avec notamment le recul de la vigne et le développement du maraîchage. La question du rapport au marché foncier et celle des stratégies de maintien, de vente ou d'acquisition de biens-fonds a aussi pu être posée par le recours aux sources de l'Enregistrement.

Enfin, nous avons sollicité des informations relatives à la vie sociale de ces familles contenues dans les actes d'état-civil pour interroger les formes d'alliances matrimoniales privilégiées par ses familles au cours du premier 19<sup>e</sup> siècle mais également approcher les contours de leur sociabilité, en particulier leur capacité à intégrer de nouveaux habitants dans leur cercle relationnel.

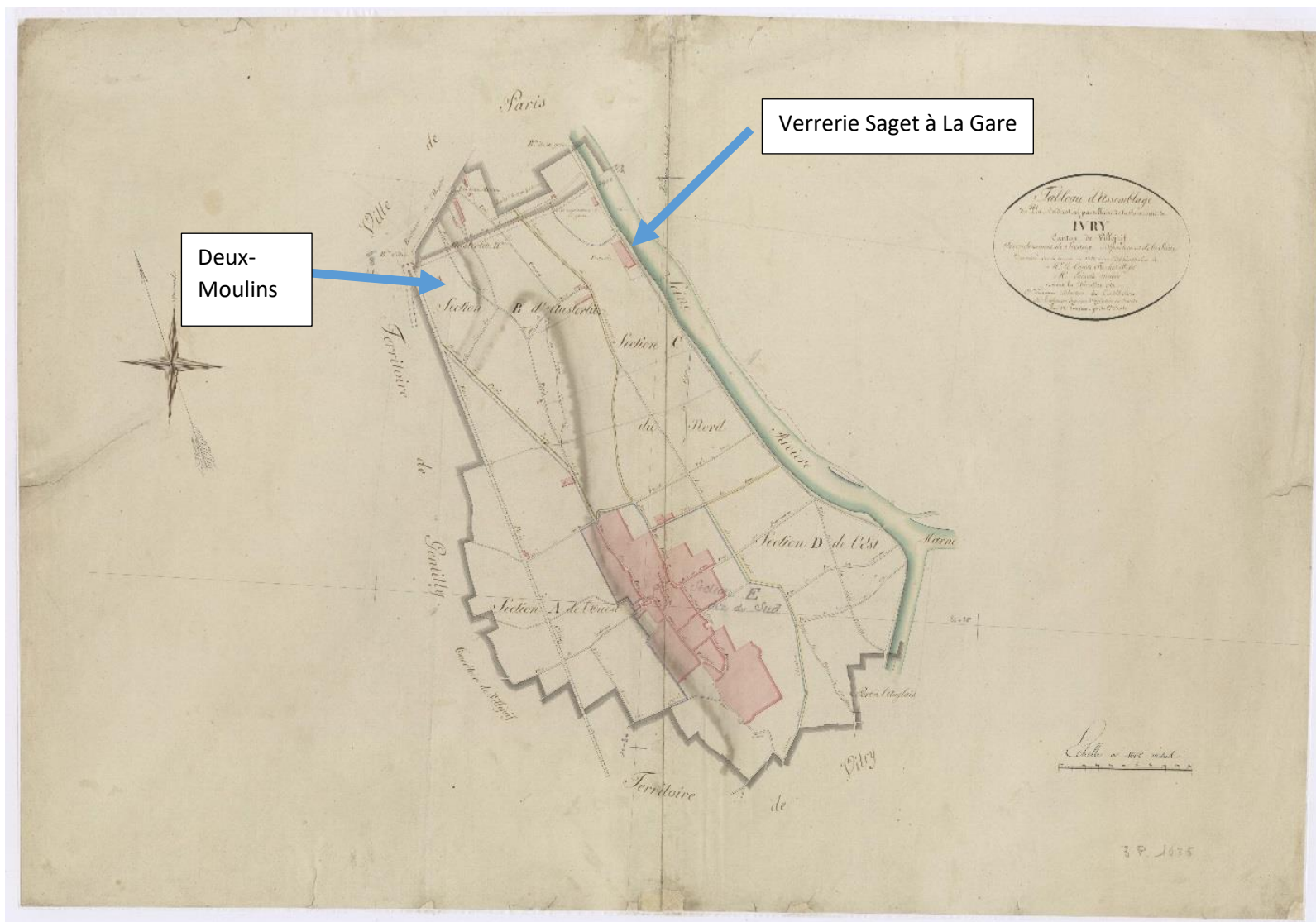
Ces croisements successifs et systématiques entre les attributs qui confèrent aux individus un certain degré d'enracinement généalogique dans un territoire et la manière dont ils se comportent, aussi bien sur le plan familial qu'économique ou social, forment la méthode principale mise en œuvre dans cette enquête. Il ne s'agit donc pas ici de proposer une monographie sur une commune en pleine transformation, ni même d'écrire l'histoire à proprement parler d'un sous-groupe de la population locale. Il s'agit de rendre compte, à l'échelle des individus, des effets de cet enracinement et de cette inscription familiale dans un territoire pour comprendre leurs comportements socio-économiques et familiaux.

La méthode déployée ici est principalement de type quantitatif. Ce n'est pas le lieu de débattre des vertus et des défauts d'une telle méthode ; elle a longtemps eu la faveur des historiens, elle

est maintenant critiquée depuis au moins aussi longtemps<sup>62</sup>. Elle peut être discutée. Nous la justifions à deux titres. Tout d'abord, nous estimons que la mesure des phénomènes, même si elle n'épuise pas la question de la représentativité des échantillons, fait partie des éléments de leur compréhension. Ensuite, s'agissant d'un phénomène et d'un facteur qui n'ont jamais, à notre connaissance, fait l'objet d'une enquête historique systématique, il nous a semblé intéressant de commencer par en justifier la pertinence par une pesée globale de ses effets.

---

<sup>62</sup> Sur ce débat, voir Gérard Béaur, « L'histoire de l'économie rurale à l'époque moderne ou les désarrois du quantitativisme. Bilan critique », *Histoire et Sociétés Rurales*, 1994, n° 1, pp. 67-97, qui synthétise parfaitement ces enjeux.



Carte 3. Plan d'assemblage cadastral d'Ivry en 1812 (Archives municipales d'Ivry-sur-Seine, 1 num 3396.).



**Carte 4. Plan d'assemblage cadastral d'Ivry en 1849**

Sources : Archives départementales du Val-de-Marne, 10 TI 39.





## Chapitre 3

# Mesurer l'enracinement et l'ancrage territorial de la population

L'étude et le suivi des populations enracinées sont rarement envisagés dans les monographies des historiens, et ce pour des raisons différentes selon le type de localités considérées. Dans le cas des études rurales, le présupposé de la sédentarité conduit souvent à confondre, en tout cas à ne pas chercher à distinguer, la population enracinée et la population générale du village. Les taux souvent importants d'endogamie, le rôle de la terre et de sa propriété comme facteurs de stabilité des populations ne sont guère questionnés. Ils renvoient à l'image d'une population stable, de gens du cru. Le village ne compte évidemment pas que des natifs mais la figure du non-natif est le plus souvent associée à celle du propriétaire horsain qui dispose de biens dans la commune sans y résider. Dès lors, la sédentarité reste l'apanage de la masse des ménages exploitants dans la mesure où, en termes de possession de biens-fonds, la propriété horsine a rarement le visage du paysan mais bien plus souvent celui du noble ou du bourgeois. Les enquêtes sur la propriété foncière dans les sociétés préindustrielles comportent toutes, de ce point de vue, un chapitre ou de longs développements sur la concurrence que se livrent les gens du cru et les horsins pour la maîtrise du sol<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup>Pour n'en citer que quelques-uns à différentes époques : Pierre de Saint-Jacob, *Les Paysans de la Bourgogne du Nord au dernier siècle de l'Ancien Régime*, Paris, Les Belles Lettres, 1960, rééd. Rennes, Association d'Histoire des Sociétés Rurales, coll. Bibliothèque d'Histoire Rurale, 1, 1995 ; Gérard Béaur, *Le Marché foncier à la veille de la Révolution. Les mouvements de propriété beaucerons dans les régions de Maintenon et de Janville de 1761 à 1790*, Paris, EHESS, 1984 ; Fabrice Boudjaaba *Des paysans attachés à la terre ? Familles, marchés et patrimoines dans la région de Vernon (150-1830)*, Paris, PUPS, 2008 ; Sylvain Vignerot, *La pierre et la terre. Le marché foncier et immobilier dans les dynamiques sociales du Nord de la France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, coll. « Histoire et

Dans le cas des villes ou des zones urbaines, cette population dont les parents et les grands-parents, voire les aïeux, sont nés et ont vécu dans la commune n'est pas davantage étudiée, soit parce que l'historien s'intéresse aux migrants en tant que tels, soit parce qu'il concentre son analyse sur la croissance urbaine<sup>2</sup> et/ou l'industrialisation massive<sup>3</sup> de la zone étudiée. Or, les villes qui connaissent une croissance exponentielle, notamment au 19<sup>e</sup> siècle, le doivent principalement aux migrants et très peu à la croissance naturelle<sup>4</sup> dans laquelle les natifs jouent en revanche un rôle souvent supérieur à leur poids numérique<sup>5</sup>.

Dans un cas comme celui d'Ivry, la question de la part des sédentaires dans la population totale peut se poser selon les deux modalités évoquées plus haut (propriété foncière et natifs urbains), en particulier dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle. L'agriculture conserve, dans la commune, une large part au milieu du 19<sup>e</sup> siècle et jusqu'au début du 20<sup>e</sup> siècle, où un quart de sa superficie est toujours cultivée. Par conséquent, quel que soit l'accroissement considérable de la population totale au cours des années 1820 à 1880, il subsiste un espace pour qu'une population paysanne enracinée généalogiquement dans la commune puisse continuer d'exister. Mais Ivry est également une ville industrielle en plein développement. La population enracinée peut y trouver, sans mobilité géographique, des débouchés dans d'autres secteurs que celui de l'agriculture en cherchant à s'employer dans les manufactures qui viennent s'installer ou en participant aux activités commerciales qui se développent grâce à la proximité du marché parisien. Les individus qui disposent d'un ancrage familial (que nous appelons par commodité parfois les sédentaires) peuvent jouer de ce point de vue un rôle plus important que dans une ville qui connaît un développement industriel puisqu'Ivry conserve des traits villageois tout en connaissant une double dynamique d'urbanisation et d'industrialisation. À l'inverse de la grande ville préindustrielle, qui doit

---

civilisations », 2007.

<sup>2</sup> Pour l'Ancien Régime par exemple, la croissance de Rouen ; Jean-Pierre Bardet, *Rouen au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les mutations d'un espace social*, Paris, SEDES, 1983, 2 vol. Pour le 19<sup>e</sup> siècle, voir par exemple : Pierre Guillaume, *La population de Bordeaux au XIX<sup>e</sup> siècle. Essai d'histoire sociale*, Paris A. Collin, 1972 ; Jean-Luc Pinol, *Les Mobilités de la grande ville : Lyon fin XIX<sup>e</sup>-première moitié du XX<sup>e</sup>*, Paris, Presses de la Fondation nationale de sciences politiques, 1991.

<sup>3</sup> Chantal Petillon, *La population de Roubaix. Industrialisation, démographie et société, 1750-1880*, Lille, Presses du Septentrion, 2006.

<sup>4</sup> En tout cas pour la France dont la fécondité chute précocement au 19<sup>e</sup> siècle. Cela n'est pas vrai pour l'Angleterre ou l'Allemagne où la croissance naturelle joue un rôle plus important. Voir J.-P. Bardet et J. Dupâquier, *Histoire des populations de l'Europe*, Paris, Fayard, 1998.

<sup>5</sup> À la différence des migrants, la population sédentaire dispose d'un *sex ratio* en général plus équilibré. Par conséquent, les natifs dont une grande partie est formée d'individus issus de familles présentes dans le village depuis plusieurs générations, pèsent mécaniquement d'un poids plus important dans la croissance naturelle de la population par rapport à une population de migrants davantage masculine (notamment dans le cas d'espaces industriels) qui peine à trouver des possibilités de se marier et de faire des enfants.

son existence à la migration continue de nouveaux arrivants, le village dispose, à la fin du 18<sup>e</sup> siècle, d'un socle de population d'un millier d'habitants qui peut se maintenir par la voie de la croissance naturelle.

Quoi qu'il en soit il importe de mesurer la part de la population qui bénéficie d'une manière ou d'une autre d'une forme d'ancrage territorial pour démontrer l'existence d'un groupe non négligeable même dans une espace en forte mutation et justifier son étude.

## I. Quelles archives pour mesurer la part des « enracinés » ?

Pour connaître et mesurer précisément les contours de la population étudiée, la source la plus commode est sans aucun doute les listes nominatives de recensement de population, mais encore faut-il en disposer. Pour la France en général, le recensement n'est une source réellement mobilisable que pour la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle et, dans le meilleur des cas, à partir de la fin du premier tiers du 19<sup>e</sup> siècle, une fois le recensement quinquennal mis en place (1831) et à peu près stabilisé dans sa forme (1836)<sup>6</sup>. S'y ajoutent les aléas de la conservation archivistique, puisqu'une circulaire de 1887 avait recommandé la destruction des « papiers inutiles des préfectures et sous-préfectures », parmi lesquelles toutes les listes nominatives de recensement, transmises aux administrations départementales et antérieures à cette date<sup>7</sup>.

Pour l'Ancien Régime, le recensement existe de manière ponctuelle la plupart du temps à l'échelle communale, à l'exception de Charleville qui en dispose dans la durée<sup>8</sup>. Dans le cas des communes de la région parisienne, et en particulier de la petite couronne, les premiers recensements conservés appartiennent généralement à la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, ce qui n'est d'aucun secours pour étudier la première moitié du siècle. Dans le cas d'Ivry, la situation archivistique est encore pire puisque le premier recensement quinquennal disponible est celui de 1872, alors que le décollage industriel et

---

<sup>6</sup> René Le Mée, « La statistique démographique officielle de 1815 à 1870 en France », in René Le Mée *Dénombrements, espaces et société, Cahiers des Annales de Démographie Historique*, Paris, SDH, 1999, p. 69-90.

<sup>7</sup> Jean-Noël Biraben, « Inventaire des listes nominatives de recensement en France », *Population*, 1963, 18-2, pp. 305-328, p. 312.

<sup>8</sup> Carole Rathier et François-Joseph Ruggiu, « La population de Charleville de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Une enquête d'histoire démographique », *Histoire & mesure*, vol. XXVIII, n° 2, 2013, p. 3-16.

démographique de la commune a lieu entre 1820 et 1850. Entre l’Ancien Régime et la systématisation des recensements quinquennaux, la Révolution et l’Empire ont toutefois produit une série de recensements dont certaines listes nominatives nous sont parvenues.

Faute de recensement, une solution assez commode bien qu’imparfaite consiste à recourir aux listes électorales. Les intermittences du suffrage universel fournissent une série de documents à intervalles plus ou moins réguliers à partir de la Révolution et tout au long du 19<sup>e</sup> siècle, avec un vide assez important lors du rétablissement du suffrage censitaire durant la Restauration et la Monarchie de Juillet. Les défauts de cette documentation sont bien connus. Le principal est de ne prendre en compte que la population masculine de la commune considérée. Une autre difficulté réside dans le fait que les listes électorales excluent par définition toute la population mineure, mais aussi une population flottante présente trop peu de temps dans la commune pour s’inscrire<sup>9</sup>, ainsi que les étrangers naturellement. Les listes électorales fournissent donc un état très approximatif de la population d’un village ou d’une ville. Elles restent toutefois un pis-aller acceptable dans la perspective qui est la nôtre, c’est-à-dire mesurer la part et l’évolution de la population sédentaire dans la population totale d’Ivry-sur-Seine. Dans cette perspective, les listes électorales présentent même moins de biais que d’autres sources mobilisables.

Parmi ces sources, se trouvent bien sûr les registres d’état civil. On pourrait ainsi tenter de mesurer la part des « enracinés », des natifs et des non-natifs dans la population à partir des actes de mariages dont nous recouperions les informations avec la base de données généalogiques d’Ivry-sur-Seine. Le mariage est sans conteste un meilleur outil que les listes électorales pour prendre en compte la population féminine dans l’appréciation de la part des sédentaires dans la population totale. C’est également l’un des principaux marqueurs de l’endogamie. Mais, dans une ville en forte croissance, le marché matrimonial apparaît comme un marché trop instable, déséquilibré à la fois par une surprésence des hommes dans la ville et par des pratiques matrimoniales atypiques qui peuvent brouiller l’interprétation des résultats. La commune du mariage peut ainsi être différente de la commune de résidence. Dans le cas où un certain nombre d’hommes font le choix de se marier dans la commune de naissance de l’épouse, ce choix, combiné à la surreprésentation

---

<sup>9</sup> Sur ce dernier point, les recensements partagent ce défaut avec les listes électorales puisque beaucoup de logés et pensionnaires présents quelques mois dans une commune échappent au recensement, soit parce qu’il ne prend en compte que la résidence de droit, soit parce que ces résidents « intermittents » ne sont plus là le jour du recensement. René Le Mée, *art. cit.*

masculine, peut conduire à surévaluer la part des natives et des « enracinées » parmi les femmes qui vivent à Ivry puisqu'une part des résidentes d'Ivry iraient se marier dans leur commune de naissance. De même, les hommes qui résident à Ivry mais se marient dans la commune de leur femme, nous échappent. Or, ces pratiques peuvent elles-mêmes, comme le *sex ratio* de la population générale, varier au cours du temps compliquant ainsi les comparaisons diachroniques. Cependant, ce type d'analyse ne doit pas être écarté – et nous y reviendrons – car l'acte de mariage décrit une réalité différente de celle observable par les listes électorales. Les actes de mariage des personnes résidentes à Ivry mettent en évidence un segment de la population plus stable que la liste électorale, ils concentrent l'attention sur ceux qui sont plus susceptibles de fonder une famille et d'avoir ou de créer un ancrage familial territorial, ce qui est moins le cas de nombre de migrants inscrits sur les listes ou dans des recensements et qui ne font que « passer » par Ivry dans leur parcours migratoire<sup>10</sup>.

Au bout du compte, la liste électorale constitue une approximation acceptable de la composition de la population et de sa répartition entre enracinés, simples natifs et non natifs car elle permet aisément des comparaisons dans le temps, la définition juridique de l'électeur ne variant que très peu d'une liste à l'autre dans le cadre du suffrage universel.

Dans le cas d'Ivry-sur-Seine, nous avons retenu deux listes électorales qui permettent de mesurer la place qu'occupent les sédentaires et les autres à deux moments clés : d'une part, en amont de la poussée industrielle au début du 19<sup>e</sup> siècle (1806), et, d'autre part, à l'issue du premier boom démographique au milieu du 19<sup>e</sup> siècle quand le village est définitivement devenu une ville (1851). Le nombre des électeurs donne la mesure des transformations qu'a subies ce village puisque ceux-ci passent de 176 individus en 1806 à 647 en 1851.

Le document de 1806 est la version définitive du recensement des électeurs. Il prend la forme de trois double pages attachées recensant pour le « Canton de Villejuif, section du canton de Villejuif n° 5, Commune d'Ivry, 175 votants » (en fait 176). Ce recensement concerne « tout homme né et résidant en France, qui, âgé de vingt et un ans accomplis, s'est fait inscrire sur le registre civique de son arrondissement communal, et qui a demeuré, depuis, pendant un an sur le territoire de la République, est citoyen français » (art. 2, loi du

---

<sup>10</sup> Sur la résidence en banlieue comme étape vers Paris, voir pour une période postérieure Jean-Claude Farcy et Alain Faure, *La mobilité d'une génération de Français. Recherche sur les migrations dans et vers Paris à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2003 p. 412-416. Des mouvements de la ville vers la banlieue peuvent cependant aussi être observés. Voir Jean-Luc Pinol, *Les mobilités de la grande ville. Lyon fin XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, FNSP, 1991, pp. 196-198.

13 ventôse an IX). Les prescriptions législatives peuvent engendrer une certaine sous-estimation de la présence des hommes adultes dans la commune. Si le nombre d'étrangers est, de ce point de vue, assez négligeable au début du 19<sup>e</sup> siècle, il n'est pas impossible qu'un certain nombre de provinciaux venus s'installer en région parisienne aient omis de s'inscrire sur la liste électorale d'Ivry, bien qu'ils y résident depuis au moins un an. Les informations fournies sont peu nombreuses mais elles sont systématiquement enregistrées : le nom et le prénom de l'électeur, sa « qualification » professionnelle, son « époque de naissance », information particulièrement utile pour l'identification des homonymes dans la base de données généalogiques. Seul le « lieu de résidence » est renseigné *a minima* puisqu'il est seulement indiqué « Ivry » sans précision de nom de rue et de numéro de maison.

La liste électorale de 1851 est établie au 31 mars 1851 « en exécution de la loi électorale du 15 mars 1849 ». Elle reprend les mêmes informations que la liste de 1806 (nom, prénom, qualification professionnelle, période de naissance et lieu de résidence) avec un degré de précision supplémentaire puisque le document fournit la date de naissance de l'électeur et, dans de nombreux cas, son adresse précise (nom de rue et numéro de maison). Nous avons complété les informations contenues dans cette liste en utilisant la liste électorale de 1852<sup>11</sup>. La comparaison a permis de vérifier la cohérence de cette documentation et d'y ajouter la commune et le département de naissance de l'électeur.

Le recours aux listes électorales nous permet donc de disposer de deux approximations de la population masculine adulte d'Ivry-sur-Seine dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Il est toutefois impossible, à partir de ces listes, d'extrapoler avec précision sur la population totale de la commune à ces deux moments car on peut supposer que la composition de la population change entre 1806 et 1851. Au cours de la seconde période d'observation, en raison de l'immigration massive de travail, la population compte probablement une proportion plus importante d'hommes adultes et célibataires venus s'employer dans les nouvelles industries qu'en 1806 où le *sex ratio* est certainement plus équilibré et la part des familles, plus importante. La proportion d'individus qui « oublie » de s'inscrire reste elle aussi une donnée non vérifiable pour les deux périodes.

---

<sup>11</sup> L'année 1851 a été privilégiée en vue de faciliter d'éventuels croisements entre les sources, car elle correspond également à l'établissement d'un nouveau cadastre.

Malgré leurs lacunes, ces sources permettent d'estimer de manière fiable l'évolution de la population masculine adulte, dans la mesure où les deux listes sont très semblables dans leur confection et les informations qu'elles fournissent. Elles fournissent en ce sens un socle solide à l'objectif de ce chapitre qui est de mesurer l'évolution de la composition de la population en termes de degré d'ancrage territorial et familial des individus dans la commune d'Ivry-sur-Seine.

## II. Une explosion urbaine, une légère croissance du monde paysan

La liste électorale de 1806 permet d'évaluer le degré de sédentarité de la population à un moment où Ivry est encore un gros village. Une première activité industrielle d'envergure, la verrerie Saget, est déjà installée dans la commune mais la majorité de la population reste attachée à des activités de type agricole. 65 des 175 électeurs déclarent la profession de cultivateur, 17 celle de vigneron, 17 celle de jardinier, auxquels il faut ajouter un « ancien fermier » et un nourrisseur de bestiaux. Le village compte donc 101 paysans, chiffre minimal auquel on pourrait sans doute ajouter une partie des « propriétaires » qui sont souvent d'anciens cultivateurs. Le monde paysan représente donc *a minima* 58 % de la population électorale.

La liste électorale de 1851 est établie dans un contexte démographique et urbain très différent que nous avons détaillé dans le chapitre précédent. La commune a fortement cru durant les quatre décennies et demie qui séparent les deux listes, tandis que la population électorale a été multipliée par 3,7, chiffre évidemment considérable par rapport à la croissance de la France à la même période ou même à celle de Paris. Cette croissance reste cependant inférieure à la croissance globale de la population telle que nous la connaissons par les données administratives disponibles qui indiquent une multiplication par six. Cette explosion démographique s'est-elle produite au détriment des activités traditionnelles de la population ? On peut le supposer mais encore faut-il le vérifier.

La liste électorale de 1851 fournit la profession ou la qualité des 647 inscrits. Le monde paysan est loin d'avoir disparu, puisque la liste comprend encore 52 cultivateurs (contre 65 auparavant), 7 vignerons (contre 17) mais aussi 32 jardiniers (contre 17), 11 nourrisseurs



(contre un en 1806) et enfin 8 fruitiers<sup>12</sup> (aucun en 1806). Au total, le monde paysan regroupe *a minima* 110 personnes dans la liste électorale de 1851, sans compter les rentiers et autres propriétaires qui sont pour partie des cultivateurs retirés de leur activité professionnelle. Certes, cela ne représente plus que 17 % de la population électorale contre 58 % en 1806 mais, si l'on raisonne en chiffres absolus, la population paysanne, du moins sa composante masculine adulte, augmente légèrement à Ivry au cours de la période considérée, passant de 101 à 110 individus.

Ce maintien ou cette légère progression s'accompagne d'un certain nombre d'évolutions au sein de ce groupe professionnel. Les activités les plus traditionnelles que sont la culture céréalière et la vigne, reculent au profit d'activités plus commerciales, plus étroitement liées aux opportunités du marché parisien, à savoir la culture maraîchère et fruitière et le nourrissage de bétail destiné à être rapidement vendu aux bouchers parisiens<sup>13</sup>. Au-delà du monde paysan, deux autres groupes connaissent une croissance remarquable pendant la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle : plus encore que celui des employés de l'industrie qui passent d'une douzaine à environ 60 cas, c'est le monde du commerce qui profite le plus de la croissance démographique d'Ivry, le nombre de marchands passant de 14 à 119 individus entre 1806 et 1851<sup>14</sup>.

Dans la perspective qui est la nôtre, le maintien en chiffres absolus, voire la légère progression d'une population paysanne, est un premier élément qui justifie une interrogation plus globale sur le sens et la mesure des effets de l'ancrage territorial et familial des individus sur leur comportement. Cette interrogation s'appuie sur l'hypothèse que le monde paysan constitue un cadre favorable à cet ancrage étant donné son importance numérique à la fin du 18<sup>e</sup> siècle et au début du 19<sup>e</sup> siècle et du rôle que joue la possession ou du moins la jouissance d'une partie de l'espace communal dans leur activité professionnelle.

Plus globalement, ces chiffres montrent que, même dans un contexte d'explosion démographique, d'industrialisation et d'urbanisation accélérées d'un territoire, des formes

---

<sup>12</sup> L'expression « fruitier » peut contenir une part d'ambiguïté dans la mesure où elle peut aussi désigner le vendeur de fruits. Elle désigne aussi le jardinier qui cultive des arbres fruitiers et en commercialise la récolte sur les marchés urbains en régions parisiennes ; c'est le sens qui prévaut ici. Cf. Hervé Bennezon, *Montreuil sous le règne de Louis XIV*, Paris, Les Indes savantes, 2009

<sup>13</sup> Joseph Garin, *Histoire d'Ivry sur Seine*, Paris, 1930, pp. 535-545.

<sup>14</sup> Les autres grandes « catégories professionnelles » sont les propriétaires/rentiers (72 cas) ainsi que le monde de l'artisanat et du bâtiment (environ 120 cas).

plus anciennes d'organisation, ici de nature professionnelle, peuvent subsister et même résister à ce qui apparaît comme un rouleau compresseur quand on observe ces réalités en fonction de leur poids relatif. Pour le dire plus clairement, le monde paysan d'Ivry au 18<sup>e</sup> siècle pourrait « naturellement » constituer, pour l'historien, le sujet d'une monographie villageoise mais il n'est plus un objet d'étude à part entière pour un espace de ce type au 19<sup>e</sup> siècle dès lors que le monde urbain et industriel prend le dessus. Pourtant, ce monde paysan noyé dans l'urbain constitue un groupe d'individus plus important qu'auparavant<sup>15</sup>. Il y a donc matière à interroger les comportements de ce segment de la population qui connaît une augmentation au cours de la période et conserve, semble-t-il, des dynamiques propres dans un contexte de transformations profondes de son environnement social et économique.

Toutefois, si on peut faire l'hypothèse que l'appartenance au monde paysan constitue un indice de l'ancrage territorial et familial des individus dans un espace en transformation, il ne faut pas exclure la possibilité que le maintien ou la légère croissance de ce monde paysan soit également alimenté par la venue de nouveaux individus sans attache particulière dans la commune mais intéressés à développer par exemple une activité de maraîchage. Cette possibilité doit être étudiée et peut être mesurée, elle aussi, grâce aux listes électorales. À partir de ces documents, nous pouvons en effet analyser les lieux d'origine des électeurs, c'est-à-dire leur lieu de naissance, soit parce que l'information est fournie par la liste (en 1851-1852), soit par croisement de la liste électorale avec les données issues de la base généalogique d'Ivry-sur-Seine pour 1806.

### III. Natifs et non-natifs : deux populations aux profils professionnels différents mais convergents

Sans surprise, l'analyse des lieux d'origine des électeurs d'Ivry-sur-Seine montre que la croissance de la commune dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle repose essentiellement sur l'arrivée massive de migrants. En 1806, après appariement avec la base de données

---

<sup>15</sup> Michel Philipponneau a montré que le 19<sup>e</sup> siècle constituait l'apogée de la vie rurale en banlieue parisienne dont l'agriculture est fortement sollicitée par la demande parisienne, voir *La vie rurale de la banlieue parisienne. Etude de géographie humaine*, Paris, Armand Colin, 1956.

démographiques, il apparaît que 82 des 176 électeurs sont nés à Ivry-sur-Seine : 46,5 % des individus sont donc des natifs de la commune. S'il est là encore difficile d'extrapoler pour l'ensemble de la population d'Ivry, on peut pourtant supposer que le pourcentage de natifs pour l'ensemble de la population est plus élevé. Les enfants, par définition, ont eu moins d'occasions de migrer que les adultes<sup>16</sup>, à l'instar des femmes dans une époque où la majorité des migrants est encore composée d'hommes en région parisienne<sup>17</sup>. Quoi qu'il en soit, la proportion relativement importante de non-natifs (plus de la moitié des hommes) correspond bien au profil de la commune. La part des migrants est inférieure à celle que l'on rencontre généralement dans une grande ville<sup>18</sup>, dont le potentiel démographique repose essentiellement sur sa capacité à attirer des nouveaux venus ; mais elle est bien supérieure à celle d'un village au cœur d'une région rurale<sup>19</sup>. Cette situation intermédiaire correspond bien à la position de village de banlieue qui est celle d'Ivry-sur-Seine au début du 19<sup>e</sup> siècle.

En 1851, le rapport natifs/non natifs a considérablement évolué puisqu'on compte désormais 130 électeurs nés sur place sur un total de 647 électeurs. La part de natifs a encore été divisée par deux en moins d'un demi-siècle et passe de 46,5 % à 19,6 %.

La comparaison des professions des natifs et des non natifs en 1806 montre clairement deux groupes d'individus très différents. Dans le cas des Ivryens de naissance, l'activité agricole prédomine largement puisque 68 des 82 natifs travaillent directement la terre et se déclarent soit cultivateur, soit vigneron. Les professions les plus étroitement liées à la proximité du monde strictement urbain sont très peu nombreuses puisqu'on compte seulement deux marchands de vin qui fournissent probablement en partie le marché parisien et un seul Ivryen qui a trouvé à s'employer dans l'industrie verrière. Les six artisans sont, quant à

---

<sup>16</sup> Et les adultes qui ont des enfants sont eux-mêmes plus stables, voir Fabrice Boudjaaba et Vincent Gourdon, « Quitter Charleville dans les années 1860-1870. Une analyse de la mobilité urbaine à court et à moyen terme », *Histoire et mesure*, 23, 2013, pp. 89-128.

<sup>17</sup> La domesticité féminine, qui inverse le sex ratio des migrants, ne se produit que dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, voir Leslie P. Moch, *Moving Europeans. Migration in Western Europe since 1650*, Bloomington, Indiana University Press, 2003, pp. 121-122.

<sup>18</sup> En 1793, la part des natifs à Paris est estimée à 37 % d'après Cyril Grange et Olivier Faron, « Un recensement parisien sous la Révolution. L'exemple des cartes de sûreté de 1793 », in *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, tome 111, n° 2, 1999, pp. 795-826 ; et à 30 % par Alain Blum et Jacques Houdaille, *12 000 Parisiens en 1793. Sondage dans les cartes de civisme*, *Population*, 1986-2, p. 259-302.

<sup>19</sup> À La Roche Guyon, d'après le recensement de l'an VII, 88,1 % des individus sont natifs de la commune, voir Vincent Gourdon et Marion Trévisi, « Âge et migrations dans la France rurale traditionnelle : une étude à partir du recensement de l'an VII à la Roche-Guyon », *Histoire, économie et société*, 2000, 19<sup>e</sup> année, n° 3, p. 307-330.

eux, davantage tournés vers l'activité agricole du village puisqu'il s'agit d'un charron, d'un boulanger, d'un taillandier et d'autres métiers que l'on trouve communément dans tous les villages sous l'Ancien Régime<sup>20</sup>.

**Tab. 1 Composition professionnelle des membres de la liste électorale d'Ivry-sur-Seine en 1806, en fonction de leur lieu de naissance**

Professions	Natifs	Non natifs	Total
Cultivateur	53	12	65
Vigneron	15	2	17
Jardinier	0	17	17
Nourrisseur	0	1	1
Propriétaire/rentier	1	6	7
Marchand	2	12	14
Industrie	1	12	13
Artisans	6	16	22
Autre	2	16	18
Total	82	94	176

Archives municipales d'Ivry-sur-Seine, 1K<sup>2</sup><sub>1</sub>.

À l'inverse, les individus – adultes masculins – venus s'installer à Ivry au cours de leur existence sont présents de manière plus équilibrée dans tous les secteurs de l'économie. Un tiers d'entre eux (32) déclarent une profession agricole. Un autre tiers trouve à s'employer dans les métiers liés à l'urbanisation et à l'industrialisation de cet espace : marchands, de vin notamment, employés à la manufacture de verre Saget (12 cas), ou encore artisans dans un certain nombre de métiers liés également au marché parisien. On dénombre ainsi 5 carriers parmi les non-natifs. Cette activité déjà importante au 18<sup>e</sup> siècle à Ivry mais rapidement déclinante au 19<sup>e</sup> siècle, fournit Paris en matériau pour la construction.

Comme l'on pouvait s'y attendre, les migrants investissent des secteurs d'activité différents de ceux des natifs, mais ne sont pourtant pas absents du monde agricole, puisqu'un tiers d'entre eux appartient au monde paysan. Leur présence est certes bien inférieure à celle des

<sup>20</sup> Alain Belmont, *Des ateliers au village. Les artisans ruraux en Dauphiné sous l'Ancien Régime*, Grenoble, PUG, 1998.

natifs mais l'appartenance au monde paysan ne constitue pas en soi un critère de différenciation entre les deux groupes. Cela conduit à discuter l'idée selon laquelle la terre et le travail agricole suffisent à fournir une forme spécifique d'ancrage territorial aux natifs par rapport aux autres habitants. Il n'y a pas d'un côté des natifs potentiellement issus de familles paysannes présentes depuis plusieurs générations et propriétaires des terres qu'ils cultivent et, de l'autre, des migrants venus se jeter dans les bras de l'industrie ou travailler au service de la ville et de ses habitants. Ces nouveaux venus viennent aussi pour une partie d'entre eux dans ce village de banlieue pour continuer à travailler la terre<sup>21</sup>.

La participation des deux groupes au monde agricole s'opère toutefois selon des modalités différentes. En 1806, les natifs ne sont présents qu'en tant que cultivateurs ou vigneron. Les non-natifs, eux, peuvent être cultivateurs, vigneron mais aussi nourrisseurs de bestiaux et surtout jardiniers, ces deux dernières occupations étant totalement absentes chez les natifs. Le maintien d'une profession agricole chez les migrants s'opère donc au prix d'une adaptation de cette activité aux possibilités offertes par la situation particulière de ce village, à proximité d'un grand centre urbain. Les migrants se tournent vers des cultures plus commerciales : le jardinage<sup>22</sup>, c'est-à-dire l'activité maraîchère en vue notamment de fournir en légumes et en fruits le marché parisien. Celles-ci ont l'avantage de se pratiquer sur de petites surfaces que l'on peut rapidement rendre productives. Pour la culture du blé, les surfaces nécessaires sont bien plus importantes. De ce point de vue, les natifs disposent d'un avantage comparatif car ils ont plus de chance d'hériter d'une partie des terres qu'ils cultivent, tandis que le migrant doit, le plus souvent, les acquérir sur le marché foncier. De la même manière, si la vigne exige de plus petites surfaces, il faut plusieurs années avant qu'elle ne soit réellement productive. Par conséquent, hériter de sa vigne constitue un avantage considérable car c'est un type de bien-fonds moins facilement accessible par le marché<sup>23</sup>. Au-delà, peu de migrants disposent d'une capacité d'investissement suffisante pour leur permettre d'attendre plusieurs années qu'une vigne qu'ils auraient plantée eux-

---

<sup>21</sup> Les non-natifs viennent à cette époque, outre de communes proches du département de la Seine, des départements d'un grand pourtour parisien notamment l'Yonne, la Nièvre et les départements normands. L'analyse des mariages au chapitre 7 offre une description plus détaillée des origines géographiques des non-natifs.

<sup>22</sup> Parmi eux, il y a également quelques jardiniers de jardin d'agrément pour les maisons bourgeoises ou le château de la duchesse d'Orléans mais qui tendent à disparaître au cours du 19<sup>e</sup> siècle à mesure que s'affirme la vocation industrielle d'Ivry aux dépens de sa fonction d'espace d'agrément pour les Parisiens en quête de verdure. Il est dans tous les cas impossible de distinguer les différents types de jardiniers dans la liste électorale.

<sup>23</sup> Jérôme Viret, *Valeurs et pouvoir. La reproduction familiale et sociale en Île-de-France. Écouen et Villiers-le-Bel (1560-1685)*, Paris, PUPS, 2004 ; Fabrice Boudjaaba, *op. cit.*, 2008.

mêmes, porte enfin ces fruits. Ces différents éléments expliquent que les non-natifs aient des formes d'activité agricoles différentes de celles des Ivryens de naissance. Cependant, des espaces de recoupement existent entre ces deux groupes de paysans car, d'une part, 44 % des migrants paysans sont cultivateurs ou vigneron et que, d'autre part, les mentions de profession ne doivent pas être prises à la lettre. Un cultivateur peut avoir une activité complémentaire de maraîchage sur une partie de ses terres mais se déclarer uniquement cultivateur parce qu'il s'agit de sa principale activité et par commodité.

En 1851, dans la ville qu'est devenue Ivry, la composition professionnelle de la population des électeurs a considérablement évolué, en chiffres relatifs, au profit des métiers du commerce et de l'industrie, mais avec un maintien voire une légère croissance du monde agricole en chiffres absolus. Qu'en est-il de la répartition des activités professionnelles en général entre le groupe des natifs et le groupe des migrants qui ont rejoint Ivry ?

**Tab. 2 Composition professionnelle des membres de la liste électorale d'Ivry-sur-Seine en 1851, en fonction de leur lieu de naissance**

Professions	Natifs	Non natifs	Total
Cultivateur	52	0	52
Vigneron	7	0	7
Jardinier	6	26	32
Fruitier	0	8	8
Nourrisseur	0	11	11
Propriétaire/rentier	15	47	62
Marchand	9	110	119
Industrie	4	65	69
Artisans	24	110	134
Autre	10	143 <sup>24</sup>	153
Total	127	520	647

Archives municipales d'Ivry-sur-Seine, 1K<sup>2</sup><sub>5</sub>.

<sup>24</sup> La forte proportion dans la catégorie « autre » s'explique par la présence de 51 militaires logés et inscrits sur la liste électorale d'Ivry et qui occupent le fort d'Ivry construit au Sud de de la commune (voir carte 4, chapitre 2).

Pour ce qui concerne la population des natifs, le premier trait remarquable est sans conteste la diversification des secteurs d'activité. En observant le même périmètre de professions d'une période à l'autre, on constate qu'en 1851 seuls 51 % des natifs exercent une activité agricole contre 82 % en 1806. Cette diversification se fait au profit de tous les secteurs d'activité mais tout particulièrement au profit de l'artisanat et de quelques autres métiers. Il faut noter également le faible intérêt pour les métiers de l'industrie avec seulement 4 natifs concernés.

Chez les migrants la variété des secteurs d'activité, déjà bien affirmée en 1806, se confirme et réduit encore la part du travail agricole qui concerne désormais seulement 7 % de ce groupe contre 34 % en 1806. La place des marchands et des artisans continue de croître. De nombreux métiers apparaissent (pâtissier, traiteur, horloger, etc.), tandis que d'autres se multiplient (boulangier, charcutier, boucher), répondant soit à la demande parisienne, soit aux besoins croissants d'une ville en expansion.

Cependant, si l'on s'en tient à notre perspective première, mesurer l'ancrage territorial et le rôle de l'activité paysanne, il apparaît que le monde paysan résiste aux transformations de son environnement. Ce constat, valable pour l'ensemble de la population électorale de 1851, l'est également pour les deux groupes d'individus considérés : le nombre de paysans se maintient et même augmente tant chez les natifs que chez les migrants. En 1806, on comptait 68 natifs parmi les professions agricoles, ils sont 75 en 1851. Chez les électeurs non-natifs d'Ivry, le nombre de paysans passe de 32 à 37 entre 1806 et 1851. Cela confirme que le travail de la terre n'est pas de manière univoque le symptôme d'un ancrage territorial puisque, même dans un espace en pleine transformation urbaine et industrielle, il continue d'attirer un nombre croissant d'individus, y compris parmi les migrants, que l'on peut supposer *a priori* davantage tournés vers les possibilités d'emploi offertes par la ville ou l'industrie.

Pour l'activité agricole, les différences de modalités professionnelles selon le groupe d'individus considéré perdurent mais avec une forme de convergence nouvelle. En 1806, les natifs ne se déclaraient que vigneron ou cultivateurs, tandis qu'en 1851 ils sont tout aussi souvent cultivateurs (53 cas contre 52 en 1806) mais plus rarement vignerons (7 contre 15) et sont dorénavant aussi jardiniers (6 contre 0). Quant aux non-natifs, ils sont davantage présents sur le terrain agricole mais ils abandonnent totalement la vigne et la

céréaliculture au profit du métier de jardinier (26 cas contre 17 en 1806) et de nourrisseur de bestiaux (11 cas contre un seul en 1806). Une convergence se fait donc entre les deux groupes, mais à des rythmes très différents, vers les nouveaux métiers agricoles dynamisés par la demande urbaine.

\*\*\*

Cette première approche de l’ancrage territorial et de la présence et du rôle des natifs dans ce village devenu ville fournit à ce stade deux résultats essentiels : d’une part, le fait que, même en contexte d’explosion démographique, la population native continue de croître et n’est pas noyée par le *turn-over* des populations qui touche les villes industrielles ou en voie d’urbanisation accélérée<sup>25</sup>. Elle forme encore, au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, le cinquième de la population masculine et bien davantage dans la population totale, les natifs étant *a priori* en proportion plus présents parmi les enfants et les femmes, car moins concernés par les migrations. D’autre part, le fait que l’activité agricole se maintienne et s’accroisse aussi bien chez les natifs que les migrants, en valeur absolue.

Ces résultats restent toutefois difficiles à interpréter par cette approche méthodologique classique qui consiste à comparer le comportement des natifs et celui des non natifs. À défaut de données généalogiques disponibles, l’historien ne dispose pas, dans des sources telles que les listes électorales ou nominatives, de critère discriminant autre que le lieu de naissance pour évaluer les différences de comportements entre les individus. Or, le simple fait d’être né sur place ne suffit pas à épuiser la question du rôle sur leur comportement de l’ancrage des individus dans un territoire. Si nous faisons l’hypothèse que l’ancrage familial dans un territoire a une incidence sur les choix professionnels des individus en contexte de transformation radicale de leur environnement (choix du maintien de l’activité agricole et d’un certain type d’activité agricole – ce que les données exposées ici semblent confirmer), il est nécessaire d’essayer de mieux appréhender la profondeur de cet ancrage. En effet, être natif d’Ivry dans la liste électorale de 1806 signifie être né dans une famille ivryenne entre les années 1730 pour les âgés et 1785 pour les plus jeunes, c’est-à-dire dans un village

---

<sup>25</sup> Ainsi, le *turn-over* observé à Charleville dans les années 1860 (un tiers tous les 5 ans) n’affecte que très marginalement les natifs, voir Fabrice Boudjaaba et Vincent Gourdon, *art. cit.*, 2013.



où aucune industrie ne s'est encore installée (la verrerie Saget ne s'installe à Ivry qu'en 1786) et où les terres à labours marquent encore une distinction nette entre Ivry et la capitale. Être natif d'Ivry et inscrit sur la liste électorale de 1851 signifie être né entre les années 1780 et 1830 dans un décor qui a notablement changé. Les plus jeunes des électeurs voient donc le jour dans une petite ville de plusieurs milliers d'habitants où cohabitent de plus en plus maraîchages et manufactures et, de moins en moins, vignes et résidences de villégiature.

S'intéresser à l'âge des électeurs permet de compléter notre approche initiale. Les listes électorales fournissent cette information qui peut être un élément important pour apprécier l'ancrage de chaque groupe dans le territoire ivryen. Les non natifs sont-ils essentiellement de jeunes hommes venus s'installer à Ivry pour travailler sur place ou à Paris ? Les natifs de la liste électorale de 1851 sont-ils de vieux Ivryens ou bien plutôt les enfants de ces migrants venus s'installer en 1806 et dans les décennies suivantes ?

#### IV La structure par âge des deux populations (électorales)

En 1851, être un électeur natif d'Ivry peut en effet recouvrir deux réalités très différentes du point de vue de la profondeur de l'ancrage de l'individu et de sa famille dans le territoire. Cet Ivryen peut être né dans une famille bien installée dans la commune, famille qui appartenait au village d'Ivry tel qu'il existait avant l'irruption des activités industrielles et l'arrivée de nouvelles populations. Dans ce cas, cet Ivryen naît membre d'un groupe possédant repères et ressources dans une commune au mode d'organisation encore rural avec, pour l'essentiel, des fonctions agricoles. Mais, seconde possibilité, cet électeur de 1851 peut aussi être un homme d'une vingtaine à une quarantaine d'années né de parents ayant migré à Ivry dans le premier quart du 19<sup>e</sup> siècle, plus probablement attirés par les opportunités offertes par le développement urbain et industriel de la commune<sup>26</sup>, même si une migration agricole n'est pas à exclure, comme nous l'avons vu.

---

<sup>26</sup> Opportunités « urbaines » qui peuvent cependant être liées à une activité agricole dans le cas des jardiniers-maraîchers qui viennent s'installer à Ivry.

**Tab 3 Répartition par tranches d'âge des électeurs de la liste de 1806 selon leur lieu de naissance**

Âge	Natifs	%	Non natifs	%	Total	%
21-30	14	17,1	5	5,4	19	10,9
31-40	25	30,5	14	15,1	39	22,3
41-50	14	17,1	33	35,5	47	26,9
51-60	12	14,6	27	29,0	39	22,3
60	17	20,7	14	15,1	31	17,7
Total	82	100,0	93	100,0	175	100,0

Les effectifs disponibles ne permettent pas d'affiner l'analyse de la structure par âge de la population et des deux sous-groupes à une échelle plus fine que celle de la décennie. Ils ne permettent pas non plus d'interpréter de manière sûre des différences de quelques points dans la répartition et de s'assurer qu'elles sont statistiquement significatives.

Deux structures de population différentes apparaissent néanmoins nettement à la lecture du tableau 3. La population des électeurs natifs inscrits en 1806 est globalement plus jeune que celle des non-natifs. Près de la moitié (47,6 %) des Ivryens de naissance de la liste électorale ont moins de 40 ans contre seulement un cinquième des migrants (20,5 %). Les non-natifs sont massivement présents parmi les individus dans la force de l'âge, puisque plus de la moitié d'entre eux (54,5 %) ont entre 40 et 59 ans.

Ce résultat peut apparaître contre-intuitif dans la mesure où on s'attendrait à ce que la migration concerne surtout des hommes jeunes et ce, d'autant plus qu'il s'agit d'une distribution par âge de la population masculine adulte seulement, à l'exclusion des enfants qui ont plus de chances d'être natifs<sup>27</sup>. Deux explications peuvent être formulées. D'une part, la jeunesse relative des natifs s'explique en partie par le fait que les enfants constituent justement des populations assez stables. Les jeunes adultes natifs présents dans la liste électorale sont donc, pour partie, des enfants qui n'ont peut-être pas quitté le foyer parental,

<sup>27</sup> Sur la stabilité des familles avec enfants, voir à nouveau l'exemple de Charleville, Fabrice Boudjaaba et Vincent Gourdon, *Art. cit.* 2013. Sur le rôle des enfants et de la taille de la fratrie sur la stabilité des individus voir Muriel Neven, *Individus et familles : les dynamiques d'une société rurale. Le pays de Herve dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, Fascicule CCLXXXIV, 2003, pp. 232-250.

ou qui ont eu moins d'occasions de migrer que des adultes plus âgés. D'autre part, la nature et l'intensité des migrations vers Ivry au début du 19<sup>e</sup> siècle peuvent expliquer l'âge relativement avancé des non-natifs parmi les électeurs<sup>28</sup>. L'arrivée d'une population extérieure à Ivry au début du 19<sup>e</sup> siècle n'est pas un élément totalement nouveau puisque plus de la moitié de la population électorale n'est pas née sur place. Il s'agit néanmoins d'un mouvement ancien mais de faible intensité. Les estimations de la population entre les années 1780 et 1810 ne font pas apparaître de flux massifs, le village comptant environ 1000 habitants au cours de cette période. Une part importante des migrants inscrits en 1806 n'est donc pas le résultat d'une arrivée massive et récente mais le produit d'arrivées régulières sur un temps relativement long. Une partie des migrants sont donc arrivés à Ivry depuis plusieurs années, voire décennies, quand les électeurs sont recensés en 1806. Un certain nombre d'entre eux sont venus s'installer comme paysans. En d'autres termes, cette première migration, dont fait état la liste de 1806, n'est pas encore une migration de jeunes hommes venus s'employer dans des manufactures industrielles ou chez des marchands et négociants.

**Tab 4 Répartition par tranches d'âge des électeurs de la liste de 1851 selon leur lieu de naissance**

Âge	Natifs	%	Non natifs	%	Total	%
21-30	24	19,5	70	13,4	94	14,5
31-40	30	24,4	140	26,7	170	26,3
41-50	31	25,2	145	27,7	176	27,2
51-60	20	16,3	93	17,7	113	17,5
>60	18	14,6	73	13,9	91	14,1
ind.	0	0,0	3	0,6	3	0,5
Total	123	100,0	524	100,0	647	100,0

<sup>28</sup> L'âge des électeurs non-natifs peut aussi être directement biaisé par la nature même de la source. Nous pouvons supposer qu'ils s'inscrivent avec un certain retard sur les listes, car une telle démarche nécessite une forme de stabilisation « sociale » dans la commune, ce qui impliquerait une surreprésentation des plus âgés dans la liste électorale.

En 1851, la structure par âge des deux sous-groupes d'électeurs converge sensiblement. Quel que soit le groupe d'âge considéré, natifs et non-natifs sont présents en égale proportion. Les moins de 40 ans représentent dorénavant 43,9 % des natifs et 40,1 % des non-natifs ; les plus âgés (60 ans et plus) rassemblent 14,6 % des électeurs nés sur place et 13,9 % des migrants, les 40-59 ans regroupent 41,5 % des natifs et 45,4 % des non-natifs.

Cette convergence s'effectue par un mouvement des non-natifs vers la structure par âge des natifs au sens où la structure par âge des migrants se rapproche de celle des natifs de 1806. Pour autant, cette similitude ne signifie pas que les deux grands groupes sont interchangeables. L'augmentation sensible de la part des jeunes gens parmi les migrants est essentiellement due à la modification des formes de la migration. La migration est devenue plus massive en lien avec le fort développement des emplois urbains et industriels. La présence des migrants parmi les électeurs résulte moins, en proportion, d'un flux continu et modéré de nouveaux résidents qu'en 1806. Pour les natifs, les évolutions sont moins aisées à interpréter car de faible amplitude.

L'analyse de la structure par âge donne donc l'image d'une population native relativement stable dans sa composition tandis que la population des non-natifs, qui n'était pas négligeable en 1806, change de physionomie. De manière attendue, mais néanmoins paradoxale, les non-natifs bénéficiaient, semble-t-il, d'un certain ancrage dans le village en 1806. C'est en tout cas ce que l'on peut supposer au vu du faible nombre de jeunes gens et de la part importante d'hommes d'âge mûr parmi les migrants inscrits dans la liste de 1806 et de leur participation à certains métiers qui exigent une certaine stabilité géographique (cultivateurs notamment).

## V L'ancrage généalogique de la population ivryenne en 1806

À la lecture des tableaux 1 à 4, il reste toutefois malaisé d'interpréter les différences, en termes d'âge ou de profession, entre natifs et non-natifs, entre migrants inscrits en 1806 et en 1851 mais aussi et surtout entre électeurs de 1806 natifs d'Ivry et électeurs natifs de 1851. La comparaison systématique des deux sous-groupes de population est en elle-même intéressante et produit des résultats mais elle ne suffit pas à rendre compte de manière complète des logiques propres à chacun des deux groupes. Si, pour les migrants, les logiques s'éclairent en tenant compte du contexte propre à chacune des deux périodes, pour

les natifs les choses sont plus complexes. Que recouvre exactement le fait d'être né à Ivry ? Cela inscrit-il l'individu concerné dans un réseau ample et dense de relations familiales parce que ses ascendants sont eux-mêmes nés sur place depuis plusieurs générations ? Mais ce natif peut également être le résultat de l'union de deux migrants venus s'installer à Ivry et donc disposer d'un réseau familial identique à celui d'un migrant qui, encore enfant, aurait suivi ses parents lors de leur migration dans la commune. En d'autres termes, la distinction natif /non-natif est loin d'épuiser la question du degré d'ancrage territorial dont dispose la population de ce village devenu ville industrielle, même et surtout dans le cas des natifs.

De ce point de vue, la connaissance de la profondeur généalogique dont dispose chaque électeur dans la commune est une donnée indispensable. Elle fournit un indice de l'ancrage territorial des individus au sens où elle nous permet de mieux connaître le degré d'enracinement des individus à Ivry qu'ils en soient natifs ou non. Il reste impossible de connaître, à partir de la base généalogique, c'est-à-dire des registres paroissiaux et d'état civil, la date d'arrivée précise des individus ou de leurs ascendants dans la commune ; seuls des recensements annuels fourniraient de telles indications. On peut toutefois disposer d'un indicateur de la présence d'un groupe de parents sur place et estimer, en termes de générations, le niveau d'enracinement.

Concrètement, pour les migrants, le croisement des listes électorales avec la base de données généalogiques permet de savoir si ces électeurs se sont mariés à Ivry-sur-Seine ou ailleurs. On peut ainsi isoler deux sous-groupes au sein des migrants en distinguant, d'une part, ceux qui sont arrivés seuls ou mariés (mais plus probablement sans attache personnelle sur place) et, d'autre part, ceux qui sont arrivés célibataires mais se sont mariés à Ivry et sont donc parvenus à se créer au moins une attache familiale forte dans la commune. On peut également supposer que ceux qui se sont mariés sur place ont une durée de présence plus longue dans la commune que ceux qui se sont mariés avant de s'installer, ou que les célibataires. Le mariage sur place implique une arrivée antérieure à Ivry et contribue, ainsi que la naissance des enfants, à une stabilisation géographique. Cela doit pouvoir se vérifier sur un plan statistique, nous y reviendrons.

Pour les natifs, la généalogie permet là aussi de différencier plusieurs modalités d'appartenance à ce groupe et de distinguer, dans la masse des natifs, ceux qui sont les enfants des migrants de la génération précédente et ceux dont les parents sont eux-mêmes

nés à Ivry, voire appartiennent à des familles dont on peut retrouver la trace sur place au moins à la fin du 17<sup>e</sup> siècle. La connaissance généalogique fournit ainsi une approximation de l’ancrage familial des indigènes dans le territoire ivryen, aussi bien à l’époque de la fin du village qu’à celle de son explosion urbaine.

**Tab 5. Degré d’« enracinement généalogique » de la population électorale d’Ivry en 1806**

<b>Enracinement généalogique</b>	<b>Nombre</b>	<b>% des électeurs</b>	<b>% électeurs natifs</b>
Non-natifs (d’après la liste de 1806)	94	53,5	s.o.
Absent de la base généalogique	73	41,4	s.o.
Marié sur place (né ailleurs ou sur place)	103	58,5	s.o.
Né à Ivry	82	46,5	100%
Parents mariés à Ivry	70	39,8	85,4
Père né à Ivry	59	33,5	72,0
Mère née à Ivry	61	34,6	74,4
Grands-parents paternels mariés à Ivry	56	31,8	68,3
Grands-Parents maternels mariés à Ivry	54	30,7	65,9

Le tableau 5 offre une mesure de l’ancrage territorial et familial des électeurs de la liste de 1806 à partir de leur degré d’enracinement généalogique tel qu’il apparaît dans la base de données constituée à partir des registres paroissiaux et de l’état civil de la commune.

Si plus de la moitié des électeurs ne sont pas nés à Ivry, seuls 41,4 % sont inconnus dans la base de données démographique ce qui signifie qu’un cinquième des électeurs non-natifs se sont mariés à Ivry dans les années qui précèdent la constitution de la liste. Cela ne veut pas dire que les quatre autres cinquièmes ne bénéficient d’aucune attache dans la commune, car certaines homonymies et proximités d’âge laissent supposer qu’il y a des frères célibataires ou mariés ailleurs dans la population des migrants. Au total, même si les non-

natifs sont majoritaires (53,4 %) dans la population globale des hommes adultes, six électeurs sur dix bénéficient de relais familiaux<sup>29</sup> dans la population globale : soit parce qu'ils y sont nés, qu'ils s'y sont mariés ou qu'ils sont venus à Ivry accompagné d'un parent ou pour le rejoindre. Les données généalogiques conduisent donc à relativiser la part de la population migrante isolée en termes de réseau familial présent dans la commune.

Si on pousse l'analyse au-delà de la génération même des individus électeurs, c'est-à-dire au-delà de leur possible mariage dans la commune, et que l'on observe la présence de parents aux générations antérieures, on note que plus des deux tiers des natifs appartiennent en réalité à des familles présentes depuis plusieurs générations à Ivry. Sur 82 natifs, 56 ont au moins un couple grand-parental marié dans la paroisse.

Le tableau 5 propose plusieurs indicateurs dont il faut éclaircir la construction au préalable. Nous avons choisi d'observer le lieu de naissance de l'électeur mais aussi celui de son père et de sa mère car ces données sont facilement identifiables. En revanche, à la génération précédente, nous nous en sommes tenu au lieu de mariage des grands-parents et non à leur lieu de naissance. Deux éléments expliquent ce choix. D'une part, la profondeur généalogique dont nous disposons grâce à la base de données démographique, pourrait introduire un biais si l'on s'en tenait au lieu de naissance des grands-parents. En effet, les plus âgés des électeurs de 1806 sont nés entre 1724 et 1740. Leurs grands-parents peuvent être donc nés hors du champ couvert par la base généalogique qui commence en 1690<sup>30</sup>. D'autre part, sur un plan statistique, la date de mariage permet d'obtenir des groupes de taille suffisante pour une interprétation quantitative alors que choisir le lieu de naissance de chacun des quatre grands-parents pourrait conduire à diluer les effectifs de ce qui reste, malgré tout, un simple indicateur de l'ancrage familial des électeurs dans le village.

Ces données font apparaître un groupe conséquent sur le plan numérique parmi les natifs. L'essentiel d'entre eux appartient en effet à la troisième génération présente sur place et bien souvent davantage. Si 39,8 % de l'ensemble des électeurs seulement ont des parents qui se sont mariés sur place, en revanche la grande majorité des électeurs natifs a des parents mariés sur place (85,4 %) et au moins un parent natif de la paroisse (59 pères et 61 mères pour 82 natifs). Dans les faits, il apparaît même que ce sont souvent les deux parents

---

<sup>29</sup> Six sur dix ont des relais familiaux, sans tenir compte de leurs éventuels conjoint et enfants.

<sup>30</sup> Le mariage des grands-parents pourrait également nous échapper pour quelques cas notamment le plus vieil électeur né en 1724. Pour ces cas-limite une recherche par consultation des registres paroissiaux des années 1660-1690 a été effectuée.

qui sont natifs d'Ivry. Deux tiers des électeurs natifs ont en outre un voire, le plus souvent, leurs deux couples de grands-parents qui se sont mariés sur place. Ils disposent à ce titre d'un ancrage généalogique certain.

Grâce à ces indicateurs d'ancrage généalogique, on peut donc, au-delà de la partition natifs/non-natifs qui divise la population électorale en deux groupes de taille à peu près équivalente, identifier et mettre en évidence l'existence d'un groupe d'individus (qui représente tout de même un tiers de la population masculine du village) particulièrement bien inséré dans le territoire ivryen par un fort enracinement généalogique.

Les chiffres semblent indiquer que, dès lors que les parents d'un individu sont nés sur place, dans trois quarts des cas il appartient à une famille présente dans le village depuis au moins trois générations, soit un gros quart des adultes inscrits sur la liste de 1806, et sans doute davantage si on pouvait, à partir d'un recensement, y intégrer les femmes et les enfants. Nous pouvons donc formuler l'hypothèse que ce sous-ensemble, ancré familialement dans le territoire, forme un môle de stabilité dans une population relativement mouvante, s'agissant d'un village au sortir de l'Ancien Régime. À côté de ce segment de population enracinée, existe une population moins ancrée, plus mobile, qui peut être récemment arrivée ou née sur place mais qui est moins susceptible de rester attachée à ce territoire.

L'enjeu est évidemment de comprendre comment ce môle de population stable et enracinée se comporte face à la transformation radicale de son environnement et à l'explosion démographique de la commune. Mais, dans un premier temps, il s'agit d'abord de mesurer la capacité à durer de ce groupe, une génération et demie plus tard, dans la liste électorale de 1851.

## VI Le devenir des populations ancrées en 1851

Le groupe des natifs se réduit considérablement en proportion d'un recensement électoral à l'autre du fait de l'immigration massive que connaît Ivry dans les années 1820-1840. Il passe ainsi de plus des deux cinquièmes des électeurs à un cinquième près d'un demi-siècle plus tard. Mais, en nombre absolu, ces natifs sont plus nombreux en 1851 qu'en 1806.



**Tab. 6 Degré d'« enracinement généalogique » de la population électorale d'Ivry en 1851**

Enracinement généalogique	Nombre	% des électeurs	% des natifs
Non natifs	524	81,0	-
Absent de la base généalogique	475	73,4	-
Marié sur place (né ailleurs ou sur place)	172	26,6	-
Né à Ivry	123	19,0	100,0
Parents mariés à Ivry	90	13,9	70,9
Père né à Ivry	83	12,8	65,4
Mère née à Ivry	83	12,8	65,4
Grands-parents paternels mariés à Ivry*	72	11,1	56,7
Grands-Parents maternel mariés à Ivry*	79	12,2	62,2
Arrière-grands-parents mariés à Ivry*	69	10,7	54,3
Arrière-arrière-grands-parents mariés à Ivry*	65	10,0	51,2

\*Au moins un couple de (...) mariés à Ivry

Pour rendre la comparaison effective entre les deux états de la population électorale à notre disposition, nous avons procédé exactement de la même manière en établissant des degrés d'enracinement généalogique pour l'ensemble des électeurs enregistrés en 1851. Dans cette optique, nous avons conservé les lieux de mariage des grands-parents comme indicateurs, même si la profondeur généalogique disponible en 1851 était suffisante pour prendre en compte aussi leur lieu de naissance sans risquer d'introduire un biais de source. Nous avons prolongé cet indicateur jusqu'à 5 générations antérieures à *ego*. À l'autre bout de l'échelle, nous avons complété les lieux de mariage des électeurs. Nous avons en effet arrêté le dépouillement systématique des registres d'état civil en 1830 pour des raisons liées aux contraintes de temps qu'impose cet exercice. Nous avons donc recherché dans les tables décennales si les électeurs non identifiés comme mariés au moyen de la base de données généalogiques ne l'avaient pas été entre 1831 et 1851.

On retrouve en 1851, chez les électeurs natifs, une répartition des degrés d'enracinement généalogique très similaire à celle observée en 1806. La différence la plus importante

concerne la proportion des électeurs qui se sont mariés sur place (avec une perte de 30 % de l'effectif d'un groupe à l'autre puisque 58,5 % des électeurs sont dans ce cas en 1806 contre 26,6 en 1851). On observe ensuite, parmi les natifs, un large recoupement dans les distributions en termes d'ancrage généalogique, même si la proportion d'électeurs concernés diminue un peu plus vite en 1851 qu'en 1806 à mesure que l'on monte dans l'échelle de l'enracinement.

En 1851, chaque fois que l'on gravit un degré de l'échelle de l'enracinement, le groupe d'électeurs s'érode mais de manière limitée. Cette érosion reste également très limitée à la génération des arrière-grands-parents et même des arrière-arrière-grands-parents, qui elle n'est disponible qu'en 1851. Plus de la moitié des électeurs natifs de 1851 sont encore présents à cet ultime degré d'enracinement observé alors qu'ils sont 60 % environ à l'échelon des grands-parents et 65 % à celui des parents. En 1851, tout se passe comme si, dès lors que les grands-parents d'un électeur se sont mariés sur place, ce dernier appartenait à une de ces vieilles familles ivryennes dont la présence remonte au moins au 17<sup>e</sup> siècle, en tous les cas jusqu'au début du fichier démographique. Ces individus portent souvent l'un des patronymes si fréquemment rencontrés dans les registres paroissiaux de la fin du 17<sup>e</sup> siècle - les Leroy, Les Bourdillat, les Perdrier et autres Pillet et Cochet - et qui ont essaimé en différentes branches au sein du village.

Les chiffres absolus sont, de ce point de vue, intéressants à considérer. Le nombre de natifs inscrits en 1851 et disposant d'un enracinement généalogique à quatre ou cinq générations, est supérieur au nombre d'individus nés à Ivry disposant en 1806 dans leur généalogie de grands-parents mariés à Ivry – soit des parents de la génération 3 qui équivaut aux générations 4 et 5 des électeurs de 1851. Cette année-là, 69 électeurs ont au moins un couple d'arrière-grands-parents mariés à Ivry contre 56 électeurs de 1806 qui ont au moins « un » couple de grands parents mariés sur place. Le noyau des Ivryens de longue date, identifié en 1806, existe donc bel et bien encore en 1851. Il a même augmenté en chiffres absolus. L'effet en termes d'ancrage par la ligne féminine à la troisième génération semble même plus intense mais il reste, à interpréter à ce stade, difficile.

Ce groupe d'individus ancrés dans le territoire ivryen est certes devenu très minoritaire dans la population totale de leur commune au milieu du 19<sup>e</sup> siècle. Cependant, si l'on considère le degré d'enracinement généalogique comme une approximation valable de la parenté disponible, ces individus sont plus nombreux à disposer en 1851 d'un réseau

familial sur place élargi. C'est à l'aune de cette réalité qu'il faut également considérer leur comportement. Certes, ils peuvent apparaître comme noyés dans un nouvel environnement très éloigné de celui du village de leurs parents, mais ils bénéficient sur place – jusqu'à preuve du contraire – d'un nombre de relais de solidarités familiales, voire de ressources, plus important que leurs parents ou leurs grands-parents. C'est de ce point de vue qu'une lecture du comportement de ces sédentaires sous le seul prisme de leur disparition progressive sous les coups de l'urbanisation, voire du sentiment d'un déclin inexorable, nous semble erronée ou infondée.

## VII composition professionnelle et ancrage généalogique

L'analyse des professions des natifs et des migrants dans la liste électorale de 1851 laissait apparaître une relative convergence du profil des deux sous-groupes. On peut rappeler notamment que les électeurs de 1851 nés à Ivry se concentrent moins dans le milieu agricole et diversifient leurs secteurs d'activité en s'ouvrant davantage au monde de la marchandise, de l'industrie et surtout de l'artisanat. En outre, au sein même du monde agricole, les activités les plus traditionnelles que sont la céréaliculture et la vigne tendent à reculer chez les natifs au profit d'activités plus dynamiques, comme le maraîchage, dans le contexte commercial parisien. Toutefois, les effets de cohortes sont difficiles à évaluer à partir de ces seuls éléments, puisque le fait d'être né sur place ne permet pas de savoir dans quelles proportions les électeurs de 1851 sont les descendants de ceux de 1806 et non pas ceux de migrants venus s'installer après 1806 à Ivry.

Si l'on regarde attentivement l'ancrage généalogique dont disposent les individus nés à Ivry la convergence professionnelle semble en revanche bien moindre que supposée. Les professions les plus traditionnelles dans ce village restent le quasi apanage de ceux qui appartiennent aux plus vieilles familles. Ainsi sur les 52 « cultivateurs » déclarés dans le recensement électoral de 1851, un seul, Charles-Pierre Muzard, n'a pas d'ancêtre signalé à la troisième génération (celle d'*ego* comprise). Trois autres n'ont aucun couple de grands parents mariés sur place et huit, un couple de grands-parents mariés sur place seulement. Ce qui signifie que, sur 52 cultivateurs, 40 disposent d'un ancrage qui remonte à leurs grands-parents à la fois en ligne maternelle et paternelle.

Les sept « vigneron » de 1851 appartiennent tous, quant à eux, à des familles présentes depuis au moins trois générations (au moins un couple de grands-parents mariés à Ivry), à une exception près : Jacques Marie Leroy dont les grands-parents maternels se sont mariés... à Villejuif, c'est-à-dire dans la commune limitrophe. Les vigneron forment donc en 1851 un groupe presque intégralement enraciné. Si, en 1806, des migrants étaient encore venus investir ces métiers, plus aucun ne le fait en 1851 et seuls ceux qui sont présents à Ivry depuis plusieurs générations ont persévéré dans cette activité agricole.

Si l'on s'intéresse à la part des natifs dans les métiers en développement dans le cadre de l'explosion urbaine, l'analyse de l'ancrage généalogique conduit également à relativiser l'homogénéisation du groupe par rapport à 1806. Parmi les six jardiniers natifs électeurs de la liste de 1851 (contre zéro en 1806), quatre n'ont aucun parent né sur place : ce sont donc des enfants de migrants. L'un des deux autres, un Noblet, appartient à une vieille famille ivryenne ; le dernier, Antoine Théodore Rajot, n'a pas de parent présent au-delà de la troisième génération dans la base de données généalogiques. Chez les artisans, la part des natifs disposant d'un capital familial sur place est meilleure<sup>31</sup>. 14 des 24 natifs sont nés de parents nés eux-mêmes à Ivry. Dans 9 cas, leurs deux couples de grands-parents s'y sont mariés et, dans 4 cas, l'un des deux.

Pour les deux secteurs professionnels les plus dynamiques d'une période à l'autre, le milieu des marchands et celui de l'industrie, le caractère partiel, voire trompeur, d'une analyse de la structure démographique de la commune par le seul biais de l'information du lieu de naissance apparaît encore plus clairement, malgré la taille très réduite des échantillons disponibles. Parmi les neuf marchands nés à Ivry et électeurs en 1851, seuls deux ont des parents qui se sont mariés à Ivry. Jean-François Utinet appartient à une famille présente depuis trois générations et Louis Frambroug Brière a des ancêtres sur place depuis au moins le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Les sept autres sont en fait les enfants de couples de migrants. Pour les quatre natifs qui exercent un emploi dans l'industrie, employés dans une manufacture ou comme fabricant d'émeri, ils sont tous nés à Ivry mais leurs parents sont nés et se sont mariés ailleurs.

---

<sup>31</sup> Il en est de même pour les 15 rentiers ou propriétaires nés à Ivry. 12 ont des parents mariés à Ivry, 6 leurs deux couples de grands-parents, 6 un couple de grands parents et seulement 3 aucun couple de grands-parents. C'est le groupe professionnel le plus composite du point de vue de son ancrage généalogique, ce qui n'est pas surprenant dans la mesure où cette qualification l'est aussi puisqu'elle recouvre soit la rente *stricto sensu* soit d'anciennes professions, multiples par définition.

L'analyse de l'ancrage familial des professions exercées par les électeurs natifs renforce donc ce que l'analyse de la profondeur généalogique dont chacun dispose dans la ville indiquait : à savoir la persistance d'un groupe d'individus ayant un fort ancrage familial à Ivry qui les distingue des autres natifs. Non seulement ils disposent d'un réseau familial plus dense que les autres natifs, et potentiellement de ressources supplémentaires par ce biais, mais ils se singularisent également par des choix professionnels qui vont à l'encontre de ceux des autres natifs « simples ». À certains égards, les Ivryens de naissance sans ancrage territorial au delà de la génération de leurs parents ont des profils professionnels globalement plus proches de ceux des nouveaux venus à Ivry qui sont nés, voire se sont mariés ailleurs, avant de venir peupler cette nouvelle ville de banlieue.

## VIII Éléments d'une géographie de l'enracinement

Dans le souci d'assurer un recensement exhaustif des électeurs, la préfecture demande aux maires, en tête du registre de 1806, de procéder au recensement par quartier pour éviter oubli et doublon<sup>32</sup>. Dans les faits, cette instruction n'est pas suivie en 1806, non plus qu'elle ne l'est en 1851. De ce fait, nous ne disposons pas d'une documentation qui permette de distinguer immédiatement la population résidant dans la partie ancienne de la commune de celle qui habite les nouveaux espaces où se concentre l'explosion urbaine. Néanmoins, pour la liste de 1851, nous pouvons utiliser les adresses des électeurs qui sont mentionnées de manière presque systématique. Il est ainsi aisé de distinguer les électeurs qui vivent dans le Ivry historique, c'est-à-dire dans le cœur de l'ancien village où se concentrait au 18<sup>e</sup> siècle la quasi-totalité des habitations, de ceux qui s'installent dans les nouvelles zones d'habitations le long de la Seine et des chemins qui mènent à Paris, zones qui, un demi-siècle plus tôt, correspondaient le plus souvent à des champs.

---

<sup>32</sup> Jean-Jacques Chevallier, *Histoire des institutions et des régimes politiques de la France de 1789 à 1958*, Paris, Armand Colin, coll. « Classic », 2001, 9<sup>e</sup> éd. (1<sup>re</sup> éd. 1952).

**Tab. 7 Géographie de l'enracinement généalogique des électeurs de 1851**

Degré d'enracinement	Centre	% des natifs	« Périphérie »	% des natifs	En % des Natifs dans la pop. totale (rappel)
Total	133		475		s.o.
Né ailleurs	49		432		s.o.
Natif	84	100,0	43	100,0	100,0
Parent marié à Ivry	69	82,1	21	48,8	70,9
Père né à Ivry	67	79,8	16	37,2	65,4
Mère née à Ivry	65	77,4	18	41,9	65,4
GPP mariés à Ivry	57	67,9	15	34,9	56,7
GPM mariés à Ivry	62	73,8	17	39,5	62,2

Le tableau 7 montre bien en quoi la répartition des natifs reflète l'histoire récente du peuplement de la commune. Les natifs, qui forment environ 20 % de la population électorale en 1851, se concentrent dans le centre-ville autour de la place de l'église où ils forment 63 % de la population tandis qu'ils ne représentent que 10 % de la population des zones périphériques.

De manière peu surprenante, mais vérifiable dans le tableau 7, les natifs du centre-ville présentent des degrés d'enracinement généalogique plus forts que ceux des natifs en général. Le pourcentage d'individus concernés est supérieur de 10 points à la moyenne générale des natifs, quel que soit le degré d'enracinement considéré. À l'inverse, les degrés d'enracinement des natifs des quartiers périphériques s'effondrent rapidement. Moins de la moitié d'entre eux sont issus de couples s'étant mariés à Ivry contre 82,1 % pour les natifs du centre-ville et un tiers seulement ont des grands-parents mariés sur place contre plus des deux tiers dans le cas des Ivryens de naissance du centre-ville.

Le cœur du village n'est pas pour autant fermé aux nouveaux résidents puisque ceux-ci y comptent pour près de quatre habitants sur dix. Néanmoins, cette surreprésentation des individus disposant d'un fort ancrage familial dans cet espace ne peut que contribuer à renforcer la singularité et la conscience de lui-même de ce segment de la population, en dépit du caractère massif de la migration dans cette commune. En 1851, alors que Ivry a

explosé sur le plan démographique et que la ville a vu émerger quantité de nouveaux acteurs et de nouvelles activités, les individus appartenant aux familles les plus enracinées possèdent encore une place significative dans l'organisation de la commune. Ils y sont plus nombreux qu'un demi-siècle plus tôt et concentrés à la fois professionnellement et géographiquement.

## Conclusion

Ce chapitre avait deux objectifs principaux. Le premier était de donner à voir, en l'absence de recensement de la population pour la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle, l'état et la composition de la population de notre échantillon en mesurant ses évolutions au cours de ces années charnières où un gros village proche de Paris se transforme en ville de banlieue parisienne à la vocation industrielle de plus en plus affirmée. Le second était d'ordre plus méthodologique et plus central par rapport à notre propos général. Il s'agissait de montrer la pertinence d'une méthode qui consiste à intégrer systématiquement la profondeur généalogique comme un élément d'analyse du comportement des individus et des différentes catégorisations de la population qu'elles reposent sur le lieu de naissance, l'âge ou la profession.

Sur le premier point, à partir de ce qui ne peut être qu'une approximation de la réalité puisque la source électorale ne concerne que les hommes adultes et exclut la majorité de la population formée par les femmes et les enfants des deux sexes, ce chapitre a permis de mettre en évidence deux éléments importants pour la suite de la démonstration. D'une part, le caractère massif mais aussi ancien du phénomène migratoire dans ce village. Certes, et ce n'est pas surprenant, la multiplication par plus de trois de la population électorale ne se produit pas par croissance naturelle de la population, mais par une importante migration. Mais il faut surtout souligner que les migrants sont déjà majoritaires au sein du corps électoral au début du 19<sup>e</sup> siècle dans cette commune. D'autre part, on assiste, en même temps qu'à l'explosion démographique, à une grande diversification des secteurs d'activité au profit surtout du commerce avec Paris – dont la multiplication des métiers artisanaux spécialisés rend également compte – mais aussi, dans une mesure moindre, de l'industrie. Cette dernière est d'ailleurs peut-être minorée par un *turn-over* plus important des employés de ce secteur et donc un moins bon enregistrement de ses ouvriers dans les listes

électorales. Cette diversification touche également l'agriculture comme le signale le recul du nombre des cultivateurs et des vigneronns au profit du maraîchage et de l'activité de nourrissage de bestiaux, toutes deux destinées à alimenter un marché parisien grandissant. Ces éléments sont à souligner car c'est aussi en fonction de ces évolutions que l'on pourra apprécier les comportements et les choix opérés par les individus les plus ancrés dans le territoire de la commune.

Cela nous conduit à insister sur le second enseignement de ce chapitre qui est d'ordre méthodologique. La prise en compte de manière systématique du degré d'enracinement généalogique des individus dans la commune nous paraît tout à fait fructueuse dans la mesure où elle vient relativiser, voire contredire, certains résultats qu'une analyse plus traditionnelle de ce type de source permet d'obtenir. Cette approche met tout d'abord en évidence les biais qu'implique la comparaison des caractéristiques des natifs et des non-natifs : l'une comme l'autre des catégories, si elles sont d'une grande simplicité du point de vue de leur définition, peuvent recouvrir des réalités très différentes. Une approche qualitative ou micro historique est tout à fait à même de rendre compte de ces variations car elle inscrit le lieu de naissance d'un individu dans un chapelet d'événements familiaux qui donnent sens à ce lieu de naissance. Une approche plus quantitative peut conduire ici à aplatir la réalité<sup>33</sup>. Le fait d'être natif peut tout aussi bien indiquer un ancrage familial et généalogique important dans une commune qu'une arrivée récente des parents. Le croisement des listes, mais cela serait évidemment également valable à partir de recensements, avec la base de données généalogiques permet de mettre en évidence des sous-ensembles d'individus parmi les natifs au profil aussi bien familial que professionnel très différent.

La prise en compte de l'ancrage généalogique conduit aussi à relativiser l'effacement des « gens du cru », de ces vieilles familles paysannes dans le flot de la migration. Les individus qui en sont issus sont finalement plus nombreux en 1851 qu'en 1806, au moins dans les listes électorales. La croissance démographique même relativement atone de la France de la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle suffit à l'expliquer. Pourtant, il nous semble que cette

---

<sup>33</sup> Mais nous ne croyons pas que ce défaut doive conduire à renoncer à la démarche quantitative, car elle a permis de mettre au jour un certain nombre de faits difficiles à établir autrement. Par ailleurs, aucune méthode en histoire, et en sciences sociales, n'a fait la démonstration de son absence de faiblesse ou de sa capacité à saisir un phénomène dans sa globalité.



réalité peut vite être escamotée par l'attention portée à la masse des migrants. L'analyse du degré d'enracinement généalogique permet enfin de contredire une première lecture de la documentation à partir des lieux d'origine : ce qui peut apparaître comme une ouverture des vieilles familles vers de nouvelles activités en 1851, telles que le monde de la marchandise ou le travail dans l'industrie, ou vers de nouvelles pratiques agricoles comme le jardinage, ne les concerne en fait que très faiblement. Les natifs qui se lancent dans ce type d'activité sont bien plus souvent des fils de migrants nés sur place que des enfants d'Ivryens de naissance.

Ce chapitre a permis d'initier une méthode que nous voulons maintenant appliquer à d'autres objets et à d'autres sources en fonction des perspectives ouvertes par ces premiers résultats. L'un des éléments que nous avons été conduit à discuter est celui de l'implication des individus disposant du plus important réseau potentiel, au regard de leur ancrage généalogique, dans les nouvelles activités agricoles qui se développent en lien avec l'explosion de la demande parisienne. De ce point de vue, les plus sédentaires, si on admet le postulat selon lequel cette qualité leur donne un avantage certain en matière agricole puisqu'ils sont susceptibles d'être déjà propriétaires de terres cultivables, devraient être en mesure de tirer parti des ressources que leur donne leur ancrage familial dans le territoire. Les premiers résultats, fondés sur les déclarations de profession, semblent pourtant indiquer le contraire. C'est pourquoi on doit maintenant s'interroger sur l'articulation existant entre la propriété de la terre et le degré d'enracinement de cette population.

## Chapitre 4

### Patrimoine foncier et enracinement généalogique : les bénéfices de la sédentarité

Les plus enracinés des Ivryens, tels que les donnent à voir les listes électorales, sont évidemment très présents parmi les paysans aussi bien au début du 19<sup>e</sup> siècle, lorsque les caractéristiques de la commune la classe encore parmi les villages d'Île-de-France, qu'au milieu du siècle, lorsque le nombre de ses habitants et la création d'un continuum d'habitations entre Paris et Ivry en font une ville de la banlieue parisienne naissante.

Cette caractéristique de la population la plus enracinée sur le plan généalogique invite à interroger plus en détails l'articulation entre la sédentarité de certains individus et leur accès à la propriété foncière. Cette interrogation comporte au moins deux niveaux d'analyse. Un premier consiste à discuter, dans sa globalité, le lien entre sédentarité et propriété dans le contexte d'une économie préindustrielle encore largement fondée sur la rente foncière au 19<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>, malgré le développement des échanges marchands dès le 18<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Dans ce type d'économie où l'on présuppose souvent que l'héritage est le principal vecteur de circulation des biens-fonds, le fait d'être héritier de biens-fonds favoriserait la sédentarité des individus, en particulier dans le cadre de la petite propriété paysanne. En effet, la terre héritée fournit à la fois une part importante du capital mais aussi en quelque sorte l'outil de travail lui-même<sup>3</sup>. Contrairement à un patrimoine mobilier, en argent notamment, il n'est

---

<sup>1</sup> Adeline Daumard (dir.), *Les fortunes françaises au XIX<sup>e</sup> siècle : enquête sur la répartition et la composition des capitaux privés à Paris, Lyon, Lille, Bordeaux et Toulouse, d'après l'enregistrement des déclarations de succession*, Paris et La Haye, Mouton, 1973.

<sup>2</sup> Jean-Yves Grenier, *L'Économie d'Ancien Régime : Un monde de l'échange et de l'incertitude*, Paris, Albin michel, 1996 ; Guillaume Daudin, *Commerce et prospérité : La France du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUPS, 2005.

<sup>3</sup> Sur l'articulation entre capital foncier, travail et familles nous renvoyons à Fabrice Boudjaaba (dir.), *Le travail et la famille en milieu rural (16<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2014. Cette articulation constitue une des

pas nécessaire de le convertir sous une autre forme pour en faire son outil de travail. La terre héritée constitue un bien immédiatement exploitable permettant la poursuite d'une activité professionnelle agricole par les héritiers et favorisant leur maintien sur place. De ce point de vue, la sédentarité géographique présente un avantage immédiat pour nombre de ceux qui font ce choix. Il s'agit donc de discuter le lien entre sédentarité et propriété dans le cas spécifique d'une campagne où la terre fait l'objet d'une concurrence de plus en plus forte entre le monde paysan, issu pour une large part de familles enracinées généalogiquement dans le village, et de nouveaux acteurs, issus pour l'essentiel de la migration et de plus en plus nombreux à mesure qu'Ivry se transforme en une ville industrielle directement reliée à Paris.

Cette relation entre propriété et sédentarité des individus a potentiellement, dans le contexte précis des évolutions socioéconomiques de la banlieue parisienne de la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle, des incidences en termes de choix professionnel et de destinations culturelles des parcelles détenues. Nous avons observé en effet, dans le chapitre précédent, une tendance affirmée des populations les plus ancrées, des individus issus des vieilles familles du village, à se concentrer dans les secteurs les plus traditionnels de l'agriculture que sont la vigne et la céréaliculture. À l'inverse, cette partie de la population semble peu encline à se tourner vers les activités les plus commerciales, à savoir le maraîchage et le nourrissage de bestiaux. Cela mérite d'être vérifié par d'autres critères que la déclaration de profession dans les listes de recensement des électeurs ou dans les actes de l'état civil. On sait combien ces informations sont fragiles parce que souvent incomplètes et variables au cours de la vie. Un individu peut se déclarer cultivateur mais être en même temps partiellement vigneron ou maraîcher. Il peut être vigneron à son mariage, cultivateur à la naissance de ses enfants et inversement. Ce qui pourrait alors s'interpréter comme une frilosité de certains Ivryens, par tradition<sup>4</sup>, à se porter vers les nouvelles cultures les plus dynamiques, peut en fait n'être qu'un artefact lié au mode d'enregistrement des professions dans différents types d'actes

---

spécificités du monde agricole jusqu'à aujourd'hui. Voir pour une approche globale de la question : Alice Barthez, *Famille, travail et agriculture*, Paris, Economica, 1982 ; pour un cas particulier contemporain, nous renvoyons à Céline Bessière, *De génération en génération. Arrangements de famille dans les entreprises viticoles de Cognac*, Paris, Raisons d'agir, 2010. Il faut souligner que cette articulation entre capital et travail familial peut également être constatée dans d'autres milieux professionnels, l'artisanat notamment, mais avec moins d'intensité toutefois.

<sup>4</sup> On pense ici prioritairement aux vigneronnes connus pour une certaine forme de conservatisme par attachement à une pratique et un savoir-faire professionnel spécifique et par des taux d'endogamie plus forts que les autres catégories de paysans. Marcel Lachiver, *Vin, vigne et vigneronnes en région parisienne du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Pontoise, Société historique et archéologique du Val-d'Oise, 1982 ; Martine Segalen et Philippe Richard, « Un isolat au portes de Paris. Mariage et société à Nanterre de 1750 à 1850 », in *Mesurer et comprendre. Mélanges offerts à Jacques Dupâquier*, 1993, p. 497-514.

administratifs. C'est pourquoi une analyse de la composition précise des patrimoines s'avère ici indispensable.

Avant d'aborder très directement le problème de l'articulation de la propriété et de la sédentarité géographique et familiale, il faut cependant établir une vision panoramique de la propriété dans la commune d'Ivry et de ses évolutions à travers le temps. Il convient tout d'abord de connaître la taille et la nature des patrimoines fonciers car les avantages comparatifs de la conservation d'un bien-fonds sur une vie, ou sur plusieurs générations, varie sensiblement selon sa fonction culturelle. Le cycle de production d'une vigne peut s'étaler sur plusieurs décennies. Le cycle d'investissement dans une terre à labours ou d'un jardin maraîcher est en revanche beaucoup plus court : ce type de biens est donc beaucoup plus interchangeable et réduit de ce point de vue le bénéfice d'une longue présence individuelle ou familiale sur place. Il est donc important de mesurer préalablement l'évolution de la distribution de la propriété et, quand les sources le permettent, des types de cultures car ces deux éléments permettent de comprendre, au moins en partie, le contexte dans lequel les individus enracinés entretiennent ou non un rapport singulier à la terre. Maintiennent-ils les mêmes niveaux de fortunes foncières au fur et à mesure du développement de la commune et de l'émergence de nouveaux acteurs extérieurs à la commune parmi les propriétaires ? Dans quelle mesure changent-ils la destination culturelle de leurs parcelles pour s'adapter à la demande du marché parisien, et le font-ils dans les mêmes proportions que les nouveaux venus ?

## I. La propriété foncière : le choix des sources

Les sources de la propriété, et cela tient sans doute en partie à leur fonction fiscale première, sont monnaie courante dans les archives, surtout si on compare leur fréquence à celle des recensements de population, en particulier pour l'Ancien Régime, où ceux-ci sont pratiquement inexistantes.

Cette disponibilité offre une profondeur temporelle plus grande pour comprendre les transformations du milieu du 19<sup>e</sup> siècle. La propriété est aisément analysable au travers des cadastres napoléoniens réalisés à différentes dates au cours du 19<sup>e</sup> siècle, et particulièrement à travers les matrices des propriétaires. Pour l'Ancien Régime, les

Archives nationales conservent également toute une série de rôles de taille de la paroisse d'Ivry pour un large dernier quart du 18<sup>e</sup> siècle.

Dans cette ample documentation, notre choix s'est porté sur trois états de la propriété et des propriétaires qui permettent de mesurer les évolutions de la répartition globale des biens-fonds et de leur distribution entre les différents types de propriétaires au regard notamment de leur degré d'enracinement généalogique dans le village.

Le cadastre de 1816<sup>5</sup> s'est imposé de lui-même. C'est le premier document cadastral de type napoléonien dont nous disposons pour la commune. C'est aussi celui qui, pour le début du 19<sup>e</sup> siècle, rend le mieux compte de la situation à la « fin du village », quelques années seulement avant le début de l'histoire urbaine proprement dite de la commune.

Ce document central a été mis en perspective en amont avec le rôle de taille de 1778<sup>6</sup> et en aval avec la matrice cadastrale de 1840<sup>7</sup>. Pour l'amont, la comparaison terme à terme des deux sources sera nécessairement très limitée dans la mesure où les principes de confection des deux documents sont très différents. Dans le cas du cadastre, il s'agit d'enregistrer la propriété des parcelles considérées une à une et de leur affecter durablement une valeur cadastrale qui peut servir par ailleurs, une fois pour toutes et jusqu'à révision du cadastre, de base au calcul d'un impôt foncier fondé donc sur la valeur de chaque parcelle établie en fonction de sa superficie, de son usage cultural et de sa qualité. La taille, quant à elle, répartit le montant de l'impôt royal, le brevet, entre tous les habitants du village. Le calcul de l'impôt ne repose pas uniquement sur la valeur des biens-fonds. Même si la propriété reste à la base du calcul, des situations particulières peuvent être prises en compte dans le calcul de la taille de certains ménages et traduire pour partie des formes de solidarités dans le village ou un rôle social particulier pour certains riches assujettis<sup>8</sup>. Il faut évidemment ajouter à cet élément le fait que certains sont exemptés de cet impôt, ce qui rend impossible une comparaison terme à terme d'un cadastre et d'un rôle de taille. La mise en perspective des deux documents reste néanmoins intéressante pour analyser la répartition de la propriété entre différents types de propriétaires, notamment les résidents et les non-résidents, et selon le degré d'enracinement des individus. Le choix s'est porté sur la taille

---

<sup>5</sup> Archives départementales du Val-de-Marne, 3P 289.

<sup>6</sup> Archives nationales, Z 1G-385/01.

<sup>7</sup> Archives départementales du Val-de-Marne, 3P 290.

<sup>8</sup> Antoine Follain et Gilbert Larguier (dir.), *L'impôt des campagnes. Fragile fondement de l'État dit moderne (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, colloque tenu à Bercy les 2 et 3 décembre 2002, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2005.

de 1778 et non sur le document le plus ancien afin de conserver une profondeur généalogique suffisante pour distinguer les propriétaires simplement natifs de ceux qui ont des ascendants présents depuis le 17<sup>e</sup> siècle dans le village et, en tout cas, enregistrés dans la base de données généalogiques.

En aval du cadastre de 1816, la matrice des propriétaires de 1840 offre beaucoup plus de similitudes puisqu'il s'agit de deux cadastres de type napoléonien. L'existence de ce second cadastre est en soi un signe des transformations que connaissent le parcellaire et la propriété en un quart de siècle. Si la législation prévoit dès les années 1830 la possibilité de confectionner un nouveau cadastre alors que certaines communes viennent à peine d'achever leur premier cadastre napoléonien<sup>9</sup>, très peu de communes saisissent cette opportunité. La plupart des communes rurales conservent ainsi le même registre jusqu'à la révision générale de 1913<sup>10</sup>. Le caractère massif des bouleversements du foncier engendré par l'explosion urbaine justifie, dans le cas d'Ivry, et de nombreuses nouvelles villes industrielles et/ou de banlieue, que la municipalité se lance à nouveau dans une entreprise aussi coûteuse et complexe que la réalisation d'un cadastre une vingtaine d'années seulement après la réalisation du premier en 1816. L'opération sera même répétée à Ivry en 1850<sup>11</sup>. Nous n'avons toutefois pas retenu ce dernier cadastre car celui de 1840 présente un certain nombre de caractéristiques qui nous ont parues décisives, même si naturellement celui de 1850 avait l'avantage d'être quasi contemporain de la liste électorale de 1851. Le cadastre de 1840, contrairement à la plupart des cadastres, est resté un document quasi intact, les changements de propriétaires, les transformations de parcelles n'y ont pas été enregistrées, ce qui évite à ce document d'être surchargé de ratures rendant souvent son exploitation difficile. En outre, le soin apporté aux informations concernant les propriétaires, notamment leur adresse, nous a fait privilégier ce document<sup>12</sup> car l'identification des propriétaires dans la base de données démographiques s'avère plus aisée

---

<sup>9</sup> Florence Bourillon, Pierre Clergeot et Nadine Vivier (dir.), *De l'estime au cadastre en Europe. 3, Les systèmes cadastraux aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2008.

<sup>10</sup> C'est le cas par exemple à Vernon et dans sa région : Fabrice Boudjaaba, *Des paysans attachés à la terre ? Familles, marchés et patrimoines dans la région de Vernon (1750-1830)*, Paris, PUPS, 2008.

<sup>11</sup> Archives départementales du Val-de-Marne, 3P 290.

<sup>12</sup> Nous espérons, au-delà de ce mémoire d'habilitation, pouvoir à terme construire une cartographie des parcelles et de leur dispersion au moyen d'un SIG, les plans cadastraux correspondant ayant été numérisés par les archives départementales. Une telle approche permettrait, d'une part, de comprendre la dispersion des biens d'un individu dans un espace communal par recoupement avec d'autres sources, tels que les registres de mutation, et, d'autre part, d'analyser la cohabitation d'activités agricoles, urbaines et industrielles dans un espace en transformation.

qu'avec le cadastre de 1850, plus éloigné du terme du fichier démographique<sup>13</sup>. Il ne faut toutefois pas considérer les cadastres, même bien tenus, comme des sources d'une grande maniabilité. Les données sur les individus restent très succinctes. À l'inverse des actes notariés qui offrent souvent une information plus complète sur la filiation des individus ou des indices facilitant leur identification, les cadastres posent de nombreux problèmes d'homonymie et sont globalement imprécis sur l'identité des propriétaires.

Nous disposons cependant, au total, de trois instantanés, non pas de la propriété au sens strict – la taille ne le permet pas – mais des propriétaires, et ce à plus ou moins une génération de distance les uns des autres. Les deux premiers documents permettent ainsi de comprendre la situation des propriétaires en 1840 en la mettant en perspective avec l'évolution globale de la propriété depuis plus de soixante ans. Mais c'est bien l'analyse du cadastre de 1840 qui peut donner à voir la place des Ivryens sédentaires, appartenant à d'anciennes familles du village, dans la maîtrise du foncier, en contexte de transformation urbaine.

## II. Une terre de plus en plus disputée et morcelée

Quels que soient les principes qui ont présidé à la confection du rôle de taille et des cadastres de 1816 et de 1840, la multiplication du nombre des propriétaires apparaît comme une évidence lorsqu'on compare les trois documents. Le registre de taille de 1778 rassemble 224 contribuables résidents ou non dans la paroisse. Le cadastre de 1816 compte 471 propriétaires et celui de 1840, 864 individus. Les données ne sont évidemment pas parfaitement comparables dans la mesure où le groupe des contribuables de la taille ne correspond pas exactement au groupe des propriétaires du fait des exemptés nobles et ecclésiastiques mais ces derniers se comptent sur les doigts de la main. On peut donc considérer que le nombre des propriétaires double entre la fin des années 1770 et le milieu des années 1810 et qu'il fait plus que tripler entre 1778 et le milieu du 19<sup>e</sup> siècle.

De ce point de vue, la progression du nombre des propriétaires va dans le même sens que celle des électeurs masculins au 19<sup>e</sup> siècle qui sont passés de 176 en 1809 à 647 en 1851 soit une multiplication par 3,6 en 42 ans et une croissance moyenne par an de 11,1 %. La

---

<sup>13</sup> La proximité chronologique du cadastre de 1840 permet plus facilement de faire le lien avec le fichier démographique qui s'interrompt, rappelons-le, en 1830.

multiplication du nombre des propriétaires entre 1816 et 1840 est du même ordre, quoique d'une ampleur un peu plus forte puisqu'elle est de 1,8 en 24 ans, soit une croissance moyenne annuelle de 16,4 %. Il n'y a donc pas de différence majeure entre les deux populations même s'il est difficile d'en dire davantage puisque les deux sources ne nous permettent pas de décrire les variations annuelles de ces deux croissances, leurs phases d'accélération et de stabilisation. Il faut noter, cependant, que la modification significative de la sociologie et des activités professionnelles au sein de la commune n'empêche pas la multiplication des propriétaires. En d'autres termes, à côté des nombreux migrants venus travailler comme ouvriers dans les manufactures, et qui n'ont probablement ni la possibilité financière d'acheter une parcelle ou une maison, ni d'intérêt à faire l'acquisition d'une terre, il y a une nouvelle population en mesure de devenir propriétaire.

Cette multiplication des propriétaires a naturellement une conséquence immédiate sur la propriété : elle engendre mécaniquement une réduction des surfaces moyennes possédées par chacun. Là aussi, la comparaison terme à terme est délicate car la taille ne fournit aucune indication des surfaces mais seulement le montant de l'impôt dont on peut cependant considérer qu'il reflète au moins partiellement la surface possédée par celui qui est assujéti à la taille. Par ailleurs, la surface de la commune s'est légèrement réduite avec la perte du hameau d'Austerlitz en 1819 (chapitre 2).

Dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle les superficies possédées, déjà limitées, se réduisent considérablement. En 1816, une propriété mesure en moyenne 170 ares ; elle se réduit à 102 ares en 1840, soit 40 % de moins. Les médianes montrent également la place grandissante de la micropropriété puisque la moitié des propriétaires possèdent moins de 39,24 ares en 1816 et moins de 23,04 ares en 1840, soit une diminution de 41 %<sup>14</sup>. Ce morcellement de la propriété est donc extrême puisque, en 1816 comme en 1840, la moitié des propriétaires disposent de seulement 4 % du sol tandis que les plus gros propriétaires voient leur part du sol de la commune passer de 64,6 à 67,3 %. Ce morcellement extrême reflète le caractère particulier de ce type de cadastre napoléonien « des propriétés bâties et non bâties » qui mêle à la fois des parcelles construites et des parcelles agricoles. Nombre

---

<sup>14</sup> Ce sont des surfaces qui ne permettent évidemment pas au ménage de vivre des seuls produits de sa terre mais ces niveaux moyens et médians sont encore plus réduits que ceux rencontrés dans certaines régions totalement rurales aux mêmes périodes et qui se signalent déjà par un grand nombre de petits et de micro-propriétaires. Dans la région de Vernon, entre la taille de 1774 et le cadastre de 1826, le nombre des propriétaires est également multiplié par deux ce qui se traduit par une réduction de moitié de la superficie des propriétés qui s'établit en 1826 à 1,64 ha contre 2,94 en 1774 : voir Fabrice Boudjaaba, *Op. cit.*, 2008, pp. 76-77.



des micropropriétés qu'il contient correspondent en fait aux surfaces de maisons avec leur jardin ou leur cour. On peut également observer que cet intense morcellement de la propriété ne semble pas se traduire par une concentration encore plus forte de la propriété entre 1816 et 1840. Les 20 % les plus riches en biens-fonds cumulent en 1816, 80,8 % du sol et 81,8 % en 1840.

**Tab 1 Distribution des propriétés par décile en 1816 (en ares)**

	surface moyenne	surface maximale	surf. totale en %
Décile 1	1,75	3,35	0,1
Décile 2	4,9	6,65	0,3
Décile 3	10,1	14,27	0,6
Décile 4	18,9	25,57	1,1
Décile 5	31,9	39,24	1,9
Décile 6	48,8	60,76	2,8
Décile 7	76,7	99,04	4,5
Décile 8	133,2	171,49	7,9
Décile 9	279,2	441,61	16,2
Décile 10	1136,5	7759,15	64,6

**Tab 2 Distribution des propriétés par décile en 1840 (en ares)**

	surface moyenne	surface maximale	surf. totale en %
Décile 1	1,62	2,52	0,2
Décile 2	3,4	4,5	0,3
Décile 3	6,27	7,85	0,6
Décile 4	10,8	14,37	1,1
Décile 5	18,6	23,03	1,8
Décile 6	27,65	34,19	2,7
Décile 7	44,8	54,41	4,4
Décile 8	73,26	101,8	7,1
Décile 9	150,4	213,6	14,5
Décile 10	696,6	7718,57	67,3

Il est, de ce point de vue, intéressant de souligner que la propriété se réduit à toutes les strates de la fortune foncière, d'où une distribution en surface totale par décile presque totalement stable d'une période à l'autre. À chaque décile, la surface moyenne diminue d'environ d'un tiers entre 1816 et 1840. Les 20 % les plus riches possèdent toujours quatre

cinquièmes du sol et la moitié les plus pauvres 4 %. Le morcellement croissant entre les deux périodes touche également toutes les catégories de propriétaires.

Le caractère morcelé et inégalement distribué de la propriété est-il spécifique à cette première moitié du 19<sup>e</sup> siècle et peut-il être imputé principalement aux transformations économiques de la commune ? Ou constitue-il une permanence dans la distribution des terres au sein du village ? Pour répondre à cette interrogation, il faut adapter le questionnaire aux sources disponibles, en l'occurrence à la taille de 1778. Cela ne peut se faire naturellement que de manière approximative mais cela nous semble indispensable là encore pour apprécier la place spécifique – ou non – des populations sédentaires dans cet espace en transformation.

À défaut de pouvoir discuter la distribution des propriétés selon leur superficie puisque les rôles de taille ne fournissent pas cette information, nous pouvons comparer la distribution des propriétés en valeur – en considérant l'impôt payé en 1778 comme un reflet de la valeur des biens-fonds possédés – avec leur revenu cadastral.

**Tab. 3 Distribution des propriétaires par décile d'après le registre de taille de 1778 (en sols)**

	val. moyenne en sols	val. maximale	% de la somme totale
Décile 1	17	30	0,2
Décile 2	52,7	64	0,7
Décile 3	83,6	120	1,2
Décile 4	161,9	208	2,3
Décile 5	288,1	372	4,0
Décile 6	496,1	655	7,0
Décile 7	747,6	800	10,5
Décile 8	854,7	980	12,0
Décile 9	1164	1440	16,3
Décile 10	2769	11240	45,8

**Tab. 4 Distribution des propriétaires selon leur revenu cadastral en 1816 (en francs)**

	val. moyenne	val. Maximale	% de la somme totale
Décile 1	1,78	3,25	0,1
Décile 2	5,16	7,48	0,3
Décile 3	10,9	15,45	0,6
Décile 4	21,6	29,1	1,2
Décile 5	35,9	42,24	2,0
Décile 6	52,01	62,15	2,9
Décile 7	83,11	105,46	4,6
Décile 8	142,02	190,68	7,8
Décile 9	292,4	461,04	15,7
Décile 10	1207,69	9336,95	64,9

**Tab. 5 Distribution des propriétaires selon leur revenu cadastral en 1840 (en francs)**

	val. moyenne	val. maximale	% de la somme totale
Décile 1	1,4	2,2	0,1
Décile 2	3,1	4,25	0,3
Décile 3	5,81	7,26	0,5
Décile 4	10,52	13,92	1,0
Décile 5	18,53	23,21	1,7
Décile 6	28,56	33,94	2,7
Décile 7	45,2	55,39	4,2
Décile 8	79,11	114,83	7,4
Décile 9	163,18	221,27	15,0
Décile 10	732,15	7885,32	67,2

Les tableaux 3 à 5 font apparaître une distribution semblable au cours des trois périodes avec toutefois un accroissement plus net de la position du dernier décile entre 1816 et 1840 puisque les 10 % des plus fortunés disposent successivement de 64,9 %, puis 67,2 % des revenus cadastraux de la commune. À l'inverse, la moitié la plus pauvre possède 4,1 % des revenus cadastraux en 1816 contre seulement 3,6 % en 1840. L'évolution des inégalités de patrimoines, qui accompagne le morcellement de la propriété, n'est donc pas significative entre les deux cadastres.

Si on prolonge la comparaison en amont, avec la taille de 1778, un accroissement des inégalités semble se produire dans une plus longue durée puisqu'en 1778 les 10 % les

mieux lotis acquittaient seulement 45,8 % de l'impôt royal et les 50 % les plus pauvres, 8,5 %. Bien entendu, le mode d'établissement de la taille tend à exagérer le resserrement de la pyramide des fortunes foncières au 18<sup>e</sup> siècle, aux dépens des plus riches, puisqu'un certain nombre de riches propriétaires est exempté. L'analyse nominative des exemptés en 1778 et des plus riches dans le cadastre de 1816 ne permet cependant pas d'identifier un groupe homogène de quelques individus nobles de part et d'autre de la Révolution. Les fortunes ont changé de mains et on ne peut raboter la pyramide de 1816 de quelques nobles déjà présents en 1778 – ou de leurs descendants – pour espérer rendre la comparaison terme à terme entre la taille et le cadastre acceptable.

Il faut donc recourir à d'autres procédés pour rendre les trois sources comparables. L'un d'entre eux consiste à mesurer le degré des inégalités de fortunes grâce à l'indice de Gini. Le problème de l'absence du haut de la pyramide dans les sources de l'Ancien Régime restant entier, nous proposons deux indices de Gini : un premier brut, qui prend en compte toutes les données, et un second dans lequel nous avons exclu les 2 % des plus riches contribuables aussi bien en 1778 que dans les cadastres de 1816 et 1840.

**Tab. 6 Inégalités de fortunes foncières en 1778, 1816 et 1840 pour l'ensemble des contribuables de la taille et des propriétaires des matrices cadastrales et pour l'ensemble et l'ensemble moins le top 2 %**

<b>Échantillon</b>	<b>Indice de Gini</b>
1778 ensemble	0,60509813
1778 moins top 2%	0,53737404
1816 ensemble	0,7609803
1816 moins top 2 %	0,68017933
1840 ensemble	0,78718476
1840 moins top 2%	0,69059375

Le tableau 6 démontre ce que les statistiques descriptives des tableaux 3 à 5 peinaient à montrer. L'accroissement du morcellement s'accompagne bien d'une croissance du degré des inégalités de fortunes foncières au sein de la commune. Que l'on considère les échantillons dans leur ensemble ou en éliminant les plus riches pour 1816 et 1840, pour

corriger le biais induit par les exemptions de taille au profit des plus fortunés, l'indice de Gini est bien plus important en 1816 (- top2) (0,68) et en 1840 (- top2) (0,69) qu'en 1778 (ensemble) (0,60).

L'indice de Gini permet-il également de préciser la chronologie de la croissance des inégalités de fortune foncière ? Au regard des écarts entre les indices de 1778 d'une part et ceux de 1816 et 1840 d'autre part, et au regard de la proximité des indices de 1816 et de 1840, il semble que cet accroissement se produise surtout au passage du siècle et que les différences entre 1816 et 1840 soient assez minimes. Il est cependant difficile d'écarter l'éventualité que cela provienne de la différence de nature et de mode d'évaluation des fortunes entre un registre de taille et une matrice cadastrale. Valider une telle chronologie, à partir de ce seul indice, nous paraît donc imprudent.

On peut cependant essayer d'étayer cette hypothèse en examinant de plus près la distribution des propriétaires sur ces trois échelles de la fortune foncière, en regardant notamment comment ils se distribuent au sein de chaque décile. Le biais constitutif de la taille pour étudier l'ensemble des propriétaires n'affecte en effet pour l'essentiel que le dixième décile. Pour permettre la comparaison, il faut néanmoins trouver un indicateur fiable et homogène d'un échantillon à l'autre. La valeur médiane peut remplir cette fonction. Cet indicateur divise en effet de la même manière les trois populations considérées en deux groupes égaux quel que soit par ailleurs le mode d'évaluation des fortunes, qu'il s'agisse de l'impôt ou du revenu cadastral, qu'il s'exprime en livres ou en francs et permet donc de raisonner en termes relatifs.

**Tab. 7 Coefficient multiplicateur de la valeur moyenne de l'impôt ou du revenu cadastral de chaque décile par rapport à la valeur médiane pour les trois périodes**

	Coeff. 1778	Coeff. 1816	Coeff. 1840
Décile 1	0,04	0,04	0,06
Décile 2	0,14	0,12	0,14
Décile 3	<b>0,22</b>	<b>0,26</b>	<b>0,26</b>
Décile 4	<b>0,42</b>	<b>0,51</b>	<b>0,46</b>
Décile 5	<b>0,74</b>	<b>0,85</b>	<b>0,81</b>
Décile 6	1,28	1,23	1,25
Décile 7	1,93	1,97	1,98
Décile 8	<b>2,21</b>	<b>3,36</b>	<b>3,47</b>
Décile 9	<b>3,01</b>	<b>6,92</b>	<b>7,16</b>
Décile 10	<b>7,16</b>	<b>28,59</b>	<b>32,14</b>
Médiane	387 sols	42,24 fr.	22,78 fr.

Lecture du tableau : la valeur moyenne du revenu cadastral du 8<sup>e</sup> décile de 1816 représente 3,5 fois la valeur médiane du revenu cadastral de 1816.

Le tableau 7 permet de confirmer la proximité des profils de répartition des fortunes entre 1816 et 1840 mais il met surtout en évidence des similitudes et des différences entre la distribution des propriétés foncières au moment de la taille d'une part et des deux cadastres d'autre part. Malgré la multiplication spectaculaire du nombre des propriétaires entre la fin des années 1770 et le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, la distribution conserve le même profil pour les 20 % des plus pauvres. Le premier décile dispose, quelle que soit la période, d'un patrimoine d'une valeur (approximée par l'impôt ou le revenu cadastral) moyenne équivalente à seulement 5% de la valeur médiane des patrimoines. Le second décile pour les trois échantillons possède des biens dont la valeur moyenne représente seulement 15 % de la valeur médiane. Des différences apparaissent pour les déciles 3, 4 et 5 entre les valeurs moyennes fournies par la taille et celles issues des cadastres. Mais c'est surtout à partir du 8<sup>e</sup> décile que le profil des fortunes change radicalement entre la fin du 18<sup>e</sup> siècle et le début du 19<sup>e</sup> siècle. Le 9<sup>e</sup> décile en 1778 dispose d'un patrimoine d'une valeur moyenne seulement trois fois supérieure à la valeur médiane contre plus de sept fois supérieure en 1816 et en 1840<sup>15</sup>.

De ce point de vue, il nous semble qu'on peut affirmer que le morcellement continu des propriétés entre 1778 et 1840 s'accompagne d'un accroissement des inégalités dans la

<sup>15</sup> Le fait qu'une différence se manifeste entre la taille et les cadastres dès le 8<sup>e</sup> décile tend à montrer que la croissance des inégalités au 19<sup>e</sup> siècle n'est pas que le résultat de l'absence des exemptés dans le rôle de taille dont nous supposons qu'ils se situeraient pour partie dans le 10<sup>e</sup> décile.

répartition des fortunes foncières, au-delà des effets induits par la différence de nature des sources mobilisées. Mais cet accroissement semble bien se produire à la charnière du siècle. La nouvelle distribution des fortunes au sein de la commune, plus inégalitaire qu'auparavant, est déjà en place en 1816 et n'évolue que très faiblement jusqu'en 1840.

\*\*\*

Comment les différents propriétaires se positionnent-ils par rapport à cette évolution générale que nous venons de tracer ? Du point de vue des individus sédentaires et en particulier de ceux issus des plus vieilles familles du village, cette chronologie n'est certainement pas sans incidence. Sont-ils les premiers concernés par la diminution des propriétés ou parviennent-ils au contraire à préserver des positions plus avantageuses ? Le rythme irrégulier de la croissance des inégalités de fortune au sein de la commune justifie en tous les cas d'examiner leur situation en amont de l'explosion démographique et urbaine de leur village car la première secousse intervient visiblement avant 1816, c'est-à-dire avant même la fin du village proprement dit.

### III. La part des Ivryens et des horsains

L'historiographie fait une large place à la question du partage des biens-fonds entre les différentes classes sociales et/ou les ordres pour l'Ancien Régime dans une perspective plus ou moins inspirée d'une grille de lecture de type marxiste, avec en arrière-fond la volonté de mettre au jour une partie des causes de la Révolution française<sup>16</sup>. D'un point de vue historique, la question est évidemment importante pour comprendre les dynamiques sociales. Cependant, nous avons fait le choix de ne pas traiter ici ce problème en tant que tel pour deux raisons. D'une part, il nous semble qu'une approche orientée autour de la question des catégories socioprofessionnelles reste secondaire par rapport à notre perspective de recherche centrée autour des effets de l'enracinement géographique et familial sur les comportements. D'autre part, les sources mobilisées dans cette section, celles de la propriété, sont sans doute les moins à même de rendre compte, de manière

---

<sup>16</sup> Ivan Loutchisky, *La Petite Propriété en France avant la Révolution et la vente des biens nationaux*, Paris, Champion, 1897 ; Georges Lefebvre, *Les Paysans du Nord pendant la Révolution française*, Lille, O. Marquant, 1924 ; Alfred Soboul, *Les Campagnes montpelliéraines à la fin de l'Ancien Régime. Propriété et cultures d'après les compoix*, Paris, PUF, 1958 ; Bernard Bodinier et Éric Teyssier, *L'Événement le plus important de la Révolution française : la vente des biens nationaux (1789-1867) en France et dans les territoires annexés*, Paris, CTHS, 2000.

fiable, des rapports de force entre groupes sociaux dans la commune. Les mentions de profession sont souvent incomplètes et l'on sait combien elles peuvent être sujettes à caution, soit parce que les individus peuvent changer de métier au cours de leur existence, soit parce qu'une simple mention de profession peine à recouvrir la pluriactivité si forte dans les sociétés préindustrielles, soit encore parce qu'une profession n'est que très partiellement corrélée aux niveaux de fortune<sup>17</sup>.

Une autre façon d'approcher les rapports de force entre groupe sociaux en matière de maîtrise du foncier a consisté, dans l'historiographie, à étudier la place respective des résidents et des horsains parmi les propriétaires<sup>18</sup>. Il s'agissait notamment d'établir l'emprise des élites urbaines sur les campagnes, qu'elle soit noble ou de plus en plus bourgeoise au cours du 18<sup>e</sup> siècle, et de mesurer les rapports de force entre la paysannerie résidente et exploitante et un groupe non résident et vivant des revenus de la rente foncière. Cette approche, aujourd'hui très classique, mérite néanmoins qu'on s'y attarde car la question de la résidence ou non des propriétaires entretient de manière évidente un lien avec celle des bénéficiaires éventuels de l'enracinement géographique et familial dans un espace donné. La comparaison entre cette analyse par résidence et celle par prise en compte de l'ancrage généalogique des individus doit permettre d'évaluer les bénéficiaires de la seconde méthode pour comprendre la part de la propriété dans les processus de reproduction sociale et familiale des individus appartenant aux familles sédentaires.

Le patrimoine d'un résident d'une commune et celui d'un horsain ne sont pas comparables. En effet, dans la plupart des cas, notamment pour les propriétaires exploitants, l'essentiel de leurs biens-fonds se situe dans leur commune de résidence. À l'inverse, on peut supposer que bien souvent les horsains ne disposent que d'une partie, possiblement mineure, de leur patrimoine dans la commune observée. Leur présence parmi les propriétaires peut résulter

---

<sup>17</sup> Sur la question des catégories sociales, voir Christophe Charle (dir), *Histoire sociale, histoire globale*, Paris, MSH, 1993 ; Gérard Béaur, « Les catégories sociales à la campagne : repenser un instrument d'analyse », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1999, n° 1, t. 106, p. 159-176. L'auteur montre que le travail de catégorisation est une « opération impossible » à réaliser et que, cependant, c'est une « opération nécessaire », car « mettre l'accent sur les liens entre les individus et sur la cohérence de leur stratégie, l'un des fins mots de la micro-histoire, n'est-ce pas mettre entre parenthèses la position non-équivalente des individus et des familles sur l'échiquier social » ; voir également Anne Jollet, *Terre et société en Révolution*, Paris, CTHS, 2000, pp. 61-67.

<sup>18</sup> Sur la propriété horsine, voir spécifiquement Philippe Jarnoux, *Les Bourgeois de la terre. Fortunes et stratégies foncières à Rennes au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 1996. Voir également Gérard Béaur, *Le marché foncier à la veille de la Révolution*, Paris, EHESS, 1984 ; Sylvain Vigneron, *La pierre et la terre. Le marché foncier et immobilier dans les dynamiques sociales du Nord de la France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, coll. « Histoire et civilisations », 2007 ; Fabrice Boudjaaba, *Op. cit.*, 2008.



de biens hérités dans le village qu'ils ont quitté depuis (ou qu'ils n'ont jamais habité), ou bien être une forme d'investissement dans la rente foncière. En l'espèce, la bourgeoisie parisienne peut facilement trouver un placement foncier à réaliser à Ivry, étant donnée sa proximité.

Il nous semble cependant utile de comparer, de manière relative et diachronique, les patrimoines des Ivryens et des horsains, dans la mesure où cela permet d'inscrire l'évolution des fortunes foncières des individus enracinés dans cet espace, dans l'évolution globale des concurrences pour la maîtrise du foncier ivryen au cours de cette soixantaine d'années marquées par de profondes transformations économiques du village. Le type de propriétés horsines peut affecter différemment les propriétaires résidents selon qu'il s'agit de la propriété d'Ivryens qui ont quitté la commune ou de personnes extérieures qui y réalisent un investissement foncier.

En 1778, le nombre de propriétaires horsains est relativement réduit puisqu'ils forment 22,7 % (51) de l'ensemble des propriétaires (224) et qu'ils paient 16,7 % de la taille. Bien entendu, la part des horsains est en réalité plus importante, non pas tant en nombre de propriétaires mais en volume de biens-fonds puisque les quelques exemptés nobles ne sont pas résidents de la commune. Indépendamment de cela, il est clair cependant qu'en 1816, le nombre des horsains a considérablement augmenté puisque on compte désormais 200 propriétaires non-résidents pour 190 déclarés comme ivryens. L'information sur le domicile des propriétaires est cependant de moindre qualité dans les cadastres. Pour 70 d'entre eux, l'adresse est inconnue. Ce défaut d'informations de la part des employés du cadastre résulte probablement du fait que ces propriétaires sont ivryens. Cependant, rien ne permet de l'affirmer de façon certaine et systématique. Quoiqu'il en soit, selon qu'on inclut ou non les sans-adresse parmi les résidents, on peut considérer que les propriétaires se partagent à peu près également entre résidents et horsains en 1816 alors que le rapport entre ces deux groupes était de l'ordre de 4 à 1 à la fin des années 1770. De ce point de vue la composition du groupe des propriétaires s'est radicalement transformée entre les deux périodes.

En 1840, le rapport entre résidents et horsains a en revanche peu évolué en comparaison de la situation de 1816. Si on s'en tient aux mentions de résidence, 368 propriétaires vivent à Ivry et 354 vivent ailleurs, avec une inconnue qui subsiste pour 139 individus. On a donc à nouveau un rapport équilibré entre les deux groupes d'individus dont on connaît l'adresse

et si on fait le choix d'assimiler les sans-adresse à des Ivryens, un rapport de 61 % de propriétaires résidents contre 39 % de horsains, ce qui demeure un rapport beaucoup plus équilibré qu'en 1778.

La propriété produit donc, pour une part, de la sédentarité au sens où l'accroissement considérable du nombre des propriétaires se fait en partie au profit des résidents. Cela n'est évidemment pas surprenant, les nouveaux venus qui en ont les moyens achètent des parcelles là où ils vivent. Ce qui est intéressant à souligner en revanche c'est l'ampleur du développement de la propriété horsine et sa chronologie. Le village compte un millier d'habitants à la Révolution et autour de 1 300 habitants vers 1815-1820. La croissance de la population du village a certes été importante entre les années 1780 et les années 1810 avec une augmentation de l'ordre de 30 à 40 % mais, dans le même temps, le nombre de propriétaires a plus que doublé, passant de 224 à 471. Cette croissance s'est faite de deux manières : par une augmentation conséquente du nombre des résidents (de 173 en 1778 à 190 à 260 en 1816) mais surtout par un quadruplement du nombre des horsains (de 51 en 1778 à 200 en 1816).

La concurrence pour la maîtrise du foncier que subissent en 1816 les sédentaires issus de familles du village, se situe donc à un double niveau : par la présence de voisins, parfois récemment installés, qui sont devenus propriétaires ; et par la place de plus en plus importante de la propriété horsine. Cette concurrence continue d'exister entre 1816 et 1840 mais sa croissance est moins forte qu'auparavant. La croissance du nombre des propriétaires ne suit plus la courbe exponentielle de la population. Rappelons qu'en 1841, Ivry compte plus de 5 000 habitants contre moins de 1 400 en 1816. Dans le même temps le nombre de propriétaires a seulement doublé, aussi bien parmi les résidents que parmi les horsains.

Les individus bénéficiant d'un enracinement familial dans le village sont donc confrontés, pour la maîtrise du foncier, à deux types d'acteurs différents selon des chronologies qui ne se recoupent pas totalement. Dans un premier temps, à la charnière du 18<sup>e</sup> et du 19<sup>e</sup> siècle, c'est aux horsains qu'ils doivent d'abord et avant tout faire face puis, entre 1816 et 1840, ce sont encore les horsains, mais aussi de manière beaucoup plus massive, les nouveaux propriétaires résidents qui viennent menacer leur position foncière. Or, l'une ou l'autre forme de propriété n'implique pas les mêmes types de relations. Dans le cas du développement de la propriété horsine, dans le premier temps, le cadre des sociabilités

quotidiennes n'est pas fondamentalement modifié. Dans le second temps, le développement massif d'une nouvelle propriété résidente implique une transformation bien plus importante de l'environnement social par l'émergence de nouveaux voisins également propriétaires, et non seulement de migrants sans attache foncière dans la commune. Les propriétaires ivryens ont donc perdu du terrain entre les dernières décennies de l'Ancien Régime et le milieu des années 1810 au profit de propriétaires non-résidents, mais ils voient ensuite, dans les années 1820-1830, arriver de nouveaux habitants dont une partie non négligeable s'installe solidement. Il n'y a pas à ce moment-là, d'une part, une population enracinée familialement et foncièrement dans le village et, d'autre part, une population mobile de migrants dont la présence est instable ou temporaire. Émerge également rapidement, dans les années qui séparent nos deux cadastres, un groupe conséquent d'individus récemment arrivés mais qui posent les jalons d'une implantation durable en devenant propriétaires.

Cette conclusion doit être immédiatement nuancée dans la mesure où, à ce stade, rien ne dit que cette multiplication des propriétaires résidents ne résulte pas d'une croissance du nombre des propriétaires issus des vieilles familles ivryennes. Cela est vrai pour une petite part seulement car nous avons montré au chapitre précédent que ce segment de population augmente entre 1809 et 1851 dans les listes électorales mais non dans des proportions suffisantes pour expliquer une multiplication aussi importante du nombre des propriétaires résidents<sup>19</sup>. Cette réserve démontre néanmoins l'intérêt qu'il y a à ne pas considérer isolément le fait d'être résident ou non mais celui qu'il y a à ajouter cette donnée à d'autres types d'informations relatives à l'enracinement des individus concernés dans l'espace de la commune.

Ce croisement des informations est d'autant plus indispensable que la comparaison de la distribution des propriétés le long de l'échelle des fortunes foncières révèle des évolutions dans la structure de la propriété des deux groupes aux trois périodes d'observation. Les résultats pour la première période sont évidemment à manier avec précaution car la taille exempte une partie des propriétaires les plus fortunés. L'impôt moyen des résidents (756,24 sols) qui est supérieur à celui des horsains (514,55 sols) n'a dans ces conditions que peu de signification. Ce qui est remarquable, c'est le caractère particulièrement

---

<sup>19</sup> La modification du droit de l'héritage ne peut pas être invoqué ici contrairement à beaucoup de régions pour expliquer la multiplication du nombre de propriétaires. En Normandie, par exemple, l'intégration des filles au nombre des héritiers double mécaniquement leur nombre et a un fort impact sur le nombre des propriétaires dans les cadastres ; Fabrice Boudjaaba, *Op. cit.*, 2008. Le Code civil s'inspire largement de la coutume de Paris et ne change pas fondamentalement le nombre des héritiers possibles.

déséquilibré de la propriété horsine qui met en relief, par comparaison, le caractère plus équilibré de la propriété résidente. Les 40 % des plus petits propriétaires horsains cumulent seulement 2 % (2,1) des revenus fonciers (et sans doute moins encore si on disposait des ressources des nobles exemptés) contre près de trois fois plus (5,9 %) pour cette catégorie chez les résidents.

À partir de ce constat pour 1778, on observe une inversion de ce rapport en 1816, rapport qui se retourne à nouveau en 1840 et qui souligne les transformations profondes que subissent ces deux groupes d'individus et, dans notre perspective, le groupe résident. En 1816, la part du foncier détenue par les 40 % les plus pauvres des Ivryens et celle détenue par les 40 % les plus pauvres des horsains se rapprochent sensiblement avec respectivement 3,1% et 1,9 % du revenu cadastral total de leur groupe respectif. Mais, en 1840, le rapport s'inverse à nouveau : les résidents des quatre premiers déciles ne disposent plus que de 2,1 % des revenus cadastraux de leur groupe et les horsains de la même catégorie de 3 % des revenus.

À l'autre bout de l'échelle des fortunes foncières, une inversion similaire du rapport dans chaque groupe de propriétaires est également observable, uniquement pour le 19<sup>e</sup> siècle du fait des limites inhérentes à la taille. Les 20 % les plus riches possèdent 72 % des revenus cadastraux parmi les résidents en 1816 et 82,4 % des revenus cadastraux parmi les horsains. En 1840, les résidents des deux derniers déciles ont entre les mains 80 % de la fortune foncière de leur catégorie contre seulement 76,2 % pour les horsains. La même évolution est notable pour le dernier décile qui passe de 48,5 % à 63,4 % du revenu cadastral des résidents entre 1816 et 1840 alors qu'il diminue de 66,5 % à 57,2 % pour les horsains.

**Tab. 8 Distribution comparée des propriétaires résidents et horsains selon la taille payée en 1778 (en sols)**

1778	Résident			Horsain		
	val. moyenne	val. maximale	% de la valeur totale	val. moyenne	val. Maximale	% de la valeur totale
Décile 1	43,1	60	0,6	3,83	14	0,1
Décile 2	68,7	80	0,9	18,3	22	0,4
Décile 3	123	160	1,7	28,4	32	0,5
Décile 4	207,3	262	2,7	58,4	117	1,1
Décile 5	332,8	400	4,3	248	367	4,6
Décile 6	528,3	655	6,9	772	800	14,3
Décile 7	745,2	831	9,7	800	800	14,8
Décile 8	959,3	1060	12,5	800	800	14,8
Décile 9	1272,6	1467	16,5	1035	1600	19,1
Décile 10	3401,6	11240	44,2	1640	1800	30,3
TOTAL	756,24		130830	514,55		27042

**Tab. 9 Distribution comparée des propriétaires résidents et horsains selon leur revenu cadastral en 1816 (en francs)**

	val. moyenne	val. maximale	% de la valeur totale	val. moyenne	val. Maximale	% de la valeur totale
Décile 1	1,5	2,91	0,1	2,13	3,62	0,1
Décile 2	6,1	9,58	0,4	4,8	5,65	0,3
Décile 3	13,9	17,88	1,0	8,1	10,87	0,5
Décile 4	24,6	31,79	1,6	15,8	19,68	1,0
Décile 5	39,4	47,68	2,7	28,1	34,89	1,9
Décile 6	60,4	74,12	4,3	39,9	48,19	2,6
Décile 7	96,3	113,23	6,6	60,48	82,49	3,9
Décile 8	165,8	238,62	11,3	112,4	138,65	7,3
Décile 9	344,1	527,14	23,5	245,55	430,56	15,9
Décile 10	793	1451,15	48,5	1028,2	4763,07	66,5

**Tab. 10 Distribution comparée des propriétaires résidents et horsains selon leur revenu cadastral en 1840 (en francs)**

	val. moyenne	val. maximale	% de la valeur totale	val. moyenne	val. maximale	% de la valeur totale
Décile 1	1,32	2,12	0,1	1,6	2,5	0,2
Décile 2	3,21	4,47	0,3	3,5	5,06	0,5
Décile 3	6,09	7,81	0,6	6,16	7,36	0,8
Décile 4	11,45	15,56	1,1	11,08	14,6	1,5
Décile 5	19,9	23,98	1,8	18,66	22,4	2,5
Décile 6	29,33	34,12	2,7	28,37	32,76	3,9
Décile 7	51,38	66,75	4,7	41,6	50,1	5,7
Décile 8	93,53	128,2	8,6	63,95	88,91	8,7
Décile 9	179,4	233,53	16,6	139,75	193,06	19,0
Décile 10	666,54	6424,19	63,4	420,9	1321,23	57,2
	107,02		34676,7	73,0		22806,42

Si l'on synthétise cet ensemble d'observations, on peut donc retenir que la propriété résidente offrait une relative homogénéité en 1778 au sens où elle était moins inégalement distribuée que la propriété horsine. Ce résultat est cohérent avec le fait que la propriété horsine est composée surtout de grands biens appartenant aux élites, d'une part, et de parcelles de patrimoines (acquises ou héritées) pour les plus petits propriétaires, d'autre part. À l'inverse, la propriété des résidents, directement exploitée par eux dans la majorité des cas, comprend davantage de biens de petite ou moyenne taille, plus adaptée aux besoins du ménage propriétaire et généralement exploitant. Cette homogénéité relative de la propriété résidente tend à se réduire au cours de la période, tandis qu'elle augmente pour les horsains. Cela peut s'expliquer pour les non-résidents notamment par le fait qu'Ivry, au fur et à mesure de son industrialisation, n'est plus un espace privilégié de l'investissement foncier de la noblesse et des élites urbaines. Côté propriétaires résidents, il apparaît que ce sont eux qui absorbent l'essentiel de la croissance des inégalités de fortunes foncières mise en évidence par les indices de Gini pour l'ensemble de la commune. Le rapport de force pour la maîtrise du sol, de ce point de vue, se tend particulièrement pour cette partie de la population.

L'explication de ce phénomène est cependant plus difficile à fournir à partir de la confrontation classique de la situation des horsains et des Ivryens, car les caractéristiques du groupe des propriétaires résidents restent mal définies à ce stade. L'explosion

démographique de la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle a considérablement modifié la composition de ce groupe d'individus entre 1816 et 1840, puisque les propriétaires résidents en 1840 ne peuvent 'mathématiquement' être, pour la majorité, nés à Ivry comme c'est le cas en 1778, voire en 1816, et encore moins être issus de familles propriétaires depuis plusieurs générations dans le village. On voit bien ici les limites de la comparaison diachronique des horsains et des résidents que les historiens proposent traditionnellement pour décrire les rapports de force socioéconomiques dans les économies préindustrielles. Cette approche ne permet pas de tenir compte des effets de renouvellement de la population résidente d'un espace d'un échantillon à l'autre. Or, c'est bien dans ce groupe résident, davantage que dans la confrontation avec les horsains pour la maîtrise du sol, que les individus sédentaires vivent de plein fouet, au jour le jour, entre 1816 et 1840, la transformation radicale de leur village et de leur environnement en général. La concurrence avec les horsains joue à plein seulement dans la première phase, plus progressive, de la croissance du village entre la fin des années 1770 et le milieu des années 1810.

#### IV. Qui sont les propriétaires résidents ?

Le croisement du rôle de taille et des cadastres confirme que nombre de propriétaires ne sont pas des natifs d'Ivry mais sont venus au cours de leur vie s'installer dans la commune et y ont acquis un bien-fonds.

En 1778, sur les 173 propriétaires résidents, 63 % sont nés dans le village (109). De manière attendue, ce pourcentage se réduit au cours de la période<sup>20</sup> puisque la croissance naturelle du village ne peut suffire à expliquer l'augmentation du nombre des propriétaires, qu'ils soient résidents ou non. En 1816, les natifs représentent 55 % (105) des résidents inscrits dans la matrice cadastrale. En 1840, cette catégorie ne rassemble plus que 47,3 % (174) des résidents. La diminution est significative mais elle n'est pas vertigineuse, les natifs représentent encore près de la moitié des propriétaires résidents de la commune en 1840 et l'on est tenté de souligner au contraire la résistance du groupe des natifs. Mais il faut d'emblée insister sur la modification inévitable du profil de ces natifs. Entre 1778 et 1816, le nombre des natifs reste, en valeurs absolues, très stable et on peut supposer qu'une très grande partie de ces propriétaires résidents natifs en 1816 correspond aux enfants de ceux

---

<sup>20</sup> Même s'il n'est exclu que la propriété puisse s'élargir à des résidents auparavant non propriétaires.

de 1778. La seconde période qui sépare les deux cadastres ouvre en revanche la voie à une transformation significative de ce groupe. Le nombre de propriétaires natifs augmente en effet sensiblement en valeurs absolues passant de 105 à 174. En 1840, le nombre des sédentaires, c'est-à-dire de ceux qui ont acquis ou hérité un bien dans la commune et y sont restés ne peut recouvrir exactement la même réalité qu'en 1816, car parallèlement la population a crû. En d'autres termes, une part de la croissance du groupe des natifs peut être due à l'accès à la propriété d'individus nés sur place mais issus de couples de migrants, et non seulement à la simple reconduction d'une génération à l'autre des vieilles familles du village.

De ce point de vue, si sédentarité et propriété sont souvent associées au sens où le fait de détenir des biens peut stabiliser géographiquement les individus, la sédentarité peut recouvrir, sinon des définitions, du moins des contenus très différents selon le contexte.

Mesurer l'ancrage territorial et généalogique des propriétaires enregistrés au cadastre est une opération cependant relativement complexe sur le plan pratique. Nous sommes en effet confrontés au même type de difficultés rencontrées avec les listes nominatives mais de manière accentuée. Le principal problème à résoudre reste celui de l'identification des individus. Des recensements fournissent de multiples informations sur les individus et surtout leurs liens familiaux, ce qui rend souvent très simple le croisement avec un fichier généalogique. Les listes électorales que nous avons mobilisées pour Ivry, sans atteindre ce niveau d'information, fournissent au moins la date ou « l'époque » de naissance, information souvent décisive pour l'identification d'un individu dans une généalogie. Les cadastres sont beaucoup moins précis sur le propriétaire que sur son patrimoine car leur logique de confection est davantage centrée sur le bien que sur son propriétaire. Il en résulte que, pour un certain nombre de propriétaires, toute identification certaine est rendue impossible du fait de la présence d'homonymes dans le fichier généalogique ou du fait que nous disposons uniquement d'une information imprécise, par exemple seulement le patronyme du propriétaire mais non son prénom.

En dépit de ces difficultés, il nous a semblé possible d'essayer, de manière un peu similaire à la démarche entreprise pour les listes électorales, de construire des indicateurs de l'ancrage territorial et familial des propriétaires résidents. Pour chaque individu identifié dans le fichier démographique il est possible d'établir son degré d'enracinement territorial



et généalogique en considérant le lieu de mariage de ses parents, leurs lieux de naissance respectifs, le lieu de mariage de ses grands-parents paternels et maternels et les lieux de naissance de ses quatre grands-parents, et même au-delà de cette troisième génération, du moins pour la période d'observation la plus récente. Toutefois, les effectifs disponibles ne permettent pas d'interpréter l'évolution du degré d'ancrage des propriétaires résidents à un niveau très fin. Plus l'indicateur est fin, plus les effectifs se réduisent et compliquent l'interprétation. C'est pourquoi nous avons abandonné certains indicateurs pour ne retenir que ceux qui nous semblaient les plus à même de mettre en évidence le degré d'enracinement généalogique de chaque propriétaire tout en autorisant une comparaison terme à terme des trois périodes d'observation.

Nous avons ainsi retenu trois degrés d'ancrage pour les propriétaires résidents : le lieu de naissance du propriétaire, le lieu du mariage de ses parents et le lieu de mariage de ses deux couples de grands-parents.

La prise en compte du lieu de naissance du propriétaire s'imposait d'évidence. Le lieu de mariage des parents du propriétaire-résident donne une indication sur l'intensité de la présence de sa famille dans la commune. Cela crée une distance quelque peu artificielle avec un individu qui serait arrivé en bas âge à Ivry avec ses parents ou même avec un propriétaire natif dont les parents se seraient mariés ailleurs juste avant de s'installer dans la commune. En termes de durée de présence familiale, ces différents cas de figure sont en effet à peu près équivalents, mais le fait que les parents se soient mariés sur place est, à notre sens, au moins sur le plan qualitatif, un indicateur d'un ancrage plus fort dans la commune, dans la mesure où les parents d'ego se sont plus probablement rencontrés à Ivry. La formation de la famille du propriétaire natif dont les parents se sont mariés sur place est donc étroitement liée à la commune d'Ivry tandis que pour les natifs issus d'un couple marié ailleurs, la naissance de leur famille n'est pas liée au territoire où ils sont nés. Enfin, nous avons retenu comme indice d'un ancrage généalogique fort le fait que les deux couples de grands-parents se soient mariés à Ivry. Là encore prendre en compte les lieux de naissance de chaque grand-parent aurait conduit à réduire la signification de résultats trop émiettés en différentes modalités. Le fait que les deux couples d'aïeux se soient mariés à Ivry fournit un indicateur de la densité de cet ancrage généalogique du propriétaire dans la mesure où la profondeur généalogique dont il dispose dans le village vaut pour les deux lignées dont il descend.

**Tab 11 Enracinement généalogique des propriétaires résidents en 1778, 1816 et 1840**

	1778	1816	1840
Nb de propriétaires résidents	173	190	368
Né à Ivry (et identifié dans le fichier démographique)	109 (63%)	105 (55%) dont 78 identifiés	174 (47,3%) dont 166 identifiés
Parents mariés à Ivry	108 (99,0%)	69/78 (88.5%)	139/166 (82,0%)
2 couples de grands-parents mariés à Ivry	102 (93.5%)	68/78 (87%)	119/166 (71.6%)

Le tableau 11 rend compte de manière synthétique de cette démarche. Il rappelle la diminution constante, mais relativement continue, de la proportion de natifs parmi les résidents. Il reflète les problèmes d'identification des individus dans le fichier démographique, particulièrement en 1816, du fait de l'imprécision des cadastres sur l'état civil des propriétaires et de la présence d'homonymes dans le fichier.

Le premier enseignement du tableau 11 est sans aucun doute le fort ancrage généalogique des propriétaires natifs quelle que soit la période. La dilution de l'enracinement est assez faible d'une génération à l'autre. Dès lors que l'on est propriétaire et natif, on a toutes les chances d'appartenir à une famille ancrée dans la commune, c'est-à-dire d'avoir des parents mariés dans la commune mais également des parents tous les deux nés à Ivry puisque les autres grands-parents s'y sont également mariés. Sur la dernière période, on voit poindre une nouvelle catégorie, intermédiaire, de natifs dont seuls les parents – mais non les grands-parents – ont un ancrage territorial fort dans la commune ; mais cela reste très minoritaire.

Le second enseignement du tableau 11 est la forte résistance de ce groupe d'individus bénéficiant de solides racines généalogiques dans la commune. On compte 119 propriétaires natifs résidents en 1840 dont tous les grands-parents se sont mariés sur place contre seulement 102 en 1778. Si nous raisonnons en termes de génération cela signifie que leurs grands parents se sont unis entre 1770, pour les plus vieux, et les années 1810, pour les plus jeunes. Ils se sont donc mariés « au village ».

Pour 1840, la base de données généalogique offre assez de profondeur pour remonter encore une génération, sans risquer de biais relatif au nombre d'ancêtres potentiellement disponibles en fonction de l'âge de l'individu au moment de l'observation puisque 150 ans séparent le cadastre de 1840 du commencement de la base généalogique (1690). Parmi les 119 propriétaires dont les grands-parents se sont mariés à Ivry, seuls 5 n'ont pas d'ancêtres en ligne directe présents<sup>21</sup> depuis au moins la première moitié du 17<sup>e</sup> siècle. En fait, une dizaine de patronymes est représentée dans cette population et quatre d'entre eux, les Pillet, Bourdilliat, Leroy et Cochet, réunissent 80 % de l'effectif.

Certaines vieilles familles ont donc su se maintenir, voire s'étendre sur le plan démographique et sur le plan de la propriété. La croissance de la commune et du nombre des propriétaires s'est accompagnée, de ce point de vue, d'un maintien et même d'un renforcement d'un pôle d'individus ancrés dans ce territoire par de multiples liens familiaux.

Ce pôle ne constitue pourtant pas un ensemble monolithique mais connaît, tout en se renforçant au cours de la période, des reclassements internes. Ainsi, si tous les patronymes des individus qui bénéficient d'un ancrage généalogique sur plus de trois générations en 1840 sont déjà présents dans le rôle de taille de 1778, ce ne sont pas tout à fait les mêmes qui occupent le haut du tableau aux deux dates. La place des quatre patronymes dominant dans le cadastre de 1840 (Pillet, Bourdilliat, Leroy et Cochet) était bien plus réduite à la fin des années 1770 : ils représentaient seulement 32 % (35 sur 108) des individus dont les grands-parents s'étaient mariés sur place, contre 80 % en 1840. Les 4 patronymes les plus présents en 1778 (Bourdilliat, Leroy, Noblet et Charpentier) rassemblaient à ce moment-là 44 % des propriétaires natifs bénéficiant du plus fort enracinement généalogique.

Ces reclassements internes au groupe des propriétaires les plus ancrés dans la commune s'accompagnent, semble-t-il, d'une concentration autour de quelques familles. Cet élément méritera d'être interrogé par une analyse plus systématique des effets de la démographie différenciée des familles et du jeu des alliances matrimoniales notamment. Mais on peut d'ores et déjà souligner le fait qu'un fort taux de mobilité de la population globale n'est pas incompatible avec une sédentarité prononcée d'une partie de celle-ci qui trouve son expression en termes de propriété. Si l'essentiel de la croissance de la population est le fait

---

<sup>21</sup> Précisément cinq n'ont pas au moins un ou une aïeul(e) dont la présence est attestée à Ivry par un acte baptême mariage ou sépulture entre 1690 et 1750. Ce qui n'exclut pas pour les autres une présence encore plus ancienne.

de la migration, ce qui aboutit à l'émergence d'un nombre croissant de nouveaux propriétaires récemment arrivés dans la commune, cela n'implique pas une réduction du nombre absolu des propriétaires disposant d'un ancrage ancien dans la commune. Les individus qui présentent cette caractéristique en 1840 sont issus de familles propriétaires en 1778 et qui disposent déjà à l'époque de ce fort ancrage puisque leur généalogie ivryenne remonte au moins à la fin du 17<sup>e</sup> siècle.

## V. Quel patrimoine pour les plus sédentaires ?

Si un groupe d'individus dont la famille habite, depuis la fin du 17<sup>e</sup> siècle au moins, à Ivry continue d'être très présent au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, le contexte foncier a considérablement évolué. Le nombre total des propriétaires ayant augmenté et les parcelles disponibles étant nécessairement limitées en nombre et en surface, cela implique une évolution de la taille et de la composition des propriétés de ce groupe d'individus par rapport aux générations précédentes. Cette situation permet d'interroger les bénéficiaires d'un fort ancrage généalogique en termes d'accès à la propriété foncière. En effet, la propriété, dans une économie de type préindustriel qui reste encore largement articulée autour de la rente foncière, favorise la sédentarité géographique notamment pour les paysans puisque la terre constitue à la fois un capital et un outil de travail pourvoyeur de revenus pour l'ensemble de la famille exploitante. Mais on peut ici inverser la question et se demander dans quelle mesure cette sédentarité familiale sur plusieurs générations favorise l'appropriation des biens-fonds, y compris dans un contexte perturbé par l'arrivée massive de nouveaux acteurs sur le marché de la terre. En d'autres termes, dans le contexte du morcellement accru des propriétés et de la distribution de plus en plus inégalitaire du foncier entre quelques très grands propriétaires et une masse de tout petits propriétaires, le fait d'appartenir à d'anciennes familles du village permet-il encore de bénéficier d'une meilleure position ?

Sur un plan théorique, la réponse est positive. Les plus enracinés sur le plan généalogique ont la possibilité d'hériter d'une partie des biens qu'ils possèdent sur leur lieu de résidence tandis que les propriétaires récemment arrivés à Ivry ont dû acheter leurs terres. C'est *a priori* un avantage décisif. Mais d'un autre côté, si on admet que la propriété tend à rendre sédentaire – car pourquoi aller chercher ailleurs ce que l'on a déjà ? – cela peut entraîner de manière quasi mécanique une diminution du capital foncier moyen dans le contexte

spécifique de la région parisienne à cette période. En zone de partage égalitaire strict des successions et dans un contexte de croissance démographique, la propension à la sédentarité devrait conduire à une multiplication des héritiers vivant effectivement sur place et par conséquent à une diminution moyenne des propriétés acquise par la voie successorale. Bien entendu, cette voie d'accès à la propriété n'est pas exclusive d'autres voies en particulier la voie du marché foncier ; mais cela est également vrai pour le 18<sup>e</sup> siècle. Or, au 19<sup>e</sup> siècle, la pression démographique interne au groupe des sédentaires est accrue et vient s'ajouter à la concurrence des nouveau-venus pour la maîtrise du sol. De ce point de vue, la sédentarité pourrait bien apparaître comme un handicap au fur et à mesure du 19<sup>e</sup> siècle.

C'est ce que nous allons maintenant nous attacher à vérifier, ou à infirmer, en comparant la fortune foncière des individus en fonction de leur degré d'enracinement généalogique dans la commune aux trois périodes d'observation. Il s'agit d'évaluer non seulement la capacité de cette catégorie d'individus à maintenir, voire à développer, une position d'une époque à l'autre, mais également d'apprécier leur situation foncière au regard de celle des autres types de propriétaires.

**Tab. 12 Impositions (en sols) et répartition des propriétés selon le degré d'enracinement généalogique des propriétaires résidents en 1778**

	Né ailleurs		Né à Ivry		Seulement né à Ivry		Parents mariés à Ivry seulement		2 couples de GP mariés à Ivry	
<b>Nb</b>	62		109		6		1		102	
<b>moyenne</b>	548,5		872,66		522,1		127		896,7	
<b>Médiane</b>	200		590		73/121		127		590	
	valeur max	val moy	valeur max	val moy	valeur max	val moy	valeur max	val moy	valeur max	valeur moy
<b>1e quartile</b>	66	56,9	165	82,5					208	98,9
<b>2e quartile</b>	175	122,6	590	357,5					590	385,2
<b>3e quartile</b>	655	365,6	1057	821					1035	806,52
<b>4e quartile</b>	4642	1618	11240	2258					11240	2213,7

Le rôle de taille (tab. 12) met clairement en évidence le bénéfice qui existe à être natif quand on est propriétaire résident. Que l'on raisonne, en moyenne ou en médiane, le

patrimoine des natifs est bien supérieur à celui des résidents nés ailleurs. Le rapport entre les uns et les autres en valeurs médianes allant de 3 à 1. Cela se vérifie dans tous les quartiles de la distribution comparée et particulièrement dans les deux quartiles centraux. En d'autres termes, ce n'est pas chez les plus petits des propriétaires que le fait d'être natif apparaît le plus fortement comme un avantage mais chez les petits-moyens propriétaires des quartiles 2 et 3. La structure généalogique de la population des propriétaires résidents ne permet pas en revanche de mettre en évidence un effet de l'ancienneté de l'ancrage généalogique dans le village. Il y a en effet deux types de résidents : les néo-Ivryens, d'une part, et les Ivryens depuis plusieurs générations, d'autre part. À quelques unités près, tous les natifs ont leurs quatre grands-parents qui se sont mariés dans la paroisse. Cela peut s'interpréter de deux manières : ou bien un très faible nombre de migrants arrivés à la génération précédente, entre les années 1740 et 1760, en mesure d'accéder à la terre, ou bien une forte mobilité des migrants de la génération précédente qui seraient déjà repartis.

Quoi qu'il en soit, la structure de la propriété entre résidents natifs et résidents non-natifs est très différente, à l'avantage des premiers qui, en fait, appartiennent tous ou presque à des familles présentes depuis au moins la fin du 17<sup>e</sup> siècle. L'enracinement généalogique leur profite pleinement, ce qui n'est guère surprenant dans la mesure où le village n'a pas encore connu de grandes migrations et que son stock de familles est encore relativement stable. Cela est-il encore valable aux périodes suivantes quand les natifs deviennent minoritaires parmi les résidents ?

**Tab. 13 Revenu cadastral (en francs) et répartition des propriétés selon le degré d'enracinement généalogique des propriétaires résidents en 1816**

	Né ailleurs		Né à Ivry		seulement né à Ivry		Parents mariés à Ivry Seulement		2 couples de GP mariés à Ivry	
Nb	85		77		8		12		57	
moyenne	94,6		194,1		213,8		72,4		220,3	
médiane	22		88,9		53,28		48,27		99,79	
	valeur max	val moy	valeur max	val moy	valeur max	val moy	valeur max	val moy	valeur max	valeur max
1e quartile	8,3	2,62	15,2						39,08	17,9
2e quartile	22	14,7	57,8						99,79	66,1
3e quartile	92	51,9	167						356,27	219
4e quartile	145,1	313,5	545						1011,88	578,2

**Tab. 14 Revenu cadastral (en francs) et répartition des propriétés selon le degré d'enracinement généalogique des propriétaires résidents en 1840**

	Né ailleurs		Né à Ivry		seulement né à Ivry		Parents mariés à Ivry seulement		2 couples de GP mariés à Ivry	
Nb	161		151		15		23		113	
moyenne	92,6		125		28,3		92,81		148,8	
médiane	12,18		47,6		19,75		33,61		66,75	
	valeur max	val moy	valeur max	val moy	valeur max	val moy	valeur max	val moy	valeur max	valeur max
1e quartile	4,19	2,12	13,28	5,3			10,89	6,23	25,14	10,1
2e quartile	12,18	7,77	47,6	28			33,61	23,9	66,75	39,27
3e quartile	41,93	23,04	164,39	95,7			164,35	87,6	188,3	122,9
4e quartile	6424,19	340,8	1410,14	371,3			466	285,6	1410,14	427,8

La comparaison des patrimoines des natifs et des non-natifs résidents au 19<sup>e</sup> siècle confirme la tendance dessinée à la fin des années 1770 dans un contexte totalement différent puisque la majorité des propriétaires résidents dès 1816 est désormais composée de personnes qui ne sont pas nées sur place, alors même que le nombre de natifs, soulignons-le, a continué à augmenter. Là encore, le fait d'être né sur place est avantageux en termes de valeur du patrimoine foncier et, même si les effectifs sont limités, on peut voir un effet qui se renforce d'une génération à l'autre. Le patrimoine moyen du natif dont les ancêtres sont étrangers à la ville est supérieur à celui du non-natif. Le patrimoine de l'individu dont les parents se sont mariés à Ivry l'est encore davantage ; celui du propriétaire dont les grands-parents sont d'Ivry l'est encore un peu plus. Mais cet avantage continue-t-il d'être aussi massif au fur et mesure du temps ?

Il est difficile de mesurer précisément le gain qu'apporte l'enracinement généalogique car les données disponibles sont très différentes en fonction de chaque document. On peut néanmoins raisonner sur des ordres de grandeur à partir des valeurs médianes qui restent l'information la plus aisée à comparer quels que soient les modes d'évaluation des impôts ou des revenus cadastraux, car la valeur médiane élimine l'impact des quelques très grosses fortunes sur les moyennes. En 1778, un propriétaire non résident dispose d'un patrimoine d'une valeur médiane près de trois fois inférieure à celui d'un natif (200 contre 590 sols).

Dans cette période, le fait d'être natif ou très enraciné sur le plan familial dans le village est équivalent.

En 1816, la valeur médiane du revenu cadastral du non-natif est encore plus réduite qu'elle ne l'était en 1778 par rapport à celle des natifs. Le rapport n'est plus de 1 à 3 mais de 1 à 4 (22 francs contre 88,9 francs). Si on le compare au patrimoine médian de ceux dont les grands-parents étaient également ivryens, le rapport est même de 1 à 5 (22 francs contre 99,79).

Même si les effectifs restent faibles pour les catégories intermédiaires (propriétaire né à Ivry mais non ses parents ; parents mariés à Ivry mais non les grands-parents), on peut observer une progressivité du patrimoine médian en fonction du degré d'enracinement généalogique aussi bien en 1816 qu'en 1840. Cet avantage du degré d'enracinement sur la fortune foncière est valable quelle que soit la période. Il semble même se renforcer notablement à la charnière des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles quand le nombre des propriétaires non-résidents explose et surtout entre 1816 et 1840 quand le nombre des propriétaires résidents augmente fortement. Autrement dit, dans un contexte de fortes transformations de la propriété, le bénéfice de l'enracinement se confirme quel que soit le type de nouveaux acteurs auxquels ces individus doivent faire face, qu'il s'agisse de horsains dans la première période, ou de nouveaux voisins dans la seconde parallèlement à la hausse du nombre des propriétaires résidents.

On observe toutefois une érosion de cet avantage progressif de l'enracinement. En 1816, un natif a un patrimoine médian quatre fois supérieur à celui d'un non natif et un natif dont les grands-parents étaient eux-mêmes du village, a un revenu cadastral cinq fois supérieur. En 1840, ce patrimoine médian est seulement trois fois supérieur à celui du non natif pour l'ensemble des Ivryens de naissance et quatre fois pour ceux dont les grands-parents étaient aussi du village. L'érosion du bénéfice de l'enracinement est faible. Il n'est d'ailleurs pas certain que cette érosion soit le fait d'une diminution de l'avantage comparatif que constitue cette caractéristique généalogique car, dans le même temps, le nombre d'individus disposant d'un fort ancrage familial augmente, sous l'effet de la croissance démographique, dans le cadre d'un système de partage égalitaire des successions. Cette augmentation a pour conséquence, d'une certaine manière, une forme d'autoconcurrence au sein de ce groupe d'individus, disposant de relais familiaux importants dans la commune. Malgré le jeu des partages répétés des héritages, et malgré l'accroissement considérable des propriétaires et



l'apparition de nouveaux acteurs, le fait d'appartenir à une famille issue de l'ancien village constitue toujours un avantage en terme patrimonial.

De ce point de vue, on peut considérer que la sédentarité géographique est favorable à l'accroissement des patrimoines fonciers. Cette conclusion intermédiaire peut sembler aller de soi. À notre connaissance, pourtant, les analyses classiques qui comparent la situation des résidents et des horsains, des natifs et de ceux qui ne le sont pas ne permettent pas de le démontrer. Il apparaît également, si l'on compare les niveaux de fortunes foncières médians de ces différents types de propriétaires dans la deuxième moitié du 18<sup>e</sup> siècle (tab. 12) et dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle (tab.13), que cet avantage procuré par la sédentarité géographique des familles se renforce au moment même où l'irruption de nouveaux acteurs pourrait au contraire le réduire au moins de manière relative. Cela peut s'interpréter de deux manières : soit un renforcement effectif des bénéfices de l'enracinement géographique entre la première et la troisième période d'observation, soit un renforcement comparatif de la position des plus enracinés par l'arrivée massive de migrants propriétaires dans des situations somme toute assez fragiles. Les deux explications sont évidemment valables et peuvent être complémentaires.

Si on se place au niveau des individus, et non pas au niveau des données agrégées, il s'avère en tous les cas que, loin d'être marginalisés, les propriétaires issus de lignées sédentaires continuent d'occuper des positions intéressantes et de posséder une partie importante du foncier en 1840. Par conséquent, quelles que soient les évolutions à venir du territoire, notamment dans la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle, il peut être, à l'échelle d'un individu, considéré comme intéressant dans les années 1840 de tenter de maintenir sa propriété et son activité en dépit des changements importants qui l'environnent. En d'autres termes, la politique qui consiste à vouloir se maintenir comme exploitants de sa terre ou de celle de ses parents, voire pour partie de ses ancêtres, repose sur des éléments tangibles au moment où les individus font ce choix alors même que le développement urbain de la commune et la proximité de Paris offrent d'autres opportunités.

C'est à l'aune de ces éléments qu'il faudra étudier le comportement des individus disposant d'un fort enracinement familial sur le marché. Il s'agira de comprendre leurs choix de vendre leurs biens-fonds ou au contraire d'en acquérir de nouveaux dans un contexte de pression accrue pour la maîtrise du foncier face à de nouveaux acteurs. Dans l'immédiat, l'analyse de la nature des biens possédés par les propriétaires permet d'ores et déjà de

rendre compte du positionnement des propriétaires issus des vieilles familles ivryennes face aux transformations de l'activité agricole.

## VI. La nature des patrimoines en 1840. *Statu quo* ou adaptation aux nouvelles demandes du marché parisien ?

Le village d'Ivry est en grande partie un village de vigneron au 18<sup>e</sup> siècle, c'est ce qui ressort très clairement des mentions de professions présentes aussi bien dans les registres paroissiaux que dans les rôles de taille ou les actes notariés etc. Cela signifie que la plupart des paysans cultivent la terre pour produire du blé et ont également quelques ares de vigne qui fournissent à la fois un produit d'autoconsommation et une marchandise aisément commercialisable sur le marché parisien. Il s'agit, somme toute, d'une situation relativement banale pour un village de vallée à cette époque, sans spécialisation affirmée contrairement à d'autres communes du pourtour de la capitale qui ont développé des cultures particulières pour répondre très directement à la demande spécifique du marché parisien. C'est le cas de la culture des arbres fruitiers, et particulièrement des pêches à Montreuil dès le 17<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup>, ou encore des vergers et des cerises de Montmorency<sup>23</sup>.

### La valorisation des jardins et la dépréciation de la vigne dans les cadastres

À Ivry, rien de tel, la spécialisation agricole, exceptée la vigne, est faible. Le véritable moteur des transformations agraires dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle ne vient pas tant de la mise en œuvre de cultures nouvelles, à l'initiative d'un monde paysan particulièrement entreprenant de ce point de vue, mais plutôt de la force des transformations démographiques et économiques que connaît le village. Le maraîchage, que l'on peut qualifier de forme banale de diversification culturelle, gagne en importance au 19<sup>e</sup> siècle car la croissance de Paris impose en quelque sorte sa demande. La liste des professions déclarées par les électeurs ivryens rend bien compte de cette transformation. D'une part, le nombre des jardiniers est de plus en plus important parmi les électeurs entre 1809 et 1851 ;

---

<sup>22</sup> Hervé Bennezon, *Montreuil sous le règne de Louis XIV*, Paris, Les Indes savantes, 2009.

<sup>23</sup> Florent Mérot, *La Vallée de Montmorency aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : Paysage, économie et société aux portes de Paris*, Paris, Les Indes savantes, 2015.

d'autre part, ce sont, nous l'avons vu, les migrants – électeurs non natifs – qui embrassent cette profession.

La profession déclarée n'épuise évidemment pas la question des usages que font les propriétaires de leurs biens fonciers, car les destinations culturelles d'une exploitation agricole prise dans sa totalité sont généralement multiples. La nature et la diversité des biens que possède chaque propriétaire sont en tous les cas des éléments essentiels pour comprendre la place des individus enracinés dans le territoire ivryen depuis plusieurs générations en matière foncière.

Si nous avons établi que cette catégorie de la population maintient encore en 1840, voire renforce, sa maîtrise du foncier malgré la multiplication des acteurs extérieurs, il est intéressant de comprendre si cette résistance s'accompagne d'une stabilité des pratiques culturelles ou au contraire d'une adaptation aux évolutions du secteur agricole en contexte d'urbanisation. En d'autres termes, les propriétaires résidents continuent-ils de pratiquer une agriculture traditionnelle centrée sur le blé et la vigne ou prennent-ils part à l'évolution des pratiques culturelles et au développement du maraîchage destiné à répondre aux besoins grandissants de Paris ? Au-delà de la description des évolutions de la composition des patrimoines, il s'agit donc bien de comprendre si le maintien des positions foncières des vieilles familles ivryennes s'inscrit dans une volonté de se reproduire à l'identique, malgré les transformations évidentes, en tous les cas pour nous, du cadre économique global de la commune et de la région parisienne, ou bien s'il s'accompagne d'une volonté de s'adapter à la nouvelle donne induite par le développement démographique et urbain.

## Les indices des réorientations culturelles dans le cadastre de 1840

Pour répondre à cette interrogation, nous avons choisi de concentrer l'analyse sur le cadastre de 1840 et sur les seuls résidents plutôt que de fournir une étude fouillée de la composition culturelle de la commune et des propriétés. Les récapitulatifs des cadastres fournissent, à cet égard, beaucoup d'éléments qui suffisent à rendre compte de l'évolution globale des destinations culturelles<sup>24</sup>. Il nous a semblé plus efficient, dans la perspective qui est la nôtre, d'observer attentivement le patrimoine des résidents sous deux aspects

---

<sup>24</sup> Voir le chapitre 2 de présentation d'Ivry.

principaux : la possession de vigne d'une part, celle de jardins, d'autre part. La première culture est considérée ici comme caractéristique de la population paysanne la plus ancrée parce qu'ils sont nombreux à se déclarer vigneron dans les sources du 18<sup>e</sup> siècle et parce que l'historiographie a bien établi que cette communauté se singularise par un savoir-faire spécifique, par la nécessité de tenir longtemps la parcelle pour la rendre rentable et par des niveaux d'endogamie particulièrement prononcés<sup>25</sup>. La seconde, les jardins, qui englobe ici les maraîchages mais aussi les pépinières, recouvre le développement de nouvelles activités culturelles liées à la croissance de la demande parisienne. L'un et l'autre fournissent des indicateurs de l'adaptation des propriétaires à la nouvelle donne économique qu'il est possible de mettre en relation à nouveau avec le degré d'enracinement généalogique de chacun.

La conversion des terres à labours et des vignes semble constituer en effet une véritable opportunité économique pour les ménages paysans, qui peuvent ainsi conserver une activité agricole tout en tirant profit du développement urbain de leur commune. L'évolution du mode d'évaluation des revenus cadastraux rend bien compte de cet aspect. Ainsi le cadastre de 1816 (tab.16) propose-t-il une même grille de tarifs pour les « terres, vignes, vergers et pépinières » sans mentionner la catégorie de jardin. Ces différents types de biens mêlés sont répartis en 4 classes de valeur : la classe 1 évaluée 125 fr. l'arpent, la classe 2 évaluée 100 fr. l'arpent, la troisième, 75 fr et la quatrième 45 fr. seulement. L'absence du mot « jardin » en tant que tel indique que le maraîchage n'est pas encore identifié comme une activité à part entière en 1816.

Au milieu du siècle, la catégorie « jardins » est devenue très courante et nous disposons du récapitulatif des revenus cadastraux qui tient compte de leur valeur spécifique pour l'année 1850. Ce document (qui compose les premières pages du registre) a en effet disparu dans le cadastre de 1840 mais est disponible dans celui de 1850<sup>26</sup> où non seulement les jardins apparaissent, mais sont considérés comme un type de bien à part entière, avec son propre mode d'évaluation du revenu cadastral. Les tableaux 15 et 16 reproduisent un extrait de ces récapitulatifs.

---

<sup>25</sup> Marcel Lachiver, *Op. cit.*, M. Segalen *Op. cit.* ; ou encore Vincent Gourdon, « Aux cœurs de la sociabilité villageoise : une analyse de réseau à partir du choix des conjoints et des témoins au mariage dans un village d'Île-de-France au XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales de démographie historique*, 2005-1, pp. 61-94.

<sup>26</sup> Archives municipales d'Ivry-sur-Seine, 1G, matrices cadastrales des propriétés foncières de 1850.

**Tab. 15 Tarifs d'évaluation des revenus cadastraux du cadastre foncier de 1816 (extrait)**

Nature des propriétés	Classe	Tarif des évaluations
Terres labourables	1	125
Terres labourables	2	100
Terres labourables	3	75
Terres labourables	4	-
Vignes	1	-
Vignes	2	100
Vignes	3	75
Vignes	1	-
Jardins	1	125
Jardins	2	100
Pépinières	1	75
Vergers	1	125
Vergers	2	100

**Tab. 16 Tarifs d'évaluation des revenus cadastraux du cadastre foncier de 1850 (extrait)**

Nature des propriétés	Classe	Tarif des évaluations
Terres labourables	1	70
Terres labourables	2	60
Terres labourables	3	50
Terres labourables	4	40
Vignes	1	60
Vignes	2	50
Vignes	3	40
Jardins potagers	1	100
Jardins potagers	2	80
Jardins maraîchers et fleuristes	1	300
Jardins maraîchers et fleuristes	2	200

Le cadastre est un document à la fois lourd à confectionner et destiné à durer. Par conséquent, on peut considérer ces évolutions d'un cadastre à l'autre comme le signe de modifications de fond de la destination et de la valeur des parcelles, modifications considérées comme structurelles par ceux qui réalisent ces documents, et non comme le reflet d'une situation conjoncturelle<sup>27</sup>. De ce point de vue, la réévaluation de la valeur cadastrale n'est pas l'extrapolation du revenu foncier tiré de chaque type de bien l'année précédant la confection du cadastre mais bien plutôt le résultat d'une évolution et d'une appréciation pluriannuelles. On voit ainsi clairement se dessiner entre les cadastres de 1816 et de 1850 une évolution de fond qui montre une valorisation des jardins aux dépens des terres à labours et surtout des vignes.

En 1816, vignes et terres à labours sont évaluées selon des grilles de tarifs très semblables (100 ou 75 fr. l'arpent pour l'essentiel) tandis que les jardins sont un peu mieux évalués (125 et 100 fr. l'arpent selon la classe). En 1850, on assiste à une modification des catégories avec l'apparition des jardins maraîchers et fleuristes et la disparition des vergers et des pépinières mais surtout à une hiérarchisation beaucoup plus nette des revenus cadastraux de chaque type de culture. Les terres à labours sont évaluées au maximum à 70 fr. l'arpent et les vignes encore plus faiblement à 60 fr. l'arpent, quand les jardins potagers, au contraire, sont évalués soit 100 soit 80 fr. l'arpent et, surtout, les jardins maraîchers et fleuristes entre 300 et 200 fr. l'arpent.

Les vieilles familles ivryennes ont-elles su saisir cette chance ? Elles disposent, on l'a vu, par le bénéfice de leur enracinement généalogique, de patrimoines globalement plus conséquents que les propriétaires qui sont venus d'ailleurs pour acheter quelques parcelles à Ivry. S'agit-il seulement d'un avantage d'antériorité ou ont-elles entrepris de le prolonger en prenant également part aux transformations de leur territoire et aux nouvelles dynamiques propres à l'activité agricole ?

La complexité du cadastre et surtout son niveau de détail rendaient difficile un traitement exhaustif de chaque parcelle pour chaque propriétaire. C'est pourquoi nous avons établi une série d'indicateurs simples : le propriétaire dispose-t-il oui ou non d'au moins une parcelle de vigne ? Possède-t-il ou non au moins une parcelle de jardin ? Par jardin, il faut entendre tous types de jardins, maraîchers, fleuristes, potagers, sans attribut car, dans le

---

<sup>27</sup> Florence Bourillon *et al.*, *De l'estime au cadastre*, *op. cit.*, 2008.

détail des états de section du cadastre, seule la mention « jardin » est portée. Nous avons ajouté un troisième critère : le cadastre fait-il état d'une parcelle en « pépinière » ? Cette catégorie de bien n'est présente qu'en 1816 dans les cadastres, elle disparaît dans celui de 1850. On peut cependant considérer qu'elle s'approche de la catégorie des jardins fleuristes qui est mentionnée dans ce dernier. La prise en compte de ce type de bien dans la composition des patrimoines nous a paru importante car le développement des pépinières au 19<sup>e</sup> siècle a été une forte spécialité de la commune voisine de Vitry-sur-Seine<sup>28</sup>. Celle-ci, plus éloignée de Paris, a conservé son caractère villageois beaucoup plus longtemps au cours du 19<sup>e</sup> siècle. Ce gros village de 2 000 habitants au début du 19<sup>e</sup> siècle ne compte encore que 2 600 habitants en 1856. Mais il est clair que le développement des pépinières est une des voies de la reconversion agricole pour les communes de la banlieue Sud, dans un cadre où l'espace agricole tend à se resserrer et à se miter avec l'arrivée de nouvelles activités et c'est pourquoi il nous a semblé important de le prendre en compte.

Le fait de disposer d'un jardin ou de vignes ne permet pas en soi d'affirmer que le propriétaire se tourne vers le nouveau marché ou qu'au contraire il reste cantonné aux anciens circuits productifs et d'échanges. Rappelons ici que le cadastre ne dit rien des formes d'exploitation directe ou indirecte des parcelles. Toutefois, on peut raisonnablement considérer que la majorité des parcelles détenues par des non-résidents sont exploitées en faire valoir indirect (sauf pour les propriétaires résidant dans une commune limitrophe) et que celles des propriétaires résidents, notamment les plus petits, sont exploitées directement par eux. En outre, et surtout, le fait de posséder un jardin et d'en être exploitant ne signifie pas forcément que l'on vend ce que l'on produit. Cela peut être un jardin destiné à la consommation du ménage et non à la commercialisation de ses produits.

Pour toutes ces raisons, il ne faut voir dans cette analyse qu'une indication de l'orientation productive que les habitants donnent à leurs terres et non espérer mesurer précisément le degré de leur insertion dans les circuits maraîchers pour chacun d'entre eux. Mais l'apparition d'un jardin dans le patrimoine d'un individu, notamment chez ceux qui sont issus des vieilles familles ivryennes, peut être un moyen de sonder une adaptation des exploitations au nouveau contexte. En effet, une reconversion complète semble peu envisageable par rapport à la chronologie générale des transformations économiques et agraires de la commune en 1840. La vigne occupe encore un grand nombre d'individus et

---

<sup>28</sup>Michel Traversat, *Les Pépinières. Étude sur les jardins français, sur les jardiniers et les pépiniéristes (1600-1900)*, Vitry-sur Seine, Thèse de l'Ehess, 2001.

de parcelles<sup>29</sup>. Enfin, il faut préciser que les jardins dont il est question ici ne sont pas les bandes de terres attenantes aux maisons et comprises dans les parcelles où les habitations sont situées. Les jardins signalés dans le cadastre de 1840 constituent bien des parcelles à part entière, au même titre que les parcelles de vigne.

## Résultats

Les parcelles de vigne sont encore en 1840 bien plus nombreuses que les jardins maraîchers ou autres. La base de données établie à partir du cadastre dénombre en effet 1 347 parcelles de vignes pour seulement 434 parcelles de jardins de toutes sortes. Mais cela ne doit pas dissimuler la forte progression des jardins dans beaucoup de patrimoines. En effet, parmi les 864 propriétaires de la matrice de 1840, 226 disposent d'une parcelle de jardin au moins, 291 d'un jardin ou d'une pépinière au moins et 267 d'une parcelle de vigne au moins. Les deux types de biens sont donc présents de manière presque équivalente en termes de nombre de propriétaires concernés. Mais il s'agit bien de deux groupes relativement étanches l'un par rapport à l'autre, puisque seuls 33 individus ont à la fois un jardin et une parcelle de vigne. 63 d'entre eux disposent à la fois d'un jardin et/ou d'une pépinière d'une part et d'une vigne d'autre part. Le rôle des pépinières est intéressant à souligner car on en trouve seulement 36 mentions dans le patrimoine des propriétaires mais, dans 30 cas, elles se trouvent dans un patrimoine qui comprend aussi des vignes. En d'autres termes, pépinières et vignes vont de pair quand jardins et vignes sont rarement associés au sein d'un même patrimoine.

Cette partition relativement claire des propriétaires entre ceux qui possèdent des vignes et ceux qui possèdent des jardins recouvre-t-elle d'autres types de partition plus classiques, notamment entre résidents et horsains ?

---

<sup>29</sup> Voir le chapitre 2 et notamment le tableau 3.



**Tab 17. Présence de parcelles de jardin, de pépinière ou de vigne dans le patrimoine foncier des propriétaires de la matrice cadastrale de 1840 selon leur lieu de résidence**

<b>Propriété comprenant au moins 1 parcelle de :</b>	<b>Horsain</b>	<b>%</b>	<b>Résident</b>	<b>%</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
Jardin	83	16,7	97	26,4	180	20,8
Jardin+ pépinière	0	0,0	2	0,5	2	0,2
Pépinière	42	8,5	4	1,1	46	5,3
Jardin+ Vigne	9	1,8	19	5,2	28	3,2
Jardin+ vigne+ pépinière	1	0,2	4	1,1	5	0,6
Vigne + pépinière	15	3,0	15	4,1	30	3,5
Vigne	91	18,3	112	30,4	203	23,5
Aucun des trois	255	51,4	115	31,3	370	42,8
<b>Total</b>	<b>496</b>	<b>100</b>	<b>368</b>	<b>100</b>	<b>864</b>	<b>100</b>

Le tableau 17 répartit les propriétaires en fonction du fait qu'ils disposent de tel ou tel type bien à l'exclusion des autres types. Ainsi 43 % des propriétaires ne possèdent dans leur patrimoine aucune parcelle de jardin ou de vigne pas plus qu'ils n'ont de pépinière. 20,8 % possèdent au moins un jardin mais pas de pépinière ou de vigne. Cela ne signifie pas qu'ils n'ont pas d'autres biens mais qu'ils sont d'une autre nature. Pour l'essentiel, il s'agit de terres le plus souvent à labours mais il peut également s'agir de friches, de bois, etc.

La différence de composition de patrimoine entre les horsains et les résidents est assez nettement perceptible. Les premiers privilégient les parcelles de terre, principalement des labours, qui sont présentes dans plus de la moitié de leur patrimoine (51,4 %) à l'exclusion des vignes, des jardins et des pépinières, contre seulement un tiers (31,3 %) dans le cas des résidents. À l'inverse, les résidents investissent davantage les vignes, les jardins et les pépinières, qui sont présents dans près de 70 % de leur patrimoine contre moins de 50 % pour les horsains. De manière assez attendue, les horsains dont une large partie est intéressée par la rente foncière, et non l'exploitation directe, privilégie la terre à labours. Il s'agit d'un bien plus générique, donc plus facilement disponible sur le marché, et où les risques liés au choix d'un mauvais locataire ont des conséquences plus limitées. Une terre à labours mal entretenue par son exploitant peut retrouver beaucoup plus rapidement sa rentabilité qu'une vigne qui demande des soins dans la durée. Seules les pépinières

semblent intéresser davantage les horsains puisque ce type de biens est présent chez 11,7 % d'entre eux contre seulement chez 6,8 % des propriétaires résidents.

Le lieu de résidence de ces horsains qui possèdent une ou plusieurs pépinières à Ivry dessine un groupe d'individus aux caractéristiques particulières. Sur ces 58 individus, 38 habitent à Vitry-sur-Seine et 8 à Villejuif, c'est-à-dire dans deux communes limitrophes et encore à l'écart du développement urbain et industriel. À l'examen détaillé de leurs parcelles, on s'aperçoit qu'elles sont situées dans des parties d'Ivry plus proches de leur commune de résidence que du centre du village. L'histoire des sources contraint à raisonner ici en fonction du découpage administratif des communes mais, à beaucoup d'égards, ces pépiniéristes de Vitry-sur-Seine sont des résidents d'un même espace quand ils cultivent une parcelle à Vitry ou à Ivry. C'est là incontestablement une limite de ce cadre d'analyse corrigée partiellement toutefois par l'approche quantitative. Nous mesurons les effets de l'enracinement généalogique d'une population dans le cadre communal, mais celui-ci peut s'étendre au-delà tout en conservant son unité géographique et s'inscrire dans un parcours sédentaire.

La composition des patrimoines des résidents est, quant à elle, plus délicate à interpréter car elle recouvre une variété de type de biens plus grande. Moins souvent constituées exclusivement de terres et de bâtiments, leurs propriétés comptent aussi plus souvent que les horsains des jardins ou des vignes. Mais le tableau 17 met bien en évidence la coexistence de deux groupes différents dans la mesure où jardin, vignes et pépinières se croisent peu. 38 propriétaires résidents sur 368 ont la fois au moins une vigne, d'une part, et au moins un jardin et/ou pépinière d'autre part, soit à peine plus de 10 %<sup>30</sup>.

Le caractère mixte de ce groupe de propriétaires trouve une partie de son explication dans l'analyse de degré d'enracinement généalogique de ces individus.

---

<sup>30</sup> Les propriétaires résidents de Vitry possèdent à Ivry dans leur très grande majorité à la fois des pépinières et des vignes. Autrement dit, ils se tournent vers les nouvelles activités agricoles mais ont aussi la caractéristique de paysans enracinés dans un espace communal et un peu au-delà. Un profil peu commun à Ivry.

**Tab. 18 Présence de parcelles de jardin, de pépinière ou de vigne dans le patrimoine foncier des propriétaires résidents de la matrice cadastrale de 1840 selon leur degré d'enracinement généalogique**

Propriété comprenant	nb de cas	né ailleurs	né à Ivry	parents mariés à Ivry	2 couples de GP mariés à Ivry
Vigne	112	17	93	85	75
Jardin et pépinière	99	84	15	9	5
Vigne, jardin et pépinière	38	11	27	25	21
Aucun des trois	115	87	17	17	17
Total	364	140	163	136	118

La vigne est clairement un élément caractéristique du patrimoine des natifs chez les résidents puisque 83 % des patrimoines contenant de la vigne et aucun jardin, leur appartiennent. 80 % de ces natifs (75 sur 93) bénéficient d'un solide ancrage généalogique avec deux couples de grands-parents mariés au village. À l'inverse, ceux qui n'ont aucune vigne mais seulement des jardins ou des pépinières inscrits au cadastre sont pour 84 % d'entre eux nés ailleurs et ont migré au cours de leur vie à Ivry où ils ont probablement fait l'acquisition sur le marché foncier des biens qu'ils possèdent. Ceux qui parmi eux sont néanmoins nés sur place disposent d'un capital généalogique beaucoup plus restreint. Seul un de ces propriétaires sur 3 a ses quatre grands-parents qui se sont mariés sur place.

La comparaison du rapport entre natifs et non-natifs pour les patrimoines mixtes (jardin/pépinière/vigne), d'une part, et pour les patrimoines sans aucune de ces caractéristiques, d'autre part, est instructive. Dans le premier cas, il s'agit d'un groupe composé à plus des deux tiers de natifs (27 cas sur 38) avec un bon capital généalogique (21 ont quatre grands-parents mariés sur place) ; dans le second cas, les non-natifs dominent largement le groupe avec trois quarts de l'effectif (87 sur 115). De ce point de vue, on peut considérer que le signe discriminant en termes d'enracinement généalogique chez les résidents est bien la vigne. Il est finalement assez rare qu'un individu dont la famille est présente depuis plusieurs générations dans le village ne dispose pas au moins d'une parcelle de vigne. Le jeu des héritages joue ici sans doute un rôle important car la valeur de ce bien semble se déprécier au cours du premier 19<sup>e</sup> siècle, si l'on en croit les tarifications cadastrales.

À l'inverse, les natifs, et les plus enracinés d'entre eux, sont singulièrement absents sur les parcelles de jardins. 48 en possèdent, nous l'avons dit, mais au total seuls 22 % de ceux qui possèdent une parcelle de jardin (ou une pépinière) ont des racines généalogiques dans le village qui remontent au moins au mariage des quatre grands-parents tandis que pour 81 % de ceux qui possèdent au moins une parcelle de vigne, nous pouvons au minimum remonter à ce niveau de profondeur généalogique.

Cela confirme et surtout démontre ce que les mentions de profession permettaient seulement de supposer. Cela n'est pas nécessairement surprenant au regard de ce que l'historiographie nous enseigne de la cohésion et de la relative fermeture du monde vigneron. Pourtant, la vigne n'est pas le propre des individus les plus enracinés sur le plan généalogique. Rappelons (tab. 17) que la vigne est présente dans 23,2 % des patrimoines des horsains, mais dans seulement 20 % des patrimoines des résidents nés hors d'Ivry.

Revenons à l'interrogation initiale de cette section. Peut-on lire dans la composition des patrimoines des Ivryens une réorientation de leurs activités culturelles pour saisir les opportunités offertes par le développement du marché urbain ? Le fait de s'intéresser à la présence d'au moins une parcelle était justement destinée à mesurer ce mouvement de réorientation vers le jardinage et le maraîchage, une reconversion complète de la totalité du patrimoine d'un individu vers ce type d'activité en si peu de temps étant improbable. À l'évidence, tous ne se dirigent pas dans cette direction. Non seulement les natifs sont en proportion moins nombreux que les propriétaires migrants à choisir le maraîchage, mais les plus enracinés d'entre eux sont pour ainsi dire totalement absents sur ce type de bien. Cette conclusion invite à préciser la lecture qu'on peut faire de la valeur des patrimoines. Si les natifs et ceux qui disposent d'un capital généalogique important sont en moyenne plus riches que les néo-Ivryens, cela semble bien davantage dû à une position d'antériorité qu'à un positionnement sur les activités les plus dynamiques et les parcelles les mieux évaluées dans le contexte du développement urbain. Les Ivryens appartenant aux vieilles familles du village semblent continuer à cultiver la vigne, comme si de rien n'était, tandis que les nouveaux venus viennent pour jardiner.

## Conclusion

Le paysage de la propriété est largement affecté par les transformations économiques et démographiques que connaissent le village et son environnement, et, en premier lieu, par celles de Paris. La croissance de la population résidente par l'arrivée progressive de nouveaux habitants entre la fin de l'Ancien Régime et les années 1810, puis de manière exponentielle à partir des années 1820, s'accompagne également d'une croissance très forte du nombre des propriétaires.

Cette augmentation du nombre des possédants se produit de deux manières très différentes qu'il faut bien garder en mémoire pour analyser le comportement des Ivryens face à ces transformations. Dans un premier temps, la concurrence vient de l'extérieur. Le cadastre de 1816 fait état d'une augmentation modérée du nombre des propriétaires résidents mais beaucoup plus prononcée du nombre des horsains. Les raisons de cette irruption massive des horsains restent difficiles à déterminer. Faut-il y voir les effets de l'émiettement de la propriété horsine et des transformations des formes de la rente foncière<sup>31</sup> à la suite de la Révolution ? Une analyse fine des transactions sur le marché foncier entre les années 1780 et les années 1810 permettrait sans doute d'éclairer cette question. Néanmoins, les conséquences pour les Ivryens sont encore relativement réduites et n'entament que marginalement leur patrimoine.

La seconde phase qui sépare nos deux cadastres, mais qui est surtout celle de la première explosion démographique du village, a des conséquences bien plus importantes sur la répartition du sol et sur les Ivryens. Cette période se traduit par un émiettement de la propriété à la base et une concentration de la fortune au sommet. Du point de vue des Ivryens, le premier changement ne se résume pas à un simple jeu d'écriture dans les matrices cadastrales : il a fallu ouvrir de nouveaux folios pour inscrire de nouveaux propriétaires dans les registres. Il prend une forme beaucoup plus concrète et quotidienne : la présence de nouveaux voisins, soit de l'habitation, soit des champs que l'on travaille. Le nombre des propriétaires résidents nés ailleurs double en moins d'un quart de siècle. C'est un changement notable de la structure de la population qui s'engage ainsi car, contrairement aux migrants qui n'acquièrent pas de biens-fonds dans la commune et forment à certains

---

<sup>31</sup> Gilles Postel-Vinay, *La Terre et l'argent. L'agriculture et le crédit en France du XVIII<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Michel, 1998.

égards un flux de population<sup>32</sup>, ces nouveaux résidents propriétaires forment *a priori* une population plus stable. La propriété reste en effet un élément qui favorise la stabilité géographique, en particulier dans une économie rurale où la terre est le principal support du travail pour le ménage agricole. Les Ivryens issus des vieilles familles du village voient donc apparaître, au cours des années 1820-1830, une nouvelle population stable qui n'a pas de lien généalogique avec le village du 18<sup>e</sup> siècle et au-delà. Certes, ce nouveau groupe de propriétaires nés à Ivry et dont, pour partie, les parents se sont mariés dans la commune est encore minoritaire, mais ses effectifs doublent entre 1816 et 1840 jusqu'à représenter un quart des propriétaires natifs.

Les propriétaires disposant de ressources généalogiques depuis au moins trois générations, et pour beaucoup d'entre eux depuis au moins la fin du 17<sup>e</sup> siècle, peuvent-ils se sentir menacés ? Il est évidemment impossible, à partir de ce type de source, d'évaluer la perception qu'ils ont de ces transformations et de l'apparition de nouveaux acteurs en matière de maîtrise du foncier. On peut néanmoins, au terme de ce chapitre, évaluer leur position sur ce terrain à l'issue de la période d'observation, soit 1840.

Le premier élément remarquable est le maintien et même la croissance du nombre des individus disposant d'un fort ancrage généalogique dans la jeune ville naissante, si on le compare à leur nombre en 1778 et en 1816. Certes, leur environnement ne cesse de se transformer depuis la fin du 18<sup>e</sup> siècle avec l'arrivée de la verrerie, puis la multiplication des entrepôts de marchands et l'apparition d'ateliers industriels dans le premier 19<sup>e</sup> siècle ; pourtant, le groupe des propriétaires dont la généalogie les rattache au village d'Ancien Régime, continue de croître en 1840.

Le second élément est que l'enracinement généalogique favorise non seulement le fait d'être propriétaire mais permet d'obtenir un niveau de fortune foncière moyen supérieur à celui des propriétaires dont la famille est arrivée plus récemment. Les premiers ont l'avantage sur les seconds d'avoir pu hériter d'une partie de leur patrimoine, en plus de leurs éventuelles acquisitions, et de ne pas avoir eu à financer le coût d'une migration vers

---

<sup>32</sup> La mobilité des migrants est très intense d'un recensement quinquennal à l'autre en ville au 19<sup>e</sup> siècle, y compris dans de petites villes industrielles. On a montré à partir de recensements annuels qu'elle était particulièrement intense même au bout d'une année de présence : Fabrice Boudjaaba et Vincent Gourdon, « Quitter Charleville dans les années 1860-1870. Une analyse de la mobilité urbaine à court et à moyen terme », *Histoire et mesure*, 23, 2013, pp. 89-128.

une nouvelle région. Les données disponibles vont toutes dans le même sens. Plus l'enracinement généalogique est important, plus le patrimoine moyen s'élève, y compris dans ces années où la concurrence de nouveaux acteurs sur le marché foncier ne cesse de croître. Cet impact positif de l'enracinement s'érode d'une période à une autre, mais dans des proportions finalement assez réduites au regard de l'explosion du nombre des propriétaires et de la croissance générale des inégalités en termes de distribution des fortunes foncières mise en évidence par les indices de Gini.

Au total, on peut considérer que les Ivryens disposant de ressources généalogiques se sortent bien – du point de vue de la fortune foncière locale – de cette période pourtant chahutée par l'arrivée massive de nouveaux habitants et surtout de nouveaux propriétaires, d'abord horsains, puis résidents.

Les patrimoines des uns et des autres sont de taille et de nature très différentes. Les personnes appartenant aux vieilles familles ont l'avantage, on l'a souligné, d'hériter. Encore faut-il ne pas exagérer l'importance de ce paramètre dans une région qui n'a pas attendu le Code civil pour appliquer une stricte égalité des partages et qui voit sa population croître naturellement. L'héritage ne permet à personne, sauf aux enfants uniques, d'espérer disposer d'une exploitation viable par ce seul vecteur. Par conséquent, d'autres voies peuvent être empruntées sans avoir le sentiment d'abandonner la voie « royale » de la reproduction à l'identique. La proximité de Paris offre ainsi des possibilités de nouvelles trajectoires sans avoir besoin de faire une grande migration. Pourtant, l'analyse de la composition des patrimoines laisse plutôt supposer un certain immobilisme de la population la plus enracinée, que sa bonne résistance, manifestée par sa croissance numérique ou les bénéfices de l'enracinement sur le montant des fortunes, a pu d'une certaine manière favoriser.

Nous avons souligné, à l'issue du chapitre précédent, que les plus enracinés des résidents et les nouveaux Ivryens inscrits sur les listes électorales de 1851 présentaient des profils professionnels très différents. Les premiers continuaient de se dire cultivateurs et encore parfois vigneron quand les seconds ne se déclaraient jamais ainsi, mais plutôt jardiniers ou nourrisseurs de bestiaux. On pouvait alors faire l'hypothèse d'une divergence des profils professionnels et des destinations culturelles des terres possédées entre ces deux groupes. Mais la difficulté des mentions de profession à rendre compte de la pluriactivité et même

le nombre d'individus sans profession déclarée dans les listes électorales rendaient difficile toute conclusion affirmée.

De manière là encore très imparfaite, l'analyse partielle de la composition culturelle des patrimoines détenus par les propriétaires résidents a permis d'apporter certains éléments de réponse qui vont dans le sens de ces conclusions provisoires. Les cadastres disent qui possède mais non qui exploite la terre. Cependant, nous avons fait l'hypothèse raisonnable que la plupart des propriétaires-résidents étaient aussi des propriétaires exploitants. Il ressort que les plus enracinés des propriétaires, dans la très grande majorité des cas, se tiennent à l'écart de l'activité de maraîchage/jardinage vers laquelle s'orientent prioritairement les nouveaux résidents qui ont acquis des biens dans la commune. Pour la plupart de ces Ivryens issus des anciennes familles, on ne perçoit pas le moindre signe d'une réorientation de l'activité agricole.

Dans le contexte du développement urbain parisien, cet attachement à la culture de la vigne est manifestement un mauvais choix. Il ne s'agit pas de procéder par anachronisme. Le vignoble parisien n'a pas encore décliné dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle, le train n'est pas encore là et Paris a toujours soif, de plus en plus même. Mais il est remarquable que le cadastre entérine, dans le cas d'Ivry, la perte de valeur des parcelles de vigne et valorise de plus en plus les parcelles de jardins sans que les Ivryens appartenant aux vieilles familles du village ne semblent entamer une réorientation de leurs pratiques agricoles vers les activités les plus lucratives.

Deux éléments peuvent être avancés pour expliquer cette attitude : d'une part, le fait que les vigneronniers seraient plus conservateurs que d'autres groupes professionnels par attachement à un savoir-faire et aux spécificités d'un métier, etc. ; d'autre part, le fait que les Ivryens enracinés ont finalement traversé sans trop de dégâts cette première phase de transformation profonde du village en petite ville. Ils ont conservé l'essentiel de leur fortune foncière et sont plus nombreux qu'auparavant. Les deux explications sont naturellement additionnables. En d'autres termes, le conservatisme en matière professionnelle et culturelle, considéré à niveau d'homme, repose sur de bons arguments, voire une solide rationalité en 1840.

Cette capacité à se maintenir et, semble-t-il, à se reproduire à l'identique, voire, d'une certaine manière, à continuer à vivre à côté de nouveaux groupes sans nécessairement se rencontrer vraiment pose question. Car effectivement les nouveau-venus viennent partager



un espace qui n'est pas extensible. Cela induit donc nécessairement des contacts. C'est pourquoi il faut maintenant non plus seulement analyser la position des Ivryens enracinés d'un instant  $t$  à l'autre mais essayer de suivre dans la durée leurs actions et leurs interactions avec les nouveau-venus sur le marché foncier pour tenter de mieux comprendre les logiques de leurs comportements économiques.

## Chapitre 5

### Le marché foncier : maîtriser la terre pour se maintenir ?

La propriété du foncier, dans le cadre d'une société préindustrielle où la rente foncière continue de représenter une part importante des fortunes est un élément central de la reproduction sociale et familiale et joue un rôle important dans les comportements de mobilité ou de sédentarité des populations. Le chapitre précédent a montré un lien clair entre la distribution de la terre, d'une part, et l'origine géographique et le degré d'enracinement généalogique des individus dans un territoire donné, de l'autre. Il n'en reste pas moins que les analyses conduites sur la base de la distribution des propriétés entre les différents types de populations, horsine ou indigène, par groupes professionnels, etc., ou par strate généalogique, permettent, certes, d'établir une corrélation entre propriété et sédentarité mais non la causalité entre ces deux éléments. En d'autres termes, si la sédentarité favorise la propriété, on peut aussi soutenir que c'est la propriété qui produit de la sédentarité et décourage les mobilités. Un processus n'est d'ailleurs pas exclusif de l'autre.

Si l'on veut progresser dans la compréhension des facteurs de la sédentarité liés à la propriété, il faut donc dépasser l'analyse de la répartition des fortunes foncières et nous intéresser à celle des processus d'acquisition, de transformation et d'aliénation des propriétés.

Le rôle des marchés fonciers dans la circulation des fortunes et dans les processus de reproduction sociale et familiale qui affectent les populations des sociétés préindustrielles

est dorénavant bien établi<sup>1</sup>. Et même si cela peut sembler intellectuellement difficile à admettre, tant l'héritage paraît jouer *a priori* un rôle écrasant dans la circulation des biens dans une société de la rente foncière, les travaux produits sur le fonctionnement des marchés fonciers, en particulier dans la seconde moitié du 18<sup>e</sup> siècle, ont montré que les terres étaient constamment vendues et achetées, les fermes régulièrement recomposées au gré des héritages, bien entendu, notamment en région de partage égalitaire<sup>2</sup>, mais également au gré des transactions marchandes.

Mais, l'étude des marchés et de la circulation de la terre, elle aussi, obéit globalement au même schéma d'analyse que l'étude de la répartition des propriétés telle qu'elle se déploie dans les grandes thèses d'histoire rurale des années 1960-1970. Les auteurs ont globalement privilégié une analyse des transferts de propriété entre groupes sociaux. Ainsi a-t-on pu décrire avec force détails la soif de terre des bourgeoisies urbaines aux dépens, de manière relativement contenue, de la paysannerie et, de manière plus ample, au détriment de la noblesse dans les dernières décennies du 18<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>.

La question des caractéristiques du marché foncier, dans notre cas d'étude, se pose dans des termes singuliers pour au moins deux raisons. D'une part, il s'agit d'un marché qui se trouve dans un contexte particulier par rapport au cas privilégiés dans les travaux antérieurs. Ceux-ci portaient en effet généralement sur des espaces ruraux et, de manière moins fréquente, sur les marchés immobiliers des villes<sup>4</sup>. Dans le cas d'Ivry, il s'agit non seulement d'un espace de transition entre la ville et la campagne mais encore d'un espace en transformation qui perd son statut rural pour devenir une ville de banlieue dans la période considérée ; en somme un environnement dont le cadre économique s'éloigne peu à peu

---

<sup>1</sup> Si Pierre de Saint Jacob est l'un des premiers à attirer l'attention sur ces questions, on doit le premier travail d'ampleur à Gérard Béaur, *Le Marché foncier à la veille de la Révolution. Les mouvements de propriété beaucerons dans les régions de Maintenon et de Janville de 1761 à 1790*, Paris, EHESS, 1984. On peut citer les travaux ultérieurs Jérôme-Luther Viret, *Valeurs et pouvoir. La reproduction familiale et sociale en Île-de-France. Écouen et Villiers-le-Bel (1560-1685)*, Paris, PUPS, 2004 ; de Sylvain Vigneron, *La pierre et la terre. Le marché foncier et immobilier dans les dynamiques sociales du Nord de la France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, coll. « Histoire et civilisations », 2007 ou encore de Fabrice Boudjaaba, *Des paysans attachés à la terre ? Familles, marchés et patrimoines dans la région de Vernon (1750-1830)*, Paris, PUPS, 2008.

<sup>2</sup> Les propriétés n'étaient d'ailleurs pas immobilières non plus dans les régions précipitatives où elles étaient aussi façonnées par le marché. Marc Conesa, *D'herbe, de terre et de sang. La Cerdagne du XIV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2012.

<sup>3</sup> Voir en particulier les études portant sur la deuxième moitié du 18<sup>e</sup> siècle qu'il agisse de celles de G. Béaur de S. Vigneron. Voir note 1.

<sup>4</sup> Gérard Béaur, *L'Immobilier et la Révolution. Marché de la pierre et mutations urbaines (1770-1810)*, Paris, Cahiers des Annales, A. Colin, 1994 ; Philippe Jarnoux, *Les Bourgeois de la terre. Fortunes et stratégies foncières à Rennes au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 1996.

des caractéristiques d'une société préindustrielle. Sur ces espaces, le marché foncier n'a été que peu étudié de manière systématique<sup>5</sup>. D'autre part, l'émergence de l'industrie, ou du moins de manufactures, et la transformation en profondeur des caractéristiques de l'économie et de l'emploi dans la commune impliquent des problématiques spécifiques. Certes, la concurrence pour la maîtrise du sol dans les espaces qui se trouvent dans le giron immédiat de grandes villes est une donnée bien établie<sup>6</sup>. On sait que la proximité accroît le niveau d'intervention des citoyens, et notamment des élites urbaines qui investissent davantage dans ces espaces<sup>7</sup> que dans des campagnes lointaines, moins bien connues d'eux et où le contrôle de la rente escomptée de cet investissement foncier s'avère plus difficile à assurer. Or, dans le cas d'Ivry, cette concurrence pour la maîtrise du sol est le fait de personnes extérieures à la commune mais aussi de nouveaux résidents. Dans les campagnes proches de villes, ce sont principalement les élites urbaines qui achètent des terres en vue d'en tirer une rente mais elles ne résident pas sur place ou alors seulement dans le cadre d'une villégiature temporaire. C'est d'ailleurs encore le cas à Ivry au milieu du 18<sup>e</sup> siècle, période au cours de laquelle des Parisiens continuent de profiter de cette campagne à l'immédiate proximité de la capitale. Mais, au 19<sup>e</sup> siècle, cette concurrence extérieure pour le contrôle du foncier change de formes dans la mesure elle n'est plus seulement, pour l'essentiel, le fait d'investisseurs non-résidents mais aussi de migrants récemment arrivés dans la commune, qui peuvent chercher à acquérir des biens-fonds pour développer une activité agricole ou pour donner des destinations totalement nouvelles à leurs terres. Il y a donc un double changement : d'une part de nouveaux propriétaires concurrents mais résidents ; d'autre part, de nouveaux usages des sols et une concurrence de ces usages.

---

<sup>5</sup> A notre connaissance les monographies sur la banlieue parisienne ne s'intéressent guère au marché foncier de ces communes à la notable exception de celle de Gérard Jacquemet, *Belleville au 19<sup>e</sup> siècle. Du faubourg à la ville*, Paris, EHESS, 1984, pp. 41-55, qui consacre un chapitre au marché, non pour l'ensemble de sa période d'étude mais seulement pour 1848-1857. Notons aussi l'article de Virginie Capizzi, « Les recompositions foncières dans une commune coupée par les fortifications de Paris. Gentilly, 1840-1860 », *Histoire & mesure*, vol. xix, 3, 2004, pp. 243-270. Mais le propos est avant tout méthodologique, l'enquête étant restée inachevée. Dans son ouvrage sur le quartier de la Prosperidad à Madrid, Charlotte Vorms propose un chapitre consacré à la formation du marché immobilier ; Charlotte Vorms, *Bâtisseurs de banlieue à Madrid. Le quartier de la Prosperidad (1860-1936)*, Paris, Créaphis, 2012, pp. 157-202. D'une certaine manière les travaux sur les villes de banlieue en devenir passent l'étape du marché foncier pour aller directement à l'histoire du mal-logement et des lotissements des terres devenues zones à construire. Annie Fourcaut, *Bobigny Banlieue rouge*, Paris Editions ouvrières, 1986, pp. 128 *sqq.*

<sup>6</sup> Michel Vovelle, « La propriété bourgeoise au village : mesures et limites », dans M. Vovelle (dir.), *Villes et campagnes au XVIII<sup>e</sup> siècle (Chartres et la Beauce)*, Paris, 1988, p. 213-227.

<sup>7</sup> Sur l'aire d'influence des citoyens, voir Gérard Béaur, *Le marché foncier*, *op. cit.*, 1984, pp. 130-148 ; Philippe Jarnoux, *Les bourgeois*, *op. cit.* 1996.

Les comportements des individus « enracinés » sur un plan généalogique dans la commune, à l'égard du marché foncier dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle nous intéressent à plusieurs titres.

L'analyse des ventes et des achats de terres et de biens immobiliers en général que cette catégories d'individus effectue permet tout d'abord de décrire l'évolution de leur situation face aux nouveaux acteurs horsains ou face à ceux récemment installés dans la commune qui investissent le marché foncier. L'histoire foncière des populations enracinées dans cet espace en transformation n'est-elle que le récit linéaire d'une dépossession plus ou moins rapide au profit de nouveaux venus disposant de ressources plus importantes ? Au contraire, cette histoire connaît-elle des accélérations – et des coups d'arrêt – qui seraient liées ou bien à la conjoncture, et notamment au dynamisme des autres activités, en particulier celles de nature industrielle, ou, à l'inverse, à mettre en relation avec une forme de résistance des familles anciennement propriétaires ? Le fait qu'il y ait des acheteurs potentiels n'est en effet pas un élément suffisant pour justifier la vente de son bien, en particulier quand ce patrimoine est également l'outil de travail et, par-là, la source principale de revenus dans le cas des exploitants-propriétaires. On peut, au contraire, imaginer que les paysans ivryens ne cherchent pas à vendre afin de pouvoir ainsi poursuivre leur activité agricole, voire qu'ils cherchent à acheter des terres supplémentaires pour accroître leurs revenus. N'oublions pas que le marché parisien des denrées alimentaires peut en effet laisser espérer un écoulement facile de la production. Le jeu des transmissions successorales et la connaissance intime du marché local et de ses opportunités, les relations anciennes et parfois familiales avec certains vendeurs sont même susceptibles de constituer de sérieux avantages pour le paysan ivryen souhaitant acheter quelques parcelles supplémentaires.

Un second intérêt de l'étude des mouvements sur le marché foncier et immobilier est de permettre, par une analyse nominative, de mieux comprendre les logiques individuelles et familiales en termes de patrimoines et, par-là, les logiques de sédentarité ou au contraire de mobilités de certains individus. On l'a vu, la population disposant d'un enracinement généalogique et dont au moins une partie des grands-parents étaient également du village est numériquement plus importante au milieu du 19<sup>e</sup> siècle qu'à son début, même si la croissance du nombre total des habitants les a rendus minoritaires en proportion dans l'ensemble de la population. On a également établi que, si leur position relative en termes de maîtrise du foncier communal reculait, cela ne signifiait pas, dans le premier 19<sup>e</sup> siècle,

une dépossession généralisée. Au contraire, les Ivryens enracinés occupent encore, au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, une place prépondérante dans la distribution des parcelles.

On a cependant constaté, par l'analyse de la distribution des propriétés et de la nature culturelle des parcelles, que les plus enracinés des paysans semblaient privilégier les traditionnelles terres à labours et se tenir relativement à l'écart du marché des parcelles de terre destinées au jardinage. Du même coup, cette partie de la population semble ne pas saisir au mieux les opportunités offertes par la proximité du grand marché parisien à approvisionner.

Pour valider cette hypothèse et, plus généralement, pour comprendre le comportement de notre population cible, il est en effet nécessaire d'entrer dans le détail du fonctionnement du marché foncier et, surtout, dans l'analyse des caractéristiques de ses acteurs, qu'ils soient vendeurs ou acheteurs.

L'étude du marché foncier est en soi un objet de recherche, et nous ne prétendons pas ici proposer une analyse complète et détaillée de son fonctionnement. Toutefois, il est indispensable d'en décrire les caractéristiques majeures, c'est-à-dire ses flux, la valeur et la nature des biens aliénés, avant de s'intéresser aux acteurs, à leur profil socio-économique ou/et « généalogique », à leurs caractéristiques démographiques et familiales, et au rythme et à la nature de leurs interventions sur ce même marché.

## I. Sources et corpus

L'étude des marchés fonciers aux 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles est aujourd'hui un terrain d'enquête bien balisé dont les sources sont connues des historiens<sup>8</sup>. Elle s'appuie principalement sur les archives de l'Enregistrement, qui sont elles-mêmes issues des actes notariés. Les registres du Centième denier pour le 18<sup>e</sup> siècle, les Actes civils publics pour le 19<sup>e</sup> siècle, qui sont eux-mêmes résumés dans des tables de vendeurs et d'acheteurs, permettent de

---

<sup>8</sup> Sur le Centième denier en tant que sources, voir Pierre Saint-Jacob, « La propriété au XVIII<sup>e</sup> siècle. Une source méconnue : le contrôle des actes et le centième denier », *Annales ESC*, I, 2, avril-juin 1946, pp. 162-166 ; Gérard Béaur, « Le Centième Denier et les mouvements de propriété. Deux exemples beaucerons (1761-1790) », *Annales ESC*, 1976, n° 5, p. 1010-1033. Sur les sources administratives de l'Enregistrement, voir Jean-Paul Massaloup, *La Régie de l'Enregistrement et des domaines au XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle*, Étude historique, Genève, Droz, EPHE IV<sup>e</sup> section, Hautes Études médiévales et modernes, n° 64, 1989.

connaître l'ensemble des transactions foncières qui affectent le territoire de la commune. Ces deux sources fournissent une information condensée : le nom, la profession et le lieu de résidence des vendeurs et des acheteurs, une description succincte de la nature du bien aliéné, de sa situation et de sa surface et, enfin, le montant de la transaction. Cette documentation est toujours susceptible d'être complétée par la consultation de l'acte de vente, lui-même conservé dans les archives notariales, quand elles sont disponibles. Ces deux sources présentent l'avantage d'être exhaustives. Toute transaction foncière notariée, comme celles sous seing privé, doit faire l'objet d'un enregistrement dans le Centième denier ou dans les Actes civils publics. Aucun mouvement foncier ne peut théoriquement nous échapper. Les bureaux du Centième denier et de l'Enregistrement ont en effet un ressort géographique défini et toutes les transactions qui y sont effectuées doivent leur être rapportées, quel que soit le notaire qui a rédigé l'acte et quelle que soit la résidence des acheteurs ou des vendeurs. C'est l'avantage principal de cette source par rapport au recours aux archives du notaire d'Ivry. Son étude contient seulement trace des actes signés chez lui. Dans le cas spécifique d'Ivry, la consultation des archives notariales des communes avoisinantes de Vitry, Gentilly, etc., ne garantit pas la possibilité de retrouver la majeure partie des transactions passées chez d'autres notaires que celui d'Ivry. Beaucoup, en effet, sont signées chez un notaire parisien. Or, celles-ci non seulement sont très nombreuses mais, pour le 18<sup>e</sup> siècle, elles échappent à l'enregistrement par privilège de la capitale. Paris ne dispose donc pas d'un répertoire des transactions faute d'enregistrement, mais seulement de répertoires de notaires, ce qui rend très compliquée la recherche d'un acte particulier. En revanche, les sources du Centième denier et de l'Enregistrement permettent de retrouver toutes les transactions portant sur des biens situés à Ivry même lorsque le notaire de la vente est parisien.

Une analyse complète et fouillée du marché foncier ivryen devrait nous conduire à explorer l'ensemble des transactions depuis le milieu du 18<sup>e</sup> siècle. Toutefois nous avons privilégié, devant la masse d'informations à traiter – même, si dans ces registres, elles sont condensées par rapport au contenu des actes notariés auxquels elles font référence – de nous concentrer sur les mutations foncières qui affectent la commune entre le début du 19<sup>e</sup> siècle et le rattachement du nord d'Ivry à Paris lors du processus d'annexion de 1860.

Deux raisons expliquent ce choix : en premier lieu, une contrainte matérielle, celle du caractère chronophage de ce type d'opération, et, en second lieu, le fait que, eu égard à la profondeur généalogique de notre information sur les habitants d'Ivry, l'analyse du marché

foncier du 18<sup>e</sup> siècle ne permette pas de prendre véritablement en compte l'enracinement généalogique des individus dans le village pour l'analyse de leurs comportements, le fichier démographique débutant à la fin du 17<sup>e</sup> siècle. Sur ce point également, la période 1800-1860 apparaît centrale car elle permet à la fois de considérer l'ancrage familial des individus dans la commune sur trois générations au moins et de concentrer l'analyse sur la période qui connaît les plus forts bouleversements en termes démographiques et économiques.

Au total, en laissant également de côté la période révolutionnaire dont l'agitation mériterait à elle seule une étude<sup>9</sup>, nous avons retenu l'ensemble des transactions foncières réalisées dans la commune entre 1803 et 1859 : cela représente 2563 mutations foncières<sup>10</sup>, soit une moyenne de 45 actes (44,96) par an durant la période.

## II. Le marché foncier d'Ivry au 19<sup>e</sup> siècle

### La fréquence des transactions : l'explosion du marché

Cette moyenne de 45 actes par an ne rend naturellement pas compte des profondes transformations qui touchent ce marché durant le premier 19<sup>e</sup> siècle en lien avec l'explosion démographique de la commune et l'irruption de nouvelles activités de nature agricole et non agricole.

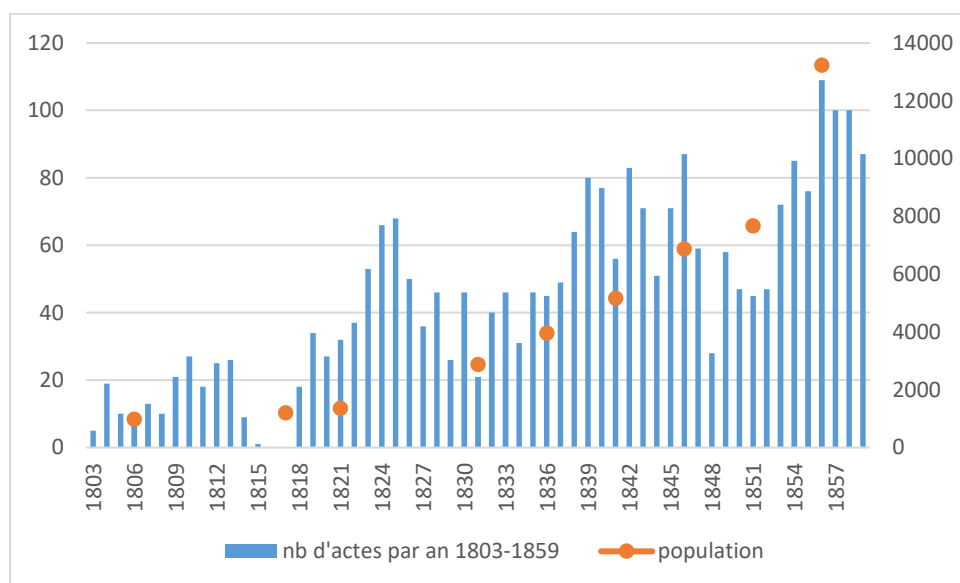
---

<sup>9</sup> Bernard Bodinier et Eric Teyssier, *L'Événement le plus important de la Révolution française : la vente des biens nationaux (1789-1867) en France et dans les territoires annexés*, Paris, CTHS, coll. Mémoires et documents, 2000. Pour Ivry, voir Elie Allouche, *Ivry pendant la Révolution*, maîtrise d'histoire Paris 1 sous la dir. de Michel Vovelle, 1991.

<sup>10</sup> Ce chiffre monte à 2605 si on prend en compte les transactions où le bien principal n'est pas à Ivry mais qui comprend, parmi les différents biens vendus, une parcelle située à Ivry. Nous ne les avons pas prises en compte dans les traitements qui suivent étant donné leur faible nombre et leur caractère marginal. Archives départementales du Val-de-Marne, DQ14 914 à 936.



**Figure 1 : Transactions foncières annuelles à Ivry entre 1803 et 1859**



Sources : AD 94, DQ14 914 à 936.

La fréquence annuelle ascendante des transactions suit assez largement l'évolution globale de la population de la commune sur l'ensemble de la période. La relation est cependant plus complexe dans le détail. Entre 1803 et 1813, on compte 16,6 transactions annuelles en moyenne contre 42,4 entre 1818 et 1828. Cette multiplication par plus de 2,5 du nombre des transactions annuelles est largement corrélée à la croissance de la population qui passe d'un millier d'habitants dans la décennie 1800 à 1359 en 1821, puis 2875 en 1831.

Toutefois, jusqu'au début des années 1820, alors que la population croît encore de manière progressive et se maintient sous la barre des 2 000 habitants, la commune connaît 10 à 20 transactions foncières par an. Le marché possède sa dynamique propre au sens où la tendance à la croissance des transactions se signale dès les années 1810<sup>11</sup> et s'affirme dans les années 1820, alors que la population reste encore en croissance faible jusqu'au début de cette décennie. En outre, il apparaît que cette dynamique transactionnelle n'est pas un simple effet de l'augmentation de la population dans la mesure où nombre de nouveaux habitants, des migrants qui ne sont pas en position d'acheter des biens-fonds, restent étrangers au marché foncier. En ce sens, la dynamique du marché foncier ne résulte pas

<sup>11</sup> Les années 1815-1818 sont affectées par un problème d'archives indisponibles. La faiblesse des transactions dans cette période ne peut donc être interprétée clairement et il est notamment impossible de faire le lien avec la crise de 1817.

seulement de la dynamique interne de la population, mais aussi des modifications de son environnement et de l'arrivée de nouveaux acteurs à proximité de la commune. Le développement de Paris, dont la population et l'habitat débordent sur la pointe Nord de la commune, et l'arrivée d'activités commerciales – le long de la Seine notamment – et de nouveaux ateliers à vocation industrielle, font croître le marché foncier plus vite que le facteur démographique ne pourrait le faire à lui seul.

La preuve en est fournie par le fait que le rythme des transactions n'épouse pas fidèlement l'augmentation de la population. Si on raisonne par décennie, on observe un palier dans le nombre des transactions dans les années 1830 tandis que la population continue sa formidable progression. Entre 1820 et 1829 on compte en effet 44 actes environ chaque année ; dans la décennie suivante, alors que la population passe de 2 875 en 1831 à 5 172 en 1841, le nombre de transactions maintient autour de 46 par an. Cela indique que les flots des nouveaux arrivants, des ouvriers pour beaucoup, ne sont pas en mesure de se porter acquéreurs et ne modifient pas profondément les conditions du marché.

En revanche, les années 1840-49 marquent une nouvelle étape dans le développement du marché puisqu'on compte alors plus de 64 transactions foncières chaque année. La décennie suivante confirme cette dynamique avec près de 77 mutations par an entre 1850 et 1859.

Au total, entre la décennie 1800 et la décennie 1850, le nombre de transactions annuelles a été multiplié par un facteur d'environ 4,5 qui indique un changement complet des conditions de fonctionnement du marché et, nous le verrons, une multiplication du nombre des acteurs<sup>12</sup>. La population de la commune, quant à elle, a été multipliée par plus de 13 au cours de la même période pour dépasser les 13 000 habitants en 1856. Une partie de cette croissance est très directement à relier au débordement parisien sur les communes limitrophes. Dans le cas d'Ivry, après l'annexion, la population retombe à 7056 en 1861. Pour autant, cela continue d'indiquer une croissance de la population toujours très supérieure à celle du marché.

---

<sup>12</sup> Cette évolution n'est évidemment pas linéaire et la courbe annuelle des transactions révèle, comme attendu, la sensibilité du marché aux crises conjoncturelles de toute nature. Les difficultés d'ordre documentaire rendent peu lisibles les effets de la crise de 1817 mais la mauvaise récolte de 1846 et la crise qui s'ensuit se traduit par un fléchissement du nombre des transactions cette année-là qui conclut un mouvement ascendant d'une demi-douzaine d'années. De même la crise politique de 1848 se traduit par un étiage inédit du nombre de transactions avec 28 mutations seulement, ce qui ramène momentanément le marché à des niveaux qui rappellent les années 1810 ou 1820.

Il nous semble important d'insister sur ce point dans la mesure où le segment de population étudié ici est la population qui dispose d'un enracinement généalogique dans la commune. Or, ces individus sont, on l'a vu, plus propriétaires que les autres et en tirent une série d'avantages. L'ampleur de la croissance de l'activité du marché ne suit pas le rythme de croissance de la population. L'augmentation du nombre des habitants ne produit pas automatiquement une concurrence supplémentaire pour les individus enracinés en termes de maîtrise des ressources foncières. Il s'agit d'un élément qui déborde la question du rapport de forces économiques entre les différents segments de populations qui composent la commune. Dès lors qu'on pose comme hypothèse que la propriété foncière fait partie des paramètres essentiels de la reproduction sociale et familiale pour les familles paysannes, qui composent l'essentiel des familles généalogiquement enracinées, le fait qu'une grande partie des individus qui alimentent la croissance démographique de la commune restent à l'écart du marché foncier devra être prise en compte dans l'analyse des relations sociales entre vieux Ivryens et nouveaux résidents mais, aussi et surtout, dans l'analyse des pratiques d'alliance matrimoniale des individus appartenant aux vieilles familles de la commune. En d'autres termes, ces derniers ne trouvent-ils pas là un argument pour continuer de fonctionner comme avant, sans s'inquiéter de la croissance d'une population située pour une grande partie aux marges géographiques du village historique et qui ne menace pas le ressort principal de leur fortune et de leur système de reproduction social et familial ?

### La nature des biens échangés : les nouvelles orientations du marché

Nous avons vu dans le chapitre précédent que la composition des propriétés tendait à se modifier au cours de la période en comparant la nature des biens tels qu'ils apparaissent dans le cadastre de 1816 et dans celui de 1840. Si la terre labourable se maintient, la part de la vigne décroît de manière notable au profit des jardins. Quant à la part sans cesse croissante du bâti, elle signale une transformation profonde de l'usage des sols durant le 19<sup>e</sup> siècle et, à terme, une modification majeure du paysage et de l'environnement des habitants.

L'analyse des types de biens aliénés doit permettre de vérifier ces évolutions signalées par la comparaison des cadastres. Cependant, elle ne peut aboutir à décrire exactement les

mêmes phénomènes dans la mesure où tous les biens n'ont pas le même rythme de circulation marchande, car chacun répond à des besoins et des investissements différents et parfois à des vecteurs de circulation privilégiés. Ainsi, au-delà des débats historiographiques sur l'existence même d'un marché foncier dans les sociétés préindustrielles, plusieurs études ont établi que certains biens circulent plus que d'autres<sup>13</sup>. La terre labourable compte parmi les biens qui changent de mains le plus aisément. Faisant l'objet d'investissements vite amortis – au bout de quelques années ou même d'un cycle agricole – les parcelles labourables ont un taux de rotation supérieur à d'autres bien tels que la vigne ou la maison. La vigne exige des investissements de long terme : un plant de vigne met de nombreuses années à produire à son meilleur régime et, par conséquent, s'en séparer prématurément, en l'absence de contrainte financière, revient à se priver, pour le vigneron, d'une part des fruits de son labeur. La maison, parce qu'elle n'est pas un bien productif mais répond à un besoin universel de se loger, est également un bien que le paysan, dès lors qu'il ne migre pas, a toutes les raisons de vouloir garder le plus longtemps possible hors du marché. Il en découle des formes privilégiées de dévolution. Si la vigne et la maison sont moins souvent mises sur le marché, cela signifie que ces biens circulent davantage par la voie successorale et que nous avons donc moins de chance de les rencontrer sur le marché que les parcelles de terres à labours.

Dans quelle mesure ce schéma général, tracé à gros traits, peut-il s'appliquer à Ivry ? Sans nous livrer à une étude exhaustive de la nature des biens qui transitent sur le marché foncier ivryen, nous serons ici attentifs à deux questions qui interagissent l'une avec l'autre. *Primo*, dans quelle mesure le marché traduit-il les transformations de l'environnement de la commune ? *Secundo*, comment, le patrimoine des Ivryens enracinés généalogiquement peut-il faire face à ses changements ?

---

<sup>13</sup> Les terres à labours – qui demandent moins de temps pour rentabiliser les investissements dont ils font l'objet – changent plus fréquemment de mains que les maisons et les vignes au 17<sup>e</sup> siècle à Ecoeu et Villiers-le-Bel (Jérôme Viret, *Valeurs, op. cit.*, 2004, pp. 214-225) comme à Vernon au 18<sup>e</sup> siècle (Fabrice Boudjaaba, *Des Paysans, op. cit.*, 2008, pp. 116-120).

**Tab. 1a Nature des biens échangés sur le marché foncier d'Ivry (1803-1859), en effectifs**

	1803-1809	1810-1814	1815-1819	1820-1824	1825-1829	1830-1834	1835-1839	1840-1844	1845-1849	1850-1854	1855-1859	Total
maison	34	45	13	67	73	74	94	67	106	95	133	801
Terre	50	49	34	130	133	105	167	210	135	158	279	1450
Vigne	4	6	1	4	3	0	8	6	4	0	0	36
Terrain	0	0	0	8	15	4	17	26	32	19	41	162
Autre	1	7	5	5	3	2	9	18	24	24	21	119
Total	89	107	53	214	227	185	295	327	301	296	474	2568

**Tab. 1b Nature des biens échangés sur le marché foncier d'Ivry (1803-1859), en pourcentages**

	1803-1809	1810-1814	1815-1819	1820-1824	1825-1829	1830-1834	1835-1839	1840-1844	1845-1849	1850-1854	1855-1859	Total
maison	38,2	42,1	24,5	31,3	32,2	40,0	31,9	20,5	35,2	32,1	28,1	31,2
Terre	56,2	45,8	64,2	60,7	58,6	56,8	56,6	64,2	44,9	53,4	58,9	56,5
Vigne	4,5	5,6	1,9	1,9	1,3	0,0	2,7	1,8	1,3	0,0	0,0	1,4
Terrain	0,0	0,0	0,0	3,7	6,6	2,2	5,8	8,0	10,6	6,4	8,6	6,3
Autre	1,1	6,5	9,4	2,3	1,3	1,1	3,1	5,5	8,0	8,1	4,4	4,6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Les tableaux 1a et 1b rendent compte de la nature des biens qui circulent sur le marché ivryen et de leurs évolutions respectives en nombre et en proportion. Ils appellent tout d'abord quelques remarques sur leur construction. Les tables de vendeurs et d'acheteurs ne contiennent pas une description détaillée des biens vendus dans chaque acte, mais résument leur contenu d'un mot ou de quelques mots. En outre, un même mot peut recouvrir plusieurs significations sur une période de six décennies ou, tout simplement, d'un employé de l'enregistrement à un autre. Ainsi le terme « terre » peut-il désigner une parcelle labourable destinée aux céréales aussi bien qu'un terrain à la destination assez vague. Conscient de cette limite, nous avons choisi de ne pas opérer de regroupements des différentes mentions de nature des biens aliénés mais de nous en tenir aux dénominations contenues dans les tables de vendeurs et d'acheteurs. Ainsi, les catégories contenues dans les tableaux 1 et 2 ne sont pas l'objet de regroupements de notre part, sauf pour la catégorie « Autre » qui regroupe, par définition, tous les biens qui ne ressortissent pas des quatre natures de bien décrites dans les tableaux, tels que des « prés » ou des « chantiers » sans plus de précision. Cette analyse *a minima* permet néanmoins de tirer quelques enseignements au regard de nos perspectives générales de recherche.

Les terres, labourables pour l'essentiel, maraîchères pour une partie d'entre elles, sont l'objet en début de période de la majorité des transactions. Cette proportion est assez semblable à celles rencontrées dans les autres enquêtes portant sur le marché foncier en France à la fin du 18<sup>e</sup> siècle et au début du 19<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>. La variation de cette proportion est généralement liée à la présence significative d'un autre type de culture, la vigne par exemple, ou de toute autre forme de spécialisation agricole. Ces terres sont suivies, là aussi de manière assez attendue, par les maisons, qui représentent au début du 19<sup>e</sup> siècle un tiers des transactions. L'explosion du nombre de transactions ne bouleverse pas ce classement et maisons comme parcelles de terre semblent également affectées par le développement du marché. Une question reste néanmoins en suspens dans ce type d'approche : celle de savoir si le développement du marché des maisons est uniquement le fait d'un taux de rotation des biens plus élevé, signalant une mobilité accrue de la population, ou s'il résulte de la conversion de terres en bâtis. Si nous ne pouvons proposer une mesure de cette conversion, plusieurs indices vont cependant dans le sens de cette seconde hypothèse.

---

<sup>14</sup> Les terres labourables représentent environ la moitié des transactions dans la région de Vernon entre 1800 et 1830 (Fabrice Boudjaaba, *Des paysans, op. cit.*, 2008, pp. 116-117), 75,4 % en Cambrésis avant la Révolution (Sylvain vigneron, *La pierre, op. cit.*, 2007, p. 221).

L'augmentation de la population ne peut se faire sans impliquer une augmentation du nombre d'édifices pour la loger, même si cette offre peut rester insuffisante ; ensuite, nous savons que le cadastre foncier est complété à Ivry dans les années 1850 par l'élaboration d'un cadastre urbain à même de prendre en compte ces évolutions du bâti.

Enfin, le marché lui-même voit se développer une nouvelle catégorie de biens, « les terrains », qui sont à mettre en lien avec le développement du bâti. Ces terrains, parfois dénommés « terrain à construire », ou « terrain-construction » dans les tables de vendeurs et d'acheteurs, indiquent que de plus en plus de parcelles changent totalement de destination pour devenir constructibles. Inconnue dans les années 1800-1820, cette mention concernent 41 transactions entre 1855 et 1859. En outre, dans les tables, les mentions d'« immeuble » se multiplient également au cours de la période, particulièrement après 1830. Autant d'indications du caractère de plus en plus immobilier de ce marché même si, il faut insister sur ce point, la commune reste en surface très majoritairement agricole, et même rurale, à certains égards, dans certaines de ses parties, puisque les transactions sur les parcelles de terres se sont multipliées et forment encore près de 59 % des échanges en fin de période.

Enfin, il faut signaler la place de plus en plus faible de la vigne dans les transactions. C'est la seule catégorie de biens-fonds qui n'augmente pas en nombre absolu de transactions. Toujours impliquées dans moins de 10 transactions par période de cinq ans, les vignes sont même totalement absentes du marché dans la décennie 1850. Il est probable que quelques parcelles nous ont échappé. Redisons-le, les tables décrivent succinctement les biens à vendre et ne retiennent souvent que le bien principal quand la vente porte sur plusieurs biens à la fois. Cependant, cette disparition signale clairement le déclin de cette activité tout en reflétant le fait que la vigne circule moins par le marché que d'autres biens et privilégie la voie successorale. On peut également supposer qu'une partie des vignes ont été abandonnées par leurs propriétaires avant leur mise en vente et que ces parcelles apparaissent sous de nouvelles dénominations, les terrains par exemple, reflétant de nouveaux usages.

## Les prix du marché : la valorisation des biens-fonds à Ivry ?

Le troisième élément, indispensable pour caractériser le marché foncier d'Ivry dans le premier 19<sup>e</sup> siècle et pour comprendre le positionnement des individus, et, en dernière analyse, le comportement des familles enracinées, est celui du prix des transactions. L'augmentation de la population et la croissance exponentielle du nombre des ventes au cours de la période laissent supposer une forte pression sur le marché et probablement une hausse du prix des transactions et de la valeur à l'hectare des parcelles. La modification des tarifs d'évaluation du cadastre entre 1816 et le milieu du 19<sup>e</sup> siècle en donne une indication, même si le tarif cadastral est une grille d'imposition relative des parcelles les unes par rapport aux autres. Le tarif établi à l'instant  $t$  ne dit pas la valeur effective des biens au moment de leur vente.

Sans se livrer ici à une analyse dans tous ces aspects des prix du marché, il est cependant indispensable de tracer la trajectoire des prix et de mesurer le degré d'enchérissement des biens auxquels les Ivryens doivent faire face car cette valorisation a des effets ambigus. D'un côté, elle fait croître la valeur du patrimoine de ceux qui sont déjà installés et ont hérité d'une partie des biens qu'ils possèdent, mais, de l'autre, elle donne un attrait particulier à la vente de leurs propres biens quand ceux-ci ont une valeur qui finit par dépasser le revenu agricole qu'ils produisent, ou tout simplement encourage leur transformation. N'est-il pas plus intéressant, en effet, dans le cadre d'un processus d'urbanisation partielle de la commune, de bâtir sa parcelle pour se transformer en logeur que de continuer à y faire pousser une vigne dont les revenus ne cessent de diminuer face à la concurrence grandissante des vins venus d'autres régions<sup>15</sup> ?

Pour établir la trajectoire des prix, nous avons choisi de sérier un peu plus notre corpus et de ne pas analyser l'intégralité des transactions. Nous n'avons retenu que la forme de transaction la plus simple et, à certains égards, la plus pure : la vente. Nous avons donc exclu toutes les formes particulières d'aliénation, qu'il s'agisse des adjudications, des échanges, des liquidations, des donations-ventes. Ces formes transactionnelles sont souvent complexes et mêlent parfois évaluation pécuniaire du bien et considérations familiales ou successorales dans l'établissement du prix, que ce soit par les acteurs de la transaction eux-

---

<sup>15</sup> Marcel Lachiver, *Vins, vignes et vigneronns. Histoire du vignoble français*, Paris, Fayard, 1988, pp. 314-323 et 394-398.



mêmes ou par le notaire. Pour la cohérence du corpus et du mode d'établissement du prix des transactions, il nous a paru préférable de nous en tenir aux seules ventes.

Dans le même souci, l'analyse fine de l'évolution des prix ne sera effectuée que pour les terres et les maisons, catégories immédiatement identifiables dans les sources et qui présentent des effectifs en nombre suffisant pour permettre la mesure d'une évolution sur près de 60 ans.

Le tableau 2 donne à lire la distribution des prix des transactions concernant des biens situés à Ivry entre 1803 et 1859. Le choix d'une présentation par décennie gomme probablement quelques ruptures à la hausse ou à la baisse dans l'évolution des prix au cours de la période mais il permet, par la suite, de prolonger la comparaison entre l'évolution générale des prix et celle des prix de tel ou tel type de bien ou encore celle du nombre et de la valeur des transactions de tel ou tel groupe d'individus, dont les effectifs ne permettaient pas un suivi annuel qui soit interprétable sur un plan statistique.

Le principal enseignement de ce tableau est incontestablement la non-linéarité des prix des transactions sur l'ensemble de la période considérée. Les marchés fonciers sont soumis à un certain nombre de fluctuations qui sont liées à la fois à la conjoncture économique dans son ensemble et à celle des prix agricoles en particulier. Sans doute l'analyse par décennie doit-elle en limiter l'expression au profit de celle des tendances de fond, des *trends* de nature plus structurale. Toutefois, ce qui apparaît à la lecture du tableau 2 est l'absence d'un mouvement clair, que l'on aurait supposé à la hausse, du prix des transactions tout au long de la période.

Si l'on s'en tient aux valeurs médianes des transactions – les moyennes, au vu des effectifs pour le début de période, sont trop perturbées par quelques opérations de très grande envergure pour être aisément interprétables –, la progression des prix est au total très limitée, passant de 1 200 francs dans les années 1800 à 1 500 francs dans la décennie qui précède l'annexion de la partie Nord de la commune par Paris. Entre ces deux bornes, la variabilité est importante. La décennie 1820-29 semble marquée par une forte hausse des prix (la valeur médiane passe alors à 1 800 francs contre 800 seulement dans la décennie précédente) tandis que les années 1830 et 1840 se signalent par un net reflux des prix.

**Tab. 2 Valeur moyenne, médiane et répartition par quartile des transactions foncières (en francs) concernant des biens situés à Ivry entre 1803 et 1859**

		Ensemble		1 <sup>er</sup> quartile		2 <sup>e</sup> quartile		3 <sup>e</sup> quartile		4 <sup>e</sup> quartile	
		Nb de cas	val. moy.	médiane	Top*	val. moy.	top	val. moy.	top	val. moy.	Top
1803-1809	71	5076	1200	375	190	1200	826	3500	2106	150000	20360
1810-1819	78	5681	800	200	99,9	800	417	2400	1703	100000	21007
1820-1829	265	8267	1800	490	215	1800	990	5080	3247	401000	28537
1830-1839	218	5139	1300	300	176	1300	714,6	5000	2490	140000	17047
1840-1849	360	3968	1000	300	143	1000	589	3300	2035	150000	13008
1850-1859	474	6005	1500	440	188	1500	839	5500	3064	200000	20001

\*valeur maximale de la transaction au sein de chaque quartile considéré.

L'examen des moyennes et des valeurs maximales des trois premiers quartiles confirme cette impression. La valeur du quatrième quartile ne la contredit pas, sa tendance étant constamment affectée par quelques grosses opérations.

Au total, la croissance démographique de la commune, sous l'effet de la migration, ne semble pas se traduire par une hausse mécanique du prix des transactions, démentant au moins partiellement notre hypothèse de départ d'un marché foncier soumis à une forte pression urbaine qui viendrait en modifier profondément les caractéristiques. À deux moments, toutefois, un lien semble établi entre la croissance de la commune et l'évolution du prix des transactions. Les années 1820, qui sont celles d'une première forte hausse du

prix des transactions est aussi celle de la première accélération de la croissance de la commune. Tandis qu'Ivry gagne quelques centaines d'habitants entre la Révolution et 1820, sa population fait plus que doubler durant la décennie suivante. La décennie 1850 voit également la valeur médiane et la valeur moyenne des transactions croître de 50 % par rapport aux années 1840-49. Les années 1850 correspondent à une nouvelle accélération de la croissance de la ville, dont la population double en quelques années<sup>16</sup>. C'est donc uniquement dans les deux phases d'explosion démographique de la commune que le marché se trouve fortement affecté, et non de manière continue.

Le marché semble rester soumis également à d'autres logiques, par exemple à des contraintes cycliques qu'une analyse annuelle permettrait probablement de mettre en évidence. Cependant, cette étude, pour intéressante qu'elle soit, nous éloignerait de notre objet. Sur ce plan, le tableau 2 appelle un commentaire. Comment les habitants d'Ivry percevaient-ils cette évolution ? Il est probable que les hausses des années 1820 et 1850 ne sont pas passées inaperçues, notamment aux yeux des propriétaires, étant donné leur intensité. Elles ont pu contraindre les uns à renoncer à un achat, à remettre à plus tard un projet d'extension de leur exploitation ; d'autres, au contraire, ont pu anticiper une vente pour profiter des prix avantageux offerts par le marché. Ces changements étaient-ils de nature à mettre en cause de manière incontournable l'équilibre économique des familles paysannes de la commune et, plus largement, les modes de vie des uns et des autres ?

La réponse n'est pas évidente. Le marché, nous semble-t-il, continue, malgré tout, dans le premier 19<sup>e</sup> siècle, à offrir aux habitants un visage familier, fait de variations cycliques avec des mouvements de hausse qui alternent avec des phases de diminution du prix des transactions. De ce point de vue, à l'inverse de la population qui poursuit sa croissance de manière continue durant la période, avec des phases de fortes accélérations, le marché foncier suit une trajectoire plus fluctuante. Au total, du point de vue des prix, il n'est pas très différent en 1859 de ce qu'il est au début de l'Empire. Les prix moyens sont proches (5 676 francs en 1803-09 contre 6 005 francs en 1850-59), les prix médians également (1 200 francs/ 1 500 francs). Le premier quartile, qui rassemble les petites opérations, communes chez un paysan qui vend et achète des parcelles pour reconfigurer son

---

<sup>16</sup> La population d'Ivry est, rappelons-le, de 7 671 habitants au recensement de 1851 et déjà de 13 239 au recensement de 1856. Dans les années 1840 la progression est beaucoup plus modérée : 5 172 habitants en 1841 et 6 880 au recensement de 1846.

exploitation, est identique dans les deux périodes (190 francs en moyenne en 1803-09 contre 188 francs en 1850-59).

En d'autres termes, sous cet angle, le marché foncier ne donne pas aux familles ivryennes le signal que leur environnement se transforme de manière irrémédiable au cours des premières décennies du 19<sup>e</sup> siècle et que les conditions de leurs activités et leur mode de vie sont fragilisés. Certes, l'arrivée massive de nouvelles populations est visible pour chacun, mais, sauf période de hausse forte des prix, les Ivryens peuvent continuer d'agir sur le marché dans des conditions et des contraintes de prix qui restent assez proches de celles qui ont précédé l'explosion démographique. La principale transformation du marché réside davantage dans l'explosion du nombre des transactions que dans leur valorisation.

## Marché de la terre et marché foncier

Cependant, si les prix des transactions restent, dans leur globalité, relativement stables sur l'ensemble de la période, l'urbanisation d'une partie de la commune et l'arrivée de nouveaux habitants en nombre peuvent avoir des effets sur certains segments du marché. Du point de vue des anciennes familles paysannes du village, le marché des maisons et du bâti en général soulève des enjeux très différents de celui des terres agricoles, qu'elles soient destinées aux labours ou à toute autre activité culturale. Dans le premier cas, l'enjeu majeur est de se loger, et on peut poser l'hypothèse que cette présence familiale ancienne dans la commune constitue un atout ou, à tout le moins, une facilité. Parce qu'issu d'une famille présente depuis plusieurs générations, un individu trouvera plus aisément à se loger, sans même avoir à passer par le marché. Avant même de chercher à s'installer une fois adulte et/ou en couple, ne dispose-t-il pas du toit de ses parents ? Ensuite, les partages d'héritage, qui sont remplis de « portions de maisons » que l'on a divisées en autant de feux que nécessaire, ou encore de bâtiments transformés en habitations, sont une autre possibilité pour disposer d'un logement sans passer nécessairement par le marché. Dans l'autre sens, la vente de biens immobiliers familiaux peut théoriquement être l'occasion d'intéressantes affaires face à la demande croissante de logements.

À l'inverse, sur le marché foncier proprement dit, la concurrence, pour les vieilles familles ivryennes, peut être autrement plus délicate à gérer. Elle met en cause, à terme, leur capacité même à poursuivre leurs activités agricoles et à trouver la source de leurs revenus. De

nouveaux venus peuvent être intéressés par l'acquisition de terres pour développer une activité maraîchère et profiter ainsi du développement du marché parisien. À cela s'ajoute la concurrence pour l'espace des nouvelles activités, de nature industrielle et/ou commerciale. Or, les terres agricoles sont les plus rapidement convertibles, notamment en terrains à construire.

Ces différents éléments conduisent à considérer séparément le marché foncier (tableau 3), d'une part, et le marché immobilier (tableau 4) de l'autre. Nous les envisageons ici à travers deux types de biens : les ventes qui portent sur des « terres » dans les tables de vendeurs et d'acheteurs, dans un premier temps, et celles qui concernent des « maisons », dans un second. Dans le premier cas, nous considérons tous les actes portant la mention « terres » et dont on peut présumer qu'elles ont pour l'immense majorité d'entre elles une vocation agricole. Sont donc exclus les « terrains à bâtir », les « terres et construction » par exemple. Pour ce qui concerne les maisons, le terme englobe ici aussi bien les « maisons » que les « portions de maison » mais exclut les dénominations plus vagues telles que « immeuble » et « bâtiment », qui ne renvoient pas forcément à des usages d'habitation.

**Tab. 3 Valeur moyenne, médiane et répartition par quartile des transactions foncières (en francs) concernant des « terres » situées à Ivry entre 1803 et 1859**

	Nb de cas	Ensemble		1 <sup>er</sup> quartile		2 <sup>e</sup> quartile		3 <sup>e</sup> quartile		4 <sup>e</sup> quartile	
		val. moy.	médiane	Top	val. moy.	top	val. moy.	top	val. moy.	Top	val. moy.
1803-1809	44	1321,6	790,1	300	155	790,1	447	1200	1042	18000	3640
1810-1819	49	3279	300	164,4	70	300	235	1100	657	100000	12422
1820-1829	165	7792	1000	300	163	1000	557	3000	1845	401606	28782
1830-1839	136	2257	600	250	133	600	368	1800	1045	25000	7470
1840-1849	224	1698	562	202,35	107	562	387	1500	922	40000	5288
1850-1859	301	3287	800	300	142	800	518	2240	1397	179920	111134

**Tab. 4 Valeur moyenne, médiane et répartition par quartile des transactions foncières (en francs) concernant des « maisons » situées à Ivry entre 1803 et 1859**

	Nb de cas	Ensemble		1 <sup>er</sup> quartile		2 <sup>e</sup> quartile		3 <sup>e</sup> quartile		4 <sup>e</sup> quartile	
		val. moy.	médiane	Top	val. moy.	top	val. moy.	Top	val. moy.	top	val. moy.
1803-1809	22	8693	5000	2533	1688	5000	4266	8600	7194	60000	23472
1810-1819	18	14343	5000	1200	937	5000	3000	16000	10100	80000	47750
1820-1829	72	11478	5125	3100	2079	5125	4262	15000	9222	100000	30350
1830-1839	57	8813	6000	2500	1944	6000	4412	12000	7672	46666	21714
1840-1849	70	9868	5000	2600	1594	5000	3543	8700	6495	150000	28524
1850-1859	102	9318	6583,25	3500	2312	6583,25	4940	12000	9393	56000	20902

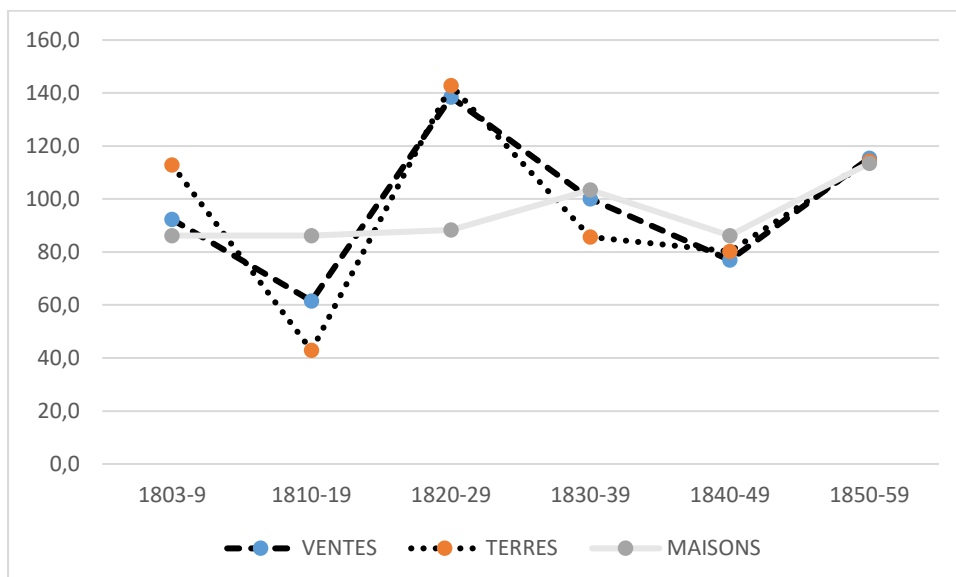
La confrontation des tableaux 3 et 4 confirme la divergence de profils entre les deux marchés. La valeur médiane des ventes de terres oscille au cours de la période entre 300 et 1 000 francs tandis que, pour les maisons, la médiane se situe à un niveau plus de cinq fois plus élevé entre 5 000 et 6 500 francs. Le marché foncier, de ce point de vue, est un marché beaucoup plus ouvert que le marché immobilier, accessible à un plus grand nombre d'individus. Cela vaut aussi bien pour le petit exploitant issu d'une ancienne famille paysanne du village d'Ivry que pour un néo-résident, même migrant par contrainte économique. À l'inverse, une grande partie des biens circulant sur le marché immobilier ne s'adressent qu'à un nombre plus limité d'individus capables de mobiliser des sommes importantes.

Cette remarque est renforcée par l'examen du premier quartile des transactions sur les deux marchés. Du côté du marché des terres, dans ce segment de transactions, la valeur moyenne

des biens vendus ne dépasse pas les 163 francs (entre 1820 et 1829) alors qu'elle est toujours supérieure à 1 200 francs et oscille généralement autour de 3 000 francs pour les maisons. En fait, les trois quarts des transactions effectuées sur le marché des terres ont une valeur inférieure à la valeur maximale du premier quartile des maisons vendues.

Ce constat n'a en soi rien de surprenant, une terre nue, même riche de potentialités, vaut généralement beaucoup moins qu'un espace bâti, même dégradé. Si on se rappelle (tableau 1) que le rapport entre maison et terre reste stable en proportion durant l'ensemble de la période, malgré la croissance très forte du nombre de transactions, ce constat met en évidence, là encore, que les caractéristiques du marché restent à beaucoup d'égards identiques et que les Ivryens ne semblent pas *a priori* mis à l'écart de l'un ou l'autre des marchés. La relative stabilité des prix sur l'ensemble de la période, mise en évidence pour l'ensemble des transactions au tableau 2, ne recouvre pas de divergences remarquables sur l'un ou l'autre des deux sous-marchés.

**Figure 2. Prix médian (par décennie) pour l'ensemble des ventes, pour les ventes de terre et pour les ventes de maison entre 1803 et 1859 à Ivry (base 100 prix médian pour l'ensemble de la période)**



La figure 2 permet de synthétiser cet ensemble de constats sur le fonctionnement du marché foncier et immobilier ivryen dans cette période d'explosion démographique. Il permet de visualiser tout d'abord la stabilité globale (ou la faible progression) du prix des transactions entre le début de la période d'observation et 1850 mais aussi celle des prix des maisons et des terres. Mais la figure 2 met également en évidence un phénomène moins évident à observer en données absolues. Si le marché des terres reste soumis à de fortes fluctuations, celui des maisons apparaît beaucoup plus régulier tout au long de ces six décennies. Le marché des terres exagère les à-coups à la hausse ou à la baisse de l'ensemble du marché tandis que le marché des maisons semble quasi indifférent à ces variations globales, sauf dans la dernière décennie où se dessinent une hausse généralisée des prix des transactions.

Le marché ivryen, en dépit de l'augmentation considérable de son activité, semble donc conserver des caractéristiques semblables entre 1803 et 1859. Les acteurs du marché, et notamment les vieilles familles ivryennes, sont donc toujours en mesure d'y prendre part et éventuellement d'en tirer parti. Cela explique en partie pourquoi le recul des vieilles familles ivryennes en terme de maîtrise du foncier, constaté dans l'analyse du cadastre, a été très limité.

Reste cependant un élément susceptible de modifier les conditions d'accès au marché : celui de l'évolution, non pas du prix des transactions, mais de la valeur des biens. Autrement dit, si le prix des transactions reste globalement stable, achète-t-on le même bien avec une somme équivalente sous Napoléon le Grand et sous Napoléon le Petit ? L'évaluation de la valeur des biens vendus est très malaisée car nous n'en savons finalement que très peu sur les biens eux-mêmes, leur situation, leur qualité etc., toutes choses qui en font la valeur et participent à l'établissement de leur prix. Pour les maisons, l'exercice est impossible, même en ayant recours aux actes notariés pour les connaître en détail<sup>17</sup>. Pour les terres, un moyen simple existe cependant : le calcul des surfaces aliénées par transaction et, par là, du prix à l'are. La hausse finalement limitée du prix des mutations de terre sur le long terme révèle-t-elle une stabilité de la valeur ou une réduction des surfaces ? Faut-il y voir, dans ce second cas, *in fine*, une réduction de la marge de manœuvre des acheteurs locaux, contraints d'acheter plus petit, en raison de la valorisation du

---

<sup>17</sup> La difficulté à estimer à sa juste valeur un bien immobilier encore aujourd'hui ne plaide pas en faveur d'une telle entreprise, du moins dans le cadre de cette recherche.



foncier, ou bien la conséquence de l'arrivée de nouveaux acteurs à la recherche de parcelles plus petites pour d'autres usages que les labours ?

Cette approche très parcellaire de la valeur des biens aliénés permet donc de donner une indication des mutations du marché et de décrire plus exactement la nature des biens échangés. Le tableau 5 présente à la fois l'évolution décennale de la superficie moyenne et médiane des terres qui sont vendues et l'évolution des prix moyen et médian de l'are de terre.

**Tab. 5 Surface en are et prix de l'are en francs des « terres » aliénées entre 1803 et 1859 à Ivry**

	Effectif Des transactions	superficie moyenne	superficie médiane	top 1er quartile	prix moyen de l'are	prix médian de l'are
1803-09	36	30,9	17,8	8,54	35,74	28,04
1810-19	46	105,05	8,54	4	47,1	29,41
1820-29	156	92,56	12,9	4,27	126,58	81,3
1830-39	130	76,93	8,54	3,55	109,58	64,9
1840-49	217	12,05	4,27	2,13	145,54	93,68
1850-59	290	55,7	4,27	1,85	250,51	174,06

Le tableau 5 permet de mettre en évidence deux évolutions majeures sur le marché des terres : d'abord la réduction progressive, mais remarquable, des surfaces aliénées ; ensuite, les variations et, sur l'ensemble de la période, la hausse significative des prix de l'are. De ce point de vue, les caractéristiques du marché sont fortement transformées.

Une terre vendue entre 1803 et 1820<sup>18</sup> a une surface médiane qui se situe autour de 12 ares et un quart d'entre elles ne dépassent pas les 4 ou 5 ares. Cette situation prévaut encore largement dans les années 1820. À cet égard, le marché conserve peu ou prou la même physionomie durant les trois premières décennies du siècle.

Le changement intervient clairement à partir de la décennie 1830-39 avec une réduction progressive et continue de la taille des parcelles de terres aliénées. D'environ 12 ares jusqu'en 1820-29, la surface médiane passe à 8,5 ares dans la décennie suivante, puis à 4,27

<sup>18</sup> Les deux décennies, au vu de leurs effectifs réduits, pourraient être regroupées pour accroître la significativité des données mais nous avons conservé une présentation analogue à celle des tableaux précédents par souci de cohérence.

entre 1840 et 1859. La surface maximale du quartile des plus petites surfaces ne cesse elle aussi de décroître à partir des années 1830, passant alors sous la barre des 4 ares pour terminer, dans la dernière décennie d'observation, sous celle des 2 ares.

Cette réduction de la taille des surfaces de terres aliénées est précédée par une hausse des prix à l'are de ces biens. Maintenu sous la barre des 30 francs, le prix médian de l'are explose dès les années 1820 et fait plus que doubler. Fluctuant dans les deux décennies suivantes, il connaît un nouveau doublement de sa valeur médiane et dépasse les 170 francs dans la première décennie du Second Empire.

Au total, si la capacité des acteurs à intervenir sur le marché est préservée, comme l'attestent les fluctuations et la hausse contenue du prix des transactions, l'analyse des surfaces et des prix à l'are des terres mises en vente met en évidence un changement de physionomie du marché foncier. Les biens en vente sont de plus en plus nombreux et, surtout, leur taille se réduit considérablement. Ce constat est important car il n'a pas les mêmes implications pour toutes les catégories de contractants.

Pourtant, l'interprétation des prix du marché reste particulièrement complexe. Le degré de variabilité du prix à l'are dans un même terroir peut être souvent affecté d'un coefficient de plus de 100 d'une transaction à une autre<sup>19</sup>, sans qu'on dispose toujours des données permettant d'expliquer de tels écarts de valeur. C'est bien le cas à Ivry. Toutefois, s'ajoute ici probablement une question de sources. Le terme « terre » est sans doute à Ivry plus polysémique qu'ailleurs, en particulier à mesure que la commune s'urbanise. Autant, en milieu strictement rural, le terme désigne-t-il presque systématiquement des terres à labours, autant on peut soupçonner, notamment pour les plus petites surfaces, que le mot « terre » désigne aussi des surfaces maraîchères qui sont de bien plus grande valeur, comme le chapitre précédent l'a montré. On peut même supposer que le terme désigne, dans les années 1850, des terrains à vocation non agricole, destinés à la construction ou à des activités commerciales et industrielles. Quand Léonard Arnoux, champignoniste résidant à Paris, achète le 24 décembre 1859 14 ares à 136 francs l'unité, on peut imaginer qu'il n'achète pas nécessairement une terre pour y cultiver des céréales<sup>20</sup>. De même, quand la

---

<sup>19</sup> Fabrice Boudjaaba, « Le cadastre. Un étalon pour le marché foncier ? », in Florence Bourillon et Nadine Vivier (dir.), *La mesure cadastrale. Estimer la valeur du foncier*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, pp. 117-131.

<sup>20</sup> Archives départementales du Val-de-Marne, 94, DQ14 926.

Compagnie parisienne d'éclairage au gaz achète le 1<sup>er</sup> septembre 1856 51,28 ares pour la somme de 38 000 francs, soit 741 francs l'are, on devine sans peine que le prix trouve d'autres justifications que la possible mise en culture de ce terrain<sup>21</sup>.

Il existe donc plusieurs clés de lecture de cette croissance de la valeur des terres, mais la concurrence pour la maîtrise du foncier entre activités agricoles et nouvelles activités en lien avec l'urbanisation et le développement de l'industrie est incontestablement accrue au cours de la période, et en particulier après 1830.

\*\*\*

Du point de vue des Ivryens, et particulièrement de ceux qui sont issus des anciennes familles de paysans propriétaires, cette concurrence, qui n'apparaît fortement qu'après 1830, voire 1840, est évidemment une contrainte nouvelle. Elle peut fragiliser l'exploitation familiale et faire obstacle à sa transmission. Mais elle est aussi une source d'opportunités considérable. Les nouveaux usages valorisent dans les années 1830 ou 1840 des terres qui ont pu être achetées ou héritées à une époque où seule leur exploitation agricole justifiait leur valeur.

Le cadre général de fonctionnement et d'évolution du marché étant posé, il convient dorénavant d'étudier en détail comment chaque type d'acteurs se comporte sur ce marché et d'observer la spécificité du comportement des individus issus des anciennes familles du village.

### III. Les comportements des vendeurs à l'aune de leur enracinement

#### Résidents *versus* horsains

Deux approches classiques des acteurs du marché sont ici envisageables. La première consiste à étudier le groupe des vendeurs sous l'angle de leur répartition professionnelle, l'autre à étudier la distribution des vendeurs entre résidents et horsains. La première approche est en soi riche d'enseignements sur les effets que la transformation du village en

---

<sup>21</sup> Archives départementales du Val-de-Marne, DQ14 925.

ville produit sur les comportements, en particulier ceux des paysans. Elle est de fait difficile à suivre ici car les tables fournissent de manière trop incomplète cette information. Celle-ci reste, en tout état de cause, parfois difficile à interpréter, dans la mesure où les déclarations de profession d'un même individu peuvent varier d'un acte à un autre, en fonction de son cycle de vie, et que ne retenir qu'une profession réduit artificiellement la place de la pluriactivité dans les sociétés préindustrielles. Nous y avons donc renoncé. La seconde consiste à observer la place des Ivryens et celles des horsains parmi les vendeurs. Le marché ivryen, par sa proximité avec Paris, voit intervenir de manière courante des individus qui habitent hors de la commune, soit qu'ils l'aient quittée, soit qu'ils y aient réalisé des investissements fonciers sans jamais y séjourner, la rente foncière étant une source de revenus essentielle des élites et, plus largement, la première forme d'investissement des capitaux, y compris pour le monde urbain dans une société de type préindustriel. L'information sur la résidence du vendeur, comme celle de l'acheteur, a en outre l'intérêt, à l'inverse de la profession, d'être presque toujours mentionnée dans les tables.

En suivant la méthode dessinée dans les deux chapitres précédents, nous étudierons donc, dans un premier temps, la distribution des vendeurs entre résidents et horsains, avant de prendre en compte, dans l'analyse, le degré d'enracinement de ces mêmes individus dans la commune. Nous tenterons de déterminer dans quelle mesure le fait de disposer d'un ancrage généalogique dans la commune implique des formes particulières d'intervention sur le marché foncier.

Sur le plan de la construction de l'échantillon, il faut au préalable préciser que nous n'envisageons, à nouveau, que les interventions qui portent sur des biens situés à Ivry et non l'ensemble des actions des individus enregistrés dans les tables du bureau d'enregistrement. En effet, le registre contient également les actes passés par des Ivryens dans les communes proches qui relèvent du même ressort administratif. Les prendre en compte complèterait certes l'information sur les interventions d'un certain nombre d'Ivryens en donnant à voir non seulement ce qu'ils vendent à Ivry, mais aussi à Villejuif, à Vitry ou ailleurs. Toutefois, cela introduirait un certain nombre de biais dommageables à l'analyse : d'une part, nous ne disposerions de cette information que pour les Ivryens et non pour les autres vendeurs ; d'autre part, nous ne prendrions en compte que les ventes des Ivryens dans l'aire de ce bureau, ce qui ne nous garantirait pas de couvrir l'ensemble de leurs transactions hors de cette circonscription fiscale. S'en tenir à l'analyse exclusive des

biens situés à Ivry conserve sa cohérence au corpus, permet des comparaisons terme à terme entre différents groupes d'individus et répond davantage à nos objectifs qui consistent d'abord, à ce stade, à mesurer les effets d'un ancrage familial dans une commune donnée sur les comportements économiques et sociaux.

Enfin, parce que notre ambition n'est pas ici d'étudier les circulations de biens dans leur ensemble, ni même le marché foncier pour lui-même, nous avons choisi, dans le droit fil de la section précédente de ce chapitre, d'analyser uniquement les actes de ventes en laissant de côté les autres formes de mutations enregistrées dans les tables. La présence d'actes tels que des licitations, donations, partages, viendrait automatiquement biaiser la comparaison de l'évolution des rapports de force entre le groupe des Ivryens issus des anciennes familles paysannes et les autres car les Ivryens de longue date sont, par essence, plus présents dans les actes de mutation qui comportent une dimension familiale ou successorale.

L'analyse de la résidence des vendeurs montre une grande variété du groupe : une partie importante d'entre eux résident hors de la commune d'Ivry, souvent dans les communes limitrophes, et, de manière beaucoup plus exceptionnelle, hors de la région parisienne. Ainsi Eugène Thiry, résident à Thionville, vend-il en 1843 un terrain à Ivry-Gare. Sa profession, receveur des finances, peut suffire à expliquer son éloignement : comme beaucoup de fonctionnaires, il suit une carrière qui le fait régulièrement changer d'affectation<sup>22</sup>. Néanmoins, dans ce groupe des non-résidents, les Parisiens se distinguent par leur nombre et leur singularité. C'est pourquoi le tableau 6 leur réserve une place à part parmi les non-résidents.

---

<sup>22</sup> Un phénomène similaire est observable à Charleville au milieu du 19<sup>e</sup> siècle. Bon nombre des migrants qui viennent de départements éloignés de Charleville sont des fonctionnaires. Fabrice Boudjaaba et Vincent Gourdon, « Quitter Charleville dans les années 1860-1870. Une analyse de la mobilité urbaine à court et à moyen terme », *Histoire et mesure*, 23, 2013, 89-128.

**Tab. 6 Résidence des vendeurs de biens situés à Ivry entre 1803 et 1859, en pourcentage (toutes ventes)**

	Ivryens	non-résidents	dont Parisiens	effectifs
1803-09	28,4	71,6	44,8	67
1810-19	41,7	58,3	30,6	72
1820-29	30,9	69,1	27,3	256
1830-39	38,6	61,4	43,5	207
1840-49	41,0	59,0	22,7	366
1850-59	46,9	53,1	24,3	482

Le premier enseignement de ce tableau est la place importante occupée par les horsains sur ce marché, ce qui n'est pas surprenant. Les non-résidents sont constamment majoritaires parmi les vendeurs, ce qui signale à la fois la mobilité d'une partie de la population qui, en quittant la commune, se sépare d'une partie de ses biens, mais aussi, et surtout, l'insertion de cette dernière dans un environnement dense sur le plan du peuplement et sa position périphérique par rapport à la capitale limitrophe<sup>23</sup>. Les vendeurs habitant Vitry, Villejuif, ou encore Gentilly sont nombreux, mais ce sont, malgré tout, les Parisiens qui dominent le groupe des horsains.

Le second élément remarquable est l'évolution sur la période du rapport entre résidents et horsains. Les effectifs relativement limités pour les deux premières décennies et l'enregistrement parfois défectueux pour les années 1810 masquent légèrement une évolution très nette qui voit croître parmi les vendeurs la part des résidents aux dépens des horsains. Sur les deux premières décennies (entre 1803 et 1819), on observe que 35,3 % des vendeurs sont ivryens et que 64,7 % n'y résident pas, tandis que la distribution s'équilibre dans les années 1850. Au cours de cette dernière décennie, la part des Ivryens parmi les vendeurs s'élève à 46,9 % contre 53,1 % pour les horsains. Les Ivryens, qui représentent un gros tiers des vendeurs sur l'ensemble de la période, forment presque la moitié de l'effectif de ceux qui aliènent un bien au milieu du siècle. Le recul des horsains

<sup>23</sup> La proportion de horsains est particulièrement élevée du fait de la proximité de la ville de Paris. Dans des régions plus rurales, on observe des taux bien moins élevés de non-résidents parmi les vendeurs. À Vernon et dans sa région entre 1800 et 1828, 55 % des vendeurs habitent la commune où est situé le bien et seuls 10% des vendeurs sont des horsains à la région. Fabrice Boudjaaba, *Des paysans, op. cit.*, 2008, pp. 111 et tableau IV-I

est particulièrement net dans le cas des Parisiens : ceux-ci représentent à eux seuls un bon tiers des vendeurs jusqu'à la fin de la décennie 1830 avant de voir leur part s'effondrer aux alentours de 23 % entre 1840 et 1859.

Cette part croissante des Ivryens parmi les vendeurs peut se lire comme le signe d'un recul des résidents par rapport aux ambitions d'investisseurs extérieurs qui, loin de se séparer de leurs biens, cherchent au contraire à accroître leur emprise sur le territoire communal. L'analyse du profil des acheteurs montrera que cette interprétation spontanée n'est pas exacte. En fait, ce recul des horsains, et particulièrement des Parisiens, signale plutôt un marché dont le fonctionnement se recentre sur les résidents, car il change de nature durant le premier 19<sup>e</sup> siècle : Ivry devient, par ses transformations économiques, moins attractive en termes d'investissements dans la rente foncière pour les élites urbaines. Et les Parisiens, qui y trouvaient à la fin du 18<sup>e</sup> siècle un lieu de calme et de villégiature renoncent à ce type de loisirs à Ivry à mesure que les ateliers et les entrepôts s'installent et encombrant le paysage.

L'analyse du prix des aliénations effectuées par les uns et les autres en fournit immédiatement un premier indice. Les tableaux 7a et 7b indiquent, respectivement, la valeur moyenne et la valeur médiane des biens vendus par les Ivryens et les horsains. Les Ivryens réalisent des ventes d'ampleur relativement modeste en moyenne, de l'ordre de 1 500 francs en début de siècle, et de 3 000 à 4 000 francs au milieu du 19<sup>e</sup> siècle. À l'inverse, les non-résidents vendent des biens dont la valeur moyenne dépassent généralement les 7 000 francs<sup>24</sup>. Parmi eux, les Parisiens vendent des biens de valeur encore plus importante, approchant les 10 000 francs.

La valeur médiane des transactions confirme ces disparités. La moitié des ventes des Ivryens varie entre 700 et 1 200 francs selon les périodes<sup>25</sup>, quand la valeur médiane pour les non-résidents se situe entre 1 200 et 2 000 francs et, pour les Parisiens, entre 2 000 et 3 000 francs.

---

<sup>24</sup> La période 1840-49 fait exception mais c'est, rappelons-le, une période de repli général du marché aussi bien en termes de nombre de transactions que de valeur. Voir figure 1 et tableau 2.

<sup>25</sup> Les effectifs sont trop faibles avant 1820 pour être interprétés correctement.

**Tab. 7a Valeur moyenne (en francs) de la transaction selon le lieu de résidence du vendeur entre 1803 et 1859 (toutes ventes de bien à Ivry)**

	Ivryens	non résidents	dont Parisiens
1803-9	1567	7647	6120
1810-19	1311	8514	15265
1820-29	2892	11031	14938
1830-39	2493	7005	8424
1840-49	2821	4757	4809
1850-59	4146	7556	9334

**Tab. 7b Valeur médiane (en francs) de la transaction selon le lieu de résidence du vendeur entre 1803 et 1859 (toutes ventes de bien à Ivry)**

	Ivryens	non-résidents	dont Parisiens
1803-9	1700	1300	2000
1810-19	300	1000	2400
1820-29	900	2000	3000
1830-39	800	1825	2040
1840-49	700	1200	2000
1850-59	1200	1800	3000

En définitive, les résidents et les horsains qui vendent un bien-fonds ne se séparent pas du même type de biens. Au fond, les Ivryens vendent des biens dont le montant rappelle celui des parcelles de terre, les Parisiens, le prix des maisons. Ce ne sont bien entendu que des moyennes qui cachent une multitude de situations et de biens divers. Néanmoins, les différences observées sont significatives et signalent que le marché des résidents et celui des non-résidents n'est pas nécessairement le même. Le marché, on l'a vu, tend à se parcelliser et les surfaces à diminuer au cours de la période. Cela correspond bien au désengagement relatif des Parisiens dans les années 1840 au profit d'une relocalisation, en quelque sorte, des acteurs du marché.



## Ventes et enracinement généalogique

De la même manière que le groupe des horsains n'est pas uniforme et que les logiques des vendeurs parisiens diffèrent de celles des autres vendeurs non indigènes, le groupe des résidents est également composite. L'explosion démographique de la commune implique que la population des résidents susceptibles de prendre part au marché est elle aussi diverse : elle est formée à la fois d'individus issus de familles anciennement présentes et des strates successives de nouveaux arrivants. En d'autres termes, la catégorie « résident », commode à bien des égards, dissimule la variété des populations qui la composent ; elle rend difficile l'interprétation d'une analyse qui ne tiendrait pas compte de son caractère particulièrement hétérogène dans le cadre d'Ivry. En tout état de cause, elle ne permettrait pas d'étudier la spécificité éventuelle du comportement marchand des individus qui appartiennent aux anciennes familles du village.

En croisant les données issues des tables de vendeurs avec celles du fichier démographique de la population ivryenne, il est néanmoins possible de prendre en considération le segment le plus enraciné de la population résidente. Dans les tableaux qui suivent, l'enracinement généalogique qui définit l'appartenance aux vieilles familles ivryennes est caractérisé par le fait, pour un vendeur, de disposer d'un ascendant en ligne directe, maternelle ou paternelle, dont la preuve de résidence à Ivry avant 1750 est attestée par un acte de mariage, de naissance ou de décès.

Cette définition de l'enracinement est plus générique que celle utilisée dans les chapitres précédents. Il convient dès lors de s'en justifier. Dans les chapitres 3 et 4, nous avons établi différents degrés d'enracinement généalogique en fonction du fait que les parents, les grands-parents et les arrière-grands-parents pouvaient être définis comme ivryens, par leur acte de baptême ou de mariage, en ligne maternelle et/ou paternelle. Ce travail était indispensable car il s'agissait de démontrer la validité de la démarche générale qui est la nôtre dans ce mémoire. Cela étant posé, il nous a semblé qu'une définition plus lâche de l'enracinement (comme présence d'un ascendant direct avant 1750 dans les registres de baptêmes, mariages ou sépultures) était suffisante pour différencier ce segment de population – qui est le cœur de notre enquête – des autres Ivryens arrivés plus récemment. Les analyses précédentes n'ont pas fait apparaître de différences significatives en termes

de propriété entre les individus qui forment la troisième génération de parents dans la commune et ceux qui appartiennent à la quatrième génération, voire davantage. Mais, à l'inverse, elles ont mis en lumière une nette différence entre ce groupe et ceux qui ne forment, au mieux, que la deuxième génération présente à Ivry. En outre, il n'est pas apparu clairement qu'une ascendance masculine modifiait de manière notable le patrimoine détenu par un individu par rapport à une ascendance féminine. En réalité, l'immense majorité des membres de ces « anciennes familles » en font partie par leurs deux lignes d'ascendants. Enfin, poursuivre l'analyse avec un tel niveau de détails aboutirait, dans la perspective quantitative ici développée, à la constitution de sous-groupes de taille trop réduite pour être étudiables de manière satisfaisante<sup>26</sup>.

Le tableau 8 permet d'évaluer la place qu'occupent les individus issus des « anciennes familles » parmi les vendeurs, qu'ils soient résidents ou non. Jusqu'en 1830, alors que les vendeurs sont majoritairement des horsains, les vieilles familles sont présentes dans la majorité des transactions qui impliquent un Ivryen parmi les vendeurs. À partir de la décennie 1830, alors que le groupe des vendeurs tend à se relocaliser sur Ivry même – les non-résidents et les Parisiens en particulier sont en net recul –, le rapport tend à se rééquilibrer. Les Ivryens « récents », ceux qui ne disposent pas d'une ascendance au sein des familles paysannes du village attestée avant 1750, voient leur importance numérique croître et même dépasser le groupe des résidents issus des anciennes familles parmi les vendeurs résidents entre 1840 et 1849 (77 contre 73). Ils deviennent même tout à fait majoritaires (144 contre 73) dans la dernière décennie.

---

<sup>26</sup> Le choix de 1750/1780 comme « borne » définissant les anciennes familles peut également être discuté au sens où la borne est plus éloignée en 1859 qu'en 1803 et que le degré d'enracinement généalogique diffère d'autant. Il a cependant l'avantage de permettre de cibler une population précise : celle des individus dont les racines familiales au sein de l'ancien village sont plus anciennes que les prémisses de sa transformation. En d'autres termes, le descendant d'un ouvrier venu travailler à la verrerie dans les années 1780 ne fait ici pas partie des anciennes familles qui sont originellement associées à l'activité rurale de la commune.

**Tab. 8 Résidents et individus issus des anciennes familles parmi les vendeurs à Ivry entre 1803 et 1859<sup>27</sup>**

	ensemble des résidents	résidents "récents"	résidents issus d'une ancienne famille	non résidents issu d'une ancienne famille	total issu d'une ancienne famille
1803-9	19	4	14	15	29
1810-19	30	12	15	5	20
1820-29	79	33	40	27	67
1830-39	80	38	42	8	58
1840-49	150	77	73	31	104
1850-59	226	144	73	50	123

Très logiquement, ceux qui sont venus s'installer en masse dans les années 1820 et, pour une partie d'entre eux, acheter un bien-fonds, sont nombreux à être en position de vendre dans les années 1850. Plus intéressante est la situation des vendeurs issus des anciennes familles du village. Leur nombre croissant parmi les vendeurs est-il le signe de leur dépossession définitive ? En première approche, cette interprétation est envisageable mais elle n'est pas la seule possible. Cette croissance du nombre des vendeurs parmi le segment enraciné de la population n'est pas une caractéristique qui lui est propre : les autres groupes qui participent à la croissance de l'activité du marché dans la période voient également croître le nombre de vendeurs en leur sein. Le nombre des vendeurs résidents augmente en même temps que celui des non-résidents parmi les individus issus des anciennes familles. En d'autres termes, la vente n'est pas synonyme nécessairement de dépossession dans la mesure où, si beaucoup d'individus appartenant à ce groupe ont quitté Ivry, le nombre des individus qui appartiennent à ces anciennes familles se maintient à un niveau élevé parmi les résidents (73 dans la décennie 1840, autant dans la suivante). Loin d'être exclus du marché et de la commune, ils semblent participer activement aux mutations du sol. En effet, il est important de ne pas perdre de vue que la vente (préalable) d'un bien peut aussi être la

<sup>27</sup> L'addition de la colonne « résident récent » et « résident issu d'une ancienne famille » n'équivaut pas à la colonne « ensemble des résidents » car dans un certain nombre de cas l'information sur l'identité du vendeur est insuffisante, ou les problèmes d'homonymie trop importants pour identifier de façon sûre, ou non, le vendeur dans le fichier démographique.

condition d'un nouvel achat, et non pas nécessairement le signe d'une mise en retrait<sup>28</sup>. Dans tous les cas, il se confirme que cette partie de la population ne disparaît pas, bien que la commune ait vu sa population multipliée par 13 entre 1806 et 1856, mais qu'elle a encore une capacité d'agir pour maîtriser le foncier. L'étude des acheteurs et, surtout, celle du solde de l'activité foncière des anciennes familles permettront d'affiner cette conclusion.

En outre, les Ivryens qui appartiennent à d'anciennes familles ne se séparent pas de biens importants, semble-t-il. Leur valeur médiane ou moyenne (tableaux 9a et 9b) est toujours deux à quatre fois inférieure à celle des biens vendus par les résidents d'implantation plus récente dans la commune, ce qui laisse supposer des cessions à la marge par rapport à leur patrimoine dans sa totalité.

**Tab. 9a Valeur moyenne des biens vendus par des résidents et individus issus des anciennes familles à Ivry entre 1803 et 1859<sup>29</sup>**

	ensemble des résidents	résidents "récents"	résidents issus d'une ancienne famille	vendeurs issus d'une ancienne famille
1803-09	1567	2175	1399	1226
1810-19	1311	1839	485	726
1820-29	2892	4440	1383	1820
1830-39	2493	3566	1574	1970
1840-49	2821	4479	1046	1494
1850-59	4146	5225	1941	2248

<sup>28</sup> La vente d'un bien est souvent l'un des facteurs décisifs qui permettent d'expliquer un achat, dans le cadre des régulières recompositions des exploitations. Fabrice Boudjaaba, *Des paysans, op. cit.*, 2008, pp.158-167.

<sup>29</sup> *Idem*, note 27 du tableau 8.

**Tab. 9b Valeur médiane des biens vendus par des résidents et individus issus des anciennes familles à Ivry entre 1803 et 1859<sup>30</sup>**

	ensemble des résidents	résidents "récents"	résidents issus d'une ancienne famille	Vendeurs issus d'une ancienne famille
1803-09	1700	600	300	600
1810-19	300	800	200	200
1820-29	900	2500	600	600
1830-39	800	2000	400	400
1840-49	700	1500	500	515
1850-59	1200	1800	900	1000

Les deux tableaux 9a. et 9b. confirment que les deux sous-groupes de résidents ont des profils différents. Les Ivryens de plus fraîche date se séparent d'éléments plus conséquents de patrimoine que ceux issus des vieilles familles ivryennes. Mais de quel type de bien s'agit-il ? Une analyse détaillée serait envisageable, bien que délicate à mener à partir des seules informations contenues dans les tables. Il est, en revanche, possible d'interroger les caractéristiques de ces deux groupes à partir de leur comportement sur deux marchés – immobilier et foncier – dont on a montré plus haut qu'ils obéissaient à des modes de fonctionnement différents : l'analyse des ventes de « terres » (949 transactions) et de celles de « maisons » (350 transactions) a révélé que ces deux marchés divergeaient à la fois par le niveau moyen des prix pratiqués sur chacun d'entre eux – les transactions immobilières voient passer des sommes bien plus importantes que le marché foncier au sens strict – et par la plus grande variabilité des prix de la terre par rapport à ceux de l'immobilier au cours des soixante années d'observation. Ces deux éléments ont-ils un rôle dans la caractérisation des deux sous-populations qui forment le groupe des vendeurs résidents ? Traduisent-ils une spécificité des Ivryens issus des anciennes familles du village par rapport aux nouveaux habitants, qui sont pour une partie d'entre eux également des propriétaires de biens-fonds ?

---

<sup>30</sup> Voir tableau 8.

## La vente de terres et la vente de maisons

Le marché des ventes de terres révèle tout d'abord le contraste entre les vendeurs habitant à Ivry et ceux qui vivent hors de la commune. Sur ce marché spécifique, comme sur le marché foncier et immobilier considéré dans sa totalité, on observe (tableau 10) une relocalisation des intervenants avec, dans le premier tiers du siècle, un nombre plus important de horsains que de résidents parmi les vendeurs (environ moitié plus), puis après 1830 un rééquilibrage des effectifs entre les deux catégories d'individus, au point de faire presque jeu égal.

**Tab. 10 Résidence et enracinement généalogique des vendeurs de « terres » à Ivry de 1803 à 1859<sup>31</sup>**

	Résident	non-résident	résident "récent"	résident issu d'une ancienne famille d'Ivry	non-résident issu d'une ancienne famille d'Ivry
1803-20	31	56	10	21	14
1820-29	62	94	19	40	22
1830-39	46	74	11	35	12
1840-49	98	88	43	55	19
1850-59	144	163	80	59	40

Parmi les résidents, la part des nouveaux venus, en tous les cas de ceux qui n'appartiennent pas aux anciennes familles du village, ne cesse de croître, jusqu'à devenir majoritaire. Toutefois, comme nous l'avons déjà observé pour le marché dans sa totalité, cela ne se traduit pas une marginalisation des descendants des anciennes familles puisque leur nombre absolu croît également non seulement chez les non-résidents qui sortent, au moins partiellement, du jeu foncier ivryen, mais aussi et surtout chez les résidents.

<sup>31</sup> Le tableau ne comprend pas la totalité des vendeurs de terres dans la mesure où, pour chaque décennie, un à huit individus (ou leur résidence) n'ont pu être identifiés. Cette remarque vaut pour les tableaux suivants.

**Tab. 11a Valeur moyenne des « terres » vendues pas des résidents et individus issus des anciennes familles à Ivry entre 1803 et 1859**

	résident	non-résident	résident "récent"	résident issu d'une ancien famille d'Ivry	non-résident issu d'une ancienne famille d'Ivry
1803-1820	629	3092	912	495	555
1820-1829	1741	12535	2589	971	3637
1830-1839	853	3102	578	941	1742
1840-1849	1205	1952	1648	846	772
1850-1859	2304	4141	2719	1766	2086

**Tab. 11b Valeur médiane des « terres » vendues pas des résidents et individus issus des anciennes familles à Ivry entre 1803 et 1859**

	résident	non-résident	résident "récent"	résident issu d'une ancien famille d'Ivry	non-résident issu d'une ancienne famille d'Ivry
1803-1820	200/250	600	200	200/250	400
1820-1829	500	1500	500	600	1400
1830-1839	350	461	300	350	400
1840-1849	400	600	500	400	300
1850-1859	760	1000	500	900	1020

Les non-résidents se distinguent assez nettement par des transactions d'un montant plus important, d'une fois et demie à trois fois supérieures à celles des vendeurs résidents selon les décennies ; cela confirme un désengagement plus net, qui est assez attendu, de la part de propriétaires qui ne vivent pas sur place et ont donc plus de mal à surveiller ou faire fructifier leur bien, et qui ont, par définition, d'autres lieux envisageables pour investir leurs capitaux fonciers. En revanche, la comparaison entre les différents sous-groupes de

vendeurs résidents, en termes de prix moyen ou médian des terres qu'ils aliènent au cours du premier 19<sup>e</sup> siècle, ne fait pas apparaître de différence significative, si l'on tient compte de la faiblesse des effectifs, notamment pour le début de la période. En tant que vendeurs, les individus qui disposent d'un enracinement familial important ne se singularisent pas des Ivryens dont les parents ou eux-mêmes sont arrivés bien plus récemment.

\*\*\*

Les différences observées au niveau du marché dans sa globalité ne viennent donc pas principalement du marché des terres, mais plutôt d'un comportement plus singulier des anciennes familles sur le marché immobilier.

**Tab. 12 Résidence et enracinement généalogique des vendeurs de « maison » à Ivry de 1803 à 1859<sup>32</sup>**

	Résident	non résident	résident "récent"	résident issu d'une ancienne famille d'Ivry	non-résident issu d'une ancienne famille d'Ivry
1803-20	11	31	6	5	4
1820-29	36	32	23	12	4
1830-39	22	38	18	4	2
1840-49	31	29	22	9	3
1850-59	54	49	45	5	5

Sur ce marché des maisons, résidents et non-résidents sont fortement présents parmi les vendeurs mais la hausse du nombre de transactions est plus importante chez les résidents qui passe de 11, dans la première période de 18 ans, à 54 dans la dernière décennie (tandis que le nombre de transactions passe de 31 entre 1803 et 1820 à 49 dans les années 1850 pour les non-résidents). Or, cette montée en puissance des résidents parmi les vendeurs de maison est le fait quasi exclusif des Ivryens qui n'appartiennent pas aux anciennes familles. Les membres de ces dernières ne vendent pratiquement jamais de maison. Ceux qui résident à Ivry et qui appartiennent aux vieilles lignées paysannes de la commune vendent 35

<sup>32</sup> Voir note 31 du tableau 10.



maisons en 57 ans, soit moins d'une par an, quand les résidents de plus fraîche date en aliènent 114 dans le même temps. Même en ajoutant celles vendues par les membres des anciennes familles qui ont quitté la commune, on ne parvient qu'à un total de 53 ventes en près de six décennies.

**Tab. 13a Valeur moyenne des « maisons » vendues pas des résidents et individus issus des anciennes familles à Ivry entre 1803 et 1859**

	résident	non-résident	résident "récent"	résident issu d'une ancien famille d'Ivry	non-résident issu d'une ancienne famille d'Ivry
1803-1820	3566	13795	3974	3076	3450
1820-1829	6414	17691	6241	7250	5387
1830-1839	6427	9939	6851	4729	13000
1840-49	6550	13185	8097	2929	3290
1850-1859	8650	10040	9228	4355	7980

**Tab. 13b Valeur médiane des « maisons » vendues pas des résidents et individus issus des anciennes familles à Ivry entre 1803 et 1859**

	résident	non-résident	résident "récent"	résident issu d'une ancien famille d'Ivry	non-résident issu d'une ancienne famille d'Ivry
1803-1820	1600/2500	6500	3646	1200	3000
1820-1829	3900	11000	4000	3900	2000/3000
1830-1839	4000	6000	3200	3500	-
1840-1849	3650	6000	5000	2500/3000	3100
1850-1859	7000	6000	7000	4000	9000

Les prix moyen et médian des transactions à l’occasion de la vente d’une maison montrent à nouveau une différence d’échelle dans le montant des opérations entre des non-résidents plus variés socialement<sup>33</sup> et les résidents dont la composition est plus populaire.

Au total, observée sous l’angle des ventes de biens-fonds, la catégorie « résident », par ailleurs très commode du point de vue des sources, efficiente et couramment utilisée dans les travaux d’histoire sociale, gomme sa diversité interne alors qu’elle comprend, en son sein, des sous-groupes de population parfois plus différents les uns des autres que les résidents ne le sont en comparaison des horsains. Le tableau 14 rend très visible ce paradoxe.

**Tab. 14 Nombre de parcelles de terres vendues pour une maison vendue selon la résidence et l’enracinement généalogique du vendeur à Ivry entre 1803 et 1859**

	résident	non-résident	résident "récent"	résident issu d'une ancienne famille d'Ivry	non-résident issu d'une ancienne famille d'Ivry
1803-1820	2,8	1,8	1,7	4,2	3,5
1820-1829	1,7	2,9	0,8	3,3	5,5
1830-1839	2,1	1,9	0,6	8,8	6,0
1840-1849	3,2	3,0	2,0	6,1	6,3
1850-1859	2,7	3,3	1,8	11,8	8,0

Les résidents, pris dans leur globalité, comme les horsains, vendent deux à trois parcelles de terres en moyenne, quelle que soit la décennie considérée, quand ils vendent une maison. En cela, la catégorie traduit surtout une caractéristique propre aux Ivryens dont l’arrivée (ou celle de leurs parents) est récente et qui vendent une à deux parcelles par maison cédée. De leur côté, les vendeurs qui descendent des anciennes familles paysannes du village d’Ivry vendent, selon les décennies, 3 à 12 parcelles à chaque fois qu’ils aliènent une maison.

<sup>33</sup> Une part des maisons vendues par les horsains sont le fait de la bourgeoisie parisienne qui se sépare de ces biens. On trouve ainsi mention de deux « maisons de campagne » dans les tables.

L'attachement à la maison du monde paysan, au sens où il s'agit d'un bien qui est moins souvent mis sur le marché et pour lequel la voie successorale est privilégiée, est un fait établi par plusieurs études<sup>34</sup>. Mais le contexte est ici particulier : outre que la démonstration ne porte pas à proprement parler sur le monde paysan, mais sur la population familialement enracinée dans la commune, Ivry, une fois passé le milieu des années 1820, n'est plus à proprement parler une commune rurale, mais bien une ville. Il est donc possible d'affirmer que les membres des anciennes familles du village investissent le marché foncier, au même titre que les autres vendeurs, qu'il s'agisse des horsains ou des Ivryens de plus fraîche date. Mais il faut également constater que ces vieilles familles se tiennent relativement à l'écart, du moins en tant que vendeurs, du marché immobilier, qui lui aussi connaît un fort développement au cours des six premières décennies du 19<sup>e</sup> siècle.

#### IV. Achats fonciers et enracinement généalogique

L'attitude des différents sous-groupes de population, résidente ou non, sur le marché foncier est évidemment encore incomplète à ce stade. Si nous distinguons dorénavant mieux les caractéristiques propres à chaque sous-groupe en tant que vendeurs de biens-fonds, qu'en est-il de leur comportement en tant qu'acheteurs ? En reprenant un corpus identique, en suivant la même méthode d'analyse et en respectant les mêmes critères de distinction entre les différents sous-groupes d'intervenants sur le marché foncier au sens large, nous tenterons maintenant de comprendre dans quelle mesure l'appartenance à tel ou tel sous-groupe de population, résidente ou non, induit des comportements spécifiques en matière d'acquisition de biens-fonds.

---

<sup>34</sup> On pense notamment aux travaux de Jérôme-Luther Viret sur la région parisienne au 17<sup>e</sup> siècle ou de F. Boudjaaba sur Vernon au 18<sup>e</sup> siècle et au début du 19<sup>e</sup> siècle. On manque, à notre connaissance, d'études équivalentes pour le 19<sup>e</sup> siècle sur cette question proprement dite. Les éléments sur le marché foncier présents dans Gérard Jacquemet, *Belleville, op. cit.*, pp. 41-55 ne permettent pas d'envisager la question des maisons en tant que telles. L'enquête sur Nanterre de Marine Segalen n'aborde que de manière marginale la question de la propriété foncière et jamais le marché foncier en tant que tel.

## Résidents *versus* horsains

L'analyse de la résidence des acheteurs, telle qu'on peut la lire dans le tableau 15, confirme les conclusions auxquelles conduisait la lecture du tableau 6 sur la répartition entre résidents et horsains parmi les vendeurs.

**Tab. 15 Résidence des acquéreurs de biens situés à Ivry entre 1803 et 1859, en pourcentage (toutes ventes)**

	Ivryens	non-résidents	dont Parisiens	total
1803-09	45,3	54,7	43,8	64
1810-19	50,0	50,0	39,5	76
1820-29	41,5	58,5	44,2	258
1830-39	46,3	53,7	41,0	188
1840-49	60,3	39,7	24,2	297
1850-59	52,5	47,5	29,7	404

Le premier élément à relever est la relocalisation du marché et de ses acteurs. Partant d'un marché encore relativement rural mais majoritairement occupé par des acheteurs ne résidant pas sur place, la situation tend à s'inverser après les années 1820, au point qu'à partir des années 1840, les résidents deviennent majoritaires parmi les acheteurs. À nouveau, parmi les acheteurs non-résidents, les Parisiens occupent une place prépondérante. À eux seuls, ils regroupent deux tiers à trois quarts des acheteurs horsains. Cette position dominante est d'abord un effet mécanique de la proximité immédiate de la capitale et du réservoir potentiel d'acheteurs qu'elle recèle, sans commune mesure avec les autres communes qui jouxtent Ivry : Vitry, Villejuif ou Gentilly, qui ne sont encore au milieu du 19<sup>e</sup> siècle que des villages ou de petites villes.

Ce rôle des Parisiens découle aussi de la fonction traditionnelle des périphéries urbaines dans les sociétés préindustrielles. Celles-ci font figure de lieux privilégiés d'investissement des capitaux dans la rente foncière<sup>35</sup>. La réduction très importante de la place des Parisiens dans les transactions ivryennes, à cet égard, semble refléter le changement progressif des

---

<sup>35</sup> Michel Vovelle, *Villes et campagnes au 18<sup>e</sup> siècle (Chartres et la Beauce)*, Paris, Editions sociales, 1980 ; Gérard Béaur, « Les rapports fonciers et monétaires entre les villes et les campagnes dans la France des XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles », in Jean-Claude Daumas (ed.), *Faire de l'histoire économique aujourd'hui*, Dijon, Editions Universitaires de Dijon, 2013, p. 33-44.

fonctions de ce marché foncier. En effet, si la part des non-résidents parmi les acquéreurs se réduit dans des proportions relativement modestes au cours des six décennies d'observation, passant d'une cinquantaine à une quarantaine de pourcents, la part des Parisiens proprement dite baisse de moitié entre la décennie 1820 (44 %) et les années 1840 (24 %). Le marché change de physionomie puisque l'espace n'est plus seulement convoité pour profiter de la rente foncière, mais aussi en raison de ses potentialités commerciales et industrielles. Cela a pour conséquence que les résidents sont de plus en plus nombreux parmi les acquéreurs mais également que les acheteurs urbains traditionnels, attirés par la rente foncière ou par la fonction de villégiature d'une commune de bord de Seine, sont moins nombreux. La remontée de la part des acheteurs parisiens en fin de période ne dément pas ce schéma général : elle est d'abord liée à une agitation foncière dans la partie de la commune sur le point d'être annexée par la capitale.

Cette évolution générale de la physionomie du marché et du profil des acquéreurs se traduit dans la valeur des opérations foncières des uns et des autres.

**Tab. 16a Valeur moyenne (en francs) de la transaction selon le lieu de résidence de l'acquéreur entre 1803 et 1859 (toutes ventes de bien à Ivry)**

	Ivryen	non-résident	dont Parisien
1803-09	1791	9649	9707
1810-19	976	10583	10376
1820-29	2046	13046	14712
1830-39	2524	6513	7500
1840-49	2850	5356	7679
1850-59	4159	8611	11511

**Tab. 16b Valeur médiane (en francs) de la transaction selon le lieu de résidence de l'acquéreur entre 1803 et 1859 (toutes ventes de bien à Ivry)**

	Ivryen	non-résident	dont Parisien
1803-09	600	1679	2000
1810-19	200	2400	2500
1820-29	780	3000	3000
1830-39	561/600	2000	2000
1840-49	880	1400/1500	2600
1850-59	1450	2700	4000

La valeur moyenne des transactions où des résidents achètent des biens augmente sur l'ensemble de la période, passant de 2 000 à 4 000 francs environ. À l'inverse, les transactions des non-résidents tendent, au-delà des effets de quelques grosses opérations foncières sur la moyenne, à se tasser, voire à baisser. De l'ordre de 10 000 francs avant 1830, elles se situent entre 5 et 6 000 francs entre 1830 et 1849, avant une remontée dans la décennie qui précède l'annexion.

En valeur médiane, les évolutions divergentes des deux groupes apparaissent plus clairement et montrent un rapprochement de la valeur des transactions entre résidents et horsains, même si ces évolutions sont marquées par des fluctuations décennales. Tandis qu'avant 1830, les opérations des Ivryens étaient plus de trois fois inférieures en valeur médiane à celle des non-résidents, elles sont 1,5 à 2 fois inférieures seulement après 1840. La stagnation de la valeur médiane des transactions des Parisiens entre 2 et 3 000 francs indique également que les investisseurs traditionnels issus des élites urbaines se sont détournés du marché ivryen ou, en tout cas, qu'ils ne participent plus avec autant d'ampleur que les autres acteurs, horsains ou résidents, à son développement.

## Acquisitions et enracinement généalogique

Dans ce nouveau paysage, comment se comportent les individus issus des anciennes familles d'Ivry ? Certes, ils voient s'éloigner un concurrent sérieux dans la maîtrise du foncier avec l'effacement progressif et relatif du traditionnel rentier urbain. La noblesse et la bourgeoisie parisienne qui appréciaient ce cadre champêtre à proximité de la capitale se détournent d'Ivry et, si elles sont encore bien visibles dans les transactions du début du siècle, elles n'apparaissent plus que de manière exceptionnelle en fin de période. Mais, les membres des anciennes familles trouvent des concurrents nouveaux, à l'extérieur comme à l'intérieur de la commune. À l'extérieur, les Ivryens de longue date doivent tenir compte des ambitions des négociants et autres fabricants qui, pour un certain nombre d'entre eux, résident à Paris ; à l'intérieur, ils doivent affronter le besoin de terre de certains nouveaux venus qui souhaitent s'installer en agriculture ou d'autres, fabricants et négociants, qui font demeure à Ivry et recherchent des espaces à investir. La croissance du nombre des acquéreurs résidents n'est-elle pour autant le fait que des nouveaux venus ? Les membres

des anciennes familles ne participent-ils au développement du marché que dans la position défensive de vendeurs ou ont-ils encore une carte à jouer sur le marché en faisant de nouvelles acquisitions ?

**Tab. 17 Résidents et individus issus des anciennes familles parmi les acquéreurs à Ivry entre 1803 et 1859<sup>36</sup>**

	ensemble des résidents	résident "récent"	résident issu d'une ancienne famille	non-résident issu d'une ancienne famille	total issu d'une ancienne famille
1803-09	29	11	19	2	21
1810-19	38	23	14	2	16
1820-29	107	73	34	13	47
1830-39	87	61	25	9	34
1840-49	179	136	43	8	41
1850-59	212	168	44	14	58

Le tableau 17 met en évidence un dynamisme partagé aussi bien par les membres des anciennes familles de la commune que par les autres catégories de population. Le nombre de transactions opérées par les individus qui disposent d'un fort enracinement généalogique dans la commune triple au cours de la période, passant d'une petite vingtaine par décennie avant 1820 à près de 60 dans les années 1850. Cette croissance est bien inférieure à celles des acquisitions des résidents de plus fraîche date, qui passent d'une dizaine de transactions dans la première décennie (incomplète) du siècle à environ 150 par décennie entre 1840 et 1859, mais elle est loin d'être négligeable.

La comparaison ne vaut pas pour autant classement des performances marchandes des uns et des autres, car la démographie des deux sous-groupes est très différente. Si les individus issus des anciennes familles ne doivent leur dynamisme démographique qu'à leur croissance naturelle, amputée d'une grande partie des émigrants, les Ivryens de fraîche date appuient leur dynamisme foncier sur une croissance démographique exponentielle liée à la migration. En d'autres termes, la très forte augmentation du nombre des acquisitions des

<sup>36</sup> L'addition de la colonne « résidents récents » et « résidents issus d'une ancienne famille » n'équivaut pas à la colonne « ensemble des résidents » car, dans un certain nombre de cas, l'information sur l'identité de l'acheteur est insuffisante, ou les problèmes d'homonymie trop importants pour identifier assurément l'acheteur dans le fichier démographique.

Ivryens « récents » est d'autant plus forte qu'elle part de rien ou presque. De ce point de vue, il faut plutôt souligner le dynamisme des anciennes familles du village qui, à la mesure de leur poids démographique, participent activement au développement du marché foncier. Ces derniers ne sont pas que les vendeurs d'un patrimoine hérité du siècle précédent, ils continuent bel et bien d'acquérir des biens. En ce sens, les anciennes familles semblent persister à inscrire leur existence et leur stratégie patrimoniale dans le cadre communal. Tous ne le font naturellement pas et la croissance du nombre des vendeurs issus de ces vieilles familles qui ne résident plus à Ivry et vendent leur bien (tableau 8) en atteste. Mais une partie encore importante de ces anciennes familles continuent à vouloir envisager leur avenir et leur activité dans l'espace qui est traditionnellement le leur.

On peut également noter qu'un certain nombre d'individus issus de ces anciennes familles quittent la commune sans pour autant rompre les liens fonciers avec elle. Ils sont même de plus en plus nombreux à acheter des biens dans une commune où ils ne résident pourtant plus. Ce type de configuration est rare avant 1820 (2 cas par décennie), beaucoup plus fréquent ensuite (une dizaine par décennie environ).

**Tab. 18a Valeur moyenne des biens acquis par des résidents et individus issus des anciennes familles à Ivry entre 1803 et 1859<sup>37</sup>**

	ensemble des résidents	résident "récent"	résident issu d'une ancienne famille	non-résident issu d'une ancienne famille
1803-09	1791 <sup>38</sup>	3502	959	5800
1810-19	976	1187	438	5200
1820-29	2046	2101	1922	4887
1830-39	2524	3121	828	3592
1840-49	2850	3149	1895	5076
1850-59	4159	4616	2422	4759

<sup>37</sup> *Idem.*

<sup>38</sup> Les effectifs permettant le calcul des moyennes et des médianes sont contenus dans le tableau 17.



**Tab. 18b Valeur médiane des biens acquis par des résidents et individus issus des anciennes familles à Ivry entre 1803 et 1859<sup>39</sup>**

	ensemble des résidents	résident "récent"	résident issu d'une ancienne famille	non-résident issu d'une ancienne famille
1803-09	600/750	800/1500	450/600	-
1810-19	200	440/500	80	-
1820-29	780	800	375/600	1200/3500
1830-39	560/600	1000	240	1500/2000
1840-49	880	800	1000	2500
1850-59	1450	1775	500	2000

La valeur des biens acquis par les membres des anciennes familles de la commune est globalement moins importante que celle des lots achetés par les résidents d'arrivée plus récente. Il est naturellement possible d'interpréter cet écart comme le signe de la position de faiblesse sur le marché des premiers par rapport aux seconds. Les vieilles familles et leurs membres disposeraient d'une moindre capacité d'investissement, et donc, d'une certaine difficulté à faire face à la concurrence des nouveaux acteurs du marché, en tout cas d'une partie d'entre eux. Cela paraît même assez évident quand l'acquéreur est le propriétaire de la verrerie Saget, dont les investissements fonciers sur le quartier d'Ivry-Nord sont sans commune mesure avec la capacité d'investissement d'un cultivateur propriétaire de sa petite exploitation. Cela l'est moins face à la masse des migrants dont certains achètent une parcelle pour faire du maraîchage.

En outre, deux éléments viennent contredire l'hypothèse selon laquelle la valeur globalement moindre des acquisitions des anciennes familles par rapport aux Ivryens de plus fraîche date serait nécessairement un signe de faiblesse. Il faut d'abord rappeler que, par définition, les membres des anciennes familles disposent par d'autres voies que le marché, en l'occurrence l'héritage, d'une partie importante – bien que difficile à évaluer<sup>40</sup> – de leur patrimoine. Contrairement aux nouveaux venus, ils n'ont pas à constituer, notamment pour ceux qui travaillent la terre, leurs exploitations respectives dans leur intégralité, mais ont besoin de recourir au marché seulement pour les compléter ou les

<sup>39</sup> *Idem.*

<sup>40</sup> Le chapitre précédent a permis de montrer l'avantage significatif que représentait l'appartenance à ces familles en termes de propriété moyenne en début et en fin de période également.

reconfigurer. Cela peut en partie expliquer le niveau globalement moins élevé de leurs acquisitions toutes décennies confondues. Il faut ensuite se souvenir (tableaux 9a et 9b) que les vendeurs qui disposent d'un enracinement généalogique dans la commune réalisent des opérations de moindre valeur que les résidents de plus fraîche date qui se séparent d'un bien, ce qu'il est possible d'interpréter comme un élément de stabilité plus grande de leur patrimoine.

Les tableaux 18a et 18b appellent enfin un dernier commentaire sur le positionnement singulier des acheteurs, issus des vieilles familles, mais qui ne résident plus sur place. Certes, ce groupe est de taille assez réduite mais il croît au cours de la période, on l'a vu. Toutefois, malgré la taille réduite des effectifs, il ressort clairement que ces individus achètent des biens d'une valeur supérieure à ceux des résidents, de longue comme de fraîche date. Ils achètent des terres et/ou des maisons d'une valeur moyenne d'environ 5 000 francs et d'une valeur médiane située autour de 2 000 francs. Sans que les motivations de chacun soient faciles à appréhender, à partir de ces données quantitatives, ils participent du maintien de l'emprise relative des anciennes familles sur un territoire en forte transformation.

## L'achat de terres et l'achat de maisons

La place occupée par les membres des anciennes familles parmi les acquéreurs de parcelles de « terre » et de « maison » confirme que leurs besoins fonciers sont d'une nature différente de ceux des résidents de plus fraîche date.

Le plus frappant, à la lecture du tableau 19, est avant tout le rythme très constant des acquisitions des résidents issus d'une ancienne famille d'Ivry. Il s'établit autour de 30 transactions par décennie, à l'exception des années 1830 marquées par un recul général de l'activité. La quasi-totalité de la croissance du marché des terres provient de l'activité des horsains et des résidents d'implantation plus récente. Ces derniers voient quadrupler le nombre de leurs acquisitions de parcelles de terre entre la décennie 1800 et les années 1850.

**Tab. 19 Résidence et enracinement généalogique des acheteurs de « terres » à Ivry de 1803 à 1859<sup>41</sup>**

	résident	non résident	résident "récent"	résident issu d'une ancienne famille d'Ivry	non-résident issu d'une ancienne famille d'Ivry
1803-1820	51	46	23	28	0
1820-1829	71	82	46	25	6
1830-1839	50	60	30	20	5
1840-1849	120	62	91	29	5
1850-1859	134	111	101	33	8

Cette stabilité du nombre des achats de terre ne traduit pas une incapacité à investir au niveau individuel puisque – le phénomène est plus difficilement lisible en valeur moyenne du fait de quelques grosses opérations – les résidents issus des anciennes familles achètent des parcelles de terre d’une valeur médiane équivalente – entre 200 et 700 francs par transaction selon les périodes – à celle des Ivryens de fraîche date, et bien supérieure encore dans le cas des acheteurs issus des anciennes familles mais qui ne résident plus à Ivry (médiane entre 1000 et 2000 francs).

**Tab. 20a Valeur moyenne des « terres » acquises par des résidents et individus issus des anciennes familles à Ivry entre 1803 et 1859**

	résident	non-résident	résident "récent"	résident issu d'une ancienne famille d'Ivry	non-résident issu d'une ancienne famille d'Ivry
1803-1820	522	4230	594	462	-
1820-1829	1173	14839	1250	1029	2421
1830-1839	720	2459	820	569	3900
1840-49	1203	2257	1265	1006	5365
1850-1859	2204	5214	2506	1288	2772

<sup>41</sup> Le tableau ne comprend pas la totalité des acquéreurs de terres dans la mesure où, pour chaque décennie, un à six individus (ou leur résidence) n’ont pu être identifiés avec certitude. Cette remarque vaut pour les tableaux suivants.

**Tab. 20b Valeur médiane des « terres » acquises par des résidents et individus issus des anciennes familles à Ivry entre 1803 et 1859**

	résident	non-résident	résident "récent"	résident issu d'une ancienne famille d'Ivry	non-résident issu d'une ancienne famille d'Ivry
1803-1820	200	900	200/280	200	
1820-1829	500	2000	550	292/300	1000/3500
1830-1839	300	800	380	240	2300
1840-1849	562	600	500	750	2000
1850-1859	750	1500	460	500	1070/1080

\*\*\*

Sur le marché immobilier des « maisons » au sens strict, la situation est similaire. À nouveau, les résidents issus des anciennes familles se signalent par une activité étale sur l'ensemble des six décennies d'observation (toujours moins d'une acquisition par an, voire tous les deux ou trois ans selon les décennies), sans tendance à la hausse du nombre des transactions comme c'est le cas de manière claire pour les résidents de plus fraîche date et pour les non-résidents. Chacun de ces deux sous-groupes passe d'une vingtaine d'achats de maison entre 1803 et 1820 à une cinquantaine dans la décennie 1850.

**Tab. 21 Résidence et enracinement généalogique des acquéreurs de « maison » à Ivry de 1803 à 1859**

	résident	non résident	résident "récent"	résident issu d'une ancienne famille d'Ivry	non-résident issu d'une ancienne famille d'Ivry
1803-1820	17	21	11	6	4
1820-1829	25	22	18	7	4
1830-1839	27	31	25	2	1
1840-49	27	34	18	9	2
1850-1859	47	51	44	3	4

Une fois encore, et de manière similaire aux marchés des parcelles de terre, les acheteurs issus des anciennes familles réalisent des opérations d'une valeur équivalente (en valeur médiane) à celles des résidents plus récemment installés pour autant que la faiblesse des effectifs dans certaines catégories des tableaux 22 a et b permette d'en juger.

**Tab. 22a Valeur moyenne des « maisons » acquises par des résidents et individus issus des anciennes familles à Ivry entre 1803 et 1859**

	résident	non-résident	résident "récent"	résident issu d'une ancienne famille d'Ivry	non-résident issu d'une ancienne famille d'Ivry
1803-1820	3992	14565	4738	2353	6150
1820-1829	5013	14797	5047	4911	8301
1830-1839	6130	10723	6094	-	-
1840-1849	6445	12934	7075	5183	-
1850-1859	7199	9744	6441	18058	8930

**Tab. 22b Valeur médiane des « maisons » acquises par des résidents et individus issus des anciennes familles à Ivry entre 1803 et 1859**

	résident	non-résident	résident "récent"	résident issu d'une ancienne famille d'Ivry	non-résident issu d'une ancienne famille d'Ivry
1803-1820	1600	8000	1500/2500	1600	5/8600
1820-1829	3500	8000	3500	3100/3600	5/12000
1830-1839	4/5000	6000	4000	7000*	-
1840-1849	5000	5000	5000	5183	-
1850-1859	5175	7000	4000	20000*	3500/7000

\*données non significatives au vu des effectifs.

L'analyse comparée de la position des anciennes familles en tant que vendeurs sur le marché foncier des « terres », d'une part, et sur le marché immobilier des « maisons », d'autre part, avait permis d'établir deux modalités d'action différentes de la part de cette partie de la population. Tout d'abord, une activité croissance sur le marché des terres conforme à la croissance globale de leurs ventes a été constatée ; elle explique largement le nombre croissant de vendeurs parmi les individus issus des vieilles familles sur le marché foncier et immobilier considéré dans sa globalité. Mais, en sens contraire, on a pu établir que le nombre de ventes de maison était restreint et stable sur la période. Cela semble indiquer la volonté de ce groupe de laisser les maisons en marge du marché, volonté que l'on peut interpréter comme un signe d'attachement particulier à ce type de bien, mais aussi comme le signe de la fonction essentielle de logement remplie par ces biens immobiliers.

En ce qui concerne les acquisitions, la situation est différente, et, à certains égards, surprenante. Ni les achats de terres, ni ceux de maisons n'expliquent la croissance importante, pourtant constatée, des acquisitions des membres des anciennes familles ivryennes. Ces derniers participent au développement du marché, mais pas par les deux voies principales de son développement que sont la circulation marchande des parcelles de terres et celle des maisons.

L'analyse détaillée des biens acquis, tels que les tables les désignent à tout le moins, fournit un certain nombre d'indications pour comprendre cette situation paradoxale, sans pour autant l'éclaircir complètement. L'acquisition de vignes, dont on sait qu'elle constitue un

élément spécifique du patrimoine des anciennes familles<sup>42</sup>, joue un rôle marginal dans leur activité avec seulement 5 actes en six décennies. On compte également parmi les acquisitions de menues opérations visiblement destinées à mieux aménager un patrimoine déjà possédé. Les membres de ces anciennes familles achètent à 6 reprises des « murs mitoyens » ou des droits d'accès à un terrain ou même à un puits. Enfin, plus significatif, ces mêmes familles, à l'instar des nouveaux venus et des horsains, achètent 16 « terrains », terme dont on a vu (tableau 1a.) qu'il était absent des tables avant 1820 et dont le nombre croît fortement après 1840.

Quoique imprécise, l'apparition de cette nouvelle catégorie signale une forme de diversification du patrimoine d'une partie des anciennes familles. Elles ne se cantonnent pas au marché de terres (à labours) et prennent part, dans une certaine mesure, aux transformations des usages du foncier de la commune. Mais il est difficile d'avancer une interprétation plus approfondie sur ce point, sans recours aux archives notariales, étant donné le caractère très succinct de la description des biens contenue dans les sources utilisées.

## V. Bilan de l'activité marchande des anciennes familles

Le groupe des résidents n'est pas uniforme et bien des éléments font des membres des anciennes familles ivryennes un sous-groupe différent de celui des résidents de plus fraîche date. À la fois très présentes, et participant largement, à la mesure de leur poids démographique, au développement du marché au cours d'une large première moitié du 19<sup>e</sup> siècle, les vieilles familles offrent un profil singulier : elles ne sont ni vendeuses, ni acquéreuses des mêmes types de bien, ni dans les mêmes proportions, que les autres individus résidents et *a fortiori* non-résidents. Mais quel bilan peut-on tirer de leur activité au terme de ces six décennies, et surtout au terme des quarante années de profondes transformations du village en ville qui s'étalent de 1820 à 1860 ?

---

<sup>42</sup> Acte où le bien est déclaré comme tel. Encore une fois, les tables ne sont pas toujours explicites sur la nature des biens et la catégorie « terre » elle-même ne contient pas uniquement des terres à labour.

## Bilan financier

Sur le plan financier, en termes de balance entre achats et ventes, il est aisé de supposer un bilan négatif avant même de le calculer. Mais peut-être convient-il d'abord de s'arrêter un instant sur la signification de ce type de bilan.

Le bilan, nous pouvons le présager et allons le montrer, est négatif sur l'ensemble de la période considérée. Cela tient en partie de l'évidence, car comment pourrait-il en être autrement étant donnée l'ampleur des transformations que connaît la commune. Sa population est multipliée par 13 pendant la période et l'essentiel de cette explosion démographique se produit sur un laps de temps encore plus resserré, qui s'étend des années 1820 à 1856, année du dernier recensement avant l'annexion partielle. L'explosion s'accompagne de l'arrivée de nouveaux habitants mais surtout, du point de vue de la maîtrise du foncier, de l'implantation de nouvelles activités mangeuses d'espace, qu'il s'agisse d'entrepôts commerciaux ou de manufactures. Or, les paysans appartenant aux vieilles familles ivryennes ne bénéficient d'aucun privilège, droit de préemption ou droit de bourgeoisie sur les terres de la commune<sup>43</sup>. Ils ne disposent pas d'un régime juridique de propriété leur permettant de conserver une forme prééminente de propriété sur un espace en pleine transformation ; ils sont pleinement soumis aux règles du marché. Il conviendra donc de regarder le bilan financier de leur activité marchande en gardant à l'esprit la dimension presque mécanique de leur recul, au vu de l'ampleur des transformations subies par la commune.

Il faut également s'interroger sur la signification d'un bilan financier établi à l'échelle du groupe en termes d'interprétation des comportements à l'échelle des individus, ou même des familles. Que signifie une dégradation de la situation du groupe dans la mesure où elle n'est pas continue dans le temps et qu'elle n'affecte pas nécessairement chacun dans les mêmes proportions ? Est-elle d'ailleurs seulement perçue par les individus eux-mêmes, sous-évaluée ou à l'inverse exagérée ? En outre, au niveau individuel, se séparer d'un bien n'est pas toujours une action à mettre au passif du bilan. La valeur des biens est en effet

---

<sup>43</sup> A l'inverse d'une partie des paysans suisses qui ont pu sur le long terme s'appuyer sur un droit de bourgeoisie limitant l'accès des migrants au foncier. Anne-Lise Head König, "Citizens But Not Belonging: Migrants' Difficulties in Obtaining Entitlement to Relief in Switzerland from the 1550s to the Early Twentieth Century", in Steven King, Anne Winter (eds), *Migration, Settlement and Belonging in Europe, 1500-1930s. Comparative Perspectives*, New York- Oxford, Berghahn Books, 2013, pp. 153-172.



extrêmement variable et la pression sur le foncier peut générer des opérations très profitables pour les vendeurs.

Le tableau 23 propose une évaluation du bilan financier de l'activité des familles enracinées sur le plan généalogique dans la commune. Aucune de ces évaluations n'est rigoureusement exacte dans la mesure où certains individus, en nombre marginal, n'ont pas pu être identifiés de manière certaine et que ces données ne tiennent compte que des individus formellement identifiés comme ayant un ascendant en ligne directe présent dans le village avant 1750. Par ailleurs la valeur de quelques transactions n'a pu être établie faute d'information précise dans les tables. Néanmoins le tableau 23 fournit une approximation très proche du réel.

**Tab. 23 Bilan financier des opérations foncières réalisées à Ivry entre 1803 et 1859 par les individus appartenant aux anciennes familles de la commune, en francs**

	Résidents			tous (résidents et non-résidents)		
	achat	Vente	Bilan	achat	vente	Bilan
1803-09	18235	19551	-1316	29835	35571	-5736
1810-19	6140	7284	-1144	16540	14524	2016
1820-29	63458	52563	10895	126993	116505	10488
1830-39	19887	66102	-46215	52222	114267	-62045
1840-49	79593	74292	5301	120208	150896	-30688
1850-59	106610	142072	-35462	173239	276578	-103339
Total	293923	361864	<b>-67941</b>	519037	708341	<b>-189304</b>
% val. des ventes			<b>18,7</b>			<b>25</b>

Comme attendu, le bilan est négatif. Les familles anciennes de la commune perdent l'équivalent d'un quart de ce qu'elles vendent ou, pour le dire autrement, n'acquièrent sur le marché que l'équivalent des trois quarts de ce qu'elles y vendent. Cela peut paraître important mais cette proportion est réduite si l'on s'en tient aux seuls résidents. En effet, au moins pour ce qui concerne les vendeurs, on peut discuter le fait d'affecter au bilan des anciennes familles résidentes le passif de ses membres qui ont quitté le territoire de la commune et sont maintenant des habitants de fraîche date d'une autre commune. On peut éventuellement comptabiliser à l'actif des anciennes familles les biens acquis par certains de leurs membres partis vivre ailleurs car ces achats créent ou maintiennent un lien avec le

territoire ivryen et leur famille ; mais ce lien est plus discutable, car plus ténu, dans le cas de ceux qui ont quitté Ivry et se séparent de leurs biens. Dans cette configuration, le bilan des anciennes familles serait même positif de 157713 francs<sup>44</sup>. Ce résultat paradoxal n'est pas que théorique ou rhétorique. Le départ de certains membres de ces familles enracinées peut favoriser le maintien des autres car il limite la concurrence interne à ce groupe pour la maîtrise du foncier ivryen.

Revenons cependant aux données concernant les seuls résidents et à ce bilan négatif de 18 % sur six décennies. Cette perte de terrain consécutive sur le marché n'a tout d'abord pas de conséquences aussi massives sur le patrimoine. Rappelons que le revenu cadastral moyen des propriétaires appartenant aux anciennes familles<sup>45</sup> en 1840 est deux fois supérieur à celui des Ivryens dont seuls les parents sont nés à Ivry. Cette érosion d'à peine un demi-point chaque année ne porte donc que sur une partie des fortunes foncières et ne concerne pas directement l'ensemble des patrimoines qui passent d'une génération à l'autre par le biais de l'héritage, des partages et des échanges entre frères et sœurs.

Ensuite, le tableau 23 montre que cette perte de terrain sur le marché n'est pas un mouvement continu. Certaines périodes voient même les anciennes familles résidentes reprendre du terrain. C'est le cas dans les années 1820 et 1840. Les pertes sont également très modestes, et probablement invisibles aux yeux des contemporains avant 1820. En fait, ce sont surtout les décennies 1830 et 1850 qui marquent un net recul. D'un point de vue individuel, tous ne font donc pas face également à ces deux conjonctures défavorables.

Le cadastre de 1840 (tableau 14 du chapitre 4) compte 113 propriétaires<sup>46</sup> qui appartiennent aux anciennes familles de la commune<sup>47</sup>. Les membres résidents des anciennes familles interviennent 257 fois comme vendeurs et 179 fois comme acheteurs sur le marché entre 1803 et 1859. Rapporté à une population d'une centaine de propriétaires appartenant à cette partie de la population de la commune, cela revient à dire qu'on compte 1 à 2 interventions comme vendeur et 2 ou 3 comme acheteur sur une période de 60 ans. Le tableau 24 en donne le détail pour les acquéreurs.

---

<sup>44</sup> Valeur des acquisitions des résidents et non-résidents (519037) – vente des résidents (361864) = 157713 fr.

<sup>45</sup> Au sens où leurs grands-parents sont nés et/ou se sont mariés à Ivry ; voir tableau 14 du chapitre 4.

<sup>46</sup> Résidents pour l'immense majorité d'entre eux mais sans possibilité de l'affirmer pour chaque cas à partir du cadastre.

<sup>47</sup> Selon la définition rappelée à la note 45 qui diffère légèrement de celle utilisée dans ce chapitre.

**Tab. 24 Nombre d'acquisitions par un même individu appartenant aux anciennes familles d'Ivry entre 1803 et 1859**

Nombre d'acquisitions	Nombre d'individus
1	136
2	28
3	8
4	4

Au niveau individuel, cela représente encore moins de transactions puisque les propriétaires meurent et, donc, changent au cours de la période et que des non-propriétaires issus des anciennes familles peuvent aussi acheter un bien dans la période. Certes, le marché n'est analysé ici qu'à travers les actes de vente et laisse de côté d'autres formes de transactions (adjudication, baux à long terme, etc.). Néanmoins, le fait que les interventions sur le marché soient rares<sup>48</sup>, au cours d'un cycle de vie personnel ou d'un cycle de vie de l'exploitation, contribue à maintenir la position des anciennes familles, malgré leur bilan globalement négatif sur le marché. Certains, du fait de la rareté du nombre de transactions au cours d'une vie, peuvent se trouver à n'intervenir que dans des périodes favorables en termes de prix à l'achat ou à la vente et ainsi ne pas ressentir très fortement les transformations qui affectent le marché foncier. Au total, le bilan financier globalement négatif de cette sous-population peut s'apprécier de manière très différente à l'échelle d'une famille et, *a fortiori*, d'un individu. Ainsi, selon le moment où interviennent des événements importants du cycle de vie, tels que la mort des parents et la perception des héritages, ou le mariage et la nécessité d'acheter des terres pour installer un jeune couple, les fluctuations du marché et de ses prix ont plus ou moins d'effets sur la capacité de chaque individu et de chaque famille à maintenir ou non un patrimoine foncier dans la durée.

---

<sup>48</sup> Dans la région de Vernon entre 1750 et 1830, un même individu intervient en moyenne une fois tous les 10 ans sur le marché foncier comme vendeur et/ou acquéreur. Fabrice Boudjaaba, *Des paysans, op. cit.*, 2008, pp. 108.

## Le profil professionnel des membres des anciennes familles

Qui sont ces individus qui appartiennent à ces anciennes familles et qui cèdent un bien ou se portent acquéreur d'un autre ? L'analyse des professions est délicate à conduire car l'information est trop parcellaire pour les vendeurs. On ne dispose de la profession que pour 35 % des 426 vendeurs issus d'anciennes familles. Les cas indéterminés sont donc trop nombreux pour envisager une étude systématique. Il est possible, cependant, d'en tirer un certain nombre d'éléments qui dessinent un groupe finalement assez diversifié sur le plan professionnel.

Parmi les vendeurs qui appartiennent aux anciennes familles, les paysans sont bien entendu les plus nombreux et sans doute sous-évalués par le manque d'information sur la profession. Ils sont majoritaires parmi les vendeurs dont la profession est connue (79 cultivateurs, 2 laboureurs, 2 jardiniers, 6 vignerons, 1 charretier, 1 pépiniériste). Mais la variété professionnelle est réelle avec 2 carriers, activité très importante au 18<sup>e</sup> siècle à Ivry, 6 maçons, 4 marchands, 1 serrurier, 1 meunier, 2 menuisiers, 1 champignoniste, 3 voituriers etc., sans oublier 15 propriétaires.

La liste des professions est plus complète pour les acheteurs. Seuls 16 % n'ont pas de profession mentionnée (39 cas sur 232). Se dégage la même impression d'une domination du monde des cultivateurs que côtoie, par ailleurs, une grande variété de professions. On compte dans ce groupe : 86 cultivateurs, 2 jardiniers, 1 maraîcher (mais aucun vigneron), 2 pépiniéristes, 4 voituriers, 1 coiffeur installé à Paris, ainsi qu'1 graveur et trois employés ; ou encore 4 marchands, 1 négociant et 1 épicier, 1 boucher, à nouveau 1 champignoniste (le même que celui répertorié parmi les vendeurs) et, enfin, 24 propriétaires et 14 veuves. Notons également la présence non négligeable de 18 maçons et 4 entrepreneurs en bâtiment.

En comparaison, le profil professionnel des 432 résidents de plus fraîche date qui se portent acquéreurs d'un bien dans la période est moins agricole (32 cultivateurs, 1 vigneron, 6 journaliers et surtout 10 jardiniers-maraîchers) et davantage tourné vers la marchandise (59 marchands et 10 négociants) et l'exploitation des carrières (32 carriers). Il comprend aussi nombre de maçons (26 maçons et 12 entrepreneurs) et 71 propriétaires.

Cette différence de profil professionnel entre les plus enracinés et les nouveaux venus peut contribuer à favoriser le maintien des anciennes familles car ce ne sont pas exactement les

mêmes types de biens qui intéressent les uns et les autres. Or, sur le marché des parcelles proprement agricoles et pas encore convertibles vers d'autres usages<sup>49</sup>, les individus issus des anciennes familles sont encore en supériorité numérique.

## Conclusion

Ce chapitre a cherché à montrer, sur un plan méthodologique et de manière systématique, combien le critère de la résidence, qui est au fondement de nombre d'analyses en histoire sociale ou démographique, contribuait à dissimuler ou à simplifier les formes d'appartenance et qu'il était important d'essayer de le croiser, ou de le compléter, par d'autres approches plus fines de la population, y compris au niveau agrégé. Le critère du lieu de résidence dissimule des sous-catégories de population, qui ont certes en commun d'habiter sur place, mais se comportent de manière assez différente sur le marché ; finalement, il masque les concurrences qui peuvent exister entre elles pour la maîtrise du foncier.

A l'issue de ce chapitre, il est également possible de constater la formidable explosion du marché et l'accélération de la fréquence des mutations foncières et, dans le même temps, la bonne résistance des anciennes familles à ce mouvement qui remet en cause le cadre traditionnel de leur existence et de leurs activités économiques.

Cette résistance repose sur plusieurs éléments. D'abord, le fait que même dans un contexte aussi bousculé, une part importante des patrimoines ne passe pas le marché mais continue d'emprunter les voies familiales de l'héritage. Dans ces conditions, les anciennes familles sont encore en mesure de préserver l'essentiel des bases foncières de leur activité, notamment parmi les cultivateurs. Ensuite, ces familles se maintiennent également par une participation active au marché. Même si leurs membres perdent du terrain, au sens où ils vendent plus qu'ils n'achètent en valeur dans la commune, force est de constater qu'ils ne font pas que vendre. Le nombre de leurs acquisitions augmente dans des proportions comparables à leurs ventes. Cette relative résistance aux concurrences multiples pour la maîtrise du foncier passe aussi par un traitement différencié des biens. Il est frappant de constater que les vieilles familles multiplient les ventes et, dans une moindre mesure, les achats de terres, mais se gardent bien de mettre sur le marché trop fréquemment des

---

<sup>49</sup> On peut ainsi supposer que la vente d'une parcelle de terre isolée au milieu des champs, loin des routes n'attirera pas le marchand ou le manufacturier qui veut disposer d'un terrain pour entreposer son matériel.

maisons, biens pourtant fort convoités dans un contexte d'explosion démographique. De ce point de vue, et malgré une érosion relative de leur emprise sur le foncier communal au cours des soixante premières années du 19<sup>e</sup> siècle, les « enracinés » semblent en mesure de préserver l'essentiel.

La résistance en termes de patrimoine parmi ceux des anciennes familles qui résident à Ivry n'est-elle pas aussi facilitée par le départ d'une partie des enfants issus de ce groupe ? La pression à la vente est, en quelque sorte, partiellement absorbée par ceux qui vendent et quittent la commune. On en voit l'importance à travers la croissance continue et très forte dans les années 1840-1859 du nombre de vendeurs issus des anciennes familles, mais qui ne sont plus résidents et l'ont, pour une partie d'entre eux, quittée après y être nés et y avoir vécu.

L'analyse agrégée ne doit cependant pas conduire à prêter trop facilement des logiques collectives à une addition de comportements individuels et/ou familiaux. Ceux qui partent le font-ils aussi pour permettre aux autres de rester ? L'analyse du marché foncier permet d'apporter une réponse partielle.

Nous nous sommes ainsi demandé si les membres des anciennes familles avaient ou non tendance à privilégier des acheteurs issus eux-mêmes de ces familles. On dénombre 232 acheteurs appartenant aux vieilles familles ivryennes au cours de la période. Sur un total de 1 526 transactions concernant des biens situés à Ivry, les 436 vendeurs de cette catégorie de la population ont donc théoriquement 15,2% de chance de vendre à un semblable. La distribution des acquéreurs selon leur enracinement ne révèle aucun avantage significatif à l'entre-soi. 10 seulement des 54 maisons (18,5%) qui sont vendues par les membres des anciennes familles le sont au profit d'acquéreurs issus eux aussi de groupe, et 60 de leurs 436 transactions totales (13,7 %) vont à des acquéreurs qui disposent aussi d'un ancrage généalogique dans la commune.

Ce segment de population se singularise donc du reste de la population ivryenne par ses caractéristiques propres en termes de patrimoine ; il bénéficie d'un avantage en termes de fortune foncière et se singularise par des comportements spécifiques sur le marché foncier. Rien n'indique cependant, à ce stade, un fonctionnement cohésif du groupe<sup>50</sup> qui irait

---

<sup>50</sup> Au sens, par exemple, que Jérôme Viret donne aux notions de « bassins d'alliance » et de « pools familiaux » pour l'Île-de-France au 17<sup>e</sup> siècle ; Jérôme-Luther Viret, « Alliances et réseaux familiaux en Île-de-France (milieu XVI<sup>e</sup>–milieu XVII<sup>e</sup> siècles) », *Annales de démographie historique*, n. 2, 2003, pp. 155-175.

jusqu'à tordre les règles du marché au point de « choisir » son acquéreur parmi les anciennes familles. C'est donc à une autre échelle qu'il nous faut rechercher comment le maintien des uns dans la commune et le départ des autres peuvent éventuellement s'articuler. Il faut donc quitter l'échelle de l'individu, propriétaire ou acteur du marché, ou celle du sous-groupe des anciennes familles considérées dans leur globalité, et descendre au niveau des familles elles-mêmes pour comprendre les logiques à l'œuvre dans cet enracinement généalogique et territorial.

## Chapitre 6

### Les voies de la transmission familiale en contexte d'urbanisation : les territoires de l'enracinement

Malgré la transformation profonde de leur environnement immédiat et des conditions de l'activité économique au sein de la commune, il est maintenant bien établi que le sous-groupe de population appelé par commodité les « anciennes familles » ou les « vieilles familles » de la commune parvient à se maintenir. Il progresse légèrement en nombre d'individus entre les années 1800 et les années 1850, préserve l'essentiel de son patrimoine et de son emprise foncière, participe également aux mutations que rencontre le territoire en prenant une part active au développement du marché foncier, comme vendeur de biens-fonds, mais aussi comme acquéreur et, en ce sens, constitue un acteur dynamique de ce marché.

Au total, bien que ce segment de population fasse l'objet d'une attention minimale dans beaucoup de travaux s'intéressant aux populations confrontées aux processus d'urbanisation et d'industrialisation, l'histoire de ce sous-groupe, au sein de la population résidente, dans cette ville en émergence, ne se résume pas à une disparition rapide et linéaire.

Comment se construisent dès lors les parcours sociaux et économiques de ces individus et des familles auxquelles ils appartiennent ? Et peut-on les appréhender de manière systématique, au-delà du suivi de tel ou tel individu dont la vie est particulièrement bien



documentée du point de vue archivistique ? Il y a sans doute matière à écrire l'histoire d'un Louis-François Pinagot d'Ivry, mais cela nous écarterait de la démarche et de la méthode développées dans cette enquête. Le suivi longitudinal de cette population selon la méthode déployée depuis quelques années en démographie historique<sup>1</sup> est également une voie intéressante. Dans les faits, elle est difficile à mettre en œuvre. Elle nécessite de multiplier les sources et de les exploiter toutes de manière systématique. Pour avoir une vue d'ensemble correcte des parcours de vie des individus qui appartiennent aux vieilles familles de la commune, il faudrait donc être en mesure de cumuler les sources de la propriété, du marché, celles de la démographie, celles encore des contrats en tous genres, baux, contrats d'apprentissage, celles de la migration pour suivre les uns et les autres, et les uns par rapport aux autres, dans leurs déplacements, etc. Il faudrait enfin, quand ces sources existent, qu'elles soient disponibles sur la durée. Mais la principale difficulté, propre aux sources françaises pour cette période et qui, en cela, n'est pas spécifique à notre terrain d'enquête, est l'absence de recensement nominatif détaillé de la population et de registre de population. Seul un recensement permettrait de constituer de manière exhaustive le corpus des individus appartenant aux vieilles familles et ensuite d'essayer d'en faire le suivi longitudinal<sup>2</sup> au moyen d'un registre des populations, assurant le suivi des individus dans leurs mobilités géographiques.

Les sources françaises, de par leur pauvreté relative, imposent de trouver d'autres voies pour décrire et comprendre comment les individus qui appartiennent aux vieilles familles de la commune construisent leurs parcours de vie dans le contexte particulier du bouleversement de leur environnement économique et social. Parmi cette documentation, une source offre un certain nombre de caractéristiques qui permettent, au moins partiellement, d'envisager cette question : il s'agit des Registres de mutation par décès que plusieurs historiens<sup>3</sup> exploitent dans des perspectives diverses. Sans autoriser un suivi

---

<sup>1</sup> La création d'une revue en ligne en 2013 *Historical Life Course Studies* atteste du succès de cette démarche, en particulier dans la littérature anglo-saxonne et d'Europe du Nord. Mais la démarche pose encore, elle aussi, de nombreuses difficultés méthodologiques.

<sup>2</sup> De ce point de vue, on comprend mieux le succès de la méthode du suivi longitudinal dans les Pays du Nord de l'Europe au 19<sup>e</sup> siècle, période où ces différents pays se dotent de recensements et, mieux encore, de registres de population qui permettent un suivi, année après année, de la résidence des individus et, du même coup, de leurs déplacements. Nous pensons notamment à la base de données développée au Pays-Bas et qui comprend près de 30 000 parcours de vie pour les 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles ; Jan Kok and Kees Mandemakers, "A Life-Course Approach to Co-residence in the Netherlands, 1850-1940", *Continuity and Change*, 25, 2010, pp. 285-312.

<sup>3</sup> Jérôme Bourdieu, Gilles Postel-Vinay, Paul-André Rosental et Akiko Suwa-Eisenmann, « Migrations et transmissions inter-générationnelles dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle », *Annales HSS*, 55, 2000, pp. 749-790. Jérôme Bourdieu, Gilles Postel-Vinay et Akiko Suwa-Eisenmann, « Défense et

longitudinal dans le temps et dans l'espace, ils permettent cependant de disposer, en une même source, d'un indicateur qui donne à la fois une profondeur chronologique et une dimension spatiale à l'analyse des situations patrimoniales et des comportements de mobilité de notre échantillon de « vieux » Ivryens. En les croisant avec d'autres mentions, plus éparses, des mobilités, les registres permettent de décrire, au moins partiellement, les « territoires de la sédentarité » dans lesquels les Ivryens évoluent.

Cette source permet en particulier de mesurer le niveau de fortune foncière des individus à leur décès et de rendre compte de la mobilité géographique de leurs héritiers, à ce moment précis. Il est ainsi possible de se demander dans quelle mesure la fortune foncière est un facteur d'enracinement géographique au niveau intergénérationnel, même dans une période de transformation de l'environnement économique de ces familles. Est-ce seulement l'importance du patrimoine qui retient la génération suivante dans la commune malgré ces transformations ? À l'inverse, peut-on considérer que la mobilité géographique d'une partie des enfants contribue à faciliter le maintien de ceux qui restent et à assurer l'équilibre économique de leur activité et notamment, le cas échéant, de leur exploitation agricole ? Même si les effectifs ne permettent pas une analyse annuelle de ces évolutions, on cherchera à établir s'il est possible d'observer un basculement dans les comportements de mobilité à mesure que la commune se transforme.

---

illustration de l'enquête des 3000 familles. L'exemple de son volet patrimonial », *Annales de démographie historique*, 1, 2004, pp. 19-52 ; Luc Arrondel et Cyril Grange, « Successions et héritiers dans la société rurale du XIX<sup>e</sup> siècle : l'exemple des familles TRA de Loire-Inférieure », *Annales de démographie historique*, 1, 2004, pp. 53-77. Gérard Béaur, « Mobiles ou sédentaires ? Les familles rurales normandes face au problème de la migration au 19<sup>e</sup> siècle » dans *Marchés Migrations et logiques familiales, 18-20<sup>e</sup>*, Bern, Peter Lang, 2005, pp. 263-277. Fabrice Boudjaaba, « La transmission des patrimoines paysans : clé de voûte de la reproduction sociale et faux problème. L'exemple du canton de Plélan-le-Grand au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 116, 2009, pp. 141-163 et *id.*, « Mesurer la mobilité sans registre de population en France au XIX<sup>e</sup> siècle : l'apport des registres de successions à l'étude des migrations des ruraux », *Cahiers québécois de Démographie*, 41-1, printemps 2012, pp. 9-35.

## I. Sources et corpus

### Présentation de la source et de ses biais

Au 19<sup>e</sup> siècle, l'Etat parvient enfin à imposer l'enregistrement de tous les types de successions, qu'elles soient directes ou indirectes, qu'elles concernent des biens mobiliers ou immobiliers, et ce quelle que soit l'importance de la succession, et à les faire consigner dans le Registre des mutations par décès.

C'est la loi du 22 frimaire an VII qui régit ce type de transferts de propriété. Elle pose pour principe que tout transfert de propriété doit être soumis à une contribution<sup>4</sup>. Pour ce faire, l'Etat concentre dans les mains de la Régie de l'Enregistrement tous les pouvoirs détenus anciennement par les fermiers de l'impôt. Afin de s'assurer qu'aucune succession, même minime, n'échappe à la contribution, l'article 55 de la loi de frimaire oblige les maires à déclarer chaque trimestre les décès survenus dans leur commune. Les héritiers, quant à eux, ont six mois pour déclarer la succession de leur parent défunt. Pour les biens immeubles, la déclaration doit être effectuée au bureau de canton où les biens sont situés ; pour les rentes et les valeurs mobilières la déclaration se fait au bureau du domicile du défunt.

Cette soumission à contribution des successions directes à partir de l'an VII constitue un changement profond. Pour autant, celui-ci ne suscite pas de véritables résistances dans la mesure où l'imposition est faible, même si sa mise en place n'est pas immédiate et prend parfois quelques années pour être tout à fait effective. C'est le cas à Ivry. Les successions en ligne directe sont en effet imposées à hauteur de 0,25 % pour les biens meubles et 1 % pour les biens immeubles. De plus, si la loi prévoyait que la forme de la déclaration devait être détaillée et accompagnée d'un état estimatif établi par un officier ministériel, l'article 27 de la loi du 22 frimaire admet, pour les successions modestes, une simple déclaration orale des héritiers, attestée par le receveur, afin de leur éviter les frais des services d'un notaire.

Ces dispositions législatives et les facilités qu'elles offrent aux héritiers ont donc été de nature à freiner les tentations d'échapper à l'enregistrement des successions. Pour limiter la non-déclaration, la Régie de l'Enregistrement établit des tables de successions et

---

<sup>4</sup> La contribution s'applique à toute propriété immobilière ou mobilière à l'exception des rentes d'Etat. Sur ce point en particulier et sur la loi de l'an VII, voir Adeline Daumard, (dir.), *Les Fortunes françaises au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Mouton, 1973.

absences où les défunts sont classés par ordre semi-alphabétique<sup>5</sup>. Ces tables reprennent de façon succincte les registres des mutations par décès. Elles nous permettent de repérer rapidement un individu dans ces registres. Elles signalent aussi les successions qui paraissent litigieuses par un renvoi au « sommier douteux » qui répertorie toutes les estimations de succession qui doivent faire l'objet d'une vérification de la part de l'administration.

Les Registres de mutations par décès (RMD) offrent un état résumé mais exhaustif de la succession de chaque défunt. Chaque acte est numéroté et daté. Il se compose du texte détaillant la succession, accompagné dans la marge de droite d'un tableau pré-imprimé destiné à indiquer pour chaque bien la somme prélevée au titre de l'impôt. Chaque acte débute de manière systématique par la formule suivante « Est (sont) comparu(s) » untel en son nom et/ou au nom de tel ou tel qui a des droits sur la succession d'une personne décédée. L'employé indique généralement le lien familial qui unit le défunt, la personne qui comparaît – fréquemment son conjoint – et ses héritiers. Le registre détaille ensuite le contenu de la succession en distinguant les biens mobiliers, d'une part, et les biens immobiliers, d'autre part, mais aussi la liste des héritiers en indiquant systématiquement leur lien de parenté avec le défunt, leur lieu de résidence et souvent leur profession.

Cette source présente donc un double avantage pour suivre la mobilité géographique et professionnelle des Ivryens d'une génération à l'autre. *Primo*, elle existe de manière systématique au 19<sup>e</sup> siècle, sauf aléas de conservation. *Secundo*, elle permet d'inscrire la mobilité ou la stabilité résidentielle et professionnelle d'un individu dans leur configuration familiale. Le RMD fournit beaucoup d'informations sur la famille du défunt et permet de concilier une approche des déterminants socio-économiques de la mobilité ou stabilité résidentielle et professionnelle et de leurs déterminants individuels.

La source cependant n'est pas idéale. Elle présente quelques caractéristiques susceptibles de biaiser l'analyse. En premier lieu, et il faut y insister, contrairement à un recensement, le RMD permet d'étudier la sédentarité ou la mobilité des enfants par rapport à la résidence et la profession de leurs parents au moment du décès de ces derniers, et non pas la sédentarité/mobilité d'un individu entre deux moments donnés. Cela implique deux biais. D'une part, il est toujours possible que nous déduisions de la source la mobilité des enfants quand, en réalité, elle traduit celle des parents. C'est le cas lorsque le parent décédé n'a pas

---

<sup>5</sup> Les défunts sont classés par l'initiale de leur patronyme mais par ordre chronologique au sein de leur lettre.

la même commune de résidence que ses enfants parce qu'il a quitté la commune où ses enfants sont restés. Sur ce point, le fait de disposer d'un fichier démographique de la population ivryenne nous permet aisément d'identifier ces rares cas. D'autre part, dans le RMD, la sédentarité/mobilité des individus est toujours observée au moment du décès d'un de leurs parents. Or, on peut supposer que la propension à migrer est corrélée à l'âge des individus qui, lui-même, découle de l'âge de leur parent décédé. Des individus mineurs, héritiers du fait de la mort prématurée de leur père, ont moins de chance d'avoir migré que des enfants qui héritent de parents très âgés. Or, le RMD n'indique pas l'âge des enfants héritiers. Toutefois, les registres de RMD du bureau dont dépend Ivry indiquent de manière systématique quand un héritier est « mineur »<sup>6</sup>. Toutefois, même s'il est possible de tenir compte de l'âge d'une partie importante des héritiers – information complétée par le fichier démographique – la jeunesse de certains héritiers conduit à comparer des populations difficilement comparables du point de vue de leur sédentarité géographique et professionnelle ou de leur mobilité. En effet, la possibilité qu'un héritier encore enfant ait changé de lieu de résidence, ou de profession, par rapport à ses parents est vraiment très faible. Les conditions sont évidemment très différentes pour un héritier adulte ou en passe de l'être. C'est pourquoi nous avons choisi de faire porter l'analyse sur les défunts les plus âgés, afin d'écarter le plus possible cette difficulté.

Enfin, les registres de mutation par décès enregistrent souvent mal les successions nulles, même si cela dépend beaucoup des pratiques de chaque bureau d'enregistrement. Sans enjeu d'un point de vue fiscal, les employés de l'administration rechignent à porter sur le registre des individus sans patrimoine. De fait, dans notre cas, quand ces successions nulles sont enregistrées, l'information est très incomplète et le nombre, l'identité et la résidence des « héritiers », si l'on peut ainsi les nommer, ne sont pas indiqués. Ces déclarations ne sont donc ici d'aucune utilité.

De fait, le registre de mutations par décès ne nous permet de suivre – partiellement – la trajectoire patrimoniale, professionnelle et géographique d'une génération à l'autre que pour les familles qui sont propriétaires d'au moins un bien. C'est sans doute le problème principal que pose cette source, quand on s'appuie sur elle pour analyser la sédentarité ou la mobilité intergénérationnelle des vieilles familles ivryennes. L'absence de recensement

---

<sup>6</sup> C'est ce que confirme la vérification systématique de l'âge des individus dans le fichier démographique que nous avons élaboré.

nominatif ou de répertoire de population pour ce type d'enquête se fait ici clairement ressentir.

Le dépouillement exhaustif de cette source est relativement lourd : une déclaration s'étend sur une à une dizaine de pages de ces grands registres, selon la complexité de la succession. Le nombre des héritiers peut être assez important quand l'un d'eux est mort et que sa part d'héritage passe à plusieurs petits-enfants du défunt. Le détail des biens mobiliers peut également être très long. Il ne s'agit pas alors d'un descriptif détaillé des biens matériels du défunt<sup>7</sup>, mais du détail des créances qu'il détient auprès de particuliers ou des actions et placements qu'il a pu faire auprès de banques ou de compagnies par actions. La déclaration de succession détaille également, pièce par pièce, parcelle par parcelle, les différents biens-fonds du défunt. Dans cette analyse, nous n'avons retenu de manière systématique que la valeur globale des biens mobiliers et celle des biens immeubles déclarés, mais il est certain que la source permet, au niveau individuel, une connaissance détaillée de la composition du patrimoine du défunt et, au moins en partie, de l'histoire de sa constitution.

### Les défunts liés à Ivry : une vue d'ensemble

Comme nous l'avons précisé, l'enregistrement des successions découle de la loi de frimaire an VII mais elle met un certain temps à devenir une pratique banale. Il est assuré, à cet égard, que la décennie 1800 est encore une période de transition et que nombre de successions n'ont pas été enregistrées. À partir du milieu des années 1810 et surtout après 1820, la déclaration est devenue une procédure normale, bien connue et bien appliquée, et il est probable que, dès lors, peu de successions nous échappent pour ces raisons<sup>8</sup>.

Le bureau d'enregistrement situé successivement à Ivry, à Villejuif, puis à Vitry au cours du 19<sup>e</sup> siècle a pour zone de compétences plusieurs communes ; il enregistre donc nombre de successions sans lien avec Ivry et ses habitants. Au sein de cette documentation, nous avons donc sélectionné l'ensemble des déclarations des défunts qui vivaient à Ivry, ainsi

---

<sup>7</sup> Ils sont généralement estimés dans le registre en bloc et ont souvent fait l'objet d'un inventaire détaillé auquel il est fait mention, mais qui n'est pas annexé à la déclaration.

<sup>8</sup> Il faut noter toutefois que les déclarations se font au bureau d'enregistrement du lieu du décès et non du lieu de résidence du défunt. La déclaration porte sur l'ensemble des biens du défunt et pas seulement sur ceux situés dans le ressort du bureau où est faite la déclaration. En pratique, il est plus que probable que certains cas, en nombre difficile à évaluer, nous échappent.

que celles des défunts qui, quoique n'y résidant pas, y possédaient des biens. Dans la pratique, le fait que la déclaration se fasse dans ce bureau est dû soit au fait que le défunt réside dans une commune proche, soit que le déclarant, généralement un des héritiers, habite Ivry et qu'une partie importante des biens-fonds du défunt se situent dans la commune. On dénombre ainsi 290 successions comprenant au moins un bien-fonds à Ivry entre 1806 et 1859<sup>9</sup>. Les défunts qui vivent loin et possèdent un bien à Ivry, de fait, n'apparaissent pas dans le registre de manière aussi systématique que le prévoit la loi.

La croissance du nombre de successions déclarées traduit la croissance de la population dans son ensemble, mais surtout celle de la population propriétaire, dans la mesure où les successions nulles ne font pas l'objet du même soin de la part de l'administration et des administrés eux-mêmes.

**Tableau 1. Successions déclarées des défunts résidents à Ivry ou y possédant au moins un bien entre 1806 et 1859**

	Nb de successions	Successions directes	Autres successions
1806-1820	21	19	2
1820-1829	46	36	10
1830-1839	65	55	10
1840-1849	68	60	8
1850-1859	90	77	13
Total	290	247	43

Sources : AD94, DQ14 843 à 872.

La croissance du nombre des déclarations est régulière, avec une quinzaine de successions supplémentaires entre chaque décennie, et aboutit à un doublement du nombre d'actes entre la décennie 1820 et la décennie 1850. Ce rythme de croissance est très inférieur à celui de la population, du nombre des propriétaires ou encore du nombre des transactions sur le marché foncier. Cet écart n'est pas surprenant ; il s'explique par le fait que la population des défunts, y compris parmi les Ivryens les plus récents, ne partage pas les mêmes

<sup>9</sup> Archives départementales du Val-de-Marne, D94, DQ14 843 à 872. Dans la même période l'état civil enregistre près de 7 200 décès, parmi lesquelles beaucoup d'enfants mais aussi de personnes n'ayant aucun bien-fonds, du moins à Ivry, dans le cas notamment des migrants appartenant au monde ouvrier.

caractéristiques que le reste de la population. La croissance urbaine d'Ivry repose pour une très grande part sur une population venue travailler dans les nouvelles activités industrielles et commerciales qui se développent à Ivry ou à Paris. Il s'agit donc d'une population globalement jeune, pauvre pour une grande partie d'entre elle, et qui a, sauf accident ou mort précoce, peu de raisons de trouver sa place dans le registre des successions dans la période considérée. Ceux qui sont arrivés en masse pour travailler dans les années 1820-1830 sont encore en âge de travailler à la veille de l'annexion et se trouvent donc en faible nombre dans la population des défunts.

La proportion assez stable, quelle que soit la décennie considérée, de successions non directes, c'est-à-dire ascendantes<sup>10</sup>, collatérales ou « entre étrangers » extérieurs à la famille du défunt, en fournit un indice supplémentaire. Elle s'établit autour d'une dizaine de successions par décennie<sup>11</sup> et rassemble 14,8 % des successions sur la période d'observation.

Les registres de successions offrent donc la possibilité d'observer une partie seulement de la population que l'on pourrait qualifier « d'installée », c'est-à-dire qui possède quelque bien mais également, pour l'essentiel, une descendance. Cela regroupe aussi bien des individus issus des anciennes familles que des habitants arrivés à la génération précédente ou même, plus souvent ici, arrivés à l'âge adulte mais qui se sont installés à Ivry et y sont finalement morts. Les registres ne permettent donc pas de disposer d'une photographie supplémentaire de la répartition des fortunes foncières qui compléterait celle offerte par les cadastres. En revanche, la comparaison des caractéristiques de chacun des groupes qui forment cet ensemble de 290 défunts offre la possibilité de mettre en évidence les spécificités de chacun d'entre eux.

Le tableau 2 permet de préciser le profil de la population dont nous pouvons connaître la succession. Il s'agit très logiquement d'individus mariés ou veufs, puisque les successions directes concernent ceux qui ont une descendance. C'est aussi le cas pour les deux-tiers des autres types de succession. La succession remonte aux parents, aux frères et sœurs ou à des

---

<sup>10</sup> En toute rigueur, les successions en faveur des ascendants, c'est-à-dire le plus souvent les parents, sont dites « succession directes ascendantes ». De fait, elles sont le fait de défunts sans descendance, ce qui constitue un cas particulier qui, par définition, ne nous apprend rien sur la sédentarité ou la mobilité des générations suivantes. C'est pourquoi nous les comptabilisons parmi les « autres successions ». Les « successions directes » ne concernent donc que les défunts ayant une descendance.

<sup>11</sup> La période 1806-1820 fait exception mais cela tient à des difficultés de mise en place de la procédure d'enregistrement peut-être encore plus fortes pour ces successions où les enjeux en termes d'héritage sont *a priori* moindres.



étrangers car le défunt, bien que marié ou veuf, n'a pas eu de descendance. En ce sens, même cette seconde catégorie rassemble surtout une population « installée » et donc assez peu d'individus qui ont migré seuls en région parisienne. Cette population est en outre âgée, quel que soit le type de succession considéré. Les âges recensés s'étalent de 17 à 92 ans ; l'âge moyen des défunts est de 56,53 ans. Celui de défunts avec enfants est plus élevé de quatre années que celui des défunts sans descendance, ce qui est, là aussi, assez peu surprenant car cette seconde catégorie contient des célibataires dont une partie sont morts avant d'avoir eu l'occasion de se marier. Mais, au total, les deux groupes offrent une assez grande homogénéité, avec un écart d'âge médian de seulement deux ans (59 ans et 57 ans) et, finalement, une proportion de défunts de plus de 50 ans de l'ordre des deux-tiers.

**Tableau 2. Caractéristiques démographiques des défunts liés à Ivry par la résidence ou la propriété entre 1806 et 1859**

Caractéristiques		Ensemble	Successions directes	Autres successions
Situation matrimoniale  En %	Marié(e)	70%	78%	30%
	Veuf(ve)	25%	22%	33 %
	Célibataire	6%	0%	37%
Âge moyen (en années révolues)		56,53	57,01	53,75
Âge médian (en années révolues)		58	59	57
% moins de 50 ans <sup>12</sup>		32 ,5%	29,8%	35%
% 50 ans et plus		67,5%	70,2%	65%
% d'hommes <sup>13</sup>		53,8%	53,3%	58,1%
% de femmes		45,5%	46,6%	39,5%
Âge moyen des hommes		57,3	57,8	55,4
Âge moyen des femmes		55,7	56,2	52,2

<sup>12</sup> Calcul sur la base de 278 cas, pour 12 des 290 successions l'âge étant resté inconnu.

<sup>13</sup> Le total d'hommes et de femmes n'atteint pas les 100%, deux identités restant douteuses.

La répartition par sexe des défunts disposant d'un patrimoine à transmettre apparaît elle aussi assez équilibrée, avec une légère prime pour les hommes, notamment parmi les défunts sans héritiers directs. Cet avantage tient aussi à la composition de la population de la commune que nous ne connaissons pas en détail, faute de recensement nominatif pour cette période, mais dont on présume qu'elle est plus masculine du fait du développement des activités commerciales et industrielles qui accompagnent l'explosion urbaine. Le relatif équilibre du ratio hommes/femmes (53/47) parmi les défunts ayant une descendance reflète, à notre sens, les effets de l'égalité des enfants et des sexes devant l'héritage et le régime commun de la communauté des biens au mariage qui, tous deux conjugués, aboutissent à une présence presque égale des hommes et des femmes dans les successions directes. Nous reviendrons sur ce point en détail lors de l'examen du profil démographique des défunts ayant une descendance.

## II. Les successions directes à l'aune de l'enracinement

Le patrimoine au décès, tel que nous le donne à voir le registre des mutations par décès, est un élément très difficile à apprécier. Certes, il a l'avantage de faire l'objet d'un enregistrement systématique, et donc au moins théoriquement, d'embrasser toutes les successions, mais il est construit sur une base complexe qui mêle résidence du défunt et situation des biens. Pour les biens immeubles, la déclaration doit être effectuée au bureau de canton où les biens sont situés, pour les rentes et les valeurs mobilières la déclaration se fait au bureau du domicile du défunt. Ces règles ne sont pas toujours respectées et il arrive que des biens situés hors du bureau, et parfois dans d'autres régions françaises, soient signalés dans les registres au motif que le défunt réside à Ivry. Il n'existe en fait jamais aucune garantie que nous disposions de la totalité du patrimoine d'un individu à partir de sa déclaration de succession, même si le risque d'ignorer une partie du patrimoine est d'autant plus faible qu'un individu naît, vit et meurt dans la même commune que ses parents et grands-parents.

## Deux sous-groupes comparables

C'est pourquoi, dans la perspective de sonder les parcours à une échelle intergénérationnelle plutôt que de proposer une évaluation supplémentaire des patrimoines des habitants d'Ivry, nous avons constitué deux échantillons de défunts dont nous avons cherché à apprécier les caractéristiques propres, les écarts de fortune et surtout les différences en termes de trajectoires patrimoniales des défunts eux-mêmes, mais aussi de leurs héritiers.

Nous n'avons donc conservé que les successions directes, c'est-à-dire les déclarations concernant des défunts qui ont des enfants dont nous pouvons observer en partie les trajectoires professionnelles et géographiques grâce aux informations contenues dans les déclarations. Au sein de cet ensemble, nous n'avons retenu que les successions des défunts de plus de 50 ans, afin de limiter au maximum la proportion d'héritiers mineurs pour lesquels l'analyse de la trajectoire professionnelle ou géographique est le plus souvent sans objet.

L'ensemble des successions directes des défunts de 50 ans et plus représente un échantillon de 160 actes. Sur cet ensemble, nous avons retenu 148 actes qui offraient à la fois des garanties suffisantes d'identification des individus et d'information sur les héritiers. Au sein de cet échantillon nous avons distingué deux sous-groupes : celui des défunts disposant d'un enracinement généalogique à Ivry, d'une part, et, d'autre part, les défunts ivryens de plus fraîche date et ceux qui, sans y résider, y possèdent des biens. Ce n'est donc pas le lieu de résidence – même s'ils se confondent en quasi-totalité –, mais bien leur enracinement généalogique dans la commune, qui distingue les deux sous-groupes d'individus.

Ont ici été considérés comme disposant d'un enracinement généalogique les défunts dont on a pu identifier au moins un grand-parent né ou marié à Ivry. Dans les faits, à deux exceptions près<sup>14</sup>, les défunts considérés résident tous à Ivry et leur présence généalogique dans la commune est antérieure à 1750 car, étant donné leur âge, toujours supérieur à 50 ans, beaucoup sont nés au 18<sup>e</sup> siècle, y compris lorsqu'ils meurent dans les années 1850. Ce sous-groupe comprend 73 individus décédés entre 1806 et 1859. Le second sous-groupe compte 75 défunts qui sont tous nés hors d'Ivry, à deux exceptions près également, mais y résident tous à leur décès. Le groupe sans enracinement généalogique comporte donc un

---

<sup>14</sup> Un individu né à Paris, l'autre à Villejuif.

très faible nombre d'individus natifs d'Ivry. Cela s'explique largement, là aussi, par l'âge élevé de ce sous-corpus, toujours supérieur à 50 ans. La très grande majorité des défunts résidant à Ivry qui composent ce second sous-groupe sont nés, de fait, avant l'explosion démographique de la commune mais y ont participé en venant s'y installer.

**Tableau 3. Caractéristiques démographiques des défunts de plus de 50 ans ayant des héritiers en ligne directe et qui sont liés à Ivry par la résidence ou la propriété entre 1806 et 1859, selon leur enracinement généalogique dans la commune**

caractéristiques	Issu des anciennes familles d'Ivry	Non issu des anciennes familles
Nombre de cas	73	75
Né à Ivry (nb. d'individus)	71	2
Né hors d'Ivry	2	73
Âge moyen	65,31	65,64
Âge médian	66	64
50-59 ans (nb. d'individus)	21	20
60-69 ans	28	31
70-79 ans	18	21
80 ans et plus	6	3
Homme (nb. d'individus)	37	45
Femme	36	30

En effet, à l'inverse d'autres indicateurs, tels que la présence sur le marché foncier ou simplement la propriété, les successions en ligne directe des plus de 50 ans évoluent au rythme lent des structures démographiques de la commune. Il est encore trop tôt, même au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, pour que la migration ait un impact visible sur le lieu de naissance des plus de 50 ans. De ce point de vue, et pour cette période, le critère classique du lieu de

naissance fonctionne encore bien pour distinguer une population d'individus enracinés d'habitants dont la famille ou eux-mêmes sont présents dans la commune de moins longue date.

Néanmoins, le premier élément remarquable du tableau 3 est probablement la grande similitude des profils entre les deux populations du point de vue de l'âge et de sa distribution. À quatre mois près, les deux sous-groupes ont le même âge moyen, qui s'établit autour de 65 ans au moment du décès, avec un âge médian de deux ans supérieur toutefois pour le groupe des défunts issus des anciennes familles. Mais la distribution est, à peu de choses près, la même avec un nombre de défunts du même ordre dans chaque tranche d'âges de décès : environ 20 morts parmi les 50-59 ans et les 70-79 ans. On observe également un pic commun dans la tranche des 60-69 ans, avec 28 successions directes chez les défunts issus des anciennes familles de la commune et 31 chez les défunts qui ne font pas partie de ce groupe. Enfin, au-delà de 80 ans, le nombre de déclarations de succession décline fortement, passant à 6 pour le premier groupe et à 3 pour le second.

Le second point qui doit être relevé à la lecture du tableau 3 est l'écart en matière de *sex ratio* entre les deux groupes de défunts. Les successions des individus qui appartiennent aux anciennes familles présentent un équilibre presque parfait avec 37 hommes et 36 femmes. En revanche, pour les défunts dont le lien à Ivry est plus récent, le nombre de successions penche nettement en faveur des hommes, avec 45 déclarations pour les hommes contre seulement 30 pour les femmes. Plusieurs éléments peuvent expliquer, d'une part, le parfait équilibre du premier corpus et, d'autre part, la plus faible proportion des femmes dans le second groupe. La présence des femmes en nombre égal chez les défunts de plus de 50 ans rappelle le principe d'égalité entre les enfants des deux sexes devant l'héritage et la communauté des biens, dispositions juridiques promues par le Code civil. Mais, pour les plus âgées des défuntes, il faut y voir également la marque des principes équivalents, et même plus affirmés encore<sup>15</sup>, contenus dans la coutume de Paris et qui s'appliquaient à celles qui se sont mariées ou ont hérité avant la Révolution. Appartenant majoritairement à des familles de paysans propriétaires, elles ont alors reçu quelques parcelles en héritage et ont participé aux acquisitions effectuées par leur mari dans le cadre

---

<sup>15</sup> Rappelons que le Code civil s'inspire largement de la coutume de Paris mais en atténue les principes égalitaires pour faciliter son adoption dans des régions de principes inégalitaires. Irène Théry et Ch. Biet (dir.), *La Famille, la loi, l'État de la Révolution au Code civil*, Paris, Imprimerie nationale, 1989 ; Fabrice Boudjaaba, *Des paysans attachés à la terre, op.cit.* 2008, pp. 188-190.

de la communauté des biens. Ces biens se situant principalement à Ivry, le décès de ces femmes a fort logiquement donné lieu à une déclaration de succession.

La situation est un peu différente pour les défunts qui n'appartiennent pas aux anciennes familles d'Ivry. La fait que la migration à Ivry soit, en raison de la nature des nouvelles activités, plus masculine que féminine, n'est pas une explication suffisante puisque le corpus d'observation ne comprend que des défunts ayant une descendance et qui sont, de fait, mariés ou veufs. On devrait donc s'attendre à y trouver, peu ou prou, autant de femmes que d'hommes. Il y a, néanmoins, pour les femmes de ce groupe moins de raisons juridiques, anthropologiques et pratiques de se trouver en position de faire l'objet d'une déclaration de succession. Une partie d'entre elles, parce qu'elles viennent d'autres régions que le bassin parisien, peuvent avoir « hérité » sous le régime d'une coutume d'Ancien Régime qui les exclut de l'héritage des biens immobiliers ; d'autres ont pu hérité sous l'empire du Code civil, mais celui-ci permet quelque souplesse avec le principe d'égalité entre les héritiers, quel que soit leur sexe, et ainsi, de fait, elles ont pu se trouver exclues de l'héritage des biens-fonds de leurs parents. En outre, certaines des défunte venues d'autres régions ont pu se marier soit sous un régime coutumier peu favorable, soit sous le régime dotal prévu par le Code civil. Dans ces conditions, elles peuvent se trouver exclues également de la propriété des acquêts de la communauté conjugale, ce qui signifie qu'elles ne participent pas aux acquisitions de biens effectuées par leur mari à Ivry au cours de leur mariage. Pour les héritiers de ces femmes, la nécessité d'effectuer une déclaration de succession ne paraît pas alors aussi impérative que pour la succession de leur père car leur mère ne possède en propre, ou en communauté, au moment de son décès, aucun bien-fonds et seulement des biens mobiliers. Or, les biens mobiliers souffrent d'un sous-enregistrement systématique dans les registres de successions car ils restent les plus faciles à dissimuler à l'administration<sup>16</sup>. On trouve d'ailleurs trace des biens mobiliers de ces femmes dans les registres au travers des déclarations de succession de leur mari qui déduisent de la valeur de leurs propres biens mobiliers le montant de la dot de leur épouse ou de leur veuve. On peut aussi supposer que quelques femmes, venues à Ivry s'installer avec leur mari, repartent dans leur région d'origine, ou ailleurs, une fois veuve. N'ayant pas de biens-fonds à Ivry, aucune déclaration n'est faite au bureau dont dépend la

---

<sup>16</sup> Il est ainsi extrêmement rare de trouver des liquidités dans les successions, les héritiers ayant probablement résolu, d'une manière ou d'une autre, la question de leur partage avant toute déclaration et surtout toute imposition.

commune ; leur déclaration de succession est alors effectuée sur leur lieu de résidence au moment de leur décès.

Ces différents éléments peuvent expliquer, pour l'essentiel, l'égalité représentation des hommes et des femmes dans le corpus des défunts issus des anciennes familles d'Ivry et son déséquilibre dans l'autre groupe.

## Des profils socio-économiques différents

La proximité des profils démographiques des deux groupes rend d'autant plus intéressante la comparaison de leurs profils socio-économiques et, par là, de leurs trajectoires patrimoniales. Il faut néanmoins justifier, au préalable, les raisons qui conduisent à intégrer les femmes dans cette comparaison, malgré leur sous-représentation dans le corpus des défunts n'appartenant pas aux anciennes familles. Une des possibilités aurait pu être de ne suivre que les hommes. Ce choix aurait cependant deux inconvénients majeurs dans notre perspective. Cela reviendrait, tout d'abord, à ignorer une partie des patrimoines transmis au sein du groupe des individus appartenant aux anciennes familles d'Ivry alors que, du côté des défunts non issus de ce groupe, nous aurions une vue d'ensemble des patrimoines dans la mesure où, selon nous, la faiblesse relative des femmes est moins le fait de leur sous-enregistrement que de leur absence plus fréquente de patrimoine au moment du décès. D'autre part, il est avéré, par leur présence même dans les déclarations de succession, mais aussi par le rôle de la lignée féminine dans le niveau de fortunes des individus à Ivry au 19<sup>e</sup> siècle<sup>17</sup>, que les femmes contribuent de manière équivalente à la transmission des avantages, en termes de propriété foncière, que produit l'enracinement généalogique et familial dans cette commune. Ces deux raisons conduisent à conserver également les successions féminines dans l'analyse partielle des trajectoires patrimoniales ici proposées.

Le traitement des données relatives à la fortune des défunts est très délicat à mener à un niveau agrégé car la composition des patrimoines est d'une très grande diversité. Chaque déclaration fournie permet d'avoir un aperçu du patrimoine par l'énumération des biens et par la localisation de ce patrimoine, mais aussi d'éclairer une partie de l'historique de sa constitution. Les déclarations distinguent, en effet, de manière systématique ce qui est tenu

---

<sup>17</sup> Voir, sur ce point, les analyses menées sur les cadastres de 1816 et 1840 au chapitre 4.

en propre de ce qui appartient à la communauté, ou encore les biens en pleine propriété des usufruitiers sur des biens appartenant au conjoint par exemple. Pour les biens meubles, nous en percevons la variété, non pas tant dans la description des biens matériels qui composent cette partie du patrimoine, et dont la valeur est souvent estimée en bloc, que par les mentions de titres possédés : rentes, stock de marchandises, titres de compagnie de chemin de fer en fin de période, mais aussi revenus de fermage ou encore créances acquises auprès de différents emprunteurs, etc.

Pour notre part, l'objectif sera ici plus modeste que ce que peut offrir la source et nous nous contenterons d'analyser le niveau de fortune des défunts mais également la répartition de leur patrimoine entre biens meubles et immeubles et son évolution dans le temps. On peut émettre l'hypothèse que les défunts issus des anciennes familles, parce qu'ils appartiennent davantage au monde agricole que les nouveaux venus, ou parce qu'ils ont hérité du monde rural des parcelles de terre, ont une part plus importante de patrimoine foncier que mobilier. La vérification de cette seule hypothèse est-elle vraiment utile, tant cela semble aller de soi ? La confrontation avec les patrimoines des défunts non issus des anciennes familles ivryennes y invite pourtant, car le patrimoine de ces derniers semble comporter une plus grande variété de types de biens qui, en reflet, singularisent à nouveau les familles ancrées dans la commune depuis plusieurs générations. Dans quelle mesure les individus issus des anciennes familles d'Ivry participent-ils ou non à cette diversification des patrimoines et au développement des valeurs mobilières, y compris au sein du monde agricole au cours du 19<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup> ? Au contraire, se tiennent-ils à l'écart de ces changements et de ces opportunités nouvelles ?

Le tableau 4 donne une première indication de la valeur des patrimoines des deux corpus. De manière assez prévisible, la valeur des successions des défunts qui n'appartiennent pas aux anciennes familles d'Ivry et qui n'ont pas ici au sens strict, rappelons-le, au moins un grand-parent né ou marié à Ivry, est nettement supérieure à celle des défunts issus des familles enracinées, que ce soit en valeur ou en volume.

---

<sup>18</sup> Gilles Postel-Vinay, *La Terre et l'argent. L'agriculture et le crédit en France du XVIII<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Michel, 1998.



**Tableau 4. Valeurs totale, moyenne et médiane des successions directes, selon le degré d'enracinement généalogique des défunts à Ivry**

Valeur	Défunt issu d'une ancienne famille			Défunt non issu		
	ensemble	mobilier	immeuble	Ensemble	mobilier	Immeuble
Totale	610808	109681	50127	2225605	559250	1696356
Moyenne	7369	1589	14525	30341	7887	22994
Médiane	5314	300	4400	7670	1146	5230

Cet écart tient à la plus grande diversité socio-professionnelle du groupe non enraciné qui comprend également des membres des élites, urbaines notamment. Mais il s'explique par la constitution même des registres. Le registre ne rassemble pas uniquement les successions des habitants d'Ivry et, théoriquement, celles de non-résidents qui possèdent un bien à Ivry, mais aussi et surtout, celles des résidents venus d'ailleurs et qui, par conséquent, peuvent disposer de nombreux biens hors d'Ivry, ce qui accroît alors leur patrimoine. À l'inverse, par sédentarité géographique sur plusieurs générations, les défunts enracinés dans la commune ont en proportion beaucoup moins de biens hors de celle-ci.

Cependant, l'écart entre les deux corpus ne doit pas être exagéré. En valeur médiane, les patrimoines au décès sont proches : 5 314 francs pour les défunts enracinés, 7 670 francs pour les membres de l'autre groupe. En matière de biens-fonds, la proximité est encore plus grande (4 400 francs, contre 5 230 francs). La différence vient en fait pour beaucoup de la faible valeur des biens mobiliers dans le patrimoine des défunts enracinés. Le mobilier de ces derniers vaut en moyenne 1 589 francs et en médiane 300 francs, contre 7 887 francs en moyenne et 1 146 francs en valeur médiane pour les défunts qui n'appartiennent pas aux anciennes familles de la commune.

La distribution par tercile des successions (tableau 5) permet de préciser la manière dont se composent les patrimoines des défunts selon leur degré d'enracinement dans la commune. Si l'essentiel des successions doivent leur valeur aux biens-fonds et non aux valeurs mobilières, certaines différences entre les deux sous-groupes d'individus apparaissent et sont également observables au sein de chacun d'entre eux.

**Tableau 5. Distribution en pourcentage et par tercile de la valeur des successions directes en fonction de la nature des patrimoines selon le degré d'enracinement généalogique des défunts à Ivry**

	Défunt issu d'une ancienne famille			Défunt non issu d'une ancienne famille		
	Valeur de l'ensemble	Valeur du mobilier	Valeur des immeubles	Valeur de l'ensemble	Valeur du mobilier	Valeur des immeubles
Total	610808 fr.	18%	82%	2225605fr.	25%	75%
1 <sup>er</sup> tercile	2,5	22,8	77,2	2,9	11,8	88,2
2 <sup>e</sup> tercile	11,2	14,2	85,8	10,2	30,6	69,4
3 <sup>e</sup> tercile	85,3	18,7	81,3	86,9	24,5	75,4

*Lecture du tableau : la valeur totale du 1<sup>er</sup> tercile des successions des défunts issus des anciennes familles représente 2,5% de 618808 francs. Ces 2,5% se distribuent comme suit : 22,8% de valeurs mobilières et 77,2 % de valeurs immobilières.*

La première différence remarquable est la plus grande part des valeurs mobilières dans les patrimoines des défunts non issus des anciennes familles. Un quart de la valeur de leurs successions est de nature mobilière contre seulement 18 % pour les défunts enracinés à Ivry. L'écart est en soi à considérer avec prudence au vu des effectifs<sup>19</sup>. La différence apparaît plus clairement dans le tercile central qui rassemble les successions « moyennes », celles qui encadrent la succession médiane, puisque dans ce segment la part du mobilier est deux fois supérieure dans les successions des non-enracinés (30,6 %) que dans le cas des défunts enracinés (14,2 %).

Mais cette première différence dissimule et amalgame des attitudes plus nettement différenciées, si on les examine à l'aune de la distribution en terciles. La part des valeurs mobilières est nettement plus importante dans les deux terciles supérieurs dans le cas des défunts non enracinés (30,6 et 24,5 % contre 11,8 % seulement dans le premier) alors qu'à

<sup>19</sup> L'effectif relativement réduit, 149 successions en ligne directe, ne permet pas de raisonner à une échelle très fine ; c'est pourquoi nous nous limitons à une distribution par tercile. La significativité de tel ou tel résultat pris isolément est évidemment discutable du point de vue statistique. Mais c'est un ensemble de résultats indiquant la même orientation qui peut faire sens et valider l'interprétation.

l'inverse, chez les défunts appartenant aux anciennes familles, c'est dans le tercile inférieur que la part du mobilier est la plus importante dans la valeur totale des successions (22,8 % contre 14,2 et 18,7 %).

Comment interpréter ces différences ? La première explication, la plus évidente, est à mettre en relation avec la composition sociale de chaque sous-groupe ; la seconde tient davantage aux comportements et aux choix patrimoniaux de chacun d'entre eux.

A la lecture des mentions de professions des défunts qui n'appartiennent pas aux anciennes familles, quand elles sont disponibles, on comprend aisément pourquoi leurs successions comportent une part si faible de mobilier chez les plus modestes d'entre eux. Il s'agit tantôt de petits cultivateurs ou de jardiniers ou bien encore de petits artisans. Arrivés souvent à l'âge adulte à Ivry, leur patrimoine consiste le plus souvent dans la possession de leur maison et/ou de quelques parcelles de terre acquises au cours de leur existence. Leur mobilier n'est pas décrit, il se résume aux biens présents dans leur logement. Dans ce type de cas naturellement, nulle trace de placement financier dans des compagnies à actions, ni même de rente. En revanche, à mesure qu'on monte dans l'échelle des successions des défunts qui n'appartiennent pas aux anciennes familles de la commune, le montant et la variété des formes de propriété mobilières se multiplient.

Pour les défunts enracinés dans la commune, les choses sont différentes. La part du foncier est globalement plus importante car les paysans sont plus nombreux dans cette population. Sur 73 défunts, on dénombre 24 mentions de profession agricole, proportion sous-évaluée en outre par le fait qu'une partie des défunts sont dits « propriétaires », ce qui signifie souvent cultivateurs ou anciens cultivateurs. Les femmes, de plus, voient rarement leur profession mentionnée. On peut concevoir que mêmes les plus pauvres d'entre eux aient davantage de biens mobiliers (22,8 %) que les plus pauvres des non-enracinés (11,8 %), qui ont dû tout investir dans l'acquisition de l'essentiel, à savoir le logement et/ou un lopin de terre, en arrivant à Ivry, tandis que les plus modestes des défunts enracinés ont reçu une part du foncier par héritage sans avoir à passer par le marché foncier.

Le croisement des courbes de la part des valeurs mobilières entre les deux sous-groupes pose en revanche davantage question. Comment expliquer que, dans le cas des non-enracinés, à mesure que l'on monte dans l'échelle des fortunes, la part des valeurs mobilières semble croître alors que chez les défunts enracinés elle diminue ou, à tout le moins, stagne ? La composition sociale ou professionnelle des deux corpus ne suffit plus à

expliquer cet écart qui révèle, à notre sens, une différence de comportement en matière de patrimoine entre ces deux groupes d'individus. Il semble en effet que les plus riches des défunts appartenant aux anciennes familles, alors qu'ils ont davantage de capacité financière, ont continué de construire leur trajectoire patrimoniale autour du foncier, alors que – la composition des patrimoines des non-enracinés en témoigne – les possibilités d'investir dans des valeurs mobilières se multipliaient.

L'hypothèse demande à être étayée mais la chose n'est pas simple. L'un des moyens serait un examen détaillé du contenu de chaque succession et la création d'une grille d'analyse de ces actes d'une grande complexité<sup>20</sup>, qui serait ensuite appliquée à l'ensemble des 148 successions. Pour des raisons pratiques, nous avons écarté cette possibilité. On peut toutefois proposer de consolider cette hypothèse par deux vérifications rapides : en examinant, d'une part, spécifiquement, les successions des cultivateurs et autres professions agricoles parmi les défunts enracinés et en observant, d'autre part, l'évolution dans le temps de la part respective du meuble et de l'immeuble dans les patrimoines de nos deux sous-groupes de défunts.

Le tableau 6 confirme la particularité du comportement des cultivateurs, qui est le groupe principal parmi les défunts appartenant aux anciennes familles. La moitié la plus riche des cultivateurs, qui possède un patrimoine sept fois et demie supérieur à celui de la moitié la plus pauvre, dispose aussi de la plus faible proportion de biens mobiliers, toutes catégories confondues.

---

<sup>20</sup> Cette entreprise d'envergure mériterait d'être effectuée. Les historiens se sont rarement attaqués au détail de ces actes de successions sauf pour suivre quelques individus précis. Voir par exemple le cas des Camondo étudié par Cyril Grange, *Une élite parisienne. Les familles de la grande bourgeoisie juive (1870-1939)*, Paris, CNRS éditions, 2015, pp. 141-153. Les historiens ont plutôt privilégié une approche quantitative par le biais de la valeur globale des meubles et des immeubles dans la lignée des travaux d'Adeline Daumard, *Op. cit.* 1973. Cette perspective s'inscrit dans la suite de ce programme de recherche sur les comportements de sédentarité des populations, au-delà du cadre et des objectifs de ce troisième volume du dossier d'habilitation à diriger des recherches dit « volume inédit ».

**Tableau 6. Composition des patrimoines des « cultivateurs » parmi les défunts appartenant aux anciennes familles de la commune (24 cas)**

	Valeur totale	Part du mobilier en %	Part des immeubles en %
Ensemble (24)	134280 fr.	10,6	89,4
12 plus riches	118443	9,4	90,5
12 plus pauvres	15837	19,5	80,5

Ce constat reflète-t-il le poids structurel de la situation antérieure, à savoir le caractère rural et principalement agricole de la commune jusqu'aux années 1820, ou bien reflète-t-il des trajectoires patrimoniales qui restent, en quelque sorte, à l'écart des transformations de l'environnement économique de la commune et imperturbablement centrées sur le foncier ?

Le nombre des successions en ligne directe sur une commune de cette taille est trop faible pour espérer suivre, année après année, la composition des patrimoines des défunts et y déceler des évolutions. C'est pourquoi nous avons choisi de partitionner en deux périodes l'ensemble des défunts qui forment les deux corpus de successions directes. La frontière a été fixée à l'année 1840, et non au début de l'explosion démographique de la commune, car les successions des défunts de plus de 50 ans reflètent les trajectoires patrimoniales des individus avec une certaine profondeur temporelle. Les successions des sexagénaires des années 1830, en ce sens, sont celles d'individus qui ont construit leur patrimoine dans un gros village qui connaissait seulement ses premières transformations tandis que les sexagénaires des années 1840 et, *a fortiori*, 1850 ont effectué une large partie de leur trajectoire patrimoniale dans une ville en pleine expansion démographique. Ces différences de contexte et d'environnement ont-elles impliqué une modification des trajectoires patrimoniales ?

**Tableau 7. Evolution de la distribution, en pourcentage et en valeur (en francs), des successions directes par nature des patrimoines selon le degré d'enracinement généalogique des défunts à Ivry**

	Défunt issu d'une ancienne famille			Défunt non issu d'une ancienne famille		
	Valeur de l'ensemble	Valeur du mobilier	Valeur des immeubles	Valeur de l'ensemble	Valeur du mobilier	Valeur des immeubles
1806-1839	309503 fr. (39 cas)	62982	246520	314192 (23 cas)	60139	254053
	100%	20,3%	79,7%	100%	19,1%	80,9%
1840-1859	301306 (34 cas)	46698	254607	1869400 (52 cas)	447097	1422303
	100%	15,4%	84,6%	100%	24%	76%

Le tableau 7 semble indiquer, sur le plan temporel, un mouvement contraire entre les deux corpus de successions directes. La part du mobilier croît chez les défunts non enracinés au plan généalogique dans la commune passant de 19,1 à 24 % de la valeur totale des successions entre les années 1808-1839 et les années 1840-59 tandis qu'elle régresse de cinq points chez les défunts enracinés, passant de 20,3% à 15,4 % entre les deux périodes. Cette évolution pour les défunts enracinés est d'autant plus remarquable que le nombre de successions et leur valeur globale se maintient à un niveau équivalent<sup>21</sup>, ce qui facilite la comparaison. La diminution de la part du mobilier ne peut être attribuée, dans leur cas, à un développement sans précédent du patrimoine foncier.

De ce point de vue, les défunts issus des anciennes familles de la commune semblent avoir eu des trajectoires patrimoniales à contre-courant, sinon de l'histoire, du moins des dynamiques patrimoniales que dessine le second groupe de défunts. Les successions des individus non enracinés croissent en effet en nombre (de 23 à 52 successions) mais aussi

<sup>21</sup> Le nombre de successions est à peu près équivalent entre les deux périodes (39 successions pour une valeur totale de 309 503 francs contre 34 successions pour une valeur totale de 301 306 francs). Certes, la première période, 1806-1840, est plus longue que la seconde mais elle souffre d'un mauvais enregistrement des successions avant les années 1815.

surtout en valeur (elles sont multipliées par 6) entre les deux périodes, avec une prédilection pour les valeurs mobilières.

La sociologie des deux groupes n'est évidemment pas comparable : les défunts enracinés ont un profil plus agricole, les non-enracinés, si on se fie aux mentions de professions dans les déclarations de successions, plus marchand. On compte certes aussi quelques marchands parmi les anciennes familles, y compris au sein des anciennes familles de cultivateurs, mais la composition des patrimoines des défunts enracinés n'évolue guère entre les deux périodes vers les nouvelles professions.

L'analyse des successions des défunts enracinés, au total, montre donc, une fois encore, la bonne résistance des vieilles familles de l'ancien village, dont la présence ne faiblit pas non plus au regard de cet indicateur supplémentaire qu'est la valeur des patrimoines au décès. Mais elle donne l'impression que ce groupe tient sa position par un renforcement de ses caractéristiques et de ses compétences les plus anciennes : la possession et le travail de la terre.

Cette conclusion provisoire demande elle aussi être étayée. Elle s'appuie sur l'analyse, en amont, de la trajectoire patrimoniale partielle des défunts. Il faut maintenant essayer de la consolider, en aval, en observant, autant que les sources nous le permettent, la trajectoire des héritiers qui appartiennent à ces anciennes familles.

### III. La trajectoire des héritiers. Les espaces de l'enracinement

Jusqu'à quel point ce groupe d'individus issus des familles qui formaient le cœur de l'ancien village au 18<sup>e</sup> siècle essaie-t-il de se maintenir et de prolonger, malgré la transformation de plus en plus accentuée de son environnement, son mode d'existence traditionnel ? Leur présence en nombre dans les listes électorales de 1851, le niveau de propriété qui est encore celui de ce segment de la population dans le cadastre de 1840, leur investissement sur le marché foncier au cours de la période, notamment en tant qu'acquéreurs, la valeur de leurs patrimoines au décès au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, tous ces éléments semblent indiquer, malgré une relative érosion, un maintien global de leur position économique dans les années 1850.

L'analyse du destin des héritiers sur le plan professionnel et de la mobilité permet d'apporter des éléments de réponse supplémentaires à la question du maintien des positions économiques de ce groupe dans un contexte de forte transformation de leur environnement. Elle permet aussi, au moins partiellement, d'envisager son prolongement dans une perspective intergénérationnelle. Autrement dit, dans quelle mesure le fait d'appartenir à ces anciennes familles, dont on a pu observer qu'il incitait ce groupe d'individus à continuer d'investir le foncier et, pour une large partie d'entre eux, l'activité agricole, se traduit chez leurs enfants par une tendance à adopter le même schéma de reproduction sociale ? Dans quelle mesure les héritiers choisissent-ils la sédentarité géographique et la stabilité professionnelle ?

La question est intéressante à double titre : par rapport à la problématique globale de cette recherche, d'une part, mais aussi, d'autre part, sur un plan plus méthodologique. En effet, en travaillant sur des individus appartenant à un groupe précis – ceux qui disposent d'un enracinement généalogique dans la commune – nous sommes parfois conduit à amalgamer les anciennes familles dont ils sont issus et les individus eux-mêmes. D'une certaine manière, cela revient, parfois par simple commodité de langage, à faire de ces anciennes familles des acteurs sociaux à part entière et à leur attribuer des caractéristiques ou des comportements qui sont, en toute rigueur, ceux des individus qui les composent. De ce point de vue, les registres de mutations par décès, à la différence des autres sources sollicitées jusqu'ici, présentent l'avantage de pouvoir envisager, au moins partiellement, les caractéristiques et les comportements de ce groupe d'individus en les replaçant dans une perspective familiale et intergénérationnelle car l'acte nous renseigne à la fois sur la situation des défunts et sur la trajectoire professionnelle et géographique des membres de la génération suivante.

### Le nombre des héritiers

Les successions en ligne directe permettent d'abord de prendre la mesure de la contrainte démographique qui oriente le processus de reproduction sociale et familiale et influence la possibilité même pour la génération suivante de se maintenir sur place.

Cette contrainte démographique pèse plus lourdement sur les familles des défunts enracinés d'un point de vue généalogique puisque leur descendance finale est plus importante. Le



groupe des individus issus des anciennes familles du village a en moyenne 3,01 « héritiers », c'est-à-dire enfants vivants ou ayant une descendance au moment du décès du père et ou de la mère. Précisons que lorsque la succession passe aux petits-enfants, à la suite d'un décès de l'enfant héritier antérieur à celui du parent dont la succession fait l'objet de la déclaration, nous n'avons compté qu'un héritier, quel que soit le nombre de petits-enfants. À l'inverse, parmi les défunts, les non-enracinés ont une descendance finale plus réduite qui se limite à 2,46 héritiers par succession.<sup>22</sup>

**Tableau 8. Descendance finale des défunts ayant au moins un héritier et selon leur enracinement généalogique à Ivry entre 1806 et 1859**

	Ensemble	Issu des anciennes familles	Non issu
Descendance moyenne	2,7 enfants	3,01	2,46
1 héritier	38	16	22
2 héritiers	40	16	24
3 héritiers	30	16	14
4 héritiers	20	11	9
5 héritiers	9	6	3
6 héritiers	6	4	2
7 héritiers et plus	5	4	1
Nb total d'héritiers	418	229	189
Nb de successions	148	73	75

<sup>22</sup> On dispose de données comparables pour la Normandie et la Bretagne. Fabrice Boudjaaba, *Art. cit.*, 2012, Les chiffres pour Ivry indiquent que la transition démographique est bien entamée et que le modèle de fécondité est plus proche de celui de la Normandie malthusienne que de celui de la Bretagne féconde tout au long du 19<sup>e</sup> siècle.

Dans le détail, on peut remarquer que la distribution du nombre d'héritiers dans le groupe des individus qui n'appartiennent pas aux anciennes familles se concentre autour de petites familles avec un ou deux enfants (46 cas sur 75, soit 61 %) tandis que, dans le cas des défunts enracinés, la distribution est plus étale. 48 défunts sur 73, soit 65,7 %, ont un à trois héritiers. Les familles nombreuses d'au moins 4 enfants en descendance finale au moment du décès représentent près d'un tiers des successions (25 cas sur 73).

A cet égard, la situation des anciennes familles apparaît plus compliquée sur le plan de sa reproduction sociale et familiale d'une génération à l'autre puisque les défunts qui forment ce groupe ont en moyenne plus d'enfants à installer. Ce groupe compte 229 héritiers pour 73 successions quand le second ne compte que 189 héritiers pour 75 déclarations de patrimoine au décès. Cette difficulté est aggravée par le fait que cette population est davantage agricole. Sa capacité à se reproduire socialement à la génération suivante est donc en partie indexée sur sa capacité à transmettre suffisamment de terres pour permettre à un maximum d'enfants de s'installer à leur tour. Car, si les deux groupes sont très majoritairement composés de résidents dans la commune, les défunts des anciennes familles subissent une double contrainte supplémentaire, démographique et professionnelle, pour se reproduire socialement sur le territoire de la commune.

Cette situation se traduit-elle, pour les anciennes familles, par une propension à privilégier, pour une partie des fratries au moins, une mobilité géographique ? Certains enfants sont-ils amenés à quitter Ivry pour construire leur vie ailleurs, dans le même domaine professionnel que leurs parents, ou dans un tout autre, du fait de la pression démographique générale qui s'exerce sur la commune et de la pression démographique interne à leur propre famille ?

### La (non-)mobilité des héritiers

Le registre de mutations par décès, quand il est convenablement renseigné, indique pour chaque héritier son lieu de résidence. Dans les faits, et après recoupement avec d'autres sources et notamment avec le fichier démographique, l'absence de mention de résidence pour l'un des héritiers correspond à un domicile à Ivry, généralement identique en fait à celui du frère, qui a comparu pour faire la déclaration de succession au nom de l'ensemble des héritiers.

On peut ainsi établir le degré de mobilité des familles à la génération qui suit celle du défunt pour nos deux corpus de successions directes. Cette information fait sens, rappelons-le, dans la mesure où nous avons restreint notre analyse aux successions des défunts de plus de 50 ans et que nous évacuons ainsi l'essentiel des morts prématurées qui ont deux inconvénients majeurs : comprendre un nombre trop important de mineurs parmi les héritiers qui n'ont pas l'âge de mettre en œuvre une mobilité géographique et mêler, dans une même analyse, les parcours patrimoniaux aboutis des plus âgés et les parcours tronqués des jeunes défunts.

**Tableau 9. Mobilité géographique des enfants au moment du décès de leurs parents, selon le degré d'enracinement du défunt à Ivry 1806-1859, en pourcentage**

	Ensemble	Issu des anciennes familles	Non issu
> 21 ans sédentaire (Ivry)	54,6	66,2	35,3
> 21 ans mobile (autre)	33,7	27,5	46,5
Mineur	11,7	6,3	18,2
Effectif	427	240	187

Le tableau 9 fait apparaître une forte mobilité globale qui concerne environ un tiers de la population des héritiers ; il met également en lumière une différence de comportement très nette entre les enfants des défunts enracinés, d'une part, et ceux des défunts qui n'appartiennent pas aux anciennes familles, d'autre part. Près des deux tiers des enfants issus des familles enracinées sont sédentaires au moment du décès de leurs parents contre un gros tiers seulement pour les enfants de défunts non enracinés. La forte mobilité des enfants de ce second groupe est un résultat attendu au sens où l'arrivée récente de leurs familles dans la commune est en soi un signe de non-stabilité géographique. Mais ce résultat attendu est-il pour autant si évident à comprendre ? Ces enfants ne sont pas seulement issus de familles ivryennes depuis une date assez récente, ce sont aussi les

enfants de personnes suffisamment installées dans la commune pour y avoir acquis un patrimoine foncier. À l'inverse, la sédentarité attendue des enfants issus des familles enracinées dans la commune depuis plusieurs générations peut aussi être considérée dans une certaine mesure comme n'allant pas de soi. En effet, ces héritiers parce qu'ils appartiennent à des familles plus fécondes, à tout le moins à des fratries plus grandes, ont théoriquement plus de raisons de bouger, en tout cas moins de facilités à trouver à se reproduire socialement sur place dans le même secteur d'activité que leurs parents, en particulier les enfants de cultivateurs<sup>23</sup>.

Ce double constat appelle un commentaire sur les effets respectifs de la propriété et de l'enracinement généalogique dans un territoire. On présuppose communément que la propriété est un facteur de stabilité géographique. On peut en effet vérifier de multiples manières que l'absence de propriété est un motif d'instabilité géographique, en observant par exemple la fréquence du *turn-over* ouvrier en ville, la fortune des logeurs et la fréquence des changements de commune chez les migrants au 19<sup>e</sup> siècle<sup>24</sup>. Pourtant, le fait d'être propriétaire, et même davantage, en valeur, que les enfants des anciennes familles d'Ivry, ne suffit pas à limiter la mobilité des enfants des défunts nés, pour la plupart, ailleurs. De ce point de vue, la propriété seule ne suffit pas à expliquer la sédentarité plus élevée des familles de propriétaires dans un territoire donné ; l'enracinement généalogique, et pas seulement la propriété, contribue lui aussi puissamment à expliquer la faible mobilité géographique d'une partie des individus.

Sans la prise en compte de ce paramètre qui n'est pas de nature économique mais renvoie également à des motifs de nature sociale, on peine à expliquer les raisons qui poussent une plus grande proportion des individus issus des anciennes familles à être encore présents à Ivry au moment du décès de leur parent. Alors que, manifestement, ils ont moins à attendre de la succession de leurs parents – dont la valeur moyenne est, rappelons-le, inférieure et qu'ils devront se partager en un plus grand nombre de parts – les enfants de propriétaires

---

<sup>23</sup> Seule une analyse des comportements de mobilité ou de sédentarité tenant compte de la taille des fratries et des rangs de naissance permettrait d'apporter une réponse étayée. Les effectifs disponibles qui sont relativement limités rendent toutefois l'interprétation difficile. Nous avons pu établir toutefois pour des échantillons normands et bretons au 19<sup>e</sup> siècle que la taille de la fratrie avait des effets parfois inverses sur la proportion d'héritiers mobiles. Si l'augmentation de la taille de la fratrie accroît la mobilité jusqu'à 3 enfants par fratrie, au-delà pour les fratries très nombreuses, cela réduit, semble-t-il, leur mobilité. La difficulté pour ces familles à financer la migration d'une partie de leurs enfants est une des explications possibles. Fabrice Boudjaaba, *Art. cit.* 2012.

<sup>24</sup> Fabrice Boudjaaba et Vincent Gourdon, « Quitter Charleville dans les années 1860-1870. Une analyse de la mobilité urbaine à court et à moyen terme », *Histoire et mesure*, 23, 2013, pp. 89-128. La mobilité hors de Charleville est particulièrement forte la première année de présence dans la ville.

issus des familles enracinées trouvent visiblement davantage de motifs de rester que les enfants de propriétaires sans attache généalogique dans la commune dotés d'un héritage pourtant plus conséquent.

## Se déplacer pour se maintenir ?

Cependant, la mobilité elle-même peut recouvrir des significations parfois très différentes et qui ne correspondent pas simplement à des degrés de distances kilométriques entre le point de départ et le point d'arrivée<sup>25</sup>. Etant donné la situation géographique particulière d'Ivry, quitter la ville pour une commune limitrophe ne révèle pas nécessairement des mêmes logiques selon que l'on se dirige vers Vitry, qui est encore un village au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, ou vers Paris. C'est pourquoi il nous semble intéressant d'analyser en détail les destinations de ceux qui quittent la commune selon le sous-groupe auquel ils appartiennent. Nous formulons l'hypothèse qu'une partie de ces mobilités peuvent se lire comme des formes de « maintien », au sens où elles traduisent, non pas un changement de cadre ou d'activité, mais la volonté, au contraire, de retrouver dans un espace proche un environnement comparable à celui qui prévalait à Ivry avant son explosion démographique.

---

<sup>25</sup> La question du point de départ et du point d'arrivée et de l'angle sous lequel on observe les migrations a fait l'objet d'une ample littérature. Les implications du choix de l'un ou l'autre des postes d'observation ont été largement discutées. Rappelons que la contestation de l'exode rural, ou du moins de son ampleur, par P.-A. Rosental repose en grande partie sur la remise en cause du point d'arrivée comme « fondement du modèle d'exode rural », *Les Sentiers invisibles, Espaces, familles et migrations dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, ehess, 1999, pp. 28-30. Notons cependant que les travaux plus anciens n'ignoraient pas les effets de sources sur nos perceptions des migrations. Jean-Pierre Poussou, « Les mouvements migratoires en France et à partir de la France de la fin du 15<sup>e</sup> siècle au début du 19<sup>e</sup> siècle », *Annales de Démographie Historique*, 1973, pp. 11-78 ; Abel Poitrineau, *Les Espagnols de l'Auvergne et du Limousin du 17<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> siècle*, Aurillac, 1985 ; Annie Moulin, *Les maçons de la Creuse. Aux origines du mouvement*, Clermont-Ferrand, 1994 pp. 12-14.

**Tableau 10. Résidence des héritiers qui ont quitté Ivry au moment de la déclaration de successions de leurs parents**

Résidence	Ensemble	Issu des anciennes familles	Non issu
Total	153	66	87
Paris	82	31	51
Gentilly	11	9	2
Villejuif	5	4	1
Vitry	10	6	4
Choisy	2	1	1
Arcueil	3	2	1
Bicêtre	1	1	0
Antony	2	0	1
Vanves	2	2	0
Autres communes de Région parisienne	16	6	12
Hors région parisienne et étranger	18	5	14

Paris constitue le pôle d'attraction majeur pour les enfants des défunts mais dans des proportions différentes selon le sous-groupe de population considéré. Près de quatre émigrants sur six, parmi les héritiers mobiles qui n'appartiennent pas aux vieilles familles, se sont dirigés vers Paris. Les communes lointaines, hors de la région parisienne, attire également davantage les enfants sans enracinement généalogique. Certains, notamment, retournent dans la région d'origine de leur famille. Les enfants dont un parent appartient aux anciennes familles ne suivent pas dans leur majorité les mêmes chemins : ils sont moins

d'un sur deux parmi les héritiers mobiles de ce sous-groupe à s'installer à Paris (31 sur 66) et seulement cinq à quitter la région parisienne.

En revanche, ils se dirigent de manière privilégiée vers des communes limitrophes d'Ivry ou toutes proches, dont le tableau 10 fournit la liste. Un tiers d'entre eux (23 sur 66) s'installent donc à proximité, dans une commune qui conserve une dimension rurale, voire est encore « à la campagne » au milieu du 19<sup>e</sup> siècle. S'agit-il d'une modalité classique de la micro-mobilité, telle qu'on la rencontre dans la France préindustrielle<sup>26</sup>, ou cette orientation signale-t-elle en fait une forme affirmée de maintien dans un certain type d'environnement que l'industrialisation tend à faire disparaître à Ivry ?

L'évolution de ce type de mobilité au cours de la période peut fournir un élément d'appréciation. Le nombre des successions de défunts enracinés entre les deux périodes (1806-39 et 1840-1859) reste globalement stable passant de 39 à 34 (cf. tableau 7)<sup>27</sup>. En revanche, on observe une réduction de la descendance finale qui passe de 3,5 à 2,4 d'une période à l'autre. On compte ainsi 134 héritiers dans la première période et 93 dans la seconde. Cela signifie que la pression interne aux familles pour rester sur place et, surtout disposer d'une partie du foncier, est moindre. La pression démographique et la concurrence pour la maîtrise du sol ne cessent de croître dans la seconde période sans que cela n'enclenche d'émigration massive hors de la commune. Cela se traduit pourtant par une hausse très légère de la mobilité des héritiers issus des anciennes familles puisqu'ils sont 72 % (97 sur 134) à résider encore à Ivry entre 1806 et 1839 et 67 % (62 sur 93) entre 1840 et 1859.

---

<sup>26</sup> Jean-Pierre Poussou, *art. cit.*, 1973.

<sup>27</sup> Pour la période 1820-1839 on compte exactement 29 successions contre 34 pour la période 1840-1859.

**Tableau 11. Résidence des héritiers qui ont quitté Ivry au moment de la déclaration de successions de leurs parents et qui appartiennent aux anciennes familles de la commune entre 1806 et 1869, selon la période**

Résidence	1806-1839	1840-1859
Total	34	31
Paris	16	15
Gentilly	5	4
Villejuif	4	0
Vitry	1	5
Choisy	1	0
Arcueil	0	2
Bicêtre	0	1
Antony	0	0
Vanves	2	0
Autres communes de Région parisienne	3	2
Hors région parisienne et étranger	3	1

Le tableau 12 ne fait pas apparaître de tendance claire qui permette de conclure et de dire si ce tropisme vers les villages et communes avoisinants est le simple reflet des micro-mobilités, au moment du mariage notamment, de la France préindustrielle ou s'il dessine un « territoire de la sédentarité », c'est-à-dire un espace plus large que la commune, mais au sein duquel une partie des anciennes familles pourraient prolonger un mode de vie bousculé par l'explosion urbaine de leur commune d'origine. Nous pouvons cependant noter que Paris ne devient pas davantage attractif, malgré son développement, aux yeux des héritiers issus des anciennes familles dans la seconde période. La capitale continue de représenter la destination de la moitié des enfants qui ont quitté Ivry à la mort de leur parent.



D'un autre côté, les communes rurales avoisinantes (Vitry, Villejuif) ont maintenu leur attrait et rassemblent toujours un tiers des migrants de ce sous-groupe d'héritiers.

Pour mieux comprendre les logiques à l'œuvre dans ces déplacements de proximité, il faut solliciter d'autres types d'informations et d'autres sources. L'analyse des caractéristiques professionnelles de ceux qui s'installent dans des communes proches permet ainsi de préciser les contours de ce que nous avons appelé un « territoire de la sédentarité ».

Parmi les 73 successions en ligne directe des défunts qui appartiennent aux anciennes familles d'Ivry, 13 sont concernées par la migration de l'un des héritiers vers une des communes proches de banlieue. L'analyse systématique des professions est impossible dans la mesure où le métier des enfants n'est pas toujours indiqué et surtout parce que, parmi les défunts, la catégorie fourre-tout de « propriétaire » et l'absence de mention de profession pour les femmes rend l'exercice vain. Les mentions disponibles permettent néanmoins de mettre en évidence quelques caractéristiques majeures de ces familles, dont une partie des membres quittent Ivry pour s'installer à proximité. On voit en fait clairement apparaître une distinction entre certaines communes, où l'installation implique une évolution professionnelle d'une génération à l'autre, avec une sortie du monde paysan, et, d'autres où, au contraire, la génération des héritiers peut rester liée au monde agricole.

Ainsi sur les 10 héritiers qui vont s'installer à Vitry ou à Villejuif, 6 sont déclarés comme « cultivateurs » dans la succession de leur parent, un comme maçon<sup>28</sup>, les autres, des femmes surtout, n'ayant pas de profession mentionnée. À l'inverse, à Gentilly, qui est dans une position un peu équivalente à Ivry en termes de proximité parisienne et qui est, elle aussi, concernée par l'annexion d'une partie de son territoire en 1860, aucun des enfants qui a déjà quitté Ivry pour elle au décès de son parent n'embrasse le métier de la terre. Ils sont terrassiers, marchands de chevaux, verriers, blanchisseuses, etc., soit des professions qui rappellent en fait celles des héritiers partis s'installer à Paris. Villejuif et Vitry, mais aussi Choisy, offrent des opportunités très différentes. Leur véritable développement sur le plan urbain et industriel n'intervient que dans le dernier tiers du 19<sup>e</sup> siècle au plus tôt. Ce sont donc des territoires qui conviennent parfaitement à la continuation de l'activité agricole à la génération suivante. Vitry, notamment, se spécialise dans les pépinières<sup>29</sup> dès

---

<sup>28</sup> Mais il n'appartient pas à une famille de cultivateurs. Son frère est voiturier à Ivry. Succession Marie-Madeleine Pillet, décédée le 29 septembre 1842, AD 94, DQ14 855/29.

<sup>29</sup> Michel Traversat, *Les Pépinières. Etude sur les jardins français, sur les jardiniers et les pépiniéristes (1600-1900)*. Vitry-sur Seine, Thèse de l'Ehess, 2001.

le milieu du 19<sup>e</sup> siècle. De ce point de vue, ces communes font partie de ce « territoire de sédentarité » où certaines des anciennes familles peuvent espérer poursuivre encore au moins une génération leur activité paysanne traditionnelle, à l'inverse de Gentilly, ou encore de Bicêtre<sup>30</sup>, où les professions déclarées par les héritiers qui s'y sont installés sont surtout liées aux métiers urbains et proches, dans leur variété, de celles déclarées par ceux qui sont partis s'installer à Paris.

Les mobilités géographiques vers des communes telles que Villejuif ou Vitry dissimulent donc en quelque sorte des formes de sédentarité, en tout cas sur le plan professionnel, à l'inverse d'autres mobilités, tout aussi réduites sur un plan kilométrique, mais qui se signalent par un changement de métier et une intégration dans les nouvelles activités de l'époque. En ce sens, nous pouvons considérer que la sédentarité s'étend au-delà des limites d'Ivry. Ces familles, dont une partie des membres se dirigent vers ces communes appartenant à ce « territoire de la sédentarité », partagent nombre de caractéristiques avec les familles les plus sédentaires, celles dont aucun membre ne quitte Ivry à la génération des héritiers.

La trajectoire professionnelle des familles les plus sédentaires se signale en effet par une place prépondérante, et surtout persistante d'une génération à l'autre, de l'activité agricole. En regardant spécifiquement les grandes fratries, celles qui comportent au moins trois héritiers (et jusqu'à sept en l'espèce) mais dont tous les membres résident à Ivry au moment du décès de leur père ou de leur mère, il est remarquable que tous les garçons ou presque sont dits « cultivateurs ». Or il s'agit des familles pour lesquelles le maintien sur place est *a priori* le plus compliqué puisque le nombre d'héritiers est important et la disponibilité de terre réduite, au niveau du partage familial, mais aussi au niveau de la commune, du fait de la concurrence foncière des nouvelles activités. Pourtant, sur les 14 fratries de trois enfants et plus, tous les héritiers déclarent une profession agricole<sup>31</sup> à l'exception de trois maçons.

Les familles qui comptent un ou plusieurs enfants partis vivre à Villejuif ou à Vitry partagent également cette caractéristique. Les enfants partis comme ceux qui sont restés à Ivry sont tous, quand leur profession est indiquée, cultivateurs, ce qui semble indiquer là

---

<sup>30</sup> La succession de Clément Louis Barrié, ancien maçon décédé le 7 juin 1847, indique un enfant chef d'atelier à Bicêtre, les deux autres sont fumiste et tailleur à Paris. AD 94, DQ14 857/250

<sup>31</sup> Tous sont dits cultivateurs sauf un jardinier, un vigneron et une laitière.

aussi que ces communes, un peu plus éloignées de Paris, offrent finalement la possibilité d'un prolongement du cadre traditionnel de reproduction sociale et familiale.

Le cas de la succession de Jean Bourdilliat décédé le 17 octobre 1819<sup>32</sup> à l'âge de 67 ans est intéressant. Il cumule, en quelque sorte, la plupart des logiques de reproduction sociale et familiale à l'œuvre et rendues visibles par l'examen de cette source qui permet une approche partielle, mais dynamique, du parcours des individus. Il s'agit d'une famille très nombreuse puisqu'elle compte sept enfants survivants, disposant tous d'une part égale de l'héritage. Le patrimoine de Jean Bourdilliat n'est pas négligeable, mais bien insuffisant pour installer sept héritiers. L'ensemble – dont l'essentiel provient de la communauté des biens avec Marie-Anne Mathon, décédée deux ans plus tard à 64 ans – s'élève à près de 25 000 francs. Il se compose d'une maison d'habitation rue du Liégat, d'une autre mise en location rue du Four pour 180 francs de revenu, et enfin d'une série de parcelles cultivées au sein de la commune pour environ cinq hectares. À quoi s'ajoute un mobilier évalué à 2 100 francs, formé, pour l'essentiel, des biens de la maison et de quelques créances.

Parmi les sept enfants, quatre sont cultivateurs ou épousent un cultivateur. Plus précisément, l'aîné s'installe à Villejuif comme cultivateur, une sœur épouse un cultivateur d'Ivry et deux autres frères sont dits cultivateurs à Ivry dans la déclaration de succession. La seconde sœur, Marie Anne, vit à Paris comme ses deux autres frères ; elle a épousé un fabricant de colle et vit rue des Ormeaux dans l'actuel XXe arrondissement avec un jeune frère qui est « apprenti fabricant de colle ». Le dernier frère est commis chez un marchand de draps de la rue Saint-Denis. La taille de la fratrie rend de fait une stratégie d'installation de tous les enfants comme cultivateurs sur place très difficile à mettre en œuvre. Mais on voit clairement se dessiner deux options. L'une consiste à poursuivre l'activité agricole traditionnelle à Ivry même ou dans le territoire de sédentarité tel que nous l'avons défini ; l'autre à saisir – par le truchement de l'alliance matrimoniale qui vient créer un lien avec un nouveau secteur économique – une des opportunités offertes par les transformations économiques de la période et l'attraction de Paris.

---

<sup>32</sup> AD 94, DQ14 845/820.

## Les limites du territoire de la sédentarité des vieilles familles d'Ivry

Les déclarations de succession ont permis de mettre en évidence l'existence d'un espace plus large que celui de la commune et au sein duquel les familles enracinées dans le territoire ivryen depuis au moins la première moitié du 18<sup>e</sup> siècle déploient une série d'actions, notamment sur le marché foncier. Leurs comportements, en particulier en matière patrimoniale, visent à assurer la mise en œuvre du processus de reproduction sociale et familiale. À certains égards, pour une partie importante de ces familles, il s'agit encore d'assurer la transmission du métier de cultivateur et l'installation des enfants à la tête de leur propre ménage et de leur exploitation, malgré les contraintes nouvelles survenues avec l'explosion démographique et urbaine de leur ancien village.

Mais ces successions dans le périmètre que nous avons défini, à savoir les successions en ligne directe des plus de 50 ans, sont en nombre limité pour ce qui concerne les anciennes familles. On dispose donc d'une série d'indices qui permettent de dessiner les contours de ce territoire de la sédentarité mais ils ne reposent parfois que sur quelques cas. Ces contours demandent encore à être confirmés ou précisés.

À partir de la documentation à notre disposition, nous pouvons vérifier dans quelle mesure les mobilités hors Paris se concentrent sur Villejuif et Vitry et, dans une autre perspective, sur Gentilly. L'analyse du marché foncier au chapitre précédent a montré que, parmi les vendeurs de biens-fonds à Ivry, se trouvait une proportion importante de personnes issues des anciennes familles de la commune mais qui l'avaient quittée. Sur les 436 vendeurs disposant d'un enracinement généalogique entre 1803 et 1859, 283 résident à Ivry, mais 153 l'ont quitté au moment où ils se séparent d'une propriété foncière située sur la commune. Parmi ces 153, vendeurs, 51 résident à Paris et 56 dans les communes limitrophes ou proches d'Ivry.

**Tableau 12. Résidence des vendeurs de bien-fonds situés à Ivry appartenant à une ancienne famille de la commune et résidant dans les communes proches (hors Paris)**

Résidence du vendeur	Nombre de cas
Arcueil	2
Bicêtre	2
Bourg-la-Reine	2
Choisy	1
Créteil	1
Gentilly	11
Joinville-le-Pont	1
Montrouge	2
Villejuif	14
Vitry	19

Le tableau 12 fait à nouveau apparaître la place prééminente de trois communes – Gentilly, Villejuif et Vitry – qui apparaissent comme particulièrement investies par les héritiers ayant quitté Ivry au moment du décès de leur père. Même si les effectifs restent limités et que plusieurs ventes peuvent être le fait d’un seul et même individu (mais ce biais existe pour toutes les communes de résidence), le tableau 12 invite cependant à reconsidérer le classement que les déclarations de succession mettaient en évidence. Gentilly, avec 11 vendeurs issus des anciennes familles ivryennes qui se séparent d’un bien situé à Ivry, semble occuper une place moins importante que Villejuif (14 cas), et surtout que Vitry avec 19 vendeurs qui résident dans cette commune mais ont en fait des liens généalogiques forts à Ivry.

La profession de ces vendeurs serait un indicateur précieux du sens de ces déplacements. Malheureusement, leur enregistrement dans les tables de vendeurs est loin d’être systématique. Toutefois, les quelques mentions de profession disponibles invitent toutes

aux mêmes conclusions. Les sept « Ivryens » qui habitent Vitry et vendent un bien à Ivry sont pour trois d'entre eux « pépiniéristes », pour deux d'entre eux « cultivateurs », les deux derniers étant respectivement « propriétaire » et « laboureur ». À Villejuif, les six vendeurs pour lesquels existent une mention de profession sont tous cultivateurs. À l'inverse, à Gentilly, on ne trouve que deux mentions de profession, celle de meunier et celle de blanchisseur.

Dans cette géographie du territoire de la sédentarité au sens où il s'agit d'un espace proche qui permet de perpétuer, voire de transmettre une activité professionnelle agricole, en dépit des transformations de l'environnement communal, Vitry et Villejuif sont des espaces primordiaux. Avant 1860, ce territoire ne s'étend que marginalement au-delà, vers Choisy par exemple. En revanche, il faut noter que certaines communes très proches, comme Charenton ou Alfortville, sont totalement absentes. La Seine semble constituer, du moins jusqu'en 1860, un obstacle à peu près insurmontable à l'extension de ce territoire de la sédentarité des vieilles familles d'Ivry, même après la construction du pont en 1829.

À terme, l'enquête méritera d'être poursuivie, au-delà de 1860, à Ivry mais aussi dans ces communes qui déterminent ce territoire de la sédentarité, et permettent à des individus de préserver un mode de vie et une activité professionnelle de génération en génération en esquivant, en quelque sorte, les transformations urbaines et industrielles de leur environnement le plus proche.

## Conclusions

Les données patrimoniales disponibles à l'issue de cette enquête dans les Registres de mutations par décès sont partielles et fragiles. Elles ne permettent en aucune manière de mesurer la position de chacun des différents sous-groupes qui composent la population de la commune en terme de fortune patrimoniale, ni même de mesurer le rôle des processus familiaux de transmission des biens dans la circulation des patrimoines mobiliers et immobiliers.

Dès lors que nous avons choisi de ne pas analyser en détail toutes les successions disponibles dans les registres mais, en nous attachant à suivre une partie bien spécifique de ces successions, seulement celles qui sont en ligne directe et qui concernent exclusivement

des défunts qui meurent après l'âge de 50 ans, de tels objectifs étaient en tout état de cause inatteignables – et non souhaités. Cela n'aurait d'ailleurs conduit qu'à redoubler certaines analyses produites à partir du cadastre sans disposer d'un corpus d'une aussi bonne qualité, du point de vue de sa cohérence et de son exhaustivité. Il ne s'agissait pas dans ce chapitre de proposer une monographie d'Ivry sous l'angle des patrimoines de ses habitants, mais bien d'essayer de comprendre, partiellement, les mécanismes qui président à la reproduction sociale et familiale d'une population à l'origine essentiellement rurale et agricole et qui se trouve confrontée au bouleversement de son cadre de vie et d'activité du fait de l'explosion urbaine. Tout l'intérêt de cette approche réside donc moins dans la production de données factuelles sur le patrimoine de la population ivryenne que dans la comparaison relative des patrimoines et des comportements individuels, d'une part, et des comportements familiaux à une échelle intergénérationnelle, d'autre part, entre les différents segments qui composent la population de la commune.

Le premier enseignement que nous pouvons retenir de ce point de vue est certainement le poids de l'inertie des structures démographiques lorsque l'on considère ces populations, non pas sous l'angle de leur propriété, mais de leur patrimoine. Les registres de successions reflètent en réalité deux types de populations, celle du village d'Ivry de la fin du 18<sup>e</sup> siècle, et celle qui est à l'origine de ces transformations les plus récentes. Autrement dit, étant donné l'âge moyen au décès, les défunts qui ont un patrimoine sont soit nés au village dans la deuxième moitié du 18<sup>e</sup> siècle, soit arrivés à Ivry une fois adultes. Les membres des couches intermédiaires de population qui, sans bénéficier d'une profondeur généalogique dans le village, y seraient nés sont marginales dans l'échantillon, même trois décennies après l'explosion urbaine des années 1820.

Cette inertie démographique a sa traduction patrimoniale. Les défunts issus des vieilles familles ont des fortunes, certes inférieures en moyenne à celles des défunts arrivés à Ivry au cours de leur vie et qui couvrent une diversité sociologique plus large, mais elles restent, en comparaison, plus qu'honorables. À leur activité sur le marché foncier vient donc s'ajouter le poids des héritages et des transmissions successorales pour assurer à ces anciennes familles, dans les années 1840, une position économique, certes érodée, mais dont l'essentiel est préservé. Cet élément de temporalité est, nous semble-t-il, très important pour analyser ensuite le comportement de ces anciennes familles et pour comprendre ce qui peut s'apparenter chez elles à une volonté de se maintenir, en particulier de se maintenir comme cultivateurs, malgré les transformations profondes de l'environnement communal.

Dans le même temps, la réduction de leur fécondité, en tous les cas, celle du nombre de leurs héritiers au décès, contribue à faire baisser la pression interne aux familles et à faciliter le maintien sur place, dans leurs activités traditionnelles, d'une partie de leurs enfants.

La déclaration de succession est un document très riche en ce qu'il permet justement une forme de projection sur l'avenir des familles des défunts, car il renseigne aussi sur les options migratoires et professionnelles des enfants, au moins à la date du décès du père ou de la mère. Et si la composition des patrimoines des défunts reflète en grande partie le passé et sa résistance, l'analyse partielle du parcours des héritiers permet de poser la question de la continuité ou de la rupture par rapport au mode traditionnel de reproduction sociale de cette population majoritairement paysanne, à savoir l'installation à la tête de sa propre petite exploitation.

De manière assez attendue, la mobilité des enfants issus des anciennes familles est importante. Elle concerne un tiers d'entre eux. Nous ne sommes pas dans une campagne profonde, éloignée de toute attraction, notamment urbaine. Mais plus que ce chiffre, il nous semble important de questionner le sens de ces mobilités. Sont-elles nécessairement les indices d'un changement d'orientation et de parcours professionnel par rapport aux parents ?

Il nous est apparu, au contraire, à travers différents éléments liés tant à la nature des patrimoines qu'aux déclarations de profession, tant à la taille des fratries qu'aux choix des destinations de migration, que la mobilité pouvait signifier autre chose qu'un changement de modèle de reproduction sociale et familiale. En d'autres termes, la mobilité pouvait également, pour une partie de ces anciennes familles, s'inscrire dans des anciennes logiques d'installation et de transmission du métier de cultivateur. De ce point de vue, la mobilité apparaît comme la poursuite de la sédentarité par d'autres moyens.

Ces différents éléments nous ont conduit à avancer la notion de « territoire de la sédentarité »<sup>33</sup> pour souligner que des logiques de maintien d'anciens modes de

---

<sup>33</sup> Cette notion rejoint en partie celle de micro-mobilité qui a émergé dans les travaux historiques pour distinguer un déplacement de courte distance – qui n'implique pas un changement complet d'horizon et d'espace de vie – de la migration proprement dite. Cette notion a fait l'objet de nombreux débats dans la controverse autour de la mobilité dans la France traditionnelle qui s'est développée autour des années 2000 dans les travaux d'A. Croix, P.-A. Rosental, J.-P. Poussou et J. Dupâquier, notamment. La notion de « territoire de sédentarité » telle que nous l'envisageons s'en distingue de deux manières : elle met d'abord, si l'on peut écrire, l'accent sur la stabilité géographique et non sur la mobilité que recouvrent ces déplacements, qui n'en sont qu'à l'aune des frontières administratives des communes ; elle permet ensuite d'insister sur la forte



reproduction et les actions conduites pour conserver un niveau suffisant de maîtrise du foncier, malgré les concurrences diverses nouvelles et grandissantes, étaient à l'œuvre dans certaines mobilités. Sur un plan strictement méthodologique, il s'agit aussi de prendre acte du fait que produire des analyses par commune oriente nécessairement nos conclusions sur la dynamique du groupe social que nous étudions. Ainsi, sur le marché foncier, on l'a vu au chapitre précédent, le bilan des veilles familles est déficitaire entre 1803 et 1859. Si on se place au niveau de ce « territoire de sédentarité » le bilan ne pourrait que s'améliorer car, aux ventes effectuées par les Ivryens installées à Villejuif ou Vitry, il faudrait ajouter les achats réalisés dans ces deux communes pour appréhender de façon plus juste l'activité foncière des anciennes familles d'Ivry.

Mais le marché, la propriété et le patrimoine suffisent-ils à définir un territoire dans lequel une population se reconnaît – s'identifie ? – au point d'y construire son parcours de vie, en partie en marge des transformations industrielles et urbaines de son environnement ? Ce serait donner sans doute une place excessive à la seule rationalité économique des acteurs dans leurs comportements et aux seuls calculs économiques. L'attachement et l'identification à un espace de vie recouvrent également une dimension de nature plus strictement sociale et relationnelle. Il s'agit donc maintenant d'essayer de donner davantage corps à cette notion de « territoire de la sédentarité » et par là de « territoire de l'enracinement », c'est-à-dire à ce qu'implique une inscription familiale et intergénérationnelle dans un espace donné en tenant compte des formes d'inscription sociale spécifiques que développent ces anciennes familles au sein de leur territoire.

---

articulation entre un territoire et les logiques familiales de reproduction sociale et professionnelle à l'identique.

## Chapitre 7

### Alliances et sociabilités de l'enracinement

Les stratégies de maintien et de reproduction familiale au sein d'un territoire se justifient, ou, en tous les cas, trouvent leur cohérence et leur rationalité dans le fait que, toutes choses égales par ailleurs, le fait d'appartenir à d'anciennes familles de la commune procure un certain nombre d'avantages, en termes de fortune foncière par exemple. Ces comportements trouvent également leur explication dans le fait que, au moment où les individus agissent de telle ou telle manière, ces avantages « hérités » semblent pouvoir contrecarrer les dynamiques nouvelles de l'urbanisation et de l'industrialisation. Sur ce point, la question de la temporalité est très importante. Nous l'avons dit, dans le cas d'Ivry, la transformation du cadre économique général et des conditions de la reproduction sociale et familiale se traduit lentement à l'échelle des patrimoines. Et si l'activité agricole a considérablement reculé au niveau global de la commune, elle reste un élément central dans le patrimoine des individus qui bénéficient d'un fort ancrage généalogique dans ce territoire. Par conséquent, il est assez compréhensible que ces stratégies ou, à tout le moins, les comportements de nombre d'individus issus des vieilles familles de l'ancien village, ne semblent pas, au premier abord, prendre acte des transformations de leur environnement.

Le chapitre qui s'ouvre prend en compte une autre temporalité, non plus celle de la filiation et de l'héritage mais celle de l'alliance et des relations plus « horizontales » de sociabilité au sein de la commune d'Ivry dans le premier 19<sup>e</sup> siècle. Le choix du conjoint<sup>1</sup> et le réseau de sociabilité d'un individu sont en effet des réalités totalement contemporaines des transformations que connaît la commune dans ses activités et son peuplement, à l'inverse des sources relatives à l'héritage et au patrimoine qui portent davantage la trace de

---

<sup>1</sup> Guy Brunet, Antoinette Fauve-Chamoux et Michel Oris (dir.), *Le choix du conjoint*, Lyon, Programme Rhône-Alpes en SHS, 1998.

situations ou de décisions antérieures, remontant, pour partie, à l'ancienne vie rurale de la commune.

Il n'est pas question de traiter ici des formes de l'alliance matrimoniale ou des réseaux ni des liens de sociabilité des individus dans toute la diversité de leurs formes pour l'ensemble des habitants d'Ivry durant ce long premier 19<sup>e</sup> siècle. Il s'agit plutôt de prendre la mesure du changement d'horizon auquel sont confrontés les individus issus des vieilles familles de l'ancien village et d'envisager la manière dont ils l'affrontent.

Cette question recouvre plusieurs aspects dont, tout d'abord, celui des alliances matrimoniales. Comment les individus les plus ancrés dans le territoire ivryen perçoivent-ils l'arrivée de nouvelles populations ? Les individus issus des anciennes familles épousent-ils indifféremment des résidents d'Ivry ou bien privilégient-ils des unions avec des conjoints qui appartiennent au même groupe d'habitants enracinés dans la commune, c'est-à-dire des habitants qui disposent, comme eux, d'un ancrage généalogique et familial de longue durée au sein du village, puis de la ville<sup>2</sup> ?

Le mariage constitue une forme très aboutie des relations que différents groupes d'individus peuvent entretenir les uns avec les autres. Mais il peut être intéressant, pour apprécier plus graduellement leurs rapports, d'observer des relations moins engageantes que les liens de l'alliance. C'est pourquoi, après avoir étudié les unions matrimoniales entre ces différents groupes d'habitants, nous nous intéresserons au choix des témoins de mariage. Peut-on observer, au travers de ces choix, une évolution du cercle de relations des individus issus des vieilles familles de l'ancien village ? Dans quelle mesure leur enracinement freine-t-il ou non leur ouverture aux nouvelles populations qui arrivent dans la commune au cours du premier 19<sup>e</sup> siècle ?

L'objectif de ce chapitre, au travers de ces deux indicateurs – les unions matrimoniales et le choix des témoins au mariage – est donc double : évaluer dans quelle mesure les

---

<sup>2</sup> La bibliographie sur le mariage et les stratégies d'alliance est abondante, notamment lorsqu'elle est appliquée à des systèmes de parenté complexes – on pense notamment aux travaux de Pierre Lamaison, « Les stratégies matrimoniales dans un système complexe de parenté : Ribennes en Gévaudan, 1650-1830 », *Annales ESC*, 1979, 4, pp. 721-743 ou encore Isac Chiva et Joseph Goy (dir.), *Les Baronnie des Pyrénées*, Paris, EHESS, 1981 et 1986. Pour les régions où l'alliance s'inscrit dans des systèmes familiaux nucléaires et égalitaires, comme c'est le cas à Ivry, la question du choix du conjoint et des stratégies familiales sous-jacentes a également été largement questionnée par l'historiographie – on pense par exemple pour le monde rural aux travaux suggestifs d'Hugues Neveux, « Lignages et réseaux familiaux ruraux en France, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *Mesurer et comprendre. Mélanges offerts à Jacques Dupâquier*, Paris, PUF, 1993, pp. 423-433, mais aussi à l'œuvre de Martine Segalen en général, aussi bien sur les Bas-Bretons que sur Nanterre.

anciennes familles tissent des liens plus ou moins étroits avec les nouvelles populations qui arrivent à Ivry et, par là, comprendre, en partie, comment l'identité villageoise initiale se trouve transformée par le changement complet de l'environnement économique et social au cours du premier 19<sup>e</sup> siècle.

## I. Les mariages à Ivry : des populations qui s'ignorent ?

### *Constitution du sondage*

Dans la mesure, où pour des raisons matérielles liées au temps nécessaire au dépouillement et à la reconstitution des familles, notre fichier démographique s'interrompt en 1830, il n'était pas envisageable d'analyser les formes de l'alliance de manière exhaustive durant tout le long de ce premier 19<sup>e</sup> siècle qui s'étend jusqu'à l'annexion par Paris de la partie nord de la commune. Nous avons donc choisi d'opérer par sondage à trois moments différents dans l'histoire d'Ivry. La démarche est classique mais pas totalement satisfaisante étant donné que, à mesure que la commune grandit, la part des enracinés se réduit et qu'il devient par conséquent difficile d'appréhender cette catégorie d'individus de façon quantitative. En fin de période, la population ayant explosé, les mariages concernant des individus appartenant aux anciennes familles représentent seulement quelques cas pour une centaine d'actes dépouillés pour une année.

C'est pourquoi une partie des résultats présentés ici sont partiels ou, en tous les cas, encore fragiles<sup>3</sup>. Ils sont complétés par des dépouillements plus ciblés mais en nécessiteront de nouveaux à l'avenir, car les individus qui disposent d'un fort ancrage familial se trouvent dilués dans la masse des unions qui, dans leur immense majorité, concernent les migrants. À ce stade, il nous a cependant semblé préférable de constituer chacun des trois échantillons sur une base commune pour en faciliter la comparaison terme à terme.

Trois corpus ont été établis : le premier concerne tous les mariages civils célébrés à Ivry entre 1801 et 1812, soit au total 114 unions. Cette première période permet d'observer les « mariages au village » : la commune n'a en effet pas encore connu d'explosion

---

<sup>3</sup> La difficulté principale tient au fait qu'à mesure qu'on avance dans le siècle la part des individus enracinés se réduit et que les dépouillements nécessaires pour le saisir de manière quantitativement significative deviennent trop importants.

démographique à cette date<sup>4</sup>. Le second échantillon porte sur la période 1835-1838 et rassemble 157 mariages. Il donne à voir les alliances matrimoniales à un moment où Ivry est d'ores et déjà devenu une petite ville industrielle qui compte, rappelons-le, 3 959 habitants au recensement de 1836<sup>5</sup>. Le dernier sondage dans les actes de mariage porte sur l'année 1858, à la veille de l'annexion d'une partie de la commune par Paris ; cette année compte à elle seule 149 unions célébrées.

## II. Une endogamie géographique en voie d'extinction

### L'origine géographique des époux

A l'évidence, bien qu'il s'agisse encore d'un village dans les années 1800, Ivry n'apparaît pas comme une communauté villageoise comme les autres : dès les premières années du 19<sup>e</sup> siècle, les Ivryens de naissance y sont déjà minoritaires parmi les mariés civils, non seulement chez les hommes, mais aussi chez les femmes pourtant favorisées, de ce point de vue, par la tradition du mariage dans le village (précisément dans la paroisse) de la jeune fille. Même en englobant les individus nés dans les communes limitrophes, le nombre des indigènes parmi les conjoints reste minoritaire (tab. 1) avec 38 % côté masculin et un peu plus de 54 % côté féminin, soit 46 % tous conjoints confondus.

De ce point de vue, les dés semblent irrémédiablement jetés. Ivry apparaît déjà au début du 19<sup>e</sup> siècle comme une commune largement traversée par des flots de populations nouvelles. Pourtant, cette large ouverture géographique peut paraître, à certains égards – si nous nous en tenons aux données fournies par les actes de mariages eux-mêmes à propos de l'origine géographique des époux – comme plutôt surprenante, s'agissant d'un village. En effet, la forte croissance de la population ne prend toute son ampleur que dans les années 1820. Les recensements manquent et sont partiellement contradictoires pour les années 1790 et 1800 (voir le chapitre 2) mais ils laissent plutôt envisager, sinon une stabilité des effectifs de la commune, du moins une croissance encore progressive, et une présence encore majoritaire des individus issus des vieilles familles paysannes présentes dans le village depuis le début

---

<sup>4</sup> Il aurait été possible de choisir un échantillon plus en amont au 18<sup>e</sup> siècle mais le début du 19<sup>e</sup> siècle a été préféré car pour les analyses suivantes sur les témoins de mariages les actes religieux du 18<sup>e</sup> siècle ne permettaient pas une comparaison terme à terme avec les autres sondages.

<sup>5</sup> Voir le tableau 1 du chapitre 2.

du 18<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. Par conséquent, nous pourrions nous attendre à une part peut-être plus importante des natifs parmi les mariés dans les premières années du siècle s'agissant encore d'un village. Mais la position d'Ivry, entre ville et campagne, dans une banlieue d'avant la banlieue<sup>7</sup>, explique en grande partie cette situation, qui est finalement assez comparable à celle rencontrée dans des cas avoisinants comme Belleville, même si on dispose pas, dans cet exemple, de données avant 1820.<sup>8</sup> En outre, la structure de la population des mariés reflète assez largement la structure de la population générale telle qu'elle a été analysée au chapitre 3, à partir de la liste électorale de 1806 ; elle ne comptait, rappelons-le, que 53,4 % de natifs. Enfin, il faut avoir à l'esprit que les individus en âge de se marier se concentrent dans une tranche d'âge réduite qui, *a priori*, est aussi assez proche des âges de la migration de travail<sup>9</sup>. Il n'est d'ailleurs pas surprenant, de ce point de vue, que les non-natifs soient plus nombreux parmi les maris que parmi les femmes, s'agissant d'un village qui voit se développer des activités industrielles employant surtout des hommes dans un premier temps. À cet égard, l'analyse des lieux de naissance au mariage confirme, autour d'un socle de population native encore conséquent, l'ouverture déjà importante du village à de nouvelles populations avant même son explosion démographique.

---

<sup>6</sup> Dans son excellent ouvrage sur les « familles en Révolution », Ph. Daumas évoque « un recul sensible de l'exogamie à partir des années 1800-1804 avec un accroissement de la population de la commune » (p. 120). Philippe Daumas, *Familles en Révolution. Vie et relations familiales en Ile-de-France, changements et continuités (1775-1825)*, Rennes, PUR, 2003.

<sup>7</sup> Olivier Faron et Jacques Renard, « La banlieue avant la banlieue. Milan et sa périphérie pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *Histoire, économie et société*, 1996, 3, pp. 381-404.

<sup>8</sup> A Belleville, d'après Gérard Jacquemet qui prend comme indicateur la résidence des parents des époux lors de leur mariage entre 1825 et 1827, 37,8 % des parents du mari vivent à Belleville et 84,5 % des parents des épouses. Les données ne sont donc pas parfaitement comparables avec les nôtres ; Gérard Jacquemet, *Belleville au XIX<sup>e</sup> siècle. Du faubourg à la ville*, Paris, EHESS, 1984, p. 113 ; P. Leroy, D. Nicolas et J.-P. Pelissier « Mobilités et aires matrimoniales » in G. Brunet, A.-F. Chamoux et M. Oris (dir.), *Le choix du conjoint*, Lyon, Programme Rhone-Alpes, 1998, pp. 61-75, fournissent des données pour plusieurs types de communes et soulignent la forte variabilité de ces taux selon les contextes.

<sup>9</sup> L'âge au mariage (première union) pour la période 1800-1810 se situe dans le fichier démographique à 28,9 ans pour les hommes et 24,6 ans pour les femmes.

**Tab. 1 Lieux de naissances<sup>10</sup> des individus mariés civilement à Ivry dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (en %)**

Lieux de naissance	1801-1812		1835-1838		1858	
	Mari	Femme	Mari	Femme	Mari	Femme
Ivry	34,2	50,0	12,7	22,9	2,0	6,0
Communes limitrophes (hors Paris) <sup>11</sup>	4,4	4,4	1,9	1,3	0,6	0,0
Communes proches (appartenant aux actuels départements 92 et 94)	7,9	7,0	3,8	5,1	3,5	3,5
Paris	10,5	10,5	10,8	12,1	7,4	10,7
Ailleurs (autres départements et étranger)	40,4	25,4	68,2	56,1	84,5	78,5
Non indiqué	2,6	2,6	2,5	2,5	2,0	1,3
Effectif total	114	114	157	157	149	149

Sources : Archives municipales d'Ivry-sur-Seine, E2-10, E2-11 ; E2-13 et E2-32.

La part des non-natifs parmi les mariés est donc particulièrement importante pour ce qui n'est encore qu'un village ; elle ne s'explique pas seulement par les mariages de gens nés à proximité, et notamment à Paris, mais aussi par des migrations de plus longue distance (tab. 1). Ces non-natifs proviennent en effet de toutes les régions de France et même, pour l'un d'entre eux, palefrenier des écuries de l'impératrice, de New-York. On observe toutefois quelques zones de provenance privilégiées : les départements actuels de l'Yonne et de la Côte-d'Or, de même que les départements normands. Pour le début du XIX<sup>e</sup> siècle

<sup>10</sup> La définition des différentes catégories de lieux de naissance est également valable pour les tableaux suivants.

<sup>11</sup> Il s'agit de Gentilly, Villejuif et Vitry-sur-Seine.

cette migration concerne davantage les hommes que les femmes<sup>12</sup>, car elle résulte, nous l'avons dit, de l'implantation d'activités industrielles employant surtout des hommes (mécanique, chimie). Mais les données issues des actes de mariage accroissent sans doute le déséquilibre entre les sexes : l'habitude de se marier dans la paroisse de la femme augmente par définition la part de natives parmi les épouses.

L'origine géographique des mariés d'Ivry dans les années 1830 a notablement évolué. Les natifs ne constituent plus le groupe majoritaire, mais seulement 12,9 % des hommes qui se marient et 22,9 % des épouses, tandis que respectivement 68,2 % et 56,1 % d'entre eux sont nés hors de la commune et des actuels départements du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine. Cette évolution reflète d'évidence la forte immigration que la commune a connue depuis les années 1820 et l'attraction qu'exercent les nouvelles activités implantées sur son sol, à son propre profit ou au bénéfice de Paris. On peut toutefois observer que dans les années 1835-1838, les Parisiens représentent toujours 10 à 12 % des mariés, comme cela était déjà le cas dans les années 1800. La croissance de la commune ne résulte encore que faiblement d'un phénomène de reflux de population de la capitale vers sa périphérie – comme cela se produira dans la seconde moitié du siècle dans l'ensemble de la petite couronne<sup>13</sup> – mais tient, d'abord et avant tout, aux apports de la province. À nouveau, certains départements apportent régulièrement des contingents supplémentaires. On retrouve la Nièvre et surtout l'Yonne parmi les plus gros pourvoyeurs de migrants. D'autres départements de l'Est, à savoir l'Aube, la Marne et l'Aisne jouent également un rôle de réservoirs de migrants plus important qu'au début du 19<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>.

---

<sup>12</sup> À Roubaix, entre 1830 et 1889, la proportion d'hommes non-natifs parmi les mariés est de 10 points supérieure à celle des femmes non-natives (environ 70 % pour les époux contre 60% pour les épouses), Chantal Petillon, *La population Roubaix. Industrialisation, démographie et société (1750-1880)*, Lille Septentrion, 2006 p. 162. Le rééquilibrage entre les deux sexes en terme de migrations n'intervient, semble-t-il, que dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle avec le développement, notamment, de la domesticité comme le montre, pour Paris et Saint-Denis, Leslie P. Moch, *The Pariahs of Yesterday : Breton Migrants in Paris*, Durham, Duke University Press, 2012 et *id.*, *Moving Europeans. Migration in Western Europe since 1650*, Bloomington, Indiana University Press, 2003, pp. 121-122.

<sup>13</sup> Alain Faure, « Les racines de la mobilité populaire à Paris au XIX<sup>e</sup> siècle », in Odile Benoit-Guilbot (dir.), *Changer de région, changer de métier, changer de quartier. Recherches en région parisienne*, Nanterre, Recherches pluridisciplinaires de l'université de Paris-X Nanterre, 1982, pp. 103-119, en particulier pp. 108-109 ; Jean-Claude Farcy et Alain Faure, *La mobilité d'une génération de Français. Recherche sur les migrations dans et vers Paris à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2003.

<sup>14</sup> La carte des lieux d'origine de ceux qui migrent à Ivry recouvre assez largement celle des migrants vers Paris que dessine l'étude de Louis Chevalier, même si le mode de calcul est différent : « en 1833, les départements qui, par rapport à leur population d'origine, fournissent le plus d'immigrants, sont en majorité situés dans la région parisienne [...] Les départements situés dans le nord, l'est et le sud-est de la région parisienne ont une part plus grande que les départements occidentaux et la zone d'immigration, très restreinte à l'ouest vers la Normandie, apparaît comme déportée vers la Picardie, la Champagne et les marges



Il faut aussi souligner l'érosion des apports de populations géographiquement proches, qu'il s'agisse des Parisiens dont la proportion stagne, nous l'avons dit, mais surtout d'individus originaires de communes limitrophes ou du sud du département de la Seine – pour l'essentiel, les actuels départements du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine. Cumulées, ces deux catégories de mariés représentent de 12,3 % des hommes qui convolent à Ivry entre 1801 et 1812 mais seulement 5,7 % entre 1835 et 1838. Pour les femmes, on observe une diminution du même ordre, d'environ la moitié en proportion, puisque 11,4 % des épouses sont nées dans des communes limitrophes d'Ivry ou dans les actuels départements des Hauts-de-Seine ou du Val-de-Marne dans la première décennie du 19<sup>e</sup> siècle contre 5,7 % d'entre elles en 1835 et 1838. Cette diminution ne doit pas, nous semble-t-il, être attribuée seulement à une réorientation des flux de migrants, mais bien aussi, pour une part importante, à une réduction supplémentaire de la part des individus enracinés au sein de la population des mariés. Le chapitre précédent a montré que les territoires de l'enracinement dépassaient les limites de la commune *stricto sensu*. De ce point de vue, la diminution de la proportion de mariés issus des communes proches d'Ivry participe à la réduction, en proportion, du nombre d'individus qui disposent d'un ancrage familial dans cette partie de la banlieue sud de Paris. Mais cela ne signifie pas pour autant une disparition des natifs (ou des individus appartenant à un horizon proche) du jeu des alliances matrimoniales puisque, si nous prenons pour exemple les hommes nés à Ivry, nous observons qu'en 12 années entre 1801 et 1812, 37 d'entre eux se marient, soit 3 par an, tandis qu'ils sont 20 à le faire en 4 ans entre 1835 et 1838, soit 5 par an.

La dernière période d'analyse, celle qui précède l'annexion d'une partie de la commune à Paris, voit se renforcer encore les évolutions qui se sont dessinées entre les années 1800 et la seconde moitié des années 1830. Le premier élément notable est naturellement la multiplication croissante des mariages. Une seule année, 1858, rassemble à elle seule davantage d'actes de mariage que la période 1801-1812 et presque autant que les quatre années d'observation qui courent de 1835 à 1838. Le deuxième élément remarquable est évidemment la réduction drastique de la part des natifs parmi les conjoints. Les Ivryens de naissance ne représentent plus que 2 % des maris et les Ivryennes de naissance 6 % des épouses. Cette réduction concerne également les natifs des communes limitrophes et des communes proches du Sud du département de la Seine. En 1858, ces deux catégories

---

septentrionales de la Bourgogne », *La formation de la population parisienne au 19<sup>e</sup> siècle*, Paris, Ined, 1949, p. 58.

rassemblent seulement 4,1% des mariés et 3,5 % des épousées de l'année, soit trois fois moins en proportion que dans les années 1800, dans le prolongement du déclin déjà observé dans les années 1835-1838. Ce résultat suggère que les communes limitrophes, Gentilly, Villejuif, Ivry et Choisy, font bien partie d'un même bassin matrimonial<sup>15</sup>. Ce bassin constitue une des limites du territoire dans lequel les anciennes familles ivryennes s'enracinent. À ce titre, il n'est pas surprenant que le déclin de ce bassin accompagne celui de la commune d'Ivry au sens strict comme lieu d'origine géographique des mariés de la commune à la fin des années 1850.

Le troisième élément remarquable en 1858 est le recul, plus relatif, de Paris comme pourvoyeur de nouveaux mariés à Ivry. La diminution est en proportion beaucoup plus faible et ne se produit que pour les hommes, et ce uniquement en fin de période. Les natifs de Paris représentent environ 10 à 12 % des mariés tous sexes confondus dans les années 1800 comme dans la deuxième moitié des années 1830. C'est encore le cas en 1858 pour les femmes, mais la proportion de maris parisiens s'abaisse alors à 7,4 %. Ce très léger retrait, voire cette stabilité globale des Parisiens, peut s'interpréter comme le signe que Paris joue un rôle faible dans le fonctionnement du marché matrimonial ivryen de la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Paris offre une ressource matrimoniale de proximité parce que les deux communes sont limitrophes mais aussi parce que sa taille en fait un réservoir immense de jeunes mariés potentiels, sans commune mesure avec ce que peuvent apporter les villages et petites villes du département de la Seine. Cependant, Paris est un cas particulier. Bien que limitrophe, la capitale ne fait pas partie de ce bassin matrimonial traditionnel en déclin qui correspond aux contours du territoire de l'enracinement décrit au chapitre précédent. La trajectoire singulière de la catégorie des Parisiens marquée par une forte stabilité tout au long de la période signale, nous semble-t-il, que la capitale constitue un espace à part. Présents en continu, ce ne sont pas les Parisiens qui transforment profondément les dynamiques matrimoniales d'Ivry dans le premier 19<sup>e</sup> siècle.

Ces dynamiques viennent en l'occurrence de beaucoup plus loin : des autres départements français et plus rarement de l'étranger. La transformation du marché matrimonial ivryen résulte principalement de l'arrivée de ces jeunes migrants nés hors du département de la Seine, majoritairement des hommes, même si, au fur et à mesure, la contribution féminine apparaît de plus en plus conséquente. Cette catégorie de mariés représente 40,4 % des

---

<sup>15</sup> P. Leroy *et al.* *Art. cit.*

époux et 25,4 % des épouses au début du siècle, avant d'atteindre 84,5 % des maris et 78,5 % des femmes en 1858. On assiste donc au fur et à mesure du premier 19<sup>e</sup> siècle, si on prend le critère du mariage, à un rééquilibrage du *sex ratio* parmi les migrants, même s'il subsiste encore un léger avantage masculin à la fin de notre période d'étude. Mais cette moindre mobilité des femmes sur de longues distance apparaît comme le pendant de leur plus forte sédentarité, au sens strict, c'est-à-dire au sein de la commune d'Ivry, et non d'une propension plus importante aux micromobilités au sein des communes limitrophes. Les natives d'Ivry sont trois fois plus nombreuses (6 %) que les natifs (2 %) en 1858 parmi les jeunes mariés alors que la différence entre natives et natifs des communes proches est très réduite.

Quant aux migrants, leur aire de recrutement est de plus en plus en variée. Les mariés nés dans l'Yonne, la Nièvre et les départements de la Champagne sont toujours nombreux mais viennent s'ajouter en nombre les conjoints nés, par exemple, dans le Pas-de-Calais (6 hommes, 4 femmes) et surtout en Moselle (8 hommes, 12 femmes). S'y ajoutent désormais quelques étrangers, Belges, Prussiens mais aussi Suisses.

## L'endogamie géographique au mariage

L'évolution des lieux de naissance des mariés dessinent trois horizons assez distincts : celui, tout d'abord, des natifs d'Ivry et des communes de son environnement proche dont l'importance diminue, au moins en termes relatifs ; celui des Parisiens, ensuite, qui sont présents de manière égale et constante dans les trois échantillons ; celui, enfin, des migrants venus de plus loin, dont la part ne cesse de croître. Cette reconfiguration des équilibres entre ces différents groupes pose la question des rapports qu'ils entretiennent et de leur évolution au cours du temps. Il s'agit notamment d'apprécier dans quelle mesure ces différents groupes se mêlent les uns aux autres. Pour cela, l'endogamie géographique au mariage fournit un indicateur intéressant. Il permet de mesurer jusqu'à quel point la rencontre entre ces différents groupes s'effectue, l'alliance matrimoniale pouvant être considérée comme une des formes les plus abouties de relations et, au total, d'intégration des groupes les uns aux autres<sup>16</sup>. Dans la perspective propre à notre enquête, c'est

---

<sup>16</sup> Martine Segalen et Albert Jacquard, « Choix du conjoint et homogamie », *Population*, n° 3, 1971, pp. 487-498.

évidemment le positionnement des natifs et, précisément parmi eux, celui de ceux qui disposent d'un enracinement familial dans la commune depuis plusieurs générations<sup>17</sup> qui nous intéresse prioritairement.

Dans le souci d'une approche la plus complète possible et pour mieux prendre en compte les horizons de naissance différents, nous avons distingué deux types d'endogamie géographique au mariage : un endogamie « stricte », déterminée par le fait d'être né dans la commune d'Ivry, et une endogamie « large » définie par le fait d'être né à Ivry ou dans une des communes (à l'exception de Paris, donc) qui dessinent un horizon commun et dont l'unité tient aussi à une trajectoire descendante commune (les Ivryens et les natifs de ces communes – Vitry, Villejuif, Gentilly – sont en proportion de moins en moins nombreux). Cumulées, ces deux formes d'endogamie s'apparentent, au moins partiellement, au territoire d'enracinement décrit au chapitre précédent.

**Tab. 2a. Endogamie géographique « stricte » au mariage civil à Ivry dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle (en %)**

Type de mariage	1801-1812	1835-1838	1858
Endogame	28,1	10,0	1,3
Doublement exogame	43,0	70,7	88,6
Homme natif / femme non native	7,0	4,5	0,7
Femme native / homme non natif	21,9	13,5	5,4
Indéterminé	0	1,3	4,0
Effectif	114	157	149

Sources : voir tableau 1.

<sup>17</sup> Même si, encore une fois, il n'est pas nécessaire d'être natif pour disposer d'un enracinement familial dans un lieu donné.

**Tab. 2b. Endogamie géographique « large » au mariage civil à Ivry dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle (en %)**

Type de mariage	1801-1812	1835-1838	1858
Endogame	29,8	12,1	1,3
Doublement exogame	39,5	68,9	87,2
Homme natif /femme non native	6,2	3,7	2,0
Femme native/ homme non natif	24,5	14	5,4
Indéterminé	0	1,3	4,0
Effectif	114	157	149

Sources : voir tableau 1

Quelle que soit la définition de l'endogamie géographique au mariage, la distribution et l'évolution des différents types de mariage restent identiques. De manière attendue, du fait du nombre élevé de futurs époux nés hors de la commune, l'endogamie géographique au mariage est très minoritaire dès les années 1800 où elle représente 28 à 29 % des unions. Sa part ne cesse ensuite de décroître pour finir par devenir un phénomène marginal : rassemblant encore 10 à 12 % des unions dans les années 1835-38, elle ne représente plus que 1,3 % des mariages en 1858.

La forte présence des non-natifs parmi les conjoints implique donc mécaniquement une forte exogamie dans le village<sup>18</sup>. Le groupe modal est constitué par les couples intégralement exogames, qui représentent plus de 4 unions sur 10 célébrées dans la commune dès les années 1800<sup>19</sup>. De ce point de vue, la situation d'Ivry rappelle davantage,

<sup>18</sup> Dans les villages d'Ile-de-France l'exogamie, dans sa définition strictement communale, n'est jamais inférieure à 30 % au début du 19<sup>e</sup> siècle selon Philippe Daumas, *Familles en Révolution. Op. cit.*, 2003, pp. 118-120.

<sup>19</sup> Les mariages exogames constituent une part importante des unions mais qui reste comparable dans les années 1800 à ce qu'elle était à la fin de l'Ancien Régime où un tiers des unions étaient exogames dans les villages entourant Paris, dont Ivry. Voir Philippe Daumas, *Op. cit.*, 2003, p. 61. Précisons que ces mariages exogames unissent des personnes qui sont nées hors d'Ivry, ailleurs donc mais pas nécessairement dans la même commune.

dès le début du siècle, celle des villes que celle des villages. En ce sens, cette commune rurale appartient autant au monde urbain qu'au monde rural. À Nanterre, c'est-à-dire dans une banlieue un peu plus éloignée de Paris, entre 1801 et 1810, 78 % des épouses sont encore nées dans la commune ainsi que 53 % des maris<sup>20</sup>. Sans surprise, dans les années 1830, la part des mariages exogames à Ivry ne fait que croître et concerne dorénavant 7 mariages sur 10, tandis que la part des mariages endogames passe d'environ 3 à 1 mariage sur 10. Plus intéressante est l'évolution des mariages « mixtes » unissant un(e) natif(ve) d'Ivry et un(e) non-natif(ve) de la commune. Ils décroissent eux aussi puisqu'ils représentent près de 29 % des mariages en 1801-1812 contre seulement 18 % en 1835-1838, avant de tomber sous la barre des 5 % en 1858. Il semble donc que la croissance de la commune ne s'accompagne pas immédiatement d'une mixité accrue des relations matrimoniales entre les natifs et les non-natifs. On peut évidemment lire ce résultat comme le signe d'une relative fermeture de la population ivryenne sédentaire à l'égard des nouveaux venus et la manifestation de l'émergence d'une barrière invisible entre ces deux populations. Il est néanmoins difficile de le démontrer à partir de ces seuls chiffres, car le faible taux de mixité des mariages peut aussi être interprété comme le résultat de la taille de plus en plus réduite – en proportion – du stock de natifs parmi les individus en âge de se marier par rapport à la masse des nouveaux arrivants qui, peut-on supposer, est d'abord composée de jeunes adultes en âge de convoler. À quoi s'ajoute un probable déséquilibre du marché matrimonial par excédent de garçons, comme c'est souvent le cas au premier temps de l'industrialisation d'une commune<sup>21</sup>.

La définition « large » de l'endogamie géographique au mariage, qui englobe les individus nés dans les communes limitrophes, modifie très marginalement les équilibres. Il faut toutefois noter que cet élargissement permet d'affiner les limites de ce bassin matrimonial. Seuls Villejuif et Vitry, parmi les communes limitrophes, apportent des mariés à Ivry et ce, aux trois périodes d'observation. Parmi les conjoints des deux sexes, il n'y a aucun natif de Gentilly ou, de l'autre côté de la Seine, de Charenton, quelle que soit la période considérée. Cela confirme la faiblesse des relations avec ces deux communes et, au contraire, l'intensité plus grande des liens avec Villejuif et Vitry, déjà perceptible aussi bien du point de vue du

---

<sup>20</sup> Martine Segalen, « Les structures familiales », in Jacques Dupâquier (dir.), *Histoire de la population française*, tome 3, Paris, PUF (1<sup>ère</sup> édition 1988), 1995, pp. 405-423, p. 422.

<sup>21</sup> Patrice Bourdelais et Michel Demonet, « Rythmes et mode de formation de la population du Creusot, 1836-1876 », in *Mesurer et comprendre. Mélanges offerts à Jacques Dupâquier*, Paris, PUF, 1993, pp. 45-54.

marché foncier (chapitre 5) que de la mobilité géographique des enfants mesurée au décès de l'un de leurs parents (chapitre 6).

## Endogamie et enracinement

Cette première approche de l'endogamie géographique au mariage ne peut répondre à nos interrogations sur les effets de l'enracinement dans un territoire que de manière incomplète. Elle met en évidence le recul de l'endogamie, et même sa quasi-disparition, à l'échelle de la commune, à la fin des années 1850. L'arrivée de nouvelles populations a littéralement balayé les formes endogames de l'alliance. Mais, ce constat est aussi d'abord un effet de source.

En nombres absolus, l'endogamie géographique au mariage n'a pas disparu au cours de ce premier 19<sup>e</sup> siècle. Certes, elle a diminué mais pas dans des proportions équivalentes à ce que laisse entendre la lecture du pourcentage d'unions géographiquement endogames dans les tableaux 2a et 2b. Entre 1801 et 1812, période *a priori* la plus favorable à ce type d'unions, on compte en fait en moyenne 2,66 mariages géographiquement endogames par année d'observation. En revanche entre 1835 et 1838 on dénombre 4 mariages de ce type par an. Enfin, en 1858, 2 mariages relèvent de l'endogamie géographique. Il n'est pas question ici de lire une évolution sur le demi-siècle. Il est impossible, à partir de la seule année 1858, de tirer des conclusions sur la trajectoire des mariages endogames en chiffres absolus. Nous pouvons, toutefois, insister sur la persistance du phénomène tout au long de la période, même si l'approche relative tend à masquer le phénomène.

Ce constat conduit à s'interroger sur le contenu exact de cette endogamie géographique au mariage. Quelle population recouvre-t-elle précisément ? En effet, la structure globale de la population native a été considérablement modifiée au cours du premier 19<sup>e</sup> siècle. Si nous pouvons supposer – et vérifier – que les natifs des années 1800 appartiennent principalement aux anciennes familles paysannes de l'ancien village qui s'inscrivent dans une forme d'enracinement généalogique dans la commune d'Ivry, la situation se modifie par la suite. Entre 1835 et 1838, une part non négligeable des mariés relève de cette catégorie car ils sont nés avant l'explosion démographique de la commune, dans les années

1810, compte tenu du fait que l'âge moyen au mariage pour les années 1835-1838 s'établit à 28,5 ans pour les hommes et 25,9 ans pour les femmes<sup>22</sup>. En 1858, en revanche, la part des conjoints natifs dont les parents sont venus s'installer à Ivry croît nécessairement puisqu'ils sont nés pour une grande partie à la fin des années 1820 ou au début des années 1830.

L'endogamie géographique au mariage est, dans l'historiographie, un indicateur phare de la sédentarité et de l'ouverture plus ou moins grande des populations<sup>23</sup>. Elle s'avère pourtant, nous semble-t-il, un outil mal adapté dès lors que la structure de la population native a fortement évolué au cours de la période d'observation, notamment du point de vue de l'intensité de son ancrage généalogique. Nous nous proposons maintenant de vérifier cette hypothèse en analysant plus précisément le profil généalogique des natifs qui se marient à Ivry durant le premier 19<sup>e</sup> siècle.

Dans cette perspective, nous analysons tout d'abord l'ancrage généalogique dont disposent les mariés natifs de la commune pour la période 1801-1812 et pour la période 1835-1838. Les faibles effectifs de natifs dans le dernier échantillon de 1858 rendent l'interprétation des résultats très fragile, voire impossible. Nous considérons à nouveau tout d'abord le lieu de mariage des parents des natifs endogames sur le plan géographique à Ivry dans l'une des deux périodes. Cette caractéristique constitue un premier degré supplémentaire d'enracinement dans la commune par rapport au seul fait d'y être né. Nous considérons ensuite le lieu du mariage des grands-parents paternels, d'une part, et des grands-parents maternels, d'autre part, comme les indicateurs d'un ancrage généalogique et familial dans la commune encore un peu plus poussé. Le choix du lieu du mariage des parents et grands-parents conduit à regrouper dans la même catégorie des situations différentes : celle, par exemple, de grands-parents tous deux nés à Ivry ou bien de grands-parents tous deux nés ailleurs mais qui se sont unis dans la commune et celle des cas mixtes. Il s'agit donc d'un indicateur d'enracinement relativement frustré mais qui nous semble adapté à la taille d'un échantillon qui se réduit au fur à mesure que nous l'analysons en détail.

---

<sup>22</sup> Il est en hausse par rapport aux années 1800-1812. Les effectifs ne sont pas pour autant toujours significatifs pour être aisément interprétés.

<sup>23</sup> Le recours à l'analyse des lieux de naissances dans les actes ou les contrats de mariages pour mesurer les niveaux de migrations en ville en l'absence de recensement est une approche classique. Jean-Pierre Poussou, *Bordeaux et le Sud-Ouest au XVIII<sup>e</sup> siècle. Croissance économique et attraction urbaine*, Éditions de l'EHESS, 1983.



**Tab.3 Enracinement généalogique (strict) des natifs d'Ivry qui réalisent un mariage géographiquement endogame entre 1801 et 1812 (32 mariages)**

Tab. 3a. Hommes natifs d'Ivry

Mariés à Ivry	Parent d'ego	Deux couples de Gds-Parents	Gds-Parents paternels	Gds-parents maternels	Au moins un couple de GP
Nombre de cas	31	20	24	22	24

Lecture du tableau et des tableaux 4, 5, 6, 8 et 9 : Sur 32 hommes qui contractent un mariage géographiquement endogame, les parents de 31 d'entre eux se sont mariés à Ivry ; 20 d'entre eux ont leurs deux couples de grands-parents qui se sont mariés à Ivry, 24 leurs grands-parents paternels au moins, 22 leurs grands-parents maternels au moins.

Tab 3b. Femmes natives d'Ivry

Mariés à Ivry	Parent d'ego	Deux couples de Gds-Parents	Gds-Parents paternels	Gds-parents maternels	Au moins un couple de GP
Nombre de cas	31	26	26	29	29

**Tab.4 Enracinement généalogique des natifs d'Ivry qui réalisent un mariage géographiquement endogame entre 1835 et 1838 (16 mariages)**

Tab. 4a. Hommes natifs d'Ivry

Mariés à Ivry	Parent d'ego	Deux couples de Gds-Parents	Gds-Parents paternels	Gds-parents maternels	Au moins un couple de GP
Nombre de cas	13	6	12	9	15

Tab 4b. Femmes natives d'Ivry

Mariés à Ivry	Parent d'ego	Deux couples de Gds-Parents	Gds-Parents paternels	Gds-parents maternels	Au moins un couple de GP
Nombre de cas	11	8	9	8	9

La comparaison des tableaux 3 et 4 confirme l'hypothèse selon laquelle l'endogamie géographique au mariage ne recouvre pas exactement le même type de population, du point de vue de leur enracinement, entre les deux périodes, alors même que les effets de la croissance démographique commencent à peine à se faire sentir sur la population des natifs en âge de se marier. En effet, en 1835-1838 un nombre important des époux de ce second échantillon est né avant l'explosion urbaine. Cependant, il est clair que, dans la première décennie du siècle, les mariages endogames sont le fait quasi exclusif d'individus appartenant aux anciennes familles de l'ancien village. 62 des 64 conjoints concernés sont nés de l'union d'un couple qui s'est lui-même marié à Ivry ; 20 des 32 hommes concernés et 26 des 32 femmes concernées descendent par la voie maternelle et paternelle de grands-parents qui se sont également mariés sur place deux générations plus tôt. Il faut ajouter l'existence d'une prime à l'enracinement généalogique dans la commune pour les femmes qui, plus souvent que les hommes, appartiennent à des lignées ivryennes par la branche aussi bien masculine que féminine.

Dans la seconde moitié de la décennie 1830, la situation a quelque peu évolué. Le degré d'enracinement des natifs qui contractent une union endogame s'effrite. Le fait pour les natifs de descendre de parents qui ne sont pas nés sur place, qui constituait une situation exceptionnelle en 1801-1812 (2 cas sur 64 conjoints), devient beaucoup plus fréquent entre 1835 et 1838 (8 cas pour 32 conjoints). Cela se traduit également au degré supérieur d'enracinement dans la commune, celui des grands-parents : entre 1801 et 1812, 7 conjoints sur 10 ont leurs deux couples de grands-parents mariés à Ivry (46 cas sur 62) tandis qu'ils ne sont plus que 4 sur 10 dans cette configuration entre 1835 et 1838 (14 cas sur 32).

L'effritement de l'enracinement généalogique des natifs géographiquement endogames au mariage résulte donc, nous semble-t-il, d'abord du renouvellement de la population des natifs par le biais de la migration de leurs parents à la génération précédente. Mais cela ne doit pas conduire à un contre-sens ; du moins cela ne doit-il pas nous amener à en déduire trop vite que le degré d'endogamie des individus issus des plus anciennes familles d'Ivry s'effrite mécaniquement dans les mêmes proportions. En d'autres termes, l'existence d'une population nouvelle de natifs, ou d'une population de nouveaux natifs, dans les années 1830, ne signifie pas automatiquement que les natifs issus des plus anciennes familles réduisent leur propension à l'endogamie.

C'est ce que nous avons cherché à vérifier en observant plus attentivement l'ensemble des natifs parmi les jeunes mariés, et pas seulement ceux qui épousent un natif ou une native. Les natifs qui épousent des gens nés ailleurs partagent-ils le même degré d'enracinement généalogique que les natifs endogames, y compris dans les années 1830, quand le stock de natifs commence à se diversifier en termes d'ancrage ?

**Tab.5 Enracinement généalogique des natifs d'Ivry qui épousent un conjoint né ailleurs entre 1801 et 1812**

Tab. 5a. Hommes natifs d'Ivry (8 cas)

Mariés à Ivry	Parent d'ego	Deux couples de Gds-Parents	Gds-Parents paternels	Gds-parents maternels	Au moins un couple de GP
Nombre de cas	8	3	5	3	5

Tab 5b. Femmes natives d'Ivry (25 cas)

Mariés à Ivry	Parent d'ego	Deux couples de Gds-Parents	Gds-Parents paternels	Gds-parents maternels	Au moins un couple de GP
Nombre de cas	25	8	20	11	20

**Tab.6 Enracinement généalogique des natifs d'Ivry qui épousent un conjoint né ailleurs entre 1835 et 1838**

Tab. 6a. Hommes natifs d'Ivry (7 cas)

Mariés à Ivry	Parent d'ego	Deux couples de Gds-Parents	Gds-Parents paternels	Gds-parents maternels	Au moins un couple de GP
Nombre de cas	5	3	5	3	5

Tab 6b. Femmes natives d'Ivry (21 cas)

Mariés à Ivry	Parent d'ego	Deux couples de Gds-Parents	Gds-Parents paternels	Gds-parents maternels	Au moins un couple de GP
Nombre de cas	14	3	4	6	7

Les effectifs peuvent sembler trop réduits pour permettre aisément leur interprétation mais le fait que l'ensemble des résultats aillent dans le même sens donne, nous semble-t-il, crédit à cette démarche méthodologique. La première remarque d'ordre général qu'appellent les tableaux 5 et 6 est la place prépondérante des femmes parmi les conjoints natifs qui épousent un individu né ailleurs. Elles sont 25 entre 1801 et 1812 pour 8 hommes seulement

et encore 21 pour 7 hommes entre 1835 et 1838 à partager cette caractéristique. Ici, la tradition plus ou moins établie du mariage dans la paroisse de la mariée a certainement un impact, auquel il faut ajouter la moindre mobilité des femmes, du moins pour ce premier 19<sup>e</sup> siècle.

Du point de vue de leur degré d'enracinement, ces natifs, quel que soit leur sexe, qui épousent des non-natifs disposent clairement d'un ancrage généalogique dans la commune de moindre ampleur que ceux qui contractent des mariages endogames sur le plan géographique. Ils ont moins souvent des grands-parents mariés sur place et il est donc plus fréquent que la présence de leur famille dans la commune ne remonte pas au-delà de la génération de leurs parents.

Les effectifs d'hommes natifs sont faibles mais ils dessinent les mêmes tendances que pour les femmes natives qui sont plus nombreuses dans les deux échantillons. Si nous les additionnons, nous constatons que, entre 1801 et 1812, les 33 natifs (8 hommes et 25 femmes) qui épousent des non-natifs disposent d'un degré d'ancrage généalogique, et par extension, familial bien moindre. Si les 33 individus ont des parents qui se sont mariés à Ivry, seuls 7 d'entre eux ont deux couples de grands-parents mariés sur place (21 %) ce qui est très peu en comparaison des 46 cas pour 64 conjoints natifs endogames (72 %) (tableau 3a). Entre 1835 et 1838, à nouveau, le capital généalogique dans la commune des natifs qui épousent des non-natifs est bien inférieur à celui des natifs réalisant des unions endogames. Si nous mêlons, à nouveau, hommes et femmes, il apparaît que sur 28 natifs (7 hommes et 21 femmes) qui épousent un non-natif, seuls 6 (3 hommes et 3 femmes) ont deux couples de grands-parents mariés à Ivry. Moins d'un quart d'entre eux dispose donc d'un ancrage remontant à au moins deux générations, tandis que, chez les natifs endogames, on compte, rappelons-le, 14 individus (6 hommes et 8 femmes) sur 32 qui disposent de deux couples de grands-parents mariés sur place, soit près de la moitié. L'absence – ou plutôt la faiblesse – de ce capital généalogique est particulièrement prononcée chez les épouses natives dans la seconde moitié des années 1830. Elles sont seulement 3 sur 21 à avoir leurs quatre grands-parents mariés sur place.

Le degré d'enracinement généalogique des natifs à unions endogames et celui des natifs ayant épousé des conjoints nés ailleurs sont donc nettement différenciés. De ce point de vue, bien qu'également originaires « d'Ivry » au sens où ils y sont tous nés, les membres des deux groupes ne disposent *a priori* pas d'un réseau familial de même ampleur dans la

commune – si l'on admet que le fait de disposer d'ascendants dans un territoire augmente les chances d'avoir un réseau familial local plus étendu à la génération d'ego. Mais cela signifie également que les deux groupes de natifs n'ont pas la même attitude en termes d'ouverture aux nouvelles populations, du moins du point de vue de l'alliance matrimoniale. Le mariage endogame est bien plus le fait des natifs les plus ancrés dans la commune par leur histoire généalogique et familiale que celui des natifs issus de familles installées plus tardivement dans la commune, qui sont, à l'inverse, plus présents parmi les natifs qui contractent des mariages « semi-exogames »<sup>24</sup>.

A cet égard, il est possible d'affirmer que les individus les plus enracinés tendent à renforcer la cohésion de leur groupe, au sens où ils multiplient les alliances matrimoniales avec des individus qui partagent les mêmes caractéristiques en termes d'ancrage généalogique dans le territoire ivryen.

### Endogamie et enracinement à la veille de l'annexion

Cette affirmation mérite d'être étayée et examinée au-delà des années 1835-1838. Mais, par le jeu de la croissance explosive de la population, les natifs finissent par constituer un groupe marginal dans l'échantillon d'actes de mariage dépouillés pour l'année 1858. Nous avons donc fait le choix de rompre l'unité des trois échantillons et de procéder à un sondage supplémentaire en fin de période d'analyse. Ce nouvel échantillon n'est pas comparable à ceux des années 1801-1812 et 1835-1838, car il ne s'étend pas à l'ensemble des actes de mariage, mais seulement à ceux qui comportent au moins un conjoint natif d'Ivry dans les dernières années qui précèdent l'annexion d'une partie de la commune par Paris. Selon les années, les mariages qui impliquent au moins un natif représentent entre 7 et 12 % des actes.

---

<sup>24</sup> Mariages où l'un des conjoints seulement est natif d'Ivry.

**Tab. 7. Mariages d'Ivry comprenant au moins un conjoint natif entre 1855 et 1859**

Année	Nb d'actes de mariage	Dont un conjoint au moins est natif d'Ivry
1855	123	10 (8,1 %)
1856	120	12 (10,0 %)
1857	156	20 (12,8 %)
1858	149	10 (6,7 %)
1859	146	11 (7,5 %)

**Tab.8 Enracinement généalogique des natifs d'Ivry qui réalisent un mariage géographiquement endogame entre 1855 et 1859 (16 mariages)**

Tab. 8a. Hommes natifs d'Ivry

Mariés à Ivry	Parent d'ego	Deux couples de Gds-Parents	Gds-Parents paternels	Gds-parents maternels	Au moins un couple de GP
Nombre de cas	11	7	8	8	9

Tab 8b. Femmes natives d'Ivry

Mariés à Ivry	Parent d'ego	Deux couples de Gds-Parents	Gds-Parents paternels	Gds-parents maternels	Au moins un couple de GP
Nombre de cas	14	9	11	10	12

**Tab. 9 Enracinement généalogique des natifs d'Ivry qui épousent un conjoint né ailleurs entre 1855 et 1859 (47 cas)**

Tab. 9a. Hommes natifs d'Ivry (11 cas)

Mariés à Ivry	Parent d'ego	Deux couples de Gds-Parents	Gds-Parents paternels	Gds-parents maternels	Au moins un couple de GP
Nombre de cas	5	3	3	4	4

Tab 9b. Femmes natives d'Ivry (36 cas)

Mariés à Ivry	Parent d'ego	Deux couples de Gds-Parents	Gds-Parents paternels	Gds-parents maternels	Au moins un couple de GP
Nombre de cas	17	8	10	8	10

Parmi ces mariages qui impliquent au moins un natif, un quart (16 sur 63) sont des mariages géographiquement endogames entre deux natifs, tandis que 47 sur 63, soit 75 %, unissent un conjoint natif à une personne extérieure à la commune. L'analyse du degré d'enracinement généalogique de ces deux sous-populations fait apparaître deux sous-ensembles aux caractéristiques bien différentes de ce point de vue.

D'un côté, les natifs qui réalisent des mariages entre Ivryens de naissance se recrutent d'abord parmi les membres des anciennes familles de la commune tandis que celles et ceux qui épousent un non-natif ont un moindre capital généalogique au sein de la ville. La moitié des natifs endogames ont quatre grands-parents qui se sont mariés dans la commune (16 cas sur 32, dont 7 hommes et 9 femmes) tandis que pour les natifs qui épousent des personnes extérieures à la commune la proportion disposant d'un degré d'enracinement généalogique équivalent dans la commune tombe à un quart (11 natifs sur 47, dont 3 hommes et 8 femmes). À un niveau moindre d'enracinement – le fait que les parents d'un natif se soient eux-mêmes mariés à Ivry – le constat est du même ordre : tandis que ceux



qui épousent un conjoint natif sont 8 sur 10 à avoir des parents qui se sont également mariés sur place (précisément 25 cas sur 32 conjoints, dont 11 hommes et 14 femmes), les Ivryens de naissance qui se marient avec des non-natifs sont moins de la moitié à avoir des parents qui se sont unis à la mairie d'Ivry (22 cas sur 47, dont 5 hommes et 17 femmes).

Au total, l'échantillon de mariages comprenant au moins un natif confirme les tendances dessinées par les échantillons complets de mariages du début du 19<sup>e</sup> siècle et de la deuxième moitié des années 1830, à savoir une corrélation claire entre l'endogamie géographique au mariage et le degré d'enracinement généalogique dont disposent les individus dans la commune d'Ivry. Ce lien est encore plus prononcé dans le cas des natives que des natifs. Il apparaît donc de manière assez claire que les individus descendants des plus anciennes familles ont un comportement matrimonial particulièrement endogame, qui les maintient à l'écart des nouveaux venus qui viennent peupler Ivry au cours du premier 19<sup>e</sup> siècle.

Il faut insister sur ce point. Le choix méthodologique qui consiste à apprécier l'endogamie à partir du degré d'enracinement généalogique dans le territoire ivryen modifie en effet assez largement la perspective et la manière dont on peut percevoir la réduction drastique de l'endogamie au niveau global de la commune sur un demi-siècle. En réalité, cette ouverture concerne de manière secondaire les individus issus des anciennes familles d'Ivry. La simple lecture des patronymes des mariages entre Ivryens de naissance en donne immédiatement l'intuition pour qui a reconstitué les familles de la commune depuis la fin du 17<sup>e</sup> siècle : les Bourdilliat, les Noblet, les Pillet ou encore les Collet qui fournissent les plus anciennes généalogies du fichier démographique sont aussi ceux qui pratiquent encore le plus largement, à la veille de l'annexion, le mariage endogame. Il y donc une ouverture évidente du marché matrimonial au cours du premier 19<sup>e</sup> siècle mais, au sein de celui-ci, subsiste un sous-marché plus fermé et principalement occupé par des individus qui disposent d'un capital généalogique important au sein de la commune.

Ce sous-marché, invisible par une analyse qui s'appuie uniquement sur les lieux de naissance déclarés par les conjoints au mariage, voit passer en moyenne chaque année, entre 1855 et 1859, trois couples disposant d'un fort degré d'enracinement<sup>25</sup> (16 cas en 5 ans), soit un niveau presque équivalent au nombre de mariages endogames des années 1801-1812 (46 en 12 ans), soit 3,8 par an<sup>26</sup>. Un tel niveau d'endogamie, alors même que le

---

<sup>25</sup> Au sens où les deux couples de grands-parents du marié se sont également mariés à Ivry.

<sup>26</sup> Voir tableau 3.

marché s'est considérablement élargi, n'est pas le fruit du hasard. Il ne peut être interprété autrement que comme une stratégie des anciennes familles pour consolider, voire renforcer, la cohésion interne de ce segment particulier de la population ivryenne formé par les individus qui appartiennent aux anciennes familles de la commune.

## Endogamie professionnelle et enracinement

L'analyse des professions permet de préciser les éléments qui conduisent les individus les plus enracinés à renforcer la cohésion de leur groupe par des alliances matrimoniales internes encore nombreuses à la fin des années 1850.

Les professions déclarées par les mariés d'Ivry reflètent bien, dès les années 1800, la présence d'au moins deux groupes d'habitants aisément identifiables : d'une part, le monde paysan, plus souvent natif de la commune, qui rassemble 47 des 114 hommes mariés (cultivateurs principalement, mais aussi jardiniers et vigneron, etc.), d'autre part, celui de la verrerie et des nouvelles activités de type industriel<sup>27</sup>, qui compte une vingtaine d'époux. Un troisième groupe, celui dont les activités non agricoles sont anciennement liées à la proximité du grand marché parisien, est plus difficile à délimiter car il est très hétérogène : il rassemble des carriers, des marchands et négociants, mais aussi des artisans et travailleurs du bâtiment, sans qu'il soit toujours possible de distinguer, dans cette dernière catégorie, ceux qui travaillent avec et pour Paris de ceux qui concentrent leurs activités à Ivry. On est évidemment tenté d'associer ce groupe qui regroupe des artisans et des travailleurs du bâtiment à la croissance de Paris dans la mesure où il s'agit du seul groupe, avec les négociants, qui croît fortement entre les années 1800 et les années 1830, passant de 20 à plus de 30 % des professions déclarées des maris. À ce titre, il faut noter que la croissance d'Ivry, telle qu'elle transparait à travers les actes de mariage civil, n'est pas le fait du développement de l'emploi industriel au sens strict durant les quatre premières décennies du siècle. La part des ouvriers/employés de la verrerie Saget et des autres établissements industriels stagne à 17,5 % environ<sup>28</sup> – mais les mariés ne rassemblent pas toute la

---

<sup>27</sup> Parmi les 20 mariés que se déclarent ouvriers entre 1801 et 1812 (voir tableau 10), 13 travaillent à la verrerie Saget.

<sup>28</sup> Il ne faut néanmoins pas perdre de vue que dans cette première phase d'industrialisation, le développement industriel, à beaucoup d'égards, a encore l'aspect d'une activité de type artisanal par ses procédés de fabrication et la taille de ses établissements. Le caractère succinct des déclarations de professions ne permet

population migrante (certains migrants, par exemple, arrivent déjà mariés, d'autres ne se marient pas). En ce sens, la population des mariés semble davantage liée professionnellement à Paris dans les années 1830 qu'au début du siècle, notamment par ses activités commerciales ou artisanales et non par ses productions industrielles *stricto sensu*. Comme attendu, le groupe le plus important en début de période voit son importance considérablement diminuer. Les époux liés à la terre par leur travail, qu'ils se déclarent cultivateurs, jardiniers ou vigneron, etc., représentent 42,1 % des conjoints dans les années 1800 contre à peine 10 % environ trois décennies plus tard. Mais, dans l'absolu, ils n'ont pas disparu ; ils sont toujours aussi nombreux chaque année à se marier, puisqu'on compte encore 16 mariés issus de ce groupe en quatre ans après 1835-1838 (soit 4 par an) contre 48 en douze ans entre 1801 et 1812 (soit 4 par an).

**Tab. 10 Professions des maris d'Ivry dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle**

	1801-1812		1835-1838		1858	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Cultivateur	28	24,6	9	5,7	0	0,0
Jardinier	10	8,8	3	1,9	1	0,6
Autre profession agricole	9	7,9	4	2,5	10	6,7
Journalier	1	0,9	8	5,1	20	13,4
Ouvriers et professions industrielle	20	17,8	28	17,8	46	30,9
Rentier/retraité	4	3,5	2	1,3	1	0,6
Chemin de fer	0	0,0		0,0	11	7,4
Carrier	6	5,3	11	7,0	0	0,0
Monde du négoce	7	6,1	13	8,3	4	2,7
Artisan/ travailleur du bâtiment	22	19,2	48	30,6	31	20,8
Divers	4	3,6	28	17,8	25	16,8
Non indiqué	3	2,6	3	1,9	0	0,0
Total	114	100,0	157	100,0	149	100,0

Sources : tab. 1

Entre la période 1835-1838 et l'année 1858, le basculement de la commune dans le monde industriel s'est clairement opéré à la lecture des professions déclarées par les futurs maris : le monde agricole tombe à 7 % ; près de 4 mariés sur 10 travaillent désormais comme

---

pas toujours d'opérer le tri entre ce qui relève d'activités et de statuts strictement artisanaux et ce qui est proprement lié à la croissance des activités industrielles.

ouvrier de l'industrie ou pour les Chemins de fer du Paris-Orléans. À cela, il convient probablement d'ajouter ceux qui se déclarent « journaliers », lesquels, selon toute vraisemblance, ne sont pas des ouvriers agricoles mais bien des personnes employées à la journée dans l'industrie ou dans des activités urbaines au sens large. Le monde de l'artisanat et les métiers divers liés principalement au tertiaire (chauffeurs, cochers, employés sans autre précision, etc.) continuent de se développer même si la croissance forte du monde ouvrier réduit leur importance relative. Ces données, dans le détail restent à manier avec précaution car elles ne portent que sur une année, mais elles donnent à voir la transformation profonde de la commune au cours des décennies précédentes. Elles dessinent partiellement les évolutions à venir, puisque s'agissant des professions déclarées au mariage, elles concernent une population adulte jeune dans l'ensemble, notamment à la première union.

Si nous nous focalisons à nouveau sur les mariages qui concernent au moins un natif d'Ivry en élargissant, comme précédemment, le spectre d'analyse aux années 1855, 1856, 1857 et 1859, nous sommes en mesure d'identifier les spécificités professionnelles des jeunes mariés les plus enracinés dans le territoire communal (tab.11).

La population des conjoints natifs ou ayant épousé une native donne une autre image de la composition professionnelle de la ville. Celle-ci reflète davantage les structures économiques et sociales anciennes de la commune, qui ont précédé son industrialisation tout en comportant des éléments qui renvoient directement au développement des nouvelles activités industrielles depuis une génération. Les ouvriers et les travailleurs de l'industrie sont nombreux dans cet échantillon ; ils forment exactement un tiers de l'effectif des natifs qui se marient entre 1855 et 1859, si on y adjoint les employés du chemin de fer. À la fin des années 1850, les enfants de la première vague de migration et de développement industriel, celle des années 1820, arrivent à l'âge de se marier et épousent visiblement le même type de profession que leurs pères.

**Tab. 11 Profession des époux à Ivry à la veille de l'annexion**

(tous mariages en 1858 ; mariages comprenant au moins un conjoint natif d'Ivry entre 1855 et 1859).

Profession	Tous mariages 1858		Mariages comprenant au moins un natif 1855-59	
	Effectif	%	Effectif	%
Cultivateur	0	0,0	9	14,3
Jardinier	1	0,6	4	6,3
Autre profession agricole	10	6,7	1	1,6
Journalier	20	13,4	4	6,3
Ouvriers et professions industrielles	46	30,9	19	30,1
Rentier/retraité	1	0,6	2	1,6
Chemin de fer	11	7,4	2	3,2
Carrier	0	0,0	0	0,0
Monde du négoce	4	2,7	7	11,0
Artisan/ travailleur du bâtiment	31	20,8	10	15,9
Divers	25	16,8	5	7,9
Non indiqué	0	0,0	1	1,6
Total	149	100,0	63	100

Mais le fait le plus remarquable dans ce sous-groupe d'individus qui se marient à Ivry dans les années qui précèdent l'annexion est bien entendu la place tout à fait importante qu'occupent encore les métiers agricoles. Les cultivateurs, les jardiniers et les autres professions agricoles (un charretier dans ce cas précis) forment encore plus d'un quart des mariages semi-endogames ou endogames sur le plan géographique. À partir de cet échantillon plus large chronologiquement, on voit donc réapparaître un monde agricole disparu dans le flot des unions entre migrants de la seule année 1858.

Parmi ces 13 individus (9 cultivateurs, 3 jardiniers et 1 charretier) qui font un mariage endogame ou semi-endogame géographiquement, 12 sont natifs d'Ivry ; un seul, le charretier Arsène Lorrier, épouse une Ivryenne de naissance, Louise Perdrier, couturière, elle-même fille d'un charretier ivryen. Parmi ces 12 paysans natifs, tous ont des parents qui se sont mariés à Ivry et 10 ont leurs quatre grands-parents qui se sont également mariés dans la commune. Les deux autres ont un enracinement qui remonte au moins aux grands-

parents, par la ligne masculine dans un cas, par la ligne féminine dans l'autre. Au total, avec 2 mariages par an en moyenne dans les cinq années qui précèdent l'annexion d'une partie de la commune par Paris, les paysans qui disposent d'un ancrage généalogique qui remonte au moins à la génération des grands-parents – et, dans les faits, bien souvent au-delà – sont encore très régulièrement présents sur le marché matrimonial ivryen. Le choix de leur compagne est également instructif. Sur les 13 paysans en question, 6 épousent des filles de cultivateurs, un autre la fille d'un nourrisseur de bestiaux, un huitième la fille d'un charretier. Les autres pères des mariées sont : jardinier, charron, pêcheur, manouvrier ou maçon, mais, notons-le, jamais ouvriers ou liés aux métiers du négoce parisien. Parmi leurs conjointes, la fille du nourrisseur est née à Gentilly<sup>29</sup>, celle du pêcheur à Charenton<sup>30</sup>, celle du maçon à Saint-Mandé, celle du manouvrier dans la Nièvre, les 9 autres sont ivryennes de naissance et nous pouvons établir que leur inscription généalogique dans le territoire remonte au moins à leurs grands-parents. De ce point de vue, ces jeunes paysans qui se marient multiplient les caractéristiques communes qui renforcent la cohésion du groupe : non seulement ils partagent le même type d'activité professionnelle, mais ils bénéficient également dans leur quasi-totalité d'un fort enracinement généalogique redoublé par celui de leurs épouses, qui sont elles-mêmes issues de ces anciennes familles paysannes de la commune<sup>31</sup>.

Cette forte endogamie géographique, « généalogique » et professionnelle est un des éléments qui permettent d'expliquer le maintien de ces anciennes familles et les processus de reproduction professionnelle à l'identique d'une génération à l'autre, malgré les transformations que connaît la commune durant le premier 19<sup>e</sup> siècle. Précisément, nous pouvons supposer que cette forte endogamie facilite le maintien des patrimoines familiaux ou en limite considérablement l'érosion. En associant deux parts de patrimoines fonciers par le mariage, les époux peuvent accéder à la terre sans passer exclusivement par le marché

---

<sup>29</sup> Gentilly fait partie de manière moins évidente du « territoire d'enracinement » des Ivryens que Vitry ou Villejuif, nous l'avons vu au chapitre 6, mais des exceptions existent.

<sup>30</sup> Charenton semble également plus périphérique par rapport au « territoire d'enracinement » des Ivryens mais le père de la mariée est pêcheur. Il faut noter que, pour une fois, la Seine a été davantage un point de jonction qu'une frontière.

<sup>31</sup> Martine Segalen observe une évolution comparable à Nanterre : « Au début au XIX<sup>e</sup> siècle, 60 des 139 mariages célébrés concernent des cultivateurs-vignerons : tous les fils de cultivateurs épousent des filles de cultivateurs [...] Entre 1871 et 1880, 357 mariages sont célébrés, dont seulement 40 concernent des cultivateurs (il n'y a plus de vigneron ainsi dénommés au titre d'une profession principale) : les fils de cultivateurs épousent tous des femmes dont les pères sont également cultivateurs », *Nanterriens. Les familles dans la ville. Une ethnologie de l'Identité*, Toulouse, PUM, 1990, p. 36.

foncier et, ainsi, évitent en partie d'affronter la concurrence des nouveaux acteurs pour la maîtrise du foncier communal<sup>32</sup>.

### III. Sociabilités et enracinement

De quelles sociabilités le mariage est-il le témoin ?

Qu'il s'agisse des choix professionnels, et notamment du maintien d'une activité agricole, ou de choix matrimoniaux, les individus issus des anciennes familles de la commune, que leur degré d'enracinement généalogique nous permet d'identifier et de suivre, paraissent encore, à la veille de l'annexion, vouloir – et pouvoir – organiser leurs activités et les modalités de leur reproduction sociale et familiale sur des bases que nous pouvons qualifier de « traditionnelles », dans la mesure où elles semblent se développer en partie en marge des transformations industrielles et urbaines de la commune. Pourtant, il est évident que l'horizon, au sens propre, de ces enracinés a changé à la veille de l'annexion. Non seulement habitations et cheminées se sont multipliées mais la ville est traversée de part en part par le chemin de fer depuis 1839<sup>33</sup>. Si, sur les points fondamentaux du fonctionnement de leur économie familiale (la propriété, le mariage), les anciennes familles paraissent pour partie résister aux transformations, il leur est impossible de ne pas en tenir compte et d'y être totalement étrangères. Dans cette perspective, il nous a semblé intéressant d'observer la manière dont ces familles appréhendent ces changements à travers des formes de relations d'un autre niveau d'intensité que l'alliance matrimoniale ou le patrimoine foncier : les relations de sociabilité.

Les formes de sociabilité et de relations quotidiennes, sont, pour l'historien, parmi les plus difficiles à appréhender. Parce que la plupart d'entre elles relèvent de liens informels, elles laissent peu de traces écrites, *a fortiori* pour des populations qui n'ont pas laissé de témoignages ou d'écrits du for privé<sup>34</sup>. Certaines formes bien spécifiques de liens sociaux

---

<sup>32</sup> Chapitre 5.

<sup>33</sup> François Turmel, *Le processus d'industrialisation d'Ivry-sur-Seine des débuts à la veille de la Première guerre mondiale*, Mémoire de maîtrise (dir. D. Woronoff), Paris 1, 1994.

<sup>34</sup> Il n'est pas impossible que de tels documents existent en petit nombre même si les inventaires des archives notamment municipales ne les signalent pas. Nous ne les avons pas activement cherchés dans la mesure où ils n'entraient pas dans la logique méthodologique de ce mémoire.

trouvent toutefois une formalisation dans certains actes familiaux à l'historien démographe<sup>35</sup>. C'est le cas notamment des liens de témoignage au mariage civil. Ces témoins ne fournissent certes qu'une expression très particulière des réseaux de sociabilité, mais ils permettent de construire un indicateur grâce auquel on peut interroger la sociabilité des habitants et tester, en particulier, les comportements des plus enracinés d'entre eux. Nous avons donc choisi d'analyser les témoins au mariage civil en reprenant les trois sondages qui ont permis d'analyser les stratégies d'endogamie des anciennes familles.

Cette source a été utilisée à plusieurs reprises par les historiens comme un indicateur des réseaux sociaux que les individus peuvent mobiliser et des relations qu'établissent entre eux les groupes sociaux<sup>36</sup>. Cette donnée présente notamment l'avantage d'avoir au 19<sup>e</sup> siècle un caractère universel<sup>37</sup>. Le mariage civil étant obligatoire et préalable au mariage religieux, la procédure et le nombre de témoins étant fixés de manière uniforme pour toute la France par le Code Napoléon<sup>38</sup>, des comparaisons entre plusieurs échantillons et/ou à différents moments du 19<sup>e</sup> siècle sont aisément réalisables.

Pour autant, le lien de témoignage ne peut fournir, comme l'a bien montré Vincent Gourdon<sup>39</sup>, qu'un indicateur des réseaux sociaux des individus : d'une part, un réseau social ne peut se réduire à des témoins civils, qui sont en nombre limité ; d'autre part, la signification de ce lien peut recouvrir des sens très variés selon les contextes, urbains ou ruraux notamment, les milieux sociaux et les individus eux-mêmes. Il ne faut pas perdre de vue que le mariage civil reste dans le premier 19<sup>e</sup> siècle une institution récente, considérée par beaucoup comme une simple procédure administrative avant le mariage religieux<sup>40</sup>. Par conséquent, le choix des témoins peut être porteur d'une faible signification sur le plan des relations sociales, comme l'atteste la présence de témoins professionnels (instituteur,

---

<sup>35</sup> Par exemple dans les liens de parrainage. Guido Alfani, Vincent Gourdon, Cyril Grange et Marion Trevisi (2015), « La mesure du lien familial : développement et diversification d'un champ de recherches », *Annales de démographie historique*, 2015/1 (n° 129), pp. 277-320. Des dépouillements des baptêmes ont été effectués pour Ivry mais ils seront exploités ultérieurement.

<sup>36</sup> Roger V. Gould (1995), *Insurgent Identities. Class, Community and Protest in Paris from 1848 to the Commune*, Chicago, Chicago University Press, 1995, pp. 84-88.

<sup>37</sup> Avec cette limite, notamment pour les classes populaires des villages et des villes proches de Paris, qu'elles ont recours, immédiatement après la Révolution, de manière assez fréquente au concubinage plutôt qu'au mariage. Cf. Philippe Daumas, *Op. cit.*, 2003, pp. 161-166.

<sup>38</sup> Vincent Gourdon, « Les témoins de mariage civil dans les villes européennes : quel intérêt pour l'analyse des réseaux familiaux et sociaux ? », *Histoire, économie et sociétés*, 2, 2008, pp. 61-87, en particulier pp. 63-64.

<sup>39</sup> *Ibid.* p. 87.

<sup>40</sup> Antoine Mandret-Degeilh, *Gouverner par le rite : socio-histoire des rites d'institution municipaux autour de la parenté en France, au miroir de la situation en Allemagne (1789-1989)*, Thèse de doctorat, IEP de Paris, 2015.



secrétaire de mairie, etc.) dans le cadre d'un rituel civil encore imparfaitement intégré par les familles. Mais c'est précisément en cela que cet indicateur est intéressant : il permet d'apprécier un niveau de sociabilité dont les enjeux sont bien moindres que ceux qui s'expriment à travers l'alliance matrimoniale elle-même.

Notre intention est ici cependant moins de rechercher, à travers les témoins, un indicateur du réseau social des mariés dans son ensemble que d'observer, d'une part, la fréquence des relations entre les populations les plus enracinées dans la commune et les populations nouvellement arrivées et, d'autre part, la fréquence des relations de sociabilité de ces deux sous-populations avec la capitale et leur environnement géographique proche. De ce point de vue il s'agit également d'apprécier dans quelle mesure les réseaux de sociabilité contribuent à dessiner les contours d'un enracinement dans un territoire, y compris au-delà des limites de la commune elle-même.

Les points de comparaison historiographiques ne sont pas nombreux. Les principaux travaux historiques sur les témoins au mariage civil ont en effet surtout concerné la ville proprement dite<sup>41</sup>. On dispose seulement de quelques enquêtes sur les réseaux de témoins de mariage en banlieue : Tassin la Demi-Lune au 19<sup>e</sup> siècle<sup>42</sup> et la banlieue parisienne en 1885<sup>43</sup>. C'est bien sur cet espace intermédiaire que nous sommes les moins renseignés aussi bien en matière de règles de l'alliance<sup>44</sup> que de réseaux de témoignage. La banlieue n'est-

---

<sup>41</sup> Pour une vue générale, voir Vincent Gourdon, « Réseaux des femmes, réseaux de femmes. Le cas du témoignage au mariage civil au XIX<sup>e</sup> siècle dans les pays héritiers du Code Napoléon (France, Pays-Bas, Belgique) », *Annales de démographie historique*, 2006-2, pp. 33-55. Pour Paris, voir Maurice Garden, « Mariages parisiens à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : une micro-analyse quantitative », *Annales de Démographie Historique*, 1, pp. 111-133 ; Gérard Jacquemet, *Op. cit.*, 1984 sur Belleville ; sur Liège Anne Jacquemin, « Un éclairage de la sociabilité en milieu urbain à partir des actes de mariage liégeois (1840-1850) », in *4<sup>e</sup> congrès de l'association des cercles francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique*, Liège, 1994, pp. 346-360. Pour d'autres espaces industriels, voir Elinor Accampo, « Entre la classe sociale et la cité : identité et intégration chez les ouvriers de Saint-Chamond, 1815-1880 », *Le mouvement social*, 118, 1982, pp. 39-59 ; ou pour la campagne Alain Pauquet, *La société et les relations sociales en Berry au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 1998 ; Muriel Neven, *Individus et familles. Les dynamiques d'une société rurale. Le pays de Herve dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Liège, Bibliothèque de la Faculté de Philosophie Lettres de l'Université de Liège, 2003 ; Vincent Gourdon, « La mobilisation symbolique de la parenté à travers le témoignage au mariage civil : Samois-sur-Seine (Seine-et-Marne) au XIX<sup>e</sup> siècle », in Jean-Pierre Poussou et Isabelle Robin-Romero (dir.), *Histoire des familles, de la démographie et des comportements. En hommage à Jean-Pierre Bardet*, Paris, PUPS, 2007, pp. 469-495.

<sup>42</sup> Vincent Gourdon et Emilie Joz, « Les témoins de mariage civil dans une commune de la banlieue lyonnaise au XIX<sup>e</sup> siècle. Tassin-la-Demi-Lune (1793-1895) », in Philippe Castagnetti (dir.), *Images et pratiques de la ville (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Saint-Etienne, Publications de l'université de Saint-Etienne, 2006, pp. 161-187.

<sup>43</sup> L'analyse de Garden comprend en effet dans son échantillon un cinquième de mariages de banlieue ; Maurice Garden, *Art. cit.* 1998.

<sup>44</sup> A titre d'exemple, l'ouvrage *Le choix du conjoint* (1998), qui rassemble une dizaine de contributions de type monographique, ne comprend aucune étude de cas portant sur une banlieue, mais seulement des articles portant sur des espaces ruraux ou des villes à part entière.

elle qu'un cas intermédiaire entre deux contrastes, c'est-à-dire entre la ville, d'une part, où les réseaux de témoignage, du fait de la mobilité extrême des populations, laissent une place plus importante au voisinage qu'à la famille, et les campagnes, d'autre part, où à l'inverse, l'enracinement familial plus fréquent des conjoints dans l'espace villageois favoriserait le choix de témoins apparentés ? La réalité est en fait plus complexe et chaque contexte local modifie sensiblement la lecture que les liens de témoignages au mariage donnent à voir<sup>45</sup>.

### **L'aire de recrutement des témoins**

Les caractéristiques des témoins au mariage civil recourent-elles fidèlement les attributs des conjoints ou révèlent-elles des réseaux de relations et de sociabilité plus larges ? La faiblesse de la part des natifs et des mariages endogames au fur et à mesure du siècle implique-t-elle un recours moins prononcé à la famille, faute de parents disponibles à proximité, ou au contraire le recours plus important à des parents résidant au loin ? Le fait d'être né hors de la commune oblige-t-il à aller chercher ses témoins hors de la commune ou renforce-t-il plutôt l'appel au voisinage comme cela a pu être établi à Paris dans le monde ouvrier<sup>46</sup> ou dans la banlieue lyonnaise<sup>47</sup> ? La part croissante des mariés dont l'activité est liée à la proximité de la capitale engendre-t-elle une croissance équivalente du nombre des témoins habitant Paris ? Du point de vue des alliances matrimoniales, la position de Paris n'évolue guère durant le premier 19<sup>e</sup> siècle ; en va-t-il autrement sur le plan du témoignage ? En d'autres termes, si les Ivryens, notamment les plus enracinés, ne vont pas jusqu'à épouser des Parisiennes en nombre, intègrent-ils tout de même davantage les parisiens à leurs cercles de relations ?

La source permet au moins partiellement de répondre à ces différentes questions puisque les registres de mariage indiquent l'identité des témoins, leur profession, leur résidence – avec plus ou moins de précision – et, enfin, leur lien de parenté éventuel<sup>48</sup> avec l'un des

---

<sup>45</sup> V. Gourdon, *Art. cit.*, 2008.

<sup>46</sup> Maurice Garden, *Art. cit.*, 1998.

<sup>47</sup> Vincent Gourdon et Emilie Joz, *Art. cit.*, 2006.

<sup>48</sup> Cette indication est loin d'être fréquente dans les registres d'état civil en général.

deux époux, sans que cela désigne nécessairement le témoin apparenté comme témoin attiré de son parent<sup>49</sup>.

**Tab. 12 Lieux de résidence des témoins des mariés ivryens au début du 19<sup>e</sup> siècle**

	1801-1812		1835-1838		1858	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Ivry	234	51,3	299	47,6	335	56,2
Ivry-Gare	35	7,7	65	10,4		
Communes proches (94, 92)	42	9,2	64	10,2	60	10,1
Paris	120	26,3	171	27,2	165	27,7
Ailleurs	14	3,1	25	4,0	36	6,0
Non indiqué	11	2,4	4	0,6	0	0,0
Total	456	100,0	628	100,0	596	100

Sources : voir tableau 1.

Dans les années 1800, les mariés d'Ivry choisissent d'abord leurs témoins dans la commune, à près de 60 %. En réalité, et ce n'est pas autrement surprenant, les témoins viennent rarement de loin : seuls 3,1 % d'entre eux n'habitent ni Ivry, ni Paris, ni une commune proche des actuels départements des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne, mais proviennent d'un département plus éloigné. De ce point de vue, l'univers relationnel déduit des relations de témoignage paraît moins ample que ce que laisseraient supposer les lieux de naissance des conjoints et la part de mariages exogames dès la première période. Mais cela signifie aussi qu'en l'absence de système de transport efficace et peu coûteux, les témoins, dont la fonction est pour l'essentiel symbolique et sans engagement d'aucune sorte, sont plus aisément recrutés au sein d'un réseau de relations situé sur place, probablement dans le voisinage ou à distance raisonnable du lieu du mariage. La stabilité de la répartition des lieux d'origine trente ans plus tard – soit avant la diffusion du chemin de fer – tend à confirmer cette hypothèse. 58 % des témoins viennent d'Ivry en 1835-1838<sup>50</sup> contre 59 % en 1801-1812 ; 10,2 % contre 9,2 % résident dans des communes des actuels départements des Hauts-de Seine et du Val-de-Marne ; 4 % contre 3,2 % viennent de plus

<sup>49</sup> Il n'est en particulier pas possible d'affirmer avec certitude que les deux premiers témoins sont systématiquement ceux de l'un des époux et les deux suivants ceux de l'autre.

<sup>50</sup> Avec toutefois un rééquilibrage au profit des témoins résidant à Ivry-Gare, c'est-à-dire dans la partie nord de la commune, partie qui est la plus proche de Paris et connaît le développement le plus grand dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Les données sur ce point ne sont toutefois pas d'une parfaite fiabilité dans la mesure où la précision du quartier de résidence reste aléatoire et dépend soit du témoin, soit du rédacteur de l'acte.

loin. Ainsi, le développement du chemin de fer, encore très incomplet, ne change pas fondamentalement l'aire de recrutement des témoins puisque en 1858, les Ivryens forment toujours environ 57 % des témoins<sup>51</sup> et que les résidents des communes proches des actuels départements des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne fournissent encore un témoin sur dix. Il n'y a donc aucune évolution remarquable sur les six décennies d'observation de ce point de vue. Tout au plus est-il possible de signaler une légère augmentation des témoins venant « d'ailleurs » en 1858, c'est-à-dire de communes appartenant à d'autres départements français, qui passent de 3 % à 6 % entre le début du siècle et 1858. Nous pouvons supposer que le développement du transport ferroviaire a, sur ce point, facilité les choses et rendu possible le recours, à titre encore exceptionnel, à un témoin résidant loin d'Ivry pour participer symboliquement à l'union d'un parent ou d'un ami.

Fait remarquable dans le tableau 12, la part des témoins parisiens est elle aussi d'une grande stabilité d'une période à l'autre : 26,3 % en 1801-1812, 27,2 % en 1835-1838 et 27,7 % en 1858. La capitale constitue pourtant un énorme réservoir à proximité immédiate de témoins potentiels, dont les potentialités sont elles-mêmes amplifiées, d'une part, par la proportion croissante de population ivryenne liée professionnellement à Paris et, d'autre part, par le pourcentage croissant de résidents d'Ivry sans liens familiaux dans la commune. Pourtant, tout se passe comme si, paradoxalement, les personnes récemment arrivées à Ivry n'avaient pas davantage de raisons d'aller chercher à Paris des témoins qu'elles trouvaient sur place, dans le voisinage, sans guère plus de peine que les Ivryens de naissance.

Ces premiers résultats montrent combien le lien de témoignage reste une donnée difficile à manier et surtout à interpréter. L'absence d'évolution remarquable dans le choix des témoins, du point de vue résidentiel, tout au moins, peut fort bien se lire comme le signe de la faible signification de cet acte en termes de sociabilités et d'inscription territoriale. Quelle que soit la période concernée, les mariés et leurs familles font appel, dans les mêmes proportions, aux mêmes types de témoins, et ce malgré les évolutions profondes de la composition de la population des jeunes mariés.

Au total, dans notre perspective d'enquête, ces évolutions générales qui interrogent tout à la fois les sociabilités et les pratiques matrimoniales et familiales dans la France du premier 19<sup>e</sup> siècle ne sont pas totalement satisfaisantes. À nouveau, il nous faut distinguer les

---

<sup>51</sup> Le registre d'état civil en 1858 ne fait plus mention de la distinction entre Ivry et Ivry-Gare. Une analyse détaillée des adresses des mariés pourrait être menée à l'avenir pour retrouver cette information.

pratiques et le choix des témoins en fonction du degré d'inscription des individus dans le territoire de la commune et son environnement proche. En effet, le fait de choisir ses témoins dans le cercle familial ou, au contraire, de l'ouvrir à un cercle amical en lien avec son activité professionnelle – ou au-delà – dépend pour une large part du stock de parents disponibles à proximité.

### **Endogamie et choix des témoins**

La distribution des lieux de résidence des témoins, selon le degré d'endogamie des mariages auxquels ils participent, permet d'identifier un certain nombre de relations entre ces différentes populations et ces différents espaces, mais également de mettre en évidence certaines barrières relationnelles relativement étanches. Le tableau 13 n'établit de comparaison qu'entre le corpus de mariages de 1801-1812 et celui de 1835-1838. Celui de 1858 ne rassemblant, rappelons-le, que deux mariages endogames, l'effectif est trop faible pour permettre une interprétation solide des données disponibles.

**Tab. 13 Résidence des témoins des mariés civils ivryens selon le type de mariage (en %)**

	1801-1812			1835-1838		
	exogame	endogame	mixte	exogame	endogame	mixte
Ivry	27,0	89,1	50,8	44,1	79,7	42,9
Ivry gare	14,3	0,0	5,3	10,4	0,0	17,0
Communes proches	12,2	3,1	10,6	10,1	14,1	10,7
Paris	41,8	1,6	27,3	31,3	6,3	22,3
Ailleurs	3,6	0,0	5,3	3,4	0,0	6,3
Non indiqué	1,0	6,3	0,8	0,7	0,0	0,9
Effectif	196	128	132	444	64	112

Les mariés exogames, nés tous deux hors d'Ivry, recourent moins au réservoir ivryen que les mariés endogames ou mixtes dans la première période. Le caractère récent de leur

installation dans la commune limite leurs capacités à trouver des témoins sur place<sup>52</sup>, faute notamment d'un réseau familial étendu. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant de constater que, dans la période 1801-1812, les couples exogames choisissent 41,8 % de leurs témoins parmi les Parisiens, soit à peu près autant que la part des témoins ivryens (41,3 %). Les couples endogames sollicitent des témoins aux profils très différents. De manière écrasante, ils choisissent des Ivryens. Non sans surprise, ils semblent n'entretenir aucune relation ou presque avec Paris sur ce plan. 1,6 % seulement de leurs témoins proviennent en effet de la capitale. L'endogamie, en fait, est presque totale puisqu'aucun témoin ne vient d'un département éloigné et seulement 3,1 % d'une commune proche. Il faut remarquer également qu'aucun témoin des mariés endogames ne réside à Ivry-Gare. Ce nouveau quartier qui, quelques années auparavant, n'était encore que champs et pâtures, semble tenu à l'écart par les Ivryens de naissance. On voit se dessiner ici deux espaces occupés par deux populations qui semblent ne jamais se croiser, ou du moins paraissent s'ignorer mutuellement, ce que confirme d'ailleurs le faible recours à des habitants d'Ivry-Gare pour témoigner même dans le cas de mariages mixtes (Ivryen/ non-Ivryen : 5,3 %). Les couples mixtes présentent un réseau de témoins au profil « moyen », à beaucoup d'égards, à mi-chemin des deux groupes décrits, mais à peine entrouvert aux habitants du nouveau quartier<sup>53</sup>.

La situation dans les années 1830 permet à la fois d'identifier des évolutions et des permanences dans la fréquence des relations entre ces différentes populations. D'une manière générale, la croissance de la commune s'accompagne d'une augmentation de la fréquence des relations entre ses habitants. Les couples exogames augmentent de treize points leur recours à des Ivryens pour témoigner à leur mariage (de 41,3 à 54,5 % de leurs témoins) et les couples mixtes de quatre points (de 56,1 à 59,9 %). Pour les couples

---

<sup>52</sup> La solution qui consiste à recourir à un « témoin professionnel » est peu exploitée. Nous n'avons relevé qu'un seul témoin de ce type pour la première période, qui a fait l'objet d'un relevé nominatif des témoins. Il s'agit de l'instituteur qui intervient une dizaine de fois en huit ans, parfois pour des natifs d'Ivry. Rien de comparable donc avec Tassin-la-Demi-Lune, en banlieue lyonnaise, où les témoins récurrents « professionnels » représentent un tiers des témoins dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Vincent Gourdon et Emilie Joz, *art. cit.* 2006, p. 187.

<sup>53</sup> On note cependant quelques mariages entre Ivryens et nouveaux habitants d'Ivry-Gare. C'est donc paradoxalement le mariage qui semble élargir le réseau des natifs aux nouveaux venus d'Ivry-Gare, et non une sociabilité ouverte aux nouveaux habitants qui conduit au mariage mixte natif/ non-natif. Une étude systématique des mariés d'Ivry-Gare reste cependant délicate, notamment pour la première période, car la résidence des époux n'est pas toujours indiquée ; et quand elle l'est, il n'est pas sûr que la distinction entre le cœur d'Ivry et Ivry-gare soit toujours signalée, le lieu de naissance des époux apparaissant comme une information beaucoup plus importante aux yeux de l'administration. C'est pourquoi les habitants d'Ivry-Gare ne sont pas distingués de ceux d'Ivry en général dans le tableau 1. L'administration met, en revanche, plus de soin en général à préciser le lieu de résidence des témoins.

endogames, l'évolution semble inverse – en gardant à l'esprit la taille réduite de l'échantillon. La part des Ivryens diminue de dix points (de 89,1 à 79,7 %) et la fréquence des relations avec les autres populations augmente.

Deux éléments importants contredisent cependant une lecture trop linéaire de la croissance des relations entre les différentes populations qui peuplent cet espace en devenir. D'une part, les couples endogames refusent toujours d'aller puiser des témoins dans le réservoir d'Ivry-Gare, au sein du nouveau quartier. Bien entendu, bénéficiant d'un réseau ancien de relations sur place, ils n'en ont pas « besoin » au sens strict. Mais cela ne suffit pas à expliquer leur choix car, si les couples de natifs ne prennent jamais leurs témoins à Ivry-Gare, ils vont de plus en plus souvent les chercher dans les communes proches ou à Paris. Il existe visiblement un segment de la population native d'Ivry qui reste imperméable au nouveau quartier et à ses habitants, ce qui n'est pas le cas des natifs qui font des mariages mixtes. Ces derniers voient passer la part de leurs témoins résidant à Ivry-Gare de 5,3 à 17 % entre les deux périodes. D'autre part, les couples exogames et les couples mixtes ont, dans les années 1830, de moins en moins recours à Paris pour trouver leurs témoins. De ce point de vue, si les contacts avec Paris existent, ils ne sont pas à tout prix recherchés par les mariés d'Ivry. L'indice le plus net est que, tandis que le nombre de témoins parisiens diminue, le nombre de témoins habitant des communes proches des actuels départements des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne se maintient, lui, au même niveau pour les couples exogames et mixtes (autour de 10 % environ) et augmente fortement pour les couples endogames. Paris peut apparaître en ce sens comme un réservoir de témoins utile dans les années 1800 pour des nouveaux arrivants encore peu nombreux et mal insérés, mais moins recherché une fois que la commune d'Ivry, par sa croissance, fournit sur place un stock de témoins potentiels plus conséquent parmi les nouveaux venus et, dans une moindre mesure, parmi les natifs.

Au total, le tableau 13 et la comparaison des deux échantillons apportent leur lot de confirmations : le choix majoritaire de témoins ivryens, mais avec de fortes variations selon que les mariés sont natifs de la commune ou pas ; la faible présence, parmi les témoins non-résidents, de personnes provenant de communes éloignées. Mais la comparaison offre aussi un certain nombre d'éléments plus inattendus : la relative intégration des natifs et des populations nouvellement installées en trois décennies ; mais aussi, à l'inverse, la barrière étanche qui subsiste entre les natifs et une partie des nouveaux venus qui résident dans le

quartier d'Ivry-Gare<sup>54</sup> ; enfin, le rôle partiel de substitution de Paris (et non le choix privilégié de Paris) comme réservoir de témoins en l'absence d'un stock encore suffisant sur place. Cette évolution dessine déjà une certaine autonomie de cet espace périphérique par rapport à la ville-centre.

### **Le choix des témoins chez les natifs à la veille de l'annexion**

L'analyse du choix des témoins dans les mariages qui comprennent au moins un natif entre 1855 et 1859 permet d'entrevoir certaines évolutions du cercle de sociabilité de ceux qui sont Ivryens de plus longue date et que l'étude globale des mariages rend difficile à cerner, étant donné l'ampleur des arrivées et des mariages impliquant des migrants. La dimension statistique de l'échantillon (tab. 14) reste réduite et fragile. Néanmoins, certaines évolutions sont perceptibles dans la manière de choisir ses témoins.

Le point le plus remarquable mis en évidence par le tableau 14 tient à la place réellement très réduite de Paris et des Parisiens dans les sociabilités des Ivryens de naissance telle que les donnent à voir les relations de témoignage au mariage. Les proportions de témoins issus des communes proches d'Ivry, ainsi que celles concernant les témoins qui ont fait un long voyage pour venir, n'appellent pas de commentaires. Les effectifs et les écarts sont trop faibles pour qu'il soit possible de leur attribuer une quelconque significativité. En revanche, le rapport entre le nombre de témoins ivryens et parisiens est sensiblement différent selon qu'il s'agit d'union géographiquement endogame, qui voit s'unir deux natifs de la commune, ou d'un mariage mixte entre un natif et un non-natif. Dans le premier cas, on compte un témoin parisien seulement pour près de 7 témoins ivryens (7 pour 47) ; dans le second cas de figure, un témoin parisien pour deux témoins ivryens (48 contre 97).

---

<sup>54</sup> La barrière semble si infranchissable qu'en 1848 par une délibération municipale Ivry émet le souhait que le quartier d'Ivry-Gare soit rattaché à Paris : « Ce qui resta hors des barrières y gagna en population, comme il arrive toujours, et ses intérêts finirent par l'emporter à tel point sur ceux du bourg proprement dit que la municipalité d'Ivry elle-même émettait le vœu d'une séparation administrative (délibération du 20 juin 1848) ». *Etat des communes à la fin du 19<sup>e</sup> siècle publié sous les auspices du Conseil général. Ivry sur Seine. Notice historique et renseignements administratifs*, Montévrain, Impr. Typographique de l'Ecole d'Alembert, 1904, p. 19. Vincent Gourdon et Isabelle Robin observent un phénomène comparable à Aubervilliers en 1881 entre le vieux centre originel et le nouveau quartier dans le choix des parrains et des marraines, « Parrains et voisins? espace et parrainage en banlieue parisienne au XIX<sup>e</sup> siècle », *Dubrovnik Annals*, 21, 2017 pp. 47-72.



**Tab. 14 Résidence des témoins dans les unions comportant au moins un conjoint natif à la veille de l'annexion**

Résidence du témoin	Mariage entre deux natifs (1855-59)		Mariage comprenant un natif (1855-59)		Tous mariages en 1858	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Ivry	47	73,4	97	51,6	335	56,2
Communes proches (94 et 92)	5	7,8	25	13,3	60	10,1
Paris	7	11	48	25,5	165	27,7
Ailleurs	5	7,8	18	9,6	36	6,0
Nb total de témoins	64	100,0	168	100,0	596	100,0

Sources : voir tableau 1.

Le groupe des mariés parfaitement endogames sur le plan géographique, nous l'avons vu, est composé quasi exclusivement d'individus qui disposent d'un ancrage généalogique important dans la commune alors que les natifs qui font des mariages avec des non-natifs appartiennent bien davantage à la première génération des enfants de migrants nés sur place. Ces derniers semblent élargir le cercle de leurs relations à Paris quand les mariés qui descendent des anciennes familles semblent continuer de tenir Paris à la lisière de leur monde.

Cette fermeture du cercle relationnel est encore plus manifeste si nous examinons, parmi les 16 couples qui réalisent un mariage endogame sur le plan géographique, les cas des neuf unions où les épouses disposent du plus fort degré d'enracinement, c'est-à-dire quand leurs parents ainsi que leurs grands-parents en ligne maternelle et en ligne paternelle se sont mariés à Ivry. Parmi les 36 témoins de ces neuf unions, 31 sont résidents à Ivry, deux à Vitry, un à Athis-Mons et deux seulement à Paris. Or, ces deux témoins parisiens sont, pour

l'un, le frère<sup>55</sup>, pour l'autre, le beau-frère<sup>56</sup> d'un des conjoints. La petite ouverture vers Paris n'est en fait que le prolongement du réseau familial et non le signe d'un élargissement du cercle des relations sociales. Si nous raisonnons de la même manière pour les maris endogames, en ne considérant que ceux qui disposent d'un enracinement maximal, soit 7 individus, nous retrouvons sept des neuf épouses déjà évoquées et un seul témoin parisien, le beau-frère d'un marié, Jules Noblet.

### Parents ou amis, « familialisation » du témoignage ou stratégie de l'entre-soi ?

Pour apprécier totalement l'étendue des réseaux de sociabilité de la population ivryenne et notamment de sa partie la plus ancienne à travers le lien de témoignage au mariage civil, on ne peut toutefois s'en tenir à une approche uniquement géographique des individus choisis et ainsi honorés par les mariés et/ ou leurs familles. La question du choix des témoins se pose également en termes de nature de la relation entre les mariés et les témoins. Quelles places respectives occupent la famille et les amis ou relations parmi les témoins selon le type de population ? Observe-t-on à Ivry un phénomène de développement du choix familial dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle comme cela a été constaté dans d'autres banlieues au cours du siècle<sup>57</sup> ?

Les relations entre les conjoints et leurs témoins, prises globalement, montrent une présence importante de la famille, mais également une participation non négligeable des « amis » dès les années 1800<sup>58</sup>. Toutefois, la part des parents diminue sensiblement entre les deux périodes au profit des « amis », la part de ces derniers passant de 40 % de l'ensemble des témoins entre 1801 et 1812 à plus 66 % entre 1835 et 1838<sup>59</sup> et se maintient à plus de 63 % en 1858. Cette évolution est naturellement à mettre en relation avec l'arrivée massive de

---

<sup>55</sup> Mariage Charles Sellier/ Adelaïde Noblet, 6 décembre 1858.

<sup>56</sup> Mariage Jules Noblet/ Marie-Jeanne Bourdilliat, 29 janvier 1859.

<sup>57</sup> Vincent Gourdon et Emilie Joz, *art.cit.* 2006, pp. 178-179.

<sup>58</sup> Il est en fait difficile de dire si le chiffre de 60 % d'apparentés peut être considéré comme un pourcentage élevé car les études de cas, notamment pour la France du Nord où la mobilisation des apparentés parmi les témoins est plus élevée qu'au Sud, indiquent qu'en réalité les résultats sont très variables d'un échantillon à l'autre, même si on peut s'accorder sur le fait que la part des parents est plus faible en ville, notamment dans les villes en expansion rapide. Il faut rappeler que la qualité de la source et, notamment, la régularité de l'inscription des liens de famille influencent l'analyse. Voir Vincent Gourdon, *art. cit.*, 2008, pp. 70-71.

<sup>59</sup> La part de la famille apparaît précocement assez faible au total à Ivry, ce qui est comparable à la situation des témoins familiaux à Paris qui représentent un tiers de l'ensemble en 1885. Voir Maurice Garden, *art. cit.*, 1998, p. 125.

nouveaux habitants disposant d'un faible nombre de parents dans la commune et même à proximité<sup>60</sup>. Quand il est possible de les différencier, il faut souligner que les témoins des maris et ceux de leur femme se répartissent de manière à peu près équivalente. Bien entendu, le terme d'« ami » est un terme générique, utilisé systématiquement pour qualifier tout témoin qui n'est pas apparenté, et il dissimule des types de relations sociales extrêmement variés (sans qu'il soit toujours possible de dire s'il s'agit d'un ami du conjoint ou de sa famille) : ami au sens plein, collègue de travail, voisin, mais aussi témoin « professionnel » ou encore supérieur au sein d'une relation professionnelle ou de clientèle (le directeur de la verrerie Saget apparaît ainsi à quelques reprises).

Toutefois, sur l'ensemble de l'échantillon, on observe un phénomène vérifié ailleurs, par exemple à Tassin-la-Demi-Lune en banlieue lyonnaise : une réorientation des liens de témoignages familiaux privilégiant la verticalité vers des relations mettant en avant des individus de même génération. La part des oncles dans la totalité des témoins familiaux passe ainsi de 38,5 à 25,7 % entre la première décennie du 19<sup>e</sup> siècle et les années 1830, avant de tomber à 20,4 % en 1858 tandis que la part des frères et beaux-frères augmente de 40,3 à 54,8 % entre la première décennie du siècle et la fin des années 1830<sup>61</sup>, puis se maintient à 53,2 % des témoins familiaux en 1858. Le choix des témoins dans la famille tend en somme à se concentrer dans la collatéralité proche générationnellement par le sang ou l'alliance. Les ascendants, quant à eux, occupent une place marginale dans le témoignage, ce qui résulte d'abord du fait que les pères et mères ne peuvent être témoins du mariage civil de leurs propres enfants et, ensuite, de l'impact de la mortalité qui réduit considérablement les chances d'avoir un grand-père pour témoin à son mariage<sup>62</sup>.

Le choix d'un certain type de parent comme témoin met en lumière une différence entre maris et femmes, du moins quand les actes précisent à quels conjoints les témoins sont apparentés, c'est-à-dire surtout pour les deux premières périodes analysées : les épouses ont alors près de deux fois plus recours à des oncles que les maris. Le fait que les femmes arrivent plus jeunes au mariage que les hommes (environ 25 ans contre près de 28 ans en

---

<sup>60</sup> On trouve une faible proportion d'apparentés dans nombre de villes qui connaissent un brutal développement industriel : autour de 20 % seulement à Saint-Chamond dans les années 1860-1870. Elinor Accampo, *Op. cit.*, 1982, p. 47.

<sup>61</sup> A Samois-sur-Seine, en Seine-et-Marne, dans la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle, dans un espace rural, plus éloigné de Paris, on observe une prédilection pour l'oncle plutôt que pour le frère dans des proportions bien plus importantes qu'à Ivry. Vincent Gourdon, *art. cit.*, 2007, p. 491.

<sup>62</sup> Vincent Gourdon, *Histoire des grands-parents*, Paris, Perrin, (1<sup>ère</sup> édition 2001), 2012, pp. 24-27 et pp. 655-657.

moyenne dans les deux échantillons) explique en partie cette situation : elles ont plus de chances d'avoir des oncles vivants pour témoigner. Mais cela ne suffit pas expliquer l'écart avec les hommes. Le fait que les épouses soient plus souvent natives d'Ivry que les maris a sans doute un rôle plus décisif, les oncles étant plus nombreux sur place. Or, le témoignage est avant tout le fait de gens qui résident à proximité. À ce titre, les femmes semblent disposer d'un réseau de témoignage moins étendu, plus concentré sur la famille mais qui ne résulte pas seulement de choix faits par elles ou leurs parents en considération de leur sexe, mais aussi de leur plus faible mobilité géographique entre la naissance et le mariage et donc de la présence d'une plus grande parenté disponible sur place. Ce resserrement du réseau de témoignage des femmes sur la parenté peut également signaler un contrôle familial qui s'exerce de manière plus étroite à leur égard que sur les époux, l'obligation de choisir uniquement des témoins masculins limitant encore leurs possibilités de choix hors de la parenté, notamment par rapport à leur cercle de relations féminines<sup>63</sup>.

L'enracinement produit-il des stratégies particulières dans le choix des témoins ? Les comportements matrimoniaux indiquent clairement un repli des plus enracinés sur les individus qui partagent le même ancrage dans le territoire communal. La résidence des témoins choisis signale également un repli sur les habitants d'Ivry et une relative exclusion des autres recours possibles. Pour autant, cette stratégie de l'entre-soi va-t-elle jusqu'à limiter le cercle de sociabilité du témoignage à la seule famille ? S'agit-il, dans ce cas, d'un processus de « familialisation » du témoignage, comme il a pu être observé pour d'autres types d'événements familiaux au 19<sup>e</sup> siècle<sup>64</sup>, ou bien d'un comportement spécifique lié à des logiques internes de solidarités au sein des Ivryens les plus enracinés ?

---

<sup>63</sup> Vincent Gourdon, *art. cit.*, 2006, pp. 37-39.

<sup>64</sup> On pense naturellement au lien de parrainage. Nous renvoyons sur ce point aux travaux d'HDR de Vincent Gourdon pour les 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles mais aussi à Vincent Gourdon et Guido Alfani (dir.), *Spiritual Kinship in Europe, 1500-1900*, London, Palgrave Macmillan, 2012. Pour la période moderne, voir Guido Alfani, Vincent Gourdon, Cristina Munno et Isabelle Robin, « Parrainage et compéage : de nouveaux outils au service d'une histoire sociale des espaces européens et coloniaux », *Histoire, Economie et Société*, 4, 2018, dossier spécial, « Parrainage et compéage à l'époque moderne » pp. 4-17.

**Tab. 15 Type de liens entre mariés civils et témoins à Ivry dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle (en %)**

	1801-1812		1835-1838		1858	
Ami	9,0	Amis : 40,1%	0,0	Amis : 66,7%		Amis : 63,7%
Ami des parties	0,4		0,0			
Ami de la femme	14,5		31,5			
Ami du mari	16,2		35,2			
Beau-frère	0,7	« Frères » : 24,1%	0,0	« Frères » : 18%	8,00	« Frères » : 19,4%
Beau-frère de la femme	4,4		3,2			
Beau-frère du mari	5,5		3,7			
Frère de la femme	6,8		6,1			
Frère du mari	6,8		5,1			
Cousin	0,0	Cousins : 5,7%	0,5	Cousins : 6,5%		Cousins : 7,4%
Cousin de la femme	2,9		3,5			
Cousin du mari	2,9		2,5			
Oncle	1,3	Oncles : 23,0 %	0,0	Oncles : 8,4%		Oncles : 8,7%
Oncle de la femme	13,8		5,4			
Oncle du mari	7,9		3,0			
Neveu	0,0		0,0			0,3
Parent du mari	0,7		0,2			
Parent de la femme	0,2		0,0			
Beau-père de la femme	1,1		0,0			
Beau-père du mari	0,4		0,0			
Père de la femme*	0,2		0,0			
Père du mari	0,4		0,0			
Parrain de la femme	0,2		0,2			
Grand-père	0,2		0,0			0,3
Beau-fils	0,0		0,0			0,2
Homonyme	0,2		0,0			0,0
Non indiqué	3,3		0,0			0,0
Effectif	456		628			596

\*Les pères ne peuvent pourtant être témoins au mariage de leur enfant selon la loi.

Le tableau 15 indique clairement une tendance à élargir le choix des témoins au cercle amical et à l'ouvrir au-delà de la parenté en particulier entre les années 1800 et la fin des années 1830. Mais cette évolution marque le pas en 1858. La part des témoins choisis parmi les amis se tasse passant de 66 à 63 % entre 1835-1838 et 1858. À l'inverse, la part des oncles avait fortement chuté entre les deux premières périodes passant de 22 % à 8 % des témoins mais la chute est ensuite enrayerée. En tout état de cause, la masse des mariages unissant des migrants en 1858 interdit une lecture claire des évolutions concernant les natifs et *a fortiori* les enracinés. C'est pourquoi une analyse focalisée sur les mariages géographiquement endogames est apparue une fois encore nécessaire.

**Tab. 16a Types de liens entre mariés civils et témoins à Ivry en 1801-1812 selon le type de mariage (en %)**

Relation	Type de mariage		
	Exogame	Endogame	Mixte
Ami	53,9	15,2	45,7
Frère / beau-fr.	14,4	35,6	26,7
Oncle	15,0	42,2	19
Cousin	7,8	6,3	2,6
Autres parents	8,9	0,7	6
Nb de témoins	180	112	116

**Tab. 16b Types de liens entre mariés civils et témoins à Ivry en 1835-1838 selon le type de mariage (en %)**

Relation	Type de mariage		
	Exogame	Endogame	Mixte
Ami	75,7	29,7	52,7
Frère / beau-fr.	14,2	39,1	21,4
Oncle	5,4	15,6	15,2
Cousin	4,3	15,6	10,7
Autres parents	0,4	0,0	0,0
Nb de témoins	444	64	112

**Tab. 16c Types de liens entre mariés civils et témoins à Ivry en 1855 et 1859 dans les mariages comprenant un natif au moins parmi les conjoints selon le type de mariage (en %)**

<b>Relation</b>	<b>Endogame</b>	<b>Mixte</b>
Ami	18,7	38,9
Frère / beau-fr.	37,5	22,3
Oncle	34,4	25,6
Cousin	7,8	10,6
Autres parents	1,6	2,6
Nb de témoins	64	188

Le choix des témoins dans les mariages impliquant au moins un natif parmi les conjoints fait apparaître un comportement spécifique qui se démarque de l'évolution globale qui, à mesure du temps, reflète de plus en plus le comportement des couples de migrants, en tout état de cause celui de conjoints qui ne sont pas nés sur place mais sont venus à Ivry au cours de leur existence. La comparaison des choix des témoins entre les années 1800, d'une part, et les années 1835-1838, d'autre part, fait apparaître deux évolutions dans les mariages impliquant au moins un natif. Elles suivent le mouvement général dessiné par l'ensemble des mariages, à savoir le développement croissant du recours aux « amis » comme témoins et, au sein des témoins familiaux, l'appel plus fréquent aux parents de la même génération, principalement les frères, secondairement les cousins.

Mais les données disponibles pour les années 1855-1859 indique un renversement dans les options des mariés et de leurs familles. La part des amis reflue aussi bien dans le cas des mariages endogames que dans celui des mariages mixtes unissant un natif et un non-natif. Ce mouvement de retour vers la famille s'accompagne également d'un retour vers une certaine verticalité dans le choix des témoins. Autrement dit, le choix des témoins familiaux se fait moins parmi les frères et les cousins mais bien davantage parmi les oncles. Ces derniers représentent un tiers des témoins dans les mariages endogames et un quart dans les mariages mixtes de la fin des années 1850 alors que leur part était tombée à 15 % pour les deux types d'unions entre 1835 et 1838.

L'ampleur du basculement est important et la faiblesse des effectifs ne peut seul expliquer ces variations.<sup>65</sup> Que les oncles soient de moins en moins sollicités au niveau de l'ensemble des unions n'est pas surprenant dans la mesure où les migrants, qui forment une part de plus en plus nombreuse des jeunes mariés, ne disposent généralement d'aucun ancrage généalogique à Ivry et le plus souvent d'un très faible ancrage dans les communes alentours. En revanche, le retour massif des oncles parmi les témoins dans les mariages impliquant au moins un natif est plus surprenant. Il signale, nous semble-t-il, une volonté des familles les plus enracinées de contrôler davantage les choix matrimoniaux des enfants et de resserrer le cercle des alliances et de la sociabilité autour de la parenté et de familles qui ont en partage une forte inscription dans le territoire de la commune.

L'examen détaillé du profil des 16 couples géographiquement endogames entre 1855 et 1859 en apporte la démonstration. Parmi ces 16 unions, deux comptent trois oncles parmi les quatre témoins, cinq mariages font appel à deux oncles pour témoigner, six convoquent un oncle et trois mariages seulement ne font intervenir aucun oncle pour être témoin de l'union de ces deux natifs. Le profil de deux de ces trois couples qui ne font pas appel à un ou des oncles pour témoigner montre qu'ils n'appartiennent pas aux anciennes familles du village. François Lamblin est jardinier. Ses parents se sont mariés à Ivry en 1816 mais ses grands-parents maternels et paternels n'étaient pas ivryens. Les parents de sa femme Françoise Jovet ne se sont pas mariés à Ivry, ils s'y sont installés après sa naissance<sup>66</sup>. Le second cas, le mariage de Claude Alexis Grillet avec Ambrosine Prudent, couturière, fille de pêcheur, partage le même type de caractéristiques<sup>67</sup>. Les époux sont nés à Ivry mais leurs parents se sont mariés ailleurs.

Seul le dernier des trois cas de natifs qui ne font pas appel à un oncle appartient au groupe des anciennes familles enracinées. Il s'agit de l'union de deux membres des plus anciennes et des plus nombreuses familles de la commune, les Noblet et les Bourdilliat<sup>68</sup>. Cependant, bien qu'aucun oncle des conjoints ne soit convoqué, la génération précédente est bien présente à travers le beau-père de la mariée, Pierre Gallet, qui est l'un des quatre témoins de l'union. Les autres unions qui impliquent deux natifs d'Ivry concernent des jeunes mariés pour lesquels un oncle, voire davantage, vient témoigner. Ces natifs qui épousent

---

<sup>65</sup> La variation de la part des oncles est telle que notre premier mouvement a été de soupçonner un problème dans la saisie des données. Pourtant vérification faite, les sources confirment bien cette évolution.

<sup>66</sup> Mariage 10 avril 1856.

<sup>67</sup> Mariage 1<sup>er</sup> août 1857.

<sup>68</sup> Mariage Jules Noblet/ Marie-Jeanne Bourdilliat, 29 janvier 1859.



d'autres natifs appartiennent tous par une branche, et le plus souvent par les deux, aux anciennes familles du village. Le fichier généalogique atteste leur présence dans le village bien avant 1750 pour la plupart d'entre elles.

Au total, l'analyse des mariages célébrés dans les années précédant l'annexion met en évidence, à nouveau, la tendance des individus disposant d'un fort ancrage généalogique, et de celle de leurs familles, à privilégier le renforcement des liens familiaux et un contrôle accentué des mariages dans le but de favoriser les alliances entre anciennes familles paysannes de la commune.

## Conclusion

Le marché matrimonial d'Ivry offre au final deux images assez contraires selon la manière dont nous considérons les individus et selon que nous prenons en compte ou non leur degré d'enracinement généalogique dans la commune.

Du point de vue de l'analyse globale du marché matrimonial, on ne peut être que frappé par la dilution très rapide des modalités traditionnelles de l'alliance. À l'inverse de la propriété foncière ou des processus de transmission patrimoniale, les conditions du mariage sont beaucoup plus rapidement bouleversées par les transformations de la commune au cours du premier 19<sup>e</sup> siècle. L'arrivée massive des migrants semble ouvrir le marché matrimonial en grand et réduire à peau de chagrin les formes d'endogamie géographique attendues dans un espace rural ou qui débute à peine son industrialisation. Même si ce marché est d'ores et déjà très ouvert au début du 19<sup>e</sup> siècle avec une endogamie géographique déjà faible – ce qui atteste que ce type de village, entre ville et campagne, ne suit pas exactement le schéma attendu d'une paroisse de la France préindustrielle –, le développement des mariages exogames est très rapide. En une génération, les structures traditionnelles du mariage semblent effacées quand celles de la propriété ou de la transmission patrimoniale portent encore nettement les traces de ce passé récent.

Cette vision globale est cependant contredite à mesure que l'analyse s'affine et que nous prenons mieux en compte, de manière spécifique, les différentes strates « généalogiques » qui composent la population des jeunes mariés. De ce point de vue, deux éléments principaux doivent retenir l'attention. D'une part, la présence persistante sur ce marché

matrimonial des individus issus des anciennes familles enracinées dans la commune. Cela n'est pas véritablement surprenant mais confirme ce que l'examen des listes électorales, des propriétaires, des acteurs du marché foncier et des héritages a permis de montrer précédemment. D'autre part, ces analyses ont mis en évidence l'existence d'une sorte de « sous-marché matrimonial » propre aux anciennes familles. Le choix du conjoint mais aussi, plus largement, celui des témoins font apparaître, parmi les anciennes familles de cultivateurs de la commune, une stratégie de l'entre-soi<sup>69</sup>, qui semble non seulement subsister, mais même se renforcer au cours des dernières années qui précèdent l'annexion de la partie septentrionale de la commune par Paris. La fréquence des mariages entre enfants issus des lignées paysannes de l'ancien village, le choix de témoins au sein de la parenté et, plus particulièrement, dans la génération des oncles, montrent que ces unions participent, nous semble-t-il, de stratégies familiales, et pas seulement individuelles, de l'entre-soi. En l'espèce, le choix de témoins familiaux dépasse la seule familialisation d'un rite nuptial au cours de la période. La mise à distance de Paris, aussi bien sur le plan du choix du conjoint que sur celui des témoins et, à l'inverse, l'ouverture plus large vers les communes rurales avoisinantes participent, nous semble-t-il, de ces mêmes stratégies.

Les ressorts de cet entre-soi, de la part de cette population paysanne enracinée peuvent se lire comme autant de moyens de préserver un mode de vie, une activité professionnelle et les mécanismes traditionnels de la reproduction sociale et familiale. Ils se manifestent de multiples manières dans les choix économiques et sociaux de ces individus et de leur famille jusque dans les années 1850, alors même que la commune a pris des dimensions impressionnantes et que son contrôle par les anciennes familles devient de plus en plus difficile. Les nouveaux habitants sont de plus en plus nombreux. Certes, beaucoup sont des ouvriers migrants sans rien à opposer aux ressources offertes par l'entre-soi. Ils n'ont notamment pas la capacité d'accéder au foncier. Mais d'autres nouveaux venus, industriels, marchands, ont bien davantage de moyens et peuvent faire valoir d'autres choix pour l'avenir de la commune que le maintien d'un monde agricole qui, au total, paraît encore

---

<sup>69</sup> L'idée selon laquelle l'alliance matrimoniale vise à renforcer la cohésion et la puissance de certaines familles dans les sociétés paysannes, notamment celle de type égalitaire, n'est évidemment pas nouvelle. Cette grille globale de lecture a inspiré de nombreux travaux, notamment autour de la consanguinité, des renchéissements ou encore autour de l'idée de « bassins d'alliance » et de « pools familiaux ». Nous renvoyons sur ce point à Jérôme-Luther Viret, « Alliances et réseaux familiaux en Île-de-France (milieu XVI<sup>e</sup>–milieu XVII<sup>e</sup> siècles) », *Annales de démographie historique*, 2003-2, pp. 155-175. Notre propos, dans le cas présent, est plus modeste et n'entend pas, à ce stade, donner à comprendre un système d'alliance et de parenté dans son ensemble ; il vise surtout à mettre en évidence une forme d'endogamie spécifique en réponse à la transformation de la commune et à la modification des conditions de reproduction sociale des familles enracinées confrontées à l'industrialisation.

relativement puissant et, en tout cas, relativement organisé pour défendre ses intérêts et son mode de vie.

Ces enracinés sont-ils alors en mesure de résister à ces dynamiques auxquelles ils ne sont pas associés et auxquelles ils semblent au contraire opposer le renforcement de leur mode d'organisation traditionnel ? De ce point de vue la maîtrise du champ politique, à l'heure où la commune devient un élément de transformations plus larges qui concernent à la fois Paris et son agglomération naissante, est un terrain que ces individus enracinés ne peuvent ignorer. C'est l'ultime champ d'investigation de cette enquête.

## Chapitre 8

### Enracinement et identité locale : quelle implication dans la vie de la commune ?

Le pouvoir au village est une question qui a largement occupé les historiens de la Révolution et du 19<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Cette problématique engage une série d'enjeux qui dépassent de très loin la démarche initiée dans cette enquête. Il s'agit, dans ces travaux, tout à la fois d'apprécier la perception et l'adhésion – ou non – des masses rurales à la Révolution mais aussi, plus largement, de comprendre le rapport des paysans à la politique<sup>2</sup>. Nombre de ces enquêtes posent la question de la participation du monde rural aux différentes révolutions et bouleversements politiques<sup>3</sup> qui rythment l'histoire du 19<sup>e</sup> siècle en France et cherchent à comprendre les processus de formation de l'opinion<sup>4</sup>.

L'ambition de ce chapitre est beaucoup plus modeste même si ces questions peuvent également se poser pour les vieilles familles paysannes d'Ivry. À l'inverse des masses urbaines, qui participent activement aux événements révolutionnaires parisiens de 1789 et à ceux de la décennie suivante, puis à la Révolution de 1830 ou encore à celle de 1848, la

---

<sup>1</sup> Maurice Agulhon, *La République au village*, Paris, Plon, 1971 ; Jean-Pierre Jessenne, *Pouvoir au village et Révolution. Artois 1760-1848*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1987.

<sup>2</sup> Laurent Brassart, *Gouverner le local en Révolution. État, pouvoirs et mouvements collectifs dans l'Aisne, 1790-1795*, Paris, Société des études robespierristes, 2012. Voir également Gilles Pécout, « La politisation des paysans au XIX<sup>e</sup> siècle. Réflexions sur l'histoire politique des campagnes françaises », *Histoire et sociétés rurales*, 2<sup>e</sup> semestre 1994, pp. 91-125.

<sup>3</sup> Anatoli Ado, *Paysans en Révolution. Terre, pouvoir et jacquerie, 1789-1794*. Edition établie par Serge Aberdam et Marcel Dorigny. Préface de Michel Vovelle, 1996.

<sup>4</sup> Jens Ivo Engels, Frédéric Monier, Nathalie Petiteau (dir.), *La politique vue d'en bas. Pratiques privées, débats publics dans l'Europe contemporaine (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles). Les coulisses du politique à l'époque contemporaine*, Paris, Armand Colin, « Recherches », 2012 ; Déborah Cohen, *La nature du peuple. Les formes de l'imaginaire social (XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles)*, Seyssel, Champ Vallon, 2010.

plupart des Ivryens appartenant aux anciennes familles paysannes ont en commun d'être propriétaires de quelques lopins de terre et souvent davantage encore – ce qui, en soi, pourrait constituer un élément déterminant des comportements à l'égard de différentes formes d'agitation qui accompagnent les épisodes révolutionnaires. Toutefois, et quel que soit l'intérêt de ce type d'interrogation, c'est moins la participation aux événements politiques nationaux qui retiendra notre attention ici que ce que l'implication dans la vie publique locale au sens large, à travers les différentes instances collectives existantes, dit des formes d'intégration et d'investissement des Ivryens dans la vie de la commune<sup>5</sup>. En ce sens, nous intéressent ici les modes de participation qui signalent, au moins partiellement, le pouvoir dont disposent les anciennes familles d'Ivry sur les destinées de la commune, mais aussi les formes d'implication dans des instances collectives qui permettent d'apprécier les processus d'identification, voire d'attachement à ce territoire où ces familles inscrivent leur trajectoire depuis plusieurs générations.

Une partie des nouveaux habitants vient concurrencer les anciennes familles paysannes sur le terrain du foncier. Les industriels en particulier, tout comme la Compagnie des chemins de fer, ont des besoins d'espace sans cesse plus importants pour développer leurs activités. Mais les paysans d'Ivry offrent, au total, comme nous l'avons vu, une bonne résistance : leur capital foncier dans la commune est érodé dans les années 1840 mais il demeure conséquent. Par ailleurs, ces mêmes familles semblent développer des stratégies de fermeture visant à se soutenir les unes les autres, notamment par le biais de mariages fortement endogames et homogames. Cependant, cette stratégie de l'entre-soi ne peut faire abstraction de l'environnement. De ce point de vue, la participation à et la maîtrise d'une partie du pouvoir politique au sein de la commune constituent pour ces familles un enjeu *a priori* crucial. En effet, le développement industriel et urbain d'Ivry n'est pas un processus interne à la commune, il se produit dans une interaction constante avec l'environnement régional. Il ne se comprend pas sans prendre en compte les difficultés de Paris à absorber en ses murs ses nouvelles activités. À ce titre, cette nouvelle configuration urbaine prend régulièrement une dimension politique : qu'il s'agisse de la question des travaux de voirie, des coûts engendrés par l'arrivée de nouvelles populations, de la création d'une fortification

---

<sup>5</sup> Laurent Brassart, Jean-Pierre Jessenne, Nadine Vivier (dir.), *Clochemerle ou république villageoise ? La conduite municipale des affaires villageoises en Europe XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2012.

autour de Paris<sup>6</sup> et *a fortiori* de l'extension de la capitale par l'annexion de 1860, tous ces éléments comportent une dimension politique<sup>7</sup>. Toutes ces questions nouvelles posées à la commune et à ses habitants font de la maîtrise du « champ politique » et, en premier lieu, de la municipalité, un enjeu pour tous les acteurs qui se disputent le territoire d'Ivry, à commencer par les anciennes familles paysannes. Ce sont elles qui, à la fin de l'Ancien Régime, étaient aux commandes des affaires villageoises à travers la gestion de la fabrique paroissiale et de la communauté d'habitants<sup>8</sup> ; elles pouvaient ainsi défendre leurs intérêts, en particulier sur le plan fiscal<sup>9</sup>.

Pour ces familles paysannes issues de l'ancien village d'Ivry, l'investissement dans les affaires communales comporte une dimension supplémentaire qui renvoie à leur (éventuel) attachement à un territoire « familial »<sup>10</sup>, dont ils sont natifs, où ils vivent et où ils ont de nombreux parents ; il interroge les modalités de l'identité villageoise, puis urbaine de ces habitants. Jusqu'à quel point cet investissement dans la vie publique résiste-t-il aux transformations de la commune ? La relative fermeture vis-à-vis des nouvelles populations et même de l'environnement à proprement parler urbain, c'est-à-dire de Paris, est-elle compatible, dans la durée, avec la poursuite d'une implication dans les instances collectives de la commune, qu'il s'agisse de la municipalité mais aussi des confréries et autres formes associatives<sup>11</sup>, alors même que l'identité villageoise, sur laquelle s'appuyait cette implication, est nécessairement mise à mal par la transformation urbaine ?

---

<sup>6</sup> Le projet de fortifications autour de Paris fait l'objet de plusieurs délibérations. Le 1<sup>er</sup> novembre 1840, le conseil s'interroge sur les modalités d'indemnisation des propriétaires dont les terrains sont concernés par les servitudes militaires ; le 7 février 1841, il vote une provision de 120 francs pour assurer les frais d'avocat de la municipalité sur cette question. Le 10 mars 1843, le maire rapporte ses négociations avec le génie militaire pour assurer ses droits sur les chemins communaux qui traversent la zone militaire et le 3 février 1848 le conseil discute des modalités de certains bornages de la zone et des modalités d'indemnisation de certains propriétaires (Archives municipales d'Ivry-sur-Seine, 1D<sup>1</sup><sub>8</sub> et 1D<sup>1</sup><sub>9</sub>). Toutefois, quelle que soit l'ampleur des terrains concernés, la mise en place des fortifications n'est pas une amputation d'une partie du territoire au sens de l'annexion de 1860.

<sup>7</sup> Les registres de délibération du conseil municipal s'en font régulièrement l'écho. Archives municipales d'Ivry-sur-Seine, 1D<sup>1</sup><sub>1</sub> à 1D<sup>1</sup><sub>12</sub> : 1787-1863.

<sup>8</sup> Antoine Follain, *Le village sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 2008.

<sup>9</sup> Sur les dispositifs de défense des intérêts des communautés villageoises d'Ancien Régime, voir par exemple David Sabean, *Power in the Blood : Popular Culture and Village Discourse in Early Modern Germany*, Cambridge, CUP, 1984, pp. 29-30.

<sup>10</sup> Antoine Follain, « Les communautés rurales en Normandie sous l'Ancien Régime. Identité communautaire, institutions du gouvernement local et solidarités. », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 45-4, 1998, pp. 691-721.

<sup>11</sup> On pense par exemple à la survivance de traditions ou de fêtes populaires d'origine rurale dans les espaces urbains comme celle de la Rosière à Nanterre jusqu'aux années 1980. Martine Segalen, « Du village à la ville – La fête de la Rosière à Nanterre », *Ethnologie Française*, 1982, XII, pp. 185-194.

En définitive, au-delà de l'investissement des individus dans les affaires publiques ou les formes collectives de vie et d'organisation, ce chapitre questionne donc la persistance d'une identité, qui mêle ancrage généalogique et attachement à un territoire, quand celui-ci est à ce point transformé par l'industrialisation et l'urbanisation. Comment continuer de s'impliquer dans la vie publique quand ce qui pouvait en faire un élément de l'identité pour les Ivryens les plus enracinés, à travers la fabrique et la communauté d'habitants, semble disparaître ?

## I. Les sources

Les sources disponibles pour aborder à la fois la question de l'implication des Ivryens les plus enracinés dans les affaires de la commune et celle du maintien d'une identité communale, une fois le village disparu, sont de natures variées, mais elles sont globalement difficiles à manier. Deux types principaux de sources sont convoqués ici :

D'une part, les sources relatives à la vie municipale, en particulier celle du conseil municipal d'Ivry. Cette documentation prend, pour l'essentiel, deux formes : *primo*, les registres de délibération qui nous informent des problèmes que les habitants doivent traiter collectivement à travers cette instance représentative. Les questions relatives à l'arrivée de nouvelles populations, aux coûts supplémentaires qu'elle engendre et aux nouvelles activités productrices de nuisances prennent notamment une place de plus en plus grande dans ces délibérations. *Secundo*, les sources liées aux élections. Celles-ci permettent en particulier de connaître la composition du conseil municipal et, dans notre perspective, de mesurer la place que continuent d'occuper les anciennes familles. Ces sources ont deux caractéristiques majeures du point de vue de leur exploitation : elles sont disponibles pour l'ensemble du premier 19<sup>e</sup> siècle et peuvent donc faire l'objet d'un traitement systématique.

D'autre part, nous disposons de toute une série de documents relatifs à différentes instances collectives qui éclairent à la fois le degré d'implication des Ivryens, et notamment les plus anciens, dans la vie communale et les évolutions de cette identité villageoise bousculée par l'urbanisation du territoire. Il s'agit en particulier des archives de la fabrique de la paroisse, de celles, très parcellaires, du bureau de bienfaisance, mais aussi de quelques documents évoquant le fonctionnement de la vie des confréries locales. S'agissant de l'évolution de cette identité locale et de son appréhension par les habitants enracinés, une attention

particulière est portée aux documents qui nous renseignent sur la manière dont l'annexion par Paris de la partie nord de la commune a été appréciée. Ce moment particulier fournit des éléments de compréhension sur le rapport des Ivryens aux transformations de leur commune depuis plusieurs décennies – dans la mesure où l'annexion est une forme d'aboutissement de ce processus d'urbanisation – mais aussi, d'une manière plus générale, sur le rapport des Ivryens à leur territoire. Dans quelle mesure l'attachement et l'identification à un territoire se confondent-ils précisément avec l'espace de la commune proprement dit et comment ces sentiments s'adaptent-ils aux transformations majeures d'Ivry au cours du premier 19<sup>e</sup> siècle ?

## II. La participation à la vie municipale

### De la communauté villageoise au conseil municipal

Avec la fabrique paroissiale, la communauté d'habitants constitue l'instance majeure de délibération collective des villages sous l'Ancien Régime. Elle reste pourtant mal connue ou, à tout le moins, difficile à saisir dans la mesure où les communautés d'habitants ont rarement laissé des archives, et encore moins de manière systématique. L'absence de bâtiments dédiés est notamment une des raisons qui expliquent la dispersion fréquente des papiers des communautés d'habitants, malgré la vitalité de ces espaces de délibération collective et la variété de ses missions dans la France d'Ancien Régime<sup>12</sup>, à commencer par la levée de la taille et des autres impôts royaux et, surtout, leur répartition entre les habitants.

Quelques traces de cette institution subsistent néanmoins et il nous semble important d'en faire état car elles permettent de connaître les individus et les familles qui étaient les plus impliquées dans ces fonctions collectives au temps du village d'Ancien Régime. Le premier acte disponible de la « municipalité des habitants de la paroisse d'Ivry » date du 14 juillet 1788. Il s'agit d'une demande de « modération des impôts » dont le village doit s'acquitter. Le document permet de connaître la composition du premier conseil de la communauté d'habitants qui a été élu en 1787<sup>13</sup>. En réalité, ce conseil semble encore fonctionner de

---

<sup>12</sup> Antoine Follain, *Le village, op. cit.*, 2008, pp. 84-104.

<sup>13</sup> Conformément au règlement du 25 juin 1787.



manière semblable à la traditionnelle communauté d'habitants puisqu'il a, à sa tête, non pas un maire mais encore un « syndic ». Cette source permet également de connaître le cercle plus large des présents à la séance de délibération, puisque leurs noms sont mentionnés dans l'acte. Ce document, à cet égard, ressemble davantage à un procès-verbal d'assemblée de la communauté d'habitants qu'à une délibération de conseil municipal.

La liste des sept membres élus au conseil en 1787 indique clairement le rôle majeur des familles de cultivateurs dans la conduite des affaires du village. Le syndic Nicolas Cochet est « cultivateur ». Le conseil compte aussi parmi ses membres Guy Georges Jolly lui-même « cultivateur » et « ancien marguillier » de la paroisse, Denis Louis Noblet, « laboureur », ainsi que Frambourg<sup>14</sup> Nicolas Leroy, « cultivateur », et Jean-Pierre Leroy, « fermier du chapitre de Paris ». Tous disposent d'un solide ancrage généalogique au sein de la commune attesté par la présence de parents et d'ancêtres mariés et/ ou nés dans le village au moins depuis le début du 18<sup>e</sup> siècle. Deux individus seulement ne partagent pas cette caractéristique. Antoine Jean-Baptiste Renoult, fermier de M<sup>gr</sup> l'Archevêque, n'est pas né à Ivry ; il ne s'y est pas marié mais y a vu en revanche naître neuf de ses enfants dans le village entre 1781 et l'an VI ; il poursuivra une carrière « politique » d'administrateur du district de Bourg-la-Reine en 1792 et de commandant de la garde nationale, la même année<sup>15</sup>. Fiacre Mougas, ancien marchand de vin, offre encore un autre profil. Le fichier démographique nous apprend qu'il est né en 1725 à Ivry mais que ses parents y ont migré. Il épouse, hors d'Ivry, Marguerite Fouquet qui est elle-même née à Saint-Germain-en-Laye vers 1728 et avec qui il aura 12 enfants à Ivry. Mougas apparaît, dans les actes mentionnant ces différentes naissances, tantôt comme aubergiste, tantôt comme marguillier, tantôt comme syndic ou ancien syndic.

Ce dernier conseil de la communauté villageoise – ou si l'on préfère ce premier conseil municipal – souligne donc, par sa composition, combien les affaires municipales sont aux mains des anciennes familles de cultivateurs et de laboureurs à la veille de la Révolution, phénomène qui était relativement attendu, convenons-en. Les deux membres qui s'écartent de ce schéma appartiennent à une petite élite locale, celle des coqs de village, mais ils sont

---

<sup>14</sup> Son prénom, qui est aussi celui du saint patron de la paroisse, est en soi un premier signe d'attachement local.

<sup>15</sup> Ce profil de fermiers qui ne sont pas attachés à un village mais changent de village au cours de leur vie, ou d'une génération à l'autre, au gré des baux accordés par les grands propriétaires rappelle, toutes proportions gardées, celui des fermiers décrits par Jean-Marc Moriceau. *Les Fermiers de l'Île-de-France. L'ascension d'un patronat agricole (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Fayard, 1994.

de longue date installés dans la paroisse. La liste des habitants présents lors de la délibération du 14 juillet 1788 conforte cette description. Tous ou presque peuvent être considérés comme appartenant à d'anciennes familles du village au sens où leur généalogie montre que leurs parents et grands-parents étaient également d'Ivry par leur naissance et/ou leur mariage<sup>16</sup> : « Jean-Baptiste Mathon, Bourdilliat, Jean Toussaint Jolly, Mathieu Leroy, Pierre Muzard, Antoine Leroy, Jean-Baptiste Leroy, Michel Bourdilliat, M[*ill.*] Renard, Jean-Louis Leroy, Brière. ». Un seul fait exception : Pierre Muzard, également cultivateur, qui n'est pas né sur place mais s'y marie en 1768 avec Marie Jubert, et qui, elle, en revanche, descend d'une famille présente à Ivry depuis le 17<sup>e</sup> siècle. Tous les autres appartiennent par le sang, sauf un par l'alliance, à cette population qui dispose d'un enracinement certain dans le village.

Ce contrôle de la chose publique par ces familles paysannes est ancien et solidement institué aussi bien au niveau de la communauté villageoise que de la fabrique de la paroisse. Au gré des notations de professions ou d'états relevées lors de la constitution du fichier démographique, six individus se sont déclarés ou ont été déclarés « syndics »<sup>17</sup> lors d'un acte de baptême, de mariage ou de sépulture et huit individus ont été signalés comme « marguilliers »<sup>18</sup> de la paroisse. Tous appartiennent à ces familles dont l'enracinement est établi depuis le début du 18<sup>e</sup> siècle, et souvent, dès le 17<sup>e</sup> siècle.

Cette position dominante dans le contrôle des affaires municipales ne peut cependant que se réduire mécaniquement, au fur et à mesure que les descendants de cette population paysanne, au cœur de l'identité du village au 18<sup>e</sup> siècle, se trouvent de plus en plus minoritaires, en proportion, dans l'effectif global de la population ivryenne au cours du 19<sup>e</sup> siècle. Il convient toutefois de préciser le rythme et la chronologie de cette perte d'influence dans les instances municipales.

A partir des listes de conseillers municipaux<sup>19</sup>, établir cette chronologie est *a priori* assez aisé. Nous butons toutefois sur une série de problèmes classiques de nature archivistique.

---

<sup>16</sup> Naturellement, en 1788, la profondeur généalogique devient plus réduite pour des raisons pratiques. Le fichier démographique ne débutant qu'en 1690, on ne dispose pas pour certains participants au conseil déjà âgés en 1788 d'une généalogie remontant au-delà de leurs parents.

<sup>17</sup> Il s'agit de Jacques Brière, Claude Charpentier, Nicolas Cochet, Pierre Leroy, Fiacre Mougas et Jean-Mathieu Pillet.

<sup>18</sup> Il s'agit de Laurent Barre, François Charpentier, Nicolas Leclerc, Mathieu Cochet, Denis Leroy, Jacques Leroy, Pierre Leroy et Fiacre Mougas.

<sup>19</sup> Ces listes ont été établies par les archives municipales en croisant les résultats électoraux, quand ils sont disponibles (après 1831 pour l'essentiel), les listes des notables nommés au conseil avant la Monarchie de

Le premier est celui de l'identification précise des individus en raison des problèmes d'homonymie. Mais ce problème est relativement secondaire pour ce qui est d'évaluer l'enracinement de ces personnes, l'homonymie étant justement la caractéristique majeure de cette partie de la population. Le second problème est lié au degré de précision variable des listes sur l'identité des élus ou des individus nommés dans les conseils municipaux successifs. Si les listes de la Révolution donnent le nom et le prénom des conseillers municipaux et souvent, voire de manière quasi systématique, la profession, il faut par la suite, au cours du 19<sup>e</sup> siècle, parfois simplement se contenter d'un patronyme.

Sans donner une importance démesurée à la pesée globale de la présence des anciennes familles dans les conseils municipaux, quelques évolutions sont toutefois bien lisibles (tab. 1). Tout d'abord, la transformation de l'instance de délibération de la communauté d'habitants en conseil municipal de la commune se traduit par la perte du quasi-monopole des anciennes familles de cultivateurs sur les affaires publiques. Tandis que tous les membres de la communauté d'habitants, à l'exception d'une seule personne, disposaient en 1787 d'un ancrage généalogique dans la commune remontant au moins à leurs grands-parents<sup>20</sup>, cette catégorie d'individus ne forme plus en moyenne que la moitié des conseillers municipaux de la période révolutionnaire (28 conseillers sur les 61 comptabilisés de 1789 à 1799<sup>21</sup>). Cette évolution n'est pas le résultat des mutations économiques du village durant les dix dernières années du 18<sup>e</sup> siècle qui traduiraient l'arrivée massive de nouveaux habitants soucieux d'investir les responsabilités locales, mais d'abord un effet de la transformation du cadre institutionnel. La communauté d'habitants, dont le fonctionnement et les modes de désignation ne faisaient pas l'objet d'un encadrement légal clair au plan national<sup>22</sup>, permettait, semble-t-il, aux anciennes familles de cultivateurs et de laboureurs de préserver leur mainmise sur les affaires publiques du village. La mise en place d'une « municipalité » et d'un conseil municipal ouvre rapidement la porte à d'autres acteurs, qui ne bénéficient pas de la même implantation

---

Juillet et les listes des présents lors des délibérations du conseil. Archives municipales d'Ivry-sur-Seine, non coté.

<sup>20</sup> Précisément ici cela signifie au moins deux grands-parents nés à Ivry.

<sup>21</sup> Le conseil municipal ne compte pas 61 membres mais le relevé de l'ensemble des différents conseillers des différents conseils élus durant la période ou des individus qui ont rejoint un conseil en cours de mandature, suite à une démission ou un décès, par exemple, fait apparaître qu'il y a eu 61 conseillers durant cette période.

<sup>22</sup> Si l'Etat royal contrôle et légifère assez fréquemment pour tout ce qui relève des finances des communautés, leurs modes de fonctionnement proprement dits dépendent davantage des communautés elles-mêmes. Antoine Follain, *Le village op. cit.*, 2008, pp. 348-357.

familiale mais occupent des positions économiques ou sociales variées dans la commune. Les quelques mentions de profession disponibles pour les 33 conseillers sans ancrage généalogique dans la commune au cours de la période 1789-1799 font apparaître cinq marchands, le curé de la paroisse, un officier de santé, le fermier de l'archevêque à nouveau, mais aussi deux bouchers et trois serruriers.

Ce nouvel équilibre entre enracinés et Ivryens de plus récente origine perdure jusqu'à la fin du Premier Empire. Les conseils de la période 1800-1815 sont marqués par une plus grande stabilité et comptent 13 individus appartenant aux anciennes familles et disposant d'un ancrage généalogique dans la commune remontant au moins à la génération de leurs grands-parents, contre 13 individus qui, le plus souvent, sont venus s'installer à Ivry au cours de leur existence (11 cas), ou, plus rarement, sont nés sur place<sup>23</sup> (2 cas).

**Tab. 1: Répartition des conseillers municipaux selon qu'ils appartiennent ou non aux anciennes familles de la commune<sup>24</sup>, par période/ régimes politiques au 19<sup>e</sup> siècle**

Période	Conseillers appartenant aux anciennes familles	Conseillers d'origine plus récente
1789-1799	28	33
1800-1815	13	13
1816-1830	7	15
1830-1848	8	47
1848-1852	4 (+ 2 cas incertains)	17
1856-1860	7	30
1860-1870	7	44
Total	74	199

*n.b.* : Le tableau 1 dénombre le nombre des conseillers de chaque origine par période sans tenir compte de la durée du mandat de chacun.

<sup>23</sup> Sans que leurs parents se soient mariés ou soient nés à Ivry.

<sup>24</sup> Sont considérés comme appartenant aux anciennes familles les individus qui ont au moins un couple de grands-parents mariés sur place. De nombreux cas incertains, faute notamment de prénom permettant l'identification du conseiller, ont été cependant ajoutés à cette catégorie quand il s'agissait d'un patronyme typique de l'ancien village tel que Bourdilliat.

La Restauration ouvre une nouvelle ère en termes de participation des anciennes familles à la vie locale. Les données ne sont pas parfaitement comparables car elles ne sont pas produites dans le même cadre institutionnel. En effet, après les élections du début de la période révolutionnaire, la nomination des conseillers passe ensuite par une désignation relevant du préfet, et non plus par l'élection, jusqu'en 1831. Les historiens, depuis Maurice Agulhon<sup>25</sup>, considèrent cependant que la Monarchie de Juillet en rétablissant l'élection des conseillers municipaux, même dans un cadre censitaire, ouvre la voie à une politisation durable des populations, y compris des catégories populaires<sup>26</sup>. Il est cependant évident que dans le cadre de nombre de villages proches de Paris, la politisation est déjà forte, au sens où les communautés villageoises apparaissent fréquemment divisées par les options politiques des uns et des autres<sup>27</sup>.

Pour autant, ces variations institutionnelles ne semblent pas affecter la participation des anciennes familles ivryennes aux affaires municipales. À partir de la Restauration, et de manière continue jusqu'à l'instauration de la Troisième République, on compte, pour chaque régime ou période de 10 ou 15 ans, entre 7 et 8 conseillers municipaux susceptibles d'être reliés généalogiquement aux vieilles lignées de cultivateurs de la commune. La période de la Seconde République fait un peu exception mais elle est courte et mouvementée à beaucoup d'égards. Dans les années 1850, dans cette décennie qui précède l'annexion, alors que les cultivateurs sont devenus très minoritaires, la ville dépassant les 13 000 habitants au recensement de 1856, le conseil compte toujours sept conseillers qui font partie de cette population ancrée généalogiquement dans la commune. Au total, ce nombre de 7 ou 8 conseillers enracinés, quelles que soient les variations du nombre de conseillers durant chaque période ou régime, est une constante valable jusqu'à l'instauration de la III<sup>e</sup> République. Cela signifie concrètement que, de 1815 jusqu'aux années 1860, il y a toujours deux ou trois conseillers municipaux qui appartiennent aux

---

<sup>25</sup> « Le changement ainsi apporté par la loi de 1831 par rapport au régime antérieur est incomparablement plus grand que celui qu'apporteront les lois à venir ; car c'est la réapparition légale, après trente ans d'éclipse, de la politique au village, ou de sa possibilité ». M. Agulhon, *Op. cit.* p. 263.

<sup>26</sup> Christine Guionnet, « Élections et apprentissage de la politique. Les élections municipales sous la Monarchie de Juillet », *Revue française de science politique*, 46<sup>e</sup> année, 4, 1996. pp. 555-579.

<sup>27</sup> Ph. Daumas, *Op. cit.*, pp. 64-71. Ivry est l'un des villages sur lesquels l'auteur appuie sa démonstration.

anciennes familles, paysannes essentiellement, de la commune sur la dizaine que compte chaque conseil<sup>28</sup>.

## Qui sont les conseillers municipaux d'Ivry ?

Les Ivryens qui disposent d'ascendants dans la commune depuis plusieurs générations restent donc constamment présents et, à cet égard, représentés au conseil municipal jusqu'à 1870 au moins, c'est-à-dire bien après la disparition du village. Mais qui les représente précisément ? Cette question pose en soi plusieurs difficultés.

La première tient au fait que nous nous appuyons sur le postulat que ces conseillers enracinés dans le territoire ivryen expriment une forme de persistance des anciennes structures sociales et qu'ils défendent le point de vue et les intérêts de cette population dont la présence précède l'industrialisation et l'urbanisation de la commune. Rien ne le démontre *a priori* et les registres de délibérations municipales sont trop succincts pour en apporter la preuve. La plupart du temps, ils ne relatent guère les débats au sein du conseil mais font seulement état des décisions prises à l'issue d'éventuelles discussions internes. Il est donc impossible de cerner la position spécifique des conseillers issus des vieilles lignées ivryennes.

Au-delà de la capacité de ces élus à représenter ceux qui partagent le même enracinement dans la commune qu'eux et à défendre des intérêts communs, il est également difficile de comprendre pourquoi tel individu plutôt qu'un autre, qui partage les mêmes caractéristiques généalogiques, participe ainsi à la gestion des affaires de la commune. En outre, l'imprécision sur l'identité des membres du conseil complique l'établissement d'un profil type de l'élu enraciné et des attributs qui le conduisent à devenir conseiller. L'information dont nous disposons pour chacun des conseillers que nous avons identifiés comme appartenant aux familles les plus anciennes de la commune par leur patronyme s'avère très incomplète sur leur profession mais aussi, souvent, sur leur prénom.

---

<sup>28</sup> Nous ne nous sommes pas livré à un examen détaillé conseil par conseil pour deux raisons : d'une part, ces listes sont parfois inexistantes et leur reconstitution par l'examen des signatures lors des délibérations, sans garantie que tous soient présents, est parfois hasardeuse ; d'autre part, nous n'avions pas pour intention de faire l'histoire politique de la commune au 19<sup>e</sup> siècle même si celle-ci n'a jamais été écrite. L'histoire politique d'Ivry, comme celle de bien des villes de la banlieue rouge semble généralement commencer avec le socialisme. Voir Emmanuel Bellanger, *Ivry, banlieue rouge. Capitale du communisme français, XX<sup>e</sup> siècle*, Paris Creaphys, 2017.

Dans 39 des 74 cas relevant de cette catégorie de membres du conseil municipal<sup>29</sup>, la documentation fournit une information sur leur profession. Dans ce groupe le monde agricole est très majoritaire. On compte 14 « cultivateurs » mais aussi 6 « laboureurs » (avant 1815) ainsi que 6 « vigneron », également avant 1815, et un « fermier », celui du chapitre de la cathédrale cette fois, et non de l'archevêque. Cette évolution des dénominations traduit à la fois des évolutions agraires et des évolutions dans les dénominations. La place de la vigne ne cessant de décroître au cours du premier 19<sup>e</sup> siècle, il n'est pas surprenant que l'appellation « vigneron » disparaisse également des mentions de professions. Le terme de « laboureur », hérité de l'Ancien Régime, est remplacé par celui de « cultivateur » dont l'emploi devient général dans les pratiques administratives et dans les déclarations des individus concernés<sup>30</sup>. On trouve donc des élus qui se déclarent « cultivateurs » jusque dans les années 1860. 6 autres élus, parmi les enracinés, se déclarent « propriétaires », y compris en fin de période, appellation aux significations variées qui désigne aussi bien celui qui possède le foncier que celui qui le cultive ou l'a cultivé et a pris sa retraite.

Il n'y a pas pour autant, parmi les conseillers, une parfaite superposition entre le monde agricole et l'enracinement. Les élus appartenant aux anciennes familles comptent aussi en leur sein trois « menuisiers », deux « maîtres-maçons » ainsi que deux « marchands de vin ». Ces conseillers représentent donc un monde majoritairement paysan mais aussi, de manière plus secondaire, celui de l'artisanat traditionnel et des marchands dans sa dimension la plus ordinaire. Les professions plus proprement liées au développement industriel d'Ivry sont totalement absentes.

La physionomie professionnelle du groupe des élus non enracinés est évidemment très différente. Sur les 111 mentions de professions de ces 199 élus, 2 seulement se déclarent « cultivateurs », un troisième « jardinier », le quatrième est le « fermier de l'archevêque ». Ce sont les propriétaires et rentiers qui dominent ce groupe avec 27 membres, suivis par 17

---

<sup>29</sup> Il serait bien entendu possible de compléter cette information professionnelle grâce à celles contenues dans le fichier démographique mais nous n'avons pas souhaité le faire, d'une part, pour des raisons méthodologiques d'ordre général qui tiennent au respect de la cohérence initiale de l'archive et, d'autre part, pour des raisons pratiques : le fichier démographique est complet jusqu'en 1830 seulement. L'utiliser pour obtenir des informations sur la profession des élus reviendrait à biaiser la donnée en surreprésentant les mentions professionnelles des élus avant cette date ou à attribuer des mentions de profession anciennes au moment de leur mandat pour les membres du conseil désignés après 1830.

<sup>30</sup> Jean Pierre Lethuillier, « Du laboureur au cultivateur : réflexions sur un changement de mot », dans Annie Antoine (éd.), *Campagnes de l'Ouest. Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire. Actes du colloque de Rennes, 24-26 mars 1999*, Presses universitaires de Rennes, 1999, pp. 91-104.

marchands (dont 6 de bois et 9 de vin). Viennent ensuite les « fabricants », au nombre de 12, qui fabriquent de la chaux, des clous, du papier vernis ou encore des wagons, des produits chimiques, des boulons et des chapeaux, etc. À cela s'ajoutent quelques professions libérales au sens large (quatre « médecins », un « architecte », un « avocat », deux « conseillers d'Etat ») et, enfin, quelques artisans (dont trois « bouchers » et un « charpentier »).

Au total, tout incomplète que soit cette description des professions des conseillers, ce sont bien deux mondes assez différents qui se côtoient au sein de l'instance municipale tout au long de la période 1789-1870. La domination du « vieux village » sur les affaires publiques prend définitivement fin dès 1815 mais ses représentants maintiennent une présence effective, certes minoritaire mais non marginale, au sein du conseil municipal jusqu'à la fin du Second Empire. Au regard du poids démographique de ces anciennes familles face à l'explosion urbaine de la commune, il est même possible de considérer que leur représentation au sein du conseil est encore très favorable, du moins en proportion, même après l'annexion.

### Des stratégies familiales en politique ?

De ce point de vue, la présence dans le conseil municipal après 1815 des élus enracinés ne peut se lire comme le résultat proportionné de la place qu'occupent les individus appartenant aux anciennes familles dans la population globale d'Ivry. En effet, ils sont toujours aussi nombreux dans la population des conseillers entre 1815 et 1870, alors que leur poids ne cesse de se réduire dans la population générale.

L'analyse des mariages a montré que les familles les plus enracinées cherchaient à se maintenir, voire à renforcer leurs positions par des mariages croisés et par une exclusion assez générale des nouvelles populations de leur marché matrimonial comme de leur cercle de sociabilité. Pour autant, il est plus difficile d'interpréter leur participation à la vie publique comme le résultat d'actions concertées. La participation aux conseils municipaux résulte en effet d'abord de facteurs exogènes à ce groupe de familles : leur entrée dans le conseil ne dépend pas uniquement d'elles, mais d'abord, selon les phases politiques, d'une



élection ou d'une nomination par le préfet de la Seine. Elle est également conditionnée par la fortune foncière des individus durant les périodes de suffrage censitaire.

Certaines familles semblent pourtant beaucoup plus actives que d'autres au sein de ces conseils. Peut-on au moins partiellement comprendre ce qui les distingue les unes des autres ? La notion de famille en soi est ici problématique. Faut-il considérer un groupe lignager ou étendre cette notion de famille à une parenté plus large ? Sur ce point, les sources et la base de données démographique commandent la définition. Parce que le fichier démographique s'arrête en 1830, raisonner par lignée et, plus encore, en englobant les branches collatérales, est plus compliqué.

Nous avons donc opté pour une solution plus « élémentaire » qui consiste à envisager la position de chaque élu, non pas au sein de son lignage ou de sa parenté précisément établie, mais au sein de son groupe patronymique. Etant donné la variété du stock de patronymes dans la commune et le fait que les élus qui nous intéressent appartiennent par définition à des familles caractérisées par une forte sédentarité géographique, nous avons considéré que le nombre d'individus ayant le même patronyme fournissait un indice *proxy* acceptable de l'étendue de leur réseau de parenté au sein de la commune<sup>31</sup>.

L'appartenance au même groupe patronymique dans la commune peut recouper, sans se confondre avec eux, des groupes de parents dont les liens sont redoublés de diverses manières. Ces groupes patronymiques ne forment pas pour autant des « fronts de parenté »<sup>32</sup> ou de « pools familiaux »<sup>33</sup>. Cela tient au fait, essentiel, qu'ils ne prennent pas en compte les effets de l'alliance matrimoniale comme un des moyens de redoubler les liens entre les membres du groupe, d'une part, et que, d'autre part, cette méthode conduit à perdre de vue les liens de parenté établis en ligne féminine. Toutefois, il nous semble intéressant de comprendre dans quelle mesure la présence de tel ou tel individu parmi les conseillers municipaux reflète simplement l'étendue de sa parenté, approchée ici par la

---

<sup>31</sup> Les travaux de démographie historique et d'anthropologie de la parenté ont eu fréquemment recours à l'homonymie comme pis-aller à l'identification précise de la parenté d'un individu, qu'il s'agisse, par exemple, de mesurer des niveaux de consanguinité dans une population (voir Michel Vernay, Alain Bideau et Guy Brunet, « Flux matrimoniaux et identité génétique : choix du conjoint et patronymes dans le Haut-Bugey au 19<sup>e</sup> siècle, *Le Choix du conjoint*, Lyon, Programme Rhône-Alpes en sciences humaines, 1998, pp. 187-208) ou encore d'évaluer le rôle de la famille dans les liens de parrainage sur la longue durée (voir Guido Alfani, Vincent Gourdon et Isabelle Robin (dir.), *Le parrainage en Europe et en Amérique. Pratiques de longue durée (16<sup>e</sup>-21<sup>e</sup> siècle)*, Bruxelles, Peter Lang, 2015).

<sup>32</sup> Giovanni Levi, *Le Pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèques des histoires, 1989.

<sup>33</sup> Jérôme-Luther Viret, « Alliances et réseaux familiaux en Île-de-France (milieu XVI<sup>e</sup>-milieu XVII<sup>e</sup> siècles) », *Annales de démographie historique*, 2003-2, pp. 155-175.

fréquence de son patronyme, ou, au contraire, si certains groupes patronymiques se distinguent par une forme de prédilection pour les fonctions municipales.

**Tab. 2 Fréquence des patronymes dans le fichier démographique et accès aux fonctions municipales à Ivry de 1789 à 1870**

Patronyme	Individus des deux sexes	Hommes seulement	nb de conseillers <sup>34</sup>
Leroy	304	156	16
Noblet	211	104	4
Collet	137	73	5
Charpentier	132	57	0
Bourdilliat	109	55	9
Jolly	107	49	8
Pillet	103	56	5
Cochet	89	46	5
Badé	77	33	0
Barrier	76	36	0
Raimond	49	21	0
Rousseau	47	27	2
Leclerc	41	17	0
Jubert	40	17	0
Perdrier	39	20	0
Renard	39	18	0
Leroux	38	17	0
Brière	38	17	0
Gallet	36	16	2
...	...	...	
Honfroy	27	15	4

Le tableau 2 ne fait pas apparaître de différence significative du point de vue de la relation entre la taille du groupe patronymique et la fréquence des participations au conseil municipal, à deux exceptions près. D'une manière générale, on peut considérer que le nombre des conseillers municipaux fournis par un groupe patronymique<sup>35</sup> dépend avant

<sup>34</sup> Le tableau 2 comptabilise les conseillers par période. Ainsi un même individu conseiller sous la Révolution et sous l'Empire est comptabilisé deux fois mais une seule fois par période même s'il a exercé plusieurs mandats au cours d'une même période

<sup>35</sup> Précisément nous ne calculons pas un nombre de conseillers portant tel patronyme mais le nombre de fois où un conseiller portant tel patronyme est membre du conseil pour chaque « régime » politique. Ainsi un même individu qui fait deux mandats sous la Monarchie de Juillet est compté une fois pour cette période, mais un même individu qui effectue un mandat sous deux régimes différents est compté une fois dans chaque régime.

tout de la taille de celui-ci et que leur investissement est proportionné à leurs forces disponibles. Les Leroy avec 304 individus mentionnés dans le fichier démographique fournissent ainsi 16 fois des conseillers entre la Révolution et la fin du Second Empire quand les Pillet avec 103 occurrences envoient à cinq reprises des membres au conseil au cours de la même période. Dans une mesure « à la louche », nous pouvons estimer qu'il faut disposer d'environ 20 parents dans le fichier démographique pour envoyer l'un d'entre eux – un homonyme en tout cas – au conseil municipal. Ce calcul est très approximatif et comporte plusieurs biais. En particulier, le fichier démographique s'arrêtant en 1830 il ne mesure pas l'intégralité de la parenté patronymique d'un individu entrant au conseil après cette date. Néanmoins, il apparaît clairement que sept des huit plus importantes familles de l'ancien village<sup>36</sup> – les huit patronymes les plus fréquents – envoient un membre au conseil pour chaque groupe d'une vingtaine d'homonymes. Si on prend en compte uniquement les hommes parmi les homonymes, puisqu'ils sont les seuls à pouvoir siéger au conseil municipal, le rapport n'est pas modifié.

Deux cas font exception : les Charpentier, qui sont très nombreux à Ivry mais n'envoient personne au conseil, et les Honfroy, qui forment un groupe de taille plus modeste mais envoient 5 fois des conseillers au cours de la période. De ce point de vue, et cela n'est pas surprenant, la taille du réseau familial et le degré d'enracinement des familles dans le territoire communal ne peuvent tout expliquer.

On dénombre 132 Charpentier dans le fichier démographique entre 1690 et 1830. Le premier acte relevé les concernant remonte en fait à 1688 avec la naissance de Pierre qui meurt célibataire en 1766 tandis que le dernier acte date de 1818 avec le décès de Jean à l'âge de 78 ans. Il s'agit, d'après les mentions des actes paroissiaux et d'état civil, d'une famille de vigneron et de laboureurs pour l'essentiel. Rien ne les distingue de ce point de vue des Collet et des Bourdilliat qui sont à peu près aussi nombreux dans le fichier démographique mais envoient respectivement 5 et 9 conseillers à la mairie. Le groupe patronymique Charpentier compte même un marguillier, signe de l'implication dans la vie de la paroisse au 18<sup>e</sup> siècle, avec François « ancien vigneron et ancien marguillier », mort le 2 mai 1782 à 82 ans. Le seul élément qui semble distinguer les Charpentier des groupes patronymiques équivalents tient en fait à son destin démographique. En interrogeant la base démographique, nous constatons que le groupe patronymique s'éteint parce qu'il compte

---

<sup>36</sup> Pour chacun de ces patronymes, le fichier signale un ou, le plus souvent, plusieurs parents à Ivry entre 1650 et 1700.

surtout des filles et très peu de garçons survivant en fin de période. Si on relève l'ensemble des naissances Charpentier entre 1780 et 1830, on dénombre dans le fichier démographique 14 naissances de filles contre seulement 7 garçons. Parmi eux 4 meurent en bas âge, 2 sont de destin inconnu. Un seul, François-Jean, né le 20 août 1781, se marie à Ivry le 18 septembre 1810 avec Catherine Elisabeth Pillet. Il se déclare alors maçon. L'extinction du patronyme, faute de garçons survivants en nombre, est donc la principale explication de l'absence des Charpentier dans la vie publique de la commune au 19<sup>e</sup> siècle. Cet élément est confirmé par la consultation du cadastre de 1840. La matrice cadastrale compte un seul propriétaire portant ce patronyme, Jean Charpentier, qui possède seulement 40 ares 92 de vignes et de jardin. À la faiblesse numérique du groupe s'ajoute la barrière de la fortune lors des périodes d'élections censitaires.

Le cas Honfroy est assez différent. Contrairement aux Charpentier, il s'agit d'un groupe patronymique de taille bien plus modeste, avec 27 homonymes dans le fichier démographique entre 1690 et 1830, mais qui parvient à envoyer à 5 reprises des conseillers municipaux sous les différents régimes politiques qui vont de la Révolution à la fin du Second Empire. En outre, il ne s'agit pas d'une famille de paysans, mais d'artisans. Toutes les mentions professionnelles contenues dans les registres paroissiaux et l'état civil évoquent des menuisiers, et jamais les métiers de la terre. La forte présence de ce patronyme au sein du conseil municipal correspond à une culture politique familiale spécifique. Pierre Jacques, menuisier est né en 1752 et entre au conseil en 1801. Son fils Pierre Georges, né en 1785, menuisier également, est conseiller municipal sous la Restauration (en 1826 précisément) et à nouveau sous la Monarchie de Juillet, et même maire en 1835. Le fils de ce dernier, Pierre Théodore, né en 1812 à Ivry lui aussi, entre à son tour au conseil pendant la Seconde République et en est encore membre dans les années 1850, puis après l'annexion de 1860. C'est donc moins un groupe patronymique qui est présent au conseil municipal qu'une famille au sens réduit d'une lignée ou d'une dynastie où se transmet, d'une génération à l'autre, le goût de la chose publique.

Au total, l'examen de la place de chaque groupe patronymique ne fait pas apparaître un comportement spécifique à un groupe plutôt qu'à un autre. Chacun semble dans l'ensemble contribuer à la mesure de ses ressources humaines disponibles. Seuls les Charpentier, parmi les huit groupes patronymiques les plus importants (plus de 90 membres dans le fichier démographiques), ne participent pas à la vie municipale faute d'hommes en nombre dans leur descendance à partir de la fin du 18<sup>e</sup> siècle.

L'examen de la chronologie de la participation des Ivryens issus des principales anciennes familles permet toutefois de préciser le rapport au politique de ces individus. Le tableau 3 détaille la temporalité de cette participation à la vie politique locale pour chacun des huit groupes patronymiques qui envoient à quatre reprises au moins, sous les différents régimes, l'un de ses membres au conseil municipal, à savoir sept des huit plus importants groupes patronymique (sans les Charpentier donc), auxquels s'ajoutent les Honfroy.

**Tab. 3 Chronologie de la présence au conseil municipal des patronymes les plus représentés (au moins 4 fois) entre 1789 et 1870**

Patronyme	Période						
	Révolution 1789-1799	Consulat, Empire 1800-1815	Restauration	Monarchie de Juillet	2e Rep.	II Emp. 1852- 1859	II Emp. 1860- 1870
Leroy	9	3	2			1	1
Noblet	2	1	1				
Collet	1	2	1	1			
Bourdilliat	4	2		1	1	1	
Jolly	4	1	1	2			
Pillet	1	1				2	1
Cochet	3			1		1	
Honfroy		1		1	1	1	1

Le premier résultat observable est la concentration de la participation des anciennes familles avant 1815 et l'explosion démographique de la commune. Il n'appelle pas davantage de commentaire dans la mesure où cela ne fait que traduire une réalité bien mise en évidence par le tableau 1. Il est plus intéressant, en revanche, de s'intéresser aux profils des individus qui rejoignent le conseil municipal une fois les structures économiques et sociales de la commune profondément transformées par l'urbanisation et le développement des activités industrielles.

L'analyse du profil des 16 individus<sup>37</sup> qui disposent d'un enracinement généalogique important dans la commune et qui entrent au conseil après l'avènement de Louis-Philippe

<sup>37</sup> Il s'agit de onze individus appartenant aux huit groupes patronymiques du tableau 3 auxquels s'ajoutent 5 individus qui disposent d'un degré d'enracinement généalogique équivalent mais qui appartiennent à des groupes patronymiques de plus petite taille.

montre en effet un certain nombre d'évolutions, notamment sur le plan professionnel. Les données restent fragiles dans la mesure où elles sont incomplètes. Toutefois, sur ces 16 conseillers, un seul, Antoine Pillet, élu en 1870, est signalé comme « cultivateur ». Toutes les autres mentions de profession relèvent du milieu de l'artisanat ou du commerce : deux « marchands », un « maître carrier », trois « maçons » ou « maîtres-maçons », deux « menuisiers ». Enfin, trois individus sont dits « propriétaires » ou « rentiers ». La profession des quatre derniers conseillers n'est pas précisée. Parmi les trois propriétaires ou rentiers, la présence d'un ou de deux anciens cultivateurs est possible, voire probable. Cependant, ce qui semble ici remarquable, au sein de ce groupe de conseillers appartenant aux anciennes familles, c'est la proportion importante de métiers extérieurs au monde agricole. La présence des anciennes familles reste donc constante après 1815, avec toujours 7 ou 8 conseillers issus de ce monde lors de chaque période politique, mais elle évolue de manière interne. Le poids des cultivateurs s'estompe au profit de métiers plus en phase avec la dynamique économique de la commune et aussi davantage en lien avec le développement de Paris.

Comment interpréter ce recul du cœur paysan des anciennes familles de la vie municipale qu'elles dominaient de manière écrasante à la Révolution ? Deux lectures au moins sont possibles. La première met en avant l'adaptation de ces individus au nouveau cadre dans lequel ils sont conduits à vivre ; ces familles de cultivateurs, faisant le constat des limites de l'activité agricole, se tourneraient davantage vers les métiers de l'artisanat et du commerce. L'autre interprétation revient à considérer l'apparition de ces nouveaux métiers chez les conseillers issus des anciennes familles comme le signe de l'effacement et du repli du monde des cultivateurs proprement dit de la vie publique locale. Les deux explications, selon les individus, peuvent se compléter l'une et l'autre. Toutefois, le maintien d'une importante propriété foncière agricole (chapitres 4 et 5), le renforcement des alliances matrimoniales entre familles de cultivateurs, d'une part, l'absence presque totale de relations de sociabilité avec Paris et avec les nouvelles populations observées dans les dernières années qui précèdent l'annexion (chapitre 7), d'autre part, conduisent plutôt à privilégier l'impression d'un effacement global des anciennes familles paysannes de la vie municipale.

De ce point de vue, il est difficile d'affirmer que seul l'enracinement est un élément déterminant pour expliquer que certains de ceux qui partagent cette caractéristique continuent d'investir les instances municipales sous le Second Empire. Au-delà de l'effet

mécanique de la taille des groupes – qui vaut pour les ensembles patronymiques de plus de 100 personnes – sur la participation au conseil municipal, les attributs professionnels, les pratiques propres à chaque famille – le goût prononcé des Honfroy pour la chose publique par exemple – semblent des éléments bien plus décisifs pour expliquer ces parcours au sein de la municipalité.

### III. Enracinement et identité à l'épreuve des transformations du territoire

La participation au sein du conseil municipal n'est qu'une forme d'expression, parmi d'autres, de l'investissement dans la vie de la commune et n'est surtout qu'une manifestation parmi d'autres des formes d'attachement à un territoire. D'autres instances et lieux de délibération collective ou de rencontre permettent d'apprécier le rapport que les anciennes familles entretiennent avec leur commune au fur et à mesure de ses transformations. La documentation est cependant souvent plus fragmentaire que ne le sont les listes de conseillers municipaux ; elle n'est jamais disponible en continu sur de longues périodes, ce qui rend son interprétation plus délicate. Leur examen conduit néanmoins à identifier certains espaces de sociabilité ou de délibération collective privilégiés par les anciennes familles, d'une part, et des lieux et des instances qu'elles délaissent plus rapidement, de l'autre. Cependant, le caractère lacunaire de la documentation conduit bien souvent à émettre des hypothèses plutôt qu'à décrire de manière assurée le rapport des vieux Ivryens à leur territoire communal et ses évolutions au cours du 19<sup>e</sup> siècle.

#### Fabrique et confréries, des bribes de formes d'attachement au territoire ?

Les confréries donnent à voir une forme de participation à la vie collective de la commune très différente de celle qui se manifeste à travers le fait d'être membre du conseil municipal. Par leur objet, le mode de désignation de leurs membres et leur caractère plus associatif qu'institutionnel ou politique, les confréries permettent d'observer les Ivryens dans des formes d'engagement qui relèvent en même temps de la religion et de la sociabilité

villageoise puis urbaine<sup>38</sup>. La participation personnelle aux confréries dépend de plusieurs paramètres. Le premier est évidemment lié aux convictions religieuses de chacun puisque les confréries ont d'abord pour objet de permettre l'expression de la piété des laïcs. Elle dépend également de leur mode de fonctionnement. À cet égard, la Révolution a renforcé la liberté individuelle<sup>39</sup>. Désormais, dans les confréries du 19<sup>e</sup> siècle, à l'inverse de certaines d'entre elles sous l'Ancien Régime, l'adhésion se fait sur la base du volontariat et non d'une inscription automatique de tous les jeunes gens<sup>40</sup>. La participation dépend aussi, au-delà de la dimension strictement religieuse de l'engagement, des attendus que chacun en a en termes de sociabilité mais aussi en termes d'accès éventuel à certaines ressources. En effet, les confréries sont aussi, de fait, bien souvent des espaces d'entraide et de solidarités collectives entre membres<sup>41</sup>. Cela étant dit, toutes les motivations qui conduisent à adhérer à une confrérie sont évidemment difficiles à identifier à l'échelle des individus.

La première contrainte tient à l'appréciation du degré de religiosité et de piété des Ivryens. La mesure de la croyance religieuse reste un exercice très délicat à réaliser<sup>42</sup>, qui peut être l'objet d'une recherche spécifique. Nous nous contenterons ici de la caractériser uniquement à travers un indicateur de la pratique religieuse en nous appuyant, d'une part, sur l'historiographie, et, d'autre part, sur une mesure simple de la pratique du baptême à Ivry au 19<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'abord pour nous de nous assurer que la pratique religieuse est un comportement encore largement répandu dans l'ensemble de la population, et particulièrement au sein des anciennes familles.

Philippe Daumas, dans son ouvrage sur la vie et les relations familiales en Ile-de-France pendant et après la Révolution, indique que, dans les communes des environs de Paris, la pratique religieuse sous ses différentes formes (mariage religieux, baptême, respect des délais prescrits pour son administration, respect des interdits de Carême et des temps clos, etc.) ne cesse de diminuer<sup>43</sup>. Ce recul des pratiques (ou du respect de leurs modalités de

---

<sup>38</sup> Maurice Agulhon, *La sociabilité méridionale. Confréries et associations dans la vie collective en Provence orientale à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Aix-en-Provence, 1966.

<sup>39</sup> Régis Bertrand, « Les confréries de Provence face à la Révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 306, 1996, pp. 635-647.

<sup>40</sup> Stefano Simiz, *Confréries urbaines et dévotion en Champagne (1450-1830)*, Lille, Presses du Septentrion, 2002, chapitre 7.

<sup>41</sup> Eleonora Canepari, « Structures associatives, ressources urbaines et intégration sociale des migrants (Rome, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle) », *Annales de démographie historique*, 2012-2, pp. 15-41.

<sup>42</sup> Gabriel Le Bras, le fondateur de la sociologie religieuse, avait clairement identifié cette difficulté et proposé une série d'indicateur de la religiosité.

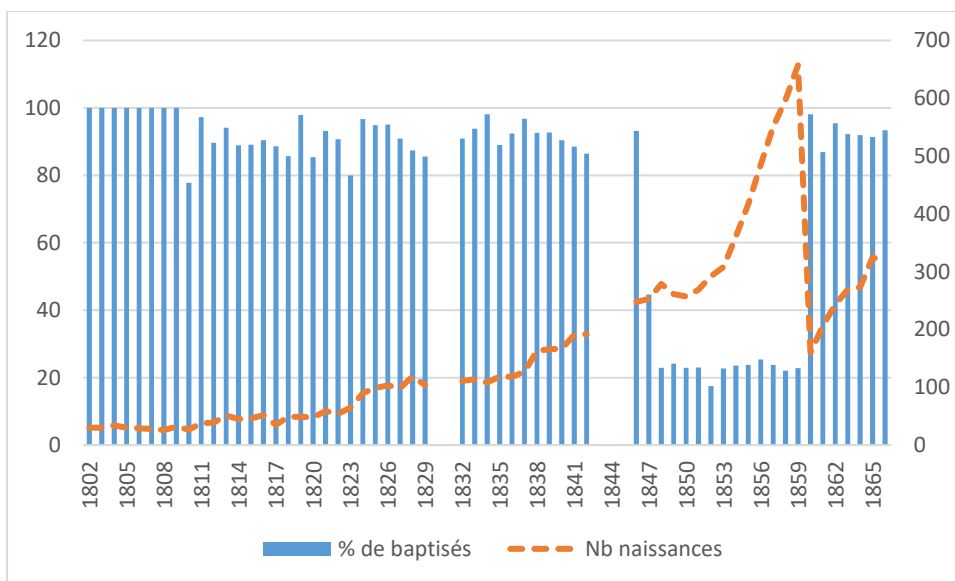
<sup>43</sup> Ph. Daumas, *Op. cit.* pp. 87-117.



mise en œuvre), souligne l’auteur, s’inscrit dans une large mesure dans la continuité d’un processus entamé avant la Révolution. Le retour à un certain respect des normes prescrites par l’Eglise, constaté sous l’Empire dans la foulée de la mise en place de l’Eglise concordataire, vient, pour le baptême par exemple, « apurer le passif révolutionnaire »<sup>44</sup> et signale la reprise en main par la hiérarchie catholique de la vie des paroisses ; mais ce regain est à beaucoup d’égards sans lendemain. Dès les années 1810 un recul de la conformité religieuse des populations face aux normes de l’institution ecclésiastique est à nouveau observable. Ivry s’inscrit dans le mouvement général que l’auteur dessine pour les onze communes de son échantillon.

La pratique du baptême à Ivry semble cependant indiquer que le recul de la pratique religieuse s’y produit plus tardivement, en particulier pour les populations les plus enracinées.

**Fig. 1 Pourcentage d’enfants baptisés à la paroisse Saint-Pierre-Saint-Paul et nombre des naissances à Ivry entre 1802 et 1866**



Sources : archives municipales d’Ivry-sur-Seine, E<sup>2</sup><sub>4</sub> à E<sup>2</sup><sub>46</sub>, archives départementales, 28J 668 à 682.

Nous pouvons, certes, observer un recul de la pratique du baptême après 1810, qui concerne alors 8 à 9 naissances sur 10, dans la mesure où celle-ci était universelle entre 1802 et 1809.

<sup>44</sup> Vincent Gourdon, *Les révolutions du baptême en France de 1789 à nos jours*, mémoire inédit d’HDR, 2013, p. 133.

Toutefois ce taux de 85 à 95 % d'enfants baptisés reste ensuite constant des années 1810 jusqu'en 1846 alors même que le nombre de naissances explose, passant d'une quarantaine par an dans la décennie 1810 à plus de 200 dans les années 1840. À partir de 1847, on assiste à un véritable effondrement apparent du baptême, qui tombe à 44 % en 1847, puis se situe ensuite autour d'un quart des naissances de 1848 à 1859. On peut certes arguer de l'impact de la période révolutionnaire pour expliquer le recul net de cette pratique, mais elle n'est pas seule en cause dès lors que l'effondrement débute en 1847 et se prolonge bien après la fin de la II<sup>e</sup> République. En réalité la chute drastique du rapport naissances à Ivry/baptisés dans la paroisse Saint-Pierre-Saint-Paul s'explique d'abord par la création en 1847 d'une nouvelle paroisse, celle des Deux-Moulins, qui capte à son profit une partie des baptêmes<sup>45</sup>. Le taux d'enfants baptisés par rapport au nombre de naissances remonte seulement après l'annexion mais de manière spectaculaire à des niveaux équivalents à ceux des années 1810 à 1845, soit 8 à 9 naissances sur 10 donnant lieu à un baptême.

Ces fortes variations mériteraient de plus amples explications et justifieraient une étude spécifique. Pour notre enquête, deux points retiennent notre attention. D'une part, le fait que la pratique reste extrêmement majoritaire jusqu'à 1847, et que, passé l'épisode révolutionnaire de 1848, nonobstant la création d'une nouvelle paroisse, elle retrouve des niveaux très élevés dans les années 1860. En ce sens, nous pouvons affirmer que la population ivryenne n'est pas déchristianisée au point que les sources religieuses ne présentent plus un intérêt certain pour étudier les comportements de la population dans son ensemble<sup>46</sup>. D'autre part, nous pouvons interpréter la remontée spectaculaire du taux de baptisés post-annexion comme un indice de la persistance de cette pratique religieuse dans la partie de la commune qui comprend la population la plus enracinée. En effet, l'annexion de 1860 concerne le quartier de la Gare et des Deux-Moulins, soit la nouvelle paroisse, où

---

<sup>45</sup> Nous n'avons pas pu avoir accès, pour le moment, aux archives de la paroisse des Deux-Moulins. Le relevé des adresses des parents dans les actes de naissances permettrait de ne comptabiliser que les naissances qui peuvent donner lieu à un baptême à la paroisse Saint-Pierre-Saint-Paul du bourg et d'améliorer la figure 1. D'une manière générale, il faut confesser que dans le cadre de ce mémoire d'HDR nous n'avons pas exploré les fonds des archives de l'Archevêché de Paris. Ces archives sont susceptibles d'apporter d'importants éclairages à la fois sur la pratique religieuse et les formes de sociabilité au sein de la commune, aussi bien lors du baptême que du mariage religieux ou encore au sein des confréries dont nous proposons ici une étude partielle.

<sup>46</sup> Dans une banlieue où globalement la pratique religieuse faiblit, y compris dans la part paysanne de sa population, Ivry offre encore un profil intermédiaire, selon P.-O. Boudon qui s'appuie sur les taux de pascalisants relevés dans la grande enquête pastorale de 1854. À Ivry ce taux se situe encore entre 11 et 15 %, ce qui en fait une « paroisse [qui] connaît un noyau solide de pratiquants même si la masse est indifférente », Jacques-Olivier Boudon, *Paris capitale religieuse sous le Second Empire*, Paris, Cerf, 2001, pp. 244-288, en particulier pp. 254-256.

les vieilles familles ivryennes ne vivent pas. Le départ de cette population plus récente, et aussi pour partie plus instable, fait remonter le taux de baptême parce que cette césure redonne un poids plus important à la population du bourg historique et, par-là, aux anciennes familles de la commune. En outre, en relevant de manière nominative les baptêmes entre 1802 et 1829 et en les comparant aux registres de naissance de l'état civil nous pouvons constater que, dans leur immense majorité, les enfants non baptisés ne disposent pas d'un ancrage généalogique important dans la commune. Sur les 150 enfants nés à Ivry qui ne sont pas baptisés à Saint-Pierre-Saint-Paul dans cette période, une vingtaine environ appartiennent aux anciennes familles ivryennes (au sens où ils forment au moins la 3<sup>e</sup> génération née sur place). L'essentiel du recul apparent de la pratique baptismale à Ivry provient donc des nouveaux habitants<sup>47</sup>.

La persistance globale de la pratique du baptême valide donc le recours à la documentation relative à la vie religieuse pour analyser les formes d'inscription dans le territoire de la commune et, en l'espèce, dans la paroisse, chez les habitants issus des anciennes familles. Nous pouvons du moins considérer que la pratique religieuse catholique fait encore partie des éléments qui cimentent l'identité de la commune jusqu'aux années 1860 et qu'elle peut donc encore constituer un élément de cohésion propre aux anciennes familles. À ce titre, il est pertinent de recourir aux archives des confréries de la paroisse Saint-Paul, la seule existant dans la commune jusqu'à l'érection de la paroisse des Deux-Moulins en 1847<sup>48</sup>. Ivry dispose de deux confréries au 19<sup>e</sup> siècle, celle de Saint-Vincent et celle du Saint-Sacrement, pour lesquelles les archives municipales conservent quelques pièces qui ne nous renseignent que très partiellement sur leur organisation et, surtout, leur composition.

La confrérie du Saint-Sacrement est la première à être rétablie par le curé Roques à l'issue de la période révolutionnaire en 1807<sup>49</sup> ; elle a laissé un compte annuel pour 1828-29 ainsi qu'une liste des confrères pour l'année 1824-25. Ces deux documents indiquent donc la

---

<sup>47</sup> Il faut indiquer qu'Ivry compte aussi au 19<sup>e</sup> siècle une petite communauté protestante liée notamment à l'arrivée de migrants, en particulier venus de l'Est. Enfin, il n'est pas exclu que certaines naissances dans le quartier de la Gare donnent lieu à des baptêmes à Paris

<sup>48</sup> Une nouvelle Eglise, celle de Notre-Dame-de-la-Gare, sera érigée en 1856 et intégrée presque immédiatement dans Paris avec l'annexion du nord de la commune.

<sup>49</sup> Joseph Garin, *Histoire d'Ivry-sur-Seine*, 1930, pp. 455-56. Elle compte 140 membres en 1811 dont les noms des « premières familles du pays », c'est-à-dire non pas les plus vieilles familles pour le curé Roques mais les plus riches : le baron de Janzé, acquéreur du château de Bosc, le comte de Jaubert, gouverneur de la Banque de France, etc.

composition de la confrérie et permettent d’apprécier le degré d’ouverture de cette association aux nouveaux habitants de la commune.

La confrérie du Saint-Sacrement compte, en 1824-25, 176 membres, des hommes en majorité mais aussi un nombre important de femmes. Sans qu’il soit toujours possible d’identifier absolument chaque membre du fait de l’imprécision du document qui, parfois, omet le prénom du confrère et, plus encore, de la consœur quand elle est veuve, la composition de la confrérie, en termes d’ancrage généalogique de ses membres dans la commune (tab. 4), révèle déjà sa grande ouverture aux nouveaux habitants à la fin des années 1820. En effet, loin d’être un cercle réservé aux vieilles familles, la confrérie compte moins de 6 membres sur 10 pouvant faire valoir un ancrage généalogique remontant au moins aux grands-parents. Un tiers des membres ont migré à Ivry au cours de leur existence.

**Tab. 4. Ancrage généalogique des membres de la confrérie du Saint-Sacrement en 1824-1825**

Ancrage généalogique	Nb	%
2 grands-parents nés à Ivry au moins	101	57,4
Né à Ivry (un parent natif au moins)	1	0,6
Né à Ivry (parents non-natifs)	6	3,4
Non-natif	58	33,0
Indéterminé	10	5,6
Total	176	100

Il reste qu’il est compliqué d’aller au-delà de ce constat d’ouverture. L’adhésion à la confrérie se fondant sur le volontariat, tous les Ivryens, quel que soit leur degré d’ancrage généalogique, n’en sont pas membres. Nous pouvons simplement indiquer que cette confrérie, en tant que forme associative locale, ne peut servir de refuge à la préservation d’une identité villageoise en passe de disparaître, au regard de la rapidité avec laquelle les nouveaux habitants semblent l’investir, que ce soit en tant que simple membre ou aux postes à responsabilité de la confrérie.

Le compte annuel de la confrérie disponible pour 1828-1829 indique les noms des confrères en charge de son administration, qui sont au nombre de trois. Le premier est Jean-Marie Pillet, né en 1795 et vigneron d'après le fichier démographique. Il descend de deux anciennes familles du village, les Pillet par son père, les Collet par sa mère. Le deuxième, qui a le titre d'« administrateur comptable » de la confrérie, est Jean-François Fabry. Il est né en 1785 à Ivry et est maçon. Mais sa famille n'appartient pas au vieil Ivry. Son père, Christophe, carrier de profession, est né dans le diocèse de Soisson, sa mère, Charlotte Lhomme dans celui de Verdun ; ils se sont mariés à Ivry un an avant sa naissance en 1784. La femme de Jean-François Fabry, en revanche, Catherine Victorine Pillet, compte quatre générations de parents ivryens en lignes maternelle et paternelle. Le troisième membre du « bureau » de la confrérie est Jean-Nicolas Morin. Il n'est pas natif d'Ivry puisqu'il est né en 1774 à Meudon. Il est directeur à la verrerie, il a épousé en l'an XI à Ivry Marie-Nicole Noblet qui, elle, appartient à la cinquième génération au moins d'une lignée de Noblet vivant à Ivry.

Le trio qui administre la confrérie en 1828-29 reflète donc déjà les différentes strates de peuplement de la commune avec un membre au fort ancrage généalogique, un second né sur place et un troisième qui a migré à Ivry et s'y est marié. Mais les deux moins ancrés ont fait des mariages dans les plus anciennes familles du village, ce qui peut s'interpréter comme une forme de prolongement du contrôle de l'institution par les anciennes familles. Il est difficile toutefois d'en faire la preuve car la désignation de ce trio d'administrateurs ne dépend pas seulement des membres de la confrérie mais également du curé de la paroisse qui peut avoir aussi, de manière prioritaire, la volonté d'associer les nouveaux paroissiens à cette confrérie d'abord destinée à renforcer la piété des laïcs et non à préserver, par ce biais, une identité villageoise malmenée par l'explosion démographique.

L'autre confrérie, celle de Saint-Vincent, qui est créée, semble-t-il, entre 1809 et 1811, pour « les garçons vigneron »<sup>50</sup>, invite toutefois à reconsidérer le degré d'ouverture de ces associations locales. Pour cette seconde confrérie, le seul document disponible est la liste des membres en 1825, telle que l'a établie Jean-Marie Leroy, son administrateur.

---

<sup>50</sup> Joseph Garin, *Op. cit.*, pp. 457-458.

**Tab. 5. Ancrage généalogique des membres de la confrérie de Saint-Vincent en 1825**

Ancrage généalogique	Nb	%
2 grands-parents nés à Ivry au moins	83	80,6
Né à Ivry (un parent natif au moins)	1	1,0
Né à Ivry (parents non-natifs)	7	6,9
Non-natif	10	9,7
Indéterminé	2	1,9
Total	103	100 %

La confrérie de Saint-Vincent, à l'inverse de celle du Saint-Sacrement, apparaît peu ouverte aux nouveaux résidents, ce qui est assez logique si l'on suit l'abbé Garin qui indique qu'elle est destinée aux vigneronns. 80% de ses membres appartiennent à d'anciennes familles du village et moins d'un membre sur 10 est né hors de de la commune. Mais la liste de 1825 montre qu'elle ne se limite pas aux seuls vigneronns. En outre, elle compte 70 membres en 1811<sup>51</sup>, mais 103 en 1825, à un moment où la vigne a pourtant commencé son déclin. Deux interprétations sont ici possibles. La première est attentive à la chronologie. La liste de la confrérie de Saint-Vincent est réalisée trois ans avant celle du Saint-Sacrement, ce qui peut expliquer en partie cette différence dans la proportion de nouveaux habitants au sein de la confrérie. Les années 1820 sont en effet celles d'une première explosion démographique de la commune. Cela ne suffit pas, nous semble-t-il, à expliquer cet écart de plus de 20 points en termes de proportion de non-natifs dans la confrérie de Saint-Vincent en 1825 et dans celle du Saint-Sacrement en 1828-1829. La seconde interprétation consiste à considérer que les deux confréries ne remplissent pas les mêmes objectifs, en particulier si on se place du point de vue des anciennes familles qui contrôlaient la communauté d'habitants à la fin de l'Ancien Régime ainsi que, selon toute vraisemblance, les confréries avant la Révolution, en lien avec le clergé local. Dans cette hypothèse, la confrérie de Saint-Vincent pourrait apparaître comme un espace collectif protégé, un peu à l'écart des transformations de la commune, initialement destiné aux garçons vigneronns, mais ensuite élargi aux cercles des anciennes familles essentiellement paysannes de la commune.

---

<sup>51</sup> *Ibid*, p. 457.

L'hypothèse reste difficile à étayer. Toutefois, deux éléments présents dans cette liste de 1825 tendent à l'accréditer : le fait, d'abord, que la confrérie de Saint-vincent soit moins importante que celle du Saint-Sacrement (103 membres contre 176) et, donc, potentiellement plus « sélective » ; le fait, ensuite, que le document contienne en dernière page une liste dite des « entrants » dans la confrérie pour l'année 1825. Elle comprend cinq noms. L'un d'entre eux est illisible mais pour les quatre autres nouveaux confrères, il s'avère qu'ils sont tous natifs d'Ivry : Jean-Pierre Sinel, Jean Antoine Pillet, Antoine Jean Michel Pillet ont au moins quatre générations d'ascendants nés à Ivry ; seul François Leclerc, jardinier de profession, est le fils de migrants mariés à Paris. Il semble donc que le renouvellement de la confrérie passe d'abord par un recrutement parmi les natifs et les anciennes familles de la commune. De ce point de vue, la confrérie de Saint-Vincent peut être considérée comme un lieu où se maintiennent, ou même se développent, une culture et une identité locales différentes de celles qui se mettent en place au sein de la confrérie du Saint-Sacrement.

Malheureusement, nous ne disposons pas après 1830 de listes des membres, ni pour l'une ni pour l'autre des confréries, qui permettraient de décrire des évolutions et de conforter ou d'infirmier cette hypothèse. Celle-ci est cependant cohérente avec la mise en évidence, par ailleurs, de réseaux de sociabilité et de stratégies d'alliances matrimoniales propres aux anciennes familles de la commune, et particulièrement à sa composante paysanne.

Deux autres sources contribuent encore à préciser le rapport des anciennes familles aux évolutions de leur territoire, sous des angles différents : les archives de la fabrique paroissiale, d'une part, et le bureau de bienfaisance, d'autre part. Les deux institutions sont de nature très différente, l'une étant une instance ecclésiastique, l'autre une émanation du conseil municipal. Mais, à la différence des confréries qui, certes, comportent une dimension économique au travers des formes de solidarités qu'elles mettent en place entre leurs membres, la fabrique et le bureau de bienfaisance sont avant tout des institutions qui gèrent des ressources économiques. Elles ne le font pas à l'intention de leurs seuls membres, mais s'adressent potentiellement à l'ensemble de la communauté paroissiale pour la fabrique et à l'ensemble des habitants de la commune pour le bureau de bienfaisance. Là encore, les sources sont parcellaires et ne peuvent fournir que des indications sur le degré d'implication dans la vie locale des Ivryens les plus enracinés, au fur et à mesure du développement urbain et industriel de la commune.

La fabrique d'Ivry gère un patrimoine foncier et une série de fondations qui lui permettent d'assurer le financement du fonctionnement de la paroisse. Elle assure ainsi aussi bien l'entretien de l'église, les travaux nécessaires à l'amélioration de son patrimoine bâti qu'une partie des revenus du clergé local. Pour cela, elle s'appuie sur un conseil de la fabrique qui compte 10 membres, dont le curé de la paroisse. La liste des membres de ce conseil n'est malheureusement pas disponible de façon continue comme l'est, à force de recoupements, la composition du conseil municipal. Nous disposons, toutefois, à différentes dates, d'extraits des arrêtés préfectoraux de nomination partielle de membres de la fabrique<sup>52</sup>. Nous savons ainsi que le 4 octobre 1810 Jean-Charles Sinel, charron, et Guy Jolly, cultivateur, sont nommés au conseil de la fabrique. Des extraits sur le même modèle existent également pour 1847, 1853 et 1864. À chaque fois, deux nouveaux membres sont nommés. En 1847, Jean-Baptiste Rocquin et François Napoléon Lefort, tous deux marchands de bois « au hameau de la Gare », rejoignent le conseil de la fabrique ; en 1853, vient le tour de Jean-Baptiste Cailleux, propriétaire, et Pierre Théodore Honfroy, déjà rencontré au conseil municipal ; en 1864, Pierre Lerible et Louis Jérôme Scordel font leur entrée. Ces nouveaux venus, à l'exception de Honfroy, sont tous des néo-Ivryens ; la composition du conseil semble suivre la nouvelle composition de la population communale. Mais cette documentation, sur feuilles volantes, est trop éparsée pour qu'il soit possible de reconstituer l'intégralité du conseil, d'autant qu'elle n'indique jamais les noms de ceux que les nouveaux entrants remplacent ; elle ne permet pas de mesurer le degré d'implication des anciennes familles dans une institution fortement associée, traditionnellement, à l'identité locale.

A trois moments différents, toutefois, la liste complète des membres du conseil est disponible : en 1826, grâce au procès-verbal d'une assemblée du conseil qui contient la signature de tous les présents ; en 1872, grâce au procès-verbal d'installation du nouveau curé, l'abbé Marcon ; enfin, en 1888, grâce au document récapitulatif du budget de 1887. Même si les points d'observation sont peu nombreux, une série de constats s'imposent de manière assez évidente. L'acte de 1826 signale encore la forte implication des Ivryens issus des anciennes familles. Le document comporte 17 signatures, dont celles du maire et du curé. Sur les 15 restantes, toutes sont celles d'Ivryens enracinés à l'exception de Deslogis et, peut-être, d'une seconde signature illisible. On compte ainsi trois Cochet, trois Pillet, trois Jolly, un Noblet, un Bourdilliat, etc. parmi les signataires. En 1872, la situation est

---

<sup>52</sup> En vertu du décret impérial du 30 décembre 1809 (art. 9).



assez différente. Sur les neuf membres nommés du conseil, quatre (Etienne Pillet, Jean-Jacques Cochet, Honfroy et Gonichon) ont encore une ascendance ivryenne qui remonte au moins aux grands-parents. En 1887, le document n'indique que le patronyme, jamais le prénom, des 10 membres nommés du conseil de fabrique. Aucun des dix patronymes ne peut être rattaché aux anciennes familles de la commune<sup>53</sup>.

Sur le long terme, la composition du conseil de la fabrique suit la même évolution que celle du conseil municipal, c'est-à-dire un recul presque mécanique de la part des anciennes familles dans ces instances du fait de l'arrivée massive de nouveaux habitants. Dans le détail, les deux chronologies semblent toutefois différentes. Au milieu des années 1820, la fabrique est encore un « fief » des anciennes familles à la différence du conseil municipal ou de la confrérie du Saint-Sacrement, déjà largement investis par les nouveaux habitants. De ce point de vue, le cadre paroissial peut apparaître sinon comme un refuge de l'identité villageoise, du moins comme un lieu où persistent d'anciennes formes d'investissement des Ivryens les plus enracinés. En 1872, avec 4 des 9 membres du conseil de la fabrique leur rôle est encore important en comparaison de leur poids dans les instances municipales où ils ne fournissent que 7 des 51 conseillers de la décennie 1860 (tab. 1). Au total, la perte d'influence des anciennes familles semble intervenir plus tardivement dans la paroisse que dans la municipalité.

Les archives du bureau de bienfaisance<sup>54</sup>, qui sont également très parcellaires, en fournissent un indice supplémentaire. L'institution est sans conteste bien en place à Ivry dans les années 1820 puisque toute une série de délibérations pour la période 1819-1836 ont été conservées<sup>55</sup> (même si il s'agit d'une documentation incomplète et discontinuée). S'il est en partie l'héritage des actions de charité dévolues à l'Eglise sous l'Ancien Régime<sup>56</sup>, le bureau de bienfaisance est devenu une institution municipale totalement détachée de la paroisse, ce qui n'empêche pas le curé de participer parfois à ses réunions. L'analyse des signatures au fil des délibérations du bureau ou des mentions de

---

<sup>53</sup> Cela n'exclut pas totalement un enracinement généalogique par le biais de leur mère, ou par l'alliance, mais, le fichier démographique s'arrêtant pour l'heure en 1830, cette information n'a pas pu être vérifiée.

<sup>54</sup> Pour un aperçu général de la question, voir Pascale Quincy-Lefebvre, « Naissance et affirmation d'un service public dans le monde de la charité. L'exemple du bureau de bienfaisance de Nancy 1850-1914 », in Gueslin André et Guillaume Pierre (dir.), *De la charité médiévale à la Sécurité sociale*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1992, pp. 91-96.

<sup>55</sup> Archives municipales d'Ivry, 34 Z 1.

<sup>56</sup> Yannick Marec, *Bienfaisance communale et protection sociale à Rouen (1796-1927). Expériences locales et liaisons nationales*, Paris, La Documentation Française et Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité sociale, 2002.

renouvellement partiel des membres, à défaut de listes *ad hoc*, montre là aussi le désinvestissement des Ivryens issus des anciennes familles.

Les listes de membres du bureau fournies par les signatures sont manifestement incomplètes. Tous les membres ne sont pas systématiquement présents à chaque délibération. Néanmoins, nous pouvons percevoir une évolution assez nette de la composition du bureau. Les Ivryens qui disposent d'un fort ancrage généalogique dans la commune, qui sont encore très présents jusqu'en 1829, disparaissent après 1834. Pour être plus précis, un dénommé Pillet est encore présent en 1832 et 1833 mais, à partir de 1834, les patronymes des membres du bureau indiquent clairement qu'il s'agit de nouveaux habitants, soit que leur patronyme soit absent du fichier démographique, soit qu'il renvoie à des individus qui ne disposent pas d'ascendants dans la commune en ligne masculine. Faute de prénoms accompagnant les signatures, leur identification formelle est en effet impossible.

**Tab. 6 Noms des membres signataires de délibérations du bureau de bienfaisance d'Ivry entre 1824 et 1836 (maire et curé exclus)**

Année	Signatures
1824	Roques, <b>Willon</b> , Debaicq Durand Thomas de Bettencourt
1826	Debaicq, <b>Villon</b> , Roques, Durand, <b>Pillet</b>
1827	Roques, <b>Pillet</b> , <b>Willon</b> , Debaicq
1828	Roques, <b>Pillet</b> , <b>Willon</b> , Debaicq, <b>Cochet</b>
1829	Roques, <b>Cochet</b> , <b>Willon</b> , <b>Pillet</b>
1832	<b>Pillet</b> , Morin, Mitivié, Brigonnet, Soussignan
1833	<b>Pillet</b> , Morin, Mitivié, Brigonnet, Soussignan
1834	Morin, Mitivié, Brigonnet, Soussignan
1835	Soussignan, Morin
1836	Soussignan, Boncorps

*N.B.* : en gras, les signataires disposant très probablement d'un ancrage généalogique important dans la commune

Là encore, les effectifs de ce type d'instance sont relativement réduits et il est donc difficile d'en tirer des conclusions trop définitives en l'absence de clés d'explication d'un tel comportement. L'une d'elles, à notre sens, réside dans le réexamen attentif de l'objet même de ce type d'institution dans le contexte particulier d'Ivry, c'est-à-dire celui d'un gros village qui se transforme radicalement, surtout à partir des années 1820, en une ville industrielle au peuplement exponentiel. Le bureau de bienfaisance a pour mission principale de porter assistance aux pauvres de la commune. En cela, il s'inscrit dans une continuité relative avec les pratiques charitables au sein de la paroisse avant la Révolution. Pourquoi dès lors ceux qui appartiennent aux anciennes familles du vieux village semblent-ils délaisser cette fonction sociale qu'ils ont, par le passé, assumée ?

Une partie de la réponse est probablement contenue dans les listes des pauvres secourus. Trois listes d'indigents sont disponibles autour de la période charnière qui voit disparaître les vieux patronymes ivryens du bureau de bienfaisance, en 1831, 1832 et 1833. La liste des indigents de 1831 comporte 18 noms difficilement identifiables, sans les prénoms. Parmi eux, deux noms seulement évoquent le vieux stock patronymique de la commune : la veuve Badé, 71 ans, et la veuve Lecoq, 61 ans. Les 16 autres sont, du fait de leur absence dans le fichier démographique (ou de leur faible et tardive présence), selon toute vraisemblance, des Ivryens de fraîche date et qui, en tous les cas, ne bénéficient d'aucun ancrage généalogique solide dans la commune. Il est d'ailleurs remarquable qu'à l'exception de la veuve Noiron, 89 ans, l'âge d'aucun d'entre eux n'est précisé alors qu'il est indiqué pour les veuves Badé et Lecoq.

En 1832, la liste des indigents augmente de manière significative avec 31 personnes secourues. Nous retrouvons nos deux veuves Lecoq et Badé ainsi qu'une « demoiselle Badé ». Les autres patronymes sont beaucoup moins courants, voire totalement nouveaux à Ivry. Mais la liste innove dans sa forme puisqu'elle comprend deux parties. La seconde est intitulée « Partie des deux Moulins ». Elle répertorie tous les indigents, numérotés de 19 à 31, qui habitent cette partie de la commune en plein développement, à la limite de Paris et à l'écart du bourg historique. Il faudrait y ajouter deux indigents vivant rue des Rentiers et qui sont inscrits dans la première partie de la liste. En 1833, la liste des indigents prend la même forme mais est plus réduite. Elle compte 23 pauvres secourus, dont les deux veuves Badé et Lecoq ainsi que la demoiselle Badé, et se divise en deux parties à nouveau. À partir de l'indigent n° 16, ils résident tous aux Deux-Moulins.

Ne peut-on dès lors expliquer en partie le désengagement des Ivryens les plus enracinés de cette institution par le fait qu'ils ne se reconnaissent finalement qu'une fonction – ou une mission – sociale très limitée à l'égard de ces nouveaux pauvres et de cette partie de la commune en plein développement ? Dans cette hypothèse, ce sont bien les liens sociaux et leur différentes ramifications familiales, ou leur absence, qui feraient sens pour ces habitants enracinés et non le territoire en lui-même. Le développement urbain de la commune, de ce point de vue, parce que géographiquement concentré sur la partie nord de la commune, serait en quelque sorte contourné par les habitants les plus enracinés. Ces individus et leur famille trouveraient dans la paroisse d'Ivry, réduite pour l'essentiel au bourg historique après 1847, dans l'intensité de liens interpersonnels entretenus de multiples manières, par l'alliance, la sociabilité, l'appartenance à une confrérie particulière, autant de moyens de conforter une identité locale capable de les tenir, pour partie, à distance des changements profonds que connaît le territoire communal.

### Les Ivryens face à l'annexion : arrachement ou cession consentie ?

Cette hypothèse demande à être étayée. Encore une fois nous avons bien conscience du caractère ténu de certains indices liés principalement à l'état souvent fragmentaire de la documentation. Toutefois, il nous semble que la méthode qui consiste à examiner ces différentes sources selon une grille d'analyse commune, fondée sur le degré d'enracinement généalogique des individus, contribue à fortifier le point de vue selon lequel la partie la plus enracinée de la population ivryenne construit ou, du moins, cherche à préserver un cadre de vie social et économique qui lui est propre, en dépit des transformations importantes que connaît la commune. L'événement, inédit et spectaculaire, de l'annexion d'une partie de la ville d'Ivry par Paris dans le cadre de son agrandissement décidé au niveau national fournit une possibilité unique de tester cette hypothèse.

Quelles sont les réactions des Ivryens, en particulier de sa composante la plus enracinée, face au projet d'annexion ? L'attachement à un lieu, où ces individus sont nés et vivent et où leurs histoires familiales s'inscrivent depuis plusieurs générations, produit-il une opposition de principe au découpage de la commune ou bien ces individus enracinés font-ils en quelque sorte le deuil de cette partie de leur ville ? Dans ce cas, faut-il considérer cette attitude comme un renoncement ou, finalement, comme un moyen de renforcer ce qui, à leurs yeux, fait l'identité de la commune et dépend moins d'un territoire donné que de la

densité et de l'intensité des liens qu'ils entretiennent avec leur environnement ? Les réponses claires et définitives à ces questions dépassent largement ce que peuvent offrir des sources pour l'essentiel de nature administrative. Cette documentation apporte tout de même quelques éléments de réponse.

En 1818-1819, la commune connaît une première amputation de son territoire avec le rattachement du hameau d'Austerlitz, qui s'était développé à la pointe nord d'Ivry (au-delà de l'actuel boulevard Vincent Auriol dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris dans sa partie à l'angle du boulevard de l'Hôpital). Il faut noter que cette « disparition », selon les termes de la délibération municipale du 4 janvier 1818, ne fait l'objet d'aucune contestation. Après avoir recopié dans son registre l'arrêté du sous-préfet annonçant cette annexion, le conseil municipal indique qu'il « a été unanimement d'avis que cette disparition ne présentait aucun inconvénient. Il observe seulement que cette destruction diminuant le nombre des contribuables et celui des hommes de ladite commune en état d'entrer dans la Garde nationale, il croit devoir prier le sous-préfet d'ordonner la diminution du rôle d'imposition et du contrôle de la Garde nationale en proportion de celle du territoire et du nombre d'habitants »<sup>57</sup>.

La délibération ne rend pas compte des discussions internes au conseil mais son caractère unanime laisse supposer un large consensus sur les points essentiels. À lire les arguments du conseil, cette annexion est acceptée, voire souhaitée, dès lors que les compensations demandées sont accordées. D'une certaine manière, il s'agit pour le conseil d'entériner la perte d'un morceau de territoire qui, par sa nature particulière – son développement récent loin du bourg central – fait bien partie de la commune au plan administratif mais ne fait pas partie du territoire partagé par les habitants qui composent alors le conseil municipal.

L'annexion de 1860 est d'une tout autre ampleur. Elle concerne toutes les communes de la périphérie immédiate de Paris. Ivry est amputé d'un quart de sa superficie (208 ha environ) et ce découpage intervient après un demi-siècle de transformations liées à l'arrivée de nouvelles populations et de nouvelles activités. Les plus enracinés des Ivryens n'ont plus, à la veille de l'annexion, le contrôle des instances de décision de la commune, contrairement à la situation lors de l'annexion de 1819. Minoritaires au conseil municipal, ils doivent affronter depuis plusieurs décennies la concurrence de nouveaux groupes et de nouvelles activités qui leur disputent la maîtrise du foncier jusques et y compris à proximité

---

<sup>57</sup> Archives municipales d'Ivry-sur-Seine, 1D<sup>1</sup><sub>5</sub>.

du bourg historique. La voie de chemin de fer, par exemple, n'est à guère plus de 500 mètres de l'église paroissiale et à quelques centaines de mètres des premières habitations du bourg.

L'ampleur de cette opération explique aussi en partie qu'elle ait laissé davantage de traces dans les archives, à la fois par le nombre des délibérations municipales mais aussi par l'enquête publique initiée par la préfecture de la Seine et destinée à recueillir les avis des habitants des communes concernées, dont Nathalie Montel a publié une sélection<sup>58</sup>.

La première délibération municipale à faire état du projet date du 7 mars 1859. Elle ne s'oppose pas frontalement au projet mais cherche à s'assurer que l'annexion ne produise aucun effet négatif pour la commune, notamment du point de vue de son budget et du calcul de ses contributions. L'inquiétude porte également sur les modalités de mise en œuvre de l'octroi dans les nouvelles limites de la commune et ses conséquences sur l'activité des usines et des ateliers.

La seconde délibération, datée du 18 août 1859, porte sur les modalités pratiques de ce changement des limites de la commune ; elle est destinée à prévoir l'organisation de l'octroi et à statuer sur la position des « poteaux judicateurs » et sur le nombre et l'emplacement des futurs bureaux d'octroi. Le procès-verbal ne mentionne aucune opposition au principe même de l'annexion. À la suite des éléments fournis par le sous-préfet, le maire indique que « la liquidation de la commune actuelle donnera sans doute le résultat que la nouvelle commune n'aura pas de vieille dette à payer. J'espère que nous la laisserons avec une situation financière sinon florissante, du moins dégagée de toute espèce d'embarras financiers et même avec quelques fonds disponibles ». Au-delà de la promesse de l' élu, d'une éternelle actualité semble-t-il, cette déclaration montre, à nouveau, que cette annexion semble acceptée, sinon souhaitée, alors que pourtant, dans la même délibération, le maire rappelle les fonds engagés récemment par la mairie pour améliorer l'état de la partie de la commune en voie d'annexion<sup>59</sup>. Ainsi, l'édification de l'église de la Gare a, rappelle-t-il, empêché la réalisation des travaux dans l'église d'Ivry. La délibération ne semble pourtant indiquer aucune réticence à l'idée de perdre un quart du territoire communal où ces investissements viennent d'être réalisés. Les deux autres délibérations

---

<sup>58</sup> Nathalie Montel, *Faire le Grand Paris. Avis des habitants consultés en 1859*, Rennes, PUR, 2012.

<sup>59</sup> Par exemple une école à la Gare et aux Deux-Moulins, délibération municipale du 10 juin 1859. Archives municipales d'Ivry-sur-Seine, D<sup>1</sup>- 12.

s'apparentent à des bilans comptables de la commune en vue de partager les charges entre Paris et Ivry.

Le consensus, apparent au moins, en faveur de l'annexion au sein du conseil reflète-t-il l'avis des Ivryens ? Sur ce point, la principale difficulté provient du fait que toutes les catégories d'individus ne prennent pas la parole, notamment lors de l'enquête publique qui s'étend du 13 au 27 février 1859, soit qu'ils n'aient pas d'intérêt particulier à défendre, soit qu'ils n'aient pas l'aisance suffisante pour le faire. Pour Ivry, les oppositions proviennent de marchands ou d'industriels venus s'installer à Ivry pour échapper à l'octroi<sup>60</sup>.

À côté des réponses adressées à l'enquête publique, les opposants à l'annexion d'une partie d'Ivry ont également fait éditer au début de l'année 1859 une brochure de 32 pages intitulée « Observations présentées au noms des habitants, propriétaires et commerçants de la commune d'Ivry (Seine) au sujet de l'annexion projetée des communes suburbaines à la capitale par la suppression du mur d'enceinte et le reculement de la limite de l'octroi jusqu'à la ligne des Fortifications ». Cette publication, indique le document, était sur le point d'être imprimée quand est paru le décret relatif au projet d'annexion le 9 février 1859. Elle anticipe donc l'enquête publique de quelques semaines. L'argumentaire se déploie en deux temps : une série de considérations générales sur le projet d'extension<sup>61</sup> et une série de « considérations spéciales pour la commune d'Ivry-sur-Seine ».

Concernant Ivry, le premier argument mis en avant est le caractère très agricole de la commune. Selon ce document, sur les 208 ha annexés, 25 sont occupés par 120 établissements industriels et 75 ha par des « chantiers, des jardins, des maisons construites ». Ce sont donc 107 ha de « TERRES LABOURABLES », précise le manifeste, qui seront perdus pour l'agriculture. Les autres arguments portent sur les conséquences pour les usines de la fin de l'exemption d'octroi : le désastre économique, la misère ouvrière qui s'ensuivra et un paysage d'abandon d'ateliers et de hangars vides.

Ce manifeste est signé par 80 habitants dont les patronymes sont indiqués en fin de pétition. Il était impossible sur la base de cette seule information d'identifier la totalité de ces individus. Trois patronymes seulement – Lecoq, Raimond et Brière – laissent supposer un

---

<sup>60</sup> Nathalie Montel, *Op. cit.*, pp. 299-305.

<sup>61</sup> L'argumentaire général repose sur trois arguments : 1. Paris n'a pas besoin d'extension car la ville ne manque pas d'espaces inoccupés en son sein ; 2. les profits d'une annexion pour ces espaces annexés ne sont pas démontrés (l'embellissement attendu coûtera cher aux habitants) ; 3. la fin de l'exemption d'octroi aura pour conséquence « la misère des ouvriers et de leur famille » (p. 19).

lien généalogique immédiat avec les anciennes familles paysannes<sup>62</sup>. Aucun des dix patronymes les plus fréquents<sup>63</sup>, les Pillet, Collet, Bourdilliat etc., que nous croisons encore régulièrement dans les conseils municipaux, les conseils de fabrique et quantité d'autres actes des années 1850, ne s'affiche parmi les signataires de cette publication d'opposants au projet d'annexion.

Ce silence nous paraît plutôt éloquent et si assourdissant qu'il est difficile de l'attribuer à la seule difficulté des cultivateurs à prendre la parole<sup>64</sup>. Il indique que la partie la plus enracinée de la population ne voit aucun inconvénient à se séparer d'un quart de la surface communale, bien que celle-ci soit encore composée pour moitié de terres labourables. En ce sens, l'identité locale de cette partie de la population n'est pas liée au territoire pour lui-même. On peut même supposer que ceux qui possèdent les 107 ha de terres labourables voient d'un très bon œil la plus-value possible de la vente de leurs terres, grâce à la valorisation du foncier qu'entraînera le rattachement à Paris. Ce qui rend cette séparation facile, nous semble-t-il, n'est pas l'absence d'emprise foncière de ces anciennes familles sur cet espace de la Gare et des Deux-Moulins mais bien plutôt la faiblesse des relations sociales et familiales qu'ils entretiennent au sein de ces espaces. Car ces familles, en dépit des transformations de la commune et de l'arrivée massive de nouvelles populations, ont privilégié le maintien, voire le renforcement, des liens qui les unissaient entre elles avant l'urbanisation de leur village, ce que nous avons qualifié au chapitre précédent de stratégie de l'entre-soi. Ayant tenu à distance, durant le premier 19<sup>e</sup> siècle, de manière continue, aussi bien Paris que les nouveaux habitants d'Ivry, ces anciennes familles ont finalement peu de raisons de souhaiter conserver un lien avec la partie du territoire communal destinée à être annexée.

#### IV. En guise de conclusion : Ivryens malgré tout ?

D'une certaine manière, l'annexion peut être considérée par les enracinés comme un heureux dénouement, voire une victoire sur les changements qui viennent bouleverser le cadre de leur existence et surtout bousculer les processus de reproduction familiale traditionnels qui passent notamment par la transmission du métier et l'installation, en tant

---

<sup>62</sup> Sauf éventuellement par alliance ou par filiation maternelle.

<sup>63</sup> Les 10 patronymes les plus fréquents du fichier démographique rassemblent 1345 personnes, soit 11,5 % des individus de la base.

<sup>64</sup> Ne sont-ils pas pour certains d'entre eux capables de siéger au conseil municipal ou d'administrer la fabrique ?



que petits exploitants agricoles, pour une grande partie d'entre eux. Il est cependant clair – pour nous qui connaissons la fin de l'histoire – que ces différentes formes de résistance, volontaires ou non, aux transformations des cadres économiques et sociaux de la commune ne font que retarder un phénomène inéluctable : celui de l'urbanisation complète de la proche banlieue parisienne. Même le cadre paroissial qui, à certains égards, participe durant ce long premier 19<sup>e</sup> siècle au maintien d'une identité propre aux plus enracinés, semble ne plus constituer un rempart si efficace. Ainsi, nous l'avons vu, en 1887, les anciennes familles ont disparu du conseil de la fabrique. La croissance de la population a en effet repris dès l'annexion passée et la population agricole enracinée s'est à nouveau retrouvée confrontée aux mêmes types de questions que celles que l'amputation de la partie nord de la commune avait provisoirement résolues, mais avec une ampleur cette fois encore accrue.

Dans ces conditions, y a-t-il alors encore, pour les individus issus de ces anciennes familles, la place pour développer une culture propre de l'enracinement et surtout des formes d'identité communale spécifiques, à la fin du 19<sup>e</sup> siècle quand commence une tout autre histoire : celle de l'identification de l'histoire de la ville à celle du monde ouvrier ?<sup>65</sup> La réponse intuitive est négative. L'espace agricole se réduit, compliquant considérablement le maintien de cette activité, trois ou quatre générations après les débuts de l'industrialisation de la commune cette fois-ci. En outre, l'émergence d'une culture et d'une identité communale ouvrière à la fin du 19<sup>e</sup> siècle ne laisse plus beaucoup d'espace à la culture paysanne, ni à la sociabilité des paroisses et des confréries<sup>66</sup>.

Un document, pourtant, vient contredire cette intuition initiale. La mairie d'Ivry, beau bâtiment monumental construit en 1894-1895 sur le modèle des mairies des arrondissements périphériques parisiens, expose dans son hall d'entrée une plaque à la mémoire de ses bienfaiteurs (fig. 2). Son origine est documentée par les archives municipales<sup>67</sup>. Cette plaque apposée en 1922 comporte 11 noms d'Ivryens qui ont fait un

---

<sup>65</sup> Emmanuel, Bellanger, *Ivry banlieue rouge. Op. cit., 2017.*

<sup>66</sup> C'est du moins l'impression que laisse la lecture de l'histoire d'Ivry rédigée en 1930 par son curé Joseph Varin, alors que la ville a un maire communiste depuis quatre ans.

<sup>67</sup> Cette brève note des archives municipales documentant la pose de la plaque, n'est pas cotée ; elle indique que « les onze personnes dont le nom est inscrit sur ce tableau sont les auteurs de legs au profit de la ville d'Ivry et de ses habitants. Le plus ancien legs est dû au docteur Achille Verrollot. En 1889, par testament, il avait attribué deux mille francs "aux pauvres de la commune" ainsi que trois mille francs pour l'acquisition de livrets de Caisse d'épargne pour les enfants des écoles. Le dernier legs à avoir été inscrit est celui du docteur Courgey, en 1928. Il avait légué une somme d'argent à distribuer aux élèves de la commune ayant eu leur certificat d'études. Moins conventionnel, le legs Rousseau (1917) devait couvrir les frais d'un voyage annuel d'études, le legs Delort (1908), l'achat de livres. Certains de ces legs ont été attribués jusqu'au milieu des années 80 ».

legs à la municipalité. Ces legs ont été institués entre 1889 et 1928, c'est-à-dire bien après notre période d'étude. Pourtant, elle comporte quatre légataires dont les patronymes évoquent, à coups sûrs, l'Ivry villageois du 18<sup>e</sup> siècle : Jean-Etienne Pillet (1829-1919), M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Jouanneaux, née Collet Marie (1834-1898), Ernest-Edouard Collet (1862-1922), Charles-Emile Rousseau (1867-1916) ; quatre bienfaiteurs sur onze, en cette période où le processus d'urbanisation est quasiment achevé, ce n'est pas négligeable, et même surprenant.

Jean-Etienne Pillet est né le 30 juin 1829, il est le fils de Jean-Charles, cultivateur, et de Pierrette Marguerite Jolly qui se sont mariés l'année précédente. Sa généalogie est ivryenne depuis au moins cinq générations en ligne paternelle et sur quatre au moins en ligne maternelle. Son grand-père paternel était vigneron, son arrière-grand-père et son arrière-arrière-grand-père également. S'agit-il de l'Etienne Pillet, membre du conseil de la fabrique en 1872 ? La veuve Jouanneaux est née le 25 mai 1834 sous le prénom de Marie-Françoise. Elle est la fille de Claude Collet, cultivateur, et de Marie-Françoise Justine Girault, son épouse depuis le 30 janvier 1826. Sa branche paternelle est ivryenne depuis 6 générations au moins, tandis que l'on peut remonter sa ligne maternelle à Ivry sur 5 générations. Quant à Edouard Collet, né le 3 septembre 1862, sa généalogie de cultivateurs parcourt 7 générations côté paternel et 6 au moins côté maternel. Enfin, Charles Emile Rousseau est le fils de Pierre-Denis Rousseau et Marie Emilie Missonier. Si sa mère n'a pas d'ascendance ivryenne, son père est le petit-fils en ligne maternelle d'un jardinier, Louis Joachim Leroux, né à Villejuif en 1761 et venu s'installer à Ivry et s'y marier en 1786.



**Fig. 2. Plaque commémorative. Mairie d'Ivry-sur-Seine (1922)**

Quatre des onze bienfaiteurs de la commune ouvrière et socialiste d'Ivry au tournant du 20<sup>e</sup> siècle sont donc les héritiers de longues lignées paysannes présentes, pour trois d'entre elles, dès le 17<sup>e</sup> siècle dans ce qui était alors un village au sens plein. Derrière le caractère anecdotique de cette plaque et de ces quelques noms, il y a, nous semble-t-il, matière à poursuivre une histoire de l'enracinement et des formes de culture et d'attachement

spécifiques à un territoire qu'elle implique. Cette histoire doit s'écrire à une échelle plus individuelle, plus attentive aux parcours de vie et sur un temps encore plus long.



## Conclusion générale

Au terme de cette enquête, bien des questions restent en suspens. Il nous semble cependant qu'un certain nombre de faits ont pu être établis, aussi bien du point de vue du cas particulier d'Ivry que de celui, plus global, de l'enracinement et des questions méthodologiques qu'il pose.

Pour aborder une notion qui nous semble, au total, rarement envisagée pour elle-même par l'historiographie, de l'Ancien Régime comme du 19<sup>e</sup> siècle, Ivry est un terrain intéressant à plusieurs titres. Certes, s'agissant d'une enquête d'histoire sociale des populations, Ivry avait un défaut majeur : l'indisponibilité de recensements nominatifs pour la période centrale d'observation entre 1800 et 1860. Cette absence regrettable n'a pas constitué pour autant un obstacle insurmontable ; le recensement ne constitue pas un document magique, susceptible d'apporter toutes les informations nécessaires au suivi d'une population. La reconstitution systématique des familles de 1690 à 1830 et son croisement avec des sources variées ont fourni un nombre d'informations considérables sur la population d'Ivry qui ont permis de mener à bien cette enquête.

Ivry a été choisi parce que cette commune rassemblait une série de caractéristiques particulièrement favorables pour tester l'hypothèse d'un effet du degré d'enracinement généalogique et familial des individus sur leurs comportements de reproduction familiale et sociale et sur leur inscription dans un territoire donné. Ivry, à la veille de son industrialisation, est un village d'un gros millier d'habitants, déjà largement ouvert, comme l'attestent à la fois la proportion significative de migrants au début du 19<sup>e</sup> siècle et l'importance de la propriété horsine dans la seconde moitié du 18<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, le village dispose d'un socle de population sédentaire important, enracinée au sens où il est

avéré que les individus qui la composent sont issus de plusieurs générations d'ascendants présents (ou qui ont vécu) dans la commune. Ivry était donc en mesure de fournir la matière de cette enquête. En outre, l'ampleur de la croissance urbaine et industrielle, que nous avons qualifiée « d'explosion modérée », fournissait un observatoire privilégié des comportements liés à l'enracinement généalogique. Le changement de cadre de vie et des conditions de la reproduction familiale était à la fois suffisamment puissant pour perturber les modalités de fonctionnement traditionnelles des familles paysannes et suffisamment progressif pour que nous puissions observer ces familles confrontées au processus d'industrialisation sur deux générations au moins. La chronologie de l'industrialisation, de ce point de vue, avait aussi son importance dans le choix d'Ivry. Le premier 19<sup>e</sup> siècle est celui des débuts de ce processus en France et en Europe – Ivry y est confronté bien avant la plupart des futures grandes villes industrielles de la banlieue parisienne. En conséquence, l'histoire industrielle de leur commune et du monde, pour les contemporains, n'est pas encore écrite et la mise en œuvre d'un modèle familial de reproduction à *l'identique*, cher aux historiens des systèmes familiaux et ruraux traditionnels, n'est alors pas une perspective irréaliste. Au cours de la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle, au moment de faire un certain nombre de « choix de vie » – qu'il s'agisse de se maintenir sur place, de choisir un métier ou un conjoint, etc. – les familles enracinées ne peuvent que constater les transformations de leur territoire et du paysage de la commune. Mais beaucoup d'éléments, au sein de leur commune, dans leur environnement proche de banlieue, et au-delà, leur rappellent qu'ils vivent dans une société – une civilisation – largement rurale où le fondement des fortunes reste bien souvent la rente foncière.

Au total, ce segment particulier de la population ivryenne formé par les individus qui peuvent revendiquer un ancrage généalogique remontant au moins à la génération de leurs grands-parents et, pour beaucoup d'entre eux, en réalité, au 17<sup>e</sup> siècle, possède encore en 1860 un certain nombre de spécificités et de dynamiques propres.

Premier enseignement, ce type de population, pour ainsi dire invisible dans les travaux sur la banlieue et sur le processus d'industrialisation de ces espaces, n'a pas diminué mais s'est consolidé en termes d'effectifs absolus, même si l'arrivée massive de migrants a considérablement réduit leur part dans la population globale d'Ivry au milieu du 19<sup>e</sup> siècle. Cette importance numérique du groupe tout au long de la période est un élément central pour comprendre les logiques propres aux populations enracinées. En effet, cela signifie qu'un individu enraciné, du point de vue généalogique, n'est pas isolé à mesure que son

territoire se transforme et s'industrialise mais qu'au contraire, il continue de bénéficier d'un réseau dense de relations familiales et, potentiellement, de solidarités et d'entraide. À ce titre, les logiques de maintien et de reproduction à l'identique trouvent un sens qu'il est difficile de percevoir si l'on s'en tient à une approche globale de la population dans laquelle les enracinés se retrouvent noyés dans le flot des migrants.

Ce premier constat fournit, nous semble-t-il, une des clés de compréhension à la fois des comportements économiques des familles enracinées, mais aussi des rapports qu'ils entretiennent avec les nouveaux résidents et avec l'ensemble de leur environnement local et régional.

L'enracinement continue en effet de fournir une série d'avantages qui confortent la position de ces familles. Tout d'abord, il est établi que les propriétaires enracinés disposent d'un patrimoine foncier moyen supérieur à celui des propriétaires les plus récemment arrivés. Ce résultat n'est en soi ni surprenant ni à lui-seul totalement convaincant. S'agissant d'une population composée pour une grande part de paysans-exploitants, à la différence d'une majorité de néo-Ivryens, la mesure de la fortune, grâce aux données cadastrales, donne mécaniquement une prime au premier groupe. Mais le plus remarquable est que, malgré l'arrivée massive de nouveaux propriétaires et, consécutivement, la diminution importante de la taille des propriétés (telle qu'elle est mesurée dans le cadastre de 1840), l'avantage des propriétaires enracinés ne s'érode que très faiblement. Le poids des héritages joue certainement un rôle décisif dans la permanence, une génération après le décollage industriel de la commune, de cette position des enracinés. Mais, il y a aussi dans ce résultat les indices d'une volonté de maintenir un mode d'existence et de production traditionnel. Le signe le plus manifeste en est donné par la propension des enracinés à persévérer dans des activités agricoles « classiques », vignes et labours, sans saisir – ou de façon très marginale – les opportunités offertes par la reconversion des terres vers le maraîchage afin de répondre à la demande croissante des Parisiens. Sur ce point, la différence de comportement entre les paysans enracinés et les paysans arrivés récemment, qui sont souvent « jardiniers », est saisissante.

L'activité du marché foncier confirme cette impression. Loin d'être submergées par la pression des nouveaux acteurs, les besoins croissants d'espace des nouvelles activités industrielles, les anciennes familles issues du village d'Ancien Régime résistent aussi sur le marché. Bien entendu, le bilan de leur activité est négatif sur l'ensemble de la période



1800-1860. Elles vendent plus qu'elles n'achètent, mais comment pourrait-il en être autrement ? Les nouveaux acheteurs, venus d'ailleurs, ne peuvent avoir qu'un bilan positif de leurs transactions dans la mesure où ils n'ont initialement aucun bien à vendre à Ivry. Le plus remarquable est là encore le recul limité des anciennes familles sur le marché. Si, au total, elles vendent beaucoup plus qu'auparavant, elles achètent davantage de biens en fin qu'en début de période et participent ainsi elles aussi, de manière « positive », à la croissance globale de l'activité foncière. Mais cette résistance sur le marché traduit également une forme de repli sur le socle constitutif des patrimoines paysans en région parisienne, à savoir la maison<sup>1</sup>. Les anciennes familles vendent et achètent avec beaucoup de facilités les parcelles de terre mais se gardent bien de mettre sur le marché leurs maisons – biens pourtant *a priori* très convoités en période d'explosion démographique et d'urbanisation. Elles conservent ainsi l'élément central à leur maintien sur place et à la possibilité d'une reproduction sociale et familiale à l'identique. En ce sens, l'activité croissante des anciennes familles d'Ivry sur le marché s'effectue en grande partie en marge des dynamiques agricoles, économiques et urbaines de la commune.

C'est dans cette perspective que l'on peut également comprendre à la fois la stabilité géographique de ces familles d'une génération à l'autre et une partie de leur mobilité. Un tiers des enfants appartenant à ces familles ont migré au moment du décès de leur père ou de leur mère. Cette proportion, au regard des études comparables qui utilisent les registres de mutation par décès, n'a rien d'extraordinaire. Mais, surtout, une partie de ces mobilités s'inscrivent clairement au sein d'un « territoire de l'enracinement » qui dépasse les frontières d'Ivry. Il s'étend aux communes proches, en particulier Villejuif et Vitry, qui demeurent des villages en 1860. Considérer ces mobilités comme la continuation de la sédentarité par d'autres moyens n'est pas simplement une façon de cultiver le goût du paradoxe. Ces mobilités vers les communes limitrophes, à notre sens, permettent finalement la reproduction à l'identique et le maintien d'une partie des enfants dans les métiers de la terre.

Les descendants de ces vieilles familles d'Ivry ont donc encore au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, après trente à cinquante ans de transformations profondes de leur commune, des positions économiques et un modèle de reproduction sociale qui semblent à peine entamés. Cette

---

<sup>1</sup> Socle dont l'importance a été identifiée dans les travaux d'histoire rurale portant sur l'Ancien Régime, Jérôme-Luther Viret, *Valeurs et pouvoir. La reproduction familiale et sociale en Île-de-France. Écouen et Villiers-le-Bel (1560-1685)*, Paris, PUPS, 2004 ; Fabrice Boudjaaba, *Des paysans attachés à la terre ? Familles, marchés et patrimoines dans la région de Vernon (1750-1830)*, Paris, PUPS, 2008.

résistance, plutôt inattendue face notamment à l'ampleur de l'explosion démographique et des concurrences pour la maîtrise de l'espace, résulte des avantages initiaux que leur confère l'enracinement aussi bien en termes d'héritage que de ressources relationnelles. Mais elle traduit aussi, selon nous, une volonté affirmée, voire concertée de ces individus de défendre cette position. Ces stratégies de l'entre-soi apparaissent de façon manifeste non seulement à travers la fréquence des mariages entre individus issus des anciennes familles enracinées mais encore dans le renforcement de ce type d'unions au fur et à mesure du temps. Les réseaux de sociabilité que décrivent les choix des témoins au mariage vont dans le même sens : celui d'un resserrement des liens entre les familles les plus enracinées, en particulier chez les cultivateurs. La mise à distance constante de Paris comme du quartier ouvrier de La Gare, aussi bien comme lieux de mobilité possibles des enfants que comme bassins matrimoniaux ou réservoirs potentiels de témoins, participe, selon nous, d'une stratégie d'ensemble des familles de cultivateurs fortement ancrées dans la commune. Elle vise à renforcer la cohésion interne du groupe et à préserver leurs modes habituels d'organisation et de reproduction sociale.

La manière dont les enracinés investissent les lieux de délibération et de décision collective est souvent plus délicate à interpréter. Les plus enracinés des Ivryens continuent de prendre part à la vie publique à travers ses différentes instances, conseil municipal, fabrique de la paroisse, etc., même après qu'ils sont devenus très minoritaires dans la population globale. Mais plusieurs indices montrent qu'ils ne sentent pas investis de la même manière dans toutes les institutions. L'épisode de l'annexion de la partie Nord de la commune par Paris et leur absence globale d'opposition tendent à indiquer que les anciennes familles se sentent déliées d'obligations morales ou civiques particulières à l'égard d'un monde et d'un espace qu'ils côtoient finalement très peu, malgré une évidente proximité géographique.

\*\*\*

Ce terrain ivryen a permis, nous semble-t-il, de démontrer la pertinence d'un objet de recherche : l'enracinement comme une des clés de compréhension des comportements économiques, sociaux et familiaux de reproduction sociale. Ce cas, naturellement, ne peut

parler pour toute la France de la fin de la période moderne et du 19<sup>e</sup> siècle, ni même pour toutes les situations où les individus se trouvent confrontés à un processus d'industrialisation ou de transformations profondes de leur environnement. Il est possible cependant d'en tirer quelques enseignements plus larges d'ordre méthodologique.

La première réflexion concerne la manière dont les traditions historiographiques naissent, se développent et, parfois, finissent par se rigidifier au point de se caricaturer elles-mêmes. Nous l'avons longuement évoqué dans le premier chapitre, n'y revenons pas en détail. La mise en évidence de l'existence de mobilités dans les sociétés traditionnelles et en voie d'industrialisation est un acquis important de l'historiographie des trente dernières années. Pour autant, cette approche a conduit parfois à ignorer ce qui relève souvent de l'évidence sur le plan quantitatif et à rendre invisibles des logiques à l'œuvre dans les comportements individuels. Nous espérons avoir contribué à montrer qu'un « projet de non-mobilité » ou un « projet de sédentarité », individuel et/ou collectif, peut aussi exister et mérite d'être analysé en détail. L'intentionnalité des acteurs ne se résume pas forcément à un « projet migratoire » qui ferait des sédentaires des individus sans rationalité ou sans logique de comportement propre. Certes, ces vieilles familles paraissent agir à contre-courant de la dynamique historique de long terme qui conduit à l'urbanisation complète de leur territoire et à la fin de l'activité agricole, mais ils ne sont pas pour autant des gens sans histoire et sans agentivité.

Sur un plan plus strictement méthodologique, l'enquête menée sur Ivry invite à affiner les catégories usuelles de l'histoire sociale des populations. Celle-ci a fréquemment recours à deux distinctions quasi-canoniques pour l'historien : la distinction résident/non-résident et la distinction natif/non-natif. L'un comme l'autre de ces deux cadres d'analyse est intéressant et renseigne sur la composition sociale et les comportements des habitants, des acteurs du marché foncier, etc. Toutefois, tout particulièrement dans le cadre de sociétés dont le peuplement est modifié par des transformations économiques majeures, la prise en compte du degré d'enracinement généalogique des individus permet de mieux saisir les stratifications internes d'une population, notamment de sa population native et, ainsi, de mieux comprendre les comportements de chacun.

Le cas ivryen, à cet égard, invite à s'interroger sur les temporalités du changement. Cette enquête, en se concentrant sur la période 1800-1860, court sur deux générations au sens démographique du terme. Pour autant chaque changement, au cours de cette période, dans

l'environnement économique et démographique de la commune n'a pas nécessairement de conséquence immédiate sur l'équilibre économique des ménages installés et sur les comportements des individus, sauf à courir le risque d'une interprétation anachronique des situations. Ainsi l'arrivée du chemin de fer ne met-elle pas fin au mode de vie traditionnel de ces familles enracinées. Cela constitue probablement une contrainte supplémentaire pour elles, mais elle ne met pas immédiatement à terre leur mode d'organisation et leur activité économique. Elles ne connaissent pas la fin de l'histoire. De ce point de vue, les sources montrent que les temporalités du changement varient considérablement selon l'angle sous lequel on l'observe. Si la composition du conseil municipal traduit très vite la croissance de la population par le recul manifeste de la proportion des enracinés en son sein, les sources de la propriété et, *a fortiori*, de l'héritage rappellent la lenteur des transformations plus « structurelles ». Elles portent la trace des structures foncières des décennies passées. En ce sens, l'enracinement continue de produire des effets – positifs à court et moyen termes – bien après que les vieilles familles sont devenues minoritaires ; ce qui donne son sens, et sa rationalité, à des comportements individuels de préservation de ces avantages, en dépit des changements manifestes de l'environnement économique général.

Enfin, le rapport qu'entretiennent les Ivryens qui disposent d'un fort ancrage généalogique dans leur territoire conduit à discuter les frontières administratives que, par commodité, l'historien fait siennes pour distinguer différents types de population. Le cadre communal, dans le cas d'Ivry, est à la fois trop étroit et trop large. Trop étroit, car nous avons bien vu comment certains individus peuvent dépasser les frontières de la ville pour mieux se maintenir. En ce sens, les déplacements vers les communes avoisinantes peuvent s'apparenter à des logiques de sédentarité et de prolongement des avantages de l'enracinement. Trop large, car les anciennes familles peuvent aussi être amenées à considérer une partie de leur ancien village comme extérieure à leur « territoire d'enracinement ». C'est le cas du quartier de La Gare et de celui des Deux-Moulins bien avant leur annexion par Paris. À cet égard, le rapport au territoire ne se limite pas à une donnée spatiale, c'est bien l'intensité et la nature des relations sociales, les ressources qu'il procure, qui construisent le rapport d'identité des populations avec leur espace habituel.

\*\*\*

Cette première approche de l'enracinement, qui s'appuie largement sur une démarche quantitative, est incomplète. Elle ouvre un certain nombre de perspectives de recherche que nous pouvons détailler, tant pour le cas ivryen que sur un plan plus général.

Pour Ivry, la recherche peut se poursuivre dans trois directions complémentaires. La première consistera, toujours dans la veine quantitative, quoique de manière moins descriptive, à tester les effets de la sédentarité. Des travaux prenant appui sur les registres de mutation par décès ont pu établir les effets statistiquement significatifs de la fortune des grands-parents sur celles des petits-enfants<sup>2</sup>, le même type de modélisation peut être envisagé pour tester les effets de la sédentarité sur la fortune mais également les formes d'intervention sur le marché<sup>3</sup>, les réseaux matrimoniaux<sup>4</sup> ou les réseaux de sociabilité<sup>5</sup>. La seconde consiste à changer d'échelle et à mettre en œuvre une étude des parcours de vie des individus. Le recours aux sources notariées, de ce point de vue, est sans doute indispensable à terme, notamment pour comprendre certains aspects des transactions qui restent invisibles dans les sources de l'Enregistrement<sup>6</sup>. La troisième piste serait de pousser l'enquête un peu plus loin sur le plan chronologique, sur au moins une génération supplémentaire. Nous avons finalement étudié en détails deux générations d'Ivryens enracinés et montré les logiques à l'œuvre dans leur comportement d'ancrage dans le territoire. Mais jusqu'à quand ce type de comportement perdure-t-il ? A quel moment les bénéficiaires de l'enracinement s'estompent-ils pour ces familles, notamment celles qui sont restées attachées au travail de la terre ?

---

<sup>2</sup> Luc Arrondel et Cyril Grange, « Successions et héritiers dans la société rurale du XIX<sup>e</sup> siècle : l'exemple des familles « TRA » de Loire-Inférieure », *Annales de Démographie historique*, 2004-1, pp. 53-77.

<sup>3</sup> Fabrice Boudjaaba, « Parenté, alliance et marché dans la France rurale traditionnelle. Essai d'application de l'analyse de réseaux au marché foncier et immobilier de Saint-Marcel (Normandie) 1760-1824 », *Annales de Démographie historique*, 2005-1, pp. 33-59.

<sup>4</sup> Les analyses pas sondage au chapitre 7 ont montré tout l'intérêt de prolonger à terme le fichier démographique au moins pour ce qui concerne les unions afin d'étudier les réseaux d'alliances et de renchaînement d'alliance entre ces familles enracinées dans la continuité et pas simplement par sondage. L'usage de logiciel d'analyse de réseaux de parenté tel que PUCK, sur le modèle des travaux entrepris par Cyril Grange, est envisagé.

<sup>5</sup> Vincent Gourdon, « Aux cœurs de la sociabilité villageoise : une analyse de réseau à partir du choix des conjoints et des témoins au mariage dans un village d'Île-de-France au XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales de Démographie historique*, 2005-1, pp. 61-94. L'analyse des sociabilités sera également prolongée à travers l'étude du choix des parrains et des marraines, les dépouillements étant déjà partiellement réalisés.

<sup>6</sup> Nous pensons notamment à la question de la construction. Pour la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle il n'y a pas d'archives des permis de construire à Ivry. Les archives notariées sont donc un des seuls moyens d'approcher les tactiques des individus pour tenter de réaliser des plus-values immobilières par exemple. Les propriétaires se contentent-ils de vendre des terres pour qu'elles soient loties ou essaient-ils pour certains (la commune compte de nombreux maçons) de se convertir en entrepreneur de bâtiments, voire de se transformer en logeurs ? Sur ce point, voir Charlotte Worms, *Bâtisseurs de banlieue à Madrid. Le quartier de la Properidad (1860-1936)*, Paris, Creaphis, 2012.

Enfin, il reste à envisager l'enracinement de manière plus globale et à tester ses effets sur les comportements de reproduction sociale et familiale dans d'autres contextes que celui d'un village qui se transforme en ville industrielle de banlieue. Que produit le fait de disposer d'un fort ancrage généalogique dans un territoire lorsque l'on habite une campagne profonde ou à l'inverse que l'on est un citadin ? Il s'agira aussi à l'avenir d'envisager la question de l'enracinement non seulement sur le versant de ses effets mais aussi sur celui de ses origines et de comprendre ainsi ce qui produit de l'enracinement. Et, pour les migrants, du ré-enracinement.



# Sources et Bibliographie

## Sources

### Archives nationales

Z 1G-340/01 Rôle de taille 1768-69

Z 1G-385/01 Rôle de taille 1778

Z 1G-440a/01 Rôle de taille 1788-1789

F<sup>2</sup> II Seine 36-37 Enquête sur l'extension des limites de Paris. 1859

### Archives départementales du Val-de-Marne

#### Registres paroissiaux et Etat civil

Microfilms 1M 136 (1658) à 1M 267 (1900)

#### Cadastres

3P 289 (1816)

3P 290 (1840)

#### Tables de vendeurs et d'acheteurs (TSA)

DQ14 914 à 936 (1800 à 1860)

#### Registres de mutations par décès

DQ14 843 à 872 (1806-1860)



## Registres de catholicité

Diocèse de Créteil, Paris et Versailles : Ivry-sur-Seine, paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul

28J 668 registre des actes baptême mariage de 1802 à 1830

28J 668 BIS baptême mariage

28J 669 actes baptême mariage sépultures année 1822

28J 670 actes baptême mariage sépultures années 1824-1826

28J 672 Baptêmes 1832-1837 (717 naissances)

28J 673 Baptêmes 1838-1841 (713 naissances)

28J 674 Baptêmes 1842-1842 (617 naissances)

28J 682 Baptêmes 1859

## Archives municipales d'Ivry-sur-Seine

### Registres paroissiaux et tables

CG<sup>1</sup> (1601-1628) à CG<sup>19</sup> (1755-1792)

### Etat civil

E<sup>2</sup><sub>1</sub> (1791) à E<sup>2</sup><sub>153</sub> (1902)

### Délibération municipales

1D<sup>1</sup><sub>1</sub> à 1D<sup>1</sup><sub>12</sub> : 1787-1863

### Cadastre

1G, matrices cadastrales des propriétés foncières de 1850

### Liste électorales

1K<sup>2</sup><sub>1</sub> : 1801-1815

1K<sup>2</sup><sub>1bis</sub> : 1831-1841

1K<sup>2</sup><sub>2</sub> : 1833-1840

1K<sup>2</sup><sub>3</sub> : 1841-1845

1K<sup>2</sup><sub>4</sub> : 1846-1850

1K<sup>2</sup><sub>5</sub> : 1851-1861

## Série P

3P<sup>1</sup><sub>1</sub> Biens de l'église

Inventaire 1805-1905

3P<sup>1</sup><sub>2</sub> Fabrique

Comptabilités 1803-1826,

Comptes 1819-1825

3P<sup>1</sup><sub>3</sub> Fabrique

Budget et comptes 1874-1889

3P<sup>1</sup><sub>6</sub> Eglise des Deux-Moulins

Création de la paroisse 1844

3P<sup>1</sup><sub>8</sub> Conseils de la fabrique

1847-1864

Installation de l'abbé Marcon 1872

3P<sup>1</sup><sub>10</sub> Confréries

Confrérie du Saint-Sacrement

1824-25

1828-29

Confréries de Saint-Vincent

1825

## Industrie

5J<sup>5</sup><sub>1</sub> à 5J<sup>1</sup><sub>2</sub> : Etablissements dangereux et insalubres

1809-1882

1822-1861

Bureau de bienfaisance

Registres : 34 Z 1

## Sources imprimées

Georges Cain, *les coins de Paris*, Paris, Flammarion, 1907

Gabriel et Michel Delaporte, *La bergère d'Ivry*, Paris, 1839.

Luc-Vincent Thierry, *Guide des amateurs et étrangers voyageurs à Paris*, 1787

## Bibliographie

Elinor ACCAMPO, « Entre la classe sociale et la cité : identité et intégration chez les ouvriers de Saint-Chamond, 1815-1880 », *Le mouvement social*, 118, 1982, 39-59.

Elinor ACCAMPO, *Industrialization, family and class relations Saint-Chamond, 1815-1914*, Berkeley, L.A., London, The university of California Press, 1989.

Anatoli ADO, *Paysans en Révolution. Terre, pouvoir et jacquerie, 1789-1794*. Édition établie par Serge Aberdam et Marcel Dorigny. Préface de Michel Vovelle, 1996.

Maurice AGULHON, *La sociabilité méridionale. Confréries et associations dans la vie collective en Provence orientale à la fin du XVIIIe siècle*, Aix-en-Provence, 1966.

Maurice AGULHON, *La République au village*, Paris, Plon, 1971.

Maurice AGULHON, Gabriel DESERT et Robert SPECKLIN, *Histoire de la France rurale 3. Apogée et crise de la civilisation paysanne*, Paris, Seuil, 1976, éd. 1992.

Dionigi ALBERA, *Au fil des générations. Terre pouvoir et parenté dans l'Europe alpine 14-20e siècles*, Grenoble, PUG, 2011.

Dionigi ALBERA, Luigi LORENZETTI, Jon MATHIEU (eds), *Reframing the history of Family and Kinship. From the Alps towards Europe*, Bern, Peter Lang, 2016.

Guido ALFANI et Vincent GOURDON (dir.), *Spiritual Kinship in Europe, 1500-1900*, London, Palgrave Macmillan, 2012.

Guido ALFANI, Vincent GOURDON, Cyril GRANGE et Marion TREVISI, « La mesure du lien familial : développement et diversification d'un champ de recherches », *Annales de démographie historique*, 2015-1, pp. 277-320.

Guido ALFANI, Vincent GOURDON et Isabelle ROBIN, (dir.), *Le parrainage en Europe et en Amérique. Pratiques de longue durée (16<sup>e</sup>-21<sup>e</sup> siècle)*, Bruxelles, Peter Lang, 2015.

Guido ALFANI, Vincent GOURDON, Cristina MUNNO et Isabelle ROBIN, « Parrainage et compéage : de nouveaux outils au service d'une histoire sociale des espaces européens et coloniaux », *Histoire, Economie et Société*, 4, 2018, dossier spécial, « Parrainage et compéage à époque moderne » pp. 4-17.

Elie ALLOUCHE, *Ivry pendant la Révolution*, maîtrise d'histoire Paris 1 sous la dir. de Michel Vovelle, 1991.

*Annales de Démographie Historique*, « les migrations au scalpel », 2002-2.

Luc ARRONDEL et Cyril GRANGE, « Successions et héritiers dans la société rurale du XIX<sup>e</sup> siècle : l'exemple des familles TRA de Loire-Inférieure », *Annales de démographie historique*, 1, 2004, pp. 53-77.

Louis ASSIER-ANDRIEU, « Le Play et la famille souche des Pyrénées : politique, juridisme et science sociale », *Annales ESC*, 3, 1984, p. 495-512.

Georges AUGUSTINS, *Comment se perpétuer ? Devenir des lignées et destins des patrimoines dans les paysanneries européennes*, Nanterre, Société d'ethnologie, 1989.

Emilie AUNIS *et al* (dir.), *Les territoires de l'autochtonie. Penser la transformation des rapports sociaux au prisme du « local »*, Rennes, PUR, 2016.

Paul BAIROCH, *Victoires et déboire II. Histoire économique et sociale du monde du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Folio Histoire, 1997.

Jean-Pierre BARDET, *Rouen au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les mutations d'un espace social*, Paris, SEDES, 1983, 2 vol.

Jean-Pierre BARDET et Jacques DUPAQUIER (dir.) *Histoire des populations de l'Europe*, Paris, Fayard, 1988.

Dominique BARJOT et Olivier FARON (dir.), *Migrations, cycle de vie familial et marché du travail*, Paris, Cahiers des ADH, 2002.

Tiphaine BARTHELEMY, « Les modes de transmission du patrimoine. Synthèse des travaux effectués depuis quinze ans par les ethnologues de la France », *Études Rurales*, 110-111-112, 1988, p. 195-212.

Alice BARTHEZ, *Famille, travail et agriculture*, Paris, Economica, 1982.

Gérard BEAUR, « Le Centième Denier et les mouvements de propriété. Deux exemples beaucerons (1761-1790) », *Annales ESC*, 1976, n° 5, p. 1010-1033.

Gérard BEAUR, *Le Marché foncier à la veille de la Révolution. Les mouvements de propriété beaucerons dans les régions de Maintenon et de Janville de 1761 à 1790*, Paris, EHESS, 1984.

Gérard BEAUR, *L'Immobilier et la Révolution. Marché de la pierre et mutations urbaines (1770-1810)*, Paris, Cahiers des Annales, A. Colin, 1994.

Gérard BEAUR, « L'histoire de l'économie rurale à l'époque moderne ou les désarrois du quantitativisme. Bilan critique », *Histoire et Sociétés Rurales*, 1994, n° 1, pp. 67-97.

Gérard BEAUR, « Les catégories sociales à la campagne : repenser un instrument d'analyse », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1999, n° 1, t. 106, p. 159-176.

Gérard BEAUR, *Histoire agraire de la France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEDES, 2000.

Gérard BEAUR, Christian DESSUREAULT et Joseph GOY, (dir.), *Familles, Terre, Marchés. Logiques économiques et stratégies dans les milieux ruraux (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2005.

Gérard BEAUR, « Mobiles ou sédentaires ? Les familles rurales normandes face au problème de la migration au 19<sup>e</sup> siècle », dans L. Lorenzetti, A.-L. Head König et J. GOY (dir.), *Marchés Migrations et logiques familiales dans les espaces français, canadien et suisse, 18-20<sup>e</sup> siècles*. Bern, Peter Lang, 2005, pp. 263-277.

Gérard Béaur, « Les rapports fonciers et monétaires entre les villes et les campagnes dans la France des XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles », in Jean-Claude Daumas (ed.), *Faire de l'histoire économique aujourd'hui*, Dijon, Editions Universitaires de Dijon, 2013, p. 33-44.

Gérard BEAUR, Philippe SCOFFIELD, J.-M. CHEVET et M.-T. PEREZ PICAZO (eds.), volume *Property Rights, Land Markets and Economic Growth in the European Countryside (13-20th cent.)* Turnhout, Brepols, 2013.

Scarlett BEAUVALET-BOUTOUYRIE, *La démographie à l'époque moderne*, Paris Belin, 1999.

Emmanuel BELLANGER, *Ivry, banlieue rouge. Capitale du communisme français*, Paris, Creaphys, 2017.

Alain BELMONT, *Des ateliers au village. Les artisans ruraux en Dauphiné sous l'Ancien Régime*, Grenoble, PUG, 1998.

Hervé BENNEZON, *Montreuil sous le règne de Louis XIV*, Paris, Les Indes savantes, 2009.

Régis BERTRAND, « Les confréries de Provence face à la Révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, n°306, 1996. pp. 635-647.

Céline BESSIERE, *De génération en génération. Arrangements de famille dans les entreprises viticoles de Cognac*, Paris, Raisons d'agir, 2010.

Jean-Noël BIRABEN, « Inventaire des listes nominatives de recensement en France », *Population*, 1963, 18-2, pp. 305-328.

Alain BLUM et Jacques HOUDAILLE, *12 000 Parisiens en 1793. Sondage dans les cartes de civisme*, *Population*, 1986-2, p. 259-302.

Bernard BODINIER et Éric TEYSSIER, *L'Événement le plus important de la Révolution française : la vente des biens nationaux (1789-1867) en France et dans les territoires annexés*, Paris, CTHS, 2000.

Rolande BONNAIN, Gérard BOUCHARD et Joseph GOY (dir.), *Transmettre, hériter, succéder. La Reproduction familiale en milieu rural. France-Québec, XVIIIe-XXe siècles*, Lyon, PUL, 1992.

Rolande BONNAIN-DULON, « Contrats de mariage et migration des filles au 19e siècle dans les Pyrénées », *Annales de démographie historique*, vol. 121, no. 1, 2011, pp. 49-68.

Catherine BONVALET, « La famille-entourage locale », *Population*, 58<sup>e</sup> année, n°1, 2003. pp. 9-43.

Gérard BOUCHARD, *Le village immobile. Sennely en Sologne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Plon, 1972.

Gérard BOUCHARD et Joseph GOY (dir.), *Famille, économie et société rurale en contexte d'urbanisation (XVIIe-XXe siècle)*, Chicoutimi, Paris, Centre interuniversitaire SOREP-EHESS, 1990.

Gérard BOUCHARD, John DICKINSON et Joseph GOY, (dir.), *Les exclus de la terre en France et au Québec, XVIIIe-XXe siècles. La Reproduction familiale dans la différence*, Sillery (Québec), Septentrion, 1998.

Fabrice BOUDJAABA, « Parenté, alliance et marché dans la France rurale traditionnelle. Essai d'application de l'analyse de réseaux au marché foncier et immobilier de Saint-Marcel (Normandie) 1760-1824 », *Annales de Démographie historique*, 2005-1, pp. 33-59.

Fabrice BOUDJAABA, *Des paysans attachés à la terre ? Familles, marchés et patrimoines dans la région de Vernon (1750-1830)*, Paris, PUPS, 2008.

Fabrice BOUDJAABA, « La transmission des patrimoines paysans : clé de voûte de la reproduction sociale et faux problème. L'exemple du canton de Plélan-le-Grand au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 116, 2009, pp. 141-163.

Fabrice BOUDJAABA, « Le cadastre. Un étalon pour le marché foncier ? », in Florence Bourillon et Nadine Vivier (dir.), *La mesure cadastrale. Estimer la valeur du foncier*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, pp. 117-131.

Fabrice BOUDJAABA, « Mesurer la mobilité sans registre de population en France au XIX<sup>e</sup> siècle : l'apport des registres de successions à l'étude des migrations des ruraux », *Cahiers québécois de Démographie*, 41-1, printemps 2012, pp. 9-35.

Fabrice BOUDJAABA et Jean LE BIHAN, « Les enseignements d'une généalogie cornouaillaise Dispersion familiale et mobilité individuelle en Bretagne (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n° 120-4, 2013, pp. 151-179.

Fabrice BOUDJAABA et Vincent GOURDON, « Quitter Charleville dans les années 1860-1870. Une analyse de la mobilité urbaine à court et à moyen terme », *Histoire et mesure*, 23, 2013, pp. 89-128.

Fabrice BOUDJAABA et Virginie DE LUCA BARUSSE (dir.), « Populations de banlieue », dossier thématique, *Annales de Démographie historique*, 2013/2.

Fabrice BOUDJAABA (dir.), *Le travail et la famille en milieu rural (16<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2014.

Fabrice BOUDJAABA, Michel ORIS, Vincent GOURDON, Isabelle ROBIN et Marion TREVISI (dir.), « 50 ans de démographie historique. Bilan historiographique d'une discipline en renouvellement », dossier thématique des *Annales de Démographie Historique*, 2015-1.

Fabrice BOUDJAABA et Marie-Pierre ARRIZABALAGA, « les Systèmes familiaux. De la cartographie des modes d'héritage aux dynamiques de la reproduction familiale et sociale », *Annales de Démographie Historique*, 2015-1, pp. 165-200.

Jacques-Olivier BOUDON, *Paris capitale religieuse sous le Second Empire*, Paris, Cerf, 2001.

Patrice BOURDELAIS, « L'industrialisation et ses mobilités (1836-1936) », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 39<sup>e</sup> année, N. 5, 1984. pp. 1009-1019.

Patrice BOURDELAIS et Michel DEMONET, « Rythmes et mode de formation de la population du Creusot, 1836-1876 », 45-54, in *Mesurer et comprendre. Mélanges offerts à Jacques Dupâquier*, Paris, PUF, 1993.

Pierre BOURDIEU, « Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1972, n° 4-5, pp. 1105-1127.

Jérôme BOURDIEU, Gilles POSTEL-VINAY, Paul-André ROSENTAL et Akiko SUWA-EISENMANN, « Migrations et transmissions inter-générationnelles dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 55, 2000, pp. 749-790.

Jérôme BOURDIEU, Gilles POSTEL-VINAY et Akiko SUWA-EISENMANN, « Défense et illustration de l'enquête des 3000 familles. L'exemple de son volet patrimonial », *Annales de démographie historique*, 1, 2004, pp. 19-52.

Jérôme BOURDIEU, Lionel KESZTENBAUM, Gilles POSTEL-VINAY, *L'enquête TRA, histoire d'un outil, outil pour l'histoire. Tome 1 (1793-1902)*, Paris, INED, coll. « Classiques de l'économie et de la population », 2014.

Florence BOURILLON, « Marché immobilier et impôt foncier : l'annexion de la petite banlieue « s'impose », *Des économies et des hommes. Mélanges Alfred Broder*, Paris, Biere, 2006, 157-165.

Florence BOURILLON, Pierre CLERGEOT et Nadine VIVIER (dir.) *De l'estime au cadastre en Europe. 3, Les systèmes cadastraux aux XIXe et XXe siècles*, Paris, édition de Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2008.

Eugenia BOURNOVA et Maurice GARDEN, « La population d'Athènes et de sa région dans la seconde Moitié du xixe siècle », *Annales de démographie historique*, vol. 119, no. 1, 2010, pp. 181-203.

Laurent BRASSART, *Gouverner le local en Révolution. État, pouvoirs et mouvements collectifs dans l'Aisne, 1790-1795*, Paris, Société des études robespierristes, 2012.

Laurent BRASSART, Jean-Pierre JESSENNE, Nadine VIVIER (dir.), *Clochemerle ou république villageoise ? La conduite municipale des affaires villageoises en Europe XVIIIe-XXe siècles*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2012.

Fernand BRAUDEL et Ernest LABROUSSE (dir.), *Histoire économique et sociale de la France*, Paris, PUF, 1970-1977, 4 tomes.

Sandra BREE, « La fécondité en banlieue parisienne dans la seconde moitié du 19e siècle », *Annales de Démographie Historique*, 2013-2, pp. 81-112.

Jean-Paul BRUNET, *Saint-Denis, la ville rouge : socialisme et communisme en banlieue ouvrière, 1890-1939*, Paris, Hachette, 1980.

Guy BRUNET, Antoinette FAUVE-CHAMOUX et Michel ORIS (dir.), *Le choix du conjoint*, Lyon, Programme Rhône-Alpes en SHS, 1998.

Eleonora CANEPARI, « Structures associatives, ressources urbaines et intégration sociale des migrants (Rome, XVIe-XVIIe siècle) », *Annales de démographie historique*, vol. 124, no. 2, 2012, pp. 15-41.

Virginie CAPIZZI, « Les recompositions foncières dans une commune coupée par les fortifications de Paris. Gentilly, 1840-1860 », *Histoire & mesure*, vol. xix, 3, 2004, pp. 243-270.

Simona CERUTTI, *La ville et ses métiers. Naissance d'un langage corporatif (Turin 17-18e siècle)*, Paris, EHESS, 1990.

Simona CERUTTI, *Etrangers. Etude d'une condition d'incertitude dans une société d'Ancien Régime*, Paris, Bayard, 2012.

Christophe CHARLE (dir), *Histoire sociale, histoire globale*, Paris, MSH, 1993.

Louis CHEVALIER, *La formation de la population parisienne au 19e siècle*, Paris, Ined, 1949.

Jean-Jacques CHEVALLIER, *Histoire des institutions et des régimes politiques de la France de 1789 à 1958*, Paris, Armand Colin, coll. « Classic », 2001, 9e éd. (1re éd. 1952).



Isac CHIVA et Joseph GOY (dir.), *Les Baronnie des Pyrénées*, Paris, EHESS, 1981 et 1986.

Pierre CLERGEOT (coord.) *Un cadastre pour l'empire. Cent millions de parcelles en France*, Paris, Publi-Topex, 2007.

Déborah COHEN *La nature du peuple. Les formes de l'imaginaire social (XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles)*, Seyssel, Champ Vallon, 2010.

Marc CONESA, *D'herbe, de terre et de sang. La Cerdagne du XIV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2012.

Alain CROIX, « L'ouverture des villages sur l'extérieur fut un fait éclatant dans l'ancienne France : position de thèse », *Histoire et sociétés rurales*, n° 11, 1999/1, p. 109-146.

Jean CUISENIER et Martine SEGALIN (dir.), *Le Cycle de vie familiale dans les sociétés européennes*, Paris, 1977.

Guillaume DAUDIN, *Commerce et prospérité : La France du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUPS, 2005.

Adeline DAUMARD (dir.), *Les fortunes françaises au XIX<sup>e</sup> siècle : enquête sur la répartition et la composition des capitaux privés à Paris, Lyon, Lille, Bordeaux et Toulouse, d'après l'enregistrement des déclarations de succession*, 1973.

Maurice DAUMAS et Jacques PAYEN (dir.) *Evolution de la géographie Industrielle de Paris et sa proche banlieue au 19<sup>e</sup> siècle*, centre de documentation d'histoire des techniques, 1976, 2 volumes.

Philippe DAUMAS, *Familles en Révolution. Vie et relations familiales en Ile-de-France, changements et continuités (1775-1825)*, Rennes, PUR, 2003.

Bernard DEROUET et Joseph GOY, « Transmettre la terre : les inflexions d'une problématique de la différence », *Mélanges de l'Ecole française de Rome Italie – Méditerranée*, 110, 1998, pp. 117-153.

Jacques DESSAIN, *Chroniques d'Aubervilliers (I). 1815-1848*, Aubervilliers, édition 2017 et *(II) Naissance d'une ville (1849-1871)*, Aubervilliers, 2015.

Rodolphe DODIER, avec la collaboration de Laurent Cailly, Arnaud Gasnier et François Madoré, *Habiter les espaces périurbains*, Rennes PUR, 2012.

Jacques DUPAQUIER et Denis KESSLER, *La société française au XIX<sup>e</sup> siècle. Tradition, transition, transformation*, Paris, Fayard, 1992.

Jacques DUPAQUIER (dir.), *Histoire de la population française*, Paris, PUF, 4 vol., 1995.

Jacques DUPAQUIER, « Sédentarité et mobilité dans l'ancienne société rurale. Enracinement et ouverture : faut-il vraiment choisir ? », *Histoire & Sociétés Rurales*, vol. 18, no. 2, 2002, pp. 121-135.

Rose DUROUX, *Les Auvergnats de Castille, Renaissance et mort d'une migration au XIXe siècle*, Clermont-Ferrand, Association des Publications de la Faculté des Lettres, 1992.

Thierry EGGERICKX, « Les migrations internes en Wallonie et en Belgique de 1840 à 1939 : un essai de synthèse », 293-336, in Thierry Eggerickx et Jean-Paul Sanderson (eds), *Histoire de la population de la Belgique et de ses territoires*, Louvain, Presses universitaires de Louvain, 2010, pp. 293-336.

Thierry EGGERICKX, « Transition démographique et banlieue en Belgique : le cas de Bruxelles », *Annales de démographie historique*, 2013-2 pp. 51-80.

Thierry EGGERICKX, « Régimes et transitions démographiques en Europe de l'Ouest. Un essai de synthèse », *Annales de démographie historique*, vol. 129, no. 1, 2015, pp. 113-148.

Jens Ivo ENGELS, Frédéric MONIER, Nathalie PETITEAU (dir.), *La politique vue d'en bas. Pratiques privées, débats publics dans l'Europe contemporaine (XIXe-XXe siècles). Les coulisses du politique à l'époque contemporaine*, Paris, Armand Colin, « Recherches », 2012.

Jean-Claude FARCY et Alain FAURE, *La mobilité d'une génération de Français. Recherche sur les migrations dans et vers Paris à la fin du XIXe siècle*. Paris, Armand Colin, 2003.

Olivier FARON et Jacques RENARD, « La banlieue avant la banlieue. Milan et sa périphérie pendant la première moitié du XIXe siècle », *Histoire, économie et société*, 3, 1996, pp. 381-404.

Olivier Faron, *La ville des destins croisés. Recherches sur la société milanaise du 19e siècle*, Rome EFR, 1997.

Alain FAURE, « Les racines de la mobilité populaire à Paris au XIXe siècle », in Odile Benoit-Guilbot (dir.), *Changer de région, changer de métier, changer de quartier. Recherches en région parisienne*, Nanterre, Recherches pluridisciplinaires de l'université de Paris-X Nanterre, 1982, pp. 103-119.

Alain FAURE (dir.), *Les premiers banlieusards, au origines de la banlieue parisienne (1860-1940)*, Paris, Creaphys, 1991.

Alain FAURE, « Un faubourg, des banlieues ou la déclinaison du rejet, in J-C Depaule (dir.), *Les mots de la stigmatisation urbaine*, Paris, UNESXCO/ Editions de la FMSH, 2006, pp.8-39.

Laurence Fontaine, « Droits et stratégies : la reproduction des systèmes familiaux dans le Haut-Dauphiné (XVIIe-XVIIIe siècles) », *Annales ESC*, nov-déc. 1992, 6, pp. 1259-1277.

Antoinette FAUVE-CHAMOUX, « Le modèle de transmission familiale à l'identique », *Mélanges de l'École française de Rome Italie-Méditerranée*, 110, 1998, pp. 63-167.

Antoinette FAUVE-CHAMOUX, « Stratégies individuelles et politique de reproduction familiale. Le perpétuel ajustement intergénérationnel des destins migratoires à Esparros 17e-20e siècles », in Joseph Goy, Anne-Lise Head-König et Luigi Lorenzetti (éds), *Marchés, migrations et logiques familiales dans les espaces français, canadien et suisse*,

xviii<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles. Actes du colloque de Genève des 25-27 septembre 2003, Bern, Peter Lang, 2005, pp. 149-166.

Antoinette FAUVE-CHAMOUX, and Emiko OCHIAI (eds.), *The Stem Family in Eurasian Perspective. Revisiting House societies, 17<sup>th</sup>-20<sup>th</sup> Centuries*, Bern (Suisse), Peter Lang, 2009.

Antoine FOLLAIN, « Les communautés rurales en Normandie sous l'Ancien Régime. Identité communautaire, institutions du gouvernement local et solidarités. », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 45-4, no. 4, 1998, pp. 691-721.

Antoine FOLLAIN et Gilbert LARGUIER (dir.), *L'impôt des campagnes. Fragile fondement de l'État dit moderne (xv<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles)*, colloque tenu à Bercy les 2 et 3 décembre 2002, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2005.

Antoine FOLLAIN, *Le village sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 2008.

Annie FOURCAULT, *Bobigny, banlieue rouge*, Paris, Les Éditions ouvrières – Presses de la FNSP, 1986.

Annie FOURCAULT (dir.), *Un siècle de banlieue parisienne (1859-1964). Guide de recherche*, Paris, 1992.

Georges FRECHE, *Toulouse et la région Midi-Pyrénées au Siècle des Lumières*, Paris, Cujas 1974.

Maurice GARDEN, « Mariages parisiens à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : une micro-analyse quantitative », *Annales de Démographie Historique*, 1, 111-133.

Joseph GARIN, *Histoire d'Ivry sur Seine*, Paris, J. Gabalda et fils, 1930.

Sibylle GOLLAC, « Propriété immobilière et autochtonie. Les trajectoires immobilières, sociales et politiques d'un maçon breton et de ses descendant-e-s », *Politix*, vol. 101, no. 1, 2013, pp. 133-159.

Pierre GOUBERT, « Une richesse historique en cours d'exploitation : les registres paroissiaux », *Annales ESC*, 1954-1, p. 83-93.

Pierre GOUBERT, *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730. Contribution à l'histoire sociale de la France au XVII<sup>e</sup> siècle*. Paris, Ecole pratique des Hautes-Etudes, VI<sup>e</sup> section, S.E.V.P.E.N., 1960.

Roger V. GOULD (1995), *Insurgent Identities. Class, Community and Protest in Paris from 1848 to the Commune*, Chicago, Chicago University Press, 1995.

Vincent GOURDON et Marion TREVISI, « Âge et migrations dans la France rurale traditionnelle : une étude à partir du recensement de l'An VII à la Roche-Guyon », *Histoire Economie et Société*, 2000-3, pp. 307-331.

Vincent GOURDON, *Histoire des grands-parents*, Paris, Perrin, (1<sup>ère</sup> édition 2001), 2012.

Vincent GOURDON, « Aux cœurs de la sociabilité villageoise : une analyse de réseau à partir du choix des conjoints et des témoins au mariage dans un village d'Île-de-France au XIXe siècle », *Annales de démographie historique*, vol. no 109, no. 1, 2005, pp. 61-94.

Vincent GOURDON et Emilie JOZ, « Les témoins de mariage civil dans une commune de la banlieue lyonnaise au XIXe siècle. Tassin-la-Demi-Lune (1793-1895) », in Philippe Castagnetti (dir.), *Images et pratiques de la ville (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Saint-Etienne, Publications de l'université de Saint-Etienne, 2006, pp. 161-187.

Vincent GOURDON, « Réseaux des femmes, réseaux de femmes. Le cas du témoignage au mariage civil au XIXe siècle dans les pays héritiers du Code Napoléon (France, Pays-Bas, Belgique) », *Annales de démographie historique*, 2006, pp. 33-55.

Vincent GOURDON, « La mobilisation symbolique de la parenté à travers le témoignage au mariage civil : Samois-sur-Seine (Seine-et-Marne) au XIXe siècle », in Jean-Pierre Poussou et Isabelle Robin-Romero (dir.), *Histoire des familles, de la démographie et des comportements. En hommage à Jean-Pierre Bardet*, Paris, PUPS, 2007, pp. 469-495.

Vincent GOURDON, « Les témoins de mariage civil dans les villes européennes : quel intérêt pour l'analyse des réseaux familiaux et sociaux ? », *Histoire, économie et sociétés*, 2, pp. 61-87, 2008, pp. 63-64.

Vincent GOURDON, *Les révolutions du baptême en France de 1789 à nos jours*, mémoire inédit d'HDR, 2013.

Vincent Gourdon et Isabelle Robin, « Parrains et voisins? espace et parrainage en banlieue parisienne au XIXe siècle », *Dubrovnik Annals*, 21, 2017 pp. 47-72.

Joseph GOY, Anne-Lise HEAD-KÖNIG et Luigi LORENZETTI (éds), *Marchés, migrations et logiques familiales dans les espaces français, canadien et suisse, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Actes du colloque de Genève des 25-27 septembre 2003*, Bern, Peter Lang, 2005.

Cyril GRANGE et Olivier FARON, « Un recensement parisien sous la Révolution. L'exemple des cartes de sûreté de 1793 », in *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, tome 111, n°2. 1999. pp. 795-826.

Cyril GRANGE, *Une élite parisienne. Les familles de la grande bourgeoisie juive (1870-1939)*, Paris, CNRS éditions, 2015.

Jean-Yves GRENIER, *L'Économie d'Ancien Régime: Un monde de l'échange et de l'incertitude*, Paris, Albin michel, 1996.

Maurizio GRIBAUDI, *Itinéraires ouvriers. Espaces et groupes sociaux à Turin au début du XXe siècle*, Paris, Ehes, 1987.

Maurizio GRIBAUDI, *Paris ville ouvrière, une histoire occultée (1789-1848)*, Paris la Découverte, 2014.

Pierre GUILLAUME, *La population de Bordeaux au 19<sup>e</sup> siècle. Essai d'histoire sociale*, Paris, A. Colin, 1972.

Christine GUIONNET, « Élections et apprentissage de la politique. Les élections municipales sous la Monarchie de Juillet », *Revue française de science politique*, 46<sup>e</sup> année, n°4, 1996. pp. 555-579.

Tamara HAREVEN, *Family time and industrial time, The Relationship Between the Family and Work in a New England Industrial Community*, Cambridge, UP of America, 1982.

Jeremy HAYHOE, *Strangers and Neighbours. Rural Migration in Eighteenth-Century Northern Burgundy*. Toronto: University of Toronto Press, 2018.

Anne-Lise HEAD-KÖNIG, “Citizens But Not Belonging: Migrants’ Difficulties in Obtaining Entitlement to Relief in Switzerland from the 1550s to the Early Twentieth Century”, in Steven King, Anne Winter (eds), *Migration, Settlement and Belonging in Europe, 1500-1930s. Comparative Perspectives*, New York- Oxford, Berghahn Books, 2013, pp. 153-172.

Anne-Lise HEAD-KÖNIG, “Common Land and Collective Property in Prealpine and Alpine Switzerland. Tensions with Regard to the Access and Allocation of Resources (Middle Ages – Twentieth Century)” in Niels Grüne, Jonas Hübner, Gerhard Siegl (Hg.), *Ländliche Gemeingüter – Rural Commons. Kollektive Ressourcennutzung in der europäischen Agrarwirtschaft – Collective Use of Resources in the European Agrarian Economy*. Jahrbuch für Geschichte des ländlichen Raums, 2015, pp. 232-243.

Louis HENRY, « Une richesse Démographique en friche: les registres paroissiaux », *Population*, vol. 8, no. 2, 1953, pp. 281–290.

*Histoire urbaine*, 2006, n° 17.

*Histoire urbaine*, 2007, n° 20.

Juliette HONTEBEYRIE, *Le génie du lieu, ou comment des familles s’inscrivent dans l’espace urbain socio-histoire d’une rue, (1860-1950)*, Thèse de doctorat en sociologie, Paris, EHESS, 2005.

Juliette HONTEBEYRIE, « La famille avant la ville, ou comment se perpétuer dans un espace urbain en construction », *Annales de démographie historique*, vol. 117, no. 1, 2009, pp. 213-247.

Gérard JACQUEMET, *Belleville au 19<sup>e</sup> siècle. Du faubourg à la ville*, Paris, EHESS, 1984.

Yannick JAMBON, *Aux marges des villes modernes. Les faubourgs dans le royaume de France du 16<sup>e</sup> au début du 19<sup>e</sup> siècle*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2017.

Philippe JARNOUX, *Les Bourgeois de la terre. Fortunes et stratégies foncières à Rennes au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 1996.

Jean-Pierre JESSENNE. *Pouvoir au village et Révolution. Artois 1760-1848*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1987.

Anne JOLLET, *Terre et société en Révolution*, Paris, CTHS, 2000.

Michael B. KATZ, *The People of Hamilton, Canada West: Family and Class in a Mid-19th Century City*. Harvard University Press, 1975.

David KERTZER and Nancy KARWEIT, "Living with grandparents. The tenacity of three-generational households in an industrializing Italian community (1871-1921)" *Annales de démographie historique*, 1991.

Jan KOK and Kees MANDEMAKERS, "A Life-Course Approach to Co-residence in the Netherlands, 1850-1940", *Continuity and Change*, 25, 2010, pp. 285-312.

Christine LACANETTE-POMMEL, *La famille dans les Pyrénées de la Coutume au code Napoléon*, Aspet, Pyrégraph, Universatim, 2003.

Marcel LACHIVER, *Vin, vigne et vigneron en région parisienne du XVIIe au XIXe siècles*, Pontoise, Société historique et archéologique du Val-d'Oise, 1982.

Marcel LACHIVER, *Vins, vignes et vigneron. Histoire du vignoble français*, Paris, Fayard, 1988.

Gilles LAFERTE, « Des études rurales à l'analyse des espaces sociaux localisés », *Sociologie*, vol. 5, no. 4, 2014, pp. 423-439.

Pierre LAMAISON, « Les stratégies matrimoniales dans un système complexe de parenté : Ribennes en Gévaudan, 1650-1830 », *Annales ESC*, 1979, 4, pp. 721-743.

Thomas LEROUX, *Le laboratoire des pollutions industrielles (Paris 1770-1830)*, Paris, Albin Michel, 2011.

Paul LECAT, *De la campagne à la ville. Urbanisation et socialisation du quartier de la Réunion entre Charonne et Paris (1846-1880)*, Annie Fourcault (dir.), Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, 2013.

Paul LECAT, *De la campagne à la ville : naissance du quartier de la Réunion entre 1848 et 1880*, *Bulletin de l'Association Histoire et Archéologie du XXe arrondissement*, 2016.

Georges LEFEBVRE, *Les Paysans du Nord pendant la Révolution française*, Lille, O. Marquant, 1924.

René LE MEE, *Dénombrements, espaces et société, Recueil d'articles, Cahiers des Annales de Démographie Historique*, n° 1, Paris, Société de Démographie Historique, 1999.

René LE MEE, « La statistique démographique officielle de 1815 à 1870 en France », in René Le Mée *Dénombrements, espaces et société, Cahiers des Annales de Démographie Historique*, Paris, SDH, 1999, pp. 69-90.

P. LEROY, D. NICOLAS et J.-P. PELISSIER « Mobilités et aires matrimoniales » in G. Brunet, A.-F. Chamoux et M. Oris (dir.), *Le choix du conjoint*, Lyon, Programme Rhone-Alpes, 1998, pp. 61-75.

Emmanuel LE ROY LADURIE, *Les Paysans du Languedoc*, Paris S.E.V.P.E.N., 1966, 2 vol.

Emmanuel LE ROY LADURIE, « Système de la coutume. Structures familiales et coutumes d'héritage en France au XVI<sup>e</sup> siècle », *Annales ESC*, 1972/ 4-5, 825-846.

Jean Pierre LETHUILLIER, « Du laboureur au cultivateur : réflexions sur un changement de mot », dans Annie Antoine (éd.), *Campagnes de l'Ouest. Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire, Actes du colloque de Rennes, 24-26 mars 1999*, Presses universitaires de Rennes, 1999, pp. 91-104.

Giovanni LEVI, *Le Pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèques des histoires, 1989.

Luigi LORENZETTI, *Economie et migrations au XIX<sup>e</sup> siècle : les stratégies de la reproduction familiale au Tessin*, Bern, Peter Lang, 1999.

Ivan LOUTCHISKY, *La Petite Propriété en France avant la Révolution et la vente des biens nationaux*, Paris, Champion, 1897.

Antoine MANDRET-DEGEILH, *Gouverner par le rite : socio-histoire des rites d'institution municipaux autour de la parenté en France, au miroir de la situation en Allemagne (1789-1989)*, Thèse de doctorat, IEP de Paris, 2015.

Jean-Paul MASSALOUP, *La Régie de l'Enregistrement et des domaines au XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle*, Étude historique, Genève, Droz, EPHE IV<sup>e</sup> section, Hautes Études médiévales et modernes, n° 64, 1989.

Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation rurale triomphante*, Paris, Belin, 1999.

Caroline MAZAUD, « le rôle du capital d'autochtonie dans la transmission d'entreprises artisanales en zone rurale », *Regards sociologiques*, 40, 2010, pp. 45-57.

Henri MENDRAS, *La Fin des paysans*, Paris, S.E.D.E.I.S, 1967.

Florent MEROT, *La Vallée de Montmorency aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : Paysage, économie et société aux portes de Paris*, Paris, Les Indes savantes, 2015.

John M. MERRIMAN, *Aux marges de la ville. Faubourgs et banlieues en France 1815-1870*, Paris, Le Seuil, 1994, trad de *The Margins of City life. Explorations on the french Urban frontier 1815-1851*, Oxofrd univ Press, New-York, 1991.

Leslie P. MOCH, *Moving Europeans. Migration in Western Europe since 1650*. Bloomington, Indiana University Press, 2003.

Leslie P. MOCH, *The Pariahs of Yesterday: Breton Migrants in Paris*, Durham, Duke University Press, 2012.

Nathalie MONTEL, « Mutations spatiales, stratégies professionnelles et solidarités familiales à Paris au XIX<sup>e</sup> siècle. Le rôle des raffineurs de sucre villettois dans la formation d'un espace industriel », *Histoire urbaine*, vol. 4, no. 2, 2001, pp. 47-65.

Nathalie MONTEL, *Faire le Grand Paris. Avis des habitants consultés en 1859*, Rennes, PUR, 2012.

Jean-Marc MORICEAU, *Les Fermiers de l'Ile-de-France. L'ascension d'un patronat agricole (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Fayard, 1994.

Annie MOULIN, *Les paysans dans la société française de la Révolution à nos jours*, Paris Seuil, 1988.

Muriel NEVEN, *Individus et familles : les dynamiques d'une société rurale. Le pays de Herve dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, Fascicule CCLXXXIV, 2003.

Hugues NEVEUX, « Lignages et réseaux familiaux ruraux en France, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *Mesurer et comprendre. Mélanges offerts à Jacques Dupâquier*, Paris, PUF, 1993, pp. 423-433.

Alain PAUQUET, *La société et les relations sociales en Berry au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 1998.

Gilles PECOUT, « La politisation des paysans au XIX<sup>e</sup> siècle Réflexions sur histoire politique des campagnes françaises », *Histoire et sociétés rurales*, 2e semestre 1994, pp. 91-125.

Gilles PECOUT, « Les Campagnes dans l'évolution socio-politique de l'Europe (1830-fin des années 1920). France, Allemagne, Espagne et Italie », *Histoire & Sociétés Rurales*, vol. 23, no. 1, 2005, pp. 11-64.

Chantal PETILLON, *La population de Roubaix. Industrialisation, démographie et société 1750-1880*, Lille Septentrion, 2006.

Marie-Claire PINGAUD, *Paysans en Bourgogne. Les gens de Minot*, Paris, Flammarion, 1977.

Jean-Luc PINOL, *Les Mobilités de la grande ville : Lyon fin XIX<sup>e</sup>-première moitié du XX<sup>e</sup>*. Presses de la Fondation nationale de sciences politiques, Paris, 1991.

Michel PHILIPPONNEAU, *La vie rurale de la banlieue parisienne. Etude de géographie humaine*, Paris, Armand Collin, 1956.

Abel POITRINEAU, *Remues d'hommes : les migrations montagnardes en France, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Aubier-Montaigne, 1983.

Colin G. POOLEY and Jean TURNBULL, *Migration and Mobility in Britain since the xviii<sup>th</sup> Century*, London, Routledge, 1998.

Gilles POSTEL-VINAY, *La Terre et l'argent. L'agriculture et le crédit en France du XVIII<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Michel, 1998.

Jacques POUMAREDE, « La législation successorale de la Révolution entre l'idéologie et la pratique », dans I. Théry et Ch. Biet (éd.), *La famille, la loi et l'État de la Révolution au Code civil*, Paris, Imprimerie nationale, 1989, p. 167-185.



Jean-Pierre POUSSOU, « Les mouvements migratoires en France et à partir de la France de la fin du XVe siècle au début du XIXe siècle : approche pour une synthèse » *ADH*, 1973, pp. 11-78.

Jean-Pierre POUSSOU, « Note sur la mobilité urbaine dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle vue à travers les registres de sépultures de l'hôpital Saint-André de Bordeaux », *Annales de démographie historique*, 1973. pp. 535-545.

Jean-Pierre POUSSOU, *Bordeaux et le Sud-Ouest au XVIII<sup>e</sup> siècle. Croissance économique et attraction urbaine*, Éditions de l'EHESS, 1983.

Jean-Pierre POUSSOU, « L'enracinement est le caractère dominant de la société rurale française d'autrefois », *Histoire, Économie et Société*, 21-1, 1<sup>er</sup> trimestre 2002, p. 97-108.

Carole RATHIER et François-Joseph RUGGIU, « La population de Charleville de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle à la fin du xix<sup>e</sup> siècle. Une enquête d'histoire démographique », *Histoire & mesure*, vol. vol. xxviii, no. 2, 2013, pp. 3-16.

Nicolas RENAHY, *Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*, La Découverte, coll. « textes à l'appui », 2005.

Jacques RENARD, *Pont-l'Evêque et ses campagnes aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, SPM Lettrage, 2011.

Jean-Noël RETIERE, *Identités ouvrières : histoire sociale d'un fief ouvrier en Bretagne 1909-1990*, Paris, L'Harmattan, 1994.

Jean-Noël RETIERE, « Autour de l'autochtonie. Réflexion sur la notion de capital social populaire, *Politix* 63, 2003, pp. 121-143.

Jean-Noël RETIERE, « Capital d'autochtonie », in I. Casillo (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013.

Paul-André ROSENTAL, « Maintien/rupture: un nouveau couple pour l'analyse des migrations », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 45<sup>e</sup> Année, No. 6 (Nov. - Déc., 1990), pp. 1403-1431.

Paul-André ROSENTAL, *Les Sentiers invisibles, Espaces, familles et migrations dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, ehess, 1999.

Paul-André ROSENTAL, « La migration des femmes (et des hommes) en France au XIXe siècle », *Annales de démographie historique*, vol. no 107, no. 1, 2004, pp. 107-135.

Max ROUSSEAU (1008) « La ville comme machine à mobilité. Capitalisme, urbanisme et gouvernement des corps », *Métropole*, 3. mis en ligne le 12 septembre 2008, consulté le 21 septembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/metropoles/2562>

François-Joseph RUGGIU, « Histoire de la parenté ou anthropologie historique de la parenté ? Autour de *Kinship in Europe* », *Annales de Démographie Historique*, 2010-1, p. 223-256.

David W. SABEAN, *Power in the Blood: Popular Culture and Village Discourse in Early Modern Germany*, Cambridge, CUP, 1984.

David W. SABEAN, Simon TEUSCHER et Jon MATHIEU (eds), *Kinship in Europe Approaches to Long-Term Development (1300-1900)*, New York, Oxford, Berghahn Book, 2007.

Pierre SAINT-JACOB, « La propriété au XVIII<sup>e</sup> siècle. Une source méconnue : le contrôle des actes et le centième denier », *Annales ESC*, I, 2, avril-juin 1946, pp. 162-166.

Pierre de SAINT-JACOB, *Les Paysans de la Bourgogne du Nord au dernier siècle de l'Ancien Régime*, Paris, Les Belles Lettres, 1960.

Jean-Claude SANGOÏ, *Démographie paysanne en Bas-Quercy, 1751-1872. Familles et groupes sociaux*, Paris, Editions du CNRS, 1985.

Martine SEGALEN et Albert JACQUARD, « Choix du conjoint et homogamie », *Population*, n°3, 1971, pp. 487-498.

Martine SEGALEN, *Nuptialité et alliance : le choix du conjoint dans une commune de l'Eure*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1972.

Martine SEGALEN, « Du village à la ville – La fête de la Rosière à Nanterre », *Ethnologie Française*, 1982, XII, pp. 185-194.

Martine SEGALEN, *Quinze générations de bas bretons : parenté et société dans le pays bigouden sud (1720-1980)*, Paris, PUF, 1985.

Martine SEGALEN avec l'assistance de Françoise Bekus, *Nanterriens. Les familles dans la ville. Une ethnologie de l'identité*, PUM, 1990.

Martine SEGALEN et Philippe RICHARD, « Un isolat au portes de Paris. Mariage et société à Nanterre de 1750 à 1850 », in *Mesurer et comprendre. Mélanges offerts à Jacques Dupâquier*, 1993, pp. 497-514.

Isabelle SEGUY, *La population de la France de 1670 à 1829. L'enquête Louis Henry et ses données*, Paris, Ined, 2002.

Richard SENNETT, *La Famille contre la ville : les classes moyennes de Chicago à l'ère industrielle, 1872-1989*, Paris, Recherches, 1980.

Stefano SIMIZ, *Confréries urbaines et dévotion en Champagne (1450-1830)*, Lille, Presses du Septentrion, 2002.

Alfred SOBOUL, *Les Campagnes montpelliéraines à la fin de l'Ancien Régime. Propriété et cultures d'après les compoix*, Paris, PUF, 1958.

Michel TRAVERSAT, *Les Pépinières. Etude sur les jardins français, sur les jardiniers et les pépiniéristes (1600-1900)*. Vitry-sur Seine, Thèse de l'Ehess, 2001.

Irène THERY et Ch. BIET (dir.), *La Famille, la loi, l'État de la Révolution au Code civil*, Paris, Imprimerie nationale, 1989.

Stephan THERNSTROM, *Poverty and Progress: Social Mobility in a Nineteenth-Century City*. Cambridge, Mass.: Harvard Univ. Press, 1964.

François TURMEL, *Le processus d'industrialisation d'Ivry-sur-Seine des débuts à la veille de la Première guerre mondiale*, Mémoire de maîtrise (dir. D. Woronoff), Paris 1, 1994.

Sylvain VIGNERON, *La pierre et la terre. Le marché foncier et immobilier dans les dynamiques sociales du Nord de la France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, coll. « Histoire et civilisations », 2007.

Jérôme-Luther VIRET, « Alliances et réseaux familiaux en Île-de-France (milieu XVI<sup>e</sup>–milieu XVII<sup>e</sup> siècles) », *Annales de démographie historique*, n. 2, 2003, pp. 155-175.

Jérôme-Luther VIRET, *Valeurs et pouvoir. La reproduction familiale et sociale en Île-de-France. Écouen et Villiers-le-Bel (1560-1685)*, Paris, PUPS, 2004.

Jérôme-Luther VIRET, *La famille normande. Mobilité et frustrations sociales au siècle des Lumières*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013.

Jérôme-Luther VIRET, *Le sol & le sang. La famille et la reproduction sociale en France du Moyen Âge au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, CNRS, 2014.

Nadine VIVIER, « Pour un réexamen des crises économiques du XIX<sup>e</sup> siècle en France », *Histoire & Mesure*, 2011, XXVI-1, pp. 135-156.

Charlotte VORMS, Charlotte, *Bâtisseurs de banlieue à Madrid. Le quartier de la Prosperidad (1860-1936)*, Paris, Créaphis, 2012.

Michel Vovelle, *Villes et campagnes au 18<sup>e</sup> siècle (Chartres et la Beauce)*, Paris, Editions sociales, 1980.

Michel VOVELLE, « La propriété bourgeoise au village : mesures et limites », dans M. Vovelle (dir.), *Villes et campagnes au XVIII<sup>e</sup> siècle (Chartres et la Beauce)*, Paris, 1980, p. 213-227.

Françoise ZONABEND, *La Mémoire longue. Temps et histoires au village*, Paris, PUF, 1980.

Françoise ZONABEND, *Une campagne voisine : Minot, un village bourguignon*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, coll. « Ethnologie de la France », 1990.

# Table des tableaux, des cartes et des figures

## Table des tableaux

### Chapitre 2

- Tab. 1 Évolution de la population d'Ivry de 1793 à 1891 p. 63
- Tab. 2 Liste des fabriques et des manufactures existant dans la commune d'Ivry en 1830 p. 70
- Tab. 3 Nature des propriétés bâties et non bâties à Ivry en 1851 p. 75

### Chapitre 3

- Tab. 1 Composition professionnelle des membres de la liste électorale d'Ivry-sur-Seine en 1806, en fonction de leur lieu de naissance p. 95
- Tab. 2 Composition professionnelle des membres de la liste électorale d'Ivry-sur-Seine en 1851, en fonction de leur lieu de naissance p. 97
- Tab 3 Répartition par tranches d'âge des électeurs de la liste de 1806 selon leur lieu de naissance p. 101
- Tab 4 Répartition par tranches d'âge des électeurs de la liste de 1851 selon leur lieu de naissance p. 103
- Tab 5. Degré d'« enracinement généalogique » de la population électorale d'Ivry en 1806 p. 105
- Tab 6 Degré d' « enracinement généalogique » de la population électorale d'Ivry en 1851 p. 108
- Tab. 7 Géographie de l'enracinement généalogique des électeurs de 1851 p. 113

### Chapitre 4

- Tab. 1 Distribution des propriétés par décile en 1816 (en ares) p. 124
- Tab 2 Distribution des propriétés par décile en 1840 (en ares) p. 124
- Tab. 3 Distribution des propriétaires par décile d'après le registre de taille de 1778 (en sols) p. 125
- Tab. 4 Distribution des propriétaires selon leur revenu cadastral en 1816 (en francs) p. 126
- Tab. 5 Distribution des propriétaires selon leur revenu cadastral en 1840 (en francs) p. 126
- Tab. 6 Inégalités de fortunes foncières en 1778, 1816 et 1840 pour l'ensemble des contribuables de la taille et des propriétaires des matrices cadastrales et pour l'ensemble et l'ensemble moins le top 2 % p. 127
- Tab. 7 Coefficient multiplicateur de la valeur moyenne de l'impôt ou du revenu cadastral de chaque décile par rapport à la valeur médiane pour les trois périodes p. 129

Tab. 8 Distribution comparée des propriétaires résidents et horsains selon la taille payée en 1778 (en sols)	p. 136
Tab. 9 Distribution comparée des propriétaires résidents et horsains selon leur revenu cadastral en 1816 (en francs)	p. 136
Tab. 10 Distribution comparée des propriétaires résidents et horsains selon leur revenu cadastral en 1840 (en francs)	p. 137
Tab. 11 Enracinement généalogique des propriétaires résidents en 1778, 1816 et 1840	p. 141
Tab. 12 Impositions (en sols) et répartition des propriétés selon le degré d'enracinement généalogique des propriétaires résidents en 1778	p. 144
Tab. 13 Revenu cadastral (en francs) et répartition des propriétés selon le degré d'enracinement généalogique des propriétaires résidents en 1816	p. 145
Tab. 14 Revenu cadastral (en francs) et répartition des propriétés selon le degré d'enracinement généalogique des propriétaires résidents en 1840	p. 146
Tab. 15 Tarifs d'évaluation des revenus cadastraux du cadastre foncier de 1816 (extrait)	p. 152
Tab. 16 Tarifs d'évaluation des revenus cadastraux du cadastre foncier de 1850 (extrait)	p. 152
Tab 17. Présence de parcelles de jardin, de pépinière ou de vigne dans le patrimoine foncier des propriétaires de la matrice cadastrale de 1840 selon leur lieu de résidence	p. 156
Tab. 18 Présence de parcelles de jardin, de pépinière ou de vigne dans le patrimoine foncier des propriétaires résidents de la matrice cadastrale de 1840 selon leur degré d'enracinement généalogique	p. 158
Chapitre 5	
Tab. 1a Nature des biens échangés sur le marché foncier d'Ivry (1803-1859), en effectifs	p. 176
Tab. 1b Nature des biens échangés sur le marché foncier d'Ivry (1803-1859), en pourcentages	p. 176
Tab. 2 Valeur moyenne, médiane et répartition par quartile des transactions foncières (en francs) concernant des biens situés à Ivry entre 1803 et 1859	p. 181
Tab. 3 Valeur moyenne, médiane et répartition par quartile des transactions foncières (en francs) concernant des « terres » situées à Ivry entre 1803 et 1859	p. 184
Tab. 4 Valeur moyenne, médiane et répartition par quartile des transactions foncières (en francs) concernant des « maisons » situées à Ivry entre 1803 et 1859	p. 185
Tab. 5 Surface en are et prix de l'are en francs des « terres » aliénées entre 1803 et 1859 à Ivry	p. 188
Tab. 6 Résidence des vendeurs de biens situés à Ivry entre 1803 et 1859, en pourcentage (toutes ventes)	p. 193

Tab. 7a Valeur moyenne (en francs) de la transaction selon le lieu de résidence du vendeur entre 1803 et 1859 (toutes ventes de bien à Ivry)	p. 195
Tab. 7b Valeur médiane (en francs) de la transaction selon le lieu de résidence du vendeur entre 1803 et 1859 (toutes ventes de bien à Ivry)	p. 195
Tab. 8 Résidents et individus issus des anciennes familles parmi les vendeurs à Ivry entre 1803 et 1859	p. 198
Tab. 9a Valeur moyenne des biens vendus par des résidents et individus issus des anciennes familles à Ivry entre 1803 et 1859	p. 199
Tab. 9b Valeur médiane des biens vendus par des résidents et individus issus des anciennes familles à Ivry entre 1803 et 1859	p. 200
Tab. 10 Résidence et enracinement généalogique des vendeurs de « terres » à Ivry de 1803 à 1859	p. 201
Tab. 11a Valeur moyenne des « terres » vendues pas des résidents et individus issus des anciennes familles à Ivry entre 1803 et 1859	p. 202
Tab. 11b Valeur médiane des « terres » vendues pas des résidents et individus issus des anciennes familles à Ivry entre 1803 et 1859	p. 202
Tab.12 Résidence et enracinement généalogique des vendeurs de « maison » à Ivry de 1803 à 1859	p. 203
Tab. 13a Valeur moyenne des « maisons » vendues pas des résidents et individus issus des anciennes familles à Ivry entre 1803 et 1859	p. 204
Tab. 13b Valeur médiane des « maisons » vendues pas des résidents et individus issus des anciennes familles à Ivry entre 1803 et 1859	p. 204
Tab. 14 Nombre de parcelles de terres vendues pour une maison vendue selon la résidence et l'enracinement généalogique du vendeur à Ivry entre 1803 et 1859	p. 205
Tab. 15 Résidence des acquéreurs de biens situés à Ivry entre 1803 et 1859, en pourcentage (toutes ventes)	p. 207
Tab. 16a Valeur moyenne (en francs) de la transaction selon le lieu de résidence de l'acquéreur entre 1803 et 1859 (toutes ventes de bien à Ivry)	p. 208
Tab. 16b Valeur médiane (en francs) de la transaction selon le lieu de résidence de l'acquéreur entre 1803 et 1859 (toutes ventes de bien à Ivry)	p. 208
Tab. 17 Résidents et individus issus des anciennes familles parmi les acquéreurs à Ivry entre 1803 et 1859	p. 210
Tab. 18. Valeur moyenne des biens acquis par des résidents t individus issus des anciennes familles à Ivry entre 1803 et 1859	p. 211
Tab. 18b Valeur médiane des biens acquis par des résidents et individus issus des anciennes familles à Ivry entre 1803 et 1859	p. 212
Tab. 19 Résidence et enracinement généalogique des acheteurs de « terres » à Ivry de 1803 à 1859	p. 214
Tabl. 20a Valeur moyenne des « terres » acquises par des résidents et individus issus des anciennes familles à Ivry entre 1803 et 1859	p. 214

Tab. 20b Valeur médiane des « terres » acquises par des résidents et individus issus des anciennes familles à Ivry entre 1803 et 1859	p. 215
Tab. 21 Résidence et enracinement généalogique des acquéreurs de « maison » à Ivry de 1803 à 1859	p. 216
Tab. 22a Valeur moyenne des « maisons » acquises par des résidents et individus issus des anciennes familles à Ivry entre 1803 et 1859	p. 216
Tab. 22b Valeur médiane des « maisons » acquises par des résidents et individus issus des anciennes familles à Ivry entre 1803 et 1859	p. 217
Tab. 23 Bilan financier des opérations foncières réalisées à Ivry entre 1803 et 1859 par les individus appartenant aux anciennes familles de la commune, en francs	p. 220
Tab. 24 Nombre d'acquisitions par un même individu appartenant aux anciennes familles d'Ivry entre 1803 et 1859	p. 222
Chapitre 6	
Tab. 1 Successions déclarées des défunts résidents à Ivry ou y possédant au moins un bien entre 1806 et 1859	p. 234
Tab. 2 Caractéristiques démographiques des défunts liés à Ivry par la résidence ou la propriété entre 1806 et 1859	p. 236
Tab. 3 Caractéristiques démographiques des défunts de plus de 50 ans ayant des héritiers en ligne directe et qui sont liés à Ivry par la résidence ou la propriété entre 1806 et 1859, selon leur enracinement généalogique dans la commune	p. 239
Tab. 4 Valeurs totale, moyenne et médiane des successions directes, selon le degré d'enne racinement généalogique des défunts à Ivry	p. 244
Tab. 5 Distribution en pourcentage et par tercile de la valeur des successions directes en fonction de la nature des patrimoines selon le degré d'enne racinement généalogique des défunts à Ivry	p. 245
Tab. 6 Composition des patrimoines des « cultivateurs » parmi les défunts appartenant aux anciennes familles de la commune	p. 248
Tab. 7. Evolution de la distribution, en pourcentage et en valeur (en francs), des successions directes par nature des patrimoines selon le degré d'enne racinement généalogique des défunts à Ivry	p. 249
Tab. 8 Descendance finale des défunts ayant au moins un héritier et selon leur enracinement généalogique à Ivry entre 1806 et 1859	p. 252
Tab. 9 Mobilité géographique des enfants au moment du décès de leurs parents, selon le degré d'enne racinement du défunt à Ivry 1806-1859, en pourcentage	p.254
Tab. 10 Résidence des héritiers qui ont quitté Ivry au moment de la déclaration de successions de leurs parents	p. 257
Tab. 11 Résidence des héritiers qui ont quitté Ivry au moment de la déclaration de successions de leurs parents et qui appartiennent aux anciennes familles de la commune entre 1806 et 1869, selon la période	p. 259

Tab.12 Résidence des vendeurs de bien-fonds situés à Ivry appartenant à une ancienne famille de la commune et résidant dans les communes proches (hors Paris)	p. 264
Chapitre 7	
Tab. 1 Lieux de naissances des individus mariés civilement à Ivry dans la première moitié du XIX <sup>e</sup> siècle (en %)	p. 274
Tab. 2a. Endogamie géographique « stricte » au mariage civil à Ivry dans la première moitié du 19 <sup>e</sup> siècle (en %)	p. 279
Tab. 2b. Endogamie géographique « large » au mariage civil à Ivry dans la première moitié du 19 <sup>e</sup> siècle (en %)	p. 280
Tab.3 Enracinement généalogique (strict) des natifs d'Ivry qui réalisent un mariage géographiquement endogame entre 1801 et 1812 (32 mariages)	p. 284
Tab.4 Enracinement généalogique des natifs d'Ivry qui réalisent un mariage géographiquement endogame entre 1835 et 1838 (16 mariages)	p. 284
Tab.5 Enracinement généalogique des natifs d'Ivry qui épousent un conjoint né ailleurs entre 1801 et 1812	p. 286
Tab.6 Enracinement généalogique des natifs d'Ivry qui épousent un conjoint né ailleurs entre 1835 et 1838	p. 287
Tab. 7 Mariages d'Ivry comprenant au moins un conjoint natif entre 1855 et 1859	p. 290
Tab.8 Enracinement généalogique des natifs d'Ivry qui réalisent un mariage géographiquement endogame entre 1855 et 1859 (16 mariages)	p. 290
Tab. 9 Enracinement généalogique des natifs d'Ivry qui épousent un conjoint né ailleurs entre 1855 et 1859 (47 cas)	p. 291
Tab. 10 Professions des maris d'Ivry dans la première moitié du 19 <sup>e</sup> siècle	p. 294
Tab.11 Profession des époux à Ivry à la veille de l'annexion	p. 296
Tab. 12 Lieux de résidence des témoins des mariés ivryens au début du 19 <sup>e</sup> siècle	p. 302
Tab. 13 Résidence des témoins des mariés civils ivryens selon le type de mariage (en %)	p. 304
Tab. 14 Résidence des témoins dans les unions comportant au moins un conjoint natif à la veille de l'annexion	p. 308
Tab. 15 Type de liens entre mariés civils et témoins à Ivry dans la première moitié du 19 <sup>e</sup> siècle (en %)	p. 312
Tab. 16a Types de liens entre mariés civils et témoins à Ivry en 1801-1812 selon le type de mariage (en %)	p. 313
Tab. 16b Types de liens entre mariés civils et témoins à Ivry en 1835-1838 selon le type de mariage (en %)	p. 313



Tab. 16c Types de liens entre mariés civils et témoins à Ivry en 1855 et 1859 dans les mariages comprenant un natif au moins parmi les conjoints selon le type de mariage (en %)	p. 314
--	--------

## Chapitre 8

Tab. 1: Répartition des conseillers municipaux selon qu'ils appartiennent ou non aux anciennes familles de la commune, par période/ régimes politiques au 19 <sup>e</sup> siècle	p. 327
Tab. 2 Fréquence des patronymes dans le fichier démographique et accès aux fonctions municipales à Ivry de 1789 à 1870	p. 333
Tab. 3 Chronologie de la présence au conseil municipal des patronymes les plus représentés (au moins 4 fois) entre 1789 et 1870	p. 336
Tab. 4. Ancrage généalogique des membres de la confrérie du Saint-Sacrement en 1824-1825	p. 343
Tab. 5. Ancrage généalogique des membres de la confrérie de Saint-Vincent en 1825	p. 345
Tab. 6 Noms des membres signataires de délibérations du bureau de bienfaisance d'Ivry entre 1824 et 1836 (maire et curé exclus)	p. 349

## Table des cartes et figures

Carte 1. Le département de Seine avant l'élargissement de Paris en 1860	p. 54
Carte 2. Plan cadastral de 1812 et rattachements de territoires à Paris	p. 65
Carte 3. Plan d'assemblage cadastral d'Ivry en 1812	p. 82
Carte 4. Plan d'assemblage cadastral d'Ivry en 1849	p. 83
Fig. 1 Transactions foncières annuelles à Ivry entre 1803 et 1859	p. 172
Fig.2 Prix médian (par décennie) pour l'ensemble des ventes, pour les ventes de terre et pour les ventes de maison entre 1803 et 1859 à Ivry (base 100 prix médian pour l'ensemble de la période)	p. 186
Fig. 1 Pourcentage d'enfants baptisés à la paroisse Saint-Pierre-Saint-Paul et nombre des naissances à Ivry entre 1802 et 1866	p. 340
Fig. 2. Plaque commémorative. Mairie d'Ivry-sur-Seine (1922)	p. 358

# Table des matières

Introduction .....	5
Le modèle de la reproduction familiale et sociale à l'identique .....	7
La reproduction familiale à l'épreuve de l'industrialisation .....	9
Chapitre 1.....	17
Sédentarité et enracinement. De la dynamique des populations au comportement des familles.....	17
I.    La sédentarité, un biais méthodologique de la démographie historique .....	18
La sédentarité dans les sociétés préindustrielles, un implicite .....	19
II.   De la démographie historique à l'histoire des migrations : la sédentarité comme pendant de la mobilité.....	23
Mobilités et migrations .....	24
Les ambiguïtés de la notion d'enracinement/ déracinement .....	27
III.  Sortir du débat sur l'intensité de la sédentarité/ mobilité : les échelles d'observation de l'enracinement.....	31
Passer des populations aux individus sans perdre les « sédentaires » .....	35
Un détour par la sociologie : le « capital d'autochtonie » .....	36
Capital d'autochtonie, sédentarité, ancrage et enracinement : quels usages pour l'histoire ? .....	40
IV.   La banlieue comme laboratoire de l'enracinement dans un territoire .....	43
Un choix méthodologique .....	43
Enracinement et banlieue : une histoire qui reste à écrire.....	46
Conclusion.....	52
Chapitre 2.....	53
Ivry, du village de bord de Seine à la ville industrielle. Corpus et méthodes.....	53
I.    Ivry entre la fin du 18 <sup>e</sup> siècle et le premier 19 <sup>e</sup> siècle : une croissance précoce au sein de la première couronne parisienne .....	53
Le village d'Ivry dans la deuxième moitié du 19 <sup>e</sup> siècle : vignes et agréments.....	54
Une industrialisation précoce : le choix d'une chronologie .....	57
Inconvénients de la période choisie.....	60
La croissance de la population, une « explosion modérée » .....	61
II.   La transformation d'un village en une ville industrielle aux fonctions encore mêlées.....	67
La multiplicité des établissements industriels : une photographie en 1830.....	68
Le recul très progressif des espaces agricoles.....	73

III. Source et méthodologie de l'enquête .....	76
Un préalable : la reconstitution des familles « sédentaires ».....	77
Tester les effets de l'enracinement .....	79
Chapitre 3.....	85
Mesurer l'enracinement et l'ancrage territorial de la population .....	85
I. Quelles archives pour mesurer la part des « enracinés » ?.....	87
II. Une explosion urbaine, une légère croissance du monde paysan .....	91
III. Natifs et non-natifs : deux populations aux profils professionnels différents mais convergents.....	93
IV La structure par âge des deux populations (électorales) .....	100
V L'ancrage généalogique de la population ivryenne en 1806.....	103
VI Le devenir des populations ancrées en 1851 .....	107
VII composition professionnelle et ancrage généalogique .....	110
VIII Éléments d'une géographie de l'enracinement .....	112
Conclusion.....	114
Chapitre 4.....	117
Patrimoine foncier et enracinement généalogique : les bénéficiaires de la sédentarité ....	117
I. La propriété foncière : le choix des sources .....	119
II. Une terre de plus en plus disputée et morcelée .....	122
III. La part des Ivryens et des horsains .....	130
IV. Qui sont les propriétaires résidents ? .....	138
V. Quel patrimoine pour les plus sédentaires ?.....	143
VI. La nature des patrimoines en 1840. <i>Statu quo</i> ou adaptation aux nouvelles demandes du marché parisien ?.....	149
La valorisation des jardins et la dépréciation de la vigne dans les cadastres.....	149
Les indices des réorientations culturelles dans le cadastre de 1840.....	150
Résultats.....	155
Conclusion.....	160
Chapitre 5.....	165
Le marché foncier : maîtriser la terre pour se maintenir ? .....	165
I. Sources et corpus.....	169
II. Le marché foncier d'Ivry au 19 <sup>e</sup> siècle .....	171
La fréquence des transactions : l'explosion du marché.....	171
La nature des biens échangés : les nouvelles orientations du marché.....	174

Les prix du marché : la valorisation des biens-fonds à Ivry ? .....	179
Marché de la terre et marché foncier .....	183
III. Les comportements des vendeurs à l'aune de leur enracinement .....	190
Résidents <i>versus</i> horsains.....	190
Ventes et enracinement généalogique .....	196
La vente de terres et la vente de maisons.....	201
IV. Achats fonciers et enracinement généalogique .....	206
Résidents <i>versus</i> horsains.....	207
Acquisitions et enracinement généalogique .....	209
L'achat de terres et l'achat de maisons.....	213
V. Bilan de l'activité marchande des anciennes familles .....	218
Bilan financier.....	219
Le profil professionnel des membres des anciennes familles.....	223
Conclusion.....	224
Chapitre 6.....	227
Les voies de la transmission familiale en contexte d'urbanisation : les territoires de l'enracinement.....	227
I. Sources et corpus.....	230
Présentation de la source et de ses biais .....	230
Les défunts liés à Ivry : une vue d'ensemble.....	233
II. Les successions directes à l'aune de l'enracinement .....	237
Deux sous-groupes comparables .....	238
Des profils socio-économiques différents.....	242
III. La trajectoire des héritiers. Les espaces de l'enracinement.....	250
Le nombre des héritiers.....	251
La (non-)mobilité des héritiers .....	253
Se déplacer pour se maintenir ?.....	256
Les limites du territoire de la sédentarité des vieilles familles d'Ivry .....	263
Conclusions .....	265
Chapitre 7.....	269
Alliances et sociabilités de l'enracinement.....	269
I. Les mariages à Ivry : des populations qui s'ignorent ?.....	271
II. Une endogamie géographique en voie d'extinction .....	272
L'origine géographique des époux .....	272
L'endogamie géographique au mariage.....	278

Endogamie et enracinement.....	282
Endogamie et enracinement à la veille de l'annexion.....	289
Endogamie professionnelle et enracinement.....	293
III. Sociabilités et enracinement.....	298
De quelles sociabilités le mariage est-il le témoin ? .....	298
Parents ou amis, « familialisation » du témoignage ou stratégie de l'entre-soi ? .....	309
Conclusion.....	316
Chapitre 8.....	319
Enracinement et identité locale : quelle implication dans la vie de la commune ? .....	319
I. Les sources.....	322
II. La participation à la vie municipale .....	323
De la communauté villageoise au conseil municipal .....	323
Qui sont les conseillers municipaux d'Ivry ? .....	329
Des stratégies familiales en politique ? .....	331
III. Enracinement et identité à l'épreuve des transformations du territoire.....	338
Fabrique et confréries, des bribes de formes d'attachement au territoire ? .....	338
Les Ivryens face à l'annexion : arrachement ou cession consentie ? .....	351
IV. En guise de conclusion : Ivryens malgré tout ? .....	355
Conclusion générale.....	361
Sources et Bibliographie .....	371
Sources.....	371
Archives nationales .....	371
Archives départementales du Val-de-Marne.....	371
Archives municipales d'Ivry-sur-Seine .....	372
Sources imprimées.....	374
Bibliographie .....	374
Table des tableaux, des cartes et des figures .....	391